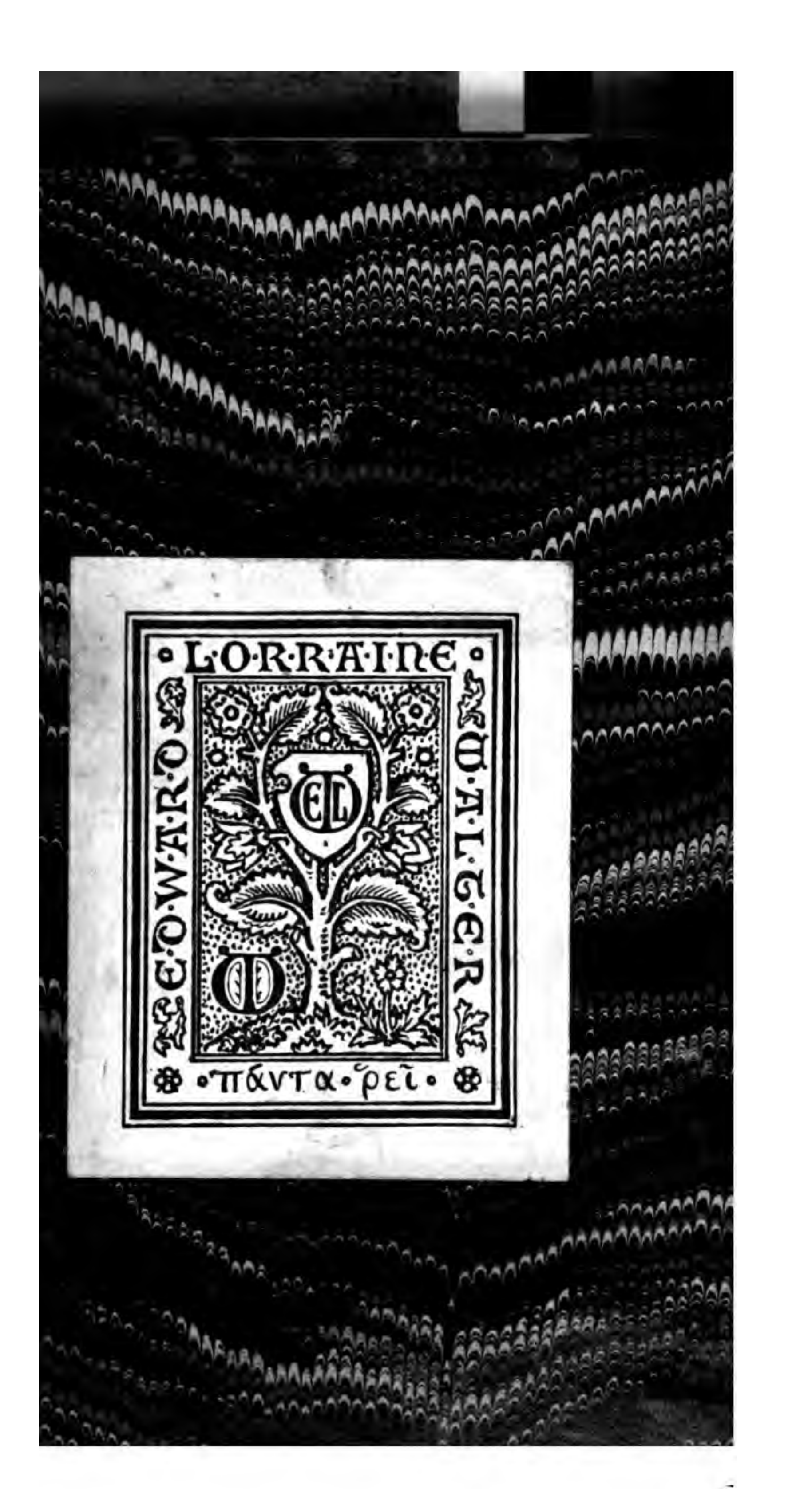
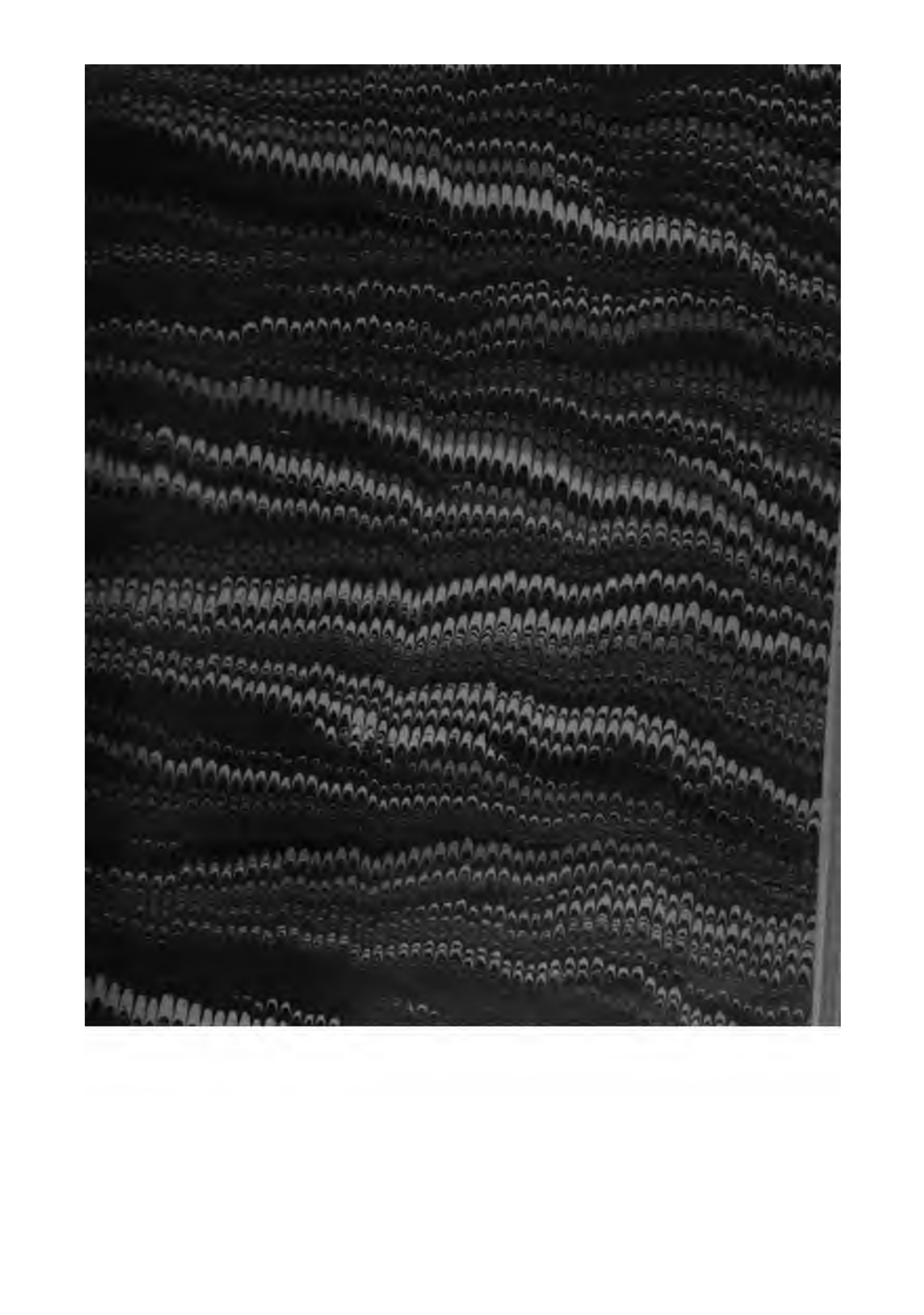



L·O·R·R·A·I·N·E
E·D·W·A·R·D
W·A·L·T·E·R
πάντα ῥεῖ



L·O·R·R·A·I·N·E
E·D·W·A·R·D
W·A·L·T·E·R
πάντα ῥεῖ



LES

GRANDS ÉCRIVAINS

DE LA FRANCE

NOUVELLES ÉDITIONS

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION

DE M. AD. REGNIER

Membre de l'Institut

ŒUVRES

DE

LA ROCHEFOUCAULD

TOME III

PREMIÈRE PARTIE

ŒUVRES

DE

LA ROCHEFOUCAULD

TOME III

PREMIÈRE PARTIE

PARIS. — IMPRIMERIE A. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

OEUVRES

DE

LA ROCHEFOUCAULD

NOUVELLE ÉDITION

REVUE SUR LES PLUS ANCIENNES IMPRESSIONS
ET LES AUTOGRAPHES

ET AUGMENTÉE

de morceaux inédits, des variantes, de notices, de notes, de tables particulières
pour les *Maximes*, les *Mémoires* et les *Lettres*, d'un lexique des mots
et locutions remarquables, d'un portrait, de fac-similés, etc.

PAR

MM. D. L. GILBERT ET J. GOURDAULT

TOME TROISIÈME

PREMIÈRE PARTIE

PAR M. J. GOURDAULT

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET C[ie]
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, N° 79

1881

AVERTISSEMENT

LA *Notice* placée en tête de ce volume contient tout ce que nous avions à donner d'explications et de renseignements sur la correspondance de la Rochefoucauld, et sur le soin que nous avons apporté à cette partie de notre tâche, dans laquelle M. Tamizey de Larroque, à qui nous renouvelons nos remerciements, a bien voulu nous seconder; il a pris fort obligeamment la peine, comme pour la fin des *Mémoires du cardinal de Retz*, de lire une épreuve, ce qui lui a donné l'occasion de nous communiquer pour notre commentaire plus d'une intéressante référence.

Tout ce qu'il nous reste à faire ici, c'est d'exprimer notre très-vif regret du retard qu'a éprouvé la publication de ce tome III. Nous en disons les raisons aux pages LXIX et LXX de la *Notice biographique*, que les souscripteurs recevront en même temps que cette pre-

mière partie du tome III et qui complétera le tome I. Le *Lexique* formera, suivi de la *Notice bibliographique*, la seconde partie du tome III; il est prêt depuis longtemps pour les *Maximes* et les *Mémoires*, et il le sera très-prochainement pour les *Lettres*.

LETTRES

NOTICE.

Le recueil des lettres contenues dans ce tome III embrasse une période de quarante ans, de 1637 à 1677, et peut se répartir en deux groupes principaux, correspondant aux deux moitiés si diverses de la vie de la Rochefoucauld. Entre la première lettre, que le futur auteur des *Maximes* écrit à l'âge de vingt-cinq ans, et la dernière que nous ayons pu dater, qu'il adresse, moins de trois ans avant de mourir, au P. Rapin, tout en lui et autour de lui s'est profondément modifié : aux ministères tourmentés de Richelieu et de Mazarin a succédé la phase brillante du règne de Louis XIV, et l'ancien Frondeur, si malencontreusement jeté à la côte par les orages de la politique, n'a plus de goût que pour les douces et intimes relations, où il repose dans les passe-temps littéraires (on n'ose dire rassérène, à cause des *Maximes*) son esprit et son cœur aigris par les aventures.

L'intérêt de la première partie du recueil, celle qui va de 1637 à 1653, est précisément de nous montrer la Rochefoucauld, mieux encore que ne font ses *Mémoires*, dans toute l'ardeur de l'intrigue et de l'ambition. Deux de ces lettres (nos 2 et 6) ont trait à cette funeste liaison de jeunesse qui, en l'engageant à la suite de Mme de Chevreuse et des autres brouillons d'État, fit de lui, par avance, une recrue assurée de la Fronde. Deux autres, adressées à Mazarin aux mois de septembre et d'octobre 1648, laissent déjà voir que Marcillac, tout en protestant de son « entière obéissance, » commence à peser par onces, comme le Cardinal lui-même dit en ses *Carnets*[1], les conditions de son dévouement; deux mois après, dans un billet au comte de Chavigny, ses prétentions et son dépit s'exhalent.

1. *En una balanza a onzas.* (2d carnet, p. 78.)

On sait quel rôle joua notre auteur dans l'insurrection parisienne qui se termina par la paix de Rueil, enregistrée au Parlement le 1er avril 1649. De cette période, exclusivement consacrée à l'action, il ne nous reste de lui aucune lettre, et il est peu probable que, sauf de courts billets, de rapides avis, il en ait alors écrit un grand nombre. Il reprend la plume l'année suivante, durant la campagne entreprise pour la délivrance des Princes prisonniers, et sa première lettre d'affaires est à l'adresse de Pierre Lenet, cet ancien président, puis procureur général au parlement de Dijon, que les *Mémoires* nous ont fait connaître comme l'homme d'affaires et le financier du parti de Condé, principalement dans la deuxième Fronde.

Nous ne possédons pas moins de trente-six lettres adressées par la Rochefoucauld à ce personnage, la plupart de 1650 à 1653. Les plus importantes sont celles des derniers mois de l'année 1652. Le duc, rentré à Paris avec tout l'état-major de Monsieur le Prince, entretient alors une active correspondance avec l'autre fraction de la Fronde restée à Bordeaux. De l'ensemble de ces lettres écrites par lui ou en son nom, qui sont conservées à la Bibliothèque nationale dans les *Manuscrits de Lenet*[1], huit seulement avaient été publiées jusqu'à présent, quatre par M. Servois, et quatre par MM. Champollion dans la troisième partie de leur édition des *Mémoires de Lenet*[2]. De ces trente-six lettres donc, vingt-huit paraissent ici pour la première fois. Une partie est de la main de notre auteur, avec ou sans signature ; pour celles qui sont d'une autre main,

1. *Fonds français*, nos 6702 à 6730, avec un double tome XXI. Il se trouve de nos lettres dans dix des volumes de ce recueil.

2. On a imprimé dans cette partie des *Mémoires de P. Lenet* cinq lettres de plus, que nous ne reproduisons pas en entier : nous ne croyons pas qu'on puisse les considérer comme faisant partie de la correspondance de la Rochefoucauld ; elles sont de celles, dont nous parlons quelques lignes plus loin, que le secrétaire écrivait pour son propre compte. — C'est d'après cette édition de 1838, publiée dans la *Collection Michaud et Poujoulat*, que nous citerons ces *Mémoires de Lenet*, à cause des parties jusque-là inédites qu'elle contient ; pour les autres Mémoires, les renvois se rapporteront, comme dans les deux tomes précédents, à la *Collection Petitot*.

et qui, en général, comme au reste plus d'un des rapides billets du duc lui-même, sont loin d'être des modèles épistolaires, il n'est pas toujours possible de distinguer, d'une manière certaine, si le secrétaire, Gourville, le président Viole, ou quelque autre, a écrit sous la dictée du duc ou du moins par son ordre et en son nom. Il y a présomption pour l'affirmative toutes les fois qu'au dos se trouve cette mention : « Rochefoucauld » ou « M. de la Rochefoucauld. » Quelquefois aussi, à défaut de cet indice, un examen attentif de la pièce autorise une hypothèse dans ce sens. Quant aux lettres que Gourville, par exemple, qui est l'ordinaire et principal secrétaire, a visiblement écrites pour son propre compte, nous nous bornons à en insérer dans les notes, à titre de nouvelles ou de renseignements justificatifs, les passages qui concernent notre auteur ou quelqu'un des siens[1]. Plusieurs de ces missives sont partiellement rédigées en chiffre; mais il y a toujours en interligne, de la main de Lenet lui-même, une clef pour le chiffre et pour les pseudonymes, Astropol, Pluton, Junon, et autres.

Cet ensemble de lettres politiques, dont les dernières sont de l'année 1653, époque où la Rochefoucauld s'est retiré hors de France, constitue la portion la plus neuve et la plus curieuse de notre recueil. C'est tout ensemble un complément et un correctif aux *Mémoires* du duc. A la relation qu'il nous a laissée des troubles contemporains, relation un peu sèche, ne présentant d'ailleurs les choses qu'à l'endroit et visant manifestement à la gravité historique, cette correspondance ajoute toutes sortes de particularités, d'une nature souvent assez piquante; la Fronde s'y laisse surprendre à l'envers, et, si l'on peut dire, en déshabillé : la voilà bien dans son désarroi et son impuissance, avec ses mesquins calculs et toutes ses misères, avec ses défiances nées des égoïsmes individuels et ses *chipotages* (le mot est dans une des lettres, p. 70), fruit naturel des défiances. Dans ses *Mémoires*, la Rochefoucauld n'a rien jeté d'une plume négligente; partout il arrange son personnage et travaille de son mieux à se couvrir : ici, au contraire, il n'a eu ni le temps ni le souci de prendre son point

1. Voyez p. 106 et 107, *lettre* 38, note 3; p. 110-112, *lettre* 39, note 13; et p. 116-118, *lettre* 42, notes 6 et 12.

de reculée pour s'assurer de la perspective; si, par exemple, il est fatigué, découragé, dégoûté, comme l'est aussi le peuple de Paris, il ne s'en cache en aucune façon. Son irrémédiable irrésolution, son défaut de conduite pratique, ce « je ne sais quoi » qu'indique Retz dans le portrait qu'il a tracé de lui[1], paraissent aussi manifestement : tout malade qu'il est et aveuglé par la blessure qu'il a reçue au combat du faubourg Saint-Antoine, il proteste sans cesse qu'il fera jusqu'au bout ce qu'il considère comme son devoir; il se fâche, jusqu'à parler de coups d'étrivière, contre ceux qui, à Bordeaux, répandent des bruits injurieux pour sa constance de Frondeur[2]; mais on voit que, malgré tout, il a hâte d'en finir, et que, n'étaient le « principe d'honneur » et cet amour-propre dont plus tard il scrutera si bien les moindres replis, il accepterait immédiatement l'amnistie qui lui est offerte, comme au moins dangereux des rebelles[3].

Le second groupe des lettres de la Rochefoucauld offre un caractère tout différent, et se rapporte à la période de sa vie que j'ai appelée, d'un mot de Montaigne, celle du *ravisement*[4]. Elles sont adressées à la marquise de Sablé, à l'académicien Jacques Esprit, au comte de Guitaut, au jésuite René Rapin, à Mlle de Scudéry, à Lenet derechef, et à divers. Les unes sont inédites, les autres ont été déjà publiées dans des recueils antérieurs, mais sans que les éditeurs aient pris soin de ranger, d'après les dates probables, celles, et c'est le plus grand nombre, qui ne sont point datées : aussi la partie la plus délicate de notre tâche a-t-elle été d'établir le mieux possible, d'après le contenu de chacune d'elles et les allusions qu'elles renferment, leur succession chronologique. Celles de ces lettres qui ont rapport au commerce littéraire d'où est sorti le livre des *Maximes* sont extraites, presque toutes, du recueil en quatorze volumes, de la Bibliothèque nationale, connu sous le titre de *Portefeuilles de Vallant*[5].

Des cent seize lettres dont se compose notre recueil (toutes

1. Voyez au tome I, p. 13 et 14.
2. Voyez les *lettres* 35, p. 98; 36, p. 101; 40, p. 112; 41, p. 113.
3. Voyez, au tome I, la *Notice biographique*, p. LVI et LVII.
4. *Ibidem*, p. I.
5. *Fonds français*, nos 17044 à 17057. C'est dans le tome II,

de la Rochefoucauld ou écrites en son nom, sauf deux, les nos 102 et 105, que nous ne donnons à cette place que comme annexes à deux lettres de lui), cinquante-deux paraissent ici pour la première fois [1], d'après des autographes de notre auteur ou de secrétaires; cinquante autres, venant également de pièces manuscrites, sur lesquelles nous avons pu, pour la plupart, les recollationner, avaient été déjà publiées. Dans ce double

n° 17 045, que se trouvent nos lettres, accompagnées souvent, on le verra, de copies de *maximes;* il y a aussi, au tome V du même recueil, fol. 48-57, une longue copie de *Pensées de Pascal.*

1. Des soixante-deux lettres publiées avant notre édition (nous ne comptons pas les nos 102 et 105), une, notre lettre 101, avait été insérée par le chevalier Perrin dans son édition des *Lettres de Mme de Sévigné*, de 1734; deux autres, les nos 83 et 112, ont paru en 1806 dans *le Petit Magasin des Dames* (la première, la même année, dans *les Quatre Saisons du Parnasse*); neuf furent publiées par le libraire Klostermann en 1814, puis republiées par Bossange père et Masson en 1824, à la fin du volume des *Lettres inédites de Mme de Sévigné*, d'après des autographes qui étaient alors à Époisse, dans les archives de la maison de Guitaut, mais qui depuis, ayant été prêtés, ne s'y trouvent plus et se sont égarés [a]; trente-six sont dans l'édition des *OEuvres de la Rochefoucauld*, Belin, 1818 (réimprimée en 1820), et dans celle de 1825; puis quarante et une ont été données par V. Cousin dans *la Jeunesse de Mme de Longueville* (1855), *Madame de Chevreuse* (1862), et *Madame de Sablé* (1869); deux, dans *Mademoiselle de Scudéry, sa vie et sa correspondance*, par MM. Rathery et Boutron, en 1873; quatre, par M. Servois, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, en 1863; quatre, dans les *Mémoires de Lenet*, en 1838; enfin l'édition Plon de 1869 a reproduit, à la fois, celles de Cousin et des éditions de 1818 et de 1825. A ne voir que le titre d'un volume publié par A. Serieys, chez H. Tardieu, l'an X (1801-1802), on pourrait croire qu'il renferme aussi des lettres de l'auteur des *Maximes;* mais ce titre trompe : le la Rochefoucauld dont il donne une lettre, une lettre unique, est la Rochefoucauld de Surgères, celui sans doute qui est mentionné dans notre tome II, p. XXVII, note 4. — Dans les notes préliminaires des *lettres* nous indiquons, pour chacune, les impressions antérieures.

[a] On peut s'étonner que ces neuf lettres n'aient été comprises dans aucune édition des *OEuvres de la Rochefoucauld*, ni dans aucun des ouvrages et recueils que nous citons dans la suite de cette note.

total, quatre-vingt-une sont de la main de la Rochefoucauld. vingt et une d'autres mains. Il y en a douze dont nous n'avons pu retrouver les originaux; nous les donnons, comme on le verra dans les notes, d'après des imprimés. Des quatre-vingt-une lettres autographes de la Rochefoucauld, cinquante-sept sont à la Bibliothèque nationale, dont trente-trois dans les *Portefeuilles de Vallant*, vingt-deux dans les *Manuscrits de Lenet*, deux dans d'autres fonds. Les vingt-quatre autres viennent: une des Archives nationales; une du Dépôt des affaires étrangères; une du British Museum; deux de la bibliothèque Cousin; quatre des archives de la maison de Condé, appartenant à Mgr le duc d'Aumale; et quinze d'autres collections particulières.

Aucune lettre du duc de la Rochefoucauld à Mme de Longueville ne figure dans ce volume[1]. Cette correspondance avec la sœur de Condé, qui serait assurément d'un incomparable intérêt, s'est-elle entièrement perdue? A-t-elle été détruite à dessein? Victor Cousin, dans son livre de *Madame de Longueville pendant la Fronde*, a écrit cette note : « Nous avons eu

1. Il parut en 1650 un in-4°, devenu très-rare, de 13 pages non chiffrées, intitulé : *Copie d'une lettre écrite à Madame la duchesse de Longueville*, et daté « de Rotterdam, le 4 mars 1650. » Cette lettre, qui est le n° 792 des *Mazarinades* énumérées par C. Moreau dans sa *Bibliographie*, est signée LA FRANCHISE, « quolibet », dit Retz dans ses *Mémoires* (tome III, p. 500), qui désignait la Rochefoucauld, comme le confirment Mme de Motteville (tome III, p. 420), Gui Joli (p. 179), la duchesse de Nemours (p. 509). Il se peut qu'il y ait eu là une intention moqueuse; mais, à la lecture, on voit bien vite que si l'on a voulu, par cette signature, faire penser à notre auteur, on s'est borné à cette ironie toute superficielle. La pièce est une réponse à la *Lettre de Mme de Longueville au Roi* (n° 1950 de la *Bibliographie des Mazarinades*) et à sa *Requête au parlement de Rouen* (n° 3473), réponse mieux écrite que la plupart des pamphlets de cette époque; mais il était impossible de supposer un seul instant qu'elle pût être l'œuvre du conseiller de Mme de Longueville, de celui qui l'avait accompagnée dans sa fuite jusqu'au lieu d'embarquement : elle est tout autant dirigée contre lui, contre l'instigateur de la princesse, que contre la princesse elle-même. Des dates de lieu on ne peut rien conclure; elles sont souvent, à dessein, fictives : sans quoi, nous pourrions ajouter que la Rochefoucauld n'était point alors à Rotterdam, mais en France.

la bonne fortune de retrouver deux lettres de Mme de Longueville à la Rochefoucauld, datées de Stenay, en 1650; nous les publierons un jour[1]. » Ces deux billets, « insignifiants en apparence, mais où respirent, dit encore l'historien de la princesse, une tendresse et une confiance à toute épreuve, » ont été imprimés dans le *Journal des Savants* (1853, p. 237 et 238). Cousin les avait trouvés à la Bibliothèque nationale, dans les *Manuscrits Clairambault;* c'est là que nous les avons recollationnés pour leur donner place dans notre *Appendice*.

Cet *Appendice* est double. La première partie contient un certain nombre de lettres adressées à la Rochefoucauld ou écrites par ses plus proches parents, son père, sa mère, sa femme, ou, comme une de Gourville à Lenet, une de Mme de la Fayette à Mme de Sablé, étroitement relatives à lui. Ce sont en tout vingt-six ou, en comptant deux annexes, vingt-huit pièces trouvées dans divers dépôts publics : la Bibliothèque nationale, les Dépôts de la Guerre et des affaires étrangères, l'Arsenal, la Bibliothèque Mazarine, les Archives nationales; deux, dans des collections particulières. Quatorze sont inédites. Il n'y a que le billet de Condé (n° 14), tiré des *Mémoires de Lenet*, dont nous n'ayons pu découvrir, dans ses manuscrits, ni original ni copie.

La seconde partie de l'*Appendice*, dont nous n'avons eu les éléments que lorsque notre tome III était déjà tout prêt pour l'impression, se compose de huit lettres, toutes, sauf une, de la Rochefoucauld ou de ses parents, toutes authentiques, inédites, conservées dans les archives de la famille de M. Pol du Rival[2], à Cahuzac (Lot-et-Garonne). Elles sont de teneur insignifiante, mais ont pourtant, comme celles de Mme de Sévigné à son fermier du Buron, qu'on n'a pas omises dans le

1. 1re édition (1859), p. 251; 4e édition (1872), p. 249. — Nous ne nous expliquons pas bien cette promesse, faite en 1859, de publier un jour des lettres insérées, dès 1853, dans le *Journal des Savants;* elle signifie sans doute : « Nous les publierons un jour en volume. » L'histoire de la vie de Mme de Longueville devait dans la pensée de Cousin former quatre tomes, dont deux seulement ont paru : voyez l'*Avertissement* de M. Barthélemy Saint-Hilaire, en tête de la 4e édition de *Madame de Longueville pendant la Fronde*.

2. Voyez ci-après, p. 282, note 1.

recueil de ses lettres qui fait partie de notre Collection, leur sorte d'intérêt pour l'histoire de la langue, laquelle doit tenir compte de tous les genres d'écrire et de parler. Nous les devons à notre érudit collaborateur M. Tamizey de Larroque, qui nous en a obtenu de M. Pol du Rival la libérale communication. Nous prions le propriétaire de ces documents et l'obligeant intermédiaire de recevoir ici l'expression de notre gratitude. Nous offrons aussi nos remerciements à M. Tholin, archiviste de Lot-et-Garonne, qui a bien voulu se charger de nous copier ces huit pièces, nous n'avons pas besoin de dire, après l'avoir nommé, avec quelle scrupuleuse exactitude.

Il nous reste à dire un mot d'une omission volontaire, qu'on pourrait être tenté de prendre pour un oubli et qui demande explication. L'éditeur de 1869, égaré par une fausse conjecture dont nous allons parler, a placé parmi les lettres (p. 351 et 352), en l'intitulant : *A Zaïde*, et en le considérant comme « un charmant billet » adressé à Mme de la Fayette, un fragment, écrit de la main de la Rochefoucauld, que V. Cousin avait reproduit ainsi, en 1851, dans le *Journal des Savants*[1] : « Nous trouvons dans les *Portefeuilles de Vallant*[2] un papier de la main de la Rochefoucauld où Mme de la Fayette pourrait bien être intéressée.... C'est, en tout cas, un morceau fort curieux. Au dos est écrit[3] : « M. de la Rochefoucauld donne ceci à juger. »

« J'ai cessé[4] d'aimer toutes celles qui m'ont aimé, et j'adore « Zaïde qui me méprise. Est-ce sa beauté qui produit un effet si « extraordinaire, ou si ses rigueurs causent mon attachement? Seroit-« il possible que j'eusse un si bizarre sentiment dans le cœur, et que « le seul moyen de m'attacher fût de ne m'aimer pas? Ha! Zaïde, « ne serai-je jamais assez heureux pour être en état de connoître si « ce sont vos charmes ou vos rigueurs qui m'attachent à vous? »

« Un autre petit papier (le folio 163), joint au précédent, donne cette variante sur la dernière phrase :

« Ha! Zaïde, ne me mettrez-vous jamais en état de connoître « que ce sont vos charmes et non pas vos rigueurs qui m'ont atta-« ché à vous? »

1. Août, p. 732. — 2. Tome II, fol. 162 et 163.
3. De la main de Vallant. — 4. Dans l'original, *sesse*, sans accent.

Après cette citation, Cousin ajoute en note : « Nul passage analogue ne se trouvant dans *Zayde*, nous en concluons que ce n'est pas ici une correction proposée, mais vraisemblablement une déclaration subtilisée, adressée, sur un air de badinage, à la Zaïde qui était alors l'objet des soins et des désirs de la Rochefoucauld. »

C'est fort ingénieux. Malheureusement Cousin n'avait pas assez bien cherché, et, en 1869, on l'a cru sur parole sans chercher après lui : le passage est dans le roman de *Zayde*, de Mme de la Fayette, 2de partie (Paris, Cl. Barbin, 1671), *Histoire d'Alamir, prince de Tharse* (p. 342 et 343)[1]. Ces lignes autographes[2], soumises probablement à Mme de Sablé pour prendre son avis, demeurent, malgré l'erreur commise, intéressantes et curieuses. Elles peuvent être, ou une addition, de la façon de la Rochefoucauld, suggérée par lui pour un endroit du roman, ou une révision d'un passage rédigé par Mme de la Fayette et communiqué par elle, avec demande de conseil, ou des variantes proposées, l'une même double pour la dernière phrase. En tout cas, elles suffiraient, croyons-nous, à prouver, comme nous l'avons dit dans la *Notice biographique* (p. LXXXIII), la collaboration littéraire du duc et de sa noble amie. Nous voyons (p. 132), dans la *lettre* 54, la Rochefoucauld rendre un service du même genre à Mme de Sablé, en lui envoyant, par l'entremise d'Esprit, une addition pour son livre de l'*Éducation des enfants*.

En terminant cette notice, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer un regret. Nous avons dit quel genre d'intérêt offrait notre recueil, soit pour l'histoire des troubles civils, soit pour celle des *Maximes;* mais il ne contient, pour ainsi dire, aucune de ces lettres intimes, expansives, où le cœur s'abandonne, se dévoile, se laisse saisir en ses replis cachés. A part

1. Voici le texte du roman, où l'on remarquera, sans changement dans les idées, de notables différences de style : « Je n'ai pu aimer toutes celles qui m'ont aimé ; Zayde me méprise, et je l'adore. Est-ce son admirable beauté qui produit un effet si extraordinaire ? ou seroit-il possible que le seul moyen de m'attacher fût de ne m'aimer pas ? Ah ! Zayde, ne me mettrez-vous jamais en état de connoître que ce ne sont pas vos rigueurs qui m'attachent à vous ? »

2. Nous en donnons le fac-similé dans l'*Album*.

deux ou trois d'entre elles, et çà et là quelques passages, toutes sont ou de simple politesse et de compliment, ou correspondance d'affaires, missives d'homme pressé se bornant au nécessaire, qu'il s'agisse, soit de politique, comme dans la première partie du volume, soit, comme dans la seconde, de rapides communications et consultations littéraires. De l'homme lui-même, et l'on en peut dire autant de Corneille, de la Bruyère, de Molière, il ne nous reste aucune confidence écrite, aucune de ces pages, en manière de causeries, où la plume court la bride sur le cou. Mais peut-être, après tout, n'a-t-il pas écrit beaucoup de ces lettres où l'on aimerait à recueillir un supplément d'informations, et, en quelque sorte, des aveux sur la vie morale de l'auteur. Outre qu'à ce point de vue il avait pu s'épancher de reste dans les *Maximes*, il ressemblait peu, par le caractère, par la nature et le tour d'esprit, aux grands épistoliers, aux Cicéron, aux Sévigné, aux Voltaire. Ce qui le distinguait, ce n'était point la verve, l'abondance, le trop-plein. Après les déboires de cette ambition, toujours trompée et toujours renaissante, où son plus bel âge s'était consumé, le cercle au milieu duquel il vécut suffisait sans doute à le satisfaire et ne laissait guère à son esprit, un peu paresseux au demeurant, le loisir et le goût de ces échappées. A partir de 1665, comme nous le disons dans la *Notice biographique*, l'auteur des *Maximes* était devenu une sorte d'oracle, et son suffrage était recherché comme le garant de celui du public. Sans être insensible à ce genre de gloire, il prenait discrètement son rôle, parlant peu en société, avare de louanges pour lui-même[1] et pour les autres, ne contestant jamais[2], et, dans les conversations comme la plume à la main, préoccupé de proportionner les termes aux choses. Bref, c'était, avant tout, un esprit sobre, observateur, réfléchi, même dans l'abandon de l'intimité, aimant à se concentrer sur un point unique. Qui se plaindrait que le temps que tant d'autres auteurs emploient à multiplier leurs ouvrages, la Rochefoucauld n'en ait usé que pour perfectionner et polir le sien ?

1. *Segraisiana* (1721), p. 28 et 29.
2. *Ibidem*, p. 153.

LETTRES.

---

1. — LE PRINCE DE MARCILLAC A SERISAY[1].

JE me donnerois l'honneur d'écrire à Monsieur, si je 1637

LETTRE 1. — Revue sur l'autographe conservé au Dépôt des affaires étrangères (*France*, tome 86, fol. 51 et 52); cachets à demi conservés. Elle a été publiée pour la première fois par V. Cousin, dans la seconde édition de *Madame de Chevreuse* (*Appendice*, p. 429), et reproduite dans les éditions suivantes. On voit, par le contenu, qu'elle est de 1637, année où la duchesse de Chevreuse s'enfuit en Espagne. « La lettre n'est pas signée, dit V. Cousin en note à l'endroit cité, mais l'authenticité n'est pas douteuse : l'écriture est tout à fait celle qu'a toujours gardée la Rochefoucauld; c'est la première lettre que nous connaissions du futur auteur des *Maximes*. » Voyez ci-après, p. 16, la note préliminaire de la *lettre* 2.

1. Serisay ou Serizay[a] était membre de l'Académie française, dont il fut le premier directeur (de mars 1634 à janvier 1638). Gourville (*Mémoires*, p. 493) dit qu'il « avoit beaucoup d'esprit et étoit secrétaire de M. de la Rochefoucauld le père; » un peu plus loin (p. 496), il l'appelle « homme d'esprit, mais fort bouillant. » Voici la notice que lui consacre Pellisson dans le *Catalogue des Académiciens* (voyez son *Histoire de l'Académie*, édition Livet, tome I, p. 266 et 267) : « Jacques de Serisay, né à Paris (*vers* 1590), intendant de la maison du duc de la Rochefoucauld. Il n'y a rien d'imprimé de lui; mais il a beaucoup de poésies et d'autres œuvres en prose à imprimer. » Le continuateur, d'Olivet, ajoute : « Il mourut à la Rochefoucauld (*Charente*) au mois de novembre 1653. Du reste, il ne m'est connu par nul endroit, si ce n'est par quelques poésies, mais fort courtes et en petit nombre, imprimées dans les

[a] On écrivait aussi *Cerizay* (voyez notre tome II, p. XXXIII, et les *Recueils* de Sercy, cités dans la suite de cette note); il y a un chef-lieu de canton de ce nom dans l'arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres).

1637 ne savois que Madame[2] lui mande toutes les nouvelles qu'elle sait, et les particularités d'une affaire qui nous met en peine. Vous saurez donc que Mme de Chevreuse[3] m'a fait l'honneur de m'écrire une lettre, dont je vous envoie une copie[4], à laquelle j'ai obéi en lui en-

recueils de Sercy[a]. » — On lit, aux pages 91 et 92 du même tome de la même *Histoire de l'Académie*, que Serisay, ayant été mandé par le cardinal de Richelieu, en même temps que d'autres membres chargés, avec lui, de polir les *Sentiments de l'Académie sur* LE CID, s'excusa de se rendre à cette invitation « sur ce qu'il étoit prêt à monter à cheval pour s'en aller en Poitou. » Ailleurs (tome I, p. 152) Pellisson fait de lui cet éloge, que, dans ses harangues, « il satisfaisoit tout le monde au dernier point. » A la page 20 du même tome, il cite une lettre écrite par lui à Richelieu (22 mars 1634), au nom de l'Académie. Nous avons trouvé une autre lettre du même personnage, datée de Verteuil (28 octobre 1647), dans les *Papiers de Conrart*, in-4°, tome XIV, p. 69-71 (Bibliothèque de l'Arsenal).

2. *Monsieur*, à la ligne précédente, désigne le duc François V, né en 1588, mort en 1650, premier duc de la Rochefoucauld, père de notre auteur. Il était alors à Paris : voyez V. Cousin, *la Jeunesse de Mme de Longueville*, p. 296. On trouvera de lui, à l'*appendice* I, cinq lettres, plus une annexe à la *lettre* 3. — *Madame*, c'est-à-dire la mère de l'auteur, Gabrielle du Plessis-Liancourt, fille de Charles du Plessis, seigneur de Liancourt, et d'Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, qui fut dame d'honneur de Marie de Médicis, et inspira une inclination passagère à Henri IV. François V de la Rochefoucauld l'avait épousée en juillet 1611. Malherbe parle de ce futur mariage, comme tenu pour « indubitable, » dans une lettre à Peiresc, du 2 février 1610 : voyez ses *OEuvres*, tome III, p. 134.

3. Sur Mme de Chevreuse, voyez, dans notre tome II, la note 3 de la page 4 des *Mémoires*.

4. Cette copie ne se trouve pas jointe à la lettre à Serisay, au Dépôt des affaires étrangères. — Au sujet des faits dont il s'agit ici, voyez, à la page 15, la note 10 de cette lettre; les pages 33 et suivantes des *Mémoires;* le billet de Mme de Chevreuse, inséré, *ibidem*, dans la note 2 de la page 34; et ci-après, dans l'*appendice* I, es pièces énumérées dans la note 10 de la page suivante.

[a] Voyez les *Poésies choisies*, 5[e] partie (Paris, Sercy, 1660), p. 374, 376 et 380.

voyant un carrosse et des chevaux pour aller à Xaintes; 1637
mais nous avons appris par leur retour qu'elle a pris un autre chemin, comme vers Bordeaux[5], de sorte que, ne sachant si cette affaire-là n'est point de conséquence, nous avons cru qu'il en falloit donner avis à Monsieur. Si ce n'est rien, je serai bien aise qu'on n'en fasse point de bruit. J'ai reçu aujourd'hui de vos lettres; mais je n'en suis pas plus informé de nouvelles que j'étois auparavant. Je vous prie de faire retirer soigneusement une caisse[6] qui est portée par la charrette de Poitiers, qui partira jeudi. Voilà toutes mes commissions pour cette heure. J'espère que vous aurez plus de curiosité d'apprendre des nouvelles, afin de pouvoir m'en instruire mieux que vous n'avez fait jusques à présent[7]. Je vous donne le bonsoir.

Adieu[8], mandez-moi toujours l'état de votre santé.

A Vertœil[9], ce 13 septembre [1637[10]].

Suscription : A Monsieur Monsieur de Serisay.

5. « Comme vers Bordeaux » est en interligne dans l'original.

6. Dans l'autographe, *quaisse*.

7. L'auteur avait écrit d'abord *aujourd'hui*, qu'il a biffé, sauf la première lettre, et remplacé par *présent*, en interligne; puis, trouvant sans doute la correction confuse, il a effacé le tout, et récrit *à présent* à la marge.

8. Cette dernière phrase est en post-scriptum, après un parafe.

9. Sur le château de Verteuil ou Vertœil[a], voyez la note 1 de la page 34 des *Mémoires*, et la *Notice biographique*, p. VII, note 1.

10. Le même jour, 13 septembre, Mme de la Rochefoucauld, mère de notre auteur, écrivit, au sujet de la fuite de Mme de Chevreuse, une lettre que nous donnons à l'*appendice* I (p. 231-243) avec plusieurs autres pièces relatives aussi à cette fuite, à savoir : la *Relation* du président Vignier à Richelieu; celle du duc François V de la Rochefoucauld, et sa lettre du 12 novembre; le tout,

a Nous avons les deux orthographes dans nos lettres, le plus souvent *Vertœil* : voyez à l'*appendice* I, p. 230 et 232.

1638

2. A M. DE LIANCOURT[1].

Septembre 1638.

Mon très-cher oncle,

Comme vous êtes un des hommes du monde de qui j'ai toujours le plus passionnément souhaité les bonnes grâces, je veux aussi, en vous rendant compte de mes actions, vous faire voir que je n'en ai jamais fait aucune qui vous puisse empêcher de me les continuer, et je confesserois moi-même en être indigne, si j'avois manqué au respect que je dois à Monseigneur le Cardinal, après

déjà publié par V. Cousin, mais revu et corrigé par nous d'après le manuscrit du Dépôt des affaires étrangères.

Lettre 2. — Revue sur un autographe faisant partie de la collection léguée par M. le baron de Stassart à l'*Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts*, de Belgique. Cette lettre a été publiée dans *la Jeunesse de Mme de Longueville* (3e édition, *Appendice*, p. 467; 8e édition, p. 530); V. Cousin l'y a fait précéder de cette introduction : « Nous croyons faire un cadeau de quelque valeur à la littérature en lui donnant tout entière cette lettre, la première que nous connaissions de la Rochefoucauld (*Cousin dit cela avant d'avoir découvert la lettre à Serisay et le redit encore après, par mégarde*), et qui est comme l'essai de cette plume naturelle, aisée, ingénieuse. On voit qu'à vingt-cinq ans, en 1638, il écrivait déjà avec une netteté et une correction peu commune. L'original nous a été communiqué par feu M. le baron de Stassart, de Bruxelles, lequel l'avait acheté à la vente de M. le baron de Trémont (*Catalogue* de 1852, p. 118). Une main ancienne a mis en tête : « M. de Marcillac à M. de Liancourt, septembre 1638, touchant les pierreries de Mme de Chevreuse. »

1. Roger du Plessis, duc de la Roche-Guyon (1643), seigneur de Liancourt, frère de la mère de l'auteur, mort le 1er août 1674, à l'âge de soixante-quinze ans. Il prêta serment et prit sa place au Parlement, comme duc et pair, dans la séance royale du 14 décembre 1663 : voyez la *Gazette* du 22. Il avait épousé Jeanne de Schonberg, fille du maréchal Henri de Schonberg et de Françoise d'Épinai. Voyez les *Mémoires*, p. 98, note 2, et le *Port-Royal*, de Sainte-Beuve, tome V, p. 41-50.

que notre maison en a reçu tant de grâces, et moi tant de protection dans ma prison[2], et dans plusieurs autres rencontres, dont vous-même avez été témoin d'une grande partie. Je prétends donc ici vous faire voir le sujet que mes ennemis ont pris de me nuire, et vous supplier, si vous trouvez que je ne sois pas en effet si coupable qu'ils ont publié, d'essayer de me justifier auprès de Son Éminence, et de lui protester que je n'ai jamais eu de pensée de m'éloigner du service que je suis obligé de lui rendre, et que l'entrevue que j'ai eue avec un appelé Tartereau[3] a été sans nulle circonstance que j'aie cru qui lui pût déplaire, comme vous apprendrez par ce que je vas vous en dire. 1658

Lorsque je fus la dernière fois à Paris, pour donner quelque ordre aux affaires que Mme de Mirebeau[4] nous avoit laissées en mourant, un gentilhomme, que je ne connoissois point, me vint trouver, et, après quelques civilités, me dit qu'il en avoit à me faire d'une personne qui avoit beaucoup de déplaisir d'être cause de tous

2. Dans cette lettre, évidemment destinée à être mise sous les yeux de Richelieu, la Rochefoucauld se justifie « d'une façon si humble, qu'elle nous rend fort suspecte, dit V. Cousin dans l'ouvrage cité (p. 297), la fière attitude qu'il se donne au sortir de la Bastille. » Voyez les *Mémoires*, p. 37-40, où il raconte sa visite au Cardinal et se vante de n'être point entré en justification sur sa conduite.

3. Voyez, au tome II, la note 3 de la page 40 des *Mémoires*, où l'on a eu tort d'imprimer *Tartareau*.

4. La mère de la femme de notre auteur, Marie-Antoinette de Loménie, fille d'Antoine de Loménie, seigneur de la Ville-aux-Clercs, secrétaire d'État; elle avait épousé, en premières noces, André de Vivonne, seigneur de la Béraudière et de la Châteigneraye, mort en 1616; et, en secondes noces (1622), Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, comte de Charni, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne. Veuve pour la seconde fois en 1630, elle était morte en juin 1638, sans laisser d'enfants de cette dernière alliance.

1638 ceux que j'avois reçus, depuis un an[5]; qu'il avoit eu ordre de Mme de Chevreuse de me voir, et de m'assurer qu'elle avoit été bien fâchée de la peine que j'avois soufferte, et bien aise de ce qu'elle étoit finie; ensuite de cela, il me dit que ce n'étoit pas là le seul sujet de sa visite, et que Mme de Chevreuse me prioit de lui remettre entre les mains les pierreries qu'elle m'avoit confiées, lorsqu'elle me renvoya mon carrosse[6]. Je lui témoignai que ce discours me surprenoit extrêmement, et que je n'avois jamais ouï parler des pierreries qu'il me demandoit. Il me répondit que je faisois paroître d'avoir beaucoup de méfiance de lui, et que, puisque je ne me contentois pas de la particularité qu'il me disoit, il alloit me faire voir une marque qui m'ôteroit de soupçon[7], en me donnant une lettre que Mme de Chevreuse m'écrivoit sur ce sujet. Je lui dis que, bien que je fusse son très-humble serviteur, néanmoins je pensois qu'elle ne dût pas trouver étrange si, après les obligations que j'ai à Monseigneur le Cardinal, je refusois de recevoir de ses lettres, de peur qu'il ne le trouvât mauvais[8], et que je ne voulois me mettre en ce hasard-là pour quoi que ce soit au monde. Il me dit que je ne devois pas appréhender en cela de lui déplaire, pource qu'il m'engageoit sa foi et son honneur qu'il n'y avoit rien dedans qui fût, directement ni indirectement, contre les intérêts de Son Éminence, et que c'étoit seule-

5. Mme de Chevreuse était passée d'Espagne en Angleterre au commencement de 1638. Elle y resta jusqu'au 1er mai 1640, date de son départ de Londres pour la Flandre.

6. Voyez les *Mémoires*, p. 35.

7. Dans le texte de Cousin : « qui m'ôteroit le soupçon » ; quinze lignes plus loin : *vu*, pour *lu*.

8. La Rochefoucauld s'était engagé, envers le Cardinal, à rompre tout commerce avec Mme de Chevreuse : voyez les *Mémoires*, p. 31.

ment pour me redemander son bien, qu'elle m'avoit donné à garder. Je vous avoue que, voyant qu'il me parloit ainsi, je crus être obligé de prendre sa lettre, où, après avoir lu qu'elle me prioit de remettre ses pierreries entre les mains de ce Tartereau, je vis aussi qu'il m'en devoit donner une pour une personne qu'elle ne me nommoit point[9]. Je lui dis que ce n'étoit pas là observer ponctuellement la promesse qu'il m'avoit faite, et qu'il savoit bien que Mme de Chevreuse ne se contentoit pas de me redemander ses pierreries, mais qu'elle me chargeoit aussi de faire tenir une lettre à une personne, sans me la nommer, et que je trouvois bien étrange qu'il m'eût pressé de lire celle qu'il m'avoit donnée, après la déclaration que je lui avois faite dès le commencement. Il me répondit là-dessus que, quoiqu'il y eût quelque chose de plus qu'il ne m'avoit dit, il n'avoit pas toutefois manqué à sa parole, pource qu'il avoit eu ordre, s'il me trouvoit à la cour, de me dire que cette seconde lettre étoit pour la Reine, et de savoir si je m'en voudrois charger; sinon, de faire pressentir à la Reine, sans qu'elle se pût douter de rien, si elle feroit difficulté[10] d'en recevoir de particulières de Mme de Chevreuse; mais qu'ayant témoigné fort nettement qu'elle trouveroit seulement bien étrange qu'on eût eu cette pensée-là, en l'état où sont les choses, il avoit aussitôt jeté cette lettre au feu, selon l'ordre qu'il en avoit, et qu'ainsi je ne me devois mettre en peine de quoi que ce soit, que de lui remettre les pierreries qu'on me demandoit, et que ce fût si secrètement que 1638

9. Cette personne était, comme il est dit douze lignes plus loin, la reine Anne d'Autriche.

10. Cousin donne ici une leçon peu intelligible : « de la faire présenter à la Reine..., si elle fesoit difficulté ».

1638 M. de Chevreuse et ses domestiques n'en sussent rien: de sorte que je crus n'y devoir plus apporter de retardement, et lui dis qu'il falloit que je partisse bientôt pour m'en retourner chez mon père, que je ferois quelque séjour à Amboise, et, s'il vouloit s'y rendre dans ce même temps, que j'y ferois trouver les pierreries. Nous prîmes donc jour ensemble, et le lieu devoit être en une hôtellerie qui se nomme *le Cheval bardé* [11], où il ne se rendit que deux jours après celui qu'il m'avoit promis, et si tard, que je n'eus de ses nouvelles que le lendemain, où je le fus trouver au lit, et si incommodé d'avoir couru la poste qu'il fut longtemps sans se pouvoir lever, ce qui l'obligea de me prier de sortir jusqu'à ce qu'il fût en état de me voir. J'allai cependant dans un petit jardin, où je me promenai près d'une heure, et même il m'y envoya faire des excuses de ce qu'il ne m'y venoit pas trouver, mais qu'il avoit été si mal depuis que je l'avois quitté, qu'il avoit pensé évanouir[12]; néanmoins qu'il se portoit mieux, et que, si je voulois monter dans sa chambre, je l'y trouverois habillé. J'y fus, et lui fis voir des étuis et des boîtes cachetées; nous résolûmes de les ouvrir, et de mettre en ordre ce que nous trouverions dedans, afin de le compter plus aisément. Tout étoit enveloppé dans de petits paquets de papier et de coton séparés, de sorte qu'il fallut beaucoup de temps pour les défaire sans rien rompre, et beaucoup plus encore pour compter séparément les diamants, tant des boutonnières que des bijoux, des bagues, et des autres pièces, outre les émeraudes, les perles, les rubis et les turquoises, dont il a mis le nombre,

11. *Le Cheval bardé*, c'est-à-dire couvert de l'armure appelée *barde*, qui était faite de lames de fer placées sur le poitrail.

12. Dans le texte de Cousin, *s'évanouir*.

la forme, et la grosseur dans l'inventaire qu'il me laissa, 1638
que je vous envoierai, ou une copie, aussitôt que ma maladie me donnera la force de pouvoir regagner Vertœil. Il me pria, ensuite de cela, de lui aider à remettre les choses au même état qu'elles étoient, et, après avoir tout arrangé le mieux que nous pûmes, je le priai de faire mes très-humbles compliments à Mme de Chevreuse, et de l'assurer qu'elle n'avoit point de serviteur en France qui souhaitât si passionnément que moi qu'elle y revînt avec les bonnes grâces du Roi et de Monseigneur le Cardinal. Je vous puis assurer, mon oncle, que voilà quelle a été notre entrevue, et que je n'ai jamais cru me pouvoir empêcher de rendre un bien qu'on m'avoit confié. Si je suis toutefois si malheureux que cela ait déplu à Son Éminence, j'en suis au désespoir, et vous supplie d'essayer de me justifier autant que vous le pourrez, et de me témoigner, en cette rencontre ici, que vous me faites toujours l'honneur de m'aimer, et de me croire,

Mon très-cher oncle,

Votre très-humble et très-obéissant neveu et serviteur,

MARCILLAC.

1642

3. — A L'ABBÉ DE THOU [1].

MONSIEUR,

J'ai une extrême honte de vous donner de si foibles marques de la part que je prends en votre déplaisir, et de ce qu'étant obligé en tant de façons [2] à feu Monsieur votre frère, je [3] ne peux vous témoigner que par des paroles la douleur que j'ai de sa perte, et la pas-

LETTRE 3. — Revue sur l'autographe conservé à la Bibliothèque nationale, *Collection du Puy*, tome CMXV, fol. 181 et 182. En tête est le parafe de notre auteur et, d'une autre main, cette mention : « M. le prince de Marcillac. » Cette lettre a déjà été publiée par V. Cousin dans *la Jeunesse de Mme de Longueville* (au chapitre IV de la 8e édition, p. 299 et 300; dans la première où elle ait paru, à savoir la 3e, à l'*Appendice*, p. 470); elle ne porte point de date, mais on supplée aisément à cette omission; elle figure, dans le recueil que nous venons d'indiquer, parmi un grand nombre d'autres lettres de condoléance, adressées, en septembre et octobre 1642, au même abbé de Thou, frère de François-Auguste de Thou (le fils aîné de l'historien), décapité à Lyon, avec son ami Cinq-Mars, le 12 septembre : voyez les *Mémoires*, p. 45 et note 2. Nous indiquerons, par exemple, outre la lettre de Marie de Gonzague, du 1er octobre (fol. 103), mentionnée par V. Cousin (p. 299, note 1), une lettre de M. de Liancourt, du 18 septembre (fol. 65), une de l'abbé de la Rochefoucauld, du 6 octobre (fol. 120 et 121), une du duc de Beaufort, du 23 octobre (fol. 146), une, sans date, du duc de Longueville (fol. 172).

1. Jacques-Auguste de Thou, troisième fils de l'historien, était alors abbé de Bonneval, comme on le voit par la suscription de plusieurs des lettres contenues au volume de la *Collection du Puy* mentionné dans la note précédente (entre autres, fol. 12 verso et fol. 51 verso). Il fut reçu conseiller au parlement de Paris le 20 mars 1643, devint président en la première chambre des Enquêtes, et, en 1657, ambassadeur en Hollande. Il mourut à Paris, en septembre 1677. Le second fils de l'historien, Achille-Auguste, était mort en 1635.

2. Texte de Cousin : « de tant de façons à Monsieur votre frère »; un peu après, *puis*, pour *peux*.

3. Devant *je*, on lit dans l'autographe les mots : *j'ai* (dans la ligne) *et que* (en interligne), biffés.

sion que je conserverai toute ma vie de servir ce qu'il a aimé. C'est un sentiment que je dois à sa mémoire et à l'estime que je fais de votre personne. Je vous serai extrordinairement[4] obligé si vous me faites l'honneur de croire que j'aurai toujours beaucoup de respect pour l'une et pour l'autre[5], et que je suis, 1642

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

MARCILLAC.

[1642]

Suscription : Monsieur Monsieur l'abbé de Thou.

---

4. — AU DUC D'ENGHIEN. 1643

MONSEIGNEUR,

Si quelque chose pouvoit diminuer la joie que j'ai de la gloire que Votre Altesse vient d'acquérir dans une des plus célèbres actions du monde[1], ce seroit, Monseigneur, de ce qu'étant plus obligé que personne d'en ressentir une extrordinaire[2], je ne peux néanmoins la

4. Telle est bien l'orthographe de l'original[a]. Plus haut, la Rochefoucauld a écrit *je ne peus* et *pation.*

5. Texte de Cousin : « pour l'un et pour l'autre ».

LETTRE 4. — Copiée sur un autographe qui se trouve dans les archives de la maison de Condé, et qui appartient à Mgr le duc d'Aumale. Deux feuillets ; deux cachets de cire rouge sur lacs de soie noire.

1. La victoire de Rocroy, remportée par le duc d'Enghien, le 19 mai 1643.

2. Voyez la *lettre* précédente, note 4.

[a] Voyez *lettre* 4 et note 2 ; *lettre* 8 et note 1.

1643 faire paroître à Votre Altesse que de la même sorte dont toute la terre s'est déjà servie[3], ni Lui témoigner autrement que par des paroles le zèle que j'ai pour son service et avec quelle passion je souhaite que vous me fassiez l'honneur de me croire,

Monseigneur, de Votre Altesse

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

MARCILLAC.

A Paris, ce 23[e] mai 1643.

Suscription : A Monseigneur Monseigneur le Duc.

---

5. — AU DUC D'ENGHIEN.

MONSEIGNEUR,

Je serai extrêmement heureux si, parmi la joie que toute la terre fait paroître à Votre Altesse de ses victoires[1], Elle me fait l'honneur de considérer particulièrement celle que j'en ressens, et de croire que, comme

3. Dans l'original, *servi* (*servy*), sans accord.

LETTRE 5. — Copiée, comme la précédente, sur un autographe qui se trouve dans les archives de la maison de Condé, et qui appartient à Mgr le duc d'Aumale. Deux feuillets; deux cachets de cire rouge sur lacs de soie verte. Au dos, une cote d'une écriture ancienne porte : « M. le prince de Marcillac, 4[e] septembre 1643. »

1. Thionville avait capitulé le 8 août 1643, et le duc d'Enghien en avait pris possession le 10. Il « demeura trois semaines dans sa conquête, qu'il remit en état de défense, et il la laissa sous la garde d'un gouverneur, avec deux mille hommes de garnison, pour aller reprendre Sirk sur la Moselle, place de l'électorat de Trèves, dont les Espagnols s'étaient emparés en 1635. Il s'en rendit maître en trois jours (3 septembre). » (Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII et sous le ministère du cardinal Mazarin*, tome III, p. 244.)

Votre Altesse n'a point de serviteur qui souhaite l'augmentation de sa gloire si passionnément que moi, il n'y en a point aussi qui se réjouisse davantage de voir de quelle sorte Votre Altesse l'établit par tout le monde, et qu'Elle fait des actions si proportionnées à sa naissance et à l'espérance qu'on a toujours eue de sa conduite. C'est un sentiment que je suis obligé d'avoir par tant de raisons, que je me persuade que Votre Altesse me fera l'honneur de croire que je le conserverai éternellement et que je serai toujours plus respectueusement que personne du monde, 1643

Monseigneur, de Votre Altesse
Le très-humble et très-obéissant serviteur,

MARCILLAC.

A Paris, ce 4e septembre [1643].

Suscription : A Monseigneur Monseigneur le Duc.

---

6. — A TULLIN [1].

TULLIN, si le lieu où cette biche a été tuée est dans la terre d'Anville [2], faites-en faire des informations et

LETTRE 6. — Copie d'un autographe de l'ancienne collection de Charavay aîné. V. Cousin cite en note un extrait de cette lettre dans l'*Appendice* de *Madame de Chevreuse*, p. 438, édition de 1862.

1. Un des serviteurs de la Rochefoucauld, qui fut interrogé à Tours par le président Vignier, lors de l'enquête relative à la fuite de Mme de Chevreuse. Voyez, au tome II, les *Mémoires*, p. 36 et note 2, et, ci-après, à l'*appendice* I, p. 233-237, la *Relation du président Vignier*, où la Rochefoucauld, dans l'enquête faite par le président, appelle Thuillin (le nom est écrit ainsi dans cette pièce) « un sien valet de chambre. »

2. La terre d'Anville (Charente, à trente-deux kilomètres N. O. d'Angoulême) était entrée dans la famille de Vivonne par le ma-

1643 me les envoyez le plus tôt que vous pourrez, et, en cas qu'elle ait été tuée hors de la terre, voyez M. des Rivières[3] de ma part, et lui dites que, comme toutes les bêtes fauves de ces quartiers-là viennent de Tusson[4] ou d'Anville, que je le supplie de défendre à ses valets d'en tirer, et faites la même prière à tous les gentilshommes de mes amis. Pour ce qui est de la jument, faites en sorte de la vendre, si ce n'est qu'elle fût[5] de la taille et du poil des miennes. J'ai déjà écrit au fils de Malbastit[6]; mais s'il n'a point reçu ma lettre, faites-lui savoir que Mme de Chevreuse veut marier Mlle de Bessé[7]

riage de Renaut de Vivonne, mort en 1418, avec Marie de Matas, Mastas ou Matha, dame d'Anville, fille de Foulques de Matas, seigneur d'Anville; puis dans la maison de la Rochefoucauld par le mariage d'Andrée de Vivonne, dame de la Châteigneraye et d'Anville, avec François VI, notre auteur. Voyez la *Notice biographique*, p. XI et note 2.

3. Il y a une commune du nom de Rivières, à trois kilomètres de la Rochefoucauld, près de la forêt de Braconne.

4. Village de l'Angoumois (Charente), à seize kilomètres de Ruffec, à quarante N. E. d'Angoulême.

5. A moins qu'elle ne fût, qu'elle ne soit.

6. Sur Malbastit, gentilhomme du duc de la Rochefoucauld, et sur son fils, qui avait une liaison avec une des femmes de la maison de Mme de Chevreuse, Mlle de Bessé, dont le nom vient ci-après, voyez, dans *Madame de Chevreuse* (*Appendice*, p. 436, 437, 438 et note 1), l'*Extrait de l'information faite par le président Vignier de la sortie de Mme de Chevreuse hors de France*, où le nom est écrit *Malbasty*. — Le second *appendice* de ce tome III contient sept lettres à Malbastit : voyez p. 282, note 1.

7. Nous ne savons si la personne ici désignée appartenait à la famille de Henri de Bessé ou de Besset, sieur de la Chapelle-Milon, littérateur, contrôleur des bâtiments en 1683 (voyez notre tome I, p. 354 et note 3). Dans le département de la Charente, tout près de Tusson, à quatorze kilomètres de Ruffec, est une petite commune du nom de Bessé, au sujet de laquelle nous lisons dans l'*Histoire de l'Angoumois*, de Vigier de la Pile (1846, in-4°, p. CXXXIX) : « Il y a une maison noble qui en porte le nom; elle est composée de deux fiefs différents, qui appartiennent,

à un gentilhomme, et que c'est une affaire qu'elle affectionne extrêmement; c'est pourquoi avertissez Malbastit de ne s'y opposer point, pource qu'aussi bien cela ne serviroit qu'à aigrir Mme de Chevreuse encore plus contre lui. Dites-lui aussi que je lui conseille de renvoyer à Mlle [de] Bessé toutes les lettres qu'il a d'elle, afin de témoigner plus de respect à Mme de Chevreuse, et qu'il lui rend cette déférence dans une chose qui lui est extrêmement sensible; enfin vous le pouvez assurer qu'on lui saura gré d'en user comme je vous mande, et, de plus, qu'il me fera plaisir. Envoyez-y un homme exprès, afin d'avoir promptement réponse, et envoyez-lui plutôt ma lettre en cas qu'il n'ait pas reçu celle que je lui ai écrite. Faites mes compliments à tous mes amis et m'en mandez des nouvelles et de l'état où est la terre d'Anville et la forêt. 1643

MARCILLAC.

A Paris, ce 28me septembre 1643.

---

7. — AU CARDINAL MAZARIN. 1648

MONSEIGNEUR,

J'aurois plus tôt rendu mille très-humbles grâces à Votre Éminence de l'honneur qu'Elle m'a fait dans la

depuis près de deux siècles, à la maison de Danché. » Voyez aussi les *Chroniques fontenaisiennes* (notamment p. 310), par A. D. de la Fontenelle de Vaudoré, Fontenay-le-Comte, 1841, in-8°; le nom y est écrit *Bessay*.

LETTRE 7. — Vue sur l'autographe, qui faisait partie de la collection de M. Feuillet de Conches; sept pages in-folio; cachets conservés. Elle porte en tête, d'une autre main, cette mention :

1648 lettre qu'il lui a plu d'écrire à mon père, si je n'avois cru que ce devoir lui seroit moins désagréable en l'accompagnant des assurances que je puis donner à Votre Éminence de l'entière obéissance où j'ai trouvé la province de Poitou. Il est vrai, Monseigneur, qu'elle n'a pas été d'abord égale partout, et que quelques habitants d'un lieu nommé Sainte-Hermine et d'un autre nommé Sainte-Geme[1], ayant été pour démolir deux bureaux de leur voisinage des Traites de Charente[2], j'ai cru les devoir punir plus sévèrement que les autres, et

« 1er septembre 1648, M. de Marcillac, » mention qui se trouve répétée ainsi, au dos de la lettre : « M. de Marcillac, 1er septembre 1648. » — On a vu, dans les *Mémoires* (au tome II, p. 104 et 105), et aussi dans l'*Apologie de M. le prince de Marcillac* (p. 459 et 460, à la suite des *Mémoires*), qu'au moment où la Fronde éclatait à Paris par l'arrestation de Broussel et de Blancmesnil, à la fin d'août 1648, notre auteur, qui n'était alors que prince de Marcillac, s'était rendu, sur l'ordre de la Reine, à son gouvernement de Poitou, afin d'y réprimer des désordres survenus à propos de perceptions fiscales. Cette lettre du 1er septembre, qui informe le Cardinal de l'apaisement de la rébellion, est précisément celle à laquelle Mazarin fit, le 9 du même mois, la réponse que nous avons donnée dans notre tome II (note 3 de la page 105). Voyez, dans l'*appendice* v, 1°, de la *Notice biographique*, p. CIII et CIV, l'indication de pièces relatives à la gestion de Marcillac en Poitou, et de l'ordre de mise en liberté des six habitants de Sainte-Hermine.

1. Sainte-Hermine et Sainte-Gemme-la-Plaine sont, l'un un chef-lieu de canton, l'autre une commune (canton de Luçon) de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte, lequel confine aux anciennes provinces d'Aunis et de Saintonge.

2. On donnait autrefois le nom de *traites* aux droits prélevés sur l'importation et l'exportation des marchandises. Les *Traites* (on disait aussi le *Traité*) *de Charente* se levaient à l'entrée et à la sortie des provinces de Saintonge et d'Aunis, qui, au sud, confinaient au pays dont le prince de Marcillac était alors gouverneur ; le principal bureau de perception se trouvait à Tonnay-sur-Charente. Notre auteur nommera plus loin *Traites foraines* les droits imposés aux denrées qui, au nord, entraient dans son gouvernement ou en sortaient.

c'est ce qui m'a obligé d'y envoyer dix compagnies du régiment d'Aubeterre[3], qui étoient à Lusson[4], de retenir prisonniers six habitants des plus considérables, et de faire rétablir, aux dépens de ces lieux-là, tous les désordres qui ont été commis dans les deux bureaux dont je viens de vous parler. 1648

Pour ce qui est des autres lieux, d'où les commis des mêmes bureaux de la Traite de Charente se sont retirés d'eux-mêmes, et sur la crainte d'un pareil traitement, j'ai cru qu'il suffisoit de les y faire retourner, et de les mettre en la protection des habitants, et de les rendre responsables de leur sûreté. Je suis au désespoir, Monseigneur, qu'une chose aussi peu considérable que celle qui est arrivée vous ait pu faire douter de la fidélité d'une province qui certainement est aussi soumise qu'aucune autre du Royaume[5], et dont je puis répondre à Votre Éminence que la noblesse n'a eu aucune part à ce qui s'y est passé, et que la faute d'un très-petit nombre de gens ait produit toute l'importunité que cette affaire-là vous a causée.

J'espère, Monseigneur, qu'il n'y aura plus désormais aucune suite qui vous puisse déplaire, et je vois toutes choses si disposées à une obéissance entière, que j'ose supplier très-humblement Votre Éminence de se servir, en cette rencontre, de la même douceur qu'Elle a tou-

3. C'est-à-dire du régiment qui avait pour colonel le marquis d'Aubeterre, Pierre Bouchard d'Esparbez de Lussan.

4. Luçon, chef-lieu de canton du département de la Vendée, arrondissement de Fontenay-le-Comte.

5. On voit par le volume du Dépôt des affaires étrangères cité dans la note préliminaire de la *lettre* 1 (p. 13), qu'il n'en fut pas ainsi un peu plus tard, en 1650; on y lit notamment, dans une pièce intitulée *Nouvelles*, non paginée et sans date, mais qui se rapporte à l'année en question, que Sainte-Hermine, la localité nommée plus haut, joua encore un rôle considérable dans le mouvement.

1648 jours pratiquée, et de consentir que je remette en liberté de pauvres gens qui sont les moins coupables et qui m'étoient venus trouver pour se justifier. Outre la compassion que je crois que Votre Éminence en aura, par l'assurance que je lui donne que leur faute est beaucoup moindre que celle du menu peuple, je la supplie très-humblement de considérer qu'étant les principaux des lieux où les désordres sont arrivés, ils seront plus obligés, par la grâce qu'ils recevront de Votre Éminence, de maintenir, à l'avenir, les autres habitants dans leur devoir. Enfin, Monseigneur, je prendrai très-grande part à cette grâce, et je puis assurer Votre Éminence que les commis même souhaitent qu'il vous plaise de me l'accorder, et sont persuadés que cette marque de votre bonté leur sera avantageuse.

Pour ce qui est arrivé aux bureaux des Traites foraines[6], les trois lieux où il y ait eu quelque chose de considérable, ç'a été à Touars, où M. de la Trimouille se charge de rétablir toutes choses, comme Votre Éminence le verra par la copie de deux lettres que j'ai reçues de lui[7]; le second est Bressuire[8], où les habitants

6. Voyez ci-dessus, la note 2.

7. Thouars, petite ville du Poitou, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres); elle avait été érigée en duché-pairie pour les la Trémoïlle. Il s'agit ici de Henri de la Trémoïlle, duc de Thouars, né en 1598, mort à Thouars en 1674 : voyez le *Chartrier de Thouars*, publié, en 1877, par M. le duc de la Trémoïlle (p. 135 et suivantes). On ne pouvait pas faire grand fond sur sa fidélité, car on le voit, six mois après (mars 1649), offrir au parlement de Paris un corps de troupes, pourvu que la Compagnie l'autorise à « se saisir des deniers royaux, dans les recettes générales de Poitiers, de Niort et d'autres lieux, dont il étoit déjà assuré. » Voyez les *Mémoires de Retz*, tome II, p. 371 et note 6.

8. Bressuire ou Bersuire, comme on disait alors indifféremment, chef-lieu d'arrondissement des Deux-Sèvres, dans le bas Poitou, à peu de distance de Thouars, au sud-ouest.

font rétablir toutes choses aussi, et répondent de la sûreté des commis; et le troisième est Montagu[9], qui appartient à un gentilhomme de mes amis, nommé M. de Vieillevigne[10], qui m'a envoyé assurer que toutes choses seront rétablies, et que les habitants de la terre répondront aussi de la sûreté des commis qu'on y voudra envoyer. 1648

Voilà, Monseigneur, ce que j'ai cru devoir faire pour obéir aux commandements de Votre Éminence, n'en ayant point eu de plus particulier. Je la supplie très-humblement de croire que je les suivrai toujours[11] avec plus de passion et de respect que personne, et que de tous ceux qui lui sont obligés il n'y en a point qui soit si véritablement que moi,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Monseigneur,

MARCILLAC.

A Fontenay[12], ce 1er septembre[13] [1648].

Je[14] ne dis point à Votre Éminence que je me serois rendu auprès d'Elle, si je m'étois cru plus utile à son

9. Montagu ou Montaigu, bourg du bas Poitou (Vendée), chef-lieu de canton de l'arrondissement de la Roche-sur-Yon, à l'ouest de Bressuire et de Thouars.

10. Il y a une commune et un château de Vieillevigne non loin des lieux dont il est ici parlé, dans le canton d'Aigrefeuille (Loire-Inférieure).

11. Le mot *toujours* est en interligne, dans le manuscrit.

12. Fontenay-le-Comte, chef-lieu du bas Poitou, faisait partie de la généralité de Poitiers, laquelle comprenait du reste toute la province de Poitou, sauf quelques lambeaux annexés à l'élection du Blanc (généralité de Bourges).

13. Dans l'original, 1er *septembre* est précédé du chiffre 31, biffé; les cinq mots de la date se trouvent placés transversalement à la marge de gauche.

14. Ce dernier alinéa forme, dans l'autographe, un post-scriptum, écrit à rebours, en haut de la dernière page.

1648 service à Paris qu'ici, et je ne crois pas lui devoir donner de nouvelles assurances de la passion que j'ai pour tout ce qui vous touche, puisque je me persuade que vous me[15] faites l'honneur de n'en douter pas.

Suscription : A Monseigneur Monseigneur le Cardinal.

---

8. — AU CARDINAL MAZARIN.

MONSEIGNEUR,

Si l'extrordinaire[1] passion que j'ai pour les intérêts de Votre Éminence ne me persuadoit que ceux de l'État ne vous empêcheront pas de me faire l'honneur de donner un moment aux miens, je ne serois pas assez indiscret pour vous en parler en une saison où vos importantes occupations reçoivent tous les jours quelque accroissement[2]. Mais puisqu'il n'y a rien que vos serviteurs ne puissent attendre de votre bonté, je vous dirai,

15. Ce mot *me* est lacéré; le premier jambage d'*m* est seul visible.

LETTRE 8. — Revue sur un autographe qui faisait partie de la collection de M. Feuillet de Conches. Voyez les *Mémoires*, p. 104-107, la lettre de Mazarin mentionnée ci-dessus (p. 28, fin de la note préliminaire de la *lettre* 7), dans laquelle le Cardinal ne dit mot des promesses qu'il a faites à notre auteur, et les pages 457-468 de l'*Apologie de M. le prince de Marcillac*, écrite dans les premiers mois de 1649.

1. Voyez ci-dessus (p. 23), la note 4 de la *lettre* 3, et la note 2 de la *lettre* 4.

2. La lettre était écrite le lendemain de la reprise de la conférence de Saint-Germain, bien propre, en effet, à occuper le Cardinal, quoiqu'il en fût exclu. Voyez les *Mémoires de Mme de Motteville*, tome II, p. 218.

Monseigneur, que j'ai appris avec une extrême satisfaction la disposition où est la Reine d'accorder de nouveau quelque tabouret, ne pouvant pas douter, après les assurances dont il plut à Votre Éminence de m'honorer, quand je pris congé d'Elle, que je ne sois le premier à recevoir cette grâce de Sa Majesté[3]. En effet, Monseigneur, bien que je sois en état de justifier qu'il y a trois cents ans que les Rois n'ont point dédaigné de nous traiter de parents[4], bien que[5] les prétendants à qui cet honneur peut être commun avec nous n'aient pas comme nous celui de la duché, bien que la rencontre de ces deux avantages dans notre maison dût empêcher celles qui ont seulement l'un ou l'autre de tirer à conséquence ce qu'on auroit agréable de faire pour moi, et bien que je croie encore avoir témoigné à la Reine ma fidélité et mon zèle par des preuves aussi longues ou aussi certaines qu'elle en ait pu recevoir de qui que ce soit, et qu'Elle sache bien que je n'y ai pas moins hasardé ma vie que ma liberté[6], ce n'est aujourd'hui, Monseigneur, ni à ma condition ni à mes services que je prétends devoir l'accomplissement de la chose du monde qui me touche le plus, et je crains d'autant moins d'en être obligé à votre seule parole que je serai ravi qu'un si grand effet de votre protection serve à publier que je serois un ingrat et un lâche, si je man- 1648

3. Rapprochez d'un passage des *Mémoires* (p. 105) où la Rochefoucauld dit que le Cardinal lui promit positivement, lors de son départ de Paris pour aller pacifier les désordres du Poitou, qu'il aurait « les premières lettres de duc qu'on accorderoit, afin que *sa* femme eût.... le tabouret. »

4. Voyez la *Notice biographique*, p. III, note 1.

5. Après *que*, il y a dans l'original *ceux*, biffé

6. Allusion à l'emprisonnement de huit jours à la Bastille que subit, en l'année 1637, le prince de Marcillac : voyez les *Mémoires*, p. 37-39.

1648 quois d'être, à toutes occasions et à toutes épreuves,
Monseigneur, de Votre Éminence
Très-humble et très-obéissant serviteur,
MARCILLAC.

A Vertœil, ce 2me octobre 1648.

9. — AU COMTE DE CHAVIGNY[1].

MONSIEUR,

C'est avec un des plus sensibles déplaisirs du monde que je suis contraint de partir de ce pays ici sans avoir l'honneur de vous voir comme je l'avois espéré; mais, étant sur le point de vous aller rendre mes devoirs, j'ai appris la distribution qu'on a faite de tous les tabourets, dont vous avez entendu parler[2], et comme je n'ai aucune part à cette grâce-là, quoiqu'on eût eu agréable de me la promettre positivement et par préférence à qui que ce soit[3], je suis obligé d'aller à Paris pour voir

LETTRE 9. — Revue sur un autographe de la bibliothèque Cousin; elle a été publiée dans la 3e édition de *la Jeunesse de Mme de Longueville*, p. 471, mais non reproduite dans les éditions suivantes. En tête se trouve cette mention, d'une main ancienne : « Il se plaint qu'on ne lui a pas accordé le tabouret qu'on lui avoit promis. » Voyez la *lettre* précédente.

1. Sur le comte de Chavigny, voyez les *Mémoires*, p. 31, note 3. Il était en disgrâce depuis le 18 septembre de cette année, et avait été emprisonné à Vincennes, dont il était gouverneur, puis au Havre. Il fut mis en liberté à la fin du mois d'octobre, et reçut ordre d'aller au château de Chavigny, près de Chinon (Touraine); son exil ne fut levé qu'à la fin de l'année suivante. Voyez les *Mémoires de Mme de Motteville*, tome II, p. 189 et suivantes, p. 241, et tome III, p. 86.

2. Voyez ci-dessus, p. 32, la note préliminaire de la *lettre* 8.

3. Voyez p. 33, la note 3 de la *lettre* qui précède.

si on me refusera aussi librement dans cette conjoncture qu'on a fait après tant de promesses. Je ne vous dis point qu'en quelque lieu et en quelque état que je sois, rien n'empêchera jamais les sentiments de reconnoissance et d'estime que j'aurai toute ma vie pour vous, et je les dois conserver par trop de raisons pour y manquer jamais. Je me persuade que j'ai assez l'honneur d'être connu de vous pour croire que vous ne pouvez douter de cette vérité, et que je ne sois, plus véritablement que personne du monde, 1648

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MARCILLAC.

Poitiers, ce 7me décembre [1648][4].

---

10. — LE DUC DE LA ROCHEFOUCAULD AU COMTE DE CHAVIGNY. 1650

MONSIEUR,

Je suis trop accoutumé à recevoir des preuves de

4. Entre cette *lettre* 9 et la *lettre* 10 se placent par leur date : 1° la dépêche (n° 9 de l'*appendice* I de ce volume, p. 249) adressée, le 17 janvier 1649, au duc François V, « sur ce que M. le prince de Marcillac, son fils, s'étoit jeté dedans Paris durant les mouvements et [pour] le convier de demeurer dans son devoir ; » 2° les deux dépêches au marquis des Roches-Baritault, lieutenant général en Poitou, dont l'une est indiquée, l'autre reproduite dans la note 3 de la dépêche au duc François V ; 3° deux lettres de Marcillac dont nous donnons le texte à l'*appendice* V (1° et 3°) de la *Notice biographique*, p. CIII et CV.

LETTRE 10. — Copiée par feu M. Gilbert sur un autographe qui appartenait à M. J. Boilly. En tête est écrit d'une autre main : « M. de la Rochefoucault. Vertœil, 15 février 1650. Il le remercie de la part qu'il prend à sa douleur. » Le duc venait de perdre son père, le 8 février : voyez les *Mémoires*, p. 177 et note 6.

1650 l'honneur de votre amitié, pour être surpris de celles que vous avez la bonté de me donner. Je vous supplie très-humblement de croire qu'en quelque état que je puisse être, elles me seront toujours le plus véritable sujet de consolation que je puisse recevoir, et que, n'ayant rien de plus cher que la part que vous m'avez fait l'honneur de me promettre dans vos bonnes grâces, je ne puis rien souhaiter plus passionnément que sa continuation, et de la mériter en vous faisant paroître combien je suis,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

La Rochefoucauld.

A Vertœil, ce 15[me] février [1650].

Suscription : A Monsieur Monsieur de Chavigni.

II. — AU MARQUIS DE CHÂTEAUNEUF[1].

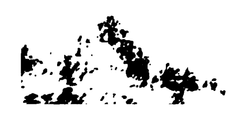
[Mars 1650.]

Monsieur,

Bien que ce soit une chose assez ordinaire à une personne en l'état où vous êtes de recevoir des compliments de ceux qui se trouvent en la posture où je suis,

Lettre II. — D'après un autographe du British Museum, *Manuscrits Egerton*, II, fol. 28. Cette lettre, sans date, est classée à l'ordre alphabétique parmi des lettres de 1650 et de 1651. Elle se rapporte à la nomination de garde des sceaux en mars 1650.

1. Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, garde des sceaux en 1630, puis, de nouveau, du 2 mars 1650 au 3 avril 1651, mort en 1653 : voyez les *Mémoires*, p. 19, note 2, et p. 73, note 5.



je me persuade néanmoins que j'ai assez l'honneur d'être connu de vous pour croire que c'est par la seule part que je prends à ce qui vous touche que je me réjouirai toujours de vos avantages et de votre satisfaction. Ce m'en seroit une très-particulière de vous pouvoir témoigner par mes services que je suis véritablement, 1650

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

La Rochefoucauld.

---

12. — A LENET[1].

Ce 16me novembre [1650].

Bien que je vous aie mandé par la voie de Paris que

Lettre 12. — Revue sur un autographe de la Bibliothèque nationale, *Manuscrits de Lenet*, tome III, fol. 108 et 109. Cette lettre, postérieure à la paix de Bordeaux, qui fut conclue à la fin de septembre 1650, a sans doute été écrite de Verteuil, où la Rochefoucauld s'était retiré, au commencement d'octobre, pour y poursuivre, par la voie pacifique des négociations, la campagne entreprise, depuis près d'un an, en vue de la délivrance des Princes. Voyez les *Mémoires*, p. 204-207, et p. 212 et note 1.

1. Sur Pierre Lenet, voyez les *Mémoires*, p. 194 et note 5, et la *Notice* en tête de ce volume, p. 4. La Rochefoucauld et ses secrétaires écrivent ce nom de diverses manières, presque toujours avec une apostrophe ou du moins avec un E majuscule; ils varient aussi la terminaison : c'est tantôt *l'Esnet* et tantôt *l'Esné*. On trouve même *Lainet* (*lettre* 26, p. 73, et *lettre* 30, p. 89). Chez ses autres correspondants nous rencontrons aussi pour son nom plusieurs orthographes. Nous trouvons sa propre signature écrite *Lene* (sic)[a], et l'on peut s'étonner que des personnes qui avaient de si intimes ou si fréquentes relations avec lui ne sussent pas mieux comment lui-même écrivait son nom.

[a] Elle est précédée, il est vrai, de *signe*, également sans accent, pour *signé*.

1650 vos lettres m'ont été rendues, néanmoins, comme elle me paroît assez douteuse, je vous assurerai encore que j'ai reçu le traité de Mouron[2], que je crois qui sera très-avantageux, et je suis fort aise que le Couret ait conservé son régiment[3]. M. de Sillery[4] est de retour de son voyage, il y a près[5] d'un mois; mais, comme M. de Mazerolles[6] et lui sont revenus en même temps, je ne doute pas que le premier ne vous ait déjà rendu compte de ce qui a rendu tant de promesses inutiles[7].

2. Montrond-sur-Cher, château fort des Condé. Sur le traité de Montrond, qui est du 23 octobre 1650, voyez les *Mémoires de Lenet*[a], p. 430. Lenet dit (*ibidem*, p. 422) qu'il avait écrit à ses amis de lui faire savoir, à Châtillon-sur-Loing, leurs avis sur ce traité.

3. Pour le Couret, voyez encore *ibidem*, p. 431.

4. Il s'agit ici de Louis-Roger Brûlart, marquis de Sillery (voyez les *Mémoires*, p. 127, note 3), beau-frère de la Rochefoucauld, qui était parti pour l'Espagne au mois de mai précédent. C'était, dit Lenet, un homme « plein d'esprit et d'habileté, et de qui le nom étoit non-seulement connu en Espagne, mais il y étoit encore en bonne odeur par les négociations du Chancelier son grand-père, et par les emplois qu'avoit eus le sieur de Puisieux son père. » Voyez les *Mémoires de Lenet*, p. 295, et ci-après, à l'*appendice* I, p. 252-257, deux lettres écrites par Sillery à son beau-frère, pendant cette mission en Espagne.

5. Il y a, dans l'autographe, soit *près*, corrigé en *plus*, soit plutôt *plus*, corrigé en *près*. — On voit, par les *Mémoires de Lenet* (p. 421), que ce fut le 6 octobre, le jour même où la Rochefoucauld « prit congé de la princesse (*de Condé*) pour se retirer dans sa maison de Verteuil, » que l'on dépêcha « en Espagne un gentilhomme du marquis de Sillery, avec les passe-ports.... rapportés de la cour pour le retour de son maître, de Baas et de Mazerolles. »

6. Retz (tome II, p. 508 et 509) parle de Mazerolles, qui était, dit-il, « une manière de négociateur de Monsieur le Prince. »

7. Pour le détail des négociations conduites avec l'Espagne, au nom des Frondeurs, par Sillery, Baas et Mazerolles, voyez les *Mémoires de Lenet*, *passim*.

[a] Nous avons dit ci-dessus (note 3 de la page 4) que les *Mémoires de Lenet*, cités, dans notre tome II, d'après l'édition Petitot, le sont, dans ce tome III, d'après celle de Michaud et Poujoulat.

Je vous puis assurer que celle que je vous ai faite de vous honorer toujours est très-véritable, et que personne du monde n'est plus entièrement à vous que moi. 1650

La Rochefoucauld.

Je vous écris sans cérémonie pour vous obliger à en faire de même. Je suis au désespoir que Gourville[8] ne vous ait pas trouvé à Châtillon[9], afin de savoir particulièrement le succès[10] de votre voyage, dont j'ai une très-grande curiosité. Je ne vous puis rien mander de notre abbesse[11], car je n'en ai point eu de nouvelles. Le porteur de cette lettre passera par ici en s'en retournant; je vous conjure de me vouloir apprendre ce que vous saurez de toutes les choses où nous prenons

8. Jean Hérault de Gourville, qui était alors le secrétaire et l'homme d'affaires du duc, naquit à la Rochefoucauld, le 11 juillet 1625, et mourut le 16 juin 1703. Il avait d'abord été valet de chambre de l'abbé Louis de la Rochefoucauld, frère de notre auteur, qui fut (1646-1654) évêque de Lectoure; puis, en 1646, il était entré, en qualité de maître d'hôtel, chez le prince de Marcillac; c'est au retour de la campagne de cette même année (voyez les *Mémoires*, p. 97 et note 1) qu'il avait été promu aux fonctions de secrétaire. Consultez sur lui ses propres *Mémoires*, et un article de Sainte-Beuve, dans le tome V (p. 359-379) des *Causeries du lundi*.

9. Châtillon-sur-Loing. La duchesse de Châtillon y avait un château, où se trouvait alors, et presque à la veille d'y mourir (2 décembre), la princesse douairière de Condé. On lit dans les *Mémoires de Lenet* (p. 443) que celui-ci y était allé de Montrond, mais qu'il n'y était pas demeuré, ce qui explique que Gourville l'ait manqué. Cette ville et ce château furent un des lieux d'étape du prince de Condé, dans sa grande chevauchée d'Agen au camp de Lorris, en mars 1652.

10. *Le succès*, l'issue; dans l'autographe, *succeds*.

11. Il s'agit peut-être ici d'une des sœurs de la Rochefoucauld, probablement de l'aînée, Marie-Élisabeth, devenue abbesse de Saint-Sauveur d'Évreux en 1649; une autre, Catherine, fut abbesse de Charenton, puis du Paraclet; une troisième, Gabrielle-Marie, abbesse du Paraclet, puis de Notre-Dame de Soissons.

1650 intérêt. Je vous supplie de trouver bon que j'assure ici Mme de Tourville[12] et Mme de Gouville[13] de mon très-humble service ; j'ai eu l'honneur de leur faire réponse depuis peu, par la voie de Paris.

---

13. — A LENET.

Ce 8me décembre [1650].

J'AI reçu avec une extrême joie la lettre qu'il vous a plu m'écrire, et vous ne doutez que je n'en aie toujours une très-particulière, en voyant que vous me conservez quelque part dans votre souvenir. Je vous dirai, pour sortir promptement du compliment, que j'ai été fort surpris de ce que vous me mandez, et que je ne comprends pas qu'on se veuille[1] opiniâtrer, malgré des gens à qui on doit tout, à demeurer avec eux sans leur consentement; je ne puis croire qu'on persévère dans cette résolution-là, si on connoît qu'elle déplaise. Je vous

12. Lucie de la Rochefoucauld-Montendre, veuve, depuis 1647, de César de Costentin, comte de Tourville, dame d'honneur de la jeune princesse de Condé. Un de ses fils fut le célèbre amiral. Voyez à son sujet les *Mémoires de Lenet*, p. 220. Il y a une lettre d'elle à Saint-Agoulin dans le tome XVIII (fol. 71) des *Manuscrits de Lenet*.

13. Lucie de Costentin de Tourville, fille de la précédente, femme de Michel d'Argouges, marquis de Gouville, que Mademoiselle (tome II, p. 11) nomme, en 1652, « maréchal de bataille de l'armée de Monsieur le Prince. » Voyez encore les *Mémoires de Lenet*, p. 249 et *passim*.

LETTRE 13. — *Manuscrits de Lenet*, tome III, fol. 161 et 162, autographe ; au dos, la mention : « M. de la Rochefoucault; » cachets de deuil, le duc ayant, comme nous l'avons dit, perdu son père le 8 février de la même année 1650 : voyez les *Mémoires*, p. 177 et note 6, et ci-dessus, p. 35, la *lettre* 10.

1. Dans l'original, *veille*; neuf lignes plus loin, *peut*.

supplie de me mander ce qui en sera arrivé. M. de Sillery[2] vous écrit, et, si je ne rends pas ce devoir-là à Madame la Princesse[3], c'est seulement par respect, et pour être persuadé qu'il est inutile de lui renouveler les assurances de mon très-humble service, puisque je ne m'imagine pas que rien lui pût faire douter du zèle avec lequel j'essaierai toute ma vie de lui[4] en rendre. Je n'ai point eu encore de nouvelles de l'abbesse[5]. Je suis infiniment obligé à Mmes de Tourville et de Gouville[6] de l'honneur qu'elles me font de se souvenir de moi; je plains bien la dernière de la perte qu'elle a faite, et je ne doute pas aussi qu'elle n'en soit bien touchée. Adieu: je vous demande la continuation de vos bonnes grâces, et que vous me croyiez[7] plus à vous que personne du monde. 1650

LA ROCHEFOUCAULD.

Suscription : A Monsieur Monsieur l'Esné.

---

14. — A LA PRINCESSE DE CONDÉ[1].

MADAME,

Je crois que Votre Altesse me fait bien l'honneur de croire que j'ai reçu avec le respect que je dois les mar-

2. Voyez p. 38, la note 4 de la *lettre* 12.
3. Claire-Clémence de Maillé-Brezé, femme du grand Condé. Il y a quelques lettres d'elle dans le tome III des *Manuscrits de Lenet*.
4. *De lui* est en interligne, au-dessus d'un mot (*d'en*?) biffé.
5. Voyez *lettre* 12, p. 39 et note 11.
6. Voyez *ibidem*, p. 40 et notes 12 et 13.
7. Ce subjonctif est écrit *croiés*.

LETTRE 14. — *Manuscrits de Lenet*, tome III, fol. 173 et 174, autographe; au dos, la mention : « M. de la Rochefoucault; » ce nom est écrit après celui de *Bouillon*, biffé; cachets de deuil.

1. Voyez ci-dessus, *lettre* 13, note 3.

1650 ques de confiance qu'Elle [2] a la bonté de me donner, et que j'ai toute la joie imaginable de ce qu'on a très-grand sujet d'espérer que la conduite de Votre Altesse contribuera beaucoup à la liberté de Monseigneur le Prince [3]. Je crois, Madame, qu'il est bien inutile de vous dire de quelle sorte je la souhaite, et de faire ici de nouvelles protestations de très-humbles services à Votre Altesse, puisque je m'imagine qu'Elle me fait bien l'honneur de croire que je suis, de la même sorte que je vous l'ai promis,

Madame, de Votre Altesse

Très-humble et très-obéissant serviteur,

LA ROCHEFOUCAULD.

Ce 20e décembre [1650], à la Terne [4].

Suscription : A Madame Madame la Princesse.

2. Après *qu'Elle*, il y a, dans le manuscrit, *me fait*, biffé, et, à la ligne suivante, *pour* ou *par*, entre *imaginable* et *de ce*.

3. Les Princes, qui, un mois auparavant, avaient été transférés de Marcoussis au Havre (voyez les *Mémoires*, p. 204 et note 3), ne sortirent de prison qu'en février 1651. La princesse de Condé, en quittant Bordeaux, s'était, après un assez long séjour à Milly, retirée à Montrond : voyez *ibidem*, p. 207, et les *Mémoires de Lenet*, p. 437-493 *passim*.

4. La Terne est située à trente kilomètres N. O. de la Rochefoucauld (Charente), commune de Luxé, et à cinq kilomètres et demi environ de la forêt de Tusson, dont il est parlé dans la *lettre* 6 adressée à Tullin. On distingue la haute et la basse Terne. Voyez le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente* (3e série, tome IV, 1862, p. 326). D'après un autre ouvrage, la *Géographie de la Charente*, par M. Marvaud (p. 237), il y eut autrefois à la Terne un couvent de Bénédictins, et il y reste, sur un plateau qui domine la Charente, des fondations considérables de constructions romaines. Il est plusieurs fois question de « la maison de la Terne » à l'*appendice* II, p. 235 et 237.

15. — A LENET.

1650

Je n'ai point encore vu M. de Mazerolles[1]; je l'attends avec beaucoup d'impatience, pour savoir un peu plus particulièrement de vos nouvelles que je n'en ai appris[2] depuis longtemps. Je ne doute pas que celles que vous aurez apprises de M. de Turenne ne vous aient fort affligé, et il me semble que c'est un des plus grands malheurs qui pouvoit[3] arriver[4]. Le porteur de cette lettre vous dira tout ce que je vous en pourrois mander d'un lieu où il n'y en a point de considérable. Le voyage que vous avez fait à Châtillon[5] a été, ce me semble, très-nécessaire, et la maîtresse du lieu[6] en a aussi bien usé qu'il se peut. Je ne comprends point les desseins des Frondeurs sur M. le comte de Dunois[7]. Je vous supplie de ne point dire que vous en ayez reçu de moi; car j'en ai écrit mille[8] aujourd'hui, et, comme j'en

Lettre 15. — *Manuscrits de Lenet*, tome III, fol. 155, autographe; au dos : « M. de la Rochefoucault. Lettres du (*sic*) mois d'octobre et décembre 1650; » cachets de deuil.

1. Voyez ci-dessus, p. 38, *lettre* 12 et note 6.

2. Devant *appris*, il y a *receu*, biffé.

3. Il y a ainsi *pouvoit*, au singulier, dans l'original. Après *dira*, à la ligne suivante, *tout* est écrit deux fois et biffé la première.

4. Allusion au combat de Rethel, livré quelques jours auparavant (15 décembre 1650), et où Turenne avait été vaincu par le maréchal du Plessis-Praslin : voyez les *Mémoires*, p. 215 et 216.

5. C'est sans doute le second voyage de Lenet à Châtillon, son retour de Paris, après la mort de la princesse douairière de Condé : voyez ci-dessus, p. 39, *lettre* 12 et note 9.

6. Élisabeth (ou Isabelle)-Angélique de Montmorency-Bouteville, veuve, depuis 1649, de Gaspard de Coligny, duc de Châtillon : voyez ci-après, p. 55, et p. 184, note 12.

7. Jean-Louis-Charles d'Orléans, comte de Dunois, puis duc de Longueville et d'Estouteville, connu ensuite sous le nom d'abbé d'Orléans, était le fils aîné de Mme de Longueville. Il était né en 1646, et mourut en 1694.

8. Dans l'original, *milles*, orthographe constante du duc.

1650 ai reçu beaucoup de Mouron[9], je n'aurois point d'excuse légitime pour me[10] dispenser d'y faire réponse, si on savoit que j'eusse pu écrire à quelqu'un. Je voudrois bien avoir l'honneur de vous voir; mais, comme ce n'est que pour le plaisir de vous entretenir, et qu'il n'y a rien de pressé, il faut se mortifier[11] là-dessus. Je vous donne le bonsoir, et suis entièrement à vous.

Ce 27e décembre [1650].

Suscription : Monsieur Monsieur l'Esné.

1651

16. — AU MARQUIS DE SILLERY[1].

Je pars présentement pour faire le voyage dont nous parlâmes ici dernièrement; je ne sais quel en sera le

9. Voyez ci-dessus, p. 38, note 2; p. 42, note 3; et les *Mémoires*, p. 176, note 6. Nous apprenons par ceux *de Lenet* (p. 491 et 492) que celui-ci trouva à Montrond quatre lettres que Condé avait écrites de sa prison; parmi ces lettres, il y en avait une pour la Rochefoucauld, que nous donnons ci-après, dans l'*appendice* I, p. 264.

10. *Me* corrige *m'en*. Deux lignes plus loin, *av[oir]* corrige *vo[us]*.

11. Devant *se mortifier*, on lit, dans l'original, le mot *remettre*, biffé.

Lettre 16. — D'après la copie d'un autographe communiqué à M. Gilbert. La date de cette lettre n'est accompagnée d'aucune mention de lieu; mais elle a été probablement écrite de Verteuil, où la Rochefoucauld était installé, depuis le mois d'octobre 1650, au milieu des ruines de sa maison. Le voyage mystérieux dont il est parlé au début de la lettre et dans le post-scriptum est celui qu'il fit à Paris en janvier 1651. Voyez la *Notice biographique*, p. XLV et XLVI, et ce qui est dit dans les *Mémoires* (p. 219 et suivantes) des négociations que le duc conduisit alors du fond de la maison de la princesse Palatine, où il demeurait caché, et de ses entrevues secrètes avec le cardinal Mazarin.

1. Sur le marquis de Sillery, voyez p. 38, *lettre* 12, note 4.

succès, mais on me presse fort de le faire, sans m'avoir mandé néanmoins aucune autre particularité que la bonne disposition du Parlement; mais comme les choses peuvent venir au point que le Cardinal sera contraint de faire sortir les Princes, et que l'intérêt de Mme d'Aiguillon[2] peut être un obstacle à leur liberté par mille raisons que vous voyez mieux que moi, je crois qu'il seroit avantageux pour elle et pour tout le monde qu'elle ne crût point être irréconciliable avec Monsieur le Prince[3]. C'est pourquoi, si vous voyez jour à lui faire comprendre que les choses peuvent sortir par votre moyen de cette aigreur-là, je crois qu'il seroit bien à propos de le faire. Si elle veut aussi se radoucir pour Mme de Richelieu[4], je suis assuré qu'elle est disposée à relâcher de ses intérêts tout autant qu'on le peut desirer pour avoir la paix et l'amitié de Mme d'Aiguillon. Je vous mande tout ceci avec la hâte d'un homme qui est fort pressé; vous en userez comme il vous plaira, et me ferez l'honneur de croire que personne n'est plus entièrement à vous que moi. 1651

Ce n'est point l'homme que vous fîtes venir ici qui m'a écrit, mais une personne à qui les mêmes gens qu'il devoit voir ont parlé.

Ce 14 janvier [1651].

Voyez[5] si vous avez quelque chose à m'ordonner au pays où je vas avec celui qui vous écrit ce que dessus. Personne du monde ne saura le lieu où je logerai que Perrenelles, à qui je le ferai savoir par mon valet nommé

2. Sur Mme d'Aiguillon, voyez les *Mémoires*, p. 25 et note 2; p. 75 et note 3.
3. Voyez les *Mémoires*, p. 161 et note 4; p. 162 et notes 1 et 5.
4. Anne Poussart, auparavant Mme de Pons : voyez *ibidem*.
5. Cet alinéa est en post-scriptum, et d'une autre main.

1651 Pierre, par qui elle m'envoyera dire où elle voudra que je la voie. J'envoyerai ce valet Pierre parler à elle aussitôt que je jugerai que vous aurez pu lui faire savoir de vos nouvelles et des miennes.

Suscription : Pour Monsieur de Sillery.

1652

17. — A LENET.

A Paris, ce 20me avril [1652].

J'AI reçu votre billet, et je vous jure que j'ai plus d'impatience de vous voir que vous n'en avez de venir ici ; notre séjour y est encore si incertain qu'on ne peut prendre aucunes mesures là-dessus ; nous y[1] faisons des merveilles[2]; vous nous y seriez fort utile, et vous devez être satisfait des sentiments que l'on a pour vous. J'ai tous les sujets imaginables d'être content de la manière qu'on[3] vit avec moi, et il ne s'y peut rien ajouter. Je ne vous puis mander de nouvelles, car vous savez les pu-

LETTRE 17. — *Manuscrits de Lenet*, tome XXVI, fol. 159, autographe; cachets conservés; au dos : « M. de la Rochefoucault. » Cette lettre a été publiée pour la première fois par M. G. Servois, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1863, 2de partie, p. 22.

1. *Y* a été ajouté en interligne dans l'original, et *ici* a été biffé, plus bas, après *merveilles*.

2. La Rochefoucauld, qui avait quelques jours auparavant traversé une moitié de la France, à la suite de Condé, et payé vaillamment de sa personne au combat de Bléneau, était encore, en écrivant cette lettre, tout à l'impression de l'accueil enthousiaste fait, le 11 avril 1652, par le peuple de Paris, à Monsieur le Prince et à ses compagnons d'armes : voyez les *Mémoires*, p. 374 et note 3.

3. Ce mot *on* désigne évidemment Monsieur le Prince. — La Rochefoucauld a écrit, à la suite, *veit*, pour *vit*; et, trois lignes plus loin, *éclairci*, sans accord.

bliques, et les autres sont trop douteuses pour les mander; nous serons éclaircis sur bien des choses devant qu'il soit peu de temps, et les affaires se disposent fort bien pour nous. Adieu: croyez que je suis plus véritablement à vous que personne du monde. 1652

Suscription : A Monsieur Monsieur l'Esné.

---

18. — A LENET.

Ce 30me avril [1652].

Bien qu'il soit inutile d'écrire par un homme comme M. l'abbé de Sillery[1], je ne puis m'empêcher d'ajouter à son instruction que vous n'avez jamais eu tant de sujet d'être satisfait de Son Altesse, et qu'Elle parle de vous comme je sais que vous le pouvez desirer. Je commence à n'espérer pas si tôt de vous voir; car, les choses même s'accommodant, vous courez fortune de faire un plus grand voyage que celui-ci. Les irrésolutions sont plus cruelles que jamais, et certainement on ne vous peut encore rien mander d'assuré. Croyez que rien ne le peut jamais [être] davantage que la protestation que je vous fais d'être plus à vous que personne du monde.

Lettre 18. — *Manuscrits de Lenet*, tome XXVI, fol. 157 et 158, autographe; cachets conservés; au dos : « M. le duc de la Rochefoucault. » Comme la précédente, cette lettre a été publiée par M. G. Servois, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1863, 2de partie, p. 23. Le duc était alors à Paris : voyez la date de la *lettre* 17, et la note 2 de la page 46.

1. Fabio Brûlart de Sillery, évêque de Soissons (1693-1714), membre de l'Académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres : voyez le tome I, p. 407 et note 2. Il était fils d'une sœur de la Rochefoucauld et du marquis de Sillery à qui est adressée la *lettre* 16, ci-dessus, p. 44.

1652 Il[2] s'est passé des choses si extrordinaires de toutes façons depuis que je ne vous ai vu[3], que je meurs d'envie de vous en entretenir.

Suscription : A Monsieur Monsieur l'Esnet.

---

19. — A LENET.

Je vous remets à la lettre que j'écris à ma femme[1], car je n'ai que ce seul moment pour vous dire que tout se dispose aujourd'hui à une furieuse guerre. Cela me donne quelque espérance de la paix[2], car vous savez que les choses de ce monde ne demeurent pas longtemps en même état. Je vous conjure de croire que je

2. La phrase qui suit est en post-scriptum dans l'original. Après *passé*, il y a *ici*, biffé. Pour *extrordinaires*, voyez la note 1 de la *lettre* 8. Les mots *de toutes façons* sont en interligne ; entre *je* et *meurs*, il y a deux mots effacés, dont le premier paraît être *serois*.

3. Allusion aux négociations entamées à Saint-Germain, à la fin d'avril 1652, par le duc de Rohan, le comte de Chavigny et Goulas. Voyez les *Mémoires*, p. 378 et suivantes.

Lettre 19. — *Manuscrits de Lenet*, tome XXVI, fol. 148 et 149, autographe ; au dos, la mention : « M. le duc de la Rochefoucault. » Publiée, comme les deux précédentes, par M. G. Servois, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1863, 2de partie, p. 23 et 24.

1. Un mot, probablement *pour*, effacé après *femme*. — La duchesse de la Rochefoucauld était alors à Bordeaux, comme Lenet. Voyez, au tome IV du recueil de manuscrits d'où la *lettre* 19 est tirée, une lettre de Marigny à Lenet (fol. 161 et 162). — La suscription d'une lettre du même Marigny (*ibidem*, tome XII, fol. 87) nous apprend que Lenet demeurait à Bordeaux « dans la maison du *Convoi* (voyez les *Mémoires*, p. 194, note 4), rue du Chapeau-Rouge. »

2. Et non *de la faire*, comme porte le texte du premier éditeur — Entre *de* et *la*, il y a un mot biffé.

n'en changerai jamais pour vous et que je vous serai toute ma vie ce que je vous ai promis d'être. 1652

Ce 2me juin[3] [1652].

Suscription : A Monsieur Monsieur l'Esné.

---

20. — A LENET.

Ce 21me juin [1652].

Je ne vous remercierai point ici[1] des civilités que vous me mandez, ni des obligations que ma femme et moi vous avons, parce que cette régularité-là n'est pas trop en usage entre nous; je vous assurerai seulement que je ne manquerai jamais à ce que je vous ai promis, et que je ne fais de fondement sur l'amitié de personne du monde plus entièrement que sur la vôtre. Je voudrois bien que nous pussions nous entretenir sur bien des chapitres, et cela seroit même assez nécessaire, car, comme vous savez, il se passe bien des choses ici et ailleurs. Au reste, on m'a dit que M. de Saint-Agoulin[2]

3. La date est à la marge dans l'original.

Lettre 20. — *Manuscrits de Lenet*, tome XXVI, fol. 141 et 142, autographe; au dos : « M. le duc de la Rochefoucault. » Publiée, comme les trois précédentes, par M. G. Servois, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1863, 2de partie, p. 24 et 25.

1. Nous croyons qu'il faut lire *ici* (*icy*) plutôt que *ni* (*ny*), leçon du texte précité.

2. Chauvigny ou Chavigny de Saint-Agoulin, lieutenant des gardes de Condé, un des principaux négociateurs de la Fronde avec l'Espagne. Voyez, dans les *Mémoires de Lenet* (p. 547 et 548), deux lettres de juin 1652, une de Condé à Lenet au sujet de ce voyage de Saint-Agoulin en Espagne, et (*ibidem*, p. 551 et 552) une autre de dom Louis de Haro à Lenet touchant l'arrivée du même Saint-Agoulin à la cour de Madrid. Il y a dans les *Manuscrits de Lenet* de nombreuses lettres de Saint-Agoulin.

1652 est retourné en Espagne. Si cela est, je vous supplie de lui mander que, s'il lui est possible, sur l'argent qui me peut appartenir, de m'acheter quatre ou cinq petits chevaux de taille de coureurs, comme on m'a dit qu'étoient ceux qu'il a amenés pour lui[3], il me fera un très-grand plaisir. Je ne veux point de chevaux de grand prix, mais seulement pour servir à courre. Si il y avoit quelque belle haquenée, il m'obligeroit de me l'acheter, mais le tout, en cas que nous ayons de l'argent de ce côté-là. Même si M. de Bateville[4] s'en pouvoit accommoder, en cas que M. de Saint-Agoulin ne le puisse, et qu'il ait quelque beau et bon cheval à me donner sur sa parole, il pourroit se payer par ses mains et m'envoyer le cheval au prix qu'il voudroit[5]. Enfin je vous laisse cette importante négociation à ménager.

Nous sommes ici dans les mêmes incertitudes qui nous suivent en tous lieux, et personne ne peut parler certainement de la paix ni de la guerre[6]; nous en saurons peut-être quelque chose de plus assuré devant que ce courrier parte : si cela est, je vous le manderai. Adieu : je suis plus à vous que personne du monde.

Les[7] choses sont toujours de même, et j'enrage de

3. Les mots *pour lui* sont en interligne dans l'original.

4. Sur le baron de Vatteville ou Batteville, amiral d'Espagne, « gentilhomme de la comté de Bourgogne, dit Lenet (p. 293), homme d'esprit, d'expédients, plein d'invention et d'adresse, » voyez les *Mémoires*, p. 309, note 4. Il y a aussi des lettres de lui à Lenet dans les *Manuscrits* de ce dernier : voyez, entre autres, tome IX, fol. 26, et tome X, fol. 5 et 6.

5. Les mots *au prix qu'il voudroit* sont en interligne.

6. Quelques jours après devait avoir lieu le fameux combat du faubourg Saint-Antoine : voyez les *Mémoires*, p. 402-415.

7. Cette phrase et la suivante forment, dans l'original, un double post-scriptum : il y a un parafe après *monde* ; un après *surmonter*; un troisième à la fin, après *nouvelle*.

voir qu'on périt par des longueurs et des irrésolutions qu'on ne peut surmonter. 1652

Je n'écris point à M. de Marchin[8]; je vous supplie seulement de lui dire que j'ai vu M. le président de Grieus[9], et que je ferai tout ce qu'il me mande. Je lui écrirai dès qu'il y aura quelque nouvelle.

Suscription : A Monsieur Monsieur l'Esnet[10].

8. Sur Marchin ou Marsin, que Condé, en quittant la Guyenne, avait chargé de la direction de toutes les opérations militaires à Bordeaux, voyez les *Mémoires*, p. 296 et note 4, et ceux *de Lenet*, p. 294. Voici un passage curieux d'une lettre que Condé écrivait deux jours après, de Paris, à ce même comte de Marchin : « .... Il ne faut pas que vous croyiez que nous recevions de grandes assistances par deçà des gens que vous savez (*des Espagnols*); au contraire, ils nous.... laissent manquer de toutes choses, et, sans les emprunts que j'ai faits de tous mes amis (*entre autres de Lenet et de la Rochefoucauld*), je ne sais ce que tout seroit devenu. Il faut faire presser M. de Vateville de satisfaire à ce qu'il vous doit fournir de delà (*d'Espagne*), sans lui donner la moindre relâche du monde, étant une chose étrange que je sois réduit à soutenir à mes propres dépens tous les frais de plusieurs armées. » (*Manuscrits de Lenet*, tome VI, fol. 232 ; la signature seule est autographe.)

9. Nous trouvons ce nom (*de Grieux*), avec le titre de « président en la cour des Aides, » dans un rôle des taxes, de février 1649, publié par C. Moreau dans son *Choix de Mazarinades*, tome I, p. 210.

10. Entre cette lettre et la suivante, il s'en place une du 28 juillet 1652, adressée au même Lenet, écrite par Gourville et signée de son initiale, que nous donnons à l'*appendice* 1, p. 266.

1652

21. — A LENET.

A Paris, ce 4 d'août 1652.

J'ai reçu votre lettre du 20, où vous nous faites espérer que la flotte des Indes[1] se répandra jusques à Bourdeaux. Je prie Dieu qu'il vous en fasse la grâce[2]. Je ne doute point que vous n'ayez été fort touché de toutes les nouvelles que vous apprîtes l'autre ordinaire[3]. Je ne pus jamais vous écrire, et je me dérobe le temps de celle-ici sur mon repos, car il est bien près du jour.

M. de la Rochefoucauld[4] a fort regretté M. de Nemours[5] et y a fort perdu; mais nous ne serons pas

Lettre 21. — *Manuscrits de Lenet*, tome VIII, fol. 36 et 37, de la main de Gourville, pour le duc de la Rochefoucauld empêché d'écrire par la blessure qu'il avait reçue, le 2 juillet, au combat du faubourg Saint-Antoine. Au dos, la mention : « M. de la Rochefoucault. » La clef des noms propres, que nous reproduisons en italique, est de la main de Lenet, en interligne.

1. C'est-à-dire l'argent d'Espagne, l'argent que la flotte des Indes occidentales apporte en Espagne. — Après *flotte*, au lieu des mots : *des Indes*, il y avait d'abord *d'Espagne*.

2. En quittant la Guyenne, Condé avait laissé à Bordeaux Pierre Lenet, chargé par lui de toutes les affaires civiles, financières et diplomatiques de la Fronde : voyez les *Mémoires de Lenet*, p. 540.

3. C'est-à-dire le combat du 2 juillet, et le terrible drame du 4 à l'Hôtel de Ville : voyez les *Mémoires*, p. 402-419.

4. Ce nom est d'ordinaire, dans ces lettres, écrit ainsi en abrégé : *M. d. L. R.* On y trouve aussi de fréquentes abréviations, non-seulement pour les noms de titres, comme *S. A.* et *S. A. R.*; *Mgr le P.* (le Prince); sept lignes plus bas, *M. le P. Tarante* (sic); *le C.* (le Cardinal); mais encore pour des noms communs et d'autres mots : ainsi, trois lignes plus haut, *ord^{re}* pour *ordinaire*; neuf lignes plus loin, *com^{dront}* pour *commanderont*, etc.

5. Charles-Amédée de Savoie-Nemours, né en avril 1624, tué en duel par le duc de Beaufort, son beau-frère, le 30 juillet 1652. Voyez les *Mémoires*, p. 419 et note 4, et les pièces publiées par V. Cousin dans *Madame de Longueville pendant la Fronde*, *Appendice*, p. 426 et 427, et p. 448 et suivantes.

abîmés pour cela, comme Pluton (*Jarzé*)[6] et Adamas (*Viole*)[7] l'ont pu espérer. Jamais Mgr le Prince n'a si bien traité M. de la Rochefoucauld en toutes façons. Il lui a offert à lui seul l'emploi de M. de Nemours; mais, l'état auquel il est le lui ayant fait refuser[8], Son Altesse l'a donné à M. le prince [de] Tarente[9] pour le commander, et quand M. de la Rochefoucauld ira, ils commanderont par tour. Son Altesse a prié Son Altesse Royale[10] d'empêcher qu'on ne fît le procès à M. de Rieux, qui, en bonne justice, auroit eu le cou coupé[11]. L'on dit fort que M. le prince d'Harcourt[12] est monté sur ses grands chevaux et qu'il est en 1652

6. Celui qui est nommé « le baron de Jarzé » dans les *Mémoires de Lenet* (p. 558), où nous voyons que Condé le dépêcha à Bordeaux au milieu de juillet 1652. Les *Manuscrits de Lenet* contiennent des lettres de lui.

7. Le druide Adamas, personnage de *l'Astrée* : voyez les *Lettres de Mme de Sévigné* (tome III, p. 142 et 143), où ce nom désigne Arnauld d'Andilly. Ailleurs Viole est appelé aussi *Pollux* : Gourville, dans sa lettre à Lenet, en date du 28 juillet 1652 (n° 17 de l'*appendice* I), le nomme successivement (p. 267) *Adamas* et *Pollux*.

8. Voyez les *Mémoires*, p. 409, 410 et 421.

9. Sur Henri-Charles de la Trémoïlle, prince de Tarente, voyez les *Mémoires*, p. 294 et note 1.

10. Le duc d'Orléans.

11. Allusion à une querelle qui s'était élevée, le lendemain de la mort du duc de Nemours, entre Monsieur le Prince et François-Louis de Lorraine, comte de Rieux, puis d'Harcourt, troisième fils du duc d'Elbeuf. Souffleté par Condé, de Rieux riposta, comme dit le *Journal de Dubuisson-Aubenay*, en donnant « du poing à l'épaule par devant au prince. » Il fut mis à la Bastille, et n'en sortit qu'à la fin de septembre. Voyez, à ce sujet, les *Mémoires de Mademoiselle*, tome II, p. 138 et 139, et, dans le tome VII des *Manuscrits de Lenet*, fol. 156 et suivants, une lettre de Marigny, qui a été publiée par V. Cousin dans *Madame de Longueville pendant la Fronde*, *Appendice*, p. 448-452.

12. Charles de Lorraine, l'aîné des fils du duc d'Elbeuf, et qui lui succéda dans son titre. — Il y a, dans l'original, après le nom propre, un *il* superflu.

1652 colère. Raillerie à part, je crains fort pour la personne de Son Altesse, et je ne puis pas m'imaginer que le Cardinal n'ait[13] quelque espérance de le faire assommer bientôt; car ce coquin voit les Espagnols à quinze lieues d'ici[14] et ne songe non plus à faire la paix que s'il n'y avoit point de guerre. La cour avoit envie d'aller[15] à Corbeil; mais ils ont tant attendu qu'ils ne peuvent plus. Ils doivent aller mardi à Mantes, qui est le seul lieu de Normandie[16] qui les voulut recevoir. Rouen s'en déclare hautement.

Le pauvre M. de Bouillon est fort mal; il fut hier à l'extrémité, mais il se porte un peu mieux[17]. M[M]. de Brienne et Servient[18] sont aussi fort mal. Le Cardinal a

13. Dans l'original, *naye*, et quinze lignes plus loin, *aye*.

14. Ils avaient pris position (29 juillet) auprès de Fismes (Marne), à sept lieues de Reims, sur la limite du département de l'Aisne. Sur cette marche des Espagnols en France, et sur l'artifice qu'employa Mazarin pour décider Fuensaldagne à rebrousser chemin, voyez les *Mémoires de Montglat*, tome II, p. 361 et 362.

15. On lit ici, dans le manuscrit, les mots *à Brie ou*, biffés. A la ligne suivante, *peuvent* est écrit deux fois. Trois lignes plus loin, nous trouvons la singulière orthographe *Rouhant*, pour *Rouen*.

16. Mantes était sur la limite de la Normandie, dans l'Ile de France. Montglat (tome II, p. 366) dit que la cour n'y arriva que le 25 septembre; c'est ce que confirme notre *lettre* 33 (p. 91-97), qui est datée de ce jour-là, et dont le premier alinéa se termine par ces mots : « la cour.... arrive aujourd'hui à Mantes. »

17. Sur le duc de Bouillon, qui mourut cinq jours après, d'une fièvre chaude, voyez le post-scriptum de la *lettre* suivante, p. 60; la note 29 de la *lettre* 24, p. 68; et les *Mémoires*, p. 427 et 428. Dans une lettre, portant la même date que celle-ci, écrite par Marigny à Lenet (tome VIII, fol. 25, au verso), on lit : « M. de Bouillon n'est pas encore mort, mais il ne vaut guère mieux; il a le brevet de surintendant. »

18. Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, secrétaire d'État aux affaires étrangères, mort en 1666 : voyez notre tome II, p. 65, note 6. — Abel Servient[a], marquis de Sablé et de Bois-

[a] L'orthographe la plus commune est maintenant *Servien*, mais lui-même,

traité du gouvernement et de l'évêché de Metz[19]. Un homme qui croit en savoir quelque chose m'a assuré aujourd'hui qu'il s'en vouloit aller à Metz et obliger par là à faire la paix, croyant qu'il n'y aura plus de prétexte, étant dans son évêché et si loin. Il faut bien qu'il ait quelque ruse nouvelle qui le fait être si fier, car, entre nous, je ne vois pas que les rieux[20] soient de son côté. Bérénice (*Mme de Châtillon*[21]) est toujours fort bien avec Astropol (*Monsieur le Prince*). Ma foi je m'endors, adieu: aimez-moi, je vous en prie. M. de la Rochefoucauld se porte mieux; mais Mgr de Marcillac[22] a eu la fièvre aujourd'hui[23]. 1652

Suscription : A Monsieur Monsieur l'Esné, à Bourdeaux.

Dauphin, mort en 1659; il est question de lui dans les *Mémoires*, p. 155 et note 2.

19. Le cardinal Mazarin fut titulaire de l'évêché de Metz de novembre 1653 à décembre 1658. — Devant *et de* est biffé *de* avec les deux premiers jambages d'un *m*; l'auteur avait probablement commencé à écrire *de Metz*.

20. L'original donne bien ainsi *rieux*, comme on prononçait, pour *rieurs*.

21. Voyez ci-dessus, p. 43, note 6.

22. Fils aîné de l'auteur : voyez la *Notice biographique*, p. XII et XIII.

23. Voyez la *lettre* suivante, p. 59.

en signant, et beaucoup de ses contemporains terminent le nom, comme il est écrit ici, par un *t*.

1652

22. — A LENET.

A Paris, ce 7 d'août [1652].

M. Caillet[1] m'a donné ce matin votre lettre du 1er de ce mois. Je me réjouis de vos heureux succès pour les Jurats[2] : sérieusement, c'est une affaire fort importante et considérée comme cela. Les nouvelles que vous me mandez que je recevrai de M. Girard[3] ne seront pas désagréables ; je puis vous dire par avance que l'on vous est aussi obligé que l'on doit. L'on ne souffle pas le mot approchant de la paix, mais bien au contraire. J'ai reçu le soir une lettre de M. de Miossens[4], qui me mande que Bartet est de retour de l'armée de Lorraine et qu'il a fait un traité avec ce brave duc, et m'assure que les Espagnols ne s'avanceront pas[5]. Je crois que si

Lettre 22. — *Manuscrits de Lenet*, tome XXV, fol. 276-278, de la main de Gourville ; au dos : « M. de la Rochefoucault. »

1. Un des secrétaires du prince de Condé. Il y a des lettres de lui dans le recueil de Lenet. Quelques-unes ont été publiées dans la 3e partie des *Mémoires* de ce dernier.

2. Magistrats municipaux de Bordeaux, qui étaient alors en lutte contre la faction ultra-frondeuse de l'Ormée. Voyez les *Mémoires*, p. 349 et suivantes, et *Madame de Longueville pendant la Fronde*, p. 272.

3. Secrétaire du prince de Conty ; il était alors à Bordeaux.

4. César-Phébus d'Albret, comte de Miossens (*Miossans*, dans le manuscrit), sire de Pons, qui fut nommé bientôt après (1er juin 1653) maréchal de France, en récompense de sa fidélité à la Reine et à Mazarin pendant la Fronde ; il fut gouverneur de Guyenne en 1670, et mourut à Bordeaux en 1676, âgé de soixante-deux ans. Voyez, sur lui, les *Mémoires*, p. 66 et note 3, p. 95 et 96.

5. Bartet était agent du cardinal Mazarin et secrétaire du Cabinet. « M. de Lorraine, dit Mademoiselle dans ses *Mémoires* (tome II, p. 181), recevoit souvent des lettres de la cour. Bartet le vint trouver de la part de Monsieur le Cardinal. » Voyez aussi, au même tome (p. 372-374, et *Appendice*, p. 542 et 543), l'aventure fâcheuse qui lui arriva à propos des *canons* du duc de Candale. Il fut exilé à Corbeil en 1656 et mourut en 1707, à Neuville, près de

cela est, que[6] MM. les Espagnols sont de tout ce tripotage, et sont mal informés du fond de nos affaires, et nous croient plus[7] puissants que nous ne sommes, et considèrent nos arrêts plus qu'ils ne valent. Son Altesse Royale a été déclaré lieutenant général de l'État[8]; mais cette qualité ne se fait connoître que par la force, et nous ne l'avons pas sans eux[9]. Il y a eu véritablement des ordres du Parlement et [de] l'Hôtel de Ville pour lever sur les portes huit cent mille livres[10]; et si MM. les Espagnols comptent cela pour de l'argent comptant, ils 1652

Lyon, chez le maréchal de Villeroy, à l'âge de plus de cent ans (*Mémoires de l'abbé de Choisy*, p. 441). Conrart, dans ses *Mémoires* (p. 260-270), nous a laissé une notice sur Bartet. Voyez aussi les *Mémoires de Saint-Simon*, à l'année 1707 (tome V de l'édition de 1873, p. 339 et 340).

6. Ce second *que* est ajouté en interligne dans le manuscrit.

7. Il y a ici *f*[*orts*], effacé; un peu après, par inadvertance, *considere*, au singulier.

8. Voyez les *Mémoires*, p. 416. C'est le 20 juillet que fut rendu l'arrêt du Parlement qui déclarait que le duc d'Orléans, le Roi étant « détenu prisonnier par le cardinal Mazarin, » était prié de prendre la qualité de « lieutenant général, » avec Condé pour généralissime sous ses ordres (*Suite du Journal du Parlement*, année 1652, p. 62).

9. Sans les Espagnols. Nous voyons, en effet, par les *Mémoires de Retz* (tome IV, p. 295 et 296), que les parlements des provinces, sauf celui de Bordeaux, ne firent point écho à celui de Paris. On y lit : « Monsieur ne fut pas mieux obéi sur ce qu'il écrivit de sa nouvelle dignité à tous les gouverneurs de provinces, et il m'avoua de bonne foi, quelque temps après, qu'un seul, à l'exception de M. de Sourdis, ne lui avoit fait réponse.... Son autorité n'étoit pas même établie, au moins en la manière qu'elle le devroit être, dans Paris; car, deux misérables ayant été condamnés à être pendus le 23, pour avoir mis le feu à l'Hôtel de Ville, les compagnies de bourgeois qui furent commandées pour tenir la main à l'exécution refusèrent d'obéir. »

10. Voyez le procès-verbal de la séance du corps municipal, dans les *Registres de l'Hôtel de Ville pendant la Fronde*, tome III, p. 124 et suivantes; la taxe à payer était de vingt-cinq écus pour les portes

1652 se trompent; l'on aura bien de la peine à en tirer quelque petite chose; je dis petite, car à peine en osera[-t-]on demander. Le Cardinal est plus le maître de la cour que jamais. Tout le monde dit qu'il s'en veut aller; mais je parierai ma vie qu'il ne partira point, et il abuse de cela les François et les Espagnols, et veut toujours faire croire aux derniers qu'il est prêt de partir, pour peu qu'on le pousse; et, quand ils auront fait quelque traité comme il aura pu desirer, il leur fera valoir que c'est cela qui l'a retenu. Ce qu'ils ont de Messieurs du Parlement à la cour a aujourd'hui fait l'ouverture d'un parlement[11], et l'on dit qu'ils ne sont entrés qu'à con-

cochères, de dix écus[a] pour les portes carrées et boutiques de marchands, et de cinq écus pour les petites portes et boutiques d'artisans. On voit, en outre, par la *Suite du Journal du Parlement*, p. 70, que, le mercredi 24 juillet, il fut arrêté au Palais qu'afin de parachever le fonds des cinquante mille écus pour la tête du cardinal Mazarin (mise à prix à la fin de 1651), il serait procédé à la vente de ses statues.

11. Par déclaration de la veille, c'est-à-dire du 6 août 1652, le Roi avait transféré le parlement de Paris à Pontoise (*Suite du Journal du Parlement*, p. 87-95). Un certain nombre de membres seulement, à la tête desquels étaient les présidents Molé, de Novion et le Coigneux, juste « ce qu'il falloit de juges pour faire un arrêt, » écrit *Mademoiselle* (tome II, p. 181), obéirent à l'injonction; le reste de la Compagnie demeura dans Paris, si bien qu'on eut le spectacle de deux tronçons de parlement se foudroyant, comme dit *Retz* (tome IV, p. 303), « par des arrêts sanglants qu'ils donnoient les uns contre les autres, » une « guerre en papier, » dit Montglat (tome II, p. 359). Voyez, dans le *Choix de Mazarinades*, de C. Moreau (tome II, p. 438-443), une curieuse pièce de vers, du 7 août 1652, intitulée : *Satire du parlement de Pontoise*. — Les mots *de Mrs*, et, à la ligne suivante, *parlement*, sont en interligne.

a. MM. le Roux de Lincy et Douët d'Arcq ont omis dans leur texte ces mots : *pour les portes cochères, de dix écus* Voyez la *Suite du Journal du Parlement*, année 1652, p. 78.

dition que le Cardinal sortira. Il leur[12] a peut-être bien promis, et se moquera d'eux. Enfin je suis persuadé qu'il ne s'en ira point[13], et que si nous étions les maîtres des deux tiers du Royaume, il disputeroit le reste plutôt que de quitter la partie. Il craint trop qu'il ne paroisse au Roi que son éloignement met la paix dans son royaume, et que l'on ne s'oppose à son retour. M. le prince de Marcillac a eu deux jours de fièvre continue, et puis, après l'avoir quittée, il lui sort la plus grande quantité de petite vérole du monde ; mais, Dieu merci, les médecins ne voient aucune marque[14] de péril. L'œil gauche de M. de la Rochefoucauld ne s'avance point. 1652

Son Altesse Royale fit hier voir M. de Beaufort à Mgr le Prince. Adieu, Monsieur : au nom de Dieu, continuez-moi, pour le reste de mes jours, la part que vous m'avez fait l'honneur de m'accorder dans votre amitié, et me faites celui de croire que personne n'est plus sincèrement ni plus véritablement que moi votre très-humble et très-obéissant serviteur.

12. Dans l'original, *leurs*.

13. On lit dans la *Muze historique* de Loret, à la date du 18 août 1652, *Lettre tremblante*, p. 112 :

« Chacun s'entretient à toute heure
De l'éloignement ou demeure
Dans le domicile royal
Du sieur Jules le Cardinal ;
Mais entre la gent politique
C'est un point fort problématique :
Les uns disent qu'il s'en ira,
D'autres disent que non fera....
Pour moi, je tiens, à tout hasard,
Que ce doit être ou tôt ou tard.

14. *Marque* est en interligne, au-dessus d'un autre mot d'abord surchargé, puis biffé.

1652 J'ai fait vos civilités au pauvre Langlade[15]. Son maître[16] a été abandonné. J'en ai reçu ce soir une lettre qui me le fait quasi hors de péril[17]. Quelques-uns disent qu'il n'y a pas trop bonne intelligence entre M. de Turenne et M. le maréchal de la Ferté[18].

Vous pouvez adresser mes lettres à Mlle de Lagny, au Cloître-Sainte-Opportune[19]; je les aurai plus tôt[20].

Suscription : A Monsieur Monsieur l'Esné, à Bourdeaux.

15. Cet alinéa est en post-scriptum, après un parafe. — Jacques de Langlade, baron de Saumières, né au château de Limeuil[a], secrétaire du duc de Bouillon, puis du cabinet de Mazarin, puis du cabinet du Roi. Nous savons par les *Mémoires de Gourville* (p. 460), qu'il acheta une maison en Poitou. Il mourut en 1680. Voyez au tome II des *Lettres de Mme de Sévigné*, p. 63, note 7.

16. Le duc de Bouillon.

17. Dans l'original, *cassy*, pour *quasi*. — Voyez la *lettre* précédente, p. 54, note 17.

18. Henri de la Ferté-Nabert ou Saint-Nectaire (Senneterre) était maréchal depuis janvier 1651; il commandait un des deux corps de l'armée royale opposée aux troupes de Condé : voyez les *Mémoires*, p. 401 et note 2. On trouvera à l'*appendice* I de ce volume, p. 243, une lettre du père de notre auteur au père de ce maréchal.

19. Dans l'original, *St-Auportune*. — La place actuelle de Sainte-Opportune, dans le premier arrondissement de Paris, voisine de la petite rue du même nom et de la rue des Lavandières-Sainte-Opportune, s'appelait encore en 1790 *Cloître de Sainte-Opportune*, nom qu'elle devait à l'église de Sainte-Opportune, démolie pendant la Révolution. Voyez le n° 19 de l'*appendice* I, p. 271 et note 1.

20. Ces deux lignes sont ajoutées au bas de la première page du manuscrit. — Gourville rapporte, dans ses *Mémoires* (p. 270 et 271), que, lorsqu'il vint à Paris pour traiter de l'accommodement de la Rochefoucauld, il descendit chez cette demoiselle de Lagny, « dont le fils, dit-il, avoit été élevé auprès de moi, et à qui je donnois mes commissions pendant mon absence. »

[a] Voyez *le Périgord illustré*, par M. l'abbé Audierne, 1851, in-8°, p. 153.

23. — A LENET.

1652

A Paris, ce 14 d'août [1652].

M. Caillet[1] m'a donné vos deux dernières lettres, que j'ai lues à M. de la Rochefoucauld, qui m'a commandé de vous faire cent mille remerciements et bien des amitiés. J'ai fait les vôtres à Mme de Châtillon. Vous saurez assez les nouvelles sur cet éloignement du Cardinal[2]; pour moi, je persiste, nonobstant tout cela, à croire qu'il s'en ira point[3] ne sachant par où penser à son retour, et qu'il a pu en être assuré[4] devant que de partir pour des choses qu'il considère cent mille fois moins; et je crois fermement qu'en voulant partir effectivement, il fera parler de quelque chose. Je suis assuré déjà qu'il feroit beaucoup et qu'il accorderoit volontiers les articles des[5] principaux amis; mais l'on a pris de nouvelles liaisons qui embarrassent. Mais, avec tout cela, je ne vois

Lettre 23. — *Manuscrits de Lenet*, tome XXV, fol. 271, de la main de Gourville; au dos : « M. de la Rochefoucault, ce 14 août. » La clef, en interligne, est de Lenet.

1. Voyez la *lettre* précédente, p. 56, note 1.

2. « Le parlement séant à Pontoise supplia.... le Roi (10 août) de rendre la paix à ses sujets en éloignant de ses conseils et du Royaume le cardinal Mazarin. Le ministre renouvela ses instances pour obtenir la permission de se retirer, et le Roi déclara enfin (12 août) qu'il consentait à le laisser partir.... Le Cardinal.... s'achemina lentement (19 août) vers la frontière, pour aller attendre, dans sa retraite déjà connue de Bouillon, un dénouement qui ne semblait pas maintenant devoir tarder beaucoup. » (Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII et sous le ministère du cardinal Mazarin*, tome IV, p. 276 et 277.) — Voyez la *lettre* suivante, p. 63 et note 5.

3. Il y a bien ainsi dans l'original : *qu'il s'en ira point*. La phrase est fort obscure; le commencement signifie sans doute : il ne s'en ira pas sans savoir « par où penser à son retour. »

4. *Assuré* est suivi des mots : *devant son retour*, biffés.

5. L'*s* de *des* a été ajoutée après coup; à la suite sont deux mots effacés. A la ligne suivante, il y a *embarasse* (sic), au singulier.

1652 pas de grandes difficultés, si tout le monde vouloit être raisonnable; mais le mal est que Monsieur le Prince ne veut pas entendre parler de négociation [6]; mais, nonobstant cela, Perion (*Gourville*) et son camarade Junon (*Langlade*) [7] sont ensemble pour essayer de faire quelque chose sans que Monsieur le Prince ni M. de la Rochefoucauld en sachent rien. Ils sont pourtant bien conseillés par Astropol (*Son Altesse*), Diane (*Rochefoucauld*) et Bérénice (*Mme de Châtillon*); mais, au nom de Dieu, le secret; car jamais Monsieur le Prince ne le (*sic*) pardonneroit d'avoir parlé sans lui en rien dire.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lesné, à Bourdeaux.

---

24. — A LENET.

A Paris, ce 21e août 1652.

Mgr le duc de la Rochefoucauld est en aussi bonne disposition de sa santé et de ses yeux qu'on le peut

6. Voyez les *Mémoires de Mme de Motteville*, tome IV, p. 32.

7. Voyez ci-dessus, p. 60, note 15. — La Rochefoucauld est désigné, un peu plus bas et p. 85, par un nom féminin : *Diane;* et de même (p. 68) Condé, par celui de *Didon*, et (p. 267) par ceux d'*Astropol* et de *Rosanire :* voyez la note 9 de cette dernière page. Ces pseudonymes différents servaient à voiler mieux encore le vrai nom.

Lettre 24. — *Manuscrits de Lenet*, tome VIII, fol. 224 et 225. La seconde moitié de la lettre (voyez la note 19) est de la main de Gourville; le commencement, d'une main qui nous est inconnue; au bas de la dernière page : « M. de la Rochefoucault. » Cette lettre paraît avoir été dictée par le duc, au moins pour les passages importants. La clef est toujours, en interligne, de Lenet.

souhaiter[1], et même il a sorti aujourd'hui, ce qu'il n'avoit point fait. Pour ce qui est de Mgr de Marcillac, il a été aussi bien traité de sa petite vérole que l'on a pu l'être[2]; il n'en sera aucunement marqué, et présentement à peine paroît-il s'il l'a eue. 1652

Sur l'avis qu'on avoit eu que M. de Persan[3] avoit composé de se rendre dans la fin du mois à moins de secours, Son Altesse a fait partir mille chevaux sous la conduite de M. de Briolle[4], qui vont avec toute la diligence possible; mais le Cardinal en a envoyé davantage à leurs trousses, de sorte qu'on appréhende pour ces Messieurs-là, à moins qu'ils ne se diligentent bien fort.

Enfin le Cardinal est parti lundi matin[5] de Pontoise, d'où il a été à Lagny, et y a séjourné jusques à cejourd'hui qu'il va coucher à la Ferté-sous-Jouarre, et de là on croit qu'il prend sa route pour Bouillon ou Dinant[6].

1. Nouvelle allusion à la blessure reçue par le duc au combat du faubourg Saint-Antoine.

2. Voyez la *lettre* 21, p. 55, et la *lettre* 22, p. 59. — Devant les mots *petite vérole*, on peut hésiter dans le manuscrit entre *sa* et *la*, et de même, quatorze lignes plus bas, devant *même*, entre *le* et *ce*.

3. Vaudeter, marquis de Persan, commandait à Montrond; il y était alors bloqué par le corps de Palluau. Voyez les *Mémoires*, p. 422 et 423; et ceux *de Retz*, tome III, p. 287 et note 7.

4. Le comte de Briord, qu'on nommait communément Briolle (Briole, Briolles), premier écuyer du duc d'Enghien fils du grand Condé, puis ambassadeur et conseiller d'État, mort en 1703 : voyez au tome II, vers la fin de la note 3 de la page 185. Mademoiselle (tome I, p. 205) l'appelle « un fort honnête homme et qui étoit de mes amis. » « C'étoit, dit Saint-Simon (tome IV, p. 36), un très-homme d'honneur et de valeur, qui avoit du sens, quelque esprit, et beaucoup d'amis. » Voyez aussi au tome III de *Mme de Sévigné*, p. 207, note 13; et au tome II de *Retz*, p. 217, note 5.

5. Le 19 août (voyez la note 2 de la *lettre* précédente).

6. Voyez les *Mémoires*, p. 430 et note 8; et ceux *de Retz*, tome IV, p. 303. — Bouillon, ancien chef-lieu du duché de ce nom, à quatre-

1652 La cour partit le même jour et alla coucher à Liancourt[7], d'où elle arriva hier à Compiègne, où elle demeure[8]. Leur armée est toujours séparée en divers quartiers : une partie est devers Gonesse[9]; l'autre encore autour de Pontoise, où est demeuré le prétendu parlement[10]. Notre armée est encore à Saint-Cloud, où, outre les mille chevaux envoyés à Montrond, il en reste encore au moins douze cents, et dix-huit cents fantassins.

Le Cardinal a fait accorder le bâton de maréchal de France à M. de Miossens[11], toujours fort malade, et à

vingts kilomètres N. O. de Luxembourg, fait aujourd'hui partie du Luxembourg belge. — Dinant, ville forte de Belgique, sur la Meuse, à vingt-trois kilomètres S. de Namur, appartenait aux Liégeois.

7. Le bourg de Liancourt, près de Clermont-en-Beauvaisis (Oise). Il y avait là une terre qui était un des plus beaux séjours de France, « une huitième merveille, » dit Loret, dans sa *Muze historique* (*Lettre ravissante*, du 25 août 1652, p. 114), en parlant précisément de ce séjour du Roi et de la Reine mère en ce lieu. Elle était entrée dans la famille du Plessis en 1463, par le mariage de Claudine de Popincourt avec Jean du Plessis, sieur de Perrigny, et elle passa dans celle de la Rochefoucauld, en 1659, lors du mariage de François VII, le fils de notre auteur, avec Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt. Voyez sur cette terre, la Ire des *Réflexions diverses*, au tome I, p. 281 et 282; la Fontaine, *les Amours de Psyché et de Cupidon*, livre I (p. 77 de l'édition originale, 1669); le *Dictionnaire d'Expilly;* la *Vie de la duchesse de Liancourt*, par l'abbé J. J. Boileau, Paris, 1698, in-12, p. 19; et Sainte-Beuve, *Port-Royal*, tome V, p. 43 et 44.

8. Voyez les *Mémoires de Mme de Motteville*, tome IV, p. 33 et 34.

9. Bourg de Seine-et-Oise, qui avait la réputation de faire le meilleur pain des environs de Paris.

10. Voyez la *lettre* 22, p. 58 et note 11.

11. Voyez sur Miossens la *lettre* 22, p. 56, note 4. Montglat dit (tome II, p. 342 et 343) que Miossens « eut ses lettres de maréchal de France, à condition qu'il les tiendroit secrètes pour quelque temps, de peur que cet exemple ne donnât envie à d'autres de le menacer (*le Cardinal*) pour parvenir à des dignités. » Il ajoute, un peu plus loin (p. 365), qu'on en usa de même avec Palluau, qui fut récompensé de la prise de Montrond par le maréchalat,

MM. de la Vieuville, Roquelaure et de Créqui[12] le brevet de ducs et pairs. 1652

Il est encore incertain quel effet produira cet éloignement jusques à ce que ce soit hors du Royaume, et après on croit que Mgrs les Princes demanderont, conjointement avec le Parlement et Paris, que les choses soient rétablies en l'état où elles étoient avant la guerre; et puis il ne dépendra que de la cour de nous donner la paix, dont on doute fort. On s'est assemblé hier sur ce sujet[13]; M. de Nesmond[14] fit une fort longue harangue, tendante à remercier le Roi; mais il ne fut pas suivi, mais arrêté qu'il seroit attendu que le Cardinal fût hors du Royaume. On vient de dire que M. de la Boulaye[15] venoit d'arriver de Flandres et qu'il

mais sous condition « de n'en point parler jusqu'à ce que le Cardinal le lui eût permis, selon la mode du temps, dans lequel on ne faisoit des grâces qu'en secret. »

12. Charles, marquis, puis duc de la Vieuville (*de la Vieville*, dans l'original), dont il a été question dans les *Mémoires* (voyez notamment p. 292, note 6), et qui mourut en janvier 1653. — Gaston-Jean-Baptiste, marquis de Roquelaure (voyez au tome II l'*Apologie de M. le prince de Marcillac*, p. 449, note 3). — Charles de Créquy, IIIe du nom, lieutenant général (1651), puis duc et pair (1653), ambassadeur à Rome (1662), mort en 1687, âgé de soixante-treize ans. C'est le frère du célèbre maréchal de Créquy.

13. Voyez les *Mémoires de Retz*, tome IV, p. 302.

14. Sur Nesmond, président au Parlement, voyez les *Mémoires*, p. 253, note 5, et ceux *de Conrart*, p. 271-277.

15. Sur la Boulaye, voyez les *Mémoires*, p. 153 et notes 4 et 5. On lit dans les *Mémoires de Poictou*, 1697 (fol. 118 v° et 119, *fonds Colbert* V', n° 278, *Manuscrits* de la Bibliothèque nationale) : « Le marquis de la Boulaye, chef du nom d'Eschalard..., a bien trente mille livres de rentes en fonds de terre en Poitou. Il est catholique et un des plus intéressés et échauffés au desséchement des marais de Poitou. Il a épousé la fille du feu sieur duc de Bouillon la Mark, qui a été seule cause qu'il a pris le méchant parti pendant les premiers troubles. De ce mariage il a deux fils : l'aîné, adopté par ledit feu sieur de Bouillon, qui lui a fait porter le nom de

1652 portoit parole à Mgrs les Princes de la part du duc de Lorraine[16] pour leur offrir mille chevaux et sept mille hommes de pied. Je ne crois pas qu'on s'y voulût fier. Le président de Bailleul[17] mourut avant-hier en cette ville, où on ne continue point à demander de l'argent, jusques à ce qu'on voie quelle posture prendront les affaires[18].

Je[19] vous ai toujours fait écrire les nouvelles. Je reçois fort bien toutes vos lettres, que Mgr de la Rochefoucauld voit toutes soigneusement. Il vous prie de continuer[20] à nous mander des nouvelles de vos cours[21]. Il me semble que d'aujourd'hui les choses prennent assez le train de faire la paix, c'est-à-dire de désarmer. L'on s'assemble demain au Parlement, pour, je pense, résoudre d'envoyer à la cour demander que l'on ne de-

comte de la Mark, a épousé une Saveuse, de laquelle il a eu de grands biens ; mais ils sont présentement séparés. Le second est appelé chevalier de la Boulaye. »

16. Charles III (ou IV), qui avait été dépossédé de son duché par Louis XIII (*Mémoires*, p. 394, note 4), et dont il a déjà été question dans la *lettre* 22, p. 56.

17. Nicolas le Bailleul, président à mortier, qui avait été successivement ambassadeur, prévôt des marchands, et surintendant des finances. Voyez au tome III des *Mémoires de Retz* (p. 85 et note 4) et au tome V (p. 20 et note 6), où il faut, dans les deux notes, changer la date de la mort : 1653, en 1652.

18. On ne payait les taxes que fort à contre-cœur. « Le trafic cessoit parmi les marchands, dit Montglat (tome II, p. 365) ; les terres de la campagne étoient pillées, et le bourgeois n'osoit sortir, les fêtes, pour aller voir sa petite maison des champs, sans courir fortune d'être dépouillé. »

19. Ce qui suit est de la main de Gourville.

20. Avant *continuer*, deux mots biffés, dont le premier, ce semble, est *lui*.

21. Le mot est satirique ; c'est qu'il y avait en effet une double cour à Bordeaux, celle de Mme de Longueville, et celle du prince de Conty, dont était Lenet. Voyez p. 75, la fin de la note 8 de la *lettre* 26, et p. 97, la note 2 de la *lettre* 34.

mande, après l'éloignement, autre chose, si ce n'est que les choses soient remises au même état qu'elles étoient et la déclaration contre le Cardinal[22]. Je ne crois pas que la cour accorde ce dernier. Il faudra voir avec le temps ce que l'on devra accepter[23]; pour moi, je suis tout à fait d'avis que nous devons souhaiter une paix, et qu'il n'y en a point qui ne soit avantageuse[24]. Le Cardinal sera toujours hors du Royaume, il voudra revenir, et il faudra toujours parler à Monsieur le Prince. Pour ne vous en pas mentir, je me suis fort tourmenté qu'il seroit aussi bon d'être assuré dès à cette heure[25] de ces affaires que d'attendre davantage. Présentement toutes les négociations sont à bas, mais je ne vois pas que les uns ni les autres se puissent passer[26] sans renouer. L'Albret[27] est un obstacle assez grand; l'on le 1652

22. Retz mentionne ainsi (tome IV, p. 303 et 304) cette séance du 22 août : « Monsieur et Monsieur le Prince firent déclaration au Parlement, à la chambre des Comptes et à la cour des Aides que, vu l'éloignement du cardinal Mazarin, ils étoient prêts de poser les armes, pourvu qu'il plût à Sa Majesté de donner une amnistie, etc. »

23. Devant *accepter*, il y a *accorder*, biffé.

24. « Tout le monde veut la paix, » écrivait dès le mois de juin le président Viole à Lenet (*Manuscrits de Lenet*, tome VI, fol. 171), et il ajoutait (*ibidem*, fol. 189) : « Chacun accuse son compagnon de faire des négociations secrètes. »

25. Il y a *asteure* dans le manuscrit. On trouve dans les écrits de ce temps et surtout de l'époque antérieure, notamment chez Blaise de Monluc, chez Henri IV, etc., de fréquents exemples de l'orthographe *asteure*, *asture*, par laquelle cette locution contractée, encore en usage aujourd'hui parmi le peuple, devient un adverbe composé, d'origine méconnue.

26. *Se passer* avait jadis, entre autres sens, celui de *se contenter*. De là ce tour que nous rencontrons ici : « puissent se contenter sans renouer, s'abstenir de renouer, puissent ne pas renouer. »

27. Le duché d'Albret, qu'on avait promis au duc de Bouillon « pour faire une partie de la récompense de Sedan, » dit la Rochefoucauld, dans ses *Mémoires*, p. 386; voyez aussi *ibidem*, p. 204 et

1652 veut pour[28] M. de Bouillon, comme il avoit été promis au père[29]. Ce qui regarde Didon (*Condé*) est toujours compris dans tout[30]; car l'on a toujours travaillé sur le premier pied, et cela fut accordé d'abord. Pluton (*Jarzé*)[31] est parti il y a deux jours, pour aller prendre, s'il le peut, Agramate (*le Cardinal*). Il ne le manquera pas par la force de la garnison; mais ce que je vois de difficile, c'est qu'il est allé prendre des troupes du duc de Lorraine, c'est-à-dire de celles qui sont avec lui; je ne crois pas qu'il y ait[32] dans cette place deux cents hommes. Jamais Florestant (*Rochefoucauld*) n'a été si bien avec Astropol (*Son Altesse*); je pense qu'il ne se peut rien de mieux. Je vous donne le bonsoir, et vous assure, Monsieur, que vous n'avez pas un serviteur plus acquis que moi, ni qui vous honore avec tant de passion[33].

note 5. La promesse fut en effet tenue en 1652. Nous lisons, à cette année, dans *l'Art de vérifier les dates* (édition de 1818, in-8°, tome IX, p. 276) : Louis XIV donna « le duché d'Albret et ses dépendances au duc de Bouillon, en échange des principautés de Sedan et de Raucourt. »

28. En interligne *feu*, biffé; à la suite le manuscrit porte *Mrs.*

29. Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, mort peu de jours auparavant, le 9 août. Voyez p. 54, *lettre* 21, note 17. Son fils, Godefroy-Maurice, duc de Bouillon et d'Albret, épousa, en 1662, Marie-Anne Mancini, une des nièces de Mazarin.

30. C'est-à-dire dans tous les projets d'accommodement.

31. Voyez p. 53, *lettre* 21, note 6.

32. Dans le manuscrit, *aye.*

33. Dans une lettre, également du 21 août, adressée par le chansonnier et libelliste Marigny à Lenet (tome VIII, fol. 146-148), on lit le curieux passage que voici : « M. de Beaufort traita M. de Broussel, prévôt des marchands, les nouveaux échevins.... On y but fort à la santé du Roi et de toute la maison royale; on y chanta; enfin on s'y divertit fort agréablement. Après cela, j'allai voir Son Altesse Royale (*Monsieur*), qui me fit l'honneur de me penser faire bouillir la cervelle au soleil, et il fallut rire sur le départ du *Vilain* et chanter; et, afin que vous en ayez votre part,

25. — A LENET.

1652

A Paris, ce 25 d'août [1652].

Je ne sais pas si M. Caillet[1] a une lettre pour moi, mais je ne l'ai point encore reçue. L'on avoit envoyé demander un passe-port à la cour[2] pour MM. d'Estampes[3] et Goulas[4], et M. le comte de Fiesque[5], qui devoient

voici ce que je fis sur l'air que l'on chante en votre Guyenne, *Phillis, ta légèreté, etc...* :

« Fronde au croc, si le *Vilain*
S'en va tout de bon demain;
Mais, s'il va plonger
De peur du danger,
Et qu'il revienne sur l'onde,
Par ma foi, sans beaucoup songer,
Je reprendrai ma fronde. »

Marigny ajoute que le soir, à souper, dans le cabinet de Monsieur le Prince, il joignit au précédent couplet le suivant :

« Pèlerin, beau pèlerin,
Remettez-vous en chemin.
Il faut que Gaston
Et notre Bourbon
Demeurent tous deux les maîtres,
Et pour vous, pauvre pantalon,
Que vous tiriez vos guêtres. »

Lettre 25. — *Manuscrits de Lenet*, tome VIII, fol. 172; écrite par Gourville, vraisemblablement au nom du duc, bien qu'elle ne porte pas au dos la mention ordinaire.

1. Voyez p. 56, la note 1 de la *lettre* 22. — A la ligne suivante, devant *reçue*, un mot biffé, probablement *eue*.

2. A Compiègne, où la cour était alors : voyez la *lettre* précédente, p. 64 et note 8.

3. Jacques d'Estampes, marquis de la Ferté-Imbaut, nommé maréchal de France en 1651, mort en 1658, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

4. Léonard Goulas, secrétaire des commandements et du cabinet du duc d'Orléans, et qu'il ne faut pas confondre avec son cousin germain, Nicolas Goulas, gentilhomme ordinaire du même prince et auteur de *Mémoires* dont la Société de l'Histoire de France vient de publier les deux premiers volumes.

5. Charles-Léon, comte de Fiesque, fils d'Anne le Veneur, com-

1652 aller, chargés de mémoires instructifs et arrêtés au Conseil, pour convenir avec la cour de l'amnistie, du rétablissement des choses au même état qu'elles étoient, et [de] l'éloignement des troupes. La cour a refusé le passeport[6], qui[7], à mon sens, est une chose ridicule, quelque dessein qu'ils aient, je dis même quand ils ne voudroient point la paix, car au moins le font-ils voir à tout le monde, et, par une conférence, ils pouvoient rompre sur des intérêts particuliers, ce[8] qui auroit bien embarrassé Monsieur le Prince. Cependant le Cardinal ne laisse pas de s'en aller; il y a des nouvelles qu'il a passé à Reims. Tout cela ne fera que chipotage (le mot n'est peut-être pas bon, mais il n'importe[9]), jusques à ce que Monsieur le Prince et le Cardinal soient d'accord. Tout le monde le voit bien, et presque tous le souhaitent. Il n'y a présentement rien, mais je suis assez persuadé que le Cardinal renouera quelque chose, et qu'il se hâtera plus, se voyant hors de la cour, ne sachant pas

tesse de Fiesque (qui fut gouvernante de Mademoiselle de Montpensier), et frère aîné du chevalier de Fiesque, dont il a été question dans les *Mémoires* (p. 98). Il avait épousé Gillonne d'Harcourt, dame d'honneur et *aide de camp* de Mademoiselle, dont il est parlé ci-après (*lettre* 39, p. 108 et note 6). C'est le *Pisistrate* du *Grand Cyrus*, « l'idéal de l'important et du frondeur, brillant et bizarre mélange du galant et du politique, » dit de lui V. Cousin, dans *la Société française au dix-septième siècle*, tome I, p. 215. On peut voir sur le comte de Fiesque les *Mémoires de Retz* (notamment tome I, p. 222 et note 3), ceux *de Mademoiselle*, *de Mme de Motteville*, et les *Lettres de Guez de Balzac* (édition de M. Tamizey de Larroque, Paris, 1873, in-4°).

6. Voyez la *Suite du Journal du Parlement*, 29 août 1652, p. 130 et 131; et les *Mémoires de Retz*, tome IV, p. 304.

7. *Qui*, au sens de *ce qui*. Le pronom *ils* qui suit désigne la cour: voyez ci-après, la note 15.

8. *Ce* a été ajouté en interligne.

9. Gourville aurait-il eu un tel scrupule de style? N'y reconnaît-on pas la dictée de la Rochefoucauld?

1652

de moment en moment ce qui s'y passe, et ne voyant pas trop le chemin de son retour débarrassé[10]. Il a laissé Ondedei[11] auprès de la Reine, et M. le Tellier après, et puis M. Servient[12]. Voilà l'ordre de la cour pour sa confidence. Je ne dis rien du premier; il est assez persuadé que le second est plus à M. de Châteauneuf[13] qu'à lui, et je pense qu'il n'a pas tout le tort, et l'autre l'a trompé vingt fois. Enfin je m'imagine qu'il sera bien inquiété et qu'il aura bien peur qu'on ne prenne des mesures avec ceux qu'il a laissés[14], pour empêcher son retour. Je conclus donc qu'il s'ennuiera de cette vie exilée et qu'il traitera dans quinze jours, ou qu'il reviendra à la cour. Son Altesse Royale doit encore écrire demain au Roi pour le supplier de vouloir donner la paix à son royaume, protestant toujours qu'on ne demande rien que le rétablissement. L'on les[15] veut mettre dans leur tort absolument; tout le monde est plus enragé contre eux que jamais, et s'ils traitent comme cela, je crois que Paris s'efforcera de donner de l'argent[16], voyant de plus en plus leur mauvaise intention. Je m'aperçois que ma lettre est plus pleine de raisonnements

10. Rapprochez d'un passage de la *lettre* 23, ci-dessus, p. 61.

11. Joseph Zongo Ondedei, « Italien de nulle probité, » dit le P. Rapin dans ses *Mémoires* (tome I, p. 212), créature et agent du cardinal Mazarin, dont il était le maître de chambre. Il fut fait évêque de Fréjus en 1654, et mourut en 1674. Il est souvent question d'Ondedei dans les *Mémoires de Retz*, qui ne témoigne pas pour lui plus d'estime que le P. Rapin.

12. Sur Michel le Tellier, secrétaire d'État, puis chancelier, voyez les *Mémoires*, p. 54 et note 2; et sur Abel Servient, ci-dessus, p. 54, note 18.

13. Voyez ci-dessus, p. 36, la note 1 de la lettre adressée par la Rochefoucauld à Châteauneuf.

14. Dans le manuscrit, *laissé*, sans accord.

15. *Les*, c'est-à-dire la cour, Mazarin et ses amis et partisans.

16. Voyez p. 57, *lettre* 22, note 10; et p. 66, *lettre* 24, note 18.

1652 que de nouvelles. Adieu, Monsieur : je la finis en vous assurant que personne ne vous honore si parfaitement que moi. Dans deux ou trois jours, nous saurons si Monrond est secouru ou manqué à secourir. M. de Briolle[17] a passé la Loire avec cinq cents chevaux, et doit trouver les troupes de MM. de Valençay[18], de Lévis[19] et autres. Il a été suivi par environ mille chevaux de la cour un jour après.

Tout le monde se porte mieux, et Mgrs de la Rochefoucauld et de Marcillac sortent tous deux[20].

---

26. — AU PRINCE DE CONTY[1].

A Paris, ce 27 août 1652.

La réception des lettres que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire me justifiera auprès d'Elle. Celles

17. Sur Briolle (Briord), voyez ci-dessus, p. 63, *lettre* 24, note 4.
18. Dominique d'Estampes, marquis de Valençay. Il est compris, au tome V des *Souvenirs du règne de Louis XIV*, de M. le comte de Cosnac (p. 437), dans une liste des lieutenants généraux de l'armée de Monsieur le Prince en 1652. — Sur le siége de Montrond, voyez le même ouvrage, tome IV, p. 24-110, et, sur le secours tenté par Briord, Lévis, Valençay, etc., p. 86-92.
19. Dans l'original, *Lesvy*. Voyez les *Mémoires*, p. 356, note 7.
20. Ces deux dernières lignes sont écrites à rebours au haut de la troisième et de la seconde page de la lettre; les noms propres, comme à l'ordinaire, sont en abrégé : « de la R. et de M. »

Lettre 26. — *Manuscrits de Lenet*, tome VIII, fol. 194-196, de la main du président Viole; au dos, la mention : « M. de la Rochefoucault ; » cachets conservés. — Les suites de points qu'on trouvera aux pages 73 et 77 ne marquent pas des retranchements faits par nous, mais sont dans l'original.

1. On voit dans les *Mémoires* (p. 355) que le prince de Conty avait été revêtu par son frère, quand celui-ci quitta la Guyenne, de la plénitude honorifique et nominale du commandement, sous

du 29 juillet, du 5[2] et 13 d'août m'ont été rendues hier seulement, qui étoit le 26 du mois, de manière que je n'ai pu exécuter ce qu'Elle m'ordonne que ce matin, et encore ce n'a pas été en tout, car je n'avois pas encore lu celle qui parle de M. du Daugnion[3], l'humeur duquel je trouve fort extravagante[4] et son procédé insolent et insupportable. J'en parlerai de la sorte à Mgr votre frère, qui ne m'en a pas ouvert la bouche, quoiqu'il en ait été informé par M. Lainet.... A l'égard de celle du 13, par laquelle vous me mandez de lui dire que vous jugez à propos de choisir MM. Dafis[5] et d'Espagnet[6] pour être 1652

la direction effective du comte de Marchin, pour les affaires militaires, et de Lenet, pour les affaires civiles, financières et diplomatiques : voyez p. 52, *lettre* 21, note 2. Le président Pierre Viole était, lui aussi, resté d'abord à Bordeaux auprès de Mme de Longueville; mais Lenet, dit V. Cousin (*Madame de Longueville pendant la Fronde*, p. 251), « fort souvent contrarié par le hardi président, le fit rappeler par Condé, sous le prétexte qu'il lui serait plus utile à Paris par son crédit sur le Parlement et par son influence sur les Frondeurs. »

2. Après 5, il y a *d'aoust*, effacé.

3. Au sujet du comte du Dognon ou du *Daugnion* (c'est ainsi qu'il signe : *Manuscrits de Lenet*, tome VIII, fol. 32), voyez au tome II, p. 296 et note 1 ; et, dans les *Mémoires de Lenet* (p. 558), ce que Condé a écrit à l'occasion de ses exigences. Retiré à Brouage, il gardait, dans le parti de Condé, une attitude fort équivoque; il fit sa soumission l'année suivante, moyennant cinq cent trente mille livres d'argent comptant, un brevet de duc et pair et le bâton de maréchal (*Mémoires de Lenet*, p. 606).

4. Au lieu d'*extravagante*, il y a dans le manuscrit, *extravante*.

5. Président au parlement de Bordeaux, hostile à la faction de *l'Ormée*. On peut voir sur le président Daffis ou d'Affis, ainsi que sur les conseillers au parlement de Bordeaux dont les noms vont suivre, les *Archives historiques du département de la Gironde* (Bordeaux, in-4°, tomes II, III, IV, etc., 1860 et années suivantes). Au sujet de la faction de *l'Ormée*, à Bordeaux, voyez les *Mémoires*, p. 349, note 6, et p. 350, notes 3, 4 et 5.

6. Conseiller au parlement de Bordeaux. Il était, dit Lenet, qui fait le portrait de ce personnage dans ses *Mémoires* (p. 300), « d'une fermeté stoïque et d'une vertu incorruptible.... Il étoit

1652 du Conseil, il m'a dit en avoir écrit à M. Lainet et qu'il avoit promis à M. de Mirat[7] de le nommer, que néanmoins il s'en remet à Votre Altesse pour choisir ceux qu'Elle desirera. Quant à celle du 29 du passé, j'agis avec tant de retenue ès choses qui regardent votre domestique, que, bien que j'aie ouï parler souvent de cette affaire et des plaintes que faisoient MM. Courtin[8], j'ai cru néanmoins ne m'en devoir mêler, estimant que cette sorte de différends entre officiers d'une même maison

toujours des vigoureux avis dans sa compagnie, et des premiers à les exécuter. »

7. Autre conseiller au parlement de Bordeaux, dont il est question dans les *Mémoires de Mme de Motteville* (tome III, p. 209), « l'arcboutant de notre Fronde, » dit Lenet (p. 402). Dans une lettre un peu antérieure à celle-ci (9 juin), publiée dans la 3e partie des *Mémoires de Lenet* (p. 548), le prince de Condé l'appelle son « bien aimé M. de Mirat, » et en parle comme étant « celui de tous les Messieurs (*de tous les membres du parlement de Bordeaux*) en qui *il* a le plus de confiance, » et à qui il veut donner part dans ses « plus secrètes pensées. »

8. Courtin père et fils. — Antoine Courtin, le père, seigneur des Mures (*Choix de Mazarinades*, tome I, p. 216), était maitre des requêtes au parlement de Paris, et chef du conseil du prince de Conty. Retz, qui l'appelle *le petit Courtin*, à cause de sa taille fort exiguë, parle de lui, dans ses *Mémoires* (tome II, p. 172), en une circonstance curieuse, où il s'agit précisément de la Rochefoucauld. Le fils, Honoré, a joué un rôle plus considérable. Né à Riom en 1622, il fut conseiller au parlement de Normandie en 1640, conseiller d'État, diplomate, et accompagna, en 1646, Mme de Longueville à Munster. Ministre plénipotentiaire à Stockholm, après Arnauld de Pomponne, il s'attacha à la reine Christine, qui le fit noble suédois et secrétaire de ses commandements. Après avoir été ambassadeur extraordinaire du roi de Suède, Charles-Gustave, il fut nommé résident général de France près des États et princes du Nord, et envoyé, à plusieurs reprises, comme ambassadeur, en Angleterre, « où, par Mme de Portsmouth, dit *Saint-Simon* (tome IV, p. 37), il faisoit faire au roi Charles II tout ce qu'il vouloit. » C'était un homme d'esprit et de tact, très-goûté personnellement de Louis XIV. Il mourut en 1685. — Nous avons d'Antoine Courtin des ouvrages de

se doivent assoupir et terminer d'eux-mêmes, sans que des étrangers en prennent connoissance ; mais, puisque Votre Altesse me le commande, je verrai MM. Courtin et leur dirai mon sentiment, qui sera toujours d'avoir toute sorte de déférence pour Votre Altesse, et de vivre bien avec ceux qu'Elle honore de ses bonnes grâces, desquelles j'ai des marques si glorieuses que je ne puis en parler sans[9] témoigner à Votre Altesse le ressentiment que j'en ai, qui sera éternel. 1652

Je reçus hier, avec les lettres de Madame votre sœur[10], un mémoire touchant les affaires de 36 (*Provence*)[11] que j'ai communiqué à 12 (*Monsieur le Prince*), qui a compris très-bien l'importance de l'affaire, laquelle il faut soutenir, et, pour cet effet, il consent qu'on y envoie telle des personnes nommées dans le mémoire qu'il plaira à 13 (*Votre Altesse*), et si 13 (*Votre Altesse*) même juge être[12] d'une nécessité absolue d'y aller, qu'il y consent, voulant préférer les intérêts de 13 (*Votre*

morale, un *Traité sur la jalousie* (1674, in-12), un *Traité sur la paresse* (1674, in-12), etc. Ce dernier a été enrichi, dans la 4e édition, d'une intéressante Vie de l'auteur par l'abbé Goujet, 1743, in-12. — Les « plaintes » de MM. Courtin étaient dirigées contre Sarasin, le secrétaire des commandements du prince de Conty. Elles sont vivement exprimées dans une lettre du fils, de cette même année 1652, dont il est parlé ci-après, dans la dernière note du n° 17 de l'*appendice* I, p. 268. Sarasin et Marigny étaient les principaux personnages de la petite cour du frère de Condé à Bordeaux. Voyez, au sujet de la querelle à laquelle il est fait ici allusion, *Madame de Longueville pendant la Fronde*, p. 297 et 298.

9. Après *sans*, il y a *en*, biffé. — 10. Mme de Longueville.

11. Le duc d'Angoulême (voyez p. 77) avait soulevé la Provence en faveur de Condé, son cousin germain (*Mémoires*, p. 244 et note 2). En 1653, le duc de Mercœur, devenu (1651) neveu de Mazarin et nommé gouverneur de Provence, contraignit le duc d'Angoulême à lui céder la place et à recevoir l'amnistie (*Mémoires de Montglat*, tome II, p. 391 et 392).

12. *Être* (*estre*) est ajouté en interligne.

1652 *Altesse*) aux siens propres; mais il croit aussi que 13 (*Votre Altesse*) ne prendra point cette résolution qu'il ne voie clair dans cette affaire et qu'il *ne*[13] *quittera pas* 33 (*la Guyenne*), *en une saison où sa présence y est si nécessaire*, qu'il ne voie une utilité évidente *de son voyage.* Il semble que c'est le sentiment même de ceux

13. A partir d'ici, toute la partie de la lettre qui est imprimée en italique est écrite en chiffre. Notre italique reproduit la traduction qui a été, la lettre reçue, insérée entre les lignes dans l'original. Le chiffre consiste en la substitution de chiffres arabes aux caractères alphabétiques, substitution qui se fait d'après un système dont voici les règles principales, telles qu'elles se déduisent de la version interlinéaire. Il y a deux alphabets s'enchevêtrant l'un dans l'autre : l'un, composé de chiffres sans accents, est formé de la suite des nombres, de 5 à 24, représentant les lettres *a* à *v*; l'autre, composé de nombres accentués, commençant à 3 et finissant à 82, transcrit, non les lettres isolées, mais les syllabes, rangées dans l'ordre suivant : *ba*, *be*, *bi*, *bo*, *bu*, *ca*, *ce*, *ci*, etc. La reproduction du commencement du chiffre, avec la traduction superposée, suffira pour faire comprendre ce système. Les points que nous mettons après chaque mot écrit en chiffre sont dans l'original, mais non les blancs par lesquels, pour la clarté, nous séparons les nombres dans l'intérieur des mots.

ne	qi	te	ra	pa	s	(la Guyenne)			
49̀.	60̀	74̀	63̀.	53̀	21.	(33).			
da	n	s*	u	ne	sa	i	so	n	
13̀	16	21.	23	49̀.	68̀	13	71̀	16.	
o	u	sa	p	re	se	n	ce....		
17	23.	68̀.	18	64̀	69̀	16	9̀....		

Le chiffre était quelque peu compliqué par le double sens de certains nombres qui, en même temps qu'ils figuraient dans l'un ou l'autre alphabet, traduisaient aussi des noms propres. Ainsi 13 sans accent remplaçait la lettre *i* et désignait en même temps *Conty;* 47̀ remplaçait la syllabe *mu*, et 47 signifiait *M. d'Angoulême*, etc.

* Dans l'original on a mis, pour abréger, *en* (qui serait 9 16), au lieu de *dans*.

qui demandent 13 (*Votre Altesse*), puisqu'ils [14] se contentent présentement *d'argent;* et bien que *la somme soit assez médiocre*, il est vrai néanmoins qu'il est impossible *à Monsieur le Prince de la fournir*, *étant dans la dernière nécessité*, et 25 (*M. Viole*) *est* témoin que, pour achever l'affaire de 47 (*M. d'Angoulême*), *il a épuisé* 25 (*M. Viole*), de sorte qu'il faut que 13 (*Votre Altesse*) *prenne cette somme du premier argent d'Espagne*, après lequel nous soupirons ici, étant notre seule ressource.... 13 (*Votre Altesse*) en est le maître, et je ne doute point que 31 [15] (*Votre Altesse*) ne facilite la chose. 1652

Suscription : A Monseigneur Monseigneur le prince de Conti, à Bordeaux.

---

27. — A LENET.

A Paris, ce 28 d'août 1652.

J'ai reçu votre lettre du 21; je donnerai à Langlade [1] ce qui est pour lui. Tout se dispose plus à la guerre que jamais. Je me servirai d'une autre main pour vous dire le reste [2].

Le Cardinal étoit encore le 25e du courant à Château-Thierry. Il a bien fait son possible pour s'abou-

14. Deux mots biffés devant *puisqu'ils*.

15. Il y a bien ici 31, sans doute par inadvertance, à moins que les deux chiffres ne désignent *Conty* dans quelque ordre qu'ils soient placés.

Lettre 27. — *Manuscrits de Lenet*, tome VIII, fol. 212; les premières lignes sont de la main de Gourville; au dos : « Rochefoucault, 28 août. »

1. Sur Langlade, voyez p. 60, *lettre* 22, note 15.

2. Ce qui suit n'est plus, en effet, de la main de Gourville.

1652 cher avec le duc de Lorraine; mais il[3] a été assez généreux pour ne le pas faire. Bartet[4] y a fait plusieurs voyages, mais il en est revenu fort mal satisfait. Saint-Romain[5] a été trouver ledit duc de Lorraine; il en a été reçu merveilleusement, et, après l'avoir vu passer la rivière de Marne[6] avec les troupes de Son Altesse et conduit jusques à Vertus[7], il s'en va à Bruxelles, d'où doit revenir M. de la Roque[8], de sorte qu'il y a

3. Le mot *il* désigne évidemment ici le duc de Lorraine. Montglat dit (tome II, p. 361) que Mazarin envoya faire au duc « des propositions pour l'empêcher de passer outre, lui offrant de lui restituer une partie de son pays, » mais que le Lorrain n'écouta rien.

4. Sur Bartet, voyez p. 56, *lettre* 22, note 5.

5. Melchior de Harod de Senevas, marquis de Saint-Romain, conseiller d'État, abbé de Préau et de Corbigni, mort, un peu plus qu'octogénaire, en 1694, se montra fort attaché, durant la Fronde, au prince de Condé, pour le compte duquel il faisait des pamphlets contre le Cardinal. Saint-Simon, dans une note ajoutée par lui à une de ses additions à Dangeau (15 juillet 1694), l'appelle « amphibie de beaucoup de mérite,... conseiller d'État d'épée sans être d'épée, avec des abbayes sans être d'Eglise. » « Homme d'esprit et de capacité, » dit Mademoiselle (tome III, p. 53) ; « odieux » à Mazarin, dit Retz (tome III, p. 401), « et par l'attachement qu'il avoit à M. de Chavigni, et par celui qu'il avoit eu, à Munster, à M. d'Avaux. » Ce Saint-Romain fut ensuite résident de France en Allemagne et en Suisse, et chargé d'une négociation en Portugal. C. Moreau, dans la *Bibliographie des Mazarinades* (tome I, p. 390 et 391), cite un « Extrait de l'instruction envoyée par le prince de Condé au sieur de Saint-Romain, étant de présent en Champagne; *Compiègne*, Julien Courant, 1652. » C'est un ordre à cet agent politique de se rendre à Bruxelles, comme le dit, trois lignes plus bas, cette lettre-ci, et d'apprendre à l'archiduc Léopold et au comte de Fuensaldagne que, malgré la déclaration pacifique faite par les Princes, sur la nouvelle de l'éloignement de Mazarin, ils n'en sont pas moins décidés à continuer la guerre.

6. Il la passa au Tou, dit Montglat (tome II, p. 363).

7. Petite ville de Champagne (département de la Marne, arrondissement de Châlons).

8. Est-ce le même que de Roches ou des Roches, qui, dans les

toutes les apparences du monde que Son Altesse fera un traité avec lui. L'armée mazarine est devers Meaux, de six mille hommes au plus, avec quoi ils prétendent empêcher le duc de Lorraine[9]. 1652

On n'a point eu de nouvelles assurées que Monrond eût été secouru, mais bien que nos troupes en étoient fort proche, et devoient tenter le secours[10].

Le Parlement s'assembla avant-hier, et Mgrs les Princes s'y étant trouvés, Son Altesse Royale fit le discours du refus de la cour de ses députés, ensemble de la lettre qu'il avoit écrite du depuis au Roi[11]. La Compagnie

Mémoires de Lenet (p. 475), est appelé « lieutenant, » dans ceux *de Retz* (tome III, p. 202) et *de Richelieu* (tome X, p. 283, où le nom est la Roche) « capitaine des gardes de Monsieur le Prince, » successivement du père et du fils? Nous trouvons son nom écrit de cinq façons diverses : voyez la note 3 de la page citée de Retz.

9. Sur cette seconde marche du duc de Lorraine, voyez les *Mémoires*, p. 422 et note 3.

10. Après avoir tenu Montrond bloqué durant tout l'hiver, le comte de Palluau, l'été venu, avait ouvert la tranchée, pris tous les dehors de la place, et réduit les assiégés à parlementer dès le 15 août et à promettre de capituler le 1er septembre, s'il ne leur venait pas de secours. On a vu ci-dessus (*lettre* 24, p. 63 et 64, et *lettre* 25, p. 72) que Condé avait envoyé Briord vers Montrond, avec une troupe de cavalerie; mais celui-ci trouva les lignes de Palluau si solides et si bien gardées qu'il fut contraint de se retirer. Voyez ci-après, *lettre* 29, p. 83; une lettre de Condé dans les *Mémoires de Lenet*, p. 563; et le livre de M. de Cosnac, à l'endroit cité plus haut, p. 72, note 18.

11. La réponse à cette lettre, dit Retz (tome IV, p. 305), « étoit en substance : qu'il s'étonnoit que M. le duc d'Orléans n'eût pas fait réflexion qu'après l'éloignement de M. le cardinal Mazarin, il n'avoit autre chose à faire, suivant sa parole et sa déclaration, qu'à poser les armes, renoncer à toutes associations et traités, et faire retirer les étrangers : après quoi, ceux qui viendroient de sa part seroient très-bien reçus. » On trouvera le texte de cette réponse du Roi dans la *Suite du Journal du Parlement, depuis Pâques* 1652 *jusques en janvier* 1653, p. 136-140.

1652 le pria de continuer ses soins pour le bien de l'État et conservation de l'autorité royale, comme Elle[12] avoit commencé.

Les paysans de Saint-Cloud et villages voisins étant allés prier Son Altesse d'avoir égard à leurs vendanges, et, pour cet effet, retirer son armée de ces lieux, Elle la fait décamper[13] et fait marcher du côté de la porte Saint-Antoine[14].

Madame[15] a été un peu malade ces jours passés; mais elle est beaucoup mieux présentement. La cour est toujours à Compiègne[16].

---

28. — A LENET.

A Paris, ce 4 septembre 1652.

Je m'étois imaginé que vous étiez si occupé à recevoir de l'argent que vous n'aviez pas un moment pour donner à vos amis; mais, par ce que vous me mandez, je

12. *Elle*, c'est-à-dire « Son Altesse Royale; » les genres sont très-négligemment mêlés dans ce passage.

13. C'est le vendredi 30 août que l'armée décampa : voyez un passage du *Journal de Dubuisson-Aubenay* cité par M. Chéruel au tome II, p. 149, note 1, des *Mémoires de Mademoiselle*.

14. La Rochefoucauld dit, dans ses *Mémoires* (p. 423), que les troupes de Condé, « en ruinant les environs de Paris, augmentèrent la haine qu'on lui portoit. »

15. Marguerite de Lorraine, femme de Gaston duc d'Orléans.

16. Dans une lettre, portant la même date, Marigny écrit à Lenet : « Je ne manquerai pas de faire vos compliments à l'hôtel de la Rochefoucauld, où l'on se porte bien. M. de Marcillac (voyez ci-dessus, *lettre* 24, p. 63, lignes 2-5) ne sera point marqué de sa petite vérole. »

Lettre 28. — *Manuscrits de Lenet*, tome IX, fol. 34 et 35, de la main du président Viole; au dos, la mention : « M. de la Rochefoucault; » cachets conservés. — Nous avons deux lettres (28 et 29)

vois que votre occupation ne sera pas longue, contre les bruits qui courent ici, qu'il y a des millions[1]. Je suis bien fâché du méchant procédé de *l'Ormée*, mais je voudrois bien que vous prissiez la peine de m'écrire les noms de ceux qui y[2] sont mêlés et particulièrement de ceux du Parlement. Je vous dirai cependant que Son Altesse est toujours à l'armée, au même poste de Suci[3], Limé[4], et autres villages; car Elle tient un grand pays, à la portée du canon des ennemis. Le duc de Lorraine vient d'arriver[5], et Son Altesse a mandé qu'il venoit à Paris dans la meilleure disposition du monde, et qu'on achevât un traité avec lui, qui dépend néanmoins plus de Son Altesse que de personne, puisqu'Elle tient ses places. On ne manque pas, du côté de la cour, de lui offrir toutes choses pour le séparer d'avec Son Altesse[6]; on y veut aussi engager Son Altesse Royale[7], qui paroît ferme et fort attaché à Monsieur le Prince. Enfin tout 1652

du 4 septembre. En y regardant de nouveau, la date de la première nous paraît un peu douteuse : il y a, devant *septembre*, soit un 4, soit deux chiffres liés, qui pourraient être un 2 suivi d'un autre incertain (21 ?).

1. Comparez ci-dessus, *lettre* 20, p. 51, note 8; et p. 52, le commencement de la *lettre* 21.

2. Il y a entre *y* et *sont* un mot biffé, illisible.

3. Sucy-en-Brie (Seine-et-Oise), arrondissement de Corbeil, à trente-deux kilomètres de Versailles.

4. Ce mot est assez peu lisible dans l'original; c'est sans doute Limé ou plutôt Limeil-Brevannes, village près de Villeneuve-Saint-Georges, dans le même arrondissement de Corbeil, à trente et un kilomètres de Versailles. On lit à la même date, dans les *Mémoires de Mademoiselle* (tome II, p. 160) : « Notre armée étoit campée pour lors à Limé et aux villages des environs. »

5. Sur cette seconde arrivée du duc de Lorraine, voyez encore les *Mémoires de Mademoiselle*, tome II, p. 158 et suivantes, et ci-dessus, *lettre* 27, p. 79 et note 9.

6. Voyez les *Mémoires de Mademoiselle*, tome II, p. 162.

7. Le duc d'Orléans.

1652 dépend de M. de Lorraine, et, s'il vient à nous manquer, il faut que Monsieur le Prince mène ses troupes ou en Guyenne ou à Stenay, car on ne les souffrira plus aux portes de Paris, qui veut absolument la paix et ne se soucie pas de qui il la reçoive[8]. Jugez par là combien tous les moments sont précieux et importants et en quel état nous sommes, puisque nous dépendons du caprice de [9] M. de Lorraine. Au reste, je vous remercie de l'office que vous m'avez rendu auprès [de] M. de Guise[10], auquel j'ai écrit. Il m'a fait faire compliment par un gentilhomme, qui est venu au logis sans m'y trouver. Faites mes compliments, s'il vous plaît, à Madame la Princesse[11], et assurez-la que jamais personne n'a eu plus de respect pour Elle que moi, qui suis tout à vous.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lainet, conseiller[12] du Roi en ses conseils d'État et privé, à Bordeaux.

8. Voyez les *Mémoires*, p. 430 et note 4.
9. D'abord, ce semble, *d'un*, qui a été changé en *de*.
10. Sur Henri II de Lorraine, cinquième duc de Guise, voyez les *Mémoires*, p. 91 et note 1, p. 428 et note 11, et p. 429 et notes 2 et 9. Il y a dans les *Manuscrits de Lenet* (tome IX, fol. 13) une lettre, du 16 juillet, adressée par Condé à Lenet, au sujet de l'embarquement du duc de Guise, pour revenir d'Espagne en France. Cette lettre a été publiée dans la 3e partie des *Mémoires de Lenet*, p. 568.
11. La princesse de Condé, qui était à Bordeaux, où elle venait d'être malade : voyez les *Mémoires de Mademoiselle*, tome II, p. 154 et 163; et, dans les *Mémoires de Lenet* (p. 556, p. 567 et 568), des lettres où Condé lui parle avec sollicitude de cette maladie.
12. En abrégé : *con^er*.

29. — A LENET.

1652

A Paris, ce 4e septembre, 1652.

Il fut arrêté hier au Parlement que l'on écriroit à M. le président de Mesmes[1], qui est en cour, et qui n'a point entré à celui de Pontoise[2], afin de remercier le Roi par lui de l'éloignement du cardinal Mazarin, et supplier Sa Majesté d'envoyer une amnistie générale pour être vérifiée au parlement de Paris et autres de France, selon la coutume[3]. Ces choses ont fort remis les peuples de cette ville de voir qu'on se soumettoit de cette façon.

Le secours qu'on avoit envoyé[4] pour Monrond n'ayant pas trouvé tout ce que l'on avoit fait espérer pour faciliter ledit secours, a tenté pourtant de le faire; mais, n'y ayant point été trouvé d'apparence[5], ces troupes sont revenues et arrivées aujourd'hui à leur camp au faubourg Saint-Marceau, où tout s'est apaisé touchant le différend et le combat entre les soldats et les bourgeois[6], et M. de Valon a été réconcilié auprès[7] de Son

Lettre 29. — *Manuscrits de Lenet*, tome IX, fol. 36-38; les deux premiers paragraphes sont de la main de Gourville; au dos : « M. de la Rochefoucault. » — Sur les mouvements des troupes de Turenne et de Condé, au commencement de septembre, voyez l'ouvrage cité de M. de Cosnac, tome IV, p. 19 et suivantes.

1. Jean-Antoine de Mesmes, seigneur d'Irval, comte d'Avaux, frère du président Henry de Mesmes, mort en décembre 1650, et auquel il avait succédé (1651), dans la charge de président à mortier; il mourut en 1673, âgé de soixante-quinze ans.

2. Voyez p. 58, *lettre* 22, note 11.

3. Voyez les *Mémoires du cardinal de Retz*, tome IV, p. 306.

4. *Envoyé*, en interligne, dans l'original.

5. Voyez ci-dessus, *lettre* 24, p. 63 et note 3, et p. 64; *lettre* 27, p. 79 et note 10; et ci-après, *lettre* 32, p. 90 et note 3.

6. Voyez les *Mémoires de Mademoiselle*, tome II, p. 149 et 150.

7. Devant *auprès*, il y a *entre*, biffé.

1652 Altesse[8]. M. de Verderonne[9] est allé trouver M. de Lorraine de la part de Son Altesse Royale, afin de le faire avancer[10]. Ledit duc de Lorraine, sur les instantes sollicitations de la cour, leur a envoyé dire que si on vouloit donner un passe-port et sauf-conduit pour les troupes qu'il s'est engagé à M. de Fuensaldaigne[11] de conduire à Messeigneurs les Princes, il s'en retourneroit avec les siennes. Depuis, on dit qu'il y a trêve entre lui et M. de Turenne pour huit jours, et que le maréchal de Turenne est revenu en deçà de Lagny. Le pauvre M. de Bercenay est mort ce matin, soixante et sixième jour de sa blessure[12].

A minuit nous revenons de chez Monsieur le Prince, qui vient de recevoir un courrier qui lui confirme la trêve du duc de Lorraine, qu'il a faite, pendant lequel temps

8. Sur la querelle de Valon, maréchal de camp dans l'armée du duc d'Orléans, avec Monsieur le Prince, voyez encore les *Mémoires de Mademoiselle*, tome II, p. 150-154.

9. Claude de Laubespine, baron de Verderonne, gentilhomme du duc d'Orléans, puis président en la chambre des Comptes. Dans les *Mémoires de Retz* (tome III, p. 101 et 102), où il est appelé : « homme de bon esprit, » nous le voyons député, en septembre 1650, vers l'archiduc Léopold, en Flandre. Il passe pour l'auteur d'une *mazarinade* intitulée : *Agréable récit de ce qui s'est passé aux dernières barricades de Paris, descrites en vers burlesques*, et qui a été insérée dans le *Choix* de C. Moreau, tome I, p. 1-27.

10. Voyez les *Mémoires de Mademoiselle*, tome II, p. 185.

11. Sur Alphonse Perez de Vivero, comte de Fuensaldagne, gouverneur des Pays-Bas espagnols, voyez les *Mémoires de Retz*, tome II, p. 63, note 5. D'après une lettre de Marigny à Lenet (tome VIII des *Manuscrits de Lenet*, fol. 24 et suivants), Fuensaldagne, pour obliger le duc de Lorraine à marcher, avait été contraint « de faire mettre ses troupes en bataille » et de le menacer d'employer la force ouverte.

12. C'était le capitaine des gardes du duc de la Rochefoucauld. Voyez les *Mémoires* (p. 411 et note 9), où l'on a imprimé, par erreur, *au bout de soixante-dix jourt*. Devant *blessure* est biffé un *m ;* on avait voulu sans doute écrire *maladie*.

de trêve il passera pour venir joindre ce qu'a ici Monsieur le Prince. Je ne sais pas encore ce qu'il fera ensuite; pour moi, je crois qu'il sera aisé à Monsieur le Prince de traiter avec lui, car présentement il est tout à fait de l'intérêt d'Espagne de fortifier ce parti. Ils n'ont plus sujet de craindre que cela fasse sortir le Cardinal. Cette affaire a toute la mine de s'engager de façon que la sortie du Mazarin n'aura servi qu'à éterniser la guerre en France; et je suis trompé, ou il y a des gens qui ne tendent qu'à cela. Ceux qui ont blâmé la négociation sont contents, car je ne pense pas qu'il y en ait[13] aucune: je ne vous en mens point, j'en voudrois bien une qui nous donnât la paix. Je ne daigne pas vous assurer que Diane (*la Rochefoucauld*) fera son devoir; je pense que vous en êtes bien persuadé; mais vous le devez être, plus que de toute chose, que personne ne vous honore si parfaitement que moi. 1652

J'ai encore le paquet de Langlade[14]; il est allé trouver le Cardinal il y a sept ou huit jours. L'on vient de me donner, dans ce moment, votre lettre du 29; je n'ai pas le temps de la lire. Vous jugerez bien que, quoique nous ne demandions qu'une amnistie, nous sommes bien assurés qu'on ne l'accordera pas, à cause du parlement de Pontoise, qui l'a déjà vérifiée[15]. Avec tout cela, la conduite de la cour est si bonne, que si Monsieur le Prince faisoit un traité avec le duc de Lorraine, comme il le pourroit, l'on pousseroit la cour, et quoi qu'ils voulussent[16], après que nous serions maîtres de la campagne, Monsieur le Prince ne feroit la paix que quand il vou-

13. Dans l'original, *aye*.
14. Voyez *lettre* 22, p. 60 et note 15.
15. *Vérifié*, sans accord, dans le manuscrit. — La vérification fut faite le 26 août : voyez les *Mémoires de Retz*, tome IV, p. 306.
16. Dans l'original, *veuieussent*

1652 droit, et, éloignant les troupes de Paris et ne lui demandant rien, je répondrois sur ma vie qu'ils[17] ne changeroient pas de parti, et je craindrois même qu'on n'attaquât la Reine en sa personne, tant tout le monde est enragé contre elle de voir que l'on ne demande qu'une amnistie et qu'elle la refuse. Paris a été endiablé ces jours passés; mais tout cela les a tout à fait remis avec Mgrs les Princes. Je vous supplie de vouloir bien vous charger de faire part de vos nouvelles à Mlle de Fermelis[18], et, quand je lui en écrirai, elle en fera de même[19].

17. *Ils*, et, cinq lignes plus bas, *les*, par syllepse, les gens de Paris, les Parisiens : voyez p. 70 et 71, *lettre* 25, notes 7 et 15.

18. Grande frondeuse, nommée dans les *Mazarinades :* voyez le *Choix* de C. Moreau, tome II, p. 204 et p. 218.

19. Rapprochez de cette lettre de la Rochefoucauld ce curieux passage d'une autre lettre, en date du 1er septembre 1652, adressée par Marigny à Lenet (tome IX, fol. 5 v°) : « Vous êtes bien heureux de ce que vos affaires vont bien en Guyenne ; je trouve les nôtres fort mal ici. Les compagnies souveraines sont lasses de la guerre, les bourgeois enragés contre les soldats, qui, sans mentir, font de grands désordres, et la patience des Parisiens est admirable. Hier, ce peu que nous avons de troupes venant se camper vers le faubourg de Saint-Marceau, quelques soldats étant entrés dans des jardins pour y piller des fruits et des citrouilles, les bourgeois du faubourg sonnèrent le tocsin, les chargèrent, et en tuèrent trente ou quarante. Dès le matin, ils avoient tué le timbalier du comte d'Olac, et donné sur une partie de son bagage. Le désespoir du peuple n'est pas moins à craindre que sa légèreté. Hier, Son Altesse Royale alla au Palais avec Monsieur le Prince, et porta la réponse que le Roi lui a[a] envoyée sur la seconde instance qu'Elle avoit faite pour des passe-ports. Jamais la cour ne fut plus fière ; car, après avoir renvoyé à Monsieur le Prince sa lettre sans la lire, comme la lettre[b] d'un criminel, le Roi traite dans sa réponse M. le duc d'Orléans d'*huomo da poco*, de simple et d'idiot, et Monsieur le Prince de scélérat. Enfin, *guerra*, *guerra !* Cependant, je ne vois pas comme nous la ferons, si le duc de Lorraine n'agit de bonne

a Après *a*, il y a *faite*, biffé.

b *La lettre*, en interligne ; un peu après, *réponse* surcharge le mot *lettre*.

30. — A LENET.

1652

A Paris, ce 8 septembre 1652.

Il ne faut pas vous étonner si je ne reçois pas vos lettres si tôt que les autres, bien que vous les adressiez à M. Caillet[1], parce que, ne me rencontrant pas à la réception du paquet, et ledit S[r] Caillet chargé d'autant d'affaires qu'il est, il ne me les envoie pas aussitôt. Il n'est pas présentement à Paris, ayant suivi Son Altesse, qui est à son armée[2], et cela est cause que je n'ai pas encore reçu celle que je crois que vous m'écriviez par le dernier ordinaire. On me mande que M. de Guise est arrivé avec une somme considérable[3]; mais je suis assuré qu'elle ne l'est pas au point que vous le desirez et moi aussi, et que ces nouveaux amis ne sont pas si exacts à tenir leur parole, que je ne doute bien fort qu'ils satisfassent, et fournissent tout ce qu'ils doivent. J'espère en apprendre quelque chose par les vôtres. Je vous dirai cependant que Monsieur le Prince est assez satisfait, quant à présent, de M. de Lorraine, qui lui a offert de faire tout ce qu'il desireroit, et qu'il étoit venu pour le servir; je ne sais pas si cette bonne volonté durera. Ils sont tous deux à l'armée, qui n'est séparée de celle des

foi. » Voyez encore une lettre de l'abbé Viole à Lenet, en date du 4 septembre 1652, même tome, fol. 32 et 33.

Lettre 30. — *Manuscrits de Lenet*, tome IX, fol. 62 et 63, de la main du président Viole; au dos : « M. de la Rochefoucault. Ordinaire de nuit. » Cachets conservés. En 1652, le 9, jour sans doute du départ de la lettre, était le second lundi de septembre.

1. Voyez ci-dessus, p. 56, *lettre* 22, note 1.

2. Condé était parti le 6 à minuit. Il y a dans les *Mémoires de Lenet*, p. 569, une lettre de lui, datée du camp de Grosbois (à dix-neuf kilomètres de Corbeil), le 8 septembre même.

3. Voyez ci-dessus, p. 82, *lettre* 28, note 10; ci-après, p. 90, *lettre* 32, note 9; et les *Mémoires de Lenet*, p. 569.

1652 ennemis que par la rivière d'Oise, et à l'heure que je vous écris, on voit de chez moi une grande fumée au Port-Langlois, vis-à-vis de Charenton, et de la cavalerie, proche la porte Saint-Bernard[4], qui passe par le faubourg Saint-Marceau. Je sais bien que le dessein de Son Altesse est de faire passer une partie de ses troupes, pour attaquer M. de Turenne par derrière, ne le pouvant faire autrement, parce qu'on ne peut l'attaquer par devant que par un défilé qui seroit hasardeux[5]. Si son dessein change devant ce soir, je corrigerai mon plaidoyer. J'y ai envoyé ce matin M. Joli[6] pour en avoir de véritables nouvelles; s'il revient, je vous écrirai la vérité. Tout le monde veut la paix, et, pourvu qu'on l'ait, on ne se soucie pas lequel des deux partis ait l'avantage. Le Parlement, par-dessus tous, est si las de la guerre et des désordres, que, s'il n'étoit un peu soutenu, il n'y a point presque de parti qu'il ne prît[7] pour y parvenir. Adieu, mon cher; continuez, s'il vous plaît, de m'aimer, et me croyez à vous sans réserve[8].

4. Le Port-l'Anglois, ou à-l'Anglois, comme Retz l'appelle (*Mémoires*, tome II, p. 317), était situé sur la rive gauche de la Seine, à l'est du village d'Ivry, en amont de Paris. — La porte Saint-Bernard, adossée à la Tournelle, au bout du pont de ce nom, était la première de l'enceinte méridionale de Philippe-Auguste. Elle fut reconstruite en 1606, puis abattue en 1670, et remplacée par une autre, qui fut, à son tour, démolie vers 1787.

5. Voyez les *Mémoires de Mademoiselle*, tome II, p. 160. — On lit dans le *Journal de Dubuisson-Aubenay* (10 et 11 septembre) : « Le maréchal de Turenne tient Villeneuve-Saint-Georges; il est campé à la hauteur au-dessus, qui s'appelle *Mont-Griffon*, lieu rocheteux, où il y a vignoble. » Ajoutons que les dispositions du chef de l'armée royale étaient si bien prises que Condé et le Lorrain, plus forts de moitié, n'osèrent l'assaillir et ne purent l'affamer.

6. Gui Joli, l'auteur des *Mémoires* : voyez notre tome II, p. 151 et note 5; et les *Mémoires de Retz*, tome V, p. 141, note *a*.

7. Viole a écrit *prisse*, pour *prît*.

8. Voyez aussi, dans les *Manuscrits de Lenet* (tome IX, fol. 66-69),

Suscription : A Monsieur Monsieur Lainet, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, à Bordeaux. 1652

31. — [A LENET.]

Ce 11me septembre [1652].

La même faim qui chasse le loup du bois oblige un aveugle de vous écrire pour vous conjurer bien sérieusement de juger de l'état de mes affaires par ce qui a commencé de vous en paroître il y a deux ans; vous savez assez ce que cela signifie, et ce que j'attends de l'amitié que vous m'avez promise[1].

32. — A LENET.

A Paris, ce 11 septembre [1652].

Encore qu'il n'y ait quasi point de nouvelles à vous mander, je ne laisse pas de vous écrire. Le duc de Lorraine est venu aujourd'hui ici pour y coucher[1], et Son

deux lettres portant également la date du 8 septembre 1652, l'une de Viole, et l'autre de Marigny.

Lettre 31. — *Manuscrits de Lenet*, tome IX, fol. 86, autographe. Ce billet, qui ne porte pas d'adresse, était probablement inclus dans la *lettre* suivante; il est plié de même; l'écriture manque un peu de fermeté; on voit que c'est celle d'un malade. Au dos : « Dernier ordinaire. » Voyez la *lettre* précédente, p. 87.

1. Voyez, au sujet des affaires et embarras d'argent du duc de la Rochefoucauld, la *Notice biographique*, p. XLIV et LVIII-LX; et ci-après, p. 129, la note 3 de la *lettre* 52.

Lettre 32. — *Manuscrits de Lenet*, tome IX, fol. 84, de la main de Gourville; au dos : « M. de la Rochefoucault. »

1. Voyez les curieux détails que donne Mademoiselle dans ses

1652 Altesse Royale va demain à l'armée[2]. Vous voyez bien par tout cela qu'il n'y a pas grande apparence de bataille. Cependant M. de Turenne dit fort que, si M. de Palluau[3] le joint, comme l'on ne l'en sauroit presque empêcher, ni[4] M. de Montbas[5] avec quelque corps de cavalerie, qu'après cela il sortira de ses retranchements[6] pour les[7] abandonner tout à fait. Si l'on ne traite dans trois jours avec le duc de Lorraine, je crois qu'il s'en ira. Ils prétendent à la cour qu'il ne traitera point de deçà, et que ce sera avec eux; pour moi, je suis assez persuadé que ce sera avec tous les deux[8]. Je pense que, quand vous m'avez écrit votre dernière lettre, vous étiez fort occupé à faire battre vos monnoies, car jusque-là vous m'aviez toujours parlé de l'arrivée de M. de Guise avec la finance[9], dont vous vous promet-

Mémoires (tome II, p. 160-163), à l'occasion de ce séjour du duc de Lorraine à Paris.

2. Voyez encore les *Mémoires de Mademoiselle*, tome II, p. 164.

3. Le comte de Palluau (dans le manuscrit, *Paluaud*) venait de prendre Montrond (*Mémoires*, p. 422 et 423), et un détachement du corps qu'il commandait était allé rejoindre le gros de l'armée royale : voyez ci-dessus, p. 83, *lettre* 29 et note 5; et M. de Cosnac, tome IV, p. 94.

4. *Ni* est au-dessus de *et*, biffé.

5. Montbas occupait le poste de Corbeil. Voyez une lettre citée dans *Madame de Longueville pendant la Fronde*, *Appendice*, p. 430.

6. « Les armées, dit Mademoiselle (tome II, p. 160), s'étoient retranchées pour être hors de l'insulte. »

7. Devant *abandonner*, il y a *alle*[*r*], effacé.

8. Le P. Berthod rapporte (p. 360) que le menu peuple avait cru d'abord que l'arrivée des troupes du duc de Lorraine remettrait Monsieur le Prince « sur le haut du pavé; » mais ce n'était pas l'opinion des « honnêtes gens, » qui « savoient que ce duc faisoit gloire de ne rien tenir de ce qu'il promettoit. » Voyez aussi les *Mémoires de Conrart*, p. 72.

9. Voyez ci-dessus, p. 87, *lettre* 30 et note 3. — Le P. Berthod dit (p. 322) que « Monsieur le Prince, dans ce temps-là, reçut cent mille écus du roi d'Espagne et vingt mille des Frondeurs. »

tiez de nous faire sentir, et d'une manière assez obligeante, de la façon que vous en avez parlé à M. de Serizay[10]. Je vous prie, faites merveilles cette fois, car il arrivera bien des choses entre ici et une autre voiture[11]. Je vous assure toujours qu'on est bien persuadé ici que vous ferez tout de votre mieux, et moi je vous supplie de l'être que personne ne vous est plus véritablement acquis que moi. 1652

Suscription: Monsieur Monsieur l'Esné, à Bourdeaux.

---

33. — A LENET.

A Paris, le 25ᵉ septembre 1652.

On a reçu à la cour fort indifféremment le retour de M. Joyeuse[1] avec leurs[2] offres acceptées par Messieurs les Princes. Ils ont envoyé deux courriers consécutifs à Monsieur le Cardinal pour lui en donner avis et prendre sa résolution; et cependant on a ordonné audit Joyeuse de suivre la cour, qui est partie, il y a trois jours, de Compiègne et arrive aujourd'hui à Mantes[3].

10. Sur Serisay, voyez ci-dessus, p. 13, la note 1 de la *lettre* 1, qui lui est adressée.

11. Un autre envoi : voyez le *Lexique de Mme de Sévigné*, au mot Voiture.

Lettre 33. — *Manuscrits de Lenet*, tome IX, fol. 173-175, de la main de Gourville; au dos : « Rochefoucault, 25 septembre. » Elle a été publiée dans la 3ᵉ partie des *Mémoires de Lenet*, p. 576 et 577.

1. Robert de Joyeuse, seigneur de Saint-Lambert, lieutenant de Roi au gouvernement de Champagne, mort en 1660 : voyez les *Mémoires de Retz*, tome IV, p. 383-387.

2. *Leurs* se rapporte à la cour, au sens collectif : voyez p. 70 et 71, *lettre* 25, notes 7 et 15.

3. Voyez ci-dessus, p. 54, *lettre* 21, note 16.

1652 Monsieur le Cardinal travaille tant qu'il peut à faire des levées qui pourront être prêtes dans un mois, auquel temps il se propose de revenir. Il partit, le 15e du courant, de Sedan, et, après avoir demeuré[4] un jour à Bouillon, il revint le 17e à Sedan, où il est encore[5]. M. de Grandpré[6] lève aussi des troupes pour lui.

Il y a plus de deux mois que les mazarins tramoient ici une menée, qu'ils entreprirent hier d'exécuter. Ils avoient fait signer une requête à plusieurs personnes pour prier le Roi de revenir à Paris; et, avec cela, on a fait courir force billets pour s'assembler au Palais-Royal, afin de députer vers le Roi pour[7] le prier de revenir à Paris. Il se trouva hier matin au Palais-Royal force monde, et le sieur Prevost, conseiller à la Grande Chambre[8], chef de cette menée, fit monter son secrétaire dans une chaire où on a coutume de prêcher, au milieu de la cour du Palais-Royal, et il lui fit lire une ordonnance du Roi par laquelle il permet aux bourgeois de Paris de s'assembler[9], de mettre main basse

4. *Demeuré* a été substitué, en interligne, à *couché*; et, à la fin de l'alinéa, *lui* à *ledit Cardinal*.

5. Voyez au tome IV de M. de Cosnac, p. 118 et 119, la lettre où le Roi ordonne au Cardinal de revenir à Sedan.

6. Charles-François de Joyeuse, comte de Grandpré, gouverneur de Mouzon et de Beaumont en Argonne, mort en 1680. La terre et comté-pairie de Grandpré (Ardennes), acquise au quinzième siècle par la famille de Borselle, était entrée ensuite, par un mariage, dans celle de Joyeuse. — M. de Cosnac (*ibidem*, p. 126 et 127) donne une lettre du Roi au maréchal de l'Hôpital, du 18 septembre, « pour faire joindre le plus de noblesse qu'il pourra aux troupes conduites par le sieur comte de Grandpré. »

7. *Pour* est écrit au-dessus de *afin* (*affin*) *de*, biffé.

8. Charles Prevost ou le Prevost de Saint-Germain, chanoine de Notre-Dame : voyez la *Bibliographie des Mazarinades*, tome III, p. 14 et 133.

9. Cette ordonnance ou arrêt (du parlement de Pontoise) est citée dans la *Bibliographie des Mazarinades*, n° 334, tome I, p. 114.

sur tous ceux qui s'opposeroient à la paix; et ensuite ledit Prevost monta lui-même en chaire, et, après avoir décrié Monseigneur le Prince, cria : « Vive le Roi ! » et qu'on mît du papier au chapeau pour témoignage de fidélité à son service. Et il est à remarquer que quasi tous ces gens assemblés, voyants qu'on ne parloit point là d'assemblée pour députer vers le Roi, se retirèrent; et ensuite ceux qui étoient attitrés pour l'affaire vinrent courir par la rue Saint-Honoré, criant : « Vive le Roi ! du papier! » Les bourgeois en ont fort bien usé en ce rencontre, car, après avoir pris les armes, ils ont écarté[10] tous ces séditieux, et même en ont fort maltraité quelques-uns. Du depuis, qui que ce soit n'a osé paroître avec du papier, et il a fallu avoir de la paille[11]. 1652

Son Altesse Royale envoya M. le maréchal d'Estampes à l'Hôtel de Ville, pour faire plainte de cette affaire. On lui témoigna beaucoup de joie de ce que cette sédi-

10. On peut hésiter entre *escarté* (*écarté*) et *escorté* ; *a* parait toutefois plus probable qu'*o*. La leçon *escorté* s'expliquerait bien aussi : « ils les ont suivis, poursuivis, en les injuriant et les maltraitant. »

11. « Provost, dit Retz (tome IV, p. 379 et 380),... autant fou qu'un homme le peut être, au moins de tous ceux à qui l'on laisse la clef de leur chambre, se mit dans l'esprit de faire une assemblée, au Palais-Royal, des véritables serviteurs du Roi : c'étoit le titre. Elle fut composée de quatre cents ou cinq cents bourgeois, dont il n'y en avoit pas soixante qui eussent des manteaux noirs. M. Provost dit qu'il avoit reçu une lettre de cachet du Roi, qui lui commandoit de faire main basse sur tous ceux qui auroient de la paille au chapeau et qui n'y mettroient pas du papier. Il l'eut effectivement, cette lettre. Voilà le commencement de la plus ridicule levée de bouclier (*sic*) qui se soit faite depuis la procession de la Ligue. Le progrès fut que toute cette compagnie fut huée, comme l'on hue les masques, en sortant du Palais-Royal, le 24 de septembre, et que, le 26, M. le maréchal d'Estampes (voyez ci-dessus, p. 69 et note 3), qui y fut envoyé par Monsieur, les dissipa par deux ou trois paroles. » Voyez aussi *Montglat* (tome II, p. 366-368); *Lenet*, p. 575 et 577; et ci-après, p. 98, la note 4 de la *lettre* 34.

1652 tion n'avoit pas eu plus de cours, et qu'ils y[12] mettroient ordre pour l'avenir; et on doit demain s'assembler au Parlement pour faire le procès au sieur Prevost et à son secrétaire.

Les corps des marchands de cette ville ayant été demander des passe-ports à Son Altesse Royale pour[13] aller trouver le Roi, Elle les a accordés, et leur a témoigné être bien aise qu'ils fissent la paix[14].

M. de Brousselles, prévôt des marchands, et deux échevins nouveaux[15] s'étoient démis avant-hier de leurs charges, mais ils y sont rentrés aujourd'hui.

L'avis qu'on avoit eu du siége de Calais s'est trouvé faux; et, bien au contraire, on se fait fort à la cour que les Anglois rendront l'armée navale[16]; mais il n'y a pas grande apparence qu'ils le fassent, puisque lesdits Anglois demandent le remboursement des pertes qu'ils ont faites, et, outre cela, qu'on leur mette entre les mains quelques milords qui sont en France.

12. Cet *y* est omis dans la 1re édition; il est, faute de place, imparfaitement tracé, dans le manuscrit, à la fin de la ligne.

13. Après *pour*, il y a *elle*, biffé; à la ligne suivante, *leurs* (sic).

14. Ce furent, dit *Montglat* (tome II, p. 368-370), le Vieux, conseiller de Paris, et Piètre, procureur de la ville, qui allèrent une première fois vers la cour, au nom des six corps des marchands. Le Roi leur répondit en demandant la démission de Broussel. Quelques jours après eut lieu une députation de soixante-six personnes, qui fut fort bien reçue de Sa Majesté (le 30 septembre) et revint enchantée à Paris. Voyez les *Mémoires de Retz*, tome IV, p. 374-376.

15. Sans doute ceux qui avaient remplacé Guillois et Philippes (*Montglat*, tome II, p. 369).

16. Au mois de septembre 1652, le duc César de Vendôme, grand amiral, était sorti de Brest avec une escadrille pour aller par mer secourir la place de Dunkerque, alors assiégée par une armée espagnole et défendue par le comte d'Estrades. Cromwell, qui, au même moment, expédiait des régiments irlandais à Bordeaux, sous prétexte d'y soutenir le parti de Condé, envoya, sous le commandement de l'amiral Blake, une flotte qui barra le che-

Les Espagnols, après la prise de Dunkerque[17], laissent rafraîchir leur infanterie, et envoient trois mille chevaux à Son Altesse, qui est venue aujourd'hui en cette ville pour conférer avec Son Altesse Royale. Son armée et celle de M. de Lorraine sont toujours campées au même poste, et Son Altesse est assurée de réduire, dans peu de jours, M. de Turenne de sortir de son éminence[18]; et il ne le peut faire à la barbe des troupes de Monsieur le Prince sans être battu[19]. 1652

min aux vaisseaux français et même en prit un grand nombre, au mépris du droit des gens et sans qu'il y eût eu aucune déclaration d'hostilité. « Cet obstacle imprévu, dit Montglat (tome II, p. 381 et 382), contraignit le duc de Vendôme de se retirer à Brest, et l'Estrade de rendre Dunkerque aux Espagnols, n'espérant plus de secours. » — Voyez deux lettres, l'une de Marigny, l'autre de Condé, insérées dans les *Mémoires de Lenet*, p. 574 et 575.

17. Dunkerque (au manuscrit, *Dunquerque*) fut rendu non le 16, comme l'ont dit Montglat, Bazin, etc., mais le 18 septembre, comme d'Estrades nous l'apprend lui-même dans une relation autographe publiée, en 1872, par M. Tamizey de Larroque, au tome III (p. 55) de la *Collection méridionale*, sous ce titre : *Relation inédite de la défense de Dunkerque* (1651-1652) *par le maréchal d'Estrades*. Le comte d'Estrades se retira dans Calais.

18. Voyez p. 88, la note 5 de la *lettre* 30.

19. Les maréchaux de l'armée royale étaient postés « derrière le bois de Villeneuve-Saint-Georges, sur le bord des rivières de Seine et d'Yère, dit Montglat (tome II, p. 363), en sorte que ces bois et ces rivières leur servoient de retranchement. » Condé, avec les ducs de Lorraine et de Wurtemberg, s'était établi près de Boissy, « dans la plaine qui est entre ce village, le bois de Villeneuve-Saint-Georges et la rivière de Seine, ce bois séparant les deux camps, qui étoient si proche l'un de l'autre, qu'on se tiroit des coups de canon par-dessus le bois; mais on ne se pouvoit faire d'autre mal, parce que, pour aller de l'un à l'autre, il falloit défiler dans le bois, qui est haut et bas; et celui qui l'eût entrepris eût été assurément battu. » (*Ibidem*, p. 363 et 364.) Les deux armées conservèrent trois semaines environ ces positions respectives. Dans la nuit du 4 au 5 octobre, Turenne, profitant de la maladie de Condé, resté à Paris depuis le 25 septembre, décampa sans être inquiété.

1652 Cinq cents hommes[20] de pied, qui venoient de Picardie, ont joint M. de Turenne, après avoir passé en ces quartiers, et, par un bonheur incroyable pour eux, on n'en eut point[21] avis.

Toutes les nouvelles qui viennent de la cour assurent qu'on a envoyé ordre aux troupes qui sont en Guyenne d'aller au secours de Barcelone, qui est réduit aux dernières extrémités[22]. Cazal est toujours investi[23], et M. de Montpezat s'est démis du gouvernement de la place entre les mains du Roi[24], qui l'a donné à M. de Vassé[25], et M. de Quincé[26] va commander en Italie.

M. le comte de Rieux est sorti avant-hier de la Bastille[27].

20. Dans la 1re édition, « Les hommes », au lieu de « Cinq cents hommes » ; il y a 500 en chiffres au manuscrit.

21. *Eu*[*t*] *point*, en interligne ; devant *avis*, un autre *eu*[*t*], biffé.

22. La ville de Barcelone, assiégée par les Espagnols depuis le mois d'août 1651, était défendue, depuis avril 1652, par le maréchal de la Mothe-Houdancourt, vice-roi de Catalogne. Après plusieurs vaines tentatives de secours, la place fut obligée de se rendre à Don Juan d'Autriche, le 13 octobre ; elle avait résisté plus d'un an. Voyez les *Mémoires de Montglat*, tome II, p. 300-303, et p. 386-389.

23. Casal était investi par le marquis de Caracène, gouverneur de Milan, et fut forcé de se rendre quelques jours après Barcelone (le 21 octobre). « La joie de cette conquête, dit Montglat (tome II, p. 386), fut grande dans tous les États des Espagnols, comme aussi la douleur dans la cour de France, laquelle perdoit, cette année, de tous côtés. »

24. Jean-François Trémolet, baron, puis (1665) marquis de Montpezat, mort lieutenant général en 1677. Montglat (tome II, p. 385) dit dans quelles circonstances il quitta le commandement de la place de Casal. Il retourna, l'année suivante, en Italie, comme lieutenant général, sous les ordres du maréchal de Grancey.

25. Henri-François d'Équilli ou d'Ecquevilly, marquis de Vassé, mestre de camp du régiment de Bourgogne : voyez les *Mémoires de Mademoiselle*, tome II, p. 60.

26. Sur le comte de Quincey, voyez *Montglat*, tome II, p. 422.

27. Voyez ci-dessus, p. 53, *lettre* 21 et note 11 ; les *Mémoires de Mademoiselle*, tome II, p. 139 ; et ceux *de Lenet*, p. 572, 573, 575.

L'union est si parfaite entre Monsieur le Prince et M. de Lorraine qu'il ne se peut pas davantage, et ce dernier témoigne tout à fait faire toutes choses avec beaucoup de franchise. 1652

34. — A LENET.

Ce 28me septembre [1652].

Je commencerai ma lettre par vous rendre mille grâces de vos soins et du secours que vous m'avez envoyé dans ce temps du monde où j'en avois le plus de besoin[1]. Je vous dirai ensuite que j'ai appris votre démêlé, dans lequel je vous offre tout ce qui dépend de moi[2]. Je crois que toutes les négociations vont finir et que nous serons plus dans la guerre que jamais. Si je vous pouvois entretenir, je vous dirois bien des choses que je ne puis mander. Il y avoit eu quelque apparence de sédition aujourd'hui et hier[3] pour faire faire la paix;

Lettre 34. — *Manuscrits de Lenet*, tome IX, fol. 184 et 185, autographe; au dos : « M. le duc de la Rochefoucault. » Elle a été publiée dans la 3e partie des *Mémoires de Lenet*, p. 578.

1. Voyez ci-dessus, p. 89, la *lettre* 31.

2. Allusion aux cabales et aux brouilles survenues à Bordeaux entre la petite cour du prince de Conty, à laquelle Lenet était gagné, et Mme de Longueville. Voyez, dans la 3e partie des *Mémoires de Lenet* (p. 577 et 578), une lettre adressée à ce dernier par Marigny, qui avait, depuis peu, quitté Bordeaux et en avait rapporté de vives rancunes contre la sœur de Condé. Cousin, dans le chapitre VI de son livre sur *Madame de Longueville pendant la Fronde* (p. 297 et suivantes), a résumé, d'une façon très-nette, le caractère et les incidents de ces factions et de ces « partialités, » comme les appelle la Rochefoucauld dans ses *Mémoires* (p. 329 et p. 423).

3. Ces mots *aujourd'hui et hier* sont en interligne dans l'original. Les premiers éditeurs commencent ainsi la phrase : « Il y avoit de la sédition »; dans la précédente, ils construisent : « Si je pouvois vous entretenir »; dans la suivante, ils changent *pourroit* en *pouvoit*.

1652 mais cela n'a pas eu de suite[4]. Je crois que cela pourroit recommencer et embarrasser Monsieur[5]. Adieu, je ne puis écrire davantage ; je vous conjure de faire mes compliments à M. de Marchin.

Suscription : Monsieur Monsieur l'Esné.

---

35. — A LENET.

A Paris, ce 13 octobre 1652.

Encore que je n'aie point reçu de vos nouvelles par les deux derniers courriers, je n'en veux pas laisser passer un seul sans vous écrire, et particulièrement en un temps comme celui-ci, où l'on fait courre de si beaux bruits à Bourdeaux[1]. Je vous engage mon honneur que

4. Dès le 24 septembre, les partisans de la cour avaient fait afficher, à la porte du Palais-Royal et dans divers autres endroits de la Ville, un placard intitulé : *Le Manifeste des bons serviteurs du Roi étant dans Paris et leur généreuse résolution pour la tranquillité de la Ville.* Le P. Berthod en donne le texte, p. 330-333. En même temps eut lieu la manifestation dont il est question dans la *lettre* précédente, et à la suite de laquelle le menu peuple pilla « une charrette des troupes du duc de Lorraine, chargée de vin, qu'on menoit au camp des Princes. » Consultez encore, sur ce mouvement, et d'autres, plus graves, qui arrivèrent ce jour-là et les jours suivants jusqu'au 28, le P. Berthod (p. 333-346), qui ajoute : « Tout le monde s'attendoit de voir grande rumeur le samedi 28, et que les gens des Princes prendroient les armes pour aller garder le Palais-Royal, la Bastille et l'Arsenal...; mais tout demeura calme ; personne ne bougea. »

5. Sur l'attitude de Monsieur pendant ces mouvements, voyez les *Mémoires de Mademoiselle*, tome II, p. 179.

Lettre 35. — *Manuscrits de Lenet*, tome X, fol. 68 et 69, de la main de Gourville ; cachets conservés. Le contenu semble indiquer qu'elle a été écrite sous la dictée du duc, bien que son nom ne soit pas au dos. La suivante, de même date, dont nous n'avons que le commencement, est de sa main.

1. Le bruit courait à Bordeaux que la Rochefoucauld agissait

Monseigneur le Prince n'a pas eu la pensée de se plaindre de M. de la Rochefoucauld en aucune façon; mais pour dans la[2] lettre de l'abbé Foucquet[3], M. de la Rochefoucauld n'y étoit nommé en pas un endroit, et je ne doute pas que l'on ne vous l'ait mandé. Cependant, à ce qu'on mande[4] à Bourdeaux, il n'a rien moins que trahi. Assurez-vous de ce que je vous dis sur tout cela, car je ne vous mens de rien. Je ne doute point que, puisque l'on a si bien commencé, qu'on ne continue à faire de belles histoires : c'est pourquoi je veux vous dire toutes choses mot à mot. Il y a deux jours que M. de la Rochefoucauld dit à Monsieur le Prince : « Si j'étois en autre état que je suis, je ne vous demanderois pas ce que vous desirez que je fasse, car je saurois bien ce que j'aurois à faire; mais, encore que je coure grande risque[5] de ma vue, je ne laisserai pas de vous suivre, si vous plaît; ou, si vous l'avez agréable, j'irai à Damvilliers[6] pour cinq ou six mois, qui est le 1652

pour la paix, avec l'abbé Foucquet, en dehors du prince de Condé, et jouait ainsi double jeu. Le tome X des *Manuscrits de Lenet* contient (fol. 39 et 40) une lettre de Gourville, du 6 octobre, où on lit que M. de la Rochefoucauld « n'a jamais été mieux traité de Monsieur le Prince qu'il l'est, et je ne crois pas qu'il lui ait jamais donné [plus *ou* autant] de marques de confiance qu'il a fait ce soir. Je vous marque cela, à cause que je sais bien que l'on a mandé le contraire en vos quartiers. » Voyez *lettre* 36, p. 101, et *lettre* 37, p. 104.

2. *Pour dans la* remplace, en interligne, *sur cette,* biffé.

3. Voyez encore *lettre* 37, p. 104; et les *Mémoires*, p. 425 et 426. Une lettre de Gourville à Lenet, du 29 septembre, insérée dans les *Mémoires* de celui-ci (p. 579), parle de la lettre de Foucquet, qui « fait grand bruit. » Sur ses intrigues à ce moment, voyez *ibidem*, p. 575, 578.

4. *A ce qu'on mande*, en interligne.

5. Il y a bien ainsi *grande risque*, au féminin : voyez, dans le *Dictionnaire de M. Littré*, la *Remarque* qui suit l'article Risque. — A la suite, devant *vue* (écrit *veuhe*), il ya, ce semble, *vie*, effacé.

6. Voyez les *Mémoires*, p. 137, note 6.

1652 temps que je crois pouvoir me mettre en campagne. » Monsieur le Prince lui dit en riant et en le caressant : « Tout cela sont de beaux compliments, mais je serai bien aise que vous demeuriez ici et que vous agissiez auprès de Son Altesse Royale, que je prierai de vous parler de toutes mes affaires, et, en cas que la cour vous veuille bailler un passe-port pour passer l'hiver chez vous comme un malade, promettant de ne rien entreprendre ce temps-là, vous le prendrez, et au printemps vous viendrez servir alternativement avec M. le Prince [de] Tarente[7]. » Monsieur le Prince dit cent choses très-obligeantes dans tout cela, et affecta d'en parler à quatre ou cinq personnes le jour même et le lendemain; et, louant le procédé de M. de la Rochefoucauld, il a dit à Son Altesse Royale qu'il le prioit de concerter tout ce qui le regarderoit avec M. de Rohan[8], de Viole[9] et de la Rochefoucauld, et à tous ses amis autant, de sorte que tout le monde va agir, et je crois que l'on donnera encore bien de la peine à la cour. Son Altesse Royale a encore ce matin donné de nouvelles paroles à Monsieur le Prince; toutes ses troupes suivent et, je pense, ont ordre de n'obéir pas même à Son Altesse Royale s'il leur mande de revenir[10]. Si Son Altesse Royale s'accommode, comme il ne peut guère s'en empêcher si la cour donne l'amnistie, M. de la Rochefoucauld le priera qu'il mette dans son traité qu'on accordera la permission à M. de la Rochefoucauld d'aller chez lui pour six mois et un passe-port pour, au bout du temps, s'en pouvoir retourner trouver Monseigneur le Prince[11]. Je ne

7. Voyez ci-dessus, *lettre* 21, p. 53, lignes 6-8.
8. Henri de Rohan-Chabot : voyez les *Mémoires*, p. 165 et note 5.
9. Voyez *ibidem*, p. 218, note 1 ; et ci-dessus, *lettre* 26, p. 72.
10. C'est ce qui arriva : voyez ci-après, p. 109, *lettre* 39, note 9.
11. Cela est redit presque dans les mêmes termes, ci-après, p. 104.

désespère pas que la cour ne songe à elle[12] quand elle verra qu'elle n'aura pas meilleur marché de Paris, et que le Cardinal ne sauroit venir d'une façon ni d'autre sans Monseigneur le Prince. L'on me mande que vous n'avez plus guère de fièvre, dont je me réjouis. 1652

Suscription : Monsieur Monsieur l'Esné.

---

36. — A LENET.

Ce 13me octobre [1652].

Je ne sais si le bruit qui court à Bordeaux de mon accommodement[1] vous aura persuadé que je l'aie fait, mais, à tout hasard, je m'imagine que vous n'en croirez rien. Je n'ai pourtant pu suivre Son Altesse, qui est partie aujourd'hui[2], et je suis demeuré ici par son ordre, pour y aider à maintenir les[3] affaires, et aussi parce que je ne puis être encore de longtemps en état de monter à cheval. Monsieur a témoigné à Monsieur le Prince de vouloir demeurer plus que jamais uni avec lui, et il me

12. C'est-à-dire, ne fasse ses réflexions, ne songe à ce qui lui importe, à son véritable intérêt, et ne se décide à faire ces concessions. Comparez *Mme de Sévigné*, tome II, p. 193.

Lettre 36. — *Manuscrits de Lenet*, tome X, fol. 93, autographe. — La date est douteuse; on lirait plutôt 23 que 13. Nous avons déjà une autre lettre pour chacun de ces deux jours. La date du 23 a de plus contre elle qu'elle ne peut se concilier avec la nouvelle du départ de Condé : voyez la note 2.

1. Voyez la *lettre* précédente, p. 98 et note 1.

2. Voyez les *Mémoires*, p. 431 et note 6, et, dans le tome X des *Manuscrits de Lenet* (fol. 64 et 65), une lettre du président Viole à Lenet, en date aussi du 13 octobre, où se trouve annoncé le départ de Condé « pour se rendre à son armée, qui marche vers la rivière d'Oise. » Dans les *Mémoires de Lenet* est une lettre de Condé, datée de Paris, du 15; mais à 15 il faut substituer 13.

3. *Choses* est biffé après *les*.

1652 semble que tout se prépare à la guerre avec plus d'aigreur qu'on n'en a eu jusques ici. J'ai fait ce que vous m'avez mandé touchant votre secours; mais on ne veut rien détacher présentement. Je vous recommande[4]....

37. — A LENET.

A Paris, le 16e octobre 1652.

Je suis tout à fait inquiété de votre mal : voilà trois courriers qui se sont passés sans que j'aie eu de vos lettres. Je vous supplie d'ordonner à quelqu'un de me mander comment vous vous portez. Monseigneur le Prince est encore auprès de Senlis[1], et M. de Turenne proche de Creil[2], et ayant là le passage de la rivière libre. Tout le monde croit que l'accommodement de Son Altesse Royale est fort avancé, et, sans me vanter, je crois savoir qu'il est fait, encore qu'il eût donné, il y a trois jours, les plus belles paroles du monde à Monseigneur le Prince[3]. M. de Rohan[4] est remis dans son gouverne-

4. Le reste de la lettre manque.

Lettre 37. — *Manuscrits de Lenet*, tome X, fol. 78 et 79, de la main de Gourville, avec la mention : « M. de la Rochefoucault; » cachets conservés. Cette lettre a été publiée, sauf quelques passages omis, dans la 3e partie des *Mémoires de Lenet*, p. 580.

1. Nous avons vu (*lettre* précédente) que Condé avait quitté Paris trois jours auparavant, le 13 octobre.

2. Sur la rive gauche de l'Oise, à onze kilomètres de Senlis.

3. Voyez la *lettre* précédente, du 13 octobre. On lit dans la *Suite du Journal du Parlement* (p. 213), à cette même date du 16 octobre, que l'opinion de beaucoup de membres était « que M. le duc d'Orléans étoit d'accord avec la cour, qu'on lui devoit envoyer des passe-ports, et que ce qui se faisoit n'étoit que pour sauver les apparences à l'égard de Monsieur le Prince. »

4. Voyez ci-dessus, p. 100, *lettre* 35 et note 8.

ment[5]; l'on rend toutes ses places à M. le duc d'Orléans; l'on m'a dit que M. de Beaufort devoit avoir cent mille francs. Les deux parlements se doivent[6] réunir à Saint-Germain, le Roi tenant son lit de justice, et là vérifier l'amnistie; on la portera à Paris pour être vérifiée, étants tous assemblés. Monsieur d'Orléans s'en doit aller à Blois, mais cela n'est point écrit dans le traité. C'est M. d'Aligre[7] qui a fait cette affaire-là pour la cour avec M. Goulas[8]. Le premier pourroit bien avoir part à la surintendance, si on l'ôte à M. de la Vieuville[9]. M. le duc d'Orléans demande par son traité que l'on rende à M. le président de Maisons la capitainerie de Saint-Germain, qu'on lui avoit ôtée[10], ces jours passés[11], pour donner à 1652

5. Son gouvernement d'Anjou. Nous lisons dans les *Mémoires* (p. 325 et 326) que le duc de Rohan avait fait soulever la ville d'Angers contre la cour, et qu'ensuite, ne pouvant ou ne voulant en pousser la défense, il avait, presque sans coup férir, remis la place entre les mains du Roi, et avait eu « permission de se retirer à Paris auprès de M. le duc d'Orléans. » On peut voir les articles de sa capitulation dans les *Mémoires de Lenet*, p. 545 et 546; et un bon résumé de ces événements dans l'article ANGERS du *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, par M. Célestin Port, tome I, 1874, p. 41.

6. Après *doivent*, il y a *tenir à*, biffé. A la ligne suivante, la 1re édition a cette leçon singulière : « son bon lit de justice »; et quatorze lignes plus loin, *son* pour *un*, devant *passe-port*.

7. Étienne d'Aligre, né en 1592, conseiller d'honneur au parlement de Paris en 1651, garde des sceaux et chancelier en 1672 et 1674, mort en 1677. Il avait repris la négociation des mains de l'abbé Foucquet (voyez ci-dessus, p. 99, *lettre* 35; et les *Mémoires du P. Berthod*, p. 368).

8. Voyez la *lettre* 25, p. 69, note 4.

9. Voyez les *Mémoires*, p. 292 et note 6.

10. *Oté* (*osté*) sans accord, en interligne, remplace *donné*.

11. René de Longueil, marquis de Maisons, premier président à la cour des Aides, puis président à mortier au parlement de Paris, avait été nommé surintendant des finances et ministre d'État en mai 1650, puis remplacé dans la surintendance, au mois de septembre de l'année suivante, par le marquis de la Vieuville (dans le manuscrit, *Vieuille*). Il mourut en 1677. Voyez, sur certaines démar-

1652 M. de Beaumont : ce qu'il obtiendra. Mgr de la Rochefoucauld demeurera ici auprès de lui, tant qu'il y pourra subsister, et priera Monsieur d'Orléans qu'étant demeuré ici auprès de lui de la part de Monseigneur le Prince, il lui fasse la grâce de demander un passe-port pour pouvoir être six mois chez lui ou à Paris, pour se faire traiter de ses yeux[12], après lequel temps on lui baillera un passe-port pour aller trouver Monditseigneur le Prince[13]; je pense qu'il en faudra bien passer une bonne partie à Paris. Les médecins ont découvert depuis peu qu'il perdoit son œil gauche insensiblement; ils lui proposent mille remèdes fâcheux, et ils ont commencé aujourd'hui à les faire; mais cela est si importun qu'il n'en fait pas la moitié.

La cour ne viendra point à Saint-Germain tant que Monseigneur le Prince sera aux environs d'ici. Ne faites aucun fondement sur les faux bruits qui ont couru que Mgr de la Rochefoucauld étoit mal avec Monseigneur le Prince à cause de la lettre de l'abbé Foucquet[14]; je vous en envoirai, pour plaisir, la copie, et vous verrez qu'il n'est parlé de lui ni près ni loin[15]. Je vous réponds que Monseigneur le Prince n'a point eu plus de confiance en Mgr de la Rochefoucauld que dans ces derniers temps, et particulièrement lorsqu'il s'est en allé.

Toute la famille se porte bien et vous est plus acquise qu'à personne du monde, et votre très-humble et très-obéissant serviteur aussi.

ches qu'il avait déjà faites pour recouvrer la surintendance et la capitainerie de Saint-Germain, les *Mémoires du P. Berthod*, p. 329.

12. Après *yeux*, est biffé *pendant le*.

13. Voyez ci-dessus, p. 100 et note 11.

14. Voyez *lettre* 35, p. 98 et 99 et notes 1 et 3.

15. Comme nous l'avons dit au tome II (p. 426, note 1), le texte de cette lettre de l'abbé Foucquet à Mazarin se trouve dans les *Mémoires de Mademoiselle*, tome I, p. 173-177.

Je vous prie, mandez-moi, si j'avois un billet de Monseigneur le Prince pour quelque argent qu'il me doit en mon petit particulier, adressant à vous[16], si vous me le pourriez faire payer sur vos convois ou sur quelque autre chose. 1652

Il y a longtemps que M. de la Rochefoucauld m'avoit commandé de vous écrire en faveur d'un garçon qui a servi dix ans feu Mgr le chevalier de la Rochefoucauld[17], qui lui a fait entendre que vous lui pourriez faire trouver quelque petite charge où il trouveroit sa subsistance; il met dans son mémoire tailleur de sel[18], visiteur de vaisseaux, écrivain du bureau, ou quelque autre petite charge : vous feriez très-grand plaisir à M. de la Rochefoucauld.

Tout le monde dit que le Roi va venir dans Paris; mais j'ai peine à le croire. Je ne crois pas que le Cardinal consente qu'il se vienne enfourner ici. Le bruit court que Monsieur le garde de[s] sceaux[19] a la charge de M. de Chavigny[20], de trésorier de l'Ordre, et son fils[21] le gouvernement de Vincennes[22].

16. Voyez, pour cette façon de parler, les *Lexiques de Malherbe, de Racine*, etc.

17. Charles-Hilaire, chevalier de Malte, frère puîné de notre auteur, mort en 1651 : voyez les *Mémoires*, p. 308 et note 2.

18. Sans doute un petit emploi de la gabelle; *tailleur*, du verbe *tailler*, au sens d'imposer, lever les impôts : voyez le *Dictionnaire de M. Littré*, à l'article Tailler, 16°. — Pour les divers emplois du mot *bureau*, voyez le *Dictionnaire.... des institutions*, de M. Chéruel.

19. Mathieu Molé, né en 1584, mort en 1656, premier président du parlement de Paris (1641), avait été nommé garde des sceaux en avril 1651, puis destitué au bout de quelques jours et réintégré au mois de septembre suivant.

20. Le comte de Chavigny venait de mourir, le 11 octobre 1652 : voyez, au sujet de sa mort, notre tome II, p. 425 et note 2; les *Mémoires de Conrart*, p. 215-225 ; et ceux *de Saint-Simon*, tome I, p. 177 et 178.

21. Jean-Édouard Molé, seigneur de Champlâtreux, alors maître des requêtes au parlement de Paris, président à mortier en 1657, mort en 1682.

22. Dans une lettre postérieure, à Lenet, en date du 21 octobre

1652 *Suscription :* A Monsieur Monsieur l'Esné, à Bourdeaux.

---

38. — A LENET.

A Paris, le 23ᵉ octobre 1652.

VOTRE mal m'a tout à fait donné de l'inquiétude, et vous me feriez la plus grande injustice du monde, si vous croyez[1] qu'il y eût quelqu'un qui prît plus de part que moi à tout ce qui vous touche. Je n'ai pas laissé passer un seul courrier sans vous écrire; et, tout de bon, vous devez être satisfait de moi, et la bonne amie aussi; mais, puisque vous ne pouvez pas m'écrire, elle pourroit bien daigner me mander si mes lettres se reçoivent. Demain nous[2] protesterons de ne plus rien faire contre le service du Roi. Je vous avoue que je me trouve bien embarrassé, car je vous assure que je ne saurai plus que faire quand je ne ferai plus de mal. Au nom de Dieu, faites-moi mander l'état de votre santé[3].

1652, que rien n'indique avoir été écrite expressément au nom de la Rochefoucauld, on lit (même tome, fol. 87, verso) : « Monsieur d'Orléans a aussi chargé M. d'Aligre, négociateur pour la cour, de demander un passe-port pour Mgr de la Rochefoucauld, pour se faire traiter d'un œil qu'il va perdre, et avec peine l'assure-t-on qu'il conservera l'autre. C'est à condition qu'au bout du temps qu'on lui voudra donner, il pourra aller trouver Monseigneur le Prince; et si on ne le lui veut pas accorder, et qu'on le veuille obliger à prendre l'amnistie, il ira trouver Monseigneur le Prince, dût-il être aveugle le lendemain. Néanmoins, M. d'Aligre a fait espérer le passe-port. »

LETTRE 38. — *Manuscrits de Lenet*, tome X, fol. 61, de la main de Gourville, mais fort probablement dictée par la Rochefoucauld; au dos : « Lettre de nouvelles, de 1652. »

1. Il y a ainsi *croyez*, pour *croyiez*, dans l'original.

2. Après *nous*, est biffé *proteston[s]*.

3. Dans une autre lettre de Gourville à Lenet, portant la même

39. — A LENET.

1652

A Paris, le 27[e] octobre 1652.

M. Damville[1] étant allé à Limours jeudi[2] vers Son Altesse Royale, il revint hier au soir avec M. Goulas, et rapportèrent que Monsieur d'Orléans avoit accepté l'amnistie[3]. Aujourd'hui ledit duc Damville est retourné avec M. le Tellier, pour renouer un traité qu'on croit se

date du 23 octobre (tome X, fol. 100 et 101), sans la mention, au dos, du nom de la Rochefoucauld, on lit ce qui suit : « .... Le Roi tint son lit de justice (*le mardi*), et là fut lue l'amnistie. On fit commandement à Mgrs de Beaufort, de la Rochefoucauld, et Rohan, et autres particulièrement nommés, de sortir de Paris dans le jour. Mgr de la Rochefoucauld fit représenter à la Reine l'état auquel il est, par M. de Turenne; que, s'il sortoit de Paris, il perdroit un œil, et hasarderoit même les deux, et que si la Reine lui faisoit la grâce de le laisser à Paris pour se faire traiter, qu'aussitôt qu'il pourroit, il s'en iroit passer l'hiver chez lui pour achever de se guérir, et qu'il n'en partiroit point sans en donner avis à la cour, à M. de Turenne ou à M. de Montausier, et qu'il leur demanderoit un passe-port pour aller trouver Monseigneur le Prince. La Reine dit qu'elle le vouloit bien, qu'il lui faisoit pitié. Comme les choses parurent aller de mieux en mieux, on vouloit une déclaration de ne plus aller dans le parti de Monseigneur le Prince; Mgr de la Rochefoucauld s'est encore expliqué, et a dit qu'il donneroit une déclaration qu'il n'entreprendroit rien contre le service du Roi, directement ni indirectement, tant qu'il seroit ici ou chez lui, sur sa parole, et jusques à ce qu'il l'eût retirée; mais que si on lui en demandoit d'autre, on pouvoit bien, sans autre formalité, le mettre dans la Bastille, où il se feroit traiter, ne pouvant en façon du monde prendre la campagne. Je crois qu'on lui accordera de la façon qu'il le demande.... »

Lettre 39. — *Manuscrits de Lenet*, tome X, fol. 114, de la main d'un copiste; au dos : « M. de la Rochefoucault, » et cette mention : « M. Lenet n'a point reçu d'autres nouvelles que cette-ci qu'il envoye à M. de Marchin. »

1. Voyez ci-dessus, *lettre* 25, p. 72, note 19.

2. Le jeudi 24; le 27 était un dimanche.

3. « M. le duc d'Orléans fut le premier qui prit l'amnistie, » dit Montglat, tome II, p. 376.

1652 devoir facilement conclure, et que Son Altesse Royale ira à Blois[4]. On ne parle point encore de ce que les particuliers qui sont dans ses intérêts doivent faire, et on croit que M. de Beaufort n'acceptera pas l'amnistie[5].

Mademoiselle sortit mercredi de cette ville, et alla à Saint-Denis, d'où étant partie, on a su qu'elle avoit passé proche Château-Thierry, de sorte qu'on la croit présentement dans l'armée de Monseigneur le Prince[6]. Elle est partie avec fort peu de train et d'équipage, et elle n'a de femmes avec elle que Mme de Frontenac; Mme la comtesse de Fiesque n'a pas pu la suivre, étant tombée ici malade; le Roi lui a envoyé quatre gardes, qui demeurent en son logis[7].

4. Le duc d'Orléans avait quitté Paris pour Limours le 22 octobre. On lit dans la lettre du 23 octobre, citée dans la note 3 de la *lettre* précédente : « Le Conseil.... envoya le duc Damville dire à Son Altesse Royale, sur les trois ou quatre heures, de sortir dans le jour (*le* 21).... Monsieur d'Orléans écrivit au Roi qu'il sortiroit le lendemain au matin.... Le soir, à l'entrée de la nuit, le Roi arriva ici, et alla loger au Louvre. Il ne parut point de joie dans les esprits, comme on a accoutumé d'en voir lorsqu'il y arrive quelque nouveauté.... Le mardi matin, à six heures, Son Altesse Royale s'en alla à Montrouge et de là à Limours avec MM. de Beaufort, de Rohan, et quatre ou cinq cents chevaux de suite. »

5. Il alla en exil, et ne rentra en grâce qu'en 1658 : voyez les *Mémoires de Mme de Motteville*, tome IV, p. 108 et 109.

6. Le voyage est raconté dans les *Mémoires de Mademoiselle*, tome II, p. 207 et suivantes. Elle se retira dans son château de Saint-Fargeau (Yonne). Il y a dans le Recueil de Maurepas, tome XXIII (Fr. 12 638), fol. 197, une « *chanson* sur l'exil de Mademoiselle, et de Mmes la comtesse de Fiesque, de Frontenac, de Montbazon et Chastillon. » — Sur Anne de la Grange, comtesse de Frontenac (*lettre* 86, p. 183, note 6), et Gillonne d'Harcourt, comtesse de Fiesque (*lettre* 25, p. 70, note 5), nommées ci-après, voyez les *Mémoires de Mademoiselle*, *passim*.

7. Le P. Berthod dit dans ses *Mémoires* (p. 371) : « Il n'y eut que Mme de Fiesque, qui s'étoit blessée, deux jours devant, d'une fausse couche, qui demeura jusques à ce qu'elle fût en état de s'en

On ne sauroit dire déterminément où est l'armée de Monseigneur le Prince[8], et il y a toutes les apparences du monde qu'elle avance en deçà, puisque M. de Turenne fait marcher la sienne vers les lieux par où Monseigneur le Prince devroit passer[9]. 1652

On parle que la cour se dispose de rappeler M. Bitaut et deux autres des interdits du Parlement, le jour de l'amnistie, et elle demeure fort fière pour les autres[10]. On a envoyé ordre, depuis deux jours, au Cardinal de

pouvoir aller; et cependant on lui donna des gardes, et on la fit visiter par M. Valot, premier médecin du Roi. »

8. Monsieur le Prince était alors à Sissone (département de l'Aisne, à vingt kilomètres de Laon), comme le prouve une lettre en date du 26, adressée par lui à Mademoiselle, et qui se trouve dans les *Mémoires* de celle-ci, tome II, p. 219.

9. On voit, dans les *Mémoires de Mademoiselle* (tome II, p. 233), que Condé, aussitôt qu'il eut rejoint les troupes de Flandre, « prit, en passant chemin, Château-Portien, Rethel et force autres petits châteaux. » On lit, d'autre part, dans une lettre en date du 3 novembre (*Manuscrits de Lenet*, tome X, fol. 158 et 159) : « M. de Turenne est proche de Château-Thierry, qui monte entre les deux rivières d'Oise et Marne. Son armée est augmentée de quatre mille hommes, compris environ deux mille que lui a envoyés M. de Longueville. » Quant au duc d'Orléans, suivant son traité avec la cour, il avait envoyé Gédouin, enseigne de ses gendarmes, pour retirer les troupes qu'il avait à l'armée de Condé; mais ces troupes refusèrent de lui obéir avant d'avoir donné l'assaut à Sainte-Menehould, que Monsieur le Prince assiégeait alors. Elles ne se retirèrent qu'après la capitulation de la place (*Mémoires de Mademoiselle*, tome II, p. 233 et 234).

10. François Bitaut, conseiller au parlement de Paris : voyez les *Mémoires*, p. 204. Son nom revient plusieurs fois dans les *Mémoires de Retz*. — On lit dans ceux *du P. Berthod* (p. 371 et 372) : « Sa Majesté, avant de partir de Saint-Germain, écrivit aux particuliers du Parlement qui étoient demeurés à Paris une lettre par laquelle Sa Majesté leur mandoit que, voulant faire son entrée dans Paris le 21, et le 22 tenir son lit de justice au Louvre, il leur ordonnoit de s'y trouver à sept heures au matin en robes rouges, pour y entendre ses volontés. De ceux-là furent exceptés les sieurs Broussel,

1652 venir en ces quartiers[11]. Le peuple augmente de jour à autre de murmurer sur tout ce qui se fait ici et de ce qu'il voit que la présence du Roi n'apporte pas toutes les commodités qu'il espéroit. Ces choses, jointes avec le retour du Cardinal et les rentiers[12], apporteront indubitablement quelque nouveauté.

La cour, ayant vu la résolution en laquelle est Mgr de la Rochefoucauld de ne rien faire contre ce qu'il doit à Monseigneur le Prince, n'a rien exigé de lui, et il est en résolution d'en demeurer là jusques à ce qu'on lui fasse quelque autre ouverture, et qu'on veuille bien se contenter de ses offres.

Le courrier est parti pour aller querir Monsieur le Cardinal. Je crois qu'il sera entré pour venir ici dans trois ou quatre jours. Je ne sais pas s'il viendra droit à Paris. Si vous ne me faites mander l'état de votre santé, je ne vous le pardonnerai pas[13].

Viole, de Thou, Portail, Bitaut, Foucquet de Croissy, Coulon, Machaut Fleury, Martineau et Ginon, insignes frondeurs. »

11. Mazarin ne revint à Paris que le 3 février de l'année suivante (*Mémoires de Mme de Motteville*, tome IV, p. 38).

12. Dès l'année précédente, le Roi avait fait intercepter les deniers des recettes, et Paris ne pouvait plus fournir au payement des rentes de l'Hôtel de Ville.

13. Dans une lettre, portant la même date du 27 octobre (tome X, fol. 116), adressée par Marigny à Lenet, on lit : « M. le duc de Rohan a envoyé déclarer au greffe de la cour, par un procureur, qu'il entendoit jouir de l'amnistie, et qu'à cet effet il renonçoit à tous traités faits avec les Princes. M. de la Rochefoucauld a permission de demeurer ici à cause de son indisposition; il s'est formé une taie sur son œil, et si, dans quatre mois, lorsque la cataracte sera mûre, l'opération ne réussit, il faudra qu'il compte sur un œil. » Une autre lettre (fol. 132), en date du 30 octobre 1652, de la main de Gourville, finit ainsi : « La cour ne détermine rien à Mgr[a] de la Rochefoucauld, et il y a apparence qu'elle fera comme cela jusques au retour du Cardinal. » Dans une autre encore, déjà

[a] *Mgr* a été corrigé, d'une autre encre, en *Mr*.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lesnet, à Bourdeaux. 1652

citée, du 3 novembre, on lit (fol. 159) : « Il a été déjà arrêté trois fois dans le Conseil que l'on proposeroit à Mgr de la Rochefoucauld de prendre l'amnistie, et il y a quelque temps que la Reine dit qu'il lui faisoit pitié[a], mais qu'on ne se pouvoit pas empêcher de lui faire prendre l'amnistie. M. le Tellier et tous les autres disent qu'il faut bien qu'il l'accepte. On a fait dire à M. de Mortemart et à Mme de Brienne d'essayer de le lui faire faire. Monseigneur répond toujours de même, et que, le Roi lui ayant permis de demeurer ici sur sa parole, il ne feroit rien contre son service tant qu'il y seroit, mais que rien au monde ne lui peut faire [faire] un pas contre ce qu'il doit; que si on lui veut faire la grâce de[b] le laisser ici ou chez lui, pour quatre ou cinq mois, pour se faire traiter, il avertiroit de son départ; que si on veut qu'il aille trouver Monseigneur le Prince, ou à Damvilliers, il le fera plutôt que d'accepter l'amnistie, dût-il perdre les deux yeux et même la vie. Selon toutes les apparences du monde, on ne résoudra rien de cela jusques à l'arrivée de Monsieur le Cardinal. L'on m'a dit aujourd'hui qu'il entreroit à Paris, incognito, environ vendredi ou samedi. » Plus loin encore (fol. 164), à la date du 6 novembre, également de la main de Gourville : « On a fait aujourd'hui publier ici une ordonnance par laquelle on enjoint à M. de la Rochefoucauld et à tous les autres du même parti de sortir [de] Paris dans vingt-quatre heures, et je vous dirai, bien plus, qu'on a parlé de se saisir de sa personne, de sorte que vous voyez bien par là qu'il faut qu'il sorte d'ici, et il y a grande apparence qu'il le fera. » Enfin (fol. 182), dans une lettre du 10 novembre, toujours de la même main : « Nonobstant la parole que la Reine avoit donnée à M. de Turenne pour que M. de la Rochefoucauld demeurât ici pour se faire traiter, il a eu néanmoins avis qu'on le vouloit faire arrêter, ce qui l'obligea mercredi de coucher hors de chez lui, et, le lendemain, on obtint qu'il iroit à une lieue de Paris pour huit ou dix jours, sur le rapport que M. Valot, médecin du Roi, et les autres oculistes firent qu'il perdroit les yeux, s'il se mettoit présentement en campagne, sortant d'une grande fluxion, et lui ayant été, depuis fort peu, appliqué des ventouses derrière les oreilles. Il sortit hier de Paris et alla à Bagneux.... J'ai baillé votre lettre à Diane (*la Rochefoucauld*).... » Les lettres du 3 et du 10 novembre dont nous venons de donner des extraits, sont insérées dans la 3e partie des *Mémoires*

[a] Voyez ci-dessus, p. 107, note 3 de la *lettre* 38.
[b] Après *de*, est biffé *demeurer*.

1652

40. — AU COMTE DE MARCHIN.

[1652.]

.... mes gardes, et d'avoir soin de ma bonne renommée à Bordeaux. J'ai quasi envie de les prier[1], une fois pour toutes, de se mettre l'esprit en repos sur mon sujet et de les assurer que quand je ne ferois pas mon devoir par principe d'honneur, je le ferai toujours assurément pour ne leur donner pas le plaisir de m'y voir manquer. Adieu.

Je suis entièrement à vous. Je vous supplie de faire voir ma lettre à M. Lenet[2].

LA ROCHEFOUCAULD.

Suscription : A Monsieur Monsieur le comte de Marchin.

de Lenet (p. 580 et 581), comme étant de la Rochefoucauld; mais elles ne portent aucune mention indiquant qu'elles aient été écrites par Gourville expressément au nom du duc, et d'ailleurs les détails qu'elles contiennent se trouvent reproduits dans une lettre autographe (n° 41), que nous donnons ci-après.

LETTRE 40. — *Manuscrits de Lenet*, tome XXIV, fol. 282, autographe; au dos : « M. de la Rochefoucault; » cachets conservés. Il ne reste que ce fragment de la lettre, qui a été écrite évidemment à la fin de 1652, puisqu'il y est fait allusion aux mauvais bruits qu'on semait à Bordeaux sur le compte du duc; elle est au reste expliquée par la suivante.

1. *Les prier*, en interligne, au-dessus de *leur déclarer*, biffé.

2. Cette fin : « Je suis entièrement, etc., » est ajoutée au haut de la page, à contre-sens du reste de l'écriture.

41. — A LENET.

1652

Ce 11me novembre [1652], à Baigneux[1].

Je ne vous puis dire présentement autre chose sur la justice que j'apprends tous les jours qu'on me rend à Bordeaux[2], si ce n'est qu'ayant sujet d'en croire M. Sarazin[3] l'auteur, je vous assure qu'une paire d'étrivières m'en feront un jour raison, et je veux que vous m'en fassiez[4] reproche, si je ne lui tiens parole. On me chassa hier de Paris[5], et je ne sais pour[6] combien de temps j'aurai sûreté ici. L'état où je suis est assez embarrassant :

Lettre 41. — *Manuscrits de Lenet*, tome X, fol. 184 et 185, autographe; rien au dos. Elle a été reproduite dans la 3e partie des *Mémoires de Lenet*, p. 582, où la date est suivie des mots: « à Beaugency, » au lieu de : « à Baigneux. »

1. Bagneux, commune du département de la Seine, à huit kilomètres de Paris et à deux de Sceaux. Voyez ci-dessus les dernières lignes de note de la page 111; et ci-après, *lettre* 42, p. 116.

2. Voyez les *lettres* 35, 36 et 40.

3. Voyez l'*appendice* 1, p. 268 et note 11. — Jean-François Sarasin, né en 1604, à Hermanville, près de Caen, disciple de Voiture, ami de Mlle de Scudéry, secrétaire des commandements du prince de Conty. Voyez la notice que lui a consacrée M. C. Hippeau dans ses *Écrivains normands au XVIIe siècle*, 1857, in-12, p. 153. — Marigny et lui étaient les principaux personnages de la petite cour du frère de Condé à Bordeaux; mais, à la suite d'une querelle, les deux lettrés se brouillèrent. Mme de Longueville prit parti contre Marigny, qui quitta la place, et ne négligea rien, une fois de retour à Paris, pour exciter contre Sarasin et sa protectrice les rancunes de la Rochefoucauld : voyez *Madame de Longueville pendant la Fronde*, p. 297 et 298. Ce fut Sarasin qui, en 1653, vint négocier à Paris le mariage du prince de Conty avec une des nièces de Mazarin. Il mourut à Pézenas, le 5 décembre 1654. Sur lui et sur ses œuvres littéraires, voyez encore V. Cousin, *la Société française au dix-septième siècle*, tome II, p. 192-196, et *Appendice*, p. 365-395. Retz dit dans ses *Mémoires* (tome II, p. 499) que c'est lui qui donna Sarasin pour secrétaire au prince de Conty.

4. Dans l'original, *facies*; neuf lignes plus bas, *fauces*.

5. Voyez p. 111, *lettre* 39, fin de la note 13.

6. Dans la 1re édition, *point*, au lieu de *pour*.

1652 je cours fortune d'être mis à la Bastille, si je demeure à Paris, et d'être aveugle, si j'en pars. Avec tout cela, je ferai mon devoir jusqu'au bout, mais je voudrois bien qu'on exécutât de bonne foi, au lieu où vous êtes, les choses dont on est convenu tant de fois; car enfin cela ennuie, et, pendant qu'on prend tant de peine à dire des choses fausses de moi, je pourrois bien en dire ici de véritables, et je suis assuré qu'on me croira encore plutôt sur le chapitre des autres qu'on ne croira les autres sur le mien. Adieu : je voudrois bien que tout ceci fût fini, et qu'on ne se persuadât pas si aisément que le salut de l'État dépend que je sois brouillé avec Monsieur le Prince, car je ne vois pas qu'il lui fût utile, après ce [7] que j'ai fait et ce que je fais encore, qu'il eût moins de bonté pour moi, ou [8] que j'eusse moins d'attachement à son service. Mais, comme je vous réponds que cela ne se réglera pas à Bordeaux, exhortez seulement le monde à attendre les événements avec plus de patience, s'il se peut. Je ne vous mande point de nouvelles, car je n'en sais point. Je vous conjure que cette lettre serve pour M. de Marchin et pour vous [9], et de lui faire mille compliments de ma part, et de me croire, tous deux, entièrement à vous [10].

7. Devant *ce*, deux lettres effacées : *to*[*ut*].

8. Devant *ou*, il y a *et*, biffé.

9. On a déjà vu plus haut, notamment p. 51, *lettre* 20, la Rochefoucauld charger Lenet de communiquer les nouvelles au comte de Marchin.

10. Le dernier membre de phrase : « et de me croire, etc., » a été ajouté après coup, suivi du parafe ordinaire ; l'*et* initial surcharge un premier parafe.

42. — A LENET.

A Paris, le 17e novembre 1652.

Je n'ai point reçu de lettres de vous par ce courrier, et, quoique je sois bien embarrassé, je ne laisse pas que de vous écrire ce mot pour vous dire que M. de la Rochefoucauld ayant fait tout son possible pour qu'on lui tînt la parole qu'on avoit donnée pour lui à M. de Turenne, M. le Tellier et tous les autres s'y sont tellement opposés qu'il n'en a pu venir à bout. Il fit demander pour une dernière [1], il y a deux jours, par MM. de Mortemart [2], Miossens et Brienne [3], un passeport pour aller à la Rochefoucauld [4], et on le lui permit bien, mais on lui dit en même temps qu'il ne seroit point en sûreté, de sorte qu'il en fit demander un

Lettre 42. — *Manuscrits de Lenet*, tome V, fol. 114 et 115, de la main de Gourville; au dos : « M. de la Rochefoucault; » un cachet conservé, l'autre arraché.

1. Gourville a sans doute par mégarde omis ici le mot *fois*.

2. Gabriel de Rochechouart, marquis, puis (1650) duc de Mortemart (dans le manuscrit, *Mortmart*), premier gentilhomme de la chambre du Roi, mort en 1675, à l'âge de soixante-quinze ans, père de Françoise-Athénaïs, qui épousa, en 1663, le marquis de Montespan, et fut, pendant quatorze ans, maîtresse de Louis XIV.

3. Sur Miossens, voyez ci-dessus, p. 56, *lettre* 22, note 4; p. 64, *lettre* 24, note 11; et sur Brienne, p. 54, *lettre* 21, note 18.

4. « La Rochefoucauld, dit Maichin (*Histoire de Saintonge, Poitou, Aunis et Angoumois*, 1671, p. 235), est un des plus beaux ornements du pays d'Angoumois.... C'est une ville située à quatre lieues d'Angoulême, érigée en duché et pairie, où passe la rivière de Tardoire.... Le château y est grand et magnifique.... La rivière de Bandiac et la forêt de Braconne n'en sont pas éloignées. M. le duc de la Rochefoucauld est le premier vassal du duché d'Angoulême, et a les plus belles terres du pays, car il est, entre autres, seigneur des baronnies de Montignac et de Verteuil, et d'un très-grand nombre de fiefs qui en relèvent, et a pour son lieu de plaisance et de divertissement l'agréable maison de Vaugay, dont l'empereur Charles le Quint loua extrêmement le séjour. »

1652 pour aller trouver Monsieur le Prince, ce qui lui fut accordé, et on lui permet de demeurer à Baigneux jusques à mercredi, auquel jour il doit partir pour aller trouver Monsieur le Prince, et de là à Damvilliers[5] ou à Bruxelles. Cependant sa cataracte augmente de jour à autre, et sa vue en diminue continuellement. Nous sommes après pour traiter avec un nommé Lasnier, oculiste, afin qu'il vienne à Bruxelles lui abattre la cataracte, lorsqu'elle sera en état d'être abattue. Et pour ce qui est de Mme de la Rochefoucauld, elle s'en ira chez elle, aussitôt après le départ de Monsieur; et moi, je vais cette semaine querir M. le prince de Marcillac, et puis nous irons ensemble joindre Monsieur le Prince[6].

La prise de Sainte-Menehould[7] est toute assurée, et

5. Petite ville du Luxembourg français (Meuse, arrondissement de Montmédy, à vingt-quatre kilomètres de cette ville), souvent mentionnée dans les *Mémoires*. Elle avait été prise aux Espagnols en 1650; le marquis de Sillery, beau-frère de la Rochefoucauld, en était gouverneur.

6. Dans une lettre de l'abbé Viole à Lenet, en date du dimanche 24 novembre 1652 (*ibidem*, fol. 234 et 235), on lit (fol. 235) ce qui suit : « Vendredi partit M. de la Rochefoucauld, avec passe-port de la cour, pour aller joindre Monsieur le Prince. Des gens qui croient bien savoir des nouvelles assurent qu'il y va aussi pour faire faire quelques propositions à Monsieur le Prince de la part de la cour. Il a envoyé M. Gourville en Poitou querir le prince de Marcillac. Je ne sais si cette négociation réussira, mais nous en avons bien besoin; en vérité, tout se ruine, et je ne sais pas qui pourra dire qu'il a du pain. » Voyez aussi les *Mémoires de Gourville* (p. 268), où il est dit, par erreur, que c'est « vers la fin de septembre » que « M. de la Rochefoucauld s'en alla, avec une partie de sa famille, à Damvilliers. » Il faut, au lieu de *septembre*, lire *novembre*.

7. Sainte-Menehould (dans l'original, *Menehoüe*), ville du Rémois (Marne), devant laquelle Condé avait mis le siége au commencement de novembre (voyez plus haut, p. 109, *lettre* 39, note 9); elle fut reprise, le 25 novembre de l'année suivante, par Turenne. Voyez *Montglat*, tome II, p. 382 et 383, p. 419-421; et ci-après, dans l'*appendice* 1, p. 274, la note 6 de la *lettre* 20.

Monsieur le Prince est encore devant Donchery[8]. Quelques-uns le croient pris. 1652

Il y a ici un conseiller qui doit présenter requête au Parlement, sur ce que, nonobstant[9] la déclaration de 1648, on lève un écu sur chaque muid de vin pour entrée, qui en avoit été diminué.

On a mis à[10] la Bastille M. de la Hillière[11], sur le prétexte qu'il avoit commerce avec M. de Beaufort, ce qui ne s'accorde pas au traité qu'on disoit que Mme de Montbazon avoit fait avec la cour de son consentement.

Le cardinal de Retz ne s'éloigne pas du voyage que la cour lui veut faire faire à Rome, pourvu qu'on lui donne beaucoup de part à toutes les affaires de ces quartiers-là[12].

8. Donchery (dans l'original, *Dunchery*), ville du Réthelois (Ardennes, arrondissement de Sedan, à six kilomètres de cette ville). Le pronom *le* qui suit se rapporte-t-il à Donchery ou à Sainte-Menehould?

9. Abrégé en *nona^nt*.

10. Entre *à* et *la*, est biffé un B majuscule.

11. Ce gentilhomme s'attacha plus tard à Mademoiselle : voyez les *Mémoires* de cette princesse, tome II, p. 397; les *Historiettes de Tallemant des Réaux*, tome V, p. 125 et 126, et le commentaire de M. Paulin Paris, p. 127.

12. Dans une lettre du 3 novembre, à Lenet, déjà citée dans la note 13 de la *lettre* 39, p. 110 et 111, on lit : « M. le cardinal de Retz prêcha vendredi à Saint-Germain de l'Auxerrois, où Leurs Majestés et la cour étoient; il affecta particulièrement de parler contre les[a] ambitieux. Il prêche demain à Saint-Jacques de la Boucherie; il a fort cabalé pour que le Roi y allât, et je crois qu'il ira. J'espère qu'il parlera contre les séditions; mais il a beau prêcher, ses affaires n'en vont pas mieux jusques ici. N'ayant eu aucune part au traité de Monsieur d'Orléans, au contraire l'ayant voulu empêcher, la cour ne le considère plus guère, et on parle de le (*sic*) faire faire un voyage à Rome. » Retz rapporte, dans ses *Mémoires* (tome IV, p. 435 et 436), que Servient lui avait fait des propositions; c'était, dit-il, « que le Roi me donneroit la surintendance

[a] Devant *ambitieux* est biffé *séditieux*.

1652 Le Cardinal n'est point encore parti, et on ne parle point qu'il se presse de le faire si tôt[12].

Suscription : A Monsieur Monsieur L'Enet, à Bourdeaux.

---

43. — A MONSIEUR ***.

[1652.]

MONSIEUR,

J'aime mieux vous écrire à tâtons que d'être plus longtemps à vous remercier des marques qu'il vous a plu me donner de votre souvenir. Je vous en demande

de ses affaires en Italie, avec cinquante mille écus de pension..., et que je demeurerois trois ans à Rome, après lesquels il me seroit loisible de revenir faire à Paris mes fonctions. » Il ajoute qu'il ne voulait pas conclure pour lui seul, qu'il tenait à stipuler en même temps pour les intérêts de ses amis. Or, la veille du jour où la Rochefoucauld fit écrire notre *lettre* 42, le Roi avait signé un ordre de prendre Retz « mort ou vif » (*ibidem*, p. 444); il fut arrêté le 19 décembre au Louvre, par Villequier, capitaine des gardes (*ibidem*, p. 449 et suivantes).

13. Douze jours après, le 29 novembre, Mme de la Rochefoucauld écrivit à Lenet une lettre que nous donnons à l'*appendice* I de ce volume (p. 268-271); elle contient de très-curieux détails sur les circonstances qui avaient marqué le départ du duc son mari, alors en train de rejoindre l'armée de Monsieur le Prince. Un peu plus tard encore, le 11 décembre, Gourville, demeuré à Paris, adresse à Lenet une longue lettre dictée par lui à un copiste; elle se trouve dans le tome XI (fol. 54 et 55) du recueil, où elle porte, par erreur, au dos, la mention : « M. de la Rochefoucault. » L'intérêt très-vif qu'elle présente nous engage à la donner également à l'*appendice* I (p. 271-273). Le lecteur y verra de quelle manière le duc de la Rochefoucauld, qui venait d'arriver à Damvilliers, avait été reçu par Condé.

LETTRE 43. — Bibliothèque nationale, Fr. 20 576, *Recueil de lettres originales*, fol. 13, autographe, sans date ni suscription. Ce billet, dont le destinataire nous est inconnu, a dû être écrit à la fin de 1652, au temps où la Rochefoucauld avait failli devenir

la continuation, et de me faire la grâce de me croire plus véritablement que personne du monde, 1652

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

La Rochefoucauld.

---

44. — A LENET. 1653

Ce 11me février [1653], à Stenay.

Je vous ai écrit une si longue lettre depuis peu, que celle-ci vous remet de toutes choses à M. de Beauvais[1]. Je vous avoue que je voudrois bien vous pouvoir entretenir deux heures, mais je ne l'espère de très-longtemps, car les affaires ne se disposent guère[2] à nous rapprocher. Je vous conjure de me mander quand vous aurez reçu cette lettre et celle que je vous ai écrite de Damvilliers, car je serois bien fâché qu'elle fût perdue. Adieu : je suis entièrement à vous[3].

Suscription : A Monsieur Monsieur Lenét (*sic*).

aveugle de la blessure reçue au combat du faubourg Saint-Antoine : on peut le conjecturer d'après ces premiers mots : « J'aime mieux vous écrire à tâtons. »

Lettre 44. — *Manuscrits de Lenet*, tome XII, fol. 222, autographe; au dos : « M. de la Rochefoucault; » cachets conservés. Cette lettre est postérieure de quelques jours à la rentrée en France de Mazarin, que le Roi était allé chercher au Bourget, le 3 février, et avait ramené dans son carrosse au Louvre. Voyez *Montglat*, tome II, p. 398; et, dans les *Mémoires de Lenet* (p. 595), une lettre de Marigny, du 5 février.

1. François de la Cropte, seigneur de Beauvais, était écuyer de Condé; il négociait avec Mme de Fiesque dans l'intérêt de Monsieur le Prince; voyez sur lui les *Mémoires*, p. 185 et note 3.

2. Dans l'original, *guieres*.

3. Les cinq derniers mots sont ajoutés au haut de la page, à contre-sens du reste de l'écriture.

1653

45. — A LENET.

Ce 12[me] février [1653].

Vous voulez bien que je m'adresse à vous, pour vous conjurer de faire remettre entre les mains de M. de Beauvais[1] les chevaux d'Espagne qui sont pour moi[2] : vous savez quels ils sont. Il les doit envoyer à mon frère[3], d'où je trouverai moyen de les faire venir ici. M. de Beauvais vous dira que c'est l'intention de Monsieur le Prince, et vous m'obligerez au dernier point.

LA ROCHEFOUCAULD.

Suscription : A Monsieur Monsieur L'Esnet.

---

46. — AU COMTE DE GUITAUT[1].

Ce 2[me] de mai [1653], à Damvilliers.

JE ne vous fais point d'excuses de ne vous avoir pas

LETTRE 45. — *Manuscrits de Lenet*, tome XII, fol. 224 et 225, autographe; au dos : « M. de la Rochefoucault. »

1. Voyez *lettre* 44, note 1. — 2. Voyez *lettre* 20, p. 50.

3. Il s'agit ici, ou de Louis de la Rochefoucauld, baron de Verteuil, dit l'abbé de Marcillac, né en 1615, qui devint évêque de Lectoure (1646) et abbé de Saint-Jean-d'Angély, et mourut en 1654; ou, moins probablement, de Henri de la Rochefoucauld, né en 1634, abbé de Sainte-Colombe, de Notre-Dame-de-Celles, de la Chaise-Dieu et de Fontfroide, mort en 1708.

LETTRE 46. — Copiée sur un autographe conservé dans les archives de la maison de Condé et appartenant à Mgr le duc d'Aumale. Trois feuillets; deux cachets de cire rouge sur lacs de soie bleue. La lettre est de 1653, puisque la Rochefoucauld n'a pas encore quitté Damvilliers pour rentrer en France. Guitaut était probablement à Bruxelles, où Condé se rendit au commencement de mai : voyez les *Mémoires de Lenet*, p. 607.

1. Guillaume de Peichpeyrou-Comminges, comte de Guitaut,

écrit par Gourville, parce que les divers voyages que 1653
vous avez faits me faisoient douter que vous fussiez auprès de Son Altesse. Je suis ravi de ne m'être pas trompé dans l'opinion que j'ai eue qu'Elle approuveroit la proposition que je lui ai fait faire, et qu'Elle seroit persuadée que la seule nécessité de sauver ma vue me fait desirer d'aller à Paris, et, de là, chez moi, puisque mes maux ne me permettent pas de servir dans la guerre[2]. Je vous parle comme à mon ami, et vous dis sincèrement que je ne mêle à cela nul chagrin ni nulles plaintes. Je crois avoir fait exactement ce que j'ai dû dans tout le cours de cette affaire, et, quoi qu'il m'en coûte, je ne m'en repentirai jamais, puisque mon procédé a fait connoître à Monsieur le Prince les sentiments que j'ai toujours eus pour sa personne et pour ses intérêts. Faites-moi aussi la grâce de croire que rien ne peut changer ceux que j'ai pour vous, et que, dans tous les temps, je serai toujours le même pour tout ce qui vous arrivera jamais. J'ai appris toutes vos merveilles de galanteries, et j'ai bien de quoi faire des querelles, si je vais à Paris. Je suis bien fâché que le bon-

marquis d'Époisse, dit *le petit Guitaut*, né en 1626, mort en 1685, attaché au prince de Condé pendant la Fronde, et, comme lui, retiré en Flandre. En 1648, il fut pourvu, sur la démission du commandeur de Guitaut, son oncle, du gouvernement des îles Sainte-Marguerite. Il fut un des amis intimes de Mme de Sévigné, qui lui a adressé un certain nombre de lettres. Voyez, au tome I des *Lettres* de la marquise, la *Notice* de M. P. Mesnard, p. 149 et suivantes; et, outre les principaux Mémoires du temps, une Notice spéciale, rédigée, en grande partie, à l'aide des documents inédits du château d'Époisse, et insérée dans les *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, par Lainé (tome VIII, 1843, p. 29-40).

2. La Rochefoucauld travaillait alors à dégager la parole qu'il avait donnée à Monsieur le Prince. Ce fut Gourville, comme on le voit par ses *Mémoires* (p. 269 et suivantes), qui se chargea de conduire à bien cette négociation.

1653 homme la Barre[3] n'ait pas entendu ma lettre; j'apprends pourtant qu'il fait comme s'il l'entendoit. Au reste, je reçus hier une lettre de M. le maréchal de Schonberg[4], qui demande à Son Altesse un passe-port pour aller aux bains de Plombières. Il en a obtenu de Monsieur l'Archiduc[5] et de M. de Lorraine[6], qui spécifient non-seulement sa personne, ses domestiques, carrosses, chariots et toute sorte d'équipage, mais encore le temps est de six mois, pource qu'il y prétend retourner en l'arrière-saison, de sorte que je vous conjure que celui de Son Altesse soit semblable à ceux-là, et de me l'envoyer par le porteur qui vous donnera ma lettre. Adieu, croyez que je suis à vous plus que personne du monde.

La Rochefoucauld.

Je vous conjure d'assurer M. de Rochefort[7] de mon très-humble service.

Je crois qu'il faut que Mme de Schonberg[8] soit aussi nommée dans le passe-port.

Suscription : Monsieur Monsieur de Guitaud.

3. Nous trouvons ce nom de la Barre, en 1649, dans le *Choix de Mazarinades* (tome I, p. 218); et, en 1652, celui de la Barre-le-Fèvre, dans une note de Conrart à ses *Mémoires* (édition Michaud, p. 547).

4. Charles de Schonberg, duc d'Halluin, né en 1601, mort en 1656, maréchal depuis 1637. Il s'était marié, en secondes noces (1646), à Mlle de Hautefort, dont la Rochefoucauld nous a fait le portrait dans ses *Mémoires* (p. 20 et 21). Sa sœur Jeanne de Schonberg avait épousé le marquis de Liancourt, oncle de notre auteur.

5. Léopold-Guillaume, frère de l'empereur Ferdinand III, gouverneur général des Pays-Bas, de 1647 à 1656, mort en 1662.

6. Le duc Charles de Lorraine: voyez p. 66, *lettre* 24, note 16.

7. Il s'agit ici ou de Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort, chambellan du prince de Condé, lieutenant de sa compagnie de chevau-légers, mort en 1657, et dont le fils épousa la petite-fille de la marquise de Sablé, ou du comte de Rochefort d'Ailly, mentionné ci-après, p. 177, fin de la note 1 de la *lettre* 83.

8. Ici, *Chonberg*; quatorze lignes plus haut, *Schomberg*.

47. — AU COMTE DE GUITAUT[1]. 1657

22 décembre [1657].

Je me persuade que vous vous souvenez encore assez de moi pour trouver bon que je m'adresse à vous pour vous demander des nouvelles de la santé de Monseigneur le Prince et pour vous supplier de l'assurer que personne n'a ressenti une plus véritable joie que moi de sa guérison[2]. Je vous jure que je vous ai considéré comme je l'ai dû faire dans toutes les craintes de sa maladie, et que, dans un si grand malheur, j'ai pris part à toutes vos peines et à toutes vos inquiétudes. Je suis ravi qu'elles soient finies. Je vous conjure de le témoigner à Monseigneur le Prince, et de l'assurer de mes très-humbles respects. J'ai demandé la même grâce à Mme de Tourville[3]; mais comme j'ai su qu'elle n'est plus à Gand, j'ai cru que vous voudriez bien vous charger de ce soin-là. Je vous demande la continuation de votre amitié, et je vous proteste que vous ne l'accorderez jamais à personne qui soit à vous si véritablement que j'y suis.

Lettre 47. — Publiée pour la première fois dans le recueil de *Lettres inédites de Mme de Sévigné* (Klostermann, p. 274; Bossange, p. 289) : voyez plus haut, la note 1 de la page 7.

1. Voyez la note 1 de la *lettre* précédente.

2. A la fin de novembre 1657, le prince de Condé était tombé très-gravement malade aux Pays-Bas. L'alarme fut grande en France, et le Roi envoya à Monsieur le Prince son médecin Guénaud et son chirurgien Dalencé. Voyez le *Journal d'un voyage à Paris en 1657 et 1658*, publié par M. Faugère, 1862, in-8°, p. 349 et 350; et les *Manuscrits de Lenet*, tome XXVIII, fol. 124, 130, 134, 136 et 147. Le Recueil de Maurepas, déjà cité, contient (fol. 269) des couplets de Boisrobert sur la maladie de Condé.

3. Voyez p. 40, *lettre* 12, note 13.

48. — A LENET.

J'AI reçu votre lettre dans le moment que mon fils partoit pour s'en[1] aller à Paris. Je vous rends mille très-humbles grâces de votre soin; ma femme et toute ma famille vous en font tous les remerciements possibles. Je suis extrêmement fâché du mal de M. de Guitaut; je donnerai charge qu'on m'en mande exactement des nouvelles. J'ai bien cru que vous ne vous exempteriez pas aisément du voyage de Châteauroux[2]; je souhaite qu'il se fasse agréablement et utilement. Je vous envie bien vos soirées à l'hôtel de Nevers[3]. Je suis à vous plus que personne; j'ai tant de hâte, que je ne puis vous entretenir plus longtemps.

Suscription : Pour Monsieur l'Enet.

LETTRE 48. — *Manuscrits de Lenet*, tome XXIV, fol. 147, autographe; rien au dos; cachets conservés. — Tout en plaçant ici cette lettre de date incertaine, qui peut être postérieure à la rentrée de Lenet en France en 1659, nous convenons qu'elle pourrait aussi avoir été écrite, bien avant cette date, en 1650, après la première paix de Bordeaux, quand le duc s'est retiré à Verteuil, que Lenet voyage pour diverses missions, que Guitaut est malade (*Mémoires de Lenet*, p. 437). Les remerciements du début, à l'occasion du *soin* pour un fils allant à Paris, paraissent s'appliquer à un fils encore adolescent; mais comme rien ne nous dit de quel fils il s'agit, cela ne peut nous aider à mieux fixer la date.

1. *S'en* surcharge un autre mot; à la ligne suivante, devant *femme* (*fame*), est biffé *et*.

2. La ville de Châteauroux (Indre) appartenait au prince de Condé. C'est là qu'il relégua sa femme, après le scandale de 1671, et qu'elle vécut jusqu'à 1694, date de sa mort.

3. L'hôtel de Nevers, qui devint ensuite (vers 1669) l'hôtel de Conty, était situé sur le quai de la rive gauche, près du Pont-Neuf, là où est maintenant l'hôtel des Monnaies. Acquis, en 1572, par Louis de Gonzague, duc de Nevers, lequel l'avait fait reconstruire, il avait été vendu, en 1641, à Henri de Guénegaud, seigneur du Plessis et de Fresne, marié à Isabelle de Choiseul, dont il est question

49. — A LA MARQUISE DE SABLÉ[1].

1659.

Je vous envoie vos sentences d'aujourd'hui, et j'ai écrit à M. Esprit[2] pour venir demain voir l'ouvrage tout

dans la *lettre* 108, p. 217 et note 1. C'était, dit le P. Rapin dans ses *Mémoires* (tome II, p. 367), « le réduit le plus agréable de Paris par le concours de la plupart des gens d'esprit. »

Lettre 49. — Bibliothèque nationale, *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 143, autographe; au dos : « M. de la rochefoucau (*sic*). » Elle a été publiée dans les éditions de 1818, p. 225, de 1825, p. 457, de 1869, p. 320, et dans *Madame de Sablé*, p. 509. — La fin paraît faire allusion au projet de mariage de Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt, fille unique de Henri du Plessis, duc de la Roche-Guyon, avec le fils de notre auteur, François VII, prince de Marcillac, mariage qui eut lieu le 13 novembre 1659. On voit, par les *Mémoires de Gourville* (p. 269), que cette union avait été négociée dès la fin de 1653.

1. Madeleine de Souvré, fille de Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux et de Françoise de Bailleul; née en 1599, elle épousa, le 9 janvier 1614, Philippe-Emmanuel de Laval, marquis de Sablé, mort le 14 juin 1640, et mourut elle-même le 16 janvier 1678. — Voyez sur elle et sur ses relations avec la Rochefoucauld, la *Notice biographique*, p. LXVII et suivantes, et deux ouvrages de V. Cousin : *Madame de Sablé* (particulièrement p. 106 et suivantes, édition de 1869), et *la Société française au dix-septième siècle* (tome II, chapitre VIII).

2. Jacques Esprit, de l'Académie française, né à Béziers en 1611, mort en 1678. Pensionné d'abord par Mme de Longueville et par le chancelier Seguier, il se mit ensuite dans l'Oratoire, d'où il sortit pour se marier et s'attacher au prince de Conty. Il est auteur de maximes intitulées : *la Fausseté des vertus humaines*, dont le 1er volume a paru en 1677, le second en 1678, c'est-à-dire la même année que l'édition définitive des *Maximes de la Rochefoucauld*, que les *Maximes de d'Ailly* et celles *de Mme de Sablé* (voyez dans notre tome I, la fin de la note 2 de la page 351). Tallemant des Réaux (tome V, p. 276) lui a consacré une *historiette*, et V. Cousin quelques pages dans *Madame de Sablé* (p. 118-122), où il lui attribue par erreur les *Maximes politiques mises en vers* (1669), qui sont l'œuvre du frère aîné de l'académicien, le P. Thomas Esprit, de l'Oratoire. Ces *Maximes politiques* sont dédiées, non pas, comme le

1659 entier. Je vous supplie très-humblement de ne rien dire à personne de l'espérance que je vous ai dit que j'avois que Mlle de Liancourt vous feroit gagner votre gageure, car on pourroit lui écrire des choses[3] qui fortifieroient les sentiments contraires à ceux que je lui souhaite.

---

50. — AU PRINCE DE CONDÉ.

MONSEIGNEUR,

Je ne pense pas avoir besoin de beaucoup de paroles pour persuader à Votre Altesse Sérénissime la joie que j'ai de son retour en France, accompagné de tant de

dit Cousin, à Montausier, gouverneur du Dauphin, mais au Dauphin lui-même, avec une lettre à Montausier, que l'auteur prie de les faire lire au Roi. On peut voir encore sur Jacques Esprit une étude de M. Soucaille, professeur au collége de Béziers (1867, in-8°), et un chapitre du livre de M. Kerviler sur *le Chancelier Pierre Seguier* (1874, in-8°, p. 511-537).

3. Ces « choses » pourraient bien être les relations du futur avec Mme d'Olonne. Mademoiselle rapporte (tome III, p. 357 et 358) qu'il y eut tout un complot, où intervinrent l'abbé Foucquet, le comte de Guiche, Mme de Guémené, le maréchal d'Albret; que ce dernier alla dénoncer le commerce de galanterie, montrer les lettres de Marcillac à M. de Liancourt, « pour le dégoûter de lui donner sa petite-fille, » mais que ce fut en vain.

LETTRE 50. — Copiée sur un autographe conservé dans les archives de la maison de Condé et appartenant à Mgr le duc d'Aumale. Deux feuillets; cachets endommagés. — La lettre est de 1659, antérieure de six jours au départ pour la France du prince de Condé, qui quitta Bruxelles le 29 décembre et arriva à Coulommiers le 5 janvier 1660. Le traité des Pyrénées avait été signé le 7 novembre, ratifié par le Roi le 24, par l'Espagne le 10 décembre; Guitaut avait apporté au Roi, à Toulouse, la déclaration de Condé le même jour, 10 décembre; et le prince se disposa à rentrer dans sa patrie aussitôt après avoir reçu la réponse du Roi.

gloire et de tant d'avantages [1]. Car je m'imagine, Monseigneur, que vous me faites toujours l'honneur de croire que j'ai pour tout ce qui touche Votre Altesse Sérénissime les mêmes sentiments que ses serviteurs particuliers doivent avoir; j'espère que, dans le nombre infini de ceux qui diront la même chose en cette rencontre à Votre Altesse Sérénissime, Elle voudra bien me faire assez de justice pour croire que personne ne peut prendre plus de part que moi à sa satisfaction, ni être si véritablement que je suis, 1659

Monseigneur,

De Votre Altesse Sérénissime très-humble et très-obéissant serviteur,

La Rochefoucauld.

A Paris, le 23me de décembre [1659].

Suscription : A Monseigneur Monseigneur le Prince.

---

51. — A LA MARQUISE DE SABLÉ. 1660

Je ne pensois pas vous pouvoir faire des reproches dans un temps où vous me faites tant de bien ; mais enfin

1. Le traité stipulait « que Monsieur le Prince seroit rétabli dans ses honneurs, ses biens, ses titres et ses gouvernements. » Voyez l'*Histoire de Louis de Bourbon, second du nom, prince de Condé...*, par M. Desormeaux, 1769, tome IV, p. 162. Le mot de *gloire*, qui peut étonner un peu, est employé dans cette histoire, quelques lignes plus bas, absolument dans le même sens, plus large que celui d'à présent, où le prend la Rochefoucauld : « On peut dire que jamais prince qui n'étoit pas souverain ne sortit avec plus de *gloire* que Condé de l'abîme où les passions l'avoient égaré. »

Lettre 51. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 115 et 116, autographe; cachets conservés; au dos : « Rochefoucau (*sic*). » Elle a été publiée dans les éditions de 1818, p. 218, de 1825, p. 445,

1660 je trouve que vos soins et vos bontés demandent toute autre chose de moi que de souffrir patiemment votre silence. Je viens d'en faire mes plaintes à Gourville, qui va passer en Languedoc, en Provence et en Dauphiné[1], et qui sera cependant dans trois semaines à Paris. Il me parle si douteusement du jour du mariage[2] que je ne vous en puis rien dire d'assuré ; je suis même fâché qu'il n'ait rien remarqué de vos bons amis les Espagnols[3] qui les[4] fasse juger dignes de l'estime que je vous en ai vu faire. On ne parle que de la magnificence des habits de notre cour[5] ; il me semble que c'est mauvais signe pour ceux qui les portent, et qu'ils devroient souhaiter qu'on parlât d'eux aussi. Continuez-moi l'honneur de vos bonnes grâces, et croyez, s'il vous plaît, que personne du monde ne les souhaite et ne les estime tant que moi.

Suscription : Pour Madame la marquise de Sablé.

de 1869, p. 302, et dans *Madame de Sablé*, par V. Cousin, p. 501. La date est évidemment 1660 : il est question du prochain mariage du Roi avec l'infante d'Espagne, Marie-Thérèse.

1. Voyez les *Mémoires de Gourville*, p. 330-332.

2. La célébration du mariage du Roi eut lieu le 9 juin. Voyez les *Mémoires de Mme de Motteville*, tome IV, p. 213-217 ; ceux *de Montglat*, tome III, p. 105 ; et deux lettres intéressantes de Mlle de Vandy à la comtesse de Maure, insérées par Cousin dans l'*appendice* XXII de *Madame de Sablé* (1869, p. 492-498).

3. V. Cousin a donné, dans la première édition de *Madame de Sablé* (1854, p. 178-180), une lettre de Mme de Longueville à la marquise, également de 1660, où se trouvent ces mêmes expressions : *vos bons amis les Espagnols*, qu'il rapproche du passage de cette lettre-ci, en faisant remarquer que, dès sa jeunesse, Mme de Sablé avait montré beaucoup de goût « pour le genre espagnol en toutes choses. » On sait que Gourville alla plusieurs fois en Espagne : voyez ses *Mémoires* (p. 292 et 408), et, à l'*appendice* I de ce volume (p. 276-279), une lettre du prince de Conty à notre auteur.

4. Après *les*, *rende* est biffé.

5. Voyez *Mme de Motteville*, à l'endroit cité dans la note 2.

52 — A LA MARQUISE DE SABLÉ. 1660

Vous croirez sans doute que j'arrive de Poitou; mais la vérité est qu'il y a un mois que j'ai la goutte[1], et qu'ainsi je n'ai pu vous rendre mes devoirs. Au reste, Madame, je vous supplie très-humblement de vouloir bien témoigner à M. le commandeur de Souvré[2] que vous lui savez gré de m'avoir rendu auprès de Monsieur le Cardinal mille offices dont je l'avois prié en partant, et de s'en être acquitté avec tout le soin et toute l'adresse imaginables[3]. Il a fait cela le plus obligeamment du monde pour moi, et j'espère que vous me[4] ferez l'honneur d'y prendre part. Je partirai dans deux jours,

Lettre 52. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 140, autographe; au dos, la mention : « M. de la Rochefoucauld. » Cette lettre n'est pas datée, mais elle est antérieure à la mort du cardinal Mazarin et paraît avoir été écrite en 1660. Elle a été publiée dans les éditions de 1818, p. 224, de 1825, p. 456, de 1869, p. 318, et dans *Madame de Sablé*, p. 509.

1. Un passage des *Mémoires de Gourville*, cité dans notre tome II (p. 358 et note 1), nous apprend que la Rochefoucauld avait eu une première et assez rude atteinte de goutte, dès la fin de mars 1652, dans la grande chevauchée qu'il fit d'Agen au camp dè Lorris, en compagnie du prince de Condé.

2. Jacques de Souvré, commandeur de l'ordre de Malte, et frère de la marquise de Sablé; il devint grand prieur de France en 1667. Né en 1600, il mourut en 1670.

3. Le duc de la Rochefoucauld, rentré en grâce, avait obtenu, dès le 11 juillet 1659, une pension de huit mille livres (Bibliothèque nationale, *Fonds Gaignières*, Fr. 21 405, fol. 567). Ce n'était pas la première largesse de ce genre qui lui était faite; on voit, dans le même recueil (fol. 506 verso), qu'avant la Fronde, le 29 décembre 1643, n'étant encore que prince de Marcillac, il avait été gratifié d'une pension de six mille livres. Combien d'autres noms de mécontents ou de Frondeurs figurent, au même titre, dans les documents de l'époque!

4. La suite de la lettre est, à partir d'ici, écrite sur les marges de gauche et du haut.

1660 bien que je ne marche point encore. Cela m'empêchera d'aller prendre congé de vous et de savoir l'état de votre santé, dont je vous demande des nouvelles [5], et de me croire plus à vous[6] que personne du monde.

---

53. — A M. ESPRIT [1].

« La foiblesse fait commettre plus de trahisons que le véritable dessein de trahir [2].

« Un habile homme doit savoir régler le rang [3] de ses intérêts et les conduire chacun dans son ordre; notre avidité le trouble souvent en nous faisant courir à tant de choses à la fois. De là vient que pour desirer trop les moins importantes, nous ne les faisons pas assez servir à obtenir les plus considérables [4].

5. Ce qui suit a été ajouté après le parafe, qui du reste est répété à la fin.

6. Dans toutes les éditions antérieures, *plus avant*.

Lettre 53. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 126, autographe; au dos : « M. de la Rochefoucauld à M. Esprit; » cachets conservés. Publiée dans les éditions de 1818, p. 221, de 1825, p. 450, de 1869, p. 308, et dans *Madame de Sablé*, p. 505. Elle paraît avoir été écrite un peu après le mariage du fils de notre auteur, le prince de Marcillac, mariage qui fut célébré, nous l'avons dit, le 13 novembre 1659. Voyez aussi, pour la date, la note 10 et dernière de la lettre.

1. Sur Jacques Esprit, voyez p. 125, *lettre* 49 et note 2. — « Vers 1660, dit V. Cousin (*Madame de Sablé*, p. 118), Esprit était dans l'intimité de Mme de Sablé, et très-janséniste. »

2. Variante à la *maxime* 120 (tome I, p. 82 et note 1). — Il y a bien *commettre*, et non *connoître*, comme le portent les éditions de 1818 et de 1825.

3. Dans l'original, *ranc*. Deux lignes plus bas, *courir à* est en interligne, au-dessus d'*entreprendre*, et, un peu après, *obtenir*, au-dessus de *soutenir*, biffés.

4. Variante à la *maxime* 66 (tome I, p. 58 et note 2).

« On est presque toujours assez brave pour sortir sans honte des périls de la guerre; mais peu de gens le sont assez pour s'exposer toujours autant qu'il est nécessaire pour faire réussir le dessein pour lequel on s'expose[5]. 1660

« Le caprice de l'humeur est encore plus bizarre que celui de la fortune[6]. »

Vous n'aurez que cela pour cette heure. Mandez[7] ce qu'il en faut changer. Je ne sais plus aucune de vos nouvelles, ni domestiques, ni chrétiennes, ni politiques. Je crois que j'irai cet hiver à Paris, et que nous recommencerons de belles moralités au coin du feu. Cependant apprenez-moi l'état où vous êtes, et qui vous fréquentez. J'ai, tout de bon, ici des occupations plus agréables que vous n'aviez cru, et ma belle-fille[8] est la plus aimable petite créature qui se puisse voir. Je vous prie de montrer à Mme de Sablé nos dernières sentences : cela lui redonnera peut-être envie d'en faire[9], et songez-y aussi de votre côté, quand ce ne seroit que pour grossir notre volume. Il n'y a personne ici qui ne se plaigne de vous, et qui ne s'attendît à quelque marque de votre souvenir. Pour moi, qui connois son étendue, je n'ai pas cru qu'il vous obligeât à de grands soins. Je vous conjure de m'envoyer la condamnation de Brutus; je vous déclare que jusques ici je suis pour lui contre vous[10].

5. Variante à la *maxime* 219 (tome I, p. 118 et note 1).

6. *Maxime* 45 (tome I, p. 49 et note 2), avec une légère variante.

7. *Marquez*, dans l'édition de 1869; et, à la fin de la ligne suivante, *nos*, au lieu de *vos*, dans celles de 1818 et de 1825.

8. Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt : voyez ci-dessus, p. 125, la note préliminaire de la *lettre* 49.

9. Après le mot *faire*, on lit, dans le manuscrit, *aussi*, biffé.

10. Ceci fait peut-être allusion à une thèse soutenue par Esprit dans quelque entretien et qu'il pouvait avoir mise ou promis de

1660 *Suscription :* Pour Monsieur Esprit, dans la rue Neuve-des-Bons-Enfants, à Paris.

---

54. — A M. ESPRIT.

Je vous envoie l'opéra dont je vous ai parlé; je vous supplie que Mme la marquise de Sablé le[1] voie, car j'espère au moins qu'elle approuvera mon sentiment, et qu'elle sera de mon côté. Vous m'avez fait un très-grand plaisir d'avoir rectifié[2] les sentences. Je prétends que vous en userez de même de l'opéra et de quelque autre chose, que vous verrez, que l'on pourroit ajouter, ce me semble, à l'*Éducation des enfants*, que Mme la marquise de Sablé m'a envoyée[3]. Voilà écrire en vrai au-

mettre par écrit. Il est bien possible qu'une publication de l'année même où nous croyons que la lettre fut écrite ait été l'occasion et de la thèse d'Esprit sur Brutus et de l'attention qu'y apporte notre auteur. Il parut en 1660 une réimpression, datée d'Amsterdam, du fameux livre intitulé : *Vindiciæ contra tyrannos.... Stephano Junio Bruto celta auctore* (*Edimburgi*, 1579), qu'on avait attribué successivement à Théodore de Bèze et à Duplessis-Mornay, mais que M. Henri Chevreul, après Gisbert Voët et Bayle, revendique pour Hubert Languet, dans son *Étude sur le XVIe siècle, Hubert Languet* (2de édition, p. 172). On peut voir une courte analyse du sujet de cet ouvrage dans l'article Languet de la *Biographie universelle* de Michaud, lequel a pour auteur Weiss de Besançon.

Lettre 54. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 203 et 204; c'est une copie; au dos, cette mention : « Sur les *Maximes.* » Publiée dans les éditions de 1818, p. 232, de 1825, p. 471, de 1869, p. 341, et dans *Madame de Sablé*, p. 517. Il est probable, par le passage relatif à un retranchement de rentes (voyez ci-dessous, note 5), qu'elle a été écrite vers 1660 ou 1665; plutôt 1660 : voyez la note 6.

1. Il y a dans la copie *la*, au lieu de *le*. — 2. *Rectifié* corrige *ratifié*.

3. Voyez ci-après les *lettres* 64, 65, 87, et, dans l'étude de M. Édouard de Barthélemy sur *Madame la comtesse de Maure, sa*

teur, que de commencer par parler de ses ouvrages[4]. Je vous dirai pourtant, comme si je ne l'étois pas, que je suis très-véritablement fâché du retranchement de vos rentes[5], et que si vous croyez que pour en écrire à Gourville comme pour moi-même, cela vous fût bon à quelque chose, je le ferai assurément comme il faut[6]. Ma femme a toujours la fièvre double quarte : il y a pourtant deux ou trois jours qu'elle n'en a point eu. Je lui ai dit le soin que vous avez d'elle, dont elle vous rend mille grâces. Je pourrai bien vous voir cet hiver à Paris. Je vous donne le bonsoir. 1660

Le 24 octobre, à Vertœil.

Au reste, je vous confesse à ma honte que je n'entends pas ce que veut dire : *La vérité est le fondement et la raison de la beauté*[7]. Vous me ferez un extrême

vie et sa correspondance (in-18, Paris, Gay, 1863, p. 157 et 158), une lettre de celle-ci à Mme de Sablé, de février 1690; voyez aussi *Madame de Sablé* (p. 106-108), où V. Cousin dit qu'il n'a pu découvrir, malgré toutes ses recherches, cet écrit de la marquise.

4. Il nous semble, c'est aussi l'avis de V. Cousin (*ibidem*, p. 517, note 3), qu'on peut conclure de ce passage et de la fin de la lettre, que la Rochefoucauld était auteur, non pas seulement de l'addition à l'*Éducation des enfants*, mais encore du livret de l'opéra qu'il envoie à Esprit, pour que celui-ci le montre à la marquise de Sablé.

5. Si la lettre est de 1660, il s'agit ici d'un retranchement provisoire d'un quartier de rentes de l'Hôtel de Ville. Si elle avait été écrite vers 1665, comme la *lettre* 87, où il est également question de l'ouvrage sur l'*Éducation*, ce passage devrait s'entendre de la grande réduction de rentes opérée par Colbert en 1664, à laquelle Boileau a fait allusion dans sa *satire* III, et dont Mme de Sévigné se plaint dans une lettre du 1er décembre 1664 (tome I, p. 457).

6. Gourville était fort lié avec Foucquet, qui lui fit avoir la recette générale des tailles de Guyenne, et dans la disgrâce duquel il fut enveloppé (voyez les *lettres* 81 et 84) : ce qui porte à croire que la lettre est antérieure à l'arrestation du Surintendant (1661).

7. C'était sans doute quelque maxime soumise par Esprit à notre

1660 plaisir de me l'expliquer, quand vos rentes vous le permettront; car enfin, quelque mérite qu'aient les sentences, je crois qu'elles perdent bien de leur lustre dans un retranchement de l'Hôtel de Ville, et il y a longtemps que j'ai éprouvé que la philosophie ne fait des merveilles que contre les maux passés ou contre ceux qui ne sont pas prêts d'arriver, mais qu'elle n'a pas grande vertu contre les maux présents[8]. Je vous déclare donc que j'attendrai votre réponse tant que vous voudrez; mais je vous la demande aussi sur l'état de vos affaires. La honte me prend de vous envoyer des ouvrages. Tout de bon, si vous les trouvez ridicules, renvoyez-les-moi, sans les montrer à Mme de Sablé.

---

55. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

Ce que vous me faites l'honneur de me mander me confirme dans l'opinion que j'ai toujours eue, que l'on ne sauroit jamais mieux faire que de suivre vos sentiments, et que rien n'est si avantageux que d'être de votre parti. Le P. Esprit[1] me mande néanmoins que

auteur. Voyez dans l'ouvrage de Jacques Esprit : *la Fausseté des vertus humaines* (tome I, p. 83-108), le chapitre intitulé : *l'amour de la vérité.*

8. Rapprochez de la *maxime* 22 (tome I, p. 39 et note 3).

Lettre 55. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 149 et 150, autographe; cachets conservés; au dos : « M. de la Rochefoucauld. » Publiée dans les éditions de 1818, p. 227, de 1825, p. 461, de 1869, p. 326, et dans *Madame de Sablé*, p. 510. Cette lettre paraît avoir été écrite en 1660.

1. Le P. Thomas Esprit, le frère aîné de l'académicien Jacques Esprit, mourut à l'Oratoire, en 1671. Voyez sur lui les *Mémoires du P. Rapin* (tome I, p. 411); le *Port-Royal de Sainte-Beuve* (tome IV, p. 200); et ci-dessus, p. 125, la *lettre* 49, note 2.

Monsieur son frère n'en est pas, et qu'il nous veut détromper. Je souhaite bien plus qu'il en vienne à bout que je ne crois qu'il le puisse faire. Je vous rends mille très-humbles grâces de ce que vous avez eu la bonté de dire à M. le commandeur [de] Souvré[2]. J'espère suivre bientôt son conseil, et avoir l'honneur de vous voir à Noël. J'avois toujours bien cru que Mme la comtesse de Maure[3] condamneroit l'intention des sentences et qu'elle se déclareroit pour la vérité des vertus[4]. C'est à vous, Madame, à me[5] justifier, s'il vous plaît, puisque j'en crois tout ce que vous en croyez. Je trouve la sentence de M. Esprit la plus belle du monde : je ne l'aurois pas entendue sans secours; mais, à cette heure, elle me paroît admirable[6]. Je ne sais si vous avez remarqué que 1660

2. Voyez p. 129, *lettre* 52, note 2.

3. Anne Doni d'Attichy, fille d'Octavien Doni, baron d'Attichy, et de Valence de Marillac, née en 1600, fille d'honneur de la reine mère Marie de Médicis; elle avait épousé Louis de Rochechouart, comte de Maure, cadet de la maison de Mortemart. Elle mourut en avril 1663. Sur cette amie bien connue de Mme de Sablé, qui fut aussi zélée janséniste qu'elle avait été ardente frondeuse, voyez, outre Sainte-Beuve, *Port-Royal* (tome V, p. 71, 72, 73, 77), et V. Cousin, dans *la Société française au dix-septième siècle* (tome I, p. 198 et suivantes), et dans l'*appendice* XXII de *Madame de Sablé* (p. 435-498). l'étude (déjà citée *lettre* précédente, note 3) de M. Ed. de Barthélemy sur *la Comtesse de Maure.*

4. On lit en effet dans une lettre de Mme de Maure à la marquise de Sablé (voyez la page 172 de l'ouvrage précité de M. Éd. de Barthélemy), datée de mars 1661, et où elle parle d'un jugement porté par elle-même sur les *Maximes* de notre auteur : « Il me semble, m'amour, que M. de la Rochefoucauld n'y est pas assez loué pour le lui envoyer, et du moins il y faudroit remettre quelque chose que j'ai oublié avant de dire : « Mais je trouve qu'il a fait à « l'homme une âme trop laide. » Rendez-le-moi, s'il vous plaît, m'amour, pour voir si je le pourrai rendre aussi propre pour lui qu'il peut l'être pour M. Esprit. »

5. *Me* est précédé de *nous*, biffé.

6. C'est sans doute la maxime citée dans la *lettre* précédente. On

1660 l'envie de faire des sentences se gagne comme le rhume : il y a ici des disciples de M. de Balzac qui[7] en ont eu le vent, et qui ne veulent plus faire autre chose.

A Vertœil, le 5 de décembre.

Suscription : Madame Madame la marquise de Sablé.

---

56. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

Vous vous moquez de M. Mazarin et de moi : je n'ai que cela à vous dire. Il faudroit qu'il eût perdu l'esprit de prétendre ce que vous me demandez, et je crois que je me plaindrai de vous, de m'avoir dit sérieusement ce qui est dans votre lettre. Quand il seroit pape, vous vous moqueriez de lui, de le traiter[1] si honorablement.

pourrait remarquer l'aveu de bel esprit, d'esprit précieux, que fait ici notre auteur, s'il ne s'y mêlait très-probablement une pointe d'ironie.

7. Il y a, dans l'original, un double *qui*, le premier biffé. — Jean-Louis Guez de Balzac, né à Angoulême en 1594, mort à Paris au commencement de 1654. Il était entré à l'Académie en 1634.

Lettre 56. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 237, autographe ; au dos : « M. de la Rochefoucauld. » Publiée dans les éditions de 1818, p. 233, de 1825, p. 473, de 1869, p. 344, et dans *Madame de Sablé*, p. 518. Elle n'est point datée, mais elle a été écrite avant 1661, année de la mort de Mazarin : elle contient une allusion à quelque proposition, quelque ouverture d'accommodement faite par le Cardinal à la Rochefoucauld, alors retiré à Verteuil : rapprochez de la *lettre* 52, p. 129.

1. Devant *si* est biffé *ai[nsi]*.

57. — A LENET.

1661

J'ai reçu votre lettre, et je suis très-aise que vous soyez de retour de tous vos voyages, et en bonne santé. Vous m'embarrassez beaucoup de me demander mon avis sur les propositions qu'on vous fait : vous êtes, sans comparaison, plus habile que moi ; vous êtes, de plus, sur les lieux ; et, par-dessus tout, c'est votre affaire, dans laquelle vous voyez mille choses que les autres ne peuvent voir. J'ajouterai encore que l'avis de tous vos amis[1], qui vous conseillent d'accepter le parti qu'on vous offre, vous doit être suspect, car ils ont tous un intérêt particulier à vous avoir dans cette place ; j'en sais à peu près tous les inconvénients, et si vous étiez en passe de faire quelque chose de meilleur, ou que vous fussiez assuré de ne vous ennuyer jamais de ne rien faire, je crois que je vous fortifierois dans vos résolutions ; mais, comme toutes les autres avenues me paroissent bouchées, et que vous vous lasserez assurément d'être en repos, je crois que vous pouvez faire vos conditions si avantageuses, que vous y rencontrerez votre satisfaction, et que vous serez même quelquefois en état de faire plaisir à vos amis. Je m'imagine que vous n'aurez rien conclu quand j'arriverai à Paris, qui sera devant l'hiver, et que nous aurons loisir de nous entretenir là-dessus. Je vous assure, sans compliment, que

Lettre 57. — *Manuscrits de Lenet*, tome XXIII, fol. 67, autographe; cachets conservés. Cette lettre paraît faire allusion aux derniers voyages de Lenet en Espagne, pour le service du prince de Condé, en 1654, puis en 1658 (*Mémoires de Lenet*, p. 623-627); elle a pu être écrite vers 1661, année où Lenet, qui ne mourut qu'en 1671, revint en France.

1. Les mots : *vous doit être suspect*, ont été biffés ici pour être récrits plus loin; un peu après, devant *parti*, *la* a été corrigé en *le*.

1661 jamais personne n'entrera de meilleure foi que moi dans toutes les choses où vous prendrez intérêt, et qu'il n'y a homme au monde qui soit à vous si véritablement que j'y suis.

Je[2] vous fais toujours les compliments de ma femme[3]; elle vous demande la continuation de votre amitié, et elle seroit même bien attrapée, si elle n'y avoit pas quelque part.

Le 16 d'octobre.

Suscription : Pour Monsieur Lesnet.

1662

58. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

A la Terne[1], le 21 de juin [1662].

J'étois assez persuadé que vous trouveriez des raisons pour justifier votre silence; mais je ne croyois pas que vous voulussiez en même temps me reprocher de manquer de soin pour vous, et de curiosité pour savoir l'état où vous avez trouvé la personne que vous avez

2. Cet alinéa est en post-scriptum, après un parafe.

3. Ici est biffé *et*.

Lettre 58. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 117-119, autographe; au dos, la mention : « Rochefoucauld ; » cachets conservés. Cette lettre a été publiée dans les éditions de 1818, p. 218, de 1825, p. 446, de 1869, p. 299, et dans *Madame de Sablé*, p. 502; elle paraît être de 1662, puisqu'il y est fait allusion à la récente publication des *Mémoires de la Rochefoucauld*, imprimés, à cette date, en Flandre, sous la fausse rubrique de Cologne, sans l'aveu du duc : voyez la *Notice* qui est en tête de notre tome II, p. x et suivantes.

1. Voyez p. 42, *lettre* 14, note 4. Les éditeurs de 1818, 1825, 1869, et V. Cousin, ont écrit *la Tesne*.

vue depuis peu[2]. On m'en a dit des choses si différentes sur les sentiments qu'elle a pour moi, que j'avoue que vous m'obligerez sensiblement de me dire sans façon ce que vous en avez remarqué ; car, à vous parler franchement, je ne puis comprendre qu'une personne qui donne tous les jours des marques d'une piété si extrordinaire[3] ait mieux aimé prendre le parti de se plaindre de moi avec aigreur et de m'accuser d'avoir fait un ouvrage qu'elle connoît bien que je n'ai pas fait[4], que d'ajouter foi au témoignage que vous lui en avez rendu. Ce que je vous en dis ne changera jamais rien à la conduite respectueuse que je me suis imposée sur son sujet ; mais je voudrois bien savoir, par une personne qui voit les replis du cœur comme vous, quels sont ses véritables sentiments pour moi, je veux dire si elle a cessé de me haïr par dévotion, ou par lassitude, ou pour avoir connu que je n'ai pas eu tout le tort qu'elle avoit cru ; enfin je vous demande de m'apprendre ce qui vous a paru là-dessus, car je croirai bien mieux[5] ce que vous m'en direz que tout ce que j'ai vu d'ailleurs. Je ne vous dirai rien de ma belle-fille[6], puisque 1662

2. Mme de Longueville. Cette lettre est celle à laquelle nous renvoyons dans notre *Notice sur les Mémoires*, tome II, p. XII, note 4 : voyez les réflexions, un peu vives selon nous, qu'elle a suggérées à V. Cousin, dans *Madame de Sablé* (édition de 1854, p. 212-215) ; nous avons essayé de définir, dans la *Notice biographique*, p. LXV et suivantes, le véritable état moral où il nous semble que devait se trouver, à cette époque, le duc de la Rochefoucauld.

3. Voyez ci-dessus, p. 32, *lettre* 8, note 1. — On sait que Mme de Longueville, alors retirée en Normandie, auprès de son mari, ce qui était déjà, de la part de la duchesse, une forte marque de résipiscence, s'était laissé attirer par Mme de Sablé dans le parti janséniste.

4. Voyez la *lettre* suivante.

5. Après *mieux*, est biffé *à*.

6. Voyez ci-dessus, p. 131, *lettre* 53 et note 8.

1662 la Plante vous en a assez entretenue[7], si ce n'est que, tout de bon, il n'y a jamais eu une meilleure et plus commode personne; elle est aussi enfant presque que quand elle a eu l'honneur de vous voir, mais avec cela elle a de l'esprit, et de la douceur, et une complaisance admirable. Vous ne vous plaindrez plus, après avoir lu cette lettre, de ma paresse ni de mon peu de curiosité; mais je crains bien que vous ne vous plaigniez de sa longueur; mais, plus je vous en ferois d'excuses ici, et plus j'augmenterois ma faute.

A la Terne, le 21 de juin[8].

Suscription : Pour Madame la marquise de Sablé.

---

59. — A MONSIEUR ***.

[1662.]

Les deux tiers de l'écrit qu'on m'a montré, et que l'on dit qui court sous mon nom, ne sont point de moi,

7. Il y a ici *mais*, biffé. — Nous ne savons quel est ce la Plante Gourville parle dans ses *Mémoires* (p. 239) d'un la Plante, qui était de ses parents; un de la Plante signe une *Mazarinade*, en 1649 (*Bibliographie* de Moreau, tome II, p. 294); Montglat (tome II, p. 221) en nomme un à la date de 1650.

8. La date est ainsi répétée à la fin de la lettre.

Lettre 59. — *Portefeuilles de Vallant*[a], tome II, fol. 120, copie; au dos : « Mr de la Rochefouc. Sur ses *Mémoires*. A Mme de Sablé. » Voyez la *lettre* précédente. — Nous reproduisons ici, dans la série des lettres, à cause de son importance, ce désaveu des *Mémoires*, remis par la Rochefoucauld entre les mains de Mme de Sablé, qui a été déjà inséré dans la *Notice* placée en tête de notre

[a] La cote du tome II des *Portefeuilles de Vallant* est 17045 et non 17046, comme on a imprimé, par mégarde, p. xiii, note 3, de notre tome II, où faut aussi corriger *Valant* en *Vallant*.

et je n'y ai nulle part. L'autre tiers, qui est vers la fin, est tellement changé et falsifié dans toutes ses[1] parties et dans le sens, l'ordre et les termes, qu'il n'y a presque rien qui soit conforme à ce que j'ai écrit sur ce sujet-là : c'est pourquoi je le désavoue comme une chose qui a été supposée par mes ennemis, ou par la friponnerie de ceux qui vendent toute sorte de manuscrits sous quelque nom que ce puisse être. 1662

Mme la marquise de Sablé, M. de Liancourt et M. Esprit ont vu ce que j'ai écrit pour moi seul. Ils savent qu'il est entièrement différent de celui qui a couru, et qu'il n'y a rien dedans qui ne soit comme il doit être dans ce qui regarde Monsieur le Prince. M. de Liancourt le lui a témoigné, et il en a paru persuadé : ainsi il n'est pas nécessaire d'entrer davantage en matière, et je suis d'avis non-seulement qu'on ne dise plus rien là-dessus, mais qu'on ne réponde même autre chose que ce que je viens de dire, à quelque objection que l'on puisse faire.

Il faut aussi dire la même chose pour ce qui regarde Mme de Longueville[2].

Pour ce qui est de l'article qui parle de l'affaire de l'Hôtel de Ville[3], il ne me[4] paroît pas qu'il y ait rien dans ce que j'ai vu qui puisse déplaire à Monsieur le Prince,

tome II, p. XIII et XIV : on trouvera à ces pages les explications qu'il demande; il a été publié dans les éditions de 1818, p. 217, de 1825, p. 443, de 1869, p. 297, et dans *Madame de Sablé*, p. 500.

1. *Les*, au lieu de *ses*, dans les éditions de 1818, 1825, 1869, dans les deux dernières, cinq lignes plus loin, *toutes sortes*, au pluriel.

2. Et non *M. de Longueville*, comme on a imprimé dans éditions de 1818, 1825, 1869, qui, trois lignes plus bas, donnent en outre, *M. Esprit*, au lieu de *Monsieur le Prince*.

3. Voyez les *Mémoires*, p. 416 et suivantes.

4. *Me* a été omis, par mégarde, dans notre première transcription, tome II, p. XIV.

1662 puisque, après avoir dit l'impression que cette affaire-là fit dans le monde, on me fait dire ensuite que je crois que M. le duc d'Orléans et lui n'y eurent aucune part. C'est en effet tout ce que je puis dire de cette action, dont je n'ai jamais eu de connoissance bien particulière, étant arrivée deux jours après celle de Saint-Antoine, qui est un temps où je n'étois pas en état d'entendre parler d'aucune affaire[5].

---

60. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

Je vous envoie un placet, que je vous supplie très-humblement de vouloir recommander à M. de Marillac[1], si vous avez du crédit vers lui, ou de faire que Mme la comtesse de Maure[2] le donne avec une recommandation digne d'elle. Je n'ai pu refuser cet office[3] à une personne à qui je dois bien plus que cela, et, afin que vous n'ayez point de scrupule, cette personne est Mme de Linières. J'aurai l'honneur de vous voir dès que je serai de retour d'un voyage de cinq ou six jours que

5. Voyez les *Mémoires*, p. 409 et 410.

Lettre 60. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 129, autographe ; au dos : « Rochefoucauld. » Publiée dans les éditions de 1818, p. 222, de 1825, p. 452, de 1869, p. 311, et dans *Madame de Sablé*, p. 506. On voit par le contenu qu'elle a été écrite avant 1663, année de la mort de la comtesse de Maure.

1. René de Marillac, seigneur d'Ollinville, d'Attichy, etc., petit-fils du garde des sceaux, Michel de Marillac ; il fut successivement conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes, et conseiller d'État. Il mourut en 1684. C'était le cousin de la comtesse de Maure, dont il est question une ligne plus bas.

2. Sur la comtesse de Maure, voyez p. 135, *lettre* 55, note 3.

3. Après *office* (*ofice*), il y a *là*, biffé ; un peu après, *à* est en interligne entre *versonne* et *qui*.

je vais faire en Normandie. Je n'ai pas vu de maximes 1662
il y a longtemps[4]; je crois pourtant qu'en voici une :

« Il n'appartient qu'aux grands hommes d'avoir de grands défauts[5]. »

---

61. — A COLBERT. 1663

Monsieur,

Outre l'avantage que je reçois de la grâce qu'il a plu au Roi de me faire, ce m'en est un si grand d'avoir eu en cette rencontre des marques particulières de votre bonté, que je ne puis m'empêcher de vous protester que personne ne les peut jamais ressentir plus véritablement que moi. Je suis bien honteux, Monsieur, de ne pouvoir vous témoigner ma reconnoissance que par un compliment inutile; j'essayerai, avec tout le soin possible, de vous en donner d'autres preuves, et il ne se présentera jamais d'occasion de vous servir que vous ne connoissiez combien je souhaite de mériter l'honneur de votre amitié, et à quel point je suis,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

La Rochefoucauld.

Le 21 décembre [1663].

Suscription : Monsieur Monsieur Colbert.

4. *Depuis longtemps*, pour *il y a longtemps*, dans les éditions de 1818 et de 1825.

5. *Maxime* 190 (tome I, p. 106 et note 6).

Lettre 61. — D'après la copie faite par feu M. Gilbert d'un autographe qui lui avait été communiqué; en tête de l'autographe, d'une autre main, se trouve cette mention : « M. de la Rochefoucauld,

1663

62. — A M. LE LABOUREUR[1].

Je suis au désespoir de n'avoir pu encore aller chez vous pour vous dire que j'ai trouvé ici un homme qui sollicite Messieurs les ducs pour être chargé de la même commission dont je vous parlai l'année passée. Ce même homme est venu céans me chercher, et ne m'a point trouvé. J'ai dit à ceux qui m'en ont parlé l'engagement que[2] j'ai avec vous, et même celui qu'ils ont

21 décembre 1663. » Nous n'avons pu établir de quelle « grâce » récente il est question dans cette lettre de remerciement, ni sur quoi se fonde cette date de 1663.

Lettre 62. — D'après un autographe qui se trouve aux Archives nationales, *Recueil sur la Pairie*, tome VI, KK 597, p. 755; cachets conservés.

1. Au mois de mars 1664, année où fut faite la recherche de la noblesse, les ducs et pairs chargèrent l'abbé Claude le Laboureur de rechercher dans l'histoire et dans les documents originaux ce qui pourrait être utile pour le maintien de leurs droits et prérogatives; c'est à cette occasion que le duc de la Rochefoucauld adressa au célèbre généalogiste le billet que nous publions. Il y a dans le recueil précité *sur la Pairie* (p. 71) une pièce manuscrite, intitulée: « Commission des ducs et des pairs à M. l'abbé le Laboureur, pour rechercher ce qui peut regarder les dignités et gages pour la justice. » Plus loin (p. 635-637), est une pièce imprimée, sous ce titre: « Mémoire présenté au Roi par Messieurs les pairs de France, pour la conservation de leurs rangs et de leurs droits, le 26 février 1662. » On peut, pour la date du billet, hésiter entre 1662, 1663 et 1664. — Nous avons trouvé à la Bibliothèque nationale, *Manuscrits Maurepas*, tome XXIII, Fr. 12 638, fol. 433, une chanson « sur la recherche de la noblesse en 1664, » où se lit ce couplet:

« Depuis longtemps, on ne voit que noblesse,
Sur tous les grands chemins,
Chargés de sacs et remuant sans cesse
Tous leurs vieux parchemins,
Disant: « Voilà pour vous faire voir comme
« Je suis gentilhomme, moi,
« Je suis gentilhomme. »

2. Le mot *que* est déchiré, au bout d'une ligne de l'autographe.

eux-mêmes avec moi là-dessus. Mandez-moi, s'il vous plaît, vos sentiments [3]. Je vous assure que je les suivrai ponctuellement. 1663

LA ROCHEFOUCAULD [4].

Le prétendant se nomme M. Baillif [5].

Suscription : Pour Monsieur le Laboureur.

---

63. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

C'EST à moi, à cette heure, à faire des façons pour mes maximes [1], et après avoir vu les vôtres [2], n'en espé-

3. Après *sentiments* est biffé *là-dessus* et un autre mot.

4. La signature est coupée longitudinalement par la moitié; quelques traits encore visibles semblent indiquer qu'il y avait une date au-dessous.

5. La Rochefoucauld a ajouté ces mots au haut du billet.

LETTRE 63. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 151, autographe; au dos : « rochefou » (*sic*). Publiée dans les éditions de 1818, p. 227, de 1825, p. 461, de 1869, p. 327, et dans *Madame de Sablé*, p. 511. Cette lettre, aussi bien que les suivantes, à la marquise et à Esprit, ne porte pas de date; nous les mettons toutes à la file, parce qu'elles ont trait au même sujet, c'est-à-dire à la composition des *Maximes* de la Rochefoucauld, qui furent imprimées à la fin de 1664 (voyez tome I, p. 394, note 4). Le texte des maximes, tel qu'il est cité dans les lettres, est généralement conforme à celui du manuscrit autographe (voyez, au tome I, la *Notice bibliographique*).

1. « Nos maximes, » dans les éditions de 1818 et de 1825.

2. « Le titre d'honneur de la marquise de Sablé, dit V. Cousin dans *Madame de Sablé* (1869, p. 106), et qui soutiendra son nom auprès de la postérité, est d'avoir donné l'essor au genre des pensées et des maximes. Elle-même s'y essaya. Ce genre, en effet, sortait naturellement de la disposition de son esprit, de sa situation, de ses habitudes.... Tout son génie était le goût et la politesse; elle aimait à réfléchir; elle avait soixante ans en 1659, elle connaissait parfaitement le monde, et ses observations lui suggéraient des pensées qu'elle se plaisait à communiquer à ses amis,

1663 rez plus de moi. Je vous jure sur mon honneur que je ne les ai point fait copier, quoique[3] je fusse fort en droit de le faire, et je vous assure de plus que je l'aurois fait, si je n'espérois que vous[4] consentirez à me les donner. Je vous mènerai, quand il vous plaira, M. de Corbinelli[5], qui meurt d'envie de vous montrer quelque chose. Vous nous avez fait un cruel tour à M. l'abbé de la Victoire[6] et à moi : vous le réparerez quand il vous plaira.

Je[7] pensois vous rendre moi-même hier vos maximes.

comme une sorte de retour innocent sur le passé de leur vie, et comme une matière à des entretiens à la fois sérieux et agréables. » Voyez, au tome III de *Tallemant des Réaux*, p. 154-156, la note de M. Paulin Paris sur Mme de Sablé et sur la part qu'elle prit à la composition du livre des *Maximes de la Rochefoucauld*.

3. La Rochefoucauld a écrit, par inadvertance, *quoyje* (sic).

4. Après *vous*, il y a *y*, biffé, et il est resté une virgule après *consentirez*.

5. Jean Corbinelli (*Corbinelly*, dans l'original), d'une famille florentine venue en France à l'époque des guerres de religion, un des amis et des correspondants de Mme de Sévigné et de Bussy Rabutin, et parent du cardinal de Retz, dont il publia la généalogie (2 volumes in-4°, 1705). C'était un épicurien aimable et fort recherché. Mme de Grignan l'appelait « le mystique du diable. » Né en 1615, il mourut en 1716, donc âgé de plus de cent ans. Voyez la *Notice* de M. P. Mesnard *sur Mme de Sévigné*, tome I des *Lettres*, p. 146 et suivantes.

6. Claude Duval de Coupeauville, nommé, en 1639, à l'abbaye de la Victoire, près de Senlis (Oise), mort en 1676. « Plus occupé de littérature que de théologie, dit de lui V. Cousin (*Madame de Sablé*, p. 232), et connaissant mieux Cicéron que saint Augustin, » il était fort lié avec Mme de Sablé, si bien que Tallemant des Réaux a rapproché leurs noms dans une même notice (*Historiettes* CXXVI-CXXVII : *La marquise de Sablé. L'abbé de la Victoire*). Il y a de lui, dans le tome V des *Portefeuilles de Vallant* (fol. 307 et suivants), un certain nombre de traductions d'épitres de Cicéron.

7. Cette dernière phrase est ajoutée à la précédente, après un parafe, sans alinéa.

64. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

1663

Je suis bien fâché d'avoir appris par M. Esprit que vous continuez de[1] faire les choses du monde les plus obligeantes pour moi; car je voulois être en colère contre vous de ne me faire jamais réponse, et de dire tous les jours mille maux de moi à la Plante[2]. J'ai quelquefois envie de croire que c'est par malice que vous me faites tant de bien et pour m'ôter le plaisir d'avoir sujet de me plaindre de vous. Au reste, M. Esprit me mande qu'il est ravi de quelque chose que vous avez écrit[3] : je vous demande en conscience s'il est juste que vous écriviez de ces choses-là sans me les montrer; vous savez avec combien de bonne foi j'en ai usé avec vous, et que les sentences ne sont sentences qu'après que vous les avez approuvées. Il me parle aussi d'un laquais qui a dansé les tricotets[4] sur l'échafaud où il alloit être roué : il me semble que

Lettre 64. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 113 et verso, autographe; au dos : « M. de la Rochefoucault; » cachets conservés. Publiée dans les éditions de 1818, p. 218, de 1825, p. 444, de 1869, p. 301, et dans *Madame de Sablé*, p. 501.

1. Que vous continuiez de. (1818, 1825.) Que vous continuez à. (1869 et *Madame de Sablé*.)

2. Voyez ci-dessus, p. 140, *lettre* 58, note 7.

3. Il s'agit sans doute ici ou de quelques maximes ou du morceau sur *l'Amitié* qui se trouve dans le tome IX des *Papiers de Conrart* (fol. 175), et que V. Cousin a donné dans *Madame de Sablé* (1869, p. 111 et 112), ou encore de l'ouvrage sur l'*Éducation des enfants* (voyez p. 132, *lettre* 54; et p. 150, *lettre* 65).

4. Espèce de danse du temps, de très-vive allure : voyez la *lettre* 66, p. 154. Scarron dit, dans *la Belle danse :*

« Les *tricotets* et la Cassandre,
Le trémoussement et le saut,
Ce sont les beaux pas qu'il vous faut :
Un laquais vous les peut apprendre. »

Le nom de cette danse est dans les *Noëls bourguignons* de la Monnoie : voyez le Noël v, et l'article Tricôtai dans le *Glossaire* qui suit les *Noëls* (4e édition, 1720, p. 387).

1663 voilà jusqu'où la philosophie d'un laquais[5] méritoit d'aller; je crois que toute gaieté[6] en cet état-là vous est bien suspecte. Je pensois avoir bientôt l'honneur de vous voir; mais mon voyage est un peu retardé. Je vous baise très-humblement les mains.

A Vertœil, le 17 d'août[7].

Suscription : A Madame Madame la marquise de Sablé.

---

65. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

« Ce qui fait tout le mécompte que nous voyons dans la reconnoissance des hommes, c'est que l'orgueil de celui qui donne et l'orgueil de celui qui reçoit ne peuvent convenir du prix du bienfait[1].

« La vanité et la honte et surtout le tempérament font la valeur des hommes et la chasteté des femmes, dont on mène tant de bruit[2].

« Il y a des gens dont tout le mérite consiste à dire et à faire des sottises utilement et qui gâteroient tout s'ils changeoient de conduite[3].

« On se console souvent d'être malheureux en effet par un certain plaisir qu'on trouve à le paroître[4].

5. *Valet*, au lieu de *laquais*, dans l'édition de 1869.
6. Après *gaieté*, il y a, dans le manuscrit, un mot biffé, illisible.
7. Dans les éditions antérieures, « le 27 d'août ».

Lettre 65. — Revue sur un autographe qui a été récemment restitué à la Bibliothèque nationale (voyez ci-après, note 17); rien au dos; cachets conservés. Publiée dans les éditions de 1818, p. 230, de 1825, p. 467, de 1869, p. 338, et dans *Madame de Sablé*, p. 514.
1. C'est une variante à la *maxime* 225 (tome I, p. 120 et note 5).
2. Variante à la *maxime* 220 (tome I, p. 118, 119 et note 1).
3. C'est la *maxime* 156 (tome I, p. 94 et note 1).
4. *Maxime* 573, avec *en effet* de plus (tome I, p. 249 et note 1).

« On admire tout[5] ce qui éblouit, et l'art de savoir bien mettre en œuvre de médiocres qualités dérobe l'estime, et donne souvent plus de réputation que le véritable mérite[6]. 1663

« L'imitation est toujours malheureuse, et tout ce qui est contrefait déplaît avec les mêmes choses qui charment lorsqu'elles sont naturelles[7].

« Peu de gens connoissent la mort; on la souffre non par la résolution[8], mais par la stupidité et par la coutume, et la plupart des hommes meurent parce qu'on meurt[9].

« Les rois font des hommes comme des pièces de monnoie : ils les font valoir ce qu'ils veulent[10], et on est forcé de les recevoir selon leur cours et non pas selon leur véritable prix[11]. »

Voilà tout ce que j'ai de maximes que vous n'ayez point. Mais, comme on ne fait rien pour rien, je vous demande un potage aux[12] carottes, un ragoût de mouton et un de bœuf, comme ceux[13] que nous eûmes lorsque M. le commandeur de Souvré[14] dîna chez vous, de la sauce verte, et un autre plat, soit un chapon aux pruneaux, ou telle autre chose que vous jugerez digne de

5. Le premier *t* de *tout* surcharge un *f*, comme si on avait voulu d'abord écrire *fort*, qui est la leçon des quatre éditions antérieures.

6. *Maxime* 162 (tome I, p. 96 et notes 2 et 3), avec ce commencement de plus : « On admire tout ce qui éblouit, et. »

7. C'est la *maxime* 618 (tome I, p. 261 et notes 1 et 2).

8. Dans les éditions de 1818 et de 1825, *par résolution*.

9. Variante à la *maxime* 23 (tome I, p. 39 et notes 4 et 5).

10. D'abord, par mégarde : *il les fait valoir ce qu'il veut*.

11. *Maxime* 603 (tome I, p. 256 et notes 3, et 5), avec la variante *on*, pour *l'on*.

12. *Aux* corrige *de*.

13. *Celui*, au lieu de *ceux*, dans les deux tirages à part que mentionne ci-après la note 17 et son annexe la note *a*.

14. Voyez p. 129, *lettre* 52, note 2.

1663 votre choix. Si je pouvois[15] espérer deux assiettes de ces confitures dont je ne méritois pas de manger autrefois[16], je croirois vous être redevable toute ma vie. J'envoie donc savoir ce que je puis espérer pour lundi à midi[17]; on apportera tout cela ici[18] dans mon carrosse, et je vous rendrai compte du succès de vos bienfaits.

Je vous supplie très-humblement de[19] me renvoyer les quatre maximes que nous fîmes dernièrement, et de vous souvenir que vous m'avez promis le *Traité de l'amitié*[20] et ce que vous avez ajouté à l'*Éducation des enfants*[21].

15. *Si je pouvois* corrige *Si on pouvoit*.

16. Dans les éditions antérieures, sauf celle de 1869, *d'autrefois*.

17. Rapprochez de ce passage certaines phrases de la *lettre* 70. — On a imprimé, en les faisant suivre de la signature LA ROCHEFOUCAULD, les dix lignes qui précèdent, depuis : « Comme on ne fait rien pour rien, » sur un feuillet à part, dont nous avons vu un exemplaire à la Bibliothèque nationale (*Réserve* Li 1/4). Le morceau est intitulé : *Un dîner du siècle de Louis XIV*. Au bas se trouve cette mention : « Cette pièce a été imprimée à 20 ou 25 exemplaires pour être jointe à l'édition des *Pensées et Maximes* de l'auteur, publiée par J.-J. Blaise*. » Au-dessus de cette note, on lit cette indication de source : « Lettre à Mme de Sablé. Ms. fol. 220 et 221. — Bibl. du Roi. » Il y a ainsi *Ms.* tout court, sans cote; nous avons naturellement cherché au tome II des *Portefeuilles de Vallant*, d'où sont tirées toutes les autres lettres adressées à Mme de Sablé sur les *Maximes*, et nous y avons trouvé une lacune marquant la place où était notre *lettre* 65 : il manquait précisément les folios 220 et 221 de l'ancien numérotage au crayon. Cette lacune n'existait pas encore en 1849 (voyez V. Cousin p. 514), et la restitution dont nous avons parlé dans la note préliminaire de cette lettre-ci permet à présent de la combler.

18. *Ici* manque dans les éditions de 1818 et de 1825.

19. Devant *de* est biffé *que*.

20. Voyez p. 147, note 3 de la *lettre* précédente.

21. Voyez V. Cousin, *Madame de Sablé*, p. 106-108; et ci-dessus, p. 132, *lettre* 54 et note 3.

* Il y a à la suite de la table de l'exemplaire de l'édition Blaise et Pichard (1813), de la Bibliothèque nationale, un feuillet, non paginé, d'une autre impression que celui de la Réserve, mais donnant de l'extrait de la lettre exactement le même texte.

Ce vendredi[22] au soir. 1663

« Qui vit sans folie n'est pas si sage qu'il croit[23]. »

Suscription : Pour Madame la marquise de Sablé.

---

66. — A M. ESPRIT.

Vous allez voir que vous vous fussiez bien passé de me demander des nouvelles de ma femme; car sans cela je manquois[1] de prétextes de vous accabler encore de sentences. Je vous dirai donc que ma femme a toujours la fièvre, et que je crains qu'elle ne se tourne en quarte. Le reste des malades se porte mieux; mais, pour retourner à nos moutons, il ne seroit pas juste que vous fussiez paix et aise à Paris avec Platon[2], pendant que je suis à la merci des sentences que vous avez suscitées pour troubler mon repos[3]. Voici ce que vous aurez par le courrier :

« Il faut avouer que la vertu, par qui nous nous van-

22. La Rochefoucauld avait commencé à écrire *samedi*; il a corrigé *sa* en *ven*.

23. *Maxime* 209 (tome I, p. 113 et note 2).

Lettre 66. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 124 et 125, autographe; au dos, la mention : « M. de la Rochefoucault; » cachets conservés. Publiée dans les éditions de 1818, p. 220, de 1825, p. 448, de 1869, p. 305, et dans *Madame de Sablé*, p. 504.

1. Dans l'édition de 1869, *je manquerois*; et, cinq lignes plus bas, *vous fussiez en paix*.

2. Esprit était peut-être occupé à traduire quelque ouvrage du philosophe grec.

3. Cette fin de phrase semble bien justifier l'appréciation suivante de V. Cousin (*Madame de Sablé*, p. 119) : « On a dit et on répète sans cesse que le livre d'Esprit (*la Fausseté des vertus humaines* : voyez ci-dessus, p. 125, note 2) est une paraphrase de celui de la Rochefoucauld. Il y a là du vrai et du faux. Oui, l'académicien semble souvent reproduire et commenter le grand

1663 tons de faire tout ce que nous faisons de bien, n'auroit pas toujours la force de nous retenir dans les règles de notre devoir, si la paresse, la timidité ou la honte ne nous faisoient voir les inconvénients qu'il y a d'en sortir[4].

« L'amour de la justice n'est que la crainte de souffrir l'injustice[5].

« Il n'y a pas moins d'éloquence dans le ton de la voix que dans le choix des paroles[6].

« On ne donne des louanges que pour en profiter[7].

« La souveraine habileté consiste à bien connoître le prix de chaque chose[8].

« Si on étoit assez habile, on ne feroit jamais de finesses ni de trahisons[9].

« Il n'y a que Dieu qui sache si un procédé net, sin-

seigneur; mais il ne l'imite pas : ils tirent leur frappante ressemblance du fonds commun sur lequel ils travaillent tous les deux. Si même entre eux il y a un disciple et un maître, le disciple serait la Rochefoucauld. Celui-ci ne parle jamais d'Esprit dans ses lettres qu'avec une déférence marquée; il loue ses maximes, qui déjà circulaient; il le consulte sur les siennes, il lui adresse des sujets et des ébauches de maximes pour qu'il y mette la dernière main. Esprit le lui rendait bien, il prenait parti pour lui chez Mme de Sablé et ailleurs, et son ouvrage est un développement de leurs communs principes, encore exagérés par le jansénisme. » — « Le livre d'Esprit, dit Sainte-Beuve (*Port-Royal*, tome V, p. 69, note 2), était prêt pour l'impression dès 1673 ; il y eut des retards. » Il ne parut, nous l'avons dit, qu'en 1677 et 1678.

4. Variante à la *maxime* 169 (tome I, p. 99 et note 2).

5. C'est, avec cinq mots de moins, la *maxime* 78 (tome I, p. 64 et note 1).

6. C'est la *maxime* 272 de l'édition de 1665, fondue avec la 274e de la même année, dans la 249e de notre édition (tome I, p. 132 et note 2).

7. C'est notre *maxime* posthume 530 (tome I, p. 229 et note 4).

8. C'est, avec une légère variante, la *maxime* 244 (tome I, p. 130 et note 5).

9. Variante à la *maxime* 128 (tome I, p. 83 et note 4).

cère et honnête, est plutôt un effet de probité que d'habileté[10]. 1663

« La plupart des hommes s'exposent assez à la guerre pour sauver leur honneur, mais peu se veulent toujours[11] exposer autant qu'il est nécessaire pour faire réussir le dessein pour lequel on s'expose[12]. » Je ne sais si vous l'entendrez mieux ainsi; mais je veux dire qu'il est assez ordinaire de hasarder sa vie pour s'empêcher d'être déshonoré; mais, quand cela est fait, on en est assez content pour ne se mettre pas d'ordinaire fort en peine du succès de la chose que l'on veut[13] faire réussir, et il est certain que ceux qui s'exposent tout[14] autant qu'il est nécessaire pour prendre une place que l'on attaque, ou pour conquérir une province, ont plus de mérite, sont meilleurs officiers[15], et ont de plus grandes et de plus utiles vues que ceux qui s'exposent seulement pour mettre leur honneur à couvert; et il est fort commun de trouver des gens de la dernière[16] espèce que je viens de dire, et fort rare d'en trouver de l'autre. Mandez-moi[17] si c'est ici de la glose d'Orléans[18]. Si vous avez encore

10. Variante à la *maxime* 170 (tome I, p. 99 et notes 3 et 4).

11. Après *toujours*, on lit, dans le manuscrit, *assez*, biffé.

12. *Maxime* 219 (tome I, p. 118 et note 1), avec deux légères variantes : voyez ci-dessus, *lettre* 53, p. 131.

13. *Veut* est en interligne, dans l'original, sur *voudro*[*it*], biffé.

14. *Tout* est en interligne.

15. *Sont meilleurs officiers* est en interligne.

16. *Dernière* est en interligne, sur *première*, biffé.

17. Et non *Pour moi*, comme le portent les éditions de 1818, de 1825, et *Madame de Sablé*, dans lesquelles il y a une virgule après *d'Orléans*.

18. Les mots : *glose d'Orléans*, désignaient proverbialement un commentaire plus obscur que le texte. De Savigny dit dans son *Histoire du droit romain au moyen âge* (traduction de Charles Guenoux, Paris, 1839, tome III, p. 287 et 288) : « D'après une opinion répandue au quatorzième siècle, et consignée dans Petrus de Bella-

1663 la dernière lettre que je vous ai écrite, je vous prie de mettre sur le ton de sentences ce que je vous ai mandé de ce mouchoir et des tricotets[19]; sinon, renvoyez-la-moi pour voir ce que j'en pourrai faire; mais faites-le[20] vous-même, je vous en conjure, si vous le pouvez. Je vous prie de savoir, de Mme de Sablé, si c'est un des effets de l'amitié tendre, de ne faire jamais réponse aux gens qu'elle aime, et qui écrivent dix fois de suite.

Je[21] me dédis de tout ce que je vous mande contre Mme de Sablé; car je viens de recevoir ce que je lui avois demandé, avec la lettre la plus tendre et la meilleure du monde. Depuis vous avoir écrit tantôt, la fièvre a pris à ma femme, et elle l'a double quarte. Je souhaite que Madame votre femme et vous soyez en meilleure santé.

Le 9 de septembre.

Suscription : Pour Monsieur Esprit.

pertica[a], la glose d'Orléans valait moins que le texte, et *glossa aurelianensis* était synonyme de fausse interprétation.... » Cette expression : *C'est de la glose d'Orléans*, se lit aussi dans un dialogue satirique de 1619 : *Le plaisant galimatias d'un Gascon et d'un Provençal*, inséré par M. Édouard Fournier au tome II (p. 294) de ses *Variétés historiques et littéraires*.

19. Nous n'avons pas cette dernière lettre à Esprit, mais voyez p. 147, la *lettre* 64, à Mme de Sablé, et, au tome I, les *maximes* 21 et 504 (p. 38, et p. 214 et note 6[b]). — De ces tricotets. (1869.)

20. *Le* a été ajouté après coup; *l* surcharge *v*[*ous*].

21. Ce dernier alinéa est en post-scriptum, après un parafe.

[a] Pierre de Belleperche, jurisconsulte assez célèbre, qui devint évêque d'Auxerre en 1307. Le passage dont il est question se trouve au livre IV des *Institutes*, titre VI *de Actionibus*. Voyez *le Livre des Proverbes français* de le Roux de Lincy (2[de] édition, tome I, 1859, p. 375).

[b] Dans cette note du tome I on a daté la lettre de 1660; ces lettres sur les *Maximes* ne peuvent l'être qu'approximativement : voyez p. 145, la note préliminaire de la *lettre* 63.

67. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

Je vous envoie un billet que Mme de Puisieux[1] m'écrit, où vous verrez que j'ai obéi à vos ordres, et qu'elle voudroit bien avoir de la poudre de vipère[2]. Si vous avez la bonté de lui en envoyer, vous l'obligerez extrêmement. Souvenez-vous, s'il vous plaît, de faire copier vos maximes, et de me les donner à mon retour. Je vous baise très-humblement les mains, et je prends encore une fois congé de vous.

Lettre 67. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 236, autographe; au dos, la mention : « M. de la Rochefoucault à Mme de Sablé. » Publiée dans les éditions de 1818, p. 233, de 1825, p. 473, de 1869, p. 343, et dans *Madame de Sablé*, p. 518.

1. Charlotte d'Estampes de Valençay, mariée, en janvier 1615, à Pierre Brûlart, marquis de Sillery et vicomte de Puisieux, qui avait été secrétaire d'État sous Henri IV et sous Louis XIII. C'est la mère du marquis de Sillery, beau-frère de la Rochefoucauld. Veuve en 1640, elle mourut en 1677, âgée de quatre-vingts ans. Tallemant des Réaux, Mme de Sévigné et Bussy Rabutin s'accordent à nous la représenter comme une femme spirituelle, mais d'une humeur quelque peu inégale et bizarre. Nous savons par Mademoiselle de Montpensier (*Mémoires*, tome IV, p. 104 et 105) que Mme de Puisieux la poussa vivement à épouser le comte de Saint-Pol, second fils de Mme de Longueville. On trouvera deux lettres d'elle à Mme de Sablé, dans le livre de M. Éd. de Barthélemy : *les Amis de la marquise de Sablé* (1865, in-8°, p. 265 et 266).

2. Substance pharmaceutique fort à la mode à cette époque. Nous disons dans la *Notice biographique*, p. LXVIII et note 3, que Mme de Sablé tenait en quelque sorte école, non-seulement de cuisine, mais encore de drogueries fines et de recettes merveilleuses. Le tome IV des *Portefeuilles du docteur Vallant* contient bon nombre de « thèses » curieuses en ce genre; il y en a pour la pleurésie, pour les gouttes, pour les vers, les loupes, les écrouelles, etc., sans compter les compositions de tisanes, les discours techniques, « sur le hoquet, » par exemple, ou « du délire en général. » Les triples fonctions de médecin, d'intendant et de secrétaire, que Vallant remplissait auprès de la marquise, se trouvent ainsi, dans les manuscrits dont nous avons parlé, confondues et enchevêtrées de la manière la plus étrange.

1663

68. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

Je vous envoie[1] ce que j'ai pris chez vous en partie. Je vous supplie très-humblement de me mander si je ne l'ai point gâté, et si vous trouvez le reste à votre gré[2]. Souvenez-vous, s'il vous plaît, de la poudre de vipère et de la manière d'en user[3].

« De plusieurs actions diverses que la fortune arrange comme il lui plaît, il s'en fait plusieurs vertus[4].

« Le desir de vivre ou de mourir sont des goûts de l'amour-propre, dont il ne faut non plus disputer que des goûts de la langue ou du choix des couleurs[5].

« Il n'est pas si dangereux de faire du mal à la plupart des hommes que de leur faire trop de bien[6].

Lettre 68. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 255-258, autographe; cachets conservés; au dos du premier feuillet est cette mention : « Sur les *Maximes;* M. de la Rochefou[cauld] ; » elle se trouve répétée au verso du folio 256. Sur le folio 258 se lit cette note de Vallant : « M. de la Rochefoucauld écrit un billet, qui est ici, à Mme de Sablé, en la suppliant de lui en dire son sentiment. » Cette lettre a été publiée dans les éditions de 1818, p. 234, de 1825, p. 474, de 1869, p. 346, et dans *Madame de Sablé*, p. 519.

1. Après *Je vous envoie*, il y a, dans l'original, deux mots biffés : *Madame de*.

2. On sait quel était, dans le cénacle de Mme de Sablé, le jeu littéraire des *Maximes*. Le plus souvent on donnait un sujet de sentence, une sorte de canevas, sur lequel on s'ingéniait à broder d'abord en commun, de manière que la Rochefoucauld emportait la maxime plus ou moins finie, et renvoyait ensuite à la marquise, avec la marque de son tour d'esprit, ce qu'il avait, comme il le dit, « pris » chez elle. Voyez la *Notice biographique*, p. LXXI et LXXII.

3. Voyez la *lettre* précédente, note 2.

4. Il y avait d'abord, dans l'original, *une vertu*; la Rochefoucauld a biffé *une*, mis *plusieurs* en interligne, et ajouté *s* à *vertu*. — C'est, sauf un mot changé, la *maxime* 631 (tome I, p. 264 et 265), qui n'est elle-même que la *maxime* 1 (*ibidem*, p. 31), abrégée.

5. Variante à la *maxime* 46 (tome I, p. 50 et note 1).

6. C'est la *maxime* 238 (tome I, p. 127 et note 3).

« Ce qui fait tant[7] disputer contre les maximes qui découvrent le cœur de l'homme, c'est que l'on craint d'y être découvert[8]. 1663

« Dieu[9] a permis, pour punir l'homme du péché[10] originel, qu'il se fît un dieu de son amour-propre, pour en être tourmenté dans toutes les actions de sa vie[11].

« L'honneur[12] acquis est caution de celui que l'on doit acquérir[13].

« La vertu est un fantôme produit par nos passions, du nom duquel on se sert pour faire impunément tout ce qu'on veut[14].

« On se mécompte toujours quand les actions sont plus grandes que les desseins[15].

« L'intérêt, à qui on reproche d'aveugler les uns, est ce qui fait toute la lumière des autres[16]. »

7. *Fait* est en interligne dans l'original, et *tant* est écrit après *qu'on*, biffé.

8. *Maxime* 524 (tome I, p. 228 et notes 2, 3 et 4).

9. Avant cette sentence, on lit, dans l'autographe, ce commencement de rédaction, effacé par l'auteur : « Le péché originel a tellement renversé le cœur et l'esprit de l'homme, qu'au lieu.... »

10. Il y avait d'abord *de son péché*; *son* a été biffé, et *de* changé en *du*.

11. *Maxime* 509 (tome I, p. 224 et notes 3 et 4).

12. Il semble que la fin de la lettre, à partir de cet alinéa, est d'une autre main que le commencement; de la main de Mme de Sablé, dit Cousin, mais nous en doutons.

13. *Maxime* 270, avec une légère variante (tome I, p. 143 et note 2).

14. Variante à la *maxime* 606 (tome I, p. 257 et note 2).

15. Voyez la *maxime* 160 (tome I, p. 95 et note 2).

16. Variante à la *maxime* 40 (tome I, p. 46 et note 2).

1663

69. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

Je sais qu'on dîne chez vous sans moi, et que vous faites voir des sentences que je n'ai pas faites, dont[1] on ne me veut rien dire : tout cela est assez désobligeant pour vous demander permission de vous en aller faire mes plaintes demain. Tout de bon[2], que la honte de m'avoir tant offensé ne vous empêche pas de souffrir ma présence, car ce seroit encore augmenter mon juste ressentiment. Prenez[3] donc, s'il vous plaît, le parti de le faire finir[4], car je vous assure que je suis fort disposé à oublier le passé, pour peu que vous vouliez le réparer.

Ce lundi au soir.

---

70. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

Ce n'est pas assez pour moi d'apprendre de vos nouvelles par ce qu'on a accoutumé[1] de m'en mander; je vous supplie de me permettre de vous en demander de

Lettre 69. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 142, autographe ; rien au dos. Publiée dans les éditions de 1818, p. 224, de 1825, p. 457, de 1869, p. 319, et dans *Madame de Sablé*, p. 509.

1. Devant *dont*, il y a *et*, biffé.
2. L'édition de 1869 joint *Tout de bon* à la phrase précédente.
3. *Prenez* est précédé d'un mot biffé, un premier *Prenez*, ce nous semble.
4. Les mots qui suivent sont ajoutés, dans le manuscrit, à la marge de gauche et au haut.

Lettre 70. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 168 et 169, autographe; rien au dos. Publiée dans les éditions de 1818, p. 231, de 1825, p. 468, de 1869, p. 335, et dans *Madame de Sablé*, p. 515. Cette lettre est, vu les *maximes* qu'elle contient, antérieure à 1664 (voyez tome I, p. 352 et 353, p. 372 et note 3, et p. 394 et note 4).

1. Dans les éditions de 1818 et de 1825 : « parce qu'on a coutume », et dans *Madame de Sablé :* « parce qu'on a accoutumé ».

temps en temps à vous-même, et de souffrir, puisque je n'ai pu vous envoyer des trufles [2], que je vous présente au moins [3] des maximes qui ne les valent pas; mais, comme on ne fait rien pour rien en ce siècle-ci, je vous supplie de me donner en récompense [4] le mémoire pour faire le potage de carottes, l'eau de noix et celle de mille-fleurs : si vous avez quelque autre potage, je vous le demande encore [5]. 1663

« Il semble que plusieurs de nos actions aient des étoiles heureuses ou malheureuses aussi bien que nous, d'où dépend une grande partie de la louange ou du blâme qu'on leur donne [6].

« Il n'y a d'amour que d'une sorte, mais il y en a mille différentes copies [7].

« L'espérance et la crainte sont inséparables [8].

« L'amour, aussi bien que le feu, ne peut subsister sans un mouvement continuel, et il cesse de vivre dès qu'il cesse d'espérer ou de craindre [9].

« Il est de l'amour comme de l'apparition des esprits : tout le monde en parle, mais peu de gens en ont vu [10].

« L'amour prête son nom à un nombre infini de com-

2. Sur cette forme ancienne, *trufle* ou *truffle*, pour *truffe*, soit au sens que le mot a ici, soit au sens de « tromperie », voyez le *Dictionnaire de M. Littré*. Nous apprenons par celui *de Trévoux* (1771), qui a soin de dire : « *Truffe* et non pas *trufle*, » que plus d'un prononçait encore ainsi au dix-huitième siècle.

3. *Au moins* est en interligne, dans l'original.

4. Après *récompense*, il y a un mot biffé, illisible.

5. Voyez ci-dessus, p. 149, 150, *lettre* 65, et ci-après, p. 187, fin de la note 1 de la *lettre* 88.

6. Voyez la *maxime* 58 (tome I, p. 55 et notes 1 et 2), qui est celle-ci, retouchée.

7. Variante à la *maxime* 74 (tome I, p. 62 et note 3).

8. Fragment de la *maxime* 515 (tome I, p. 226 et note 4).

9. *Maxime* 75 (tome I, p. 63 et note 1).

10. *Maxime* 76, moins un mot (tome I, p. 63 et notes 2 et 3).

1663 merces qu'on lui attribue, où il n'a souvent guère plus de part que le Doge en a à ce qui se fait à Venise[11].

« Si nous n'avions point de défauts, nous ne serions pas si aises d'en remarquer aux autres[12].

« Je ne sais si on peut dire de l'agrément, séparé de la beauté, que c'est une symétrie dont on ne sait point les règles, et un rapport secret des traits ensemble, et des traits avec les couleurs et l'air de la personne[13].

« La promptitude avec laquelle nous croyons le mal, sans l'avoir assez examiné, est souvent un effet de paresse qui se joint à l'orgueil : on veut trouver des coupables, et on ne veut pas se donner la peine d'examiner les crimes[14].

« Ce qui fait croire si aisément que les autres ont des défauts, c'est la facilité que l'on a de croire ce qu'on souhaite[15].

« Le pouvoir que les personnes que nous aimons ont sur nous est presque toujours plus grand que celui que nous y avons nous-même[16].

« Le goût change, mais l'inclination ne change point[17].

« Les défauts de l'âme sont comme les blessures du corps; quelque soin qu'on prenne de les guérir, la cica-

11. *Maxime* 77, sauf deux légères variantes (tome I, p. 63 et notes 4, 5 et 6). — Voyez le *Dictionnaire de M. Littré*, à l'article Doge, où est citée, à la suite de cette *maxime*, la définition du *dogat* par Daru (*Histoire de Venise*, livre XXXIX, chapitre IX).

12. Variante à la *maxime* 31 (tome I, p. 43 et note 2).

13. Variante à la *maxime* 240 (tome I, p. 129 et notes 1 et 2).

14. Variante à la *maxime* 267 (tome I, p. 141 et note 3, et p. 142 et note 1).

15. Variante à la *maxime* 513 (tome I, p. 226 et note 2).

16. *Maxime* 525 (tome I, p. 228 et note 5). Elle est répétée en tête de la *lettre* 73, p. 163.

17. Variante à la *maxime* 252 (tome I, p. 133 et notes 2 et 3).

trice paroît toujours ; et elles se peuvent toujours rouvrir[18]. » 1663

Ne croyez pas que je prétende mériter[19] par là[20] le potage de carottes[21] : je sais que toutes les maximes du monde ne peuvent pas entrer en comparaison avec lui ; mais je vous donne ce que j'ai, et j'attends tout de votre générosité. Mandez-moi, s'il vous plaît, si on les doit mettre au rang des autres, et ce qu'il y a à y changer. S'il vous en est venu quelqu'une, je vous supplie de m'en faire part et de me continuer l'honneur de vos bonnes grâces.

Le 10 de décembre.

En voici une qui est venue en fermant ma lettre, qui me déplaira peut-être dès que le courrier sera parti :

« La nature, qui a pourvu à la vie de l'homme par la disposition des organes du corps, lui a sans doute encore donné l'orgueil pour lui épargner la douleur de connoître ses imperfections et ses misères[22]. »

---

71. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

Je pensois avoir l'honneur de vous voir aujourd'hui[1], et vous présenter moi-même mes ouvrages, comme tout

18. Variante à la *maxime* 194 (tome I, p. 108 et note 2).
19. Avant *mériter*, il y a un mot biffé, probablement *vous*.
20. *Par là* est omis dans les éditions de 1818, 1825, 1869.
21. Voyez ci-dessus, p. 149 et 150 ; et tome I, p. 375.
22. Variante à la *maxime* 36 (tome I, p. 45 et note 1).

Lettre 71. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 205 et 206, autographe ; au dos, la mention : « M. de la Rochefoucau[ld]. » Publiée dans les éditions de 1818, p. 233, de 1825, p. 472, de 1869, p. 343, et dans *Madame de Sablé*, p. 518.

1. *Aujourd'hui* est en interligne.

1663 auteur doit faire; mais j'ai mille affaires qui m'en empêchent; je vous envoie donc ce que vous m'avez ordonné de vous faire voir, et je vous supplie très-humblement que personne ne le voie que vous. Je n'ose vous demander à dîner devant que d'aller à Liancourt[2], car je sais bien qu'il ne vous faut pas engager de[3] si loin; mais j'espère pourtant que vous me manderez, vendredi au matin, que je puis aller dîner chez vous; j'y mènerai M. Esprit, si vous voulez. Enfin j'apporterai, de mon côté, toutes les facilités pour vous y faire consentir.

---

72. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

Voilà encore une maxime que je vous envoie pour joindre aux autres. Je vous supplie de me mander votre sentiment des dernières que je vous ai envoyées. Vous ne les pouvez pas désapprouver[1] toutes, car il y en a beaucoup de vous. Je ne partirai que lundi; j'essaierai d'aller prendre congé de vous.

Ce jeudi au soir.

2. Sur Liancourt, voyez ci-dessus, p. 64, *lettre* 24, note 7. Il est aussi question de départ dans les cinq billets suivants, pas d'un seul et même départ, à voir les dates prévues et à supposer que les prévisions aient été exactes. La *lettre* 75 annonce un retour à Liancourt comme devant précéder un grand voyage.

3. Deux fois *de*, dans l'autographe.

Lettre 72. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 254, autographe; rien au dos. Publiée dans les éditions de 1818, p. 234, de 1825, p. 474, de 1869, p. 346, et dans *Madame de Sablé*, p. 519.

1. Dans les éditions de 1818 et de 1825: « Vous ne pouviez pas les désapprouver », et, à l'avant-dernière ligne : *j'espère*, pour *j'essaierai*.

73. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

A Vincennes, ce mardi matin.

« Le pouvoir que les personnes que nous aimons ont sur nous est presque toujours plus grand que celui que nous y avons[1] nous-même[2].

« L'intérêt est l'âme de l'amour-propre, de sorte que, comme le corps, privé de son âme, est sans vue, sans ouïe, sans connoissance, sans sentiment, sans mouvement, de même l'amour-propre, séparé, s'il le[3] faut dire ainsi, de son intérêt[4], ne voit, n'entend, ne sent et ne se remue plus. De là vient qu'un même homme qui court la terre et les mers pour son intérêt devient soudainement paralytique pour l'intérêt des autres; de là vient le soudain assoupissement et cette mort que nous causons à tous ceux à qui nous contons nos affaires; de là vient leur prompte résurrection, lorsque, dans notre narration, nous y mêlons quelque chose qui les regarde, de sorte que nous voyons, dans nos conversations et dans nos traités, que, dans un même moment, un homme perd connoissance et revient à soi, selon que son propre intérêt s'approche de lui ou qu'il s'en retire[5]. »

Lettre 73. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 159, autographe; cachets à demi conservés; rien au dos. Publiée dans les éditions de 1818, p. 229, de 1825, p. 466, de 1869, p. 334, et dans *Madame de Sablé*, p. 513.

1. Après *avons*, est biffé *par*; le mot *y*, omis dans les éditions de 1818, 1825, 1869, et dans *Madame de Sablé*, est en interligne.
2. Voyez p. 160, *lettre* 70, note 16.
3. *Le* est en interligne; *ainsi* a été biffé devant *dire*, puis récrit après.
4. De l'intérêt. (1818, 1825, 1869.)
5. C'est la *maxime* 510 (tome I, p. 224 et note 5, et p. 225 et notes 1 et 2), avec les différences, non relevées au tome I, d'un *et* de moins, à la ligne 3, après *sentiment*, et de *le*, pour *ce*, à la ligne 9.

1663 En voilà deux que je vous envoie pour vous reprocher votre ingratitude de me laisser partir[6] sans m'avoir donné les vôtres. Je m'en vais.... d'être....[7]

En voici encore une :

« En vieillissant, on devient plus fou et plus sage[8]. »

Suscription : Pour Madame la marquise de Sablé.

---

74. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

Vous ne pouvez[1] faire une plus belle charité que de permettre que le porteur de ce billet puisse entrer dans les mystères de la marmelade et de vos véritables confitures[2], et je vous supplie très-humblement de faire en sa faveur tout ce que vous pourrez. Je passerai après dîné chez vous pour avoir l'honneur de vous voir, si vous me le voulez permettre. Il me semble que nous

6. *Partir* est en interligne.

7. Il y a ici, au feuillet original, une déchirure qui ne permet de lire que ce que nous avons reproduit ; *d'être* (*d'estre*) est tout au bas du papier, à une autre et dernière ligne (voyez la note suivante). Dans les éditions de 1818, 1825, 1869, et dans *Madame de Sablé*, on a ajouté *demain* après *vais*. — Nous venons de voir en faisant une dernière collation que, depuis notre première, la lacune s'était accrue : de *laisser* il ne reste que *lais* ; de *vais* que le *v* ; et *partir*, qui était en interligne, a disparu.

8. *Maxime* 210 (tome I, p. 113 et note 3) ; elle est ajoutée à la marge de gauche, ainsi que ces mots qui précèdent : « En voici encore une. »

LETTRE 74. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 132, autographe ; cachets conservés ; au dos, la mention : « M. de la Rochefou[cauld]. » Publiée dans les éditions de 1818, p. 223, de 1825, p. 454, de 1869, p. 315, et dans *Madame de Sablé*, p. 508.

1. Dans les éditions de 1818 et de 1825, *pouvez* a été remplacé par *sauriez* ; et *une* omis après *faire*.

2. Voyez ci-dessus, p. 149, 150, 159 et 161, les *lettres* 65 et 70.

avons bien des choses à dire. Songez, s'il vous plaît, à me donner vos maximes, car je m'en vais dans quatre jours. 1663

Ce mardi matin.

---

75. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

Je suis au désespoir de m'en retourner à Liancourt sans avoir l'honneur de vous voir et de vous rendre compte de nos prospérités[1]; car enfin vous savez bien, Madame, que, quelque agréables qu'elles me puissent être d'elles-mêmes, elles me le sont encore davantage par le plaisir que j'ai de vous en entretenir. Je ferai tout ce que je pourrai pour aller prendre congé de vous, à Auteuil, avant que de commencer mon grand voyage[2]. Cependant, s'il y a quelque sentence nouvelle, je vous supplie très-humblement de me l'envoyer. M. Esprit a admiré celle de la jalousie.

Ce mercredi au soir[3].

Suscription : Pour Madame la marquise de Sablé.

Lettre 75. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 137, autographe; cachets conservés; au dos : « M. de la Rochefoucau[ld]. » Publiée dans les éditions de 1818, p. 224, de 1825, p. 456, de 1869, p. 316, et dans *Madame de Sablé*, p. 508.

1. S'agit-il, ce qui pourrait renvoyer plus loin cette lettre, de quelque faveur royale comme celles qui ont donné lieu aux *lettres* 94, 100, 107, et à la *lettre* 23 de l'*appendice* 1?

2. Peut-être le voyage que la Rochefoucauld se proposait de faire à Barèges : voyez p. 179, la *lettre* 84.

3. Dans les éditions de 1818, 1825, 1869, où les dates sont toujours mises en tête des lettres : « Ce mercredi soir. »

1663 76. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

J'ENVOIE savoir de vos nouvelles, et si vous vous êtes souvenue de ce que vous m'aviez promis. Je vous ai cherché un écrivain qui fera mieux que l'autre. Je vous renvoie l'écrit de M. Esprit que j'emportai dernièrement avec ce que vous m'avez donné, et je vous envoie aussi ce qui est ajouté aux sentences que vous n'avez point vues. Comme c'est tout ce que j'ai, je vous supplie très-humblement qu'il ne se perde pas, et de me mander quand je pourrai avoir l'honneur de vous voir pour prendre congé de vous.

1664 77. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

JE vous envoie cette manière de préface pour les *Maximes*[1]; mais comme je la dois rendre[2] dans deux heures, je vous supplie très-humblement, Madame, de

LETTRE 76. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 128, autographe; au dos, la mention : « Rochefoucault, à Mad. (*sic*). » Publiée dans les éditions de 1818, p. 222, de 1825, p. 452, de 1869, p. 310, et dans *Madame de Sablé*, p. 506.

LETTRE 77. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 145, autographe; au dos : « Rochefou[cauld]. » Publiée dans les éditions de 1818, p. 225, de 1825, p. 458, de 1869, p. 321, et dans *Madame de Sablé*, p. 510. On peut conclure du sujet de cette lettre qu'elle est de 1664 : voyez au tome I, p. 352 et 353, et p. 372 et note 3.

1. Il s'agit sans doute du *Discours sur les réflexions ou sentences et maximes morales*, placé en tête de la première édition des *Maximes* (1665), supprimé dès la seconde (1666), et qui se trouve dans notre tome I, p. 355 et suivantes. Ce morceau est également, à maintes reprises, appelé par les contemporains une *préface;* voyez *ibidem*, p. 351, et p. 394 et note 4.

2. Et non : « je dois la rendre, » comme on lit dans l'édition de 1869.

me la renvoyer par le même laquais qui vous porte ce billet. Je vous demande aussi de me[3] dire ce que vous en trouvez. 1664

Ce samedi.

78. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

Ce dimanche au soir.

Je ne sais plus d'invention[1] pour entrer chez vous; on m'y refuse la porte tous les jours[2]. Je ne sais si la fille à qui j'ai parlé vous aura bien expliqué la grâce que je vous demande : c'est de me prêter pour une heure le discours que Mme de Schonberg vous a envoyé sur les *Maximes*[3]. Je vous supplie très-humblement de ne me refuser pas. Outre l'envie que j'ai de le voir, il est même nécessaire pour une raison que j'aurai l'honneur de vous dire. Je vous donne toutes les sûretés que vous pouvez desirer pour le secret, mais, au nom de Dieu, ayez la bonté[4] de m'envoyer cet écrit par le retour de ce laquais.

Suscription : Pour Madame la marquise de Sablé.

3. Après *me*, il y a un mot biffé, peut-être un premier *dire*.

Lettre 78. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 146, autographe; cachets conservés; au dos : « Rochefoucauld. » Cette lettre, publiée dans les éditions de 1818, p. 225, de 1825, p. 458, de 1869, p. 322, et dans *Madame de Sablé*, p. 510, est de 1664, puisqu'il y est fait mention du jugement de Mme de Schonberg (Mlle de Hautefort) sur les *Maximes* (voyez au tome I, p. 375-378).

1. *D'invention* (et non *d'inventions*, comme dans l'édition de 1869) surcharge une première rédaction, peut-être *de moyen*. Un peu après, devant *refuse*, *m'y* corrige *me*.

2. Voyez, à l'*Appendice* du tome I, la note 4 de la page 373.

3. Sur ce discours, voyez spécialement, à l'*Appendice* du tome I, la note 4 de la page 375.

4. Ce qui suit est ajouté à la marge de gauche.

1664

79. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

Vous voyez bien que je suis incorrigible, puisque je demande encore à vous voir après tout ce que vous me faites. Il est pourtant nécessaire que j'aie cet honneur-là pour une affaire dont je suis chargé de vous parler. Mandez-moi donc[1] si les affaires n'auront pas plus de pouvoir sur votre dureté que l'amitié, et quand vous me permettez[2] d'aller chez vous.

Ce mardi matin.

---

80. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

Après tout ce que vous avez fait pour moi, il me semble qu'il seroit plus juste de vous en rendre de très-humbles grâces, que de vous donner de nouvelles peines. Cependant je vous supplie, Madame, de trouver bon qu'un[1] de mes amis vous rende compte de l'affaire que vous avez si bien soutenue[2], et de vouloir me mander vos sentiments sur ce qu'il vous dira. Je n'ose vous

Lettre 79. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 144, autographe; au dos : « Rochefou[cauld]. » Publiée dans les éditions de 1818, p. 225, de 1825, p. 458, de 1869, p. 321, et dans *Madame de Sablé*, p. 510. La date de cette lettre est assez difficile à déterminer; mais il semble que, par le ton, elle soit bien à sa place après la précédente.

1. *Donc* surcharge un autre mot, peut-être *tout*.

2. Permettrez. (1818, 1825, 1869, et *Madame de Sablé*.)

Lettre 80. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 135, autographe; cachets conservés; au dos : « M. de la Rochefoucau[ld]. » Publiée dans les éditions de 1818, p. 224, de 1825, p. 455, de 1869, p. 316, et dans *Madame de Sablé*, p. 508.

1. *Un* corrige *ou*.

2. Est-ce l'affaire dont il est question dans la *lettre* précédente? c'est ce qu'il est impossible de dire, et la date est tout à fait incertaine.

demander pardon, comme je devrois, d'en user si librement, parce qu'un compliment est une marque de reconnoissance dont je crois que vous me dispenserez aisément.

Suscription : A Madame Madame la marquise de Sablé.

---

81. — AU COMTE DE GUITAUT[1]. 1664

Paris, le 22 septembre [1664].

Il faut être bien effronté pour oser me demander d'écrire, après tout ce que vous avez fait pendant que j'ai été en Poitou. Néanmoins, comme je pars tout à cette heure pour aller à Chantilly, et de là à Liancourt[2], je passerai par-dessus les reproches, et vous dirai, comme si de rien n'étoit, que je vais voir ce qu'on me dira touchant l'affaire dont je veux parler comme je vous l'ai dit, et[3] l'homme dont vous me demandez des nouvelles est toujours où il étoit. Il se résout à y de-

Lettre 81. — Cette lettre a été publiée dans le recueil de *Lettres inédites de Mme de Sévigné* (Klostermann, p. 279-281 ; Bossange, p. 293). La date n'indique pas l'année; mais la mention qui y est faite de l'expédition du duc de Beaufort à Gigeri suffit à montrer qu'elle a été écrite en 1664.

1. Sur Guillaume de Peichpeyrou-Comminges, dit *le petit Guitaut*, voyez ci-dessus, p. 120 et 121, *lettre* 46 et note 1.

2. Sur les terres de Chantilly et de Liancourt, voyez le tome I, p. 281 et note 3; et, sur la seconde, ci-dessus, p. 64 et note 7.

3. Le premier éditeur met ici entre parenthèses : *le sieur Gourville*. Gourville, compromis dans l'affaire du surintendant Foucquet, était sorti de France dès 1663; il ne revint à Paris qu'en 1670 : voyez ses *Mémoires*, p. 362 et suivantes, et p. 430. Il se pourrait aussi que l'homme en question fût Pierre Lenet : voyez ce qui est dit de lui dans la *lettre* suivante.

1664 meurer tout l'hiver, si ce n'est qu'il aille en votre voisinage[4], pour peu de temps, voir un homme avec qui il a des affaires. Il ne m'a point mandé s'il est content ou non de la condition que l'on lui veut faire. Je crois que l'affaire de M. Foucquet ira plus vite qu'on n'a cru[5]. On met toutes les maisons et toutes les terres des trésoriers de France à bail judiciaire[6]. J'ai dit à un de vos gens, depuis huit jours, tout ce que je savois de nouvelles en ce temps-là. Il n'est rien arrivé depuis qui

4. C'est-à-dire en Bourgogne. Guitaut était alors dans cette province, au château d'Époisse, à trois lieues d'Avallon, bailliage de Semur-en-Auxois. Ce château, ancienne baronnie érigée en marquisat (1613), était entré dans la famille de Peichpeyrou-Comminges par le mariage (1661) de Guillaume, le correspondant de notre auteur, avec Madeleine de la Grange-d'Arquien, marquise d'Époisse, qui mourut en 1667, léguant ses biens à son mari. Voyez le *Dictionnaire d'Expilly*, tome II, p. 753.

5. Nicolas Foucquet, arrêté à Nantes le 5 septembre 1661, était alors enfermé à la Bastille. Les débats de son procès s'ouvrirent le 14 novembre 1664 et durèrent jusqu'au 4 décembre. Dans la lettre de Mme de Sévigné citée plus bas (p. 175, note 7) il est parlé à la fois de la seconde audience du procès et de l'échec de Gigeri. On sait que l'arrêt de bannissement prononcé le 20 décembre, par treize voix contre neuf, fut aggravé par Louis XIV, qui fit emprisonner l'ex-surintendant au château de Pignerol, où il mourut le 23 mars 1680. Le tome V (fol. 340-353) de ces *Portefeuilles de Vallant* où se trouvent les autographes d'une grande partie de nos lettres, contient une série d'instructions données par Foucquet, en vue de sa défense.

6. Le « bail judiciaire » est défini par Furetière « celui qui se fait en justice des biens saisis ». Notre auteur touche ici, en passant, aux opérations de la fameuse chambre de justice qui avait été instituée, après l'arrestation de Foucquet, pour la recherche des abus et malversations commis dans les finances depuis 1635. Dès la même année, 1661, tous les comptables, les fermiers et leurs coïntéressés avaient été sommés de présenter un état de leurs biens avec justification d'origine, sous peine de confiscation, et, pour parer à l'artifice des substitutions, toutes les transactions faites par les gens de finances, depuis 1635, avaient été invalidées.

mérite d'être écrit. Le Roi est à Villers-Cotterets et en reviendra jeudi [7]. L'ami [8] que vous avez laissé ici dans une assez méchante affaire est toujours de même avec ceux qui se sont déclarés ses ennemis de tous sexes et de toutes professions; il a eu une longue conversation avec votre patron [9], qui en paroît assez satisfait. Je pourrai peut-être vous en dire davantage à mon retour. Je m'ennuie pour le moins autant ici que vous faites à la campagne, et je voudrois de tout mon cœur être à Époisse [10]. Je vis hier une dame qui vous a estimé, ce me semble, plus qu'elle ne fait. Nous dîmes pourtant du bien de vous; mais je crois qu'elle n'y a pas trouvé tout le mérite qu'elle pensoit. Ce que vous me mandez du camarade d'un de nos amis éloigné a plus fait de bruit, il y a quelque temps, qu'il n'en fait à cette heure, et on ne croit pas que cela produise rien de considérable. On a parlé du mariage de M. de Savoie et de la cadette Mlle de Nemours, comme d'une chose faite. On

1664

7. « Sur la fin de septembre, écrit Mme de Motteville, à la date de 1664 (tome IV, p. 357), Monsieur et Madame allèrent à Villers-Cotterets. La Reine mère, par complaisance, y alla aussi et y fut deux jours. A son retour, le Roi y fit un voyage.... » Il y demeura cinq ou six jours, dit Mademoiselle, tome IV, p. 20.

8. L'éditeur de 1814 met encore ici, entre parenthèses, *Gourville*; il semble effectivement que, cette fois, c'est bien de lui qu'il s'agit. Avant de quitter la France, Gourville s'était retiré en Angoumois auprès de notre auteur (voyez ses *Mémoires*, p. 360 et 361, et la *lettre* suivante, note 1); pendant ce temps, sa maison de Paris était occupée par des garnisaires, et lui-même, condamné comme contumace, était pendu en effigie.

9. C'est-à-dire le prince de Condé, auquel Gourville ne rendit pas moins de services financiers qu'à la Rochefoucauld lui-même. Où et à quel moment cette conversation a-t-elle pu avoir lieu en 1664? Les *Mémoires de Gourville* ne nous parlent (p. 363) que d'une entrevue secrète de l'année 1663, ménagée par Guitaut lui-même, à Dijon, entre Gourville et Monsieur le Prince.

10. Voyez ci-dessus, la note 4.

1664 en parle à cette heure douteusement[11]. Le prince François[12] a demandé l'aînée comme sa femme : on la lui refuse, et cela retarde le mariage d'elle et du roi de Portugal[13]. On dit que l'on ne fera plus rien en Hongrie[14] et qu'on ne fera pas grand'chose à Gigeri[15]. Me voilà

11. La chose ne se fit point en effet : ce ne fut pas Marie-Françoise, la fille cadette du feu duc de Nemours (Charles-Amédée, tué en duel par Beaufort en 1652), qui épousa le duc de Savoie Charles-Emmanuel II, alors veuf de Mlle de Valois, mais bien sa sœur aînée Marie-Jeanne, dont il est parlé ci-après. Ce mariage eut lieu l'année suivante, 1665.

12. François-Louis de Lorraine, comte de Rieux, puis d'Harcourt, second fils du duc d'Elbeuf ; voyez la *lettre* 21, p. 53, note 11.

13. La phrase n'est pas très-claire. Le mot *elle* se rapporte évidemment à la cadette de Nemours, qui épousa effectivement, deux ans après (1666), le roi de Portugal, Alphonse VI, puis, encore deux années plus tard (1668), le frère de ce dernier, le régent Pierre.

14. En cette année, 1664, l'Empereur, ayant guerre avec les Turcs, avait demandé des secours à Louis XIV, qui lui envoya un corps auxiliaire de six mille hommes, sous le commandement d'un ex-frondeur, le comte Jean de Coligny, dont il a été question dans les *Mémoires* (p. 185 et note 3). Cette guerre fut signalée, le 1er août, par une victoire des Impériaux à Saint-Gothard (basse Hongrie), victoire à laquelle le petit corps français contribua très-efficacement. Une paix immédiate s'ensuivit. Voyez les *Mémoires* de Coligny-Saligny (édition Monmerqué, Paris, 1841), p. 83-100 ; et, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale (Fr. 4151, fol. 57 et suivants), une relation de la campagne de Hongrie de 1664 et des combats de Kermein et de Saint-Gothard, entre les troupes françaises et allemandes et l'armée des Turcs, avec les articles du traité de paix entre l'Empereur et le Grand Seigneur.

15. Cette même année 1664, le Roi, à l'instigation du nouveau ministre Colbert, qui voyait avec peine le commerce français, dans le Levant, sans cesse troublé par les corsaires barbaresques, avait résolu de créer un établissement sur la côte d'Afrique, à Gigeri (*Gigery*, dans le manuscrit; Djijelli, province de Bougie). Le duc de Beaufort partit à la tête d'une expédition, et, le 22 juillet, s'empara du poste dont parle ici la Rochefoucauld. Voyez, dans la *Gazette* du 14 novembre 1664 (p. 1111-1122), *la Défaite des Maures devant Gigery en Afrique, par l'armée du Roi sous le commandement*

à bout de nouvelles, et il faut que je parte présentement. Si vos gens me veulent avertir un jour devant que le courrier parte, je vous écrirai plus régulièrement que je ne devrois après l'affront que vous m'avez fait. Je vous manderai tout ce que j'aurai vu à Chantilly. Je crois que Madame la Palatine[16] y sera; elle est venue ici pour deux jours. Adieu : je suis plus à vous que personne du monde. 1664

---

82. — AU COMTE DE GUITAUT.

Ce 15 novembre [1664].

Vos raisons sont très-bonnes; mais, avec tout cela, vous ne laisserez pas de venir : vous serez même fort nécessaire ici à bien des choses que vous jugez bien. Pour moi, je vous y souhaite de tout mon cœur, pour mon seul divertissement, qui est fort grand d'être avec vous. Assurément nous aurions d'amples matières de conversation, et votre entremise seroit utile ici à bien des gens; et, encore une fois, je crois que tout cela vous y fera venir, malgré que vous en ayez. J'ai mandé à un de nos amis de demeurer où il est, jusqu'à ce que les affaires qui l'y retiennent soient achevées; et comme elles doivent finir très-promptement, je m'imagine qu'il

du duc de Beaufort, avec tout ce qui s'est passé dans cette action. On verra par la *lettre* suivante quel fut le résultat final de l'entreprise.

16. Sur Anne de Gonzague de Clèves, princesse palatine, qui joua un rôle si important dans les intrigues de la Régence, voyez les *Mémoires*, p. 219 et note 1. Elle était veuve, depuis l'année précédente (1663), du prince Édouard de Bavière.

LETTRE 82. — Publiée dans le recueil de *Lettres inédites de Mme de Sévigné* (Klostermann, p. 276-278; Bossange, p. 291). Cette lettre est, comme la précédente, de 1664, et adressée de même de Paris à Époisse (voyez p. 170, note 4).

1664 saura bientôt sa destinée[1]. Je suis ravi que vous ayez si heureusement réparé la perte que vous aviez faite dans votre famille. Il n'y a guère de nouvelles ici. La Reine se porte mieux[2]. On va danser un ballet[3]. J'attends le retour de M. l'Esnet pour savoir à quoi m'en tenir de mon affaire. Je parle souvent de vous avec ma voisine[4], et elle m'est d'un grand secours. Vous lui seriez nécessaire ici aussi bien qu'à d'autres. Nous nous entendons bien sur mille choses. Je voudrois pourtant bien que nous en pussions parler à loisir. Je vous conjure de me mander si vous avez absolument résolu de ne point venir, quoi qu'on vous dise. Je ne sais quand je m'en irai, parce que j'ai ici des affaires; mais, quelque hâte que je pusse avoir, je ne partirai point que je ne vous aie vu, quand même il vous faudroit donner un rendez-vous. Si j'apprends quelque chose aujourd'hui, digne de votre curiosité, je l'ajouterai à ma lettre avant qu'elle parte; sinon contentez-vous-en, et me croyez plus sincèrement à vous que personne du monde.

1. Il semble bien ici encore que l'*ami* désigné par la Rochefoucauld (rapprochez de la *lettre* précédente, note 8) est Gourville, qui, à la fin de 1664, se trouvait à Bruxelles; voyez ses *Mémoires*, p. 374.

2. On voit par les *Mémoires de Mme de Motteville* (tome IV, p. 362 et 363), que la Reine, alors grosse, était tombée dangereusement malade, le 4 novembre 1664. Elle accoucha, le 16, d'une fille, Marie-Anne de France, qui vécut fort peu de temps (*Mémoires de Mademoiselle*, tome IV, p. 13 et note 1).

3. L'année 1664 vit de grandes fêtes à la cour, principalement à Versailles, en l'honneur de Mlle de la Vallière, dont la faveur était dans tout son éclat. C'est au printemps de 1664 qu'avaient eu lieu et le fameux *Carrousel* des Tuileries, à Paris, et les merveilleuses fêtes des *Plaisirs de l'île enchantée*, à Versailles.

4. On peut supposer qu'il s'agit ici ou de Mademoiselle de Montpensier, qui demeurait alors au palais du Luxembourg, qu'elle avait hérité de son père en 1660, ou plutôt de Mme de la Fayette, qui habitait rue de Vaugirard, pas bien loin de l'hôtel de la Rochefoucauld situé rue de Seine.

Au reste, vous m'écrivez avec des façons que, si vous continuez, nous ferons comme les évêques. 1664

Depuis vous avoir écrit, il est arrivé un courrier de Gigeri[5], qui dit que les Maures sont arrivés devant les lignes, et qu'ils ont mis du canon sur des hauteurs, dont ils ont rasé les deux tours : ce qui a fait prendre à nos gens le parti de se retirer dans ce qui leur restoit de vaisseaux. Je crois qu'ils ont laissé leurs chevaux et leurs malades. Le reste s'est embarqué sans avoir combattu. Il est demeuré ainsi quelque cinquante soldats qui ont mieux aimé se jeter dans la mer que d'attendre les ennemis. M. de Beaufort et M. de Vivonne[6] étoient partis trois jours auparavant. Il y a aujourd'hui quinze jours que cela est arrivé[7]. Castelan[8] arrive ici demain,

5. Voyez p. 172, la note 15 de la *lettre* précédente.

6. Louis-Victor de Rochechouart, comte, puis duc de Mortemart et de Vivonne, né en 1636, alors maréchal de camp; il fut général des galères en 1669, maréchal de France et vice-roi de Sicile en 1675; il mourut en 1688.

7. Voyez une lettre de Mme de Sévigné à M. de Pomponne en date du 17 novembre 1664 (tome I, p. 437 et note 9). C'est le 31 octobre qu'eut lieu cette retraite précipitée. Montglat rapporte (tome III, p. 132) que les Maures prirent « trente-six pièces de canon, qu'ils conduisirent en triomphe dans Alger. » Il ajoute qu'au retour un « vaisseau françois, nommé *la Lune*, se fendit à la vue des côtes de France, et les dix premières compagnies du régiment de Picardie furent noyées, avec la Guillotière, maréchal de camp. »

8. Dans l'édition de 1814 d'où nous tirons cette lettre, le nom est écrit *Castelans*; mais il y a *Castelan* dans le manuscrit dont nous allons parler. — C'était un officier du corps expéditionnaire commandé par Beaufort ; il pouvait donc effectivement raconter « toutes les particularités » de l'expédition. Nous avons trouvé, dans le manuscrit 4151, déjà cité à la page 172, note 14, deux rapports officiels émanant de lui sur cet épisode militaire : 1° (fol. 89-100) « Relation envoyée au Roi par le sieur de Castelan, contenant ce qui s'est passé à Gigery, depuis le 22 octobre jusques au 25. — Du camp de Gigery, ce 25 octobre 1664. » — 2° (fol. 101-115) « Seconde relation envoyée

1664 qui en dira toutes les particularités. On dit qu'on donne la Guyenne à M. de Beaufort[9], et qu'on supprime l'amirauté[10]. Voilà tout ce que je sais.

---

83. — A MADEMOISELLE DE SILLERY[1].

Novembre 1664.

Il me semble que vous vous mariez bravement sans

au Roi par le sieur de Castelan, contenant ce qui s'est passé à Gigery, à la retraite des troupes de Sa Majesté. » Ce même Castelan avait été chargé, en 1642, avec Couvonges et du Plessis-Praslin, d'arrêter le duc de Bouillon à Casal (*Mémoires de Mme de Motteville*, tome I, p. 85-87). Le tome XVII du recueil manuscrit de Conrart, in-folio, Bibliothèque de l'Arsenal, renferme (p. 401) une « Relation » de cette affaire de « Gigerye », avec une liste des officiers et des volontaires tués dans la descente. On y lit que « le chevalier de la Rochefoucauld eut le doigt emporté. »

9. Le duc de Beaufort n'obtint pas le gouvernement de la Guyenne, vacant depuis la mort (1661) de Bernard de Nogaret, duc d'Épernon; il ne fut donné qu'en 1670 au maréchal d'Albret.

10. Ou plutôt la grande maîtrise et surintendance de la navigation, qui avait remplacé l'amirauté, supprimée en 1627. En 1669, après la mort du duc de Beaufort, qui fut le dernier grand maître, l'amirauté fut rétablie en faveur du comte de Vermandois : voyez l'*Histoire de la milice françoise*, par le P. Daniel, in-4°, 1721, tome II, p. 692 et 693.

Lettre 83. — Nous ignorons où est l'original de cette lettre badine, qui peut sembler étrange au milieu de toute cette correspondance d'affaires ou de cet échange de réflexions morales; il serait désirable qu'on en trouvât l'autographe, pour pouvoir répondre de l'authenticité. Dans une autre lettre, adressée également à Mlle de Sillery (voyez ci-après, p. 221, n° 112), la Rochefoucauld badine encore sur un ton des plus légers. Cette *lettre* 83 a été publiée dans *le Petit Magasin des Dames* (1806), p. 113, dans *les Quatre saisons du Parnasse* (recueil de Fayolle, 2de année, été 1806), p. 205, et reproduite dans les éditions de 1818, p. 235, de 1825, p. 477, de 1869, p. 350, et dans *Madame de Sablé*, p. 521.

1. La nièce de notre auteur (voyez ci-après la note 3), fille du

me rien dire; j'avois cependant d'assez bons conseils à vous donner; mais la beauté[2] de votre naturel et l'éducation de ma sœur[3] vous ont appris sans doute tout ce que vous aviez à faire dans une telle occasion. J'aurois cependant fort souhaité de pouvoir être témoin de votre conduite; je m'attends que vous m'en rendrez compte, car, sans cela, au lieu des prospérités que je vous souhaite, je vous souhaiterois les impossibilités, les jalousies réciproques, l'incompatibilité d'humeur, un beau-père amoureux de vous, une belle-mère acariâtre, des beaux-frères querelleurs, des belles-sœurs ennuyeuses, polies de campagne[4], et aimant à lire de mauvais romans; de la fumée en hiver, des punaises en été, des fermiers qui paient mal, de fâcheux voisins, des procès en défendant[5], des valets qui vous volent, un méchant cuisinier, un confesseur moliniste[6], une femme de chambre qui ne sait pas bien peigner, un carrosse mal attelé, un cocher ivrogne, du linge sale, de l'eau trouble, du vin vert, du pain de Beauce[7], des créanciers impatients, 1664

marquis de Sillery dont il a été question ci-dessus (*lettre* 12, p. 38, note 4); elle épousa, le 23 novembre 1664, Jean-Baptiste de Rochefort d'Ailly, comte de Saint-Point et de Montferrand.

2. Dans les éditions de 1818, 1825, 1869, et dans *Madame de Sablé*, on a substitué ici *bonté* à *beauté*; six lignes plus loin, celles de 1818, 1825 et 1869 ont *souhaite* au lieu de *souhaiterois*; et encore, neuf lignes plus bas, *sache* au lieu de *sait*.

3. Marie-Catherine de la Rochefoucauld, troisième sœur du duc, mariée, par contrat du 27 mai 1638, au marquis de Sillery.

4. Comme on l'est à la campagne, d'une politesse rustique.

5. Des procès à vous intentés, où vous serez défenderesse.

6. C'est-à-dire ayant sur la grâce les opinions du jésuite Molina, donc un adversaire des jansénistes. Ce souhait de malheur est d'un ami de Port-Royal ou du moins d'un ami des amis de Port-Royal. Nous sommes à la veille de la signature du formulaire (1665).

7. Nous n'avons pas trouvé ailleurs semblable réprobation du pain de la Beauce, pays si riche en bel et bon blé; mais la Beauce était très-pauvre; « on s'y déjeunoit de baisler (bâiller), » comme

1664 un bailli chicaneur, des lévriers au coin de votre feu, des chats sur votre lit, un curé qui prêche mal et longtemps, un vicaire mauvais poëte. Je parlerois des enfants, mais l'impossibilité y pourvoira[8], si tant est qu'elle puisse y pourvoir : je m'en tais, pour n'aller pas trop loin. Venez donc me voir quand ce sera fait[9], pour éviter tous ces malheurs, et pour vous rendre digne des biens que vous méritez, si vous faites votre devoir.

parle Rabelais (*Pantagruel*, livre V, chapitre XXVII); « les gentilshommes, dit un proverbe, y vendaient leurs chiens pour avoir du pain, » du pain à bon compte, et non certes de fine fleur de froment. — A cette explication nous ajouterons une conjecture. N'est-il pas possible que les premiers éditeurs aient mal lu et qu'il y ait dans l'original : *pain de brasse*, terme ainsi défini dans le *Dictionnaire de Trévoux* : « gros pains qu'on fait pour les gens » ?

8. La phrase n'est pas très-claire. Si nous avons le vrai texte, le sens pourrait être à la rigueur : « Je parlerois des enfants, pour vous souhaiter aussi malheur quant à eux; mais je compte que vous ne pourrez pas avoir d'enfants, et que cette impossibilité pourvoira, suppléera à ce que je pourrois dire, à mes méchants souhaits en ce point, si tant est qu'elle y pourvoie et supplée, c'est-à-dire que ce soit un malheur de ne pas avoir d'enfants. » Les mots suivants : « pour n'aller pas trop loin », rendent probable un sens plus libre. Nous avons déjà plus haut dans la lettre le mot *impossibilité* ; s'il a ici l'acception d'*impuissance* (du mari), la suite n'est plus malaisée à comprendre.

9. Quand le mariage sera chose faite et accomplie.

84. — A LENET.

1665

Je n'ai pu vous écrire plus tôt, car j'ai été extrêmement mal; je ne me porte même pas assez bien encore pour oser entreprendre le voyage de Barèges[1]; la saison est bien avancée, et j'ai des commencements de goutte qui m'empêchent d'aller[2] plus loin; j'en retournerai plus tôt à Paris. Je suis très-fâché, en toutes façons[3], de ce que vous m'avez mandé de la rupture de votre traité : je sais à quel point ces choses-là embarrassent, et les circonstances que vous me mandez me déplaisent au dernier point. Si vous pouviez ne point rompre l'affaire! Je pense que vous voyez bien qu'il ne faudroit pas se dépiter pour peu[4] de chose, et qu'il ne faudroit rien oublier pour la renouer. Je suis très-fâché aussi que Gourville ne se trouve pas en état de faire ce qu'il est obligé sur votre chapitre[5]; il[6] me mande qu'il espère quelque accommodement, et cela remédieroit à tout[7]. Ma femme, ma fille[8], et généralement toute ma famille, vous font

Lettre 84. — *Manuscrits de Lenet*, tome XXIV, fol. 156 et 157, autographe; cachets conservés; rien au dos. Elle paraît avoir été écrite en 1665, d'après l'allusion qui y est faite à un épisode de la guerre maritime entre la Hollande et l'Angleterre : voyez ci-après, note 9.

1. Voyez p. 165, *lettre* 75 et note 1. Il sera encore question de Barèges dans les *lettres* 86, 89, 97 et 114.

2. La Rochefoucauld avait d'abord écrit *de*; l'*a* d'*aller* corrige *e*.

3. Dans l'original : « en toute façons. » Faut-il, comme nous l'avons fait, ajouter un *s* à *toutes*, ou supprimer celui de *façons?*

4. Le *p* de *peu* paraît corriger *s*; il semble qu'on avait d'abord voulu mettre : *si peu.*

5. Les biens de Gourville avaient été confisqués, et, avant de rentrer en grâce, il eut à faire au Trésor des restitutions très-considérables.

6. *Il*, sur *on*, biffé.

7. En l'année 1665, Gourville, comme on le voit par ses *Mémoires* (p. 375-380), était réfugié dans les Pays-Bas.

8. Il faut conclure de ce passage que la Rochefoucauld n'avait

1665 mille très-humbles compliments; pour moi, je vous suis sensiblement obligé de vos soins et de votre souvenir. L'aventure des Hollandois est terrible, et cela éloignera encore la paix, car les Anglois seront bien fiers[9]. Je me réjouis du dessein de M. de Longueville, mais je doute fort qu'il l'exécute[10]. Faites-moi toujours savoir des nouvelles de votre santé, et croyez qu'homme de France, sans exception, ne prend plus de part que moi à ce qui vous touche, et ne vous aime et honore plus sincèrement que je fais.

alors auprès de lui qu'une de ses trois filles. Laquelle ? nous l'ignorons. Voyez, au tome I, le *Tableau généalogique* placé à la suite de la *Notice biographique*, *appendice* II, p. XCVI.

9. Les querelles maritimes et commerciales de la Hollande et de l'Angleterre, qui avaient eu, en quelque sorte, pour préliminaire et antécédent lointain la fameuse polémique du *mare liberum*, de Grotius, et du *mare clausum*, de Selden, avaient abouti, après bien des violences réciproques sur les diverses mers du globe, à une nouvelle guerre, déclarée en février 1665. Le 13 juin de cette année, les deux marines rivales s'étaient livré près de Lowestoft, sur la côte de Suffolk, un grand combat, où les Hollandais essuyèrent un désastre complet. Le duc d'York, le futur Jacques II, qui commandait la flotte britannique, leur prit ou leur brûla de quinze à vingt navires. Le reste alla chercher un refuge dans les bas-fonds du Texel et de la Meuse.

10. Jean-Louis-Charles d'Orléans, fils aîné du duc de Longueville. Sans deviner au juste à quel dessein la Rochefoucauld fait ici allusion, on peut, ce semble, utilement rapprocher de sa lettre ce passage des *Mémoires du P. Rapin* (année 1667, tome III, p. 391 et 392) : « Ce fut en ce temps-ci ou environ que partit de Paris le duc de Longueville, sorti depuis quelque temps du noviciat des Jésuites, pour aller en Dalmatie servir dans les troupes de la république de Venise, contre le Turc, en qualité de volontaire. La duchesse sa mère, lasse de sa conduite, et ne pouvant plus le souffrir, lui fit inspirer par le chevalier de Montchevreuil ce dessein La guerre ne fut que le prétexte dont il se servit pour prendre les ordres à Rome de la main du Pape, car il ne craignoit rien tant que de voir une épée à son côté. » Voyez aussi une lettre de Mme de Sévigné à Bussy Rabutin, tome I, p. 525.

Je [11] ne doute point de vos bontés pour ce pauvre M. de la Mote-Bregantin [12]; je vous supplie seulement que son fils sache combien de fois je vous ai prié de le servir. 1665

Je ne parlerai à personne de ce que vous me mandez.

Ce 11 de septembre.

Suscription : Pour M. l'Esnet.

---

85. — A LENET.

Je crois qu'il est du devoir de vos amis de se réjouir avec vous de la résurrection de M. de Navailles. J'ai eu le plaisir de lui en voir recevoir la nouvelle chez moi, et j'ai trouvé que c'étoit bon signe de ce que les grâces commencent à prendre le chemin de Vertœil : je souhaite qu'il y en vienne assez pour que j'en puisse avoir ma part. Vous devriez mourir de honte de me laisser deux mois ici, sans me mander un mot; je vous conjure

11. Les deux dernières phrases forment, dans l'original, un double post-scriptum ; chacune est précédée d'un parafe.

12. Lenet, dans ses *Mémoires* (p. 259), l'appelle *la Mothe-Brigantin*, et en parle, à l'époque de la Fronde, comme d'un gentilhomme appartenant au duc de Bouillon.

Lettre 85. — *Manuscrits de Lenet*, tome XXIII, fol. 65, autographe; cachets conservés; rien au dos. La date approximative de cette lettre est indiquée par l'allusion de la première phrase. Le duc de Navailles (Philippe de Montaut de Bénac) avait été disgracié en même temps que sa femme (Mlle de Neuillant), dame d'honneur d'Anne d'Autriche, en juin 1664, et dépouillé de sa charge de lieutenant général des chevau-légers et de son gouvernement du Havre; mais, l'année suivante (1665), il obtint sa grâce, et fut nommé gouverneur du pays d'Aunis.

1665 de m'apprendre ce que c'est que[1] ce bruit qui court, que l'on a trouvé de la vaisselle de Monsieur le Prince chez Monsieur le lieutenant criminel. J'ai écrit, il n'y a pas longtemps, à M. de Guitaut; on m'a mandé qu'il est malade; j'en suis en peine; je vous prie[2] que j'en sache des nouvelles, et si sa belle-sœur a eu le don de persévérance[3]. Adieu, je suis absolument à vous.

Le 18 de septembre.

Ma femme me prie de vous faire mille compliments de sa part[4].

Suscription : Pour Monsieur l'Esnet, à Paris.

---

86. — A MADEMOISELLE D'AUMALE[1].

Il paroît bien que vous connoissez vos forces; vous

1. Les mots *ce que c'est que* sont en interligne, dans l'original.
2. *Prie* surcharge un autre mot, illisible.
3. Il s'agit ici de Françoise de la Grange, religieuse, et sœur de Madeleine de la Grange-d'Arquien, marquise d'Époisse, femme de Guitaut : voyez ci-dessus, p. 170, *lettre* 81, note 4.
4. Ce post-scriptum est écrit à rebours au haut de la page.

Lettre 86. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 130 et 131, autographe; cachets conservés; au dos : « M. de la Rochefoucaut à Mlle d'Aumale. » Cette lettre, publiée dans les éditions de 1818, p. 222, de 1825, p. 453, de 1869, p. 312, et dans *Madame de Sablé*, p. 507, paraît avoir été écrite vers 1665; elle est, en tout cas, postérieure à 1664, époque du second mariage de la duchesse de Châtillon et des lettres de duc de Montausier.

1. Suzanne d'Aumale de Haucourt, seconde fille de Daniel d'Aumale, premier chambellan du grand Condé. Elle était protestante et épousa le maréchal Frédéric-Armand de Schonberg, qui quitta la France après la révocation de l'édit de Nantes, et fut tué, en 1690, à la bataille de la Boyne. C'est la *Dorinice* du *Dictionnaire*

m'écrivez hardiment comme si vous aviez songé en moi [2] depuis que je suis parti. Vous me faites des excuses de ne me mander point de nouvelles du monde ; vous savez pourtant bien en votre conscience que ce n'est pas de celles-là que je vous demande. Puisque vous voulez tant en savoir des miennes, je vous dirai que je ne sais si c'est l'intention d'aller à Barèges [3] qui me porte bonheur, ou quelque autre intention ; mais enfin je crois que je mettrai bientôt le bàton au croc [4] : il me semble que cela veut dire jeter le froc aux orties. Vous m'en direz des nouvelles cet hiver. 1665

J'en ai eu de Richelieu [5], où on a fait des merveilles. Mme[s] de Frontenac [6] et Luynes [7] vouloient venir ici ; mais

des Précieuses; elle est souvent nommée dans les *Lettres de Mme de Sévigné;* Mademoiselle de Montpensier parle d'elle et de sa sœur dans ses *Mémoires*, tome II, p. 417-419 et 423-425. V. Cousin a publié, dans l'*Appendice* de *Madame de Sablé*, treize lettres de Suzanne d'Aumale, trouvées dans les tomes V et VII des *Portefeuilles de Vallant ;* douze sont adressées à Mme de Sablé.

2. Tel est bien le texte.

3. Voyez la *lettre* 84, p. 179 et note 1.

4. Par analogie avec la locution : « pendre l'épée au croc, » qu'emploie Mascarille dans *les Précieuses ridicules* (scène XI). Nous avons vu ci-dessus, dans une chanson du temps, citée p. 69, *lettre* 24, note 33, l'expression : « Fronde au croc. »

5. C'est-à-dire du château de Richelieu (Indre-et-Loire), qui appartenait au duc et à la duchesse de ce nom : voyez les *Mémoires*, p. 305, note 1.

6. Anne de la Grange, fille de Charles de la Grange-Trianon sieur de Neuville, maître des comptes, mariée à Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac, qui fut gouverneur du Canada, et mourut à Québec en 1698. Elle avait été une des *aides de camp* de Mademoiselle : voyez ci-dessus, p. 108 et note 6.

7. L'orthographe du manuscrit est *L'uine*, avec une initiale surchargée; il semble que la Rochefoucauld ait commencé par mettre N, au lieu de L. Il s'agit d'Anne de Rohan, seconde femme du fils du Connétable, Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, qui l'épousa en 1661 ; elle mourut le 29 octobre 1684. L'année suivante,

1665 on m'a dit qu'elles s'en revont à l'Isle[8] avec Mademoiselle votre sœur[9]. J'espère que je les y trouverai encore. M. le maréchal d'Albret[10] les verra[11] plus tôt que moi; il s'en retourne aussi vite qu'il est venu. Je ne puis croire que Mme de Mequelbourg[12] toute seule ait la gloire de lui faire faire tant de chemin; il en sera ce qui plaira Dieu[13], et moi je serai toujours plus respectueusement que personne du monde votre très-humble et très-obéissant serviteur.

La Rochefoucauld.

Le 7 d'octobre[14].

Je crois que ce ne seroit pas être si respectueux que je dis si j'osois rendre grâces ici à Mme la duchesse de

il se maria, en troisièmes noces, avec Marguerite d'Aligre, marquise de Manneville, qui mourut en 1690.

8. Voyez p. 224, *lettre* 114; et, dans l'ouvrage de M. Éd. de Barthélemy, *les Amis de la marquise de Sablé* (p. 161), une lettre de Mlle d'Aumale à Mme de Sablé, datée de Lisle (Lille).

9. La sœur aînée, qui portait le nom de Mlle de Haucourt : voyez les passages des *Mémoires de Mademoiselle* où renvoie la note 1.

10. Sur le maréchal d'Albret, voyez ci-dessus, p. 56, *lettre* 22, note 4. Il y a des lettres de lui à Mme de Sablé, à la fin du tome II des *Portefeuilles de Vallant*.

11. Il y a bien dans l'autographe *les verra*, et non *les y verra*, qui est la leçon des quatre imprimés.

12. Élisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville, ci-devant duchesse de Châtillon, et remariée, en 1664, à Christian-Louis, duc de Mecklenbourg, ou Meckelbourg, Mequelbourg, comme on disait alors en français. Il est parlé d'elle dans les *lettres* 15 (p. 43), 21 (p. 55) et 23 (p. 62). Voyez aussi les *Mémoires de Saint-Simon* (édition de 1879), tome I, p. 218 et note 1, et tome II, p. 36 et note 5.

13. Les trois éditions de 1818, 1825, 1869, et *Madame de Sablé*, rajeunissent le tour et corrigent en *plaira à Dieu*.

14. Dans le texte de 1869, on a ajouté devant la date : « A Verteuil ».

Montausier[15] de l'honneur qu'elle me fait de se souvenir de moi. Je voudrois pourtant bien qu'elle sût combien je lui en suis obligé. 1665

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle d'Aumale.

---

87. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

C'est ce que vous m'avez envoyé[1] qui me rend capable d'être gouverneur de Monsieur le Dauphin[2] depuis l'avoir lu, et non pas ces[3] sentences que j'ai faites. Je n'ai en ma vie rien vu de si beau ni de si judicieusement écrit. Si cet ouvrage-là étoit publié, je crois que chacun seroit obligé en conscience de le lire, car rien au monde ne seroit si utile : il est vrai que ce seroit faire

15. La célèbre Julie d'Angennes, marquise, puis (1664) duchesse de Montausier, née en 1607, morte en 1671. Après avoir été gouvernante des enfants de France (1661), elle était devenue (1664) dame d'honneur de la Reine.

Lettre 87. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 122 et 123, autographe ; cachets conservés ; au dos, la mention : « M. de la Rochefoucauld. » Cette lettre a été publiée dans les éditions de 1818, p. 219, de 1825, p. 447, de 1869, p. 304, et dans *Madame de Sablé*, p. 503. Elle n'est pas datée ; mais on voit qu'elle a été écrite vers 1665, époque où la Rochefoucauld brigua la charge de gouverneur du Dauphin, qui fut donnée, quelque temps après, en 1668, au duc de Montausier. Voyez les *Mémoires de Bussy Rabutin* (édition Lalanne), tome II, p. 288 et 289.

1. Il s'agit du traité de l'*Éducation des enfants*, écrit par Mme de Sablé : voyez ci-dessus, p. 132, *lettre* 54 et note 3.

2. Louis, fils de Louis XIV, appelé ordinairement Monseigneur, ou le Grand Dauphin, pour le distinguer du duc de Bourgogne, son fils, qui fut après lui dauphin. Né en 1661, il mourut en 1711.

3. Dans le texte de 1869 et dans celui de Cousin, *les*, et six lignes plus bas (1869 seulement), *je savois*, pour *j'apprends*.

1665 le procès à bien des gouverneurs que je connois. Tout ce que j'apprends de cette morte[4] dont vous me parlez me donne une curiosité extrême de vous en entretenir : vous savez bien que je ne crois que[5] vous sur de certains chapitres, et surtout sur les replis du cœur[6]. Ce n'est pas que je ne[7] croie tout ce que l'on dit là-dessus[8]; mais enfin je croirai l'avoir vu quand vous me l'aurez dit vous-même. J'ai envoyé des sentences à M. Esprit pour vous les montrer, mais il ne m'a point[9] encore fait réponse, et il me semble que c'est mauvais signe pour les sentences. Je vous baise très-humblement les mains, et je[10] vous assure, Madame, que personne du monde n'a tant de respect pour vous que moi.

La Rochefoucauld.

Suscription : A Madame Madame la marquise de Sablé.

4. Mme de Longueville, alors pénitente et morte au monde. Voyez ci-dessus, p. 139, *lettre* 58 et note 2.
5. Il y avait d'abord, dans l'original, *qu'en*. — *Bien* est omis dans les éditions de 1818, 1825, et dans *Madame de Sablé*.
6. Rapprochez d'un passage de la *lettre* déjà citée (58, p. 139).
7. *Ne* est en interligne.
8. Voyez, à ce sujet, un curieux article de Sainte-Beuve, relatif à Mme de Longueville, dans ses *Portraits de femmes* (1862), p. 285 316.
9. *Pas*, au lieu de *point*, dans *Madame de Sablé*.
10. *Je* est omis dans le texte de 1869.

88. — AU PÈRE RAPIN[1].

1666

Ce n'est pas assez pour moi de tout ce que nous disions hier : il me vient à tous moments des scrupules, et l'on ne sauroit jamais avoir trop de délicatesse pour un ami du prix de M. de la Chapelle[2]. C'est pourquoi, mon Très-Révérend Père, je vous supplie très-humblement de vous mettre précisément en ma place, et de vouloir être mon directeur pour tout ce que je dois à notre ami, avec autant d'exactitude que vous en avez pour les consciences. N'ayez, s'il vous plaît, aucun égard à l'intérêt des *Maximes*, et ne songez qu'à ne me laisser manquer à rien vers l'homme du monde à qui je veux le moins manquer. Je vous demande pardon de la liberté que je prends, mais M. de la Chapelle en est cause en toutes manières, et il m'a tellement assuré que j'ai quelque part à l'honneur de vos bonnes grâces,

Lettre 88. — D'après l'autographe, faisant partie de la collection de feu M. Chambry. Cette lettre paraît être de 1666, époque où la Rochefoucauld préparait la seconde édition de ses *Maximes* : voyez, au tome I, p. 353 et note 3.

1. Le P. Rapin (René), auquel cette lettre est adressée, naquit à Tours, en 1621, et entra en 1639 dans la Compagnie de Jésus. Il fut ordonné prêtre en 1651 par le coadjuteur de Paris, le futur cardinal de Retz, et devint préfet des études au collége de Clermont (depuis Louis-le-Grand). Bien que jésuite, il fut lié avec bon nombre d'adeptes du jansénisme, et, en première ligne, avec Mme de Sablé. Il mourut à Paris en 1687. Ses *Mémoires* ont été publiés par M. Léon Aubineau, 3 vol. in-8°, 1865. — Il y a de lui, dans les *Portefeuilles de Vallant* (tome V, fol. 174 et verso), un petit billet adressé, en 1675, à Mme de Sablé, où il parle d'une certaine salade mangée la veille au soir chez le premier président de Lamoignon et trouvée fort bonne : c'était une recette donnée par la marquise ; le R. P. se propose de venir en personne lui en demander le secret. Voyez le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, tome V, p. 76, et comparez, pour une semblable demande de recettes, la *lettre* 70, p. 159.

2. Sur cet ami du nom de *la Chapelle*, voyez la *Notice* relative au *Discours sur les Maximes*, tome I, p. 351 et suivantes.

1666 que j'espère que vous m'accorderez celle que je viens de vous demander, et de me croire à vous, avec toute l'estime et le respect imaginables.

La Rochefoucauld.

A Paris, le 12 de juillet.

---

89. — A LENET.

Quand je vous ai demandé des nouvelles, je n'ai pas prétendu que vous vous donnassiez la peine de les écrire de votre main; je ne voudrois, pour rien du monde, vous contraindre à ce point-là; ordonnez à quelqu'un de vos gens de m'écrire ce que vous voudrez que je sache, et, quand il y aura quelque chose de particulier, vous l'ajouterez, quand vous n'aurez rien de mieux à faire; mais je vous demande, pour mon soulagement comme[1] pour le vôtre, que je n'aie pas le scrupule de[2] vous assujétir à une régularité qui vous[3] incommoderoit assurément; je suis l'homme du monde pour qui vous devez le moins faire de façon. Je compte sur votre amitié, comme sur ce qui m'est de plus assuré; je vous conjure aussi de me faire la même justice, et de me croire à vous, et toute ma famille aussi, sans aucune réserve.

Je[4] n'irai point à Barèges[5], et je ne partirai d'ici que

Lettre 89. — *Manuscrits de Lenet*, tome XXIV, fol. 143, autographe; cachets à demi conservés; rien au dos. Cette lettre, sans date d'année, a été écrite en 1666, comme le prouve l'allusion à une expédition maritime : voyez ci-après, note 6.

1. Le commencement du mot, *co*, surcharge *de*.
2. Après *de*, il y a un mot biffé, *croire*, ce nous semble.
3. *Qui vous*, en interligne. A la fin de la phrase il y a bien *façon*, au singulier.
4. Ce qui suit est en post-scriptum, après un parafe.
5. Voyez *lettre* 84, p. 179 et note 1.

pour retourner cet hiver à Paris. Ma mauvaise santé m'a empêché d'aller aux bains; j'ai eu mille maux depuis que je suis ici; je commence à me mieux porter. M. de Beaufort est parti de la Rochelle depuis quatre jours; si les Anglois se trouvent entre lui et les Hollandois, ils auront beaucoup d'affaires[6]. 1666

A la Terne[7], le 17 de septembre.

Suscription : Pour Monsieur l'Enet.

---

90. — AU COMTE DE GUITAUT.

A la Terne, le 24 septembre.

J'ai appris ce matin que vous êtes à Chantilly[1], et

6. Louis XIV, qui avait conclu, en 1662, avec la Hollande un pacte défensif par lequel il s'engageait à la soutenir dans sa lutte maritime contre l'Angleterre, s'était décidé, à la fin de 1665, après de longs atermoiements, à prêter à ses alliés l'assistance qu'il leur avait promise. Dans cette vue, le duc de Beaufort avait été rappelé, avec la flotte qu'il commandait, de la Méditerranée dans l'Océan. Revenu à la Rochelle, vers les derniers jours d'août, il en était reparti, comme la Rochefoucauld le dit ici, pour s'avancer dans la Manche au-devant de l'escadre hollandaise, qu'il supposait prête à lui donner la main. Mais celle-ci, qui venait de livrer deux terribles combats à la flotte britannique, commandée par Monk, s'était retirée au nord du Pas-de-Calais. Beaufort, arrivé à l'entrée de la Manche avec quarante voiles, n'osa poursuivre sa route plus avant; il regagna Brest en toute hâte, sans pouvoir toutefois épargner a son arrière-garde un vif engagement avec l'escadre ennemie, engagement dans lequel les Anglais nous prirent un vaisseau de cinquante-quatre canons : voyez p. 190, la *lettre* 91.

7. Sur la Terne, voyez ci-dessus, p. 42, *lettre* 14 et note 4.

Lettre 90. — Publiée pour la première fois dans le recueil de *Lettres inédites de Mme de Sévigné* (Klostermann, p. 282; Bossange, p. 296).

1. Auprès du prince de Condé, retiré alors dans son château de Chantilly.

1666 que Madame votre femme y est aussi en bonne santé. Je vous assure que je ne pouvois pas recevoir une meilleure nouvelle. Mandez-moi quelquefois ce que vous saurez, et que la paresse ne vous reprenne pas sitôt. J'ai eu mille maux depuis que je suis en ce pays-ci[1]. J'en suis quitte présentement; mais j'attends la goutte à mon ordinaire. J'espère que je vous verrai cet hiver. Je vous ai écrit, il y a un mois, pour vous remercier du plus grand plaisir que je pouvois recevoir; je ne suis pas près de l'oublier. Adieu: j'ai tant de gens à entretenir ce soir, que je ne vous en dirai pas davantage.

---

91. — A LENET.

J'étois en peine de votre santé, et j'en ai demandé des nouvelles à M. de Guitaut, par le dernier courrier; je vous conjure que je sache un peu de vos nouvelles, et comment tout s'est passé avec votre voisine[1]. J'ai appris les nouvelles d'Angleterre, et j'admire la bonne fortune du Roi, de ce que M. de Beaufort a évité tant de périls par des miracles[2]. J'ai dit à toute ma famille les bontés que vous avez pour nous; je vous assure qu'il

1. Rapprochez d'une phrase, presque textuellement identique, de la fin de la *lettre* précédente.

Lettre 91. — *Manuscrits de Lenet*, tome XXIV, fol. 145, autographe; cachets conservés; rien au dos. Cette lettre a été, comme la précédente, écrite en 1666.

1. Allusion à quelque affaire de Lenet, soit avec Mademoiselle de Montpensier, qui demeurait au Luxembourg (voyez ci-dessous la suscription de cette lettre), soit peut-être avec Mme de la Fayette, qui habitait rue de Vaugirard. Voyez la *Notice biographique*, p. LXXVI; et plus haut, p. 174, *lettre* 82 et note 4.

2. Voyez p. 189, fin de la note 6 de la *lettre* 89.

n'y a lieu au monde où on vous honore plus véritablement qu'ici, et où vous ayez tant de pouvoir[3].

Le 4 d'octobre.

Suscription : Pour Monsieur l'Enet, près de Luxembourg[4], à Paris.

---

92. — AU COMTE DE GUITAUT.

19me novembre.

J'ai la plus grande joie du monde d'apprendre que Madame votre femme[1] est grosse et que vous vous portez mieux. Ces petites rechutes ne vous doivent pas inquiéter ; il faut s'étourdir soi-même, si on peut, et se distraire de l'application des affaires fâcheuses et de celle de la maladie, et s'occuper, s'il est possible, à ce qui divertit le plus. Ces conseils-là sont bien plus aisés à donner qu'ils ne le sont à suivre[2]. Je suis très-fâché de ce que vous me mandez de M. Lenet, et je m'assure

3. Les sept derniers mots de la lettre sont écrits à la marge de gauche, ainsi que la date.

4. Voyez au tome II, p. 16, note 5.

Lettre 92. — Publiée dans le recueil de *Lettres inédites de Mme de Sévigné* (Klostermann, p. 272 ; Bossange, p. 287). Si la conjecture exprimée ci-après, dans la note 1, est fondée, cette lettre n'a pu être écrite avant 1661 ; nous n'avons pas le moyen d'en mieux déterminer l'époque. Dans la première édition, on a daté de 1651, ce qui est inconciliable avec la supposition dont parle la note 4. — Sur le comte de Guitaut, voyez p. 120, la note 1 de la *lettre* 46.

1. Il s'agit sans doute ici de la première femme de Guitaut, Madeleine de la Grange-d'Arquien, marquise d'Époisse, qu'il avait épousée en mars 1661, et qui mourut en 1667, instituant, comme nous l'avons dit (p. 170, note 4), son mari héritier de ses biens. Voyez les *Lettres* 81, 82, 85, 90, 93 et 94.

2. Rapprochez de la *maxime* 378 (tome I, p. 176).

qu'il en sera bien fâché aussi, quand il y aura fait réflexion. Ce qui m'en déplaît le plus, c'est que je n'y vois guère de remède et qu'en cent ans on ne réparera pas ce qu'il a détruit. Ce que vous me mandez d'un autre homme de mes amis me fera hâter mon voyage[3]; je ne puis plus résister à l'impatience que j'ai de le voir, et je vous retiens pour faciliter notre entrevue. Je prétends être à Noël à Paris, si ma santé me le permet; je suis ravi que vous y passiez l'hiver. Je vous conjure que je sache si la mère de notre ami[4] se laisse fléchir ou non sur l'argent: ce sera une chose terrible si elle ne fait pas ce qu'elle doit là-dessus. Je ne doute pas que son frère ne lui en dise son avis; mais je voudrois qu'il le dît de sorte à faire connoître qu'il desire qu'il soit suivi. Il est impossible d'écrire tout ce qu'on pense là-dessus; j'espère que je vous le dirai bientôt. Je suis à vous sans réserve.

Il n'est pas nécessaire de vous dire de faire en sorte que Madame votre femme se ménage au dernier point dans l'état où elle est; vous en savez toutes les conséquences, et vous êtes en lieu de bon conseil; mais il est vrai que la moindre chose peut étrangement nuire à sa santé.

3. Cet autre homme est probablement Gourville. Les relations d'affaires que la Rochefoucauld n'a cessé d'avoir avec lui suffiraient à expliquer, à une époque quelconque, l'impatience ici témoignée. Que l'entrevue présente des difficultés et que Guitaut puisse aider à les écarter, cela fait penser au temps où Gourville craignait d'être impliqué dans le procès de Foucquet. Voyez ci-dessus, p. 132 et p. 169 et 179, les *lettres* 54, 81 et 84.

4. L'éditeur de 1814, qui, nous l'avons dit, a daté cette lettre de 1651, a supposé dans une note qu'il s'agissait ici de la mère du grand Condé; il a oublié que cette princesse était morte le 2 décembre 1650.

93. — AU COMTE DE GUITAUT.

1667

Paris, le 21 mai.

Je viens d'apprendre par M. de Briolle[1] l'accident qui est arrivé aux couches de Madame votre femme[2]. Je ne vous dis point que j'en suis aussi affligé que vous-même, parce que je crois que vous n'en doutez pas. Je vous conjure de me mander de ses nouvelles et des vôtres. Je vous ai écrit, il n'y a pas quinze jours, une assez longue lettre; je voudrois bien savoir si vos gens vous l'ont envoyée. Il n'y a rien présentement qui puisse être mandé, que l'aventure du chariot, dont je m'assure que vous êtes informé comme nous. Quand je saurai le nom des principaux acteurs, je vous le manderai. Le fils de Jarzé[3] a eu permission de porter le mousquet dans le régiment du Roi, commandé par M. d'Angeau[4]. Par ce moyen-là, il verra le Roi, et

Lettre 93. — Publiée pour la première fois dans le recueil de *Lettres inédites de Mme de Sévigné* (Klostermann, p. 285; Bossange, p. 299). Antérieure à la paix de Breda (voyez ci-après, la note 5), elle paraît être néanmoins de 1667, année où mourut la première femme du comte de Guitaut.

1. Ici et dans la *lettre* suivante, l'orthographe des éditions de 1814 et de 1824 est *Brioles* : voyez ci-dessus, p. 63, *lettre* 24 et note 4.

2. Voyez la *lettre* qui précède.

3. Sur le marquis de Jarzé, voyez les *Mémoires*, p. 142, note 3; et ci-dessus, p. 53, *lettre* 21 et note 6. Son fils, dont il est ici question, Marie-Urbain-René du Plessis de la Roche-Pichemer, perdit un bras au siége de Philipsbourg. Voyez les *Lettres de Mme de Sévigné*, tome VIII, p. 207 et 208, p. 228 et 508.

4. Les éditions Klostermann et Bossange portent *d'Anseaux*; c'est évidemment une erreur. On voit en effet dans l'*Histoire de la milice françoise* du P. Daniel, 1721, in-4° (tome II, p. 397 et 398), que le marquis de Dangeau fut le premier colonel (1664) du régiment du Roi, créé en 1662, et qui n'avait eu d'abord qu'un lieutenant-colonel, M. Martinet. Le Roi, dit l'auteur cité, « trouva bon que les

1667 cela fait son affaire insensiblement. La paix d'Angleterre n'est pas faite encore, et même il semble qu'elle s'éloigne[5]. Me voilà à bout de nouvelles. Je suis plus à vous que personne du monde.

---

94. — AU COMTE DE GUITAUT.

Du camp devant l'Isle[1], ce 20 d'août.

Ne croyez pas que je vous oublie jamais. Ce n'est pas pour être meilleur que les autres que je vous dis ceci, mais parce que je ne serai jamais assez heureux pour que la tête me tourne. J'ai reçu deux de vos let-

gens de qualité entrassent dans la compagnie colonelle pour y porter le mousquet. Il y en eut jusqu'à soixante, dont plusieurs ont été depuis officiers généraux, comme MM. d'Albret, de Feuquières, de Crenan, la Rochefoucauld, etc.... Le régiment fit sa première campagne en 1667, et se distingua fort aux siéges de Tournai, de Douai, de Lille.... » Le marquis de Dangeau le quitta en 1670, pour aller ambassadeur extraordinaire en Suède; il fut remplacé par l'ancien lieutenant-colonel Martinet, qui fut tué en 1672.

5. La paix de Breda, entre l'Angleterre, la France et la Hollande, fut signée le 31 juillet de l'année 1667.

Lettre 94. — Publiée pour la première fois dans le recueil de *Lettres inédites de Mme de Sévigné* (Klostermann, p. 283; Bossange, p. 297). Cette lettre a été écrite, comme la précédente, en 1667, au cours de la guerre dite *des droits de la Reine*. Le 16 mai de cette année, les armées françaises avaient envahi les Pays-Bas espagnols, et au commencement de juillet, après avoir pris Binch, Charleroi, Ath, Tournai, Douai, Courtrai, Oudenarde, le Roi avait mis le siége devant Lille, que défendait le comte de Brouai. La lettre de la Rochefoucauld est postérieure de deux jours seulement à l'ouverture de la tranchée, qui se fit le 18 août. La place se rendit le 28. Voyez *Montglat*, tome III, p. 143-145.

1. Les deux éditions antérieures ont ici, comme plus haut (p. 184, ligne 1), et évidemment d'après les autographes, *l'Isle*, pour *Lille*.

tres depuis quatre jours, et il ne se peut rien ajouter à vos soins. Je crois que vous serez bien étonné de savoir que je suis volontaire depuis six semaines, et que je fais tout comme ceux qui se portent bien. Monsieur le Duc[2] nous a fait grand'peur : il a eu la fièvre deux fois vingt-quatre heures, continue et très-violente ; elle le quitta hier. Je ne sais si on le portera à Tournai, ou s'il demeurera au camp. J'ai été d'avis que l'on prît par écrit l'avis des médecins et qu'on le suivît exactement. M. de Briolle[3] m'a dit qu'il se serviroit de cela pour demander un congé. Apparemment ce mal n'aura pas de suite, et vous serez libre de venir ou de ne venir pas. Je ne doute pas que Monsieur le Prince ne soit parti sur le bruit de la maladie ; mais je crois qu'il ne continuera pas son voyage, sachant que Monsieur son fils se porte mieux[4]. 1667

Puisque vous voulez savoir des nouvelles de mon abbaye, j'ai eu celle de Fonfrède[5], en Languedoc, avec l'économat ; elle vaut quinze mille livres de rente[6] ; elle est pour celui de mes enfants que vous connoissez

2. Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, fils du grand Condé. Né en 1643, il avait épousé, en 1663, Anne de Bavière, fille du prince Palatin du Rhin ; il mourut en 1709.

3. Voyez la *lettre* précédente, note 1.

4. Le prince de Condé, depuis sa rentrée en France, avait vécu dans la retraite à Chantilly. Il ne prit point part à la campagne de 1667, dirigée par Turenne, d'Aumont et Créquy, sous le commandement de Louis XIV, et ne fut rappelé aux armées qu'au commencement de l'année suivante (1668), pour faire la conquête de la Franche-Comté, qu'il accomplit en quinze jours.

5. L'abbaye de Fontfroide, de l'ordre de Cîteaux, fondée au douzième siècle, dans le diocèse de Narbonne (Aude), à dix kilomètres de cette ville : voyez le *Gallia christiana*, tome VI, col. 198-216 ; et l'*Étude historique sur Fontfroide*, par M. E. Cauvet, 1875. Il en existe de magnifiques restes, l'église, le cloître, etc.

6. Les *Mémoires pour servir à l'histoire du Languedoc*, par Basville, Amsterdam, 1736 (p. 62), n'attribuent à cette abbaye qu'un revenu de neuf mille livres. L'addition de l'*économat* expliquerait-

1667 et qui se nommoit M. d'Anville[7]. Il ne se peut rien ajouter à la manière, et tout s'est passé là-dessus comme je le pouvois souhaiter. Je suis venu ici ensuite, et on me traite assez bien. Je crois que je demeurerai cet hiver à Paris, et qu'au printemps j'irai jouir des douceurs de la campagne; je n'en sais pas davantage. J'ai parlé à Monsieur le Prince de ce qu'il me doit, et je vous assure que j'en ai eu bien de la peine. Il m'a promis, le plus solennellement du monde, de me payer en la manière que vous savez[8]; je lui en ferai ressouvenir[9]. Adieu: conservez-moi votre amitié, et croyez que je serai, toute ma vie, plus à vous que personne du monde.

elle cette différence de la rente? Voyez l'*Étude* citée, de M. Cauvet, p. 579 et note 1. Au treizième siècle, les consuls de Narbonne l'évaluaient (*ibidem*, p. 121) à vingt-cinq mille livres tournois.

7. Henri-Achille, dit l'abbé de Marcillac, né en 1642, abbé de Fontfroide, puis de la Chaise-Dieu, mort en mai 1698. Il fut nommé abbé de Fontfroide en 1667. « Il avoit, dit Dangeau rapportant sa mort (tome VI, p. 349), douze mille écus de rente en deux abbayes, dont la plus considérable étoit la Chaise-Dieu. » Plus loin (p. 397), il nous apprend que les deux abbayes furent données, au mois d'août 1698, à un oncle du défunt, et ajoute : « Elles valent trente mille livres de rente. » Le *Dictionnaire des bienfaits du Roi*, de l'abbé de Dangeau, nous apprend que l'abbé de Marcillac avait en outre deux pensions, l'une sur l'abbaye de Molême et l'autre sur Sainte-Colombe-lez-Sens.

8. Il s'agit du remboursement des prêts et avances remontant au temps de la Fronde de Bordeaux : voyez les *Mémoires*, p. 194 et note 5. Lenet dit dans les siens (p. 421) : « Elle (*la princesse de Condé*) lui donna (*à la Rochefoucauld*), comme elle fit encore au duc de Bouillon, une reconnoissance signée de sa main de la somme à quoi se montoient les frais et avances qu'ils avoient faits pour son service, au paiement desquelles sommes Monsieur le Prince a pourvu depuis d'une manière fort lente et après de grandes sollicitations. »

9. On dit : *il m'en ressouvient*, et *je m'en ressouviens*. Le verbe est employé ici comme impersonnel; de là le pronom au cas indirect *lui* : « je ferai qu'il lui en ressouvienne. »

95. — A LA COMTESSE DE CLERMONT[1].

1669

A Chambord[2], ce 24 de septembre 1669.

Forcez un peu votre paresse, Madame la Comtesse, je vous supplie, et donnez-moi de vos nouvelles; j'ai fort envie d'en savoir; je vous en demande de tout mon cœur, et si vous êtes *sourds rochers*[3], vous serez dans votre tort. Pour peu que vous soyez curieuse de ce qui

Lettre 95. — D'après un autographe, qui appartenait à M. le marquis Gaëtan de la Rochefoucauld-Liancourt.

1. Probablement Marie Vignier, qui, veuve d'Urbain de Créquy, avait épousé, en 1623, François, comte de Clermont et de Tonnerre. Elle mourut en 1679, à l'âge de soixante-seize ans.

2. Dans l'original, *Chambor*, qui est également l'orthographe de Moréri. On écrivait aussi *Chambort*, *Chambourg* ou *Chamborg*. « Le 13 de ce mois (*septembre*), dit la *Gazette de France* (année 1669, p. 926 et 927), Leurs Majestés allèrent voir Madame à Saint-Cloud, pour prendre congé de Son Altesse Royale; et, le 16, accompagnées de Monsieur, et de grand nombre des principaux seigneurs et dames de la cour, Elles partirent pour aller coucher à Chastres, et, de là, continuer leur route à Chambort, à dessein d'y passer le reste de la belle saison, dans les divertissements que leur peut offrir un si agréable lieu. » La cour arriva le 19 à Chambord (*ibidem*, p. 951); Leurs Majestés avaient amené avec elles « la Troupe du Roi. » Le retour au château de Versailles eut lieu le 17 octobre. On voit, par les *Mémoires de Mademoiselle* (tome IV, p. 165 et 166), et aussi par la *Gazette* (octobre 1670), que la cour retourna l'année suivante à Chambord. Elle y était allée également l'année précédente : voyez une lettre de Pellisson à Mlle de Scudéry (*Œuvres diverses*, 1735, tome II, p. 402-411). Le château de Chambord, reconstruit par François Ier, donné en 1626, avec le comté de Blois, en augmentation d'apanage, par le roi Louis XIII à son frère Gaston d'Orléans, avait fait retour à la couronne par la mort de ce dernier prince (1660). Ce fut à Chambord que la troupe de Molière représenta, pour la première fois, la comédie de *Pourceaugnac*, le 6 octobre 1669 (*Gazette* du 12, p. 990), et, l'année suivante, *le Bourgeois gentilhomme*, le 13 octobre 1670 (*Gazette* du 18, p. 1003 et 1004). Voyez *le Château de Chambord*, par M. L. de la Saussaye (12e édition, Blois, 1875), p. 55.

3. Citation de quelque pièce de poésie ou plutôt de quelque opéra ou intermède.

1669 se passe ici, je vous l'aurai bientôt appris : on y joue, on y chasse, et l'on s'y ennuie, au moins moi, indigne, pauvre gentilhomme limousin. Molière joua hier soir *l'École des maris*[4], que je ne vis point; mais, en récompense, j'allai chez M. de Créqui[5], avec Monsieur l'abbé, qui nous assura qu'il alloit pousser Monsieur le Comte. Que fera-t-il, le pauvre homme? car on le pousse encore quelque autre part que je sais. Il est vrai que ce diable de rival est ici, et *malheur aux absents!* S'il ne fait effort, et s'il ne profite de ce voyage ici, ses affaires iront mal[6]; mais que m'importe et à vous aussi?

Adieu, je suis votre obéissant; cet *aunéissant* M. de Buffara diroit-il mieux[7]?

---

96. — AU COMTE DE GUITAUT.

Je ne vous pardonnerai jamais la trahison que vous

4. Le *Registre de la Grange* (voyez le *Molière* de notre collection, tome II, p. 345, note 2) ne mentionne pas nommément cette représentation de *l'École des maris*. On y lit seulement, au sujet du voyage à Chambord de septembre et octobre 1669 : « On y a joué, entre plusieurs comédies, le *Pourceaugnac* pour la première fois. »

5. François de Créquy, marquis de Marines, né vers 1624, lieutenant général en 1655, général des galères en 1661, maréchal de France en 1668, mort en 1687. Nous avons vu plus haut (note 1) que la comtesse de Clermont était alliée, par son premier mariage, à la famille de Créquy.

6. Allusion à quelques intrigues de galanterie et de cour.

7. Une note ajoutée à l'autographe dit que Buffara était intendant des biens de la comtesse de Clermont. — Le mot *aunéissant* veut-il dire : « parlant comme un habitant de l'Aunis »? ou bien la Rochefoucauld se moque-t-il de Buffara, parlant du nez peut-être, et altérant ainsi le mot *obéissant*?

Lettre 96. — Publiée pour la première fois dans le recueil de *Lettres inédites de Mme de Sévigné* (Klostermann, p. 286; Bossange, p. 300). On peut conjecturer, d'après le contenu, que cette lettre est de la fin de 1669 : voyez les notes qui suivent.

me fîtes hier. Vous saviez bien l'envie que j'avois de voir Mme de Guise[1], et vous n'eûtes pas la charité de m'avertir que j'étois devant elle. C'est à vous à lui demander pardon pour moi d'avoir manqué en tant de manières au respect qu'on lui doit. Réparez cela le mieux que vous pourrez. Je vous disois bien que je n'aurois pas le courage aujourd'hui d'aller à la fête; mais si vous voulez me mander à quelle heure Monsieur le Duc[2] sera habillé, je m'y trouverai, et de là j'irai au Palais-Royal pour voir le reste[3]. Je suis le plus aise du monde d'avoir trouvé Madame votre femme en bien meilleur état que je ne pensois. Faites-lui bien des compliments pour moi, et assurez-la que je l'aimerai bientôt autant que vous[4]. 1669

1. Élisabeth d'Orléans, fille puînée de Gaston d'Orléans et d'Élisabeth de Lorraine, née le 26 décembre 1646; elle avait épousé, le 15 mai 1667, Louis-Joseph de Lorraine, sixième duc de Guise, qui était né en 1650, et qui mourut en 1671. « Comme elle n'étoit pas toujours à la cour, dit sa sœur de père, la grande Mademoiselle (*Mémoires*, tome IV, p. 74 et 75), on ne la voyoit guère et on ne parloit guère d'elle. Aussi elle avoit demeuré à Luxembourg quelque temps après son mariage, et M. de Guise à l'hôtel de Guise; puis elle étoit allée aux Tuileries, où Mlle de Guise logeoit à la Volière; mais le Roi reprit cette maison. Elle alla à l'hôtel de Guise, où on avoit fait raccommoder les appartements. »

2. Le duc d'Enghien : voyez ci-dessus, p. 195, *lettre* 94, note 2.

3. La Rochefoucauld fait peut-être allusion aux fêtes que l'on donna au prince de Toscane, Cosme III (le beau-frère de Mademoiselle), quand il vint à Paris à la fin de 1669. « Je ne fus point à Forges à cause de lui, dit Mademoiselle (tome IV, p. 73 et 74). On le régala fort; on lui donna des comédies...; à Versailles, on fit une grande fête.... » Elle ajoute qu'elle-même lui en donna une où l'on joua « *Tartuffe*, qui étoit la pièce à la mode. »

4. Il s'agit ici, non plus de la première femme de Guitaut, Madeleine de la Grange, qui était morte en 1667 (voyez ci-dessus, p. 191-193, les *lettres* 92 et 93), mais de la seconde, Élisabeth-Antoinette de Verthamon, qu'il venait d'épouser en cette même

97. — AU COMTE DE GUITAUT.

Ce 26 d'août, à la Terne[1].

Vous m'avez fait un plaisir sensible, et il n'y a que vous de qui je le puisse attendre. Mon fils m'a expliqué la chose et la part que vous y avez. Rien au monde n'est mieux. Je m'en vais à Baiéges. Je voudrois y recevoir de vos nouvelles et de l'état de la santé de Madame votre femme[2]. Trouvez moyen, je vous conjure, de me faire savoir ce qui vous regarde : il n'y a personne au monde, sans exception, à qui cela touche tant qu'à moi. Je vous écrirai quand je pourrai; faites-en de même. J'ai passé à Lille[3] où j'ai fait vos compliments et vos excuses. On vous prépare de grands reproches. J'ai dit tout ce que j'ai pu; mais on ne se paye pas de médiocres raisons. Au reste, je crois que Madame la Comtesse[4] est une ingrate, car je n'ai point vu de tableau, et si[5]

année 1669, date probable de la lettre 96. Nous voyons dans le *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, par M. O'Gilvy, à la Généalogie de la famille de Verthamon (tome II, 1858, p. 242), que le contrat de ce second mariage fut signé le 25 octobre 1669.

Lettre 97. — Publiée pour la première fois dans le recueil de *Lettres inédites de Mme de Sévigné* (Klostermann, p. 275; Bossange, p. 290).

1. Sur la Terne, voyez ci-dessus, p. 42, *lettre* 14 et note 4.

2. Nous ne saurions dire s'il est ici question de la première ou de la seconde femme de Guitaut. Dans le premier cas, que rend assez probable la mention, qui suit, de la ville de Lille (comparez les *lettres* 86 et 94, p. 184 et 194), la lettre serait antérieure à la fin de 1667; dans le second, il faudrait la placer après octobre 1669 : voyez la note 4 de la *lettre* précédente.

3. La Rochefoucauld a probablement écrit *l'Isle*, comme ci-dessus, dans les lettres auxquelles nous venons de renvoyer.

4. Est-ce la comtesse de Guitaut? Dans la *lettre* 101, à Mme de Sévigné, p. 205, c'est Mme de la Fayette qui est ainsi nommée simplement *la Comtesse*.

5. Et cependant.

j'ai sollicité de toute ma force. Je finis par où j'ai commencé : croyez fermement que vous m'avez fait un grand plaisir, et que je le sens bien. Aussi, Dieu vous le rende. Bonsoir.

---

98. — A LA MARQUISE DE SABLÉ. 1669

J'ai bien cru, Madame, que vous auriez la bonté de me plaindre dans[1] la perte que j'ai faite, et que vous auriez quelque compassion de la destinée d'une personne qui vous a toujours tant honorée, et à qui vous avez toujours tant témoigné d'amitié. J'ai dit à ma mère[2] et à ma femme l'honneur que vous leur faites : elles vous en rendent mille grâces très-humbles. Pour moi, Madame, je crois que vous me faites bien la justice de croire que je reçois comme je dois toutes vos bontés, et que je suis, plus que personne du monde,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LA ROCHEFOUCAULD.

A Vertœil, le 26 d'octobre 1669.

Suscription : A Madame Madame la marquise de Sablé.

LETTRE 98. — D'après l'original autographe, qui nous a été communiqué par feu M. le duc de la Rochefoucauld-Liancourt. Deux feuillets in-4°. Cette lettre a été publiée dans les éditions de 1818, p. 235, de 1825, p. 475, de 1869, p. 348, et par V. Cousin, dans *Madame de Sablé*, p. 520. — Gourville dit dans ses *Mémoires* (p. 408) qu'en octobre 1669, se rendant à Madrid, il passa par Verteuil, où il porta « la nouvelle de la mort de Mme la princesse de Marcillac. » Il ajoute : « Je trouvai que M. de la Rochefoucauld ne marchoit plus : les eaux de Barèges l'avoient mis en cet état. »

1. Dans les imprimés, on a substitué *de* à *dans*; et, trois lignes plus bas, placé *tant* après *témoigné*.

2. L'*m* de *mère* corrige *f*[*ame*]. Trois lignes plus bas, il y a deux *vous* après *que*, le second biffé.

99. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

Si vous pouviez me devoir des excuses, ce seroit de celles que vous venez de me faire et de la méchante opinion qu'il me semble que vous avez de moi. J'irai bientôt vous en faire mes plaintes, et vous demander la continuation de mes anciens droits, qui sont d'être chassé de chez vous sans façon. Sans cela, je ne serois jamais[1] en repos, et je sais trop bien qu'on incommode souvent, quand on est persuadé de n'incommoder jamais[2]. Il me parut que vous fûtes bien contente de Mme de Montespan[3]; j'en ferai ma cour[4] auprès d'elle. Je l'ai déjà faite auprès de M. le Grand Prieur[5], sur tout ce qu'il a fait pour M. le bailli de Valançay[6]. J'aurai

Lettre 99. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 252 et verso, autographe; cachets conservés; au dos : « Rochefoucauld. » Publiée dans les éditions de 1818, p. 234, de 1825, p. 473, de 1869, p. 345, et dans *Madame de Sablé*, p. 519. — On voit, par le contenu, que cette lettre n'a pu être écrite ni avant 1667, année où le commandeur de Souvré, frère de Mme de Sablé, eut le titre de Grand Prieur, ni après 1670, année de sa mort. Par ce qui est dit de Mme de Montespan il devient probable que la date n'est point antérieure à 1668.

1. *Jamais* est suivi du mot *assez*, biffé.

2. C'est, presque littéralement, la *maxime* 242 (tome I, p. 130). Rapprochez aussi de la *maxime* 622 (*ibidem*, p. 262), et de la 2[de] des *Réflexions diverses* (p. 282-286).

3. La célèbre Françoise-Athénaïs de Rochechouart, marquise de Montespan, née en 1641, mariée, en 1663, à Henri-Louis Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan. Sa grande faveur auprès de Louis XIV commença en 1668. Elle mourut en 1707.

4. Dans l'original, *ma court*. — A la ligne suivante, *faite* surcharge un mot illisible.

5. Voyez, outre la note préliminaire de cette lettre-ci, la note 2 de la *lettre* 52, p. 129.

6. Henri d'Estampes de Valençay, neveu de Mme de Puisieux. Né en 1603, il fut chevalier de Malte, grand prieur de Champagne et bailli conventuel de l'ordre. Il remplaça, en 1670, Jacques de Souvré dans le Grand Prieuré de France, et mourut à Malte en 1678.

l'honneur de vous voir et de vous entretenir sur cela, dès que je serai revenu[7] de Saint-Germain.

---

100. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

1671

Vous me regagnez toujours quand il vous plaît, Madame, et il y a quelque chose de si vif dans les reproches que je vous fais, que j'ai souvent peur de m'y méprendre moi-même, et de me trouver trop sensible au bien et au mal que je reçois de vous. Quoi qu'il en soit, Madame, je suis touché au dernier point des bontés que vous me faites l'honneur de me témoigner sur ce qui m'est arrivé[1], et la part que vous y prenez en augmente encore le prix.

J'irai vous rendre mes très-humbles devoirs. Je vous

7. *De retour*, au lieu de *revenu*, dans les éditions de 1818 et de 1825.

LETTRE 100. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 156, autographe; cachets conservés; au folio de suscription (157): « M. de la Rochefoucault. » La lettre est suivie (fol. 158) de six *maximes* transcrites de la main de Vallant, avec cette mention au dos : « *Maximes* de M. de la Rochefoucault, 1667. » Le tout, *lettre* et *maximes*, a été publié dans les éditions de 1818, p. 229, de 1825, p. 465, et de 1869, p. 332; la lettre seule dans *Madame de Sablé*, p. 513. Nous donnons les *maximes* à la suite de la lettre, c'est-à-dire à la place qu'elles ont dans les *Portefeuilles;* mais on peut induire de la comparaison de la date 1667 avec nos notes 1 et 3, que nous inclinons fort à en supposer l'envoi, s'il est bien daté, antérieur de quelques années à la lettre.

1. On voit que le duc répond à un compliment de congratulation; c'est peut-être à la *lettre* 23 de l'*appendice* I (ci-après, p. 279 et 280), que nous croyons écrite en 1671. Voyez p. 215, note préliminaire de la *lettre* 107, quelles occasions se présentèrent de le féliciter au sujet de faveurs accordées aux siens.

1671 demanderois mille pardons de m'en acquitter si mal[2], si vous ne saviez que je n'ai que trop de légitimes excuses[3].

Ce samedi.

Suscription : Pour Madame la marquise de Sablé.

« Les passions ne sont que les divers goûts de l'amour-propre[4].

« La fortune nous corrige plus souvent que la raison[5].

« L'extrême ennui sert à nous désennuyer[6].

« On loue et on blâme la plupart des choses parce que c'est la mode de les louer ou de les blâmer[7].

« Ce n'est d'ordinaire que dans de petits intérêts où nous consentons[8] de ne point croire aux apparences[9].

« Quelque bien qu'on nous dise de nous, on ne nous apprend rien de nouveau[10]. »

2. Dans l'édition de 1869, *de m'acquitter si mal*; et, à la ligne suivante, *que de trop légitimes excuses.*

3. En 1671, il souffrait plus qu'auparavant de la goutte : « Le pauvre homme, dit de lui à sa fille Mme de Sévigné (tome II, p. 439), est très-mal de sa goutte, bien pis que les autres années. »

4. C'est la *maxime* 531 (tome I, p. 230); voyez aussi la *maxime* 564 (*ibidem*, p. 247).

5. C'est une variante à la *maxime* 154 (*ibidem*, p. 93). Elle est précédée, dans la copie de Vallant, d'abord, de ce commencement de phrase, biffé : « Le goût plus fort ou plus foible fait tout.... », et de cet autre, effacé également, où deux mots sont soulignés, comme il suit : « C'est *par hasard....* »

6. *Maxime* 532 (tome I, p. 230). — 7. *Maxime* 533 (*ibidem* et note 1).

8. *Consentons* est écrit sur *ne voulions*, biffé. — On a ainsi modifié la phrase dans les trois imprimés de 1818, 1825 et 1869 : « Ce n'est que dans les petits intérêts que nous consentons.... » A la *maxime* suivante, ils s'accordent à omettre *nous* devant *dise.*

9. Variante, incomplètement relevée au tome I (p. 154 et note 1), à la *maxime* 302 : *consentons* (leçon du manuscrit autographe), pour *prenons le hasard*, et de plus *point*, pour *pas.*

10. *Maxime* 303 (*ibidem*, p. 154 et note 2).

101. — A LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ. 1673

A Paris, le 9e février 1673.

Vous ne sauriez croire le plaisir que vous m'avez fait de m'envoyer la plus agréable lettre qui ait jamais été écrite : elle a été lue et admirée comme vous le pouvez souhaiter. Il me seroit difficile de vous rien envoyer de ce prix-là ; mais je chercherai à m'acquitter, sans espérer néanmoins d'en trouver les moyens, dans le soin de votre santé, car vous vous portez si bien que vous n'avez pas besoin de mes remèdes.

Madame la Comtesse[1] est allée ce matin à Saint-Germain remercier le Roi d'une pension de cinq cents écus qu'on lui a donnée sur une abbaye ; cela lui en vaudra mille avec le temps, parce que c'est sur un homme qui a la même pension sur l'abbé de la Fayette[2] : ainsi ils sont quittes présentement, et, quand ce premier mourra, la pension demeurera toujours sur son abbaye. Le Roi a même accompagné ce présent de tant de paroles agréables, qu'il y a lieu d'attendre de plus grandes grâces. Si je suis le premier à vous apprendre ceci, voilà déjà la lettre de M. de Coulanges[3] à demi

Lettre 101. — Publiée d'abord par le chevalier de Perrin, à la page 4 du premier supplément à son édition de 1734, lequel parut en 1751. C'est, dans la collection des *Grands écrivains*, la lettre 314 de la correspondance de Mme de Sévigné (tome III, p. 188-190).

1. Mme de la Fayette : voyez p. 200, *lettre* 97, note 4.

2. Louis Motier, fils aîné de Mme de la Fayette. Il fut pourvu de plusieurs abbayes, entre autres de celles de la Grènetière, dans le diocèse de Luçon, et de Valmont, dans le diocèse de Rouen ; son grand-oncle, François de la Fayette, évêque de Limoges, qui avait été premier aumônier d'Anne d'Autriche, se démit, en sa faveur, de celle de Dalon, dans le diocèse de Limoges, au mois de décembre 1675.

3. Probablement la fameuse lettre écrite à Coulanges le 22 juillet 1671, et dite « des foins ou de la prairie ; » elle se trouve au tome II

1673 payée; mais qui nous payera le temps que nous passons ici sans vous[4]? Cette perte est si grande pour moi, que vous seule pouvez m'en récompenser; mais vous ne payez point ces sortes de dettes-là; j'en ai bien perdu d'autres, et, pour être ancien créancier, je n'en suis que plus exposé à de telles banqueroutes.

L'affaire de M. le chevalier de Lorraine[5] et de M. de Rohan est heureusement terminée; le Roi a jugé de leurs intentions, et personne n'a eu dessein de s'offenser[6].

Monsieur le Duc[7] est revenu; Monsieur le Prince

des *Lettres de Mme de Sévigné* (p. 291-293). Nous voyons, par un billet de Mme de Coulanges, qui est au tome III du même recueil (p. 198 et 199), et qui est daté du 10 avril 1673, que, dans les premiers mois de l'année où écrit la Rochefoucauld, on demandait des copies de cette lettre aux amis de l'illustre épistolière; on peut supposer qu'on lui en demandait aussi à elle-même. — Philippe-Emmanuel, marquis de Coulanges, maitre des requêtes, auteur d'un recueil de chansons (1698), né vers 1631, mort en 1716, était cousin germain de Mme de Sévigné. Il avait épousé Marie-Angélique du Gué, fille du sieur du Gué-Bagnols, maitre des requêtes, mort en 1657. Sur les Coulanges, voyez la *Notice biographique* de M. P. Mesnard, au tome I des *Lettres de Mme de Sévigné*, p. 9 et suivantes.

4. Mme de Sévigné était alors en Provence, auprès de sa fille, Mme de Grignan.

5. Le favori de Monsieur, Philippe, chevalier de Lorraine, second fils du célèbre comte d'Harcourt. On sait qu'il fut soupçonné d'avoir pris part à l'empoisonnement auquel on attribua la mort de Madame Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans : voyez les *Mémoires de Mademoiselle*, tome IV de l'édition de M. Chéruel, *appendice* VII (p. 551-558). Né en 1643, il mourut en 1702.

6. Il s'agit ici de ce jeune et brillant chevalier Louis de Rohan, qui eut la tête tranchée l'année suivante (27 novembre 1674), pour avoir formé le projet de soulever la Normandie et de livrer Quillebeuf aux Hollandais et aux Espagnols. Il s'était vanté faussement d'avoir, un jour, étant à cheval, frappé de sa canne le chevalier de Lorraine; il fut obligé de se rétracter.

7. Le duc d'Enghien : voyez ci-dessus, p. 195, *lettre* 94, note 2, et p. 199, *lettre* 96, note 2.

arrive dans deux jours[8] : on espère la paix; mais vous ne revenez pas, et c'est assez pour ne rien espérer[9]. 1673

Quoi que vous me disiez de Mme de Grignan[10], je pense qu'elle ne se souvient guère de moi; je lui rends cependant mille très-humbles grâces, ou à vous, de ce que vous me dites de sa part. Ma *mère*[11] est un miroir de dévotion : elle a fait un cantique pour ses ennemis, où la reine de Provence[12] n'est pas oubliée. Embrassez Monsieur l'abbé[13] à mon intention, et dites-

8. Ces deux princes revenaient de la campagne inaugurée par le fameux passage du Rhin.

9. On n'eut pas la paix en effet; il n'y eut que l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, qui, voyant les progrès des armes françaises en Westphalie, abandonna momentanément ses alliés les Hollandais, pour conclure un acte de neutralité (avril 1673). Condé, fort goutteux alors, fut envoyé en Hollande contre Guillaume d'Orange. Les événements les plus importants de la nouvelle campagne furent, en 1673, la prise de Maestricht, et, en 1674, la bataille de Senef.

10. Marguerite-Françoise de Sévigné, née en 1648, morte en 1705. Elle s'était mariée, en 1669, au comte de Grignan, lieutenant général de Provence. La Rochefoucauld l'appelait « la troisième côte de M. de Grignan, » parce que celui-ci l'avait épousée en troisièmes noces. Voyez *Mme de Sévigné*, lettre du 4 décembre 1668, tome I, p. 530.

11. Françoise de Montallais, veuve depuis 1665 de Jean de Bueil, comte de Marans, grand échanson de France. Elle appelait la Rochefoucauld son *fils* (*Lettres de Mme de Sévigné*, tome II, p. 140-142, et p. 179). Mauvaise langue et criarde, elle avait mérité que Mme de Sévigné et sa fille lui appliquassent le sobriquet de *méchante fée Merlusine*. Elle avait été la maîtresse de Monsieur le Duc, dont elle eut, en 1668, une fille, légitimée en 1693, et qui épousa, en 1696, Armand de Madaillan de Lesparre, marquis de Lassay, auteur d'un livre de mélanges, intitulé : *Recueil de différentes choses*.

12. Mme de Grignan : voyez *Mme de Sévigné*, tome II, p. 46, note 4; p. 140 et 141, notes 4 et 5.

13. Christophe de Coulanges, abbé de Livry, oncle de Mme de Sévigné, dont il avait aussi été le tuteur; voyez la *Notice* (p. 23 et 24) en tête du tome I des *Lettres de Mme de Sévigné*.

1673 lui qu'après le marquis de Villeroy[14], je suis mieux que personne auprès de M. de Coulanges[15].

Si vous avez des nouvelles de notre pauvre Corbinelli[16], je vous supplie de m'en donner : j'ai pensé effacer l'épithète, mais j'apprends toujours, à la honte de nos amis, qu'elle ne lui convient que trop.

14. François de Neufville, marquis et plus tard duc de Villeroy, maréchal de France en 1693, puis nommé, dans le testament de Louis XIV, gouverneur de Louis XV; on l'appelait souvent *le Charmant* (*Lettres de Mme de Sévigné*, tome III, p. 162, 163, etc.).

15. Sur les rapports du marquis de Villeroy avec M. et Mme de Coulanges, voyez les *Lettres de Mme de Sévigné*, tome III, p. 74 et p. 97.

16. Sur Corbinelli, voyez ci-dessus, p. 146, *lettre* 63, note 5. Nous savons par Mme de Sévigné (tome III, p. 190 et p. 211) que Corbinelli était fort pauvre, et que le cardinal de Retz (*ibidem*, tome V, p. 506, 510 et 511, 562-564) lui fit une pension de deux cents pistoles.

102. — MADAME DE ROHAN, ABBESSE DE MALNOUE[1], AU DUC DE LA ROCHEFOUCAULD. 1674

[1674.]

Je vous renvoie vos *Maximes*, Monsieur, en vous en rendant mille et mille grâces très-humbles. (*Voyez le reste de la lettre, dans notre tome I, p.* 387-389[2].)

Lettre 102. — Voyez, au tome I, la note 1 de la page 387, dont il faut modifier ainsi le commencement : « Revue sur la copie qui est dans le tome XIII (nº actuel 5422), in-fº, des *Papiers de Conrart*, à la Bibliothèque de l'Arsenal, p. 1183 et 1184. » La lettre est intitulée, en tête de la copie : « Lettre de Madame de Rohan, abbesse de Malnoue, à M. le duc de la Rochefoucauld, en lui renvoyant les maximes précédentes. » Ces maximes ont été mal reliées dans le manuscrit : elles y sont placées aux pages 1185 et 1186, après notre *lettre* 103 ; et elles devraient être ou avant notre *lettre* 102, ou à la suite, avant la réponse de la Rochefoucauld (103). Ce sont, d'après l'ordre de notre édition, les maximes 342-385 ; entre la 366ᵉ et la 367ᵉ est intercalée une maxime posthume (556) ; à la place des 372ᵉ et 375ᵉ sont les deux maximes supprimées 640 et 641. Cette copie des maximes nous offre quelques variantes, qui n'ont pas été indiquées au tome I : 355, « dont on est affligé quelque temps » ; 356, « On ne loue d'ordinaire » ; 357, « des petites choses » (voyez la note 3 de la page 169) ; 359, « jaloux de ce qui donne sujet de l'être » ; 365, « la raison doit nous rendre ménagers de notre bien et difficiles à tromper, et il faut que la nature nous fasse naître vaillants et sincères » ; 556 (posthume), « que lorsqu'on ne parle que de peur de se taire » ; 363, « que nous les voulons bien montrer ». Devant plusieurs maximes sont des chiffres se rapportant sans doute au texte manuscrit que l'auteur avait communiqué à Mme de Rohan.

1. Sur l'abbesse de Malnoue et sur la date probable de cette lettre et de la suivante, voyez au tome I, p. 387, note 1, et p. 388, note 6.

2. Dans notre texte de la lettre, au tome I, il faut lire, p. 387, ligne 4 : « en vous en rendant », et supprimer la note 2 ; p. 388, ligne 20, lire : « L'accent du pays où l'on est né » ; p. 389, fin : « tout ce qu'on peut dire de plus avantageux », et supprimer la note 7.

1674 103. — LE DUC DE LA ROCHEFOUCAULD A MADAME DE ROHAN.

[1674.]

Quelque déférence que j'aie à tout ce qui vient de vous, je vous assure, Madame, que je ne crois pas que les *Maximes* méritent l'honneur que vous leur faites. Je me défie beaucoup de celles que vous n'entendez pas, et c'est signe[1] que je ne les ai pas entendues moi-même. J'aurai l'honneur de vous en dire ce que j'en ai pensé, dans un jour ou deux, et de vous assurer que personne du monde, sans exception, ne vous estime et ne vous respecte tant que moi.

---

104. — A LA MARQUISE DE SABLÉ.

1675

Je vous envoie, Madame, les maximes que vous voulez avoir. Je n'en ai pas assez bonne opinion pour croire que vous les demandiez par une autre raison que par cette politesse qu'on ne trouve plus que chez vous. Je sais bien que le bon sens et le bon esprit convient[1] à

Lettre 103. — Revue sur la copie qui se trouve au tome XIII (p. 1184) du recueil in-f° des *Papiers de Conrart*, à la Bibliothèque de l'Arsenal; publiée, à la suite de notre *lettre* 102, dans l'édition de 1869, p. 356. C'est la réponse à la *lettre* précédente.

1. On a ajouté à tort *un* devant *signe*, et, à la ligne suivante, supprimé *en* devant *dire*, dans l'édition de 1869.

Lettre 104. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 152, autographe; rien au dos; cachets à demi lacérés. Publiée dans les éditions de 1818, p. 227, de 1825, p. 462, de 1869, p. 328, et dans *Madame de Sablé*, p. 511. — Nous avons la réponse de Mme de Sablé; au lieu de la renvoyer à l'*Appendice*, nous la plaçons à la suite de cette lettre; de même qu'avant la réponse (103) du duc de la Rochefoucauld, nous avons donné son rang et son n° (102) à la lettre de Mme de Rohan.

1. Dans l'édition de 1869, on a corrigé *convient* en *conviennent*.

tous les âges; mais les goûts n'y conviennent pas toujours, et ce qui sied bien en un temps ne sied[2] pas bien en un autre. C'est ce qui me fait croire que peu de gens savent être vieux[3]. Je vous supplie très-humblement de me mander ce qu'il faut changer à ce que je vous envoie. Mme de Fontevraux[4] m'a promis de m'avertir quand elle iroit chez vous. Je me suis tellement paré devant elle de l'honneur que vous me faites de m'aimer, qu'elle en a bonne opinion de moi. Ne détruisez pas votre ouvrage, et laissez-lui croire là-dessus tout ce qui flatte le plus ma vanité. 1675

Ce 2me août [1675[5]].

« La confiance fournit plus à la conversation que l'esprit[6].

« L'amour nous fait faire des fautes comme les autres passions; mais il nous en fait faire de plus ridicules[7].

« Peu de gens savent être vieux[8].

« La pénétration a un air de prophétie qui flatte plus

2. Dans l'autographe, il y a deux fois *seiet* pour *sied*.

3. Voyez ci-dessous, la troisième des *maximes* qui sont jointes à cette lettre.

4. Ce nom propre est assez difficile à déchiffrer dans le manuscrit; les éditeurs de 1818, 1825 et 1869 ont imprimé *Frontenaux*; V. Cousin donne, comme nous, *Fontevraux*; il semble que la Rochefoucauld ait écrit *Frontevaux*. — Marie-Madeleine-Gabrielle de Rochechouart, sœur de Mme de Montespan, célèbre par son esprit et son savoir, fut bénite abbesse de Fontevrault (diocèse d'Angers) en février 1671. Elle mourut en 1704, âgée de cinquante-neuf ans.

5. Cette date d'année paraît ancienne, mais non de la main de l'auteur. — Pour les *maximes* qui suivent, nous reproduisons le texte de 1818; le feuillet où elles sont avait déjà disparu des *Portefeuilles de Vallant* quand V. Cousin a republié la lettre.

6. *Maxime* 421 (tome I, p. 189 et note 2).

7. Variante à la *maxime* 422 (*ibidem* et note 3).

8. *Maxime* 423 (*ibidem*, p. 190 et note 1).

1675 notre vanité que toutes les autres qualités de l'esprit[9].

« La plupart des amis dégoûtent de l'amitié, et la plupart des dévots dégoûtent de la dévotion[10].

« Il y a plus de vieux fous que de jeunes[11].

« Il est plus aisé de connoître tous les hommes en général que de connoître un homme en particulier[12].

« On ne doit pas juger du mérite d'un homme par ses grandes qualités, mais par l'usage qu'il en sait faire[13].

« Ce qui fait que la plupart des femmes sont peu touchées de l'amitié, c'est qu'elle est fade quand on a senti de l'amour[14].

« Les femmes qui aiment pardonnent plus aisément les grandes indiscrétions que les petites infidélités[15].

« Ce qui nous empêche d'être naturels, c'est l'envie de le paroître[16].

« C'est, en quelque sorte, se donner part aux belles actions que de les louer de bon cœur[17].

« La plus véritable marque d'être né avec de grandes qualités, c'est d'être né sans envie[18].

« La foiblesse est plus opposée à la vertu que le vice[19].

« Ce qui fait que la honte et la jalousie sont les plus grands de tous les maux, c'est que la vanité ne nous aide pas à les supporter[20]. »

9. Variante à la *maxime* 425 (tome I, p. 190 et notes 3 et 4).
10. *Maxime* 42 (*ibidem*, p. 191 et note 73).
11. Variante à la *maxime* 444 (*ibidem*, p. 195 et note 3).
12. Variante à la *maxime* 436 (*ibidem*, p. 193 et note 2).
13. *Maxime* 437 (*ibidem* et note 3).
14. *Maxime* 440 (*ibidem*, p. 194 et note 3).
15. *Maxime* 429 (*ibidem*, p. 191 et note 5).
16. Variante à la *maxime* 431 (*ibidem*, p. 192 et note 1).
17. *Maxime* 432 (*ibidem* et note 2).
18. *Maxime* 433 (*ibidem* et note 3).
19. *Maxime* 445 (*ibidem*, p. 195 et note 4).
20. Variante à la *maxime* 446 (*ibidem* et note 5).

105. — LA MARQUISE DE SABLÉ AU DUC DE LA ROCHEFOUCAULD.

1675

C'est votre complaisance plutôt que la mienne qui vous oblige à me faire part de vos maximes, parce que je n'en suis pas digne. Je vous dirai pourtant, Monsieur, comme si je ne vous disois rien, qu'il me semble que :

Dans la première maxime, il faudroit expliquer quelle sorte de confiance, parce que celle qui n'est fondée que sur la bonne opinion que l'on a[1] de soi-même est différente de la sûreté que l'on prend avec les personnes à qui l'on parle.

La quatrième est merveilleuse, il[2] n'y a rien de mieux pénétré.

Sur la huitième, il n'y a point de vraies grandes qualités, si on ne les met en usage.

Sur la dixième, il n'y a rien de mieux trouvé.

La onzième est bien vraie, car le naturel ne se trouve point où il y a de l'affectation.

La douzième : il n'y a rien de si beau ni de si vrai.

La treizième est très-belle.

La quatorzième est bien vraie[3], car le vice se peut corriger par l'étude de la vertu, et la foiblesse est du tempérament, qui ne se peut quasi jamais changer.

Sur[4] la cinquième : quand les amitiés ne sont point fondées

Lettre 105. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 154 et 155, de la main de Vallant ; au dos, cette mention, de la même main : « Maximes de M. de la Rochefoucault, en juillet[a] 1675, avec les réflexions de Madame. Ceci est copie (*sic*). » Cette réponse de Mme de Sablé à la précédente lettre de la Rochefoucauld a été publiée en note dans l'édition de 1818, p. 228, et reproduite dans celles de 1825, p. 464, de 1869, p. 331, et dans *Madame de Sablé*, p. 512.

1. Dans le texte de Cousin, *qu'on a*.

2. Les trois éditions de 1818, 1825, 1869 mettent *et* devant *il*; celle de 1869 place le dernier paragraphe : « Sur la cinquième », après celui-ci.

3. Dans les éditions de 1818, 1825, 1869 : « est très-vraie ».

4. Cette dernière observation se trouve ajoutée, comme après coup, sur le folio 155 du manuscrit.

[a] L'édition de 1869 remplace *juillet* par *août*.

1675 sur la vertu, il y a tant de[5] choses qui les détruisent, que l'on a quasi toujours des sujets de s'en lasser.

1677

106. — AU PÈRE RAPIN[1].

Je vous rends mille très-humbles grâces, mon Très-Révérend Père, de m'avoir fait un présent que j'estime infiniment. Je n'ai rien vu mieux ni plus judicieusement écrit; je souhaite que ceux qui feront l'histoire se servent de vos sages instructions[2]. Je mérite, par le goût que j'ai pour tout ce que vous faites, que vous me continuiez les mêmes grâces que j'ai jusques ici reçues de vous; je vous assure, mon Très-Révérend Père, qu'on ne peut les estimer ni vous honorer plus véritablement que je fais.

La Rochefoucauld.

Le 3 d'octobre [1677].

Suscription : Pour le Révérend Père Rapin, aux Jésuites[3].

5. Après *de*, il y a, dans la copie de Vallant, un mot biffé peu lisible, très-probablement *sujets.*

Lettre 106. — Vue sur un autographe faisant partie de la vente du baron de Trémont (2d *Catalogue de* 1853, p. 88); une page et demie in-4°; cachets conservés. La date de cette lettre est indiquée par celle d'un livre du P. Rapin : voyez ci-après, note 2.

1. Sur le P. Rapin, voyez plus haut, p. 187, *lettre* 88, note 1.

2. L'ouvrage du P. Rapin dont il s'agit ici est l'*Instruction pour l'histoire*, qui fut publiée en 1677, in-12. Voyez ce qu'en dit Mme de Sévigné, tome V, p. 531 et 535.

3. La maison professe des Jésuites était située dans la rue Saint-Antoine, là où est maintenant le lycée Charlemagne. Voyez Sauval, *Antiquités de Paris*, tome II, p. 143 ; et la notice historique intitulée : *Les Jésuites de la rue Saint-Antoine.... et le Lycée Charlemagne...*, par M. de Ménorval, Paris, 1872, in-8°.

107. — A MADEMOISELLE DE SCUDÉRY.

J'ai bien des pardons à vous demander, Mademoiselle, de n'avoir pas mieux fait mon devoir sur le mal que vous avez eu; je ne l'ai point su du tout, et je suis si peu en état de faire ce que je voudrois, que vous aurez sans doute la bonté de ne pas croire que ce soit ma faute si je suis quelquefois si longtemps sans avoir l'honneur de vous voir. Après vous avoir dit mes raisons, souffrez, Mademoiselle, que je vous rende mille très-humbles remerciements de votre souvenir, et de la part que vous prenez si obligeamment à ce qui nous est arrivé : c'est un nouveau sujet de joie pour moi, qui ne m'est pas moins sensible que le premier. Croyez, s'il

Lettre 107. — Vue sur un autographe qui faisait partie de la collection de M. Gilbert; cachets conservés. Elle ne se trouve pas, non plus que la *lettre* 110, dans la Correspondance de Mlle de Scudéry, publiée par MM. Rathery et Boutron : voyez la note préliminaire de la *lettre* 108. — Les dates des *lettres* 107-116 sont ou inconnues ou très-douteuses. Peut-être, dans celle-ci, la Rochefoucauld fait-il allusion par ces mots : « ce qui nous est arrivé, » soit au don de l'abbaye de Fontfroide (voyez p. 195, *lettre* 94 et note 5), soit à la faveur qui valut à son fils le gouvernement du Berry, avec le titre de duc et une nouvelle pension : la lettre, dans ce dernier cas, serait de 1671 (voyez *Mme de Sévigné*, tome II, p. 334, 348, 438 et 439). Elle serait d'octobre 1672, s'il s'agissait de la charge de grand maître de la garde-robe, donnée au même prince de Marcillac (voyez l'extrait du *Dictionnaire des bienfaits du Roi*, de l'abbé de Dangeau, cité à l'*appendice* IX de la *Notice biographique*, p. CXV, et les *Portefeuilles de Vallant*, tome VII, fol. 183). Nous ne supposons pas qu'il faille descendre jusqu'à l'année 1679, qui fut marquée par un double « sujet de joie, » le don de la charge de grand veneur (*Mme de Sévigné*, tome V, p. 550), et le mariage du petit-fils de notre auteur, François de la Roche-Guyon, avec Madeleine le Tellier de Louvois, mariage qui eut lieu à la fin de 1679, et qui avait été proposé par Gourville dès 1671, comme nous l'apprend ce dernier dans ses *Mémoires*, p. 445 et 446. — Voyez, à l'*appendice* I de ce volume (p. 279), une lettre de félicitation de Mme de Sablé, que nous n'avons datée qu'approximativement.

vous plaît, Mademoiselle, que vous n'aurez jamais de bonté pour personne qui vous estime et qui vous honore tant que je fais, ni qui soit si passionnément

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

La Rochefoucauld.

A Paris, le 22 d'août.

Permettez-moi[1] de vous envoyer une lettre pour M. de Pellisson[2], et de vous supplier très-humblement de la lui faire tenir.

Suscription : Pour Mademoiselle de Scudéry.

1. Cette dernière phrase est en post-scriptum dans l'original.

2. Paul Pellisson-Fontanier, né, en 1624, à Béziers, mort à Paris, en 1693, grand ami de Conrart, de Ménage, et surtout de Mlle de Scudéry, qui, on le sait, se montra pour lui d'un dévouement inaltérable. Pourvu d'une charge de secrétaire du Roi en 1652, il publia, cette même année, une *Histoire de l'Académie françoise*, qui le fit nommer, par une faveur exceptionnelle et unique, membre surnuméraire de cette compagnie, où il n'y avait pas alors de fauteuil vacant. Premier commis de Foucquet, puis conseiller d'État (1660), il fut enveloppé en 1661 dans la disgrâce du Surintendant et jeté à la Bastille, où il demeura jusqu'en 1666. C'est là qu'il composa ses éloquents *Mémoires* en faveur de Foucquet, outre son poëme d'*Eurymédon*, dédié à Mlle de Scudéry, et qui est peut-être l'ouvrage dont la Rochefoucauld parle plus bas, dans la lettre 110. Voyez les pages que V. Cousin lui a consacrées dans son ouvrage sur *la Société française au dix-septième siècle*, tome II, p. 196-221; et la thèse de doctorat de M. Marcou, intitulée : *Étude sur la vie et les œuvres de Pellisson*, Paris, 1859. Ses *Œuvres diverses* ont été publiées en 1735, 3 vol. in-12, Paris, Didot.

108. — A MADEMOISELLE DE SCUDÉRY.

Puisque les reproches que Mme du Plessis[1] vous a faits m'ont valu la plus agréable et la plus obligeante lettre du monde, je devrois, ce me semble, Mademoiselle, lui laisser le soin de vous faire paroître combien je suis touché, pour m'attirer encore de nouvelles grâces; mais, quelque avantage que je pusse[2] recevoir par là, je ne puis me priver du plaisir de vous témoigner moi-même ma reconnoissance, et de vous dire la joie que j'ai de croire avoir un peu de part en votre amitié. Je ne parlerois pas si hardiment si j'avois moins de foi en vos paroles, et c'est par cette confiance seule que je me tiens si assuré de la chose du monde que je souhaite le plus. Je suis ravi de la belle action de Monsieur de Savoie[3]; j'espère que la clémence viendra à la mode, et que nous ne verrons plus de malheureux. J'écrirai à un de nos amis[4], et je vous supplierai même de lui vou-

Lettre 108. — Vue sur l'autographe, qui faisait partie de la collection de M. Feuillet de Conches; 4 pages in-4°; cachets conservés; en tête, d'une autre main, se trouve cette mention : « 9bre. » Elle a été publiée par MM. Rathery et Boutron, dans l'ouvrage intitulé : *Mademoiselle de Scudéry, sa vie et sa correspondance*, Paris, 1873, 1 vol. in-8°, p. 498. — Tout ce que nous pouvons dire de la date de cette lettre, c'est qu'elle est antérieure à 1675, année de la mort du duc de Savoie : voyez ci-après, la note 3.

1. Dans l'original, *du Plesseis*. — Isabelle de Choiseul, fille de Charles, marquis de Praslin et seigneur du Plessis-Saint-Jean, maréchal de France et gouverneur de Saintonge, mort en 1626. Née en 1610, elle avait épousé Henri de Guénegaud, seigneur du Plessis et de Fresne, secrétaire d'État depuis 1643, mort en 1676, un an avant sa femme. Voyez ci-dessus, p. 124, *lettre* 48, note 3.

2. Dans l'édition de MM. Rathery et Boutron : « que j'en puisse ».

3. Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, né en 1634, marié, en 1663, à Françoise d'Orléans, mort en 1675.

4. *Nos* ou *vos*, dans l'autographe. — Cet ami est sans doute Pellisson : voyez les *lettres* 107 et 110.

loir faire tenir ma lettre, puisque vous me le[5] permettez. Faites-moi l'honneur de croire, Mademoiselle, que j'ai plus d'estime et de respect pour vous que personne du monde, et que je suis passionnément

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

La Rochefoucauld.

Le 12 de novembre.

Suscription : Pour Mademoiselle de Scudéry.

---

109. — A MADEMOISELLE DE SCUDÉRY.

Je vous suis sensiblement obligé, Mademoiselle, de votre souvenir et du présent que vous me faites ; rien n'est plus beau que ce que vous m'avez envoyé, et rien au monde ne me peut toucher davantage que la continuation de vos bontés. J'en recevrai une marque qui me sera très-considérable, si vous me faites obtenir quelque part dans l'amitié de M. Renier[1] : personne

5. *Le* est en interligne.

Lettre 109. — Vue sur un autographe de la collection de M. Chambry. Elle a été publiée par MM. Rathery et Boutron, p. 499 de leur recueil. Nous ne saurions déterminer exactement la date. Le « présent » dont il est parlé est sans doute quelque ouvrage de Mlle de Scudéry (autre que ses grands romans d'*Ibrahim*, du *Grand Cyrus*, de *Clélie* ou d'*Almahide*), soit *les Femmes illustres* qui parurent en 1665, soit *Mathilde d'Aguilar*, ou *Célanire*, qui sont l'un et l'autre de 1669.

1. Peut-être, comme l'a supposé M. Rathery, s'agit-il ici de Regnier-Desmarais, littérateur et grammairien, né en 1632, reçu, en 1670, à l'Académie française, dont il fut élu, en 1684, secrétaire perpétuel, mort en 1713. Il était un des correspondants de Mlle de Scudéry. Voyez dans le recueil de MM. Rathery et Boutron (p. 497 et 498) une lettre de lui à elle, où il se montre grand admirateur de son talent.

assurément ne l'estime plus que moi. Je vous dois déjà tant de choses, que j'espère que vous voudrez bien que je vous doive encore celle-ci. Je vous demande encore d'être persuadée de mon respect et de ma reconnoissance, et que je suis plus qu'homme du monde[2] votre très-humble et très-obéissant serviteur.

La Rochefoucauld.

Ce 7 de décembre.

Suscription : Pour Mademoiselle de Scudéry.

---

110. — A MADEMOISELLE DE SCUDÉRY.

Je vous suis sensiblement obligé de votre lettre et de vos présents : je vous assure, Mademoiselle, que j'ai reçu l'un et l'autre avec toute la reconnoissance qui vous[1] est due de tant de bontés. Tous les maux que j'ai eus[2] depuis trois mois me rendent cette grâce encore plus chère. J'avois admiré à Paris ce que vous m'avez envoyé; je le trouve encore plus beau à cette heure. Il est vrai que je suis si prévenu pour M. de Pellisson[3] que je me devrois être suspect à moi-même sur ses ouvrages, si je ne me trouvois en cela de l'avis de tout le monde. Croyez, s'il vous plaît, que personne ne vous honore tant

2. Dans l'édition de MM. Rathery et Boutron : « plus que personne du monde ».

Lettre 110. — Revue sur l'autographe, qui se trouve dans la bibliothèque V. Cousin. Deux feuillets in-4°; cachets conservés.

1. La Rochefoucauld avait écrit d'abord *que je*; il a corrigé *que* en *qui* (*quy*) et *je* en *vous*.

2. Dans l'autographe, *eu*, sans accord.

3. Voyez p. 216, la note 2 de la *lettre* 107.

que moi, et[4] ne peut être si véritablement que je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LA ROCHEFOUCAULD.

Ce 30 de décembre.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle de Scudéry.

III. — AU MARQUIS DE FEUQUIÈRES[1].

Ce 21me janvier.

MONSIEUR,

Je fais une profession trop particulière de vous honorer pour ne prendre pas toute la part imaginable à la perte que vous avez faite[2]; j'en ai appris la nouvelle si

4. *Et* surcharge *ni* (*ny*).

LETTRE III. — Vue sur l'autographe, qui appartenait à Mme la comtesse Boni de Castellane. — Voyez ci-après, dans la note 2, une conjecture sur la date de la lettre.

1. Isaac de Pas, marquis de Feuquières, fils de Manassès de Pas. L'abbé Antoine Arnauld, son cousin, parle fréquemment des Feuquières dans ses *Mémoires*, et les peint d'une phrase caractéristique en disant (p. 360 et 361) : « Il y a de certaines familles privilégiées où on ne trouve presque jamais de rebut : celle de Pas-Feuquières peut passer pour être de ce nombre. Tous ceux que j'ai connus de ce nom ont eu un talent particulier pour la guerre, et c'est proprement le caractère de cette maison. » Lieutenant général des armées, conseiller d'État, gouverneur du Verdunois, Isaac de Pas fut envoyé comme vice-roi en Amérique (1660), chargé, en 1672, de négociations en Allemagne, et nommé, la même année, ambassadeur en Suède, puis, en 1685, à Madrid, où il mourut en 1688. Il avait épousé Anne-Louise de Gramont, fille du maréchal de ce nom. Voyez les *Lettres inédites des Feuquières*, publiées en 1845, 5 vol. in-8°, par Étienne Gallois, avec une *Notice* très-détaillée.

2. Cette perte est peut-être la mort du quatrième fils du marquis de Feuquières, Henri de Pas, chevalier de Malte, et capitaine de vaisseau, tué en Sicile en 1676. Voyez une lettre de lui, au tome II (p. 62 et 63) du recueil mentionné à la fin de la note précédente.

douteusement que je me flatte encore de quelque espérance; quoi qu'il en soit, je vous supplie très-humblement de croire que personne ne peut entrer plus que moi dans vos sentimens, ni être si véritablement que je suis,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

La Rochefoucauld.

---

112. — A MADEMOISELLE DE SILLERY.

Paix! chut! lisez ma lettre tout bas; prenez garde que personne ne vous la voie lire; les murailles parlent. N'en dites mot à âme vivante; ma sœur mourroit de mort subite si elle savoit le malheur qui est arrivé. Vraiment! c'est bien pis que le Chevalier, c'est bien pis que si ses filles avoient fait faux bond, que si elle l'avoit fait elle-même : Dieu me pardonne, et elle aussi! Enfin que vous dirai-je? Paris va abîmer.... Mais par où abîmera-t-il? Vous croyez sans doute que c'est par le Marais du Temple[1] : point du tout, ma mie; c'est....

Lettre 112. — Nous ne savons où se trouve l'original de cette lettre, que nous donnons d'après le texte du *Petit Magasin des Dames*, 1806, p. 111; elle a été reproduite dans les éditions de 1818, p. 235, de 1825, p. 475, et de 1869, p. 349, ainsi que par Cousin, dans *Madame de Sablé*, p. 521. Elle est adressée par notre auteur à sa nièce, fille du marquis Louis Brûlart de Sillery : voyez ci-dessus, p. 176, la note préliminaire de la *lettre* 83, où nous avons fait, au sujet de l'authenticité, des réserves qu'il convient, croyons-nous, de répéter ici.

1. Il y avait, entre le faubourg Saint-Martin et le faubourg du Temple, un terrain marécageux, qui donnait son nom à la rue des Marais, dite autrefois « des Marais du Temple, » laquelle, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, n'était encore bordée que d'un petit nombre de constructions.

l'oserai-je prononcer? Taisez-vous, bouchez toutes les fenêtres, éteignez les bougies, fermez les yeux, lisez à tâtons.... C'est par le faubourg Saint-Jacques. Nous sommes tous perdus. L'eussiez-vous cru? Par le faubourg Saint-Jacques[2]! Quel faubourg, grand Dieu! A qui se fiera-t-on? Mais par qui le crime a-t-il été commis? Un disciple de Baron[3], un ami de la vérité, un demi-père de l'Église, P.... D.H.P. a été trouvé couché entre deux draps, non-seulement avec une femme, mais avec deux, dont l'une étoit sa cousine germaine, et l'autre sa pénitente. Toutes les bonnes âmes ont quitté le quartier, et l'on croit qu'on va raser le faubourg.

---

113. — A LA MARQUISE D'HUXELLES[1].

Je serois ravi de vous pouvoir croire, mais je n'ai

2. Les couvents étaient nombreux dans le faubourg Saint-Jacques, et beaucoup de laïques pieux y habitaient.

3. C'est-à-dire un dominicain. Vincent Baron, né en 1604, mourut en 1674. Entré dans l'ordre de Saint-Dominique, il fut élu, en 1657, prieur de la maison du noviciat, fondée, en vertu de lettres patentes de 1632, dans le faubourg Saint-Germain, et auprès de laquelle fut bâtie plus tard l'église de Saint-Thomas d'Aquin.

Lettre 113. — D'après une copie conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal, *Belles-lettres françaises*, n° 3202 (ancien 369), 1 vol. in-4°, fol. 3 et 4. Il est impossible de deviner à quel propos le libraire Barbin est ici nommé et de quel livre il s'agit. Serait-ce du roman, *la Princesse de Clèves*, publié en 1678? — Au verso de la couverture du recueil manuscrit d'où nous tirons cette lettre, se lit cette note écrite et signée par le marquis de Jarzé : « Ce livre m'a été laissé par testament par [Marie] de Bailleul, marquise d'Huxelles, morte au mois de mai (*avril*) 1712 (*voyez la fin de la note* 1), qui m'honoroit de son amitié depuis vingt ans, et dont le mérite a été reconnu de tout ce qu'il y a eu de plus honnêtes gens à la cour pendant qu'elle a vécu. A Paris, ce 12e juin mil sept cent douze.

« Jarzé. »

1. Marie de *ou plutôt* le Bailleul, fille du président de ce nom,

garde : je sais que l'on vous a rendu ses devoirs, et je le sais comme un jaloux qui craint qu'on n'y ait pas manqué. Je vous sacrifierai Mme de Chavigny[2], quand vous voudrez. La victime n'est pas jeune, mais excusez, le sacrificateur ne l'est pas aussi. Je n'ai pas entendu parler de Barbin ni de livre. Je sais que la faute vient de lui, et vous êtes la plus spirituelle et la meilleure amie du monde. C'est dommage que vous ne soyez que cela.

---

114. — A MADEMOISELLE D'AUMALE[1].

Vertœil, le 4 de décembre.

HÉLAS ! je croyois que vous étiez au milieu des pompes et des félicités de la cour, et je n'ai rien su de l'état où vous avez été. Personne assurément n'a osé me l'apprendre. Cette excuse est bonne pour me justifier au-

avait épousé, en février 1644, François de Brichanteau, marquis de Nangis, puis, en secondes noces, le 5 octobre de l'année suivante, Louis-Chalon du Blé, marquis d'Huxelles, lieutenant général des armées, qui mourut en 1658, au moment où il venait d'obtenir le brevet de maréchal de France. La marquise, qui passait pour être très-galante et avait été fort distinguée par le surintendant Foucquet, était en correspondance avec un grand nombre des personnages les plus considérables de son temps. Elle mourut le 29 avril 1712, âgée de quatre-vingt-six ans.

2. Probablement Anne Phélypeaux, veuve, depuis 1652, du comte de Chavigny, morte le 3 janvier 1694, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

LETTRE 114. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 181 et 182, autographe. Deux feuillets in-4° ; un seul cachet conservé ; au dos : « Rochefouc. à Mlle d'Aumale. » Publiée dans les éditions de 1818, p. 223, de 1825, p. 454, de 1869, p. 314, et dans *Madame de Sablé*, p. 507. Cette lettre, comme en avertit V. Cousin, avait disparu des *Portefeuilles de Vallant*. Elle a été récemment restituée et remise à sa place.

1. Voyez p. 182, *lettre* 86, note 1.

près de vous, mais elle ne me justifie pas auprès de moi, et mon cœur, qui me dit tant de belles choses de vous, devroit bien aussi me dire quand vous êtes malade. Pour moi, Mademoiselle, je n'ai pas eu la goutte depuis que vous m'avez défendu de l'avoir, et le respect que j'ai pour vous a plus de vertu que Barèges. Je ne sais si le remède n'est point pire que le mal, et si je ne vous prierai point à la fin de me laisser ma goutte. Après tout, je serai dans trois semaines à l'Isle[2]; vous ne vous aviserez jamais de m'écrire avant que je parte; mais[3] tou au moins mandez-y l'état de votre santé. J'espère que je vous porterai assez de nouvelles de ce lieu-là pour faire ma cour auprès de vous et pour faire peur à vos voisins[4]. Grands Dieux! qu'ai-je pensé faire? J'allois finir ma lettre sans mettre votre très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

La Rochefoucauld.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle d'Aumale.

---

115. — A LENET.

J'espère vous voir si tôt, que j'ai pensé ne vous point écrire; je ne le fais aussi que pour vous dire la joie que

2. Ceci nous donne-t-il la date de la lettre? La Rochefoucauld annonce-t-il ainsi d'avance son voyage en Flandre pour prendre part au siége de Lille? En ce cas, elle serait probablement de juillet 1667 : voyez la note préliminaire de la *lettre* 94, ci-dessus, p. 194.

3. Il y a, devant *mais*, un mot biffé.

4. Le mot *voisins* est suivi du parafe final, ce qui explique l'exclamation et toute la phrase qui suivent.

Lettre 115. — *Manuscrits de Lenet*, tome XXIV, fol. 152, autographe; rien au dos. Deux feuillets in-4°; cachets conservés.

j'ai eue[1] de voir M. de Selaure[2] en passant; il n'a jamais voulu se reposer ici, quelque prière que je lui en aie faite. Il me rendit une de vos lettres, et une de Monsieur le Prince; je ne lui ai[3], comme vous savez, point fait réponse, tant je suis honnête homme; mais c'est qu'il a toujours été par voie et par chemin, et que je pars dans six jours pour aller à Paris. Je serois au désespoir de vous trouver parti pour votre Bourgogne[4], car je me propose une grande joie de vous embrasser, et de vous assurer que je suis à vous, sans réserve[5].

Je suis chargé de toute ma famille de vous faire mille très-humbles compliments.

A Vertœil, le 17 de décembre.

Suscription : Pour Monsieur l'Énet.

---

116. — A MONSIEUR ***.

Je me sers aussi de cette occasion, Monsieur, pour vous envoyer des vers latins qu'un de mes amis[1], qui

1. *Eu*, sans accord, dans l'original.
2. Ou de Selore : quelque gentilhomme bourguignon ? Il y a une localité de ce nom en Bourgogne (Saône-et-Loire), dans la commune de Saint-Yan, canton de Paray-le-Monial.
3. Il y avait d'abord *je n'ay* ; la Rochefoucauld a ajouté un *e* à *n*, et mis en interligne *lui* (*luy*) après *ne*, et *point* après *savez*. Deux lignes plus loin, il y a *qu'il*, écrit sans apostrophe : un *i* a été substitué à *e*, et *l* ajouté après coup. Un peu après, *six* est écrit *sis*.
4. *Bourgongne*, dans l'autographe. On sait que Lenet fut procureur général au parlement de Dijon, sa ville natale.
5. La phrase qui suit est en post-scriptum, après un parafe.

Lettre 116. — *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 161, autographe; rien au dos. Ce billet, sans adresse ni date, est criblé de ratures.

1. Les mots *a fait* (sic) sont écrits ici une première fois et biffés.

est avocat du Roi à Clermont en[2] Auvergne, a faits pour le Louvre et à la louange du Roi[3]. Il voudroit bien savoir s'ils sont dignes[4] d'être présentés[5]. Je prends, Monsieur[6], la liberté de vous les envoyer, comme à la personne du monde que je crois la plus capable d'en juger.

Je n'entends pas assez le latin pour oser m'en mêler.

Au sujet d'un extrait du roman de Zayde *qui se trouve dans les* Portefeuilles de Vallant (*tome II*, *fol.* 162 *et* 163), *extrait écrit de la main de la Rochefoucauld et que V. Cousin et, après lui, l'éditeur de* 1869 *ont pris pour un billet adressé à Mme de la Fayette*, *voyez ci-dessus*, *la* Notice *sur les* Lettres, *p.* 10 *et* 11.

2. Les mots *avocat du Roi à Clermont en*, sont en interligne; il y avait d'abord : « qui est d'Auvergne ».

3. Après *Roi*, est effacé : *En cas qu'on en demande.*

4. Ce commencement de phrase est en interligne, au-dessus de : *Comme je n'entends*, biffé.

5. A la suite de *présentés*, sont encore biffés ces mots : *Comme je n'entends pas le latin.*

6. *Monsieur*, en interligne.

APPENDICE

AUX LETTRES DE LA ROCHEFOUCAULD.

I

(Voyez la *Notice* sur les *Lettres*, p. 9.)

---

1. — LE COMTE FRANÇOIS V DE LA ROCHEFOUCAULD A ARNAULD D'ANDILLY[1].

Ce n'est pas comme *Qui quoi*[2] que je vous écris; tous mes

Lettre 1. — D'après une copie de la main de M. Gilbert; rien dans ses papiers ne nous apprend qui était le possesseur de l'original. La lettre est antérieure à la fin de 1619, puisque le père d'Arnauld d'Andilly (voyez ci-après la note 6) y est mentionné comme encore vivant. Elle est bien de François V de la Rochefoucauld, père de notre auteur, chef de la famille depuis la mort de François IV (décédé dès 1591), et possesseur de Verteuil, d'où la lettre est datée. François V était né en 1588, la même année qu'Arnauld d'Andilly, que, dans la première phrase, il traite de camarade. Il n'avait encore que le titre de comte; la date de l'érection de la Rochefoucauld en duché est 1622.

1. Robert Arnauld d'Andilly, fils aîné d'Antoine Arnauld l'avocat, et frère du grand Arnauld. Né en 1588, il se retira dans sa cinquante-huitième année, c'est-à-dire en 1646[a], à Port-Royal-des-Champs, où il mourut en 1674. Il fut tour à tour commis du surintendant des finances Henri de Schonberg, attaché au duc d'Orléans, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de l'armée d'Allemagne en 1634. Il a laissé des *Mémoires* publiés sous la rubrique de Hambourg, 1734, 2 volumes in-12. On a vu dans la *Notice* qui est en tête de notre tome II (particulièrement aux pages VIII et IX) que la Rochefoucauld le consultait sur ses écrits.

2. *Qui quoi* était vraisemblablement un sobriquet par lequel,

[a] Date à substituer à celle de 1642, donnée au tome II (p. VIII, note 1) : voyez Sainte-Beuve, *Port-Royal*, tome II, p. 250.

camarades m'ont trop oublié pour me pouvoir souvenir d'eux avec honneur ; c'est seulement pour vous dire que j'ai changé de folie, et que l'agriculture tient aujourd'hui la place de toutes les autres que vous connoissez. Je vous demande donc un jardinier qui ait toutes les qualités nécessaires pour gouverner mes arbres[3]. Je prétends le nourrir et lui donner les gages dont vous conviendrez avec lui ; mais il faut que ce soit un grand personnage, car j'ai trois ou quatre maisons[4] sur lesquelles il aura une autorité absolue[5], et il ira de l'une à l'autre faire exécuter à ceux qui seront sous sa charge tout ce qu'il jugera à propos. Sérieusement, je vous supplie très-humblement d'employer même Monsieur votre père[6], pour vous aider à bien choisir. Je crois que je ferois bien aussi de m'adresser à lui, pour vous obliger à me pardonner la liberté que je prends de vous donner mes commissions ; mais je ne puis toutefois me résoudre à vous en faire bien régulièrement des

dans l'enfance, la première jeunesse, les camarades désignaient l'auteur de la lettre, peut-être pour des habitudes de curiosité, de fréquente interrogation. La camaraderie dont il parle ici ne pouvait remonter au collége. Arnauld d'Andilly, qui, au reste, comme nous l'avons fait remarquer, était exactement du même âge que le comte de la Rochefoucauld, avait été élevé dans la maison paternelle ; et le comte aussi, très-probablement. « Mon père, dit le premier dans ses *Mémoires* (tome I, p. 90, édition de 1734), ne voulut pas me mettre au collége parce qu'il savoit combien l'on y apprend de choses que l'on seroit heureux de n'avoir point sues. »

3. Arnauld d'Andilly était fort compétent dans les choses de l'horticulture ; on le surnommait le « savant jardinier », et lui-même, à la veille de sa retraite, s'intitulait par avance, selon le témoignage de Fontaine dans ses *Mémoires* (tome I, p. 289, Utrecht, 1736), le *Surintendant des jardins* (de l'abbaye). Voyez le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, tome II, p. 254-264 ; et M. Varin, *la Vérité sur les Arnauld*, tome I, p. 37.

4. Voyez la *Notice biographique*, p. VII et note 1.

5. Dans l'original : *une authorité apsolue*.

6. Le célèbre avocat Antoine Arnauld, issu d'une noble et ancienne famille d'Auvergne, né en 1560, mort au mois de décembre 1619. Il eut vingt-deux enfants, dont Arnauld d'Andilly, nous l'avons dit, était l'aîné.

excuses, ni à finir ma lettre avec toute la cérémonie que je dois.

LA ROCHEFOUCAULD.

A Vertœil, ce 24e juin.

Suscription : A Monsieur Monsieur d'Andilly.

---

2. — LE DUC FRANÇOIS V DE LA ROCHEFOUCAULD AU CARDINAL DE RICHELIEU. 1637

MONSEIGNEUR,

Si vous ne m'aviez fait l'honneur de donner quelque approbation à mes derniers déportements[1] et que vous n'eussiez daigné les faire agréer au Roi[2], je n'oserois supplier Votre Éminence de me procurer de nouvelles grâces; mais votre bonté m'ayant paru si avantageusement que je puis dire avec vérité que ma maison et ma famille, qui ont l'honneur de vous appartenir, vous doivent leur salut, j'ose, en la vouant éternellement à tout ce qu'il vous plaira en ordonner, requérir encore Votre Éminence, avec toute sorte de respect et d'humilité, qu'il lui plaise que, sous sa protection, j'obtienne que

LETTRE 2. — Vue sur l'autographe, aux Archives nationales, *Recueil sur la pairie*, tome X, KK 601, in-folio, fol. 97; cachets à demi conservés.

1. *Déportements*, dans le vieux sens général d' « actions, » de « conduite mauvaise ou bonne. » Voyez les exemples cités, à l'article de ce mot, dans le *Dictionnaire de M. Littré*.

2. On a vu dans les *Mémoires* (p. 19 et 20) qu'en 1632, année où la révolte de Gaston, duc d'Orléans, « fit périr le duc de Montmorency sur un échafaud, » le père de notre auteur « se trouva exposé, comme la plus grande partie de la cour, à la persécution du Cardinal; il fut soupçonné d'être dans les intérêts de Monsieur, et il eut ordre d'aller dans une maison qu'il avoit auprès de Blois. » On a vu, en outre, par l'*Apologie de M. le prince de Marcillac* (tome II, p. 450 et note 1), que, dans la même année 1632, le duc fut forcé de se démettre du gouvernement de Poitou. Sa disgrâce (*Mémoires*, p. 27) ne cessa que vers le temps où il écrivit cette lettre.

1637 le Roi ait agréable que, me disposant à l'aller servir comme il me sera ordonné, que je puisse, en prêtant le serment de duc et pair au Parlement, recevoir l'effet d'un honneur qu'il m'a fait il y a quinze ans[3]. Je renouvelle cette instance sur l'avis que j'ai eu que Sa Majesté vouloit honorer quelqu'un de cette dignité, et aussi que, n'ayant de passion que celle que je dois avoir pour mon maître et pour mon bienfaiteur, j'ose espérer que vous agréerez qu'il ne reste plus de marque de malheur en ce que vous avez conservé, et si le peu de mérite qui est en ma personne ne me laissoit celui de pouvoir assez dignement vous servir, je mettrai en ma place sept garçons[4], assez bien nés, grâces à Dieu, qui, chacun en [leur] condition, s'attacheront inviolablement à ce devoir; et l'aîné, que vous avez comblé d'honneur, a une passion si forte pour cela qu'il ne souhaite rien à l'égal de vous témoigner par les très....[5] qu'il reconnoît vous devoir tout. Pour moi, Monseigneur, je supplie très-humblement Votre Éminence de croire que si vos commandements ou les occasions m'en donnent jamais les moyens, vous connoîtrez par les effets que je suis véritablement et à toute épreuve,

Monseigneur,

Votre très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

La Rochefoucauld.

A Verteuil, le 13e juin[6] 1637.

Suscription (*d'une écriture différente*) : A Monseigneur Monseigneur l'éminentissime cardinal duc de Richelieu.

3. On a vu plus haut que François V avait été fait duc et pair en 1622; mais les lettres d'érection ne furent vérifiées que quinze ans après; il prêta serment le 24 juillet 1637.

4. Il y a bien *sept*, et non *cinq*; pourtant le P. Anselme (tome VI, p. 428 et 429) ne donne que quatre frères à François VI, l'aîné, notre auteur, alors âgé de vingt-quatre ans. Il faut conclure de ce défaut d'accord que deux des garçons sont morts après le 13 juin 1637 sans laisser de souvenir. François VI avait en outre sept sœurs. Voyez, au tome I, p. xcvii, la *Généalogie*, dans l'*appendice* ii de la *Notice biographique*.

5. La reliure empêche ici de lire un mot, surmonté d'un autre.

6. *Juin* surcharge un mot biffé, sans doute *may*.

3. — LA DUCHESSE DE LA ROCHEFOUCAULD A***. 1637

J'avois été jusques à aujourd'hui dans la[1] croyance d'une visite de haut appareil, Mme de Chevreuse ayant écrit à mon fils[2], en passant par Rufec, qu'elle alloit à Xaintes, pour une affaire d'importance et en diligence, et qu'elle le prioit de lui envoyer un carrosse, et qu'au retour elle me verroit[3]. Mon

Lettre 3. — Revue sur l'autographe, aux Archives des affaires étrangères, *France*, 1637, tome 86, fol. 49 et 50; cachets conservés. Publiée pour la première fois par V. Cousin dans *Madame de Chevreuse* (2de édition, 1862, *Appendice*, p. 430). Il est probable qu'elle est adressée par la duchesse de la Rochefoucauld, Gabrielle du Plessis de Liancourt, mère de notre auteur, à son mari François V, qui se trouvait alors à Paris (voyez ci-après, p. 240, la note 1 de la *lettre* 4). — Sur la fuite en Espagne de la duchesse de Chevreuse, voyez les *Mémoires*, p. 33-37; et la fin du chapitre III, ainsi que l'*appendice*, du livre de V. Cousin que nous venons de citer. — Il y a aux Archives des affaires étrangères, et dans la *Collection du Puy*, à la Bibliothèque nationale, un bon nombre de pièces de l'enquête que le cardinal de Richelieu fit faire sur la fuite de la duchesse de Chevreuse; dans deux de celles que nous reproduisons à la suite de cette lettre de la duchesse de la Rochefoucauld, notre auteur et son père se trouvent très-mêlés à l'affaire; elles ont été déjà publiées, de même que nos *lettres* 3 et 4, par V. Cousin dans l'*appendice* au chapitre III de *Madame de Chevreuse*, mais, contrairement à son exactitude ordinaire, avec diverses altérations de texte, que nous avons eu soin de corriger. Ces pièces sont, on le verra, de curieux témoignages de la négligence incorrecte et obscure avec laquelle, en ce temps-là, des personnages considérables, un magistrat haut placé, un grand seigneur, rédigeaient des écrits de ce genre où la clarté, la sobre netteté sont si nécessaires. Plus étrange encore et d'un style vraiment incroyable est la relation de l'archevêque de Tours, qui fait partie du dossier de la même enquête (*ibidem*, fol. 77 et 78), mais que nous n'avons pas à reproduire, parce qu'elle ne concerne en rien la Rochefoucauld.

1. *La* est en interligne.

2. Voyez ci-après, p. 233, la relation du président Vignier; et au tome II, p. 34, note 2, un billet de Mme de Chevreuse au prince de Marcillac, qui, de tout ce qui est dit ici, ne contient que la demande du carrosse.

3. Dans l'autographe, *vairoit*; plus loin, *soubçonné*; *voudre* (sic),

1637 carrosse est revenu aujourd'hui, et [j']ai su qu'elle a pris un chemin tout contraire à celui qu'elle avoit mandé[4]. Ainsi j'ai soupçonné qu'elle eût quelque autre pensée, et qu'il étoit à propos de vous en donner avis[5], ce que je fais par ce porteur, que j'envoie exprès, de peur que mon paquet se perdît à la poste, et que vous vous fâchassiez, si je manquois à vous avertir de cela. Vous jugerez mieux que moi si la chose peut être de conséquence[6]. Qu'elle en soit ou n'en soit pas, je voudrois bien qu'elle se fût avisée d'aller par un autre pays que celui-ci, ou que Rufec n'eût point été dans le voisinage de Verteuil[7], car une plus fine que moi y eût été de même trompée. Encore que je n'aie su qu'après que le carrosse a été parti qu'elle l'avoit demandé, et, quand elle me l'eût demandé, je lui eusse de même envoyé, croyant, aussi bien que mon fils l'a cru, que c'étoit une civilité qui ne se pouvoit pas refuser et qui n'importoit à personne, sachant assez qu'elle a des affaires avec Monsieur son mari qui ne regardent que leurs seuls intérêts[8], et peut-être n'est-ce que cela: je m'en remets au jugement de ceux qui ont meilleure vue.

De Vertœil, ce 13 septembre[9] [1637].

pour *voudrois*; *peis*, pour *pays*; *regarde*, pour *regardent*; *nesse*, pour *n'est-ce*.

4. Voyez sur l'itinéraire de Mme de Chevreuse, ci-après, les annexes A et B à cette *lettre* 3.

5. A la suite de *donner avis* (*donne*[*r*], biffé), il y a *avertir*, mais qui semble biffé aussi.

6. Elle fut en effet de conséquence. On a vu, par les *Mémoires*, p. 35-39, que la participation du prince de Marcillac à la fuite de Mme de Chevreuse donna lieu à une enquête officielle, et amena même l'emprisonnement dudit prince : voyez ci-après, p. 242 et note 16.

7. Ruffec (Charente) n'est qu'à six kilomètres de Verteuil. — L'orthographe de l'original est ici *Verteuil*, et plus bas, à la date, *Vertœil*; voyez ci-dessus, p. 230; et p. 15, note *a*.

8. Mme de Chevreuse était alors en procès avec son mari, pour être séparée de biens d'avec lui, procès qu'elle gagna : voyez l'ouvrage cité de Cousin, p. 136.

9. Il y a bien, à la date, 13, et non, comme dans le texte de Cousin, 19.

RELATION DU PRÉSIDENT VIGNIER. 1637

.... Aujourd'hui, huitième jour du mois de novembre mil six cent trente-sept, en continuant notre information et procès-verbal, sommes arrivés au bourg de Verteuil, à l'hôtellerie où pend pour enseigne le Dauphin : d'où nous nous serions transportés au château dudit lieu, où nous aurions dit à M. le duc de la Rochefoucauld, pair de France, et à M. le prince de Marcillac, son fils, que nous avions reçu ordre de nous transporter en ce lieu, pour leur donner communication de la commission de laquelle il a plu à Sa Majesté de nous honorer, donnée à Saint-Germain-en-Laye, le vingt-sixième octobre de la présente année, laquelle nous leur aurions fait lire, afin qu'ils eussent à nous répondre sur le contenu en icelle.

Puis, ayant fait savoir audit sieur duc les choses que Sa Majesté nous auroit ordonné de lui dire de vive voix, il nous auroit fait réponse qu'il rédigeroit par écrit celles qui étoient venues à sa connoissance du contenu en notredite commission, puis les remettroit entre nos mains, pour être envoyées à Sa Majesté.

Et, pour le regard de M. le prince de Marcillac son fils, il se seroit offert de répondre et nous dire ingénuement tout ce qu'il sauroit de cette affaire. Sur quoi, serions venus ensemble en notredit logis, et, après avoir d'icelui pris le serment en tel cas requis et accoutumé, nous a dit que, la veille de la fête de Notre-Dame de septembre dernier[1], le nommé Hilaire, valet de chambre de Mme la duchesse de Chevreuse, lui auroit apporté une lettre de ladite dame, laquelle il nous a représentée et mise[2] entre les mains, par laquelle, entre autres choses, elle le prie de lui envoyer secrètement un carrosse et prompte-

Lettre 3, *annexe* A. — Copié sur l'original, aux Archives des affaires étrangères, *France*, 1637, tome 86, fol. 16-18. — Sur le président Vignier, du parlement de Metz, que le cardinal de Richelieu avait chargé de l'enquête sur la fuite de Mme de Chevreuse, voyez au tome II, p. 36 et note 2.

1. C'est-à-dire le 7 septembre, veille de la fête de la Nativité de la sainte Vierge.

2. Dans l'original, *représenté*, et *mis*, sans accord.

1637 ment, pour la mener à Xaintes pour des affaires d'importance, lesquelles elle lui communiqueroit à son retour qu'elle viendroit voir Mme de la Rochefoucauld. Ensuite de quoi, il lui envoya un carrosse tiré par quatre chevaux, conduit par un cocher nommé Pierre, et suivi d'un postillon nommé Villefagnan. Et, outre cela, ledit Hilaire lui demanda quatre chevaux de selle, lesquels il lui fit donner et fit conduire par un sien valet de chambre nommé Thuillin[3] et ledit Hilaire, lequel lui laissa la haquenée de ladite dame, le priant de la garder jusques à son retour, depuis lequel temps et départ de ladite dame il n'auroit ouï parler d'elle que par le retour dudit Thuillin, qui fut sept ou huit jours après, lequel il[4] lui ramena deux de ses chevaux, et lequel arriva un jour devant ledit carrosse, ayant laissé ladite dame à Douzain[5], une lieue de Castillonnet, et ledit carrosse demi-lieue au deçà de Mussidan. Et, trois semaines après, arriva le nommé Malbasty[6], lequel dit avoir laissé ladite dame à Bannières[7], laquelle lui auroit commandé de revenir apporter une lettre à Monsieur l'archevêque de Tours[8], et des compliments et assurances de sa santé à lui déposant : laquelle lettre il auroit envoyée[9] audit sieur archevêque par un laquais du sieur d'Estissac[10]. Et, pour justifier de tout ce que dessus, offre ledit sieur nous représenter les susdits

3. Voyez ci-dessus, *lettre* 6, p. 25 et note 1.

4. Ce second *il*, incorrect, est omis dans l'édition de Cousin.

5. Douzains, commune de l'Agenois, dans le canton de Castillonnès, arrondissement de Villeneuve (Lot-et-Garonne). Mussidan, nommé ensuite, est plus au nord; c'est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Ribérac (Dordogne).

6. Voyez ci-dessus, *lettre* 6, p. 26 et note 6; et ci-après, à l'*appendice* 11, p. 282 et note 1.

7. C'est-à-dire à Bagnères (de Luchon), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Gaudens (département de la Haute-Garonne), voisin de la frontière d'Espagne et des divers lieux nommés par l'archevêque de Tours dans la relation mentionnée plus haut (p. 231, fin de la note préliminaire).

8. Bertrand d'Eschaux : voyez au tome II, p. 33, note 3 ; et V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, p. 115.

9. Dans l'original, *envoyé*, sans accord.

10. Benjamin de la Rochefoucauld, baron d'Estissac, oncle

Thuillin et Malbasty, pour être par nous ouïs, et nous conduire par les lieux où a passé ladite dame; et que ce qui a empêché lui déposant de dire les choses ci-dessus au nommé la Grange, qui lui apporta un mémoire et une lettre de la part du sieur de Boispillet[11], lesquels il nous a mis entre les mains, et même audit Boispillet, c'est qu'il le trouva si extravagant, qu'il ne crut pas que les choses qu'il pourroit lui confier pussent produire aucun bon effet, outre qu'il avoit déjà donné avis à Monsieur le duc son père, qui étoit à la cour, de tout ce qu'il a ci-dessus dit, pour en informer le Roi et Son Éminence, auxquels seuls il croyoit avoir à rendre compte de ses actions. 1637

Et sur ce que nous l'avons enquis s'il n'avoit pas vu ladite dame duchesse sur le chemin de Ruffec à la Terne[12], et envoyé un des siens pour faire sortir tous ceux qui étoient dans ladite maison de la Terne, et s'il n'y avoit pas mené ladite dame, donné la collation, et séjourné avec elle deux heures, nous auroit dénié tout ledit fait et soutenu calomnieusement avoir été inventé par ledit Boispillet, en haine du peu de cas qu'il auroit fait de lui : ce qui est tellement vrai, qu'il se justifiera, par témoignage[13] de tous les domestiques de sa maison et par quantité d'habitants dudit Verteuil, gens de bien et sans reproche, que non-seulement il ne sortit point de la maison et bourg dudit Verteuil, le jour qu'il envoya son carrosse à ladite dame, mais même de plus de huit en suivant; déclarant qu'il consent être déclaré convaincu de toutes les choses ci-dessus esnommées, s'il se trouve un seul homme de bien qui die l'avoir vu, pendant ledit jour que passa ladite dame et les huit suivants, hors le susdit lieu de Verteuil.

Et sur ce que nous l'aurions enquis s'il n'auroit point donné quelqu'une de ses maisons pour retraite à ladite dame

paternel de notre auteur (voyez tome II, p. 313, et note 1 de la page 182). C'est de lui qu'est signée la dernière lettre de l'*appendice* II. Son fils eut le titre de marquis.

11. Boispillet, Boispillé ou Boispille, intendant de la maison de Chevreuse, envoyé à la fugitive par son mari : voyez au tome II, p. 35 et note 4.

12. Voyez ci-dessus, *lettre* 14, p. 42 et note 4.

13. Dans l'original, *le* a été biffé devant *témoignage*.

1637 ou de celles de Monsieur son père, et, entre autres villes, de Cuzac[14], nous a répondu que non, et que tant s'en faut qu'il l'eût pu audit Cuzac, que les gens de M. le duc de la Valette avec sa....[15] y étoient et sont encore logés dans le château; qu'il est bien vrai que ledit Thuillin lui a dit qu'elle avoit passé dans le bourg, mais que ce fut sans s'y arrêter, et qu'elle alla coucher à Douzain, d'où elle renvoya ledit Thuillin, et y prit en sa place Malbasty, qui y fait sa résidence ordinaire[16].

Et sur ce que nous l'aurions enquis si, à son retour de la cour, il n'auroit point vu ou fait voir ladite dame par quelqu'un des siens, ou lui auroit donné de ses nouvelles par quelque autre voie, nous a dit que non, et qu'étant à...[17], il reçut de M. de Liancourt[18] une lettre à lui écrite de la part du Roi, par laquelle il lui mandoit qu'il eût à dire au sieur de Thibaudière[19] de ne voir point ladite dame : ce qui le[20] confirma dans la résolution qu'il avoit déjà prise de ne la voir point et de ne lui faire aucuns compliments.

Et l'ayant aussi enquis si ce n'avoit pas été lui qui auroit

14. Ici et à la ligne suivante, *Cuzac* en interligne, sur *Cahuzac*, biffé. Malgré cette orthographe, conforme peut-être à la prononciation locale, il semble bien qu'il s'agit de Cahuzac, commune du canton de Castillonnès (voyez la note 5 de la lettre, et ci-après, p. 282, notes 1 et 3). On lit dans le *Mémoire de la généralité de Bordeaux*, dressé par l'intendant de Bezons en 1698 (Bibliothèque nationale, Fr. 16 763) : « M. le duc de la Rochefoucauld y possède (*dans cette généralité*) les terres de Montclar, Eschizac et Cahuzac; les deux premières et moitié de la dernière sont en Périgord; le reste est en Agenois. Ces terres sont d'une grande étendue. »

15. *Avec sa* est suivi d'un mot que nous n'avons pu lire. L'édition de Cousin passe cette incise, ajoutée après coup. — Sur le duc de la Valette, voyez au tome II, p. 256, note 5.

16. Dans l'*appendice* 11, les lettres lui sont adressées à Cahuzac.

17. Encore un mot illisible. L'édition de Cousin porte : *à Clercq* (?).

18. Son oncle maternel : voyez ci-après, p. 239, note 10.

19. La Porte, dans ses *Mémoires*, p. 345, l'appelle « Thibaudière des Ageaux, gentilhomme de Poitou, » et dit qu'allant à Tours, il s'était chargé de porter un mot de la Reine à Mme de Chevreuse et de la voir pour lui donner des nouvelles. Voyez aussi les *Mémoires de Mme de Motteville*, tome I, p. 66 et 67.

20. *Le*, en interligne.

commandé au nommé Pauthet, concierge de la Terne, d'aller 1637
guider ladite dame passant par ledit lieu, auroit dit que non, et qu'icelle dame auroit reconnu ledit Pauthet pour l'avoir vu autrefois chez feu Monsieur le Connétable, son premier mari, et l'auroit prié d'aller avec elle : ce qu'il lui auroit accordé, et d'autant plus aisément, qu'il la vit accompagnée dudit Thuillin et dedans le carrosse dudit sieur prince de Marcillac, lequel dit avoir ouï dire, du depuis, que ladite dame ne l'avoit emmené qu'à cause qu'il savoit parler le langage de basque. Qui est tout ce qu'il nous a dit savoir, et assuré ce qu'il a ci-dessus dit contenir vérité, et a signé, après lecture faite, F. DE LA ROCHEFOUCAULD.

Sur quoi, et pour exécuter le contenu en notredite commission, lui aurions fait commandement, de la part du Roi, qu'il eût à se rendre près de Sa Majesté incessamment, pour lui rendre raison de ses actions, à quoi il a dit être prêt d'obéir et de fidèlement exécuter toutes les choses qui lui seront prescrites de la part de Sa Majesté. *Signé :* F. DE LA ROCHEFOUCAULD.

[8 novembre 1637.]

1637

RELATION DE FRANÇOIS V, DUC DE LA ROCHEFOUCAULD.

Sur ce que M. le président Vignier m'a dit, de la part du Roi, que Sa Majesté s'étonne qu'après les récentes obligations que je lui avois, j'eusse eu si peu de ressentiment[1] que je n'aie pu tirer de mon fils de Marcillac la vérité touchant le passage de Mme de Chevreuse et que je n'en aie pas informé Sa Majesté, sur quoi je lui ai fait réponse qu'étant à la cour, lors dudit passage, et en ayant eu avis par ma femme[2] et mon fils, je fus à l'instant trouver Monsieur le Chancelier[3], auquel je montrai les lettres de ma femme et de mondit fils, et la copie de la lettre que Mme de Chevreuse avoit écrite à mon fils du lieu de Ruffec; et le lendemain je fus à Ruel[4], où je mis les susdites lettres et copie entre les mains de M. Charpentier[5], et le priai de les faire voir à Son Éminence, auquel j'eus l'honneur de parler ensuite sur le même sujet, autant qu'il me fut possible. Et, cinq ou six jours après, mon fils m'ayant dépêché un gentilhomme pour m'avertir de ce qu'il avoit appris par le retour d'un homme qui ramenoit les chevaux et qui l'avoit accompagnée[6], j'envoyai Serizay, mon secrétaire, à Charonne, où ne pouvant parler à M. Charpentier, il s'adressa à M. de Cheré, son neveu, et lui dit qu'il m'étoit arrivé un gentilhomme, que m'envoyoit mon fils, pour me dire les particularités du passage de Mme de Chevreuse et comme elle prenoit le[7] chemin d'Espagne, et le pria de le faire savoir à Son Éminence, chez qui j'allai l'après-dînée, et trouvai dans la basse-cour M. l'abbé du Dorat[8],

Lettre 3, *annexe* B. — Revue sur une copie, aux Archives des affaires étrangères, *France*, 1637, tome 86, fol. 211 et 212. On lit d'une autre main, en marge : « Touchant Mme de Chevreuse. »

1. Ressentiment des obligations, c'est-à-dire reconnaissance.
2. Voyez ci-dessus, *lettre* 3 de cet *appendice*, p. 231 et 232.
3. Pierre Seguier, chancelier de 1635 à 1650.
4. Voyez tome II, p. 39, note 6.
5. Un des secrétaires du cardinal de Richelieu : voyez *Madame de Chevreuse*, p. 95, note 2.
6. Voyez ci-dessus, p. 234. — Dans le manuscrit, *et quil*.
7. *Le* corrige *son*.
8. Ancien serviteur de la maison de Lorraine, trésorier de la Sainte-Chapelle : voyez V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, p. 137.

et quelques autres, qui, avec beaucoup de froideur, me dit qu'on avoit baillé le matin un mauvais avis à Son Éminence, pource que Mme de Chevreuse n'avoit jamais pensé d'aller en Espagne, et qu'elle étoit en France et n'avoit jamais été déguisée : ce qu'il me dit si affirmativement, que je le crus, et d'autant plus que je n'avois autre avis, sinon qu'elle prenoit la route d'Espagne. 1637

Et, le lendemain, allant chez Monsieur le Chancelier, je lui dis dans son jardin l'arrivée dudit gentilhomme, et le sujet qui l'amenoit : ce que, deux ou trois jours après, je dis aussi à M. le surintendant Boutillier[9] à Saint-Maur. Après quoi, je pris congé du Roi et de Son Éminence ; et, voyant jouer MM. de Brezé, de Liancourt et de Mortemart[10] à la paume, j'eus un coup de balle sur l'oreille qui m'arrêta quatre ou cinq jours à la chambre, en fin desquels je me mis en chemin pour venir à ma maison, demeurai douze jours par les chemins à cause de mon indisposition, et ne m'y suis rendu que depuis vingt jours, où je n'ai rien appris de plus particulier que les choses que m'avoit apportées le gentilhomme. Ce que je certifie véritable.

Fait à Vertœil, le huitième novembre 1637.

LA ROCHEFOUCAULD.

Et[11] engage ma foi et mon honneur qu'il n'est venu rien depuis à ma connoissance, sinon que c'étoit à Bannières[12] que l'homme qui étoit revenu avoit laissé Mme de Chevreuse, et

9. Bouthillier, surintendant, avec Bullion, de 1632 à 1641. — On avait d'abord écrit *l'intendant*.

10. Urbain de Maillé, marquis de Brezé, maréchal de France depuis 1632, beau-frère du cardinal de Richelieu. — Roger du Plessis duc de Liancourt, beau-frère de l'auteur de la *Relation* : voyez ci-dessus, p. 16, note 2, et p. 236, note 17. — Gabriel, marquis, puis (1650) duc de Mortemart, père de Mme de Montespan.

11. Cet alinéa et le suivant : « Fait à Vertœil.... et est encore écrit, etc. » sont réduits ainsi à un seul dans l'édition de Cousin, qui du second n'a intercalé dans le premier que la fin, de cette manière : « Et engage ma foi et mon honneur qu'il n'est rien venu depuis à ma connoissance, si ce n'est de petites particularités qui n'étoient pas de conséquence pour faire sur cela des dépêches, comme que, étant à Bannières, l'homme qui étoit venu, etc. »

12. Bagnères-de-Luchon : voyez ci-dessus, p. 234, note 7.

1637 que Boispille avoit ramené la haquenée qu'elle avoit laissée ici[13], dont j'avois parlé à MM. de Chevreuse et de Montbazon[14].

Fait à Vertœil, le même jour que dessus (« et est encore écrit », ajoute le copiste) : « Si ce n'est de petites particularités qui n'étoient pas de conséquence pour faire sur elles des dépêches. »

Signé : La Rochefoucauld.

---

4. — LE DUC FRANÇOIS V DE LA ROCHEFOUCAULD A M. [DE LIANCOURT].

Je n'ai rien à vous mander depuis ce que je vous ai écrit par le dernier courrier[1], si ce n'est qu'un jeune homme de bonne famille, de mes terres, apprenant la peine où nous étions, m'est venu trouver ce matin et m'a dit qu'étant, le 15[2] du mois passé, à Londres, dans l'hôtellerie, avec quantité de ses camarades (car il est enseigne dans un navire de guerre anglois), il y arriva un gentilhomme anglois de sa connoissance, qui leur dit à tous qu'étant, un jour ou deux devant, à Plemur[3], Mme de Chevreuse y étoit arrivée déguisée, et incontinent s'étoit fait connoître et avoit dépêché vers le roi de la Grande-

13. Voyez ci-dessus, p. 234.

14. Au mari et au père de Mme de Chevreuse.

Lettre 4. — Revue sur une copie conservée aux Archives des affaires étrangères, *France*, 1637, tome 86, fol. 221 et 222. En marge, d'une autre main, se trouve cette note : « Touchant la conduite de M. de Marcillac, son fils, au passage de Mme de Chevreuse. » Cette lettre du père de notre auteur, qui paraît être adressée à M. de Liancourt son beau-frère (voyez la note 1 de la *lettre* 2, p. 16), a été publiée par V. Cousin dans *Madame de Chevreuse*, 2de édition, 1862, *Appendice*, p. 432 et 433.

1. Le duc François V, comme il nous l'apprend à la fin de sa *Relation* (p. 239), était rentré de Paris à Verteuil le 19 octobre.

2. Il y a bien, dans l'original, « le 15 », et plus bas, à la date de la lettre, « ce 12 ».

3. Plymouth. — Sur l'arrivée et le séjour de Mme de Chevreuse en Angleterre, voyez V. Cousin, dans l'ouvrage cité, p. 144 et suivantes. Il y faut seulement, pour la date de l'arrivée, substituer « octobre 1637 » à « commencement de l'année 1638 ».

Bretagne[4] pour recevoir ses ordres. Je vous envoie le nom de ce jeune homme en anglois et en françois[5], comme il me l'a laissé; car il part demain pour s'en retourner en Angleterre par la Rochelle, où est le vaisseau qui l'a amené. 1637

Je lui ai donné charge de se montrer chez Monsieur l'Ambassadeur[6], afin qu'il puisse savoir de lui[7] comme il s'en retourne en ce pays-là pour ses affaires particulières, selon son dessein, et qu'il n'a autre ordre de nous que de le saluer, parce que peut-être serions-nous si malheureux qu'on soupçonneroit que cet homme, m'ayant vu et s'en retournant si promptement, auroit quelque commission, pour la décharge de mon fils[8], pour lequel ce sera quelque consolation qu'on sache la pure et naïve[9] vérité.

Je vous dirai aussi que j'ai vu hésiter M. Vignier sur la facilité et la diligence que trouva cette femme à passer de Bagnières[10] en Espagne; et c'est en quoi seulement j'ai desiré qu'on ne dît pas que c'est un commerce quasi ordinaire, car l'on eût peut-être cru que j'eusse été bien aise de faire insérer cela dans un procès-verbal, pour taxer des personnes qu'on sait qui ne m'aiment pas, et qui me désobligent tous les jours. Mais il est très-certain que d'Espagne il vient des laines en France, et que de France il va par ce côté ordinairement des

4. Charles Ier, qui avait succédé à Jacques Ier, en 1625.

5. C'est-à-dire tel qu'il s'écrivait en français, d'après la prononciation : voyez au tome II, note 3 de la page 8, les deux formes *Buckingham* et *Bouquinquan*.

6. Voyez la note 1 de la *lettre* suivante.

7. La phrase n'est pas claire, mais le sens est évident : afin que l'Ambassadeur puisse savoir de ce jeune homme, de l'enseigne de vaisseau, qu'il s'en retourne, etc.

8. Faut-il rattacher ces mots à ce qui précède immédiatement : « quelque commission tendant à la décharge de mon fils »; ou bien, ce qui, vu le style du duc, est fort possible, se rapportent-ils au commencement de la phrase : « Je lui ai recommandé de se montrer chez l'Ambassadeur, pour la décharge de mon fils » ?

9. Dans le manuscrit, *naifve*, et, deux lignes plus loin, *ésiter*, sans *h*.

10. Voyez ci-dessus, la note 7 de la page 234.

1637 bœufs et des moutons, et bien souvent des mules, et que pour de l'argent tout se fait.

Mon fils est parti ce matin pour aller à Brouages[11], pour être là en lieu qu'on ne puisse pas dire qu'il ait eu autre intention que celle d'obéir et de recevoir la punition que son action bien vérifiée méritera[12]. Et je vous dis encore que vous pouvez sans crainte, ni pour vous, ni pour moi, ni pour lui, assurer qu'il n'a eu commerce aucun de lettres, de message, d'avis, ni de concert, quel qu'il puisse être, avec cette femme, depuis avoir parlé, à Royaumont[13], à M. de Chavigny; et de cela, j'en réponds comme assuré, n'ayant pas si mauvaise opinion de lui que je crusse qu'il me voulût engager à répondre de cela sur ma vie et sur mon honneur, s'il n'étoit vrai.

Et pour ce que dit cet imposteur de Boispillé, qu'il[14] l'a vue à la Terne, je me soumets à tout ce qui se peut imaginer d'infamies et de châtiments, si cela est; car ma femme et la sienne ne l'ont pas perdu de vue huit jours durant, et il n'est pas seulement sorti de céans durant ce temps-là; et je suis très-certain que ma femme et mes enfants ne me laisseroient[15] pas hasarder ma foi, mon honneur et mon repos, et de ma famille[16],

11. Brouage, petit port de mer de la basse Saintonge (Charente-Inférieure), dont un neveu du cardinal de Richelieu, le duc Jean-Armand de Maillé-Brezé, était alors gouverneur.

12. Cette punition fut un emprisonnement de huit jours à la Bastille : voyez, au tome II, les *Mémoires*, p. 37, note 5, où nous renvoyons à Cousin pour l'ordre adressé au gouverneur de la Bastille, que, du reste, nous donnons nous-même dans la *Notice biographique*, p. XVIII, note 2.

13. Sur Royaumont, voyez, au tome II, la note 1 de la page 31. La Rochefoucauld rapporte, à cet endroit des *Mémoires*, qu'il fut conduit à Royaumont par son père et par le comte de Chavigny, alors secrétaire d'État des affaires étrangères, et que là il promit à l'un et à l'autre, avant de partir pour Verteuil, de n'avoir aucun commerce avec la duchesse de Chevreuse, retirée à Tours.

14. *Qu'il*, c'est-à-dire « que mon fils ». Dans l'édition de Cousin, *qu'on l'a vu*; et, un peu plus loin, *la Tesne*, comme plus haut; puis *infamie* et *châtiment*, au singulier; deux lignes plus bas, *là* est omis après *temps*.

15. *Lairoient*, dans le manuscrit.

16. Mon repos et celui de la famille. (*Édition Cousin.*)

sur une chose que l'on me déguiseroit et qui seroit toujours sue; si ce n'étoit à cette heure, ce seroit au moins par le temps et par les diligences[17] qu'on y pourroit apporter. Ce n'est pas que mon fils soit excusable, ni envers moi, non plus que d'ailleurs, car il m'a fort peu considéré; mais je parlerai de mon intérêt particulier quand le général sera vuidé, et je prie Dieu qu'il soit plus sage à l'avenir qu'il ne l'a été depuis deux ou trois ans, et qu'il ait[18] une meilleure ou plus heureuse conduite. Cette affaire m'embarrasse si fort que je ne puis vous écrire d'autre chose; aussi que je m'assure que vous y ferez tout ce qui se peut, sans que je vous en mande rien[19]. Je vous donne le bonjour. 1637

A Vertœil, ce 12 novembre 1637.

---

5. — LE DUC FRANÇOIS V DE LA ROCHEFOUCAULD A M. DE LA FERTÉ[1]. 1642

Il y a deux ou trois ans que mon fils de Marcillac continue un petit commerce en Angleterre, qui lui a réussi jusques à cette heure; et il espère encore mieux sous votre protection le

17. Par le temps, avec les diligences. (*Édition Cousin.*)
18. Dans le manuscrit, *aye*, ici et p. 242, ligne 4.
19. Aussi je m'assure que vous y ferez tout ce qui se peut faire, sans que je vous demande rien. (*Édition Cousin.*)

Lettre 5. — Revue sur un autographe qui appartenait à M. Crapelet; publiée pour la première fois, en 1835, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (tome II, p. 258 et 259), par M. Jules Ravenel, et reproduite, en partie, par MM. Ed. Fournier et Francisque Michel, dans leur *Histoire des hôtelleries, cabarets, etc.*, 1851, tome I, p. 118; et dans la *Notice sur la Rochefoucauld*, de M. de Barthélemy, p. 27, note 2. — Voyez au tome II, p. 40 et note 4.

1. Henri de la Ferté-Nabert, seigneur de Saint-Nectaire, ministre d'État, alors ambassadeur en Angleterre, mort en 1662, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. C'est le père du maréchal de la Ferté dont il est question dans les *Mémoires* (p. 401 et note 2).

1642 succès qu'il en desire, qui est de pouvoir tirer des chevaux et des chiens pour du vin qu'il envoie. Son adresse ordinaire est : *à Monsieur Graf;* mais, dans l'incertitude du lieu où il sera, il ose prendre la liberté de vous supplier, par moi, de commander à quelqu'un des vôtres de prendre soin de ce porteur qu'il envoie pour la conduite des chevaux et des chiens qu'il espère tirer du prix de son vin.

Si, pour surcroît de faveur, vous avez agréable de vous souvenir de ce que je vous gagnai à Chantilly et m'envoyer ce qu'il vous plaira du pays où vous êtes, je le recevrai avec grande estime, et vous témoignerai toute ma vie et à tout ce qui vous appartient que je suis très-véritablement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

La Rochefoucauld.

A la Rochefoucauld[2], ce 20e février 1642.

Suscription (*d'une autre main*) : A Monsieur Monsieur de la Ferté, ambassadeur pour le Roi en Angleterre.

1644 6. — LE DUC FRANÇOIS V DE LA ROCHEFOUCAULD A MONSIEUR ***.

Monsieur,

Étant arrivé depuis deux jours en une maison où il y a un

2. Sur le château de la Rochefoucauld, voyez la *Notice biographique*, p. VII, note 1 ; et ci-dessus, p. 115, *lettre* 42, note 4.

Lettre 6. — D'après l'autographe conservé aux Archives des affaires étrangères, volume intitulé : *Poitou*, 1605–1650 (non paginé). Il n'y a pas de suscription indiquant le destinataire. On a vu dans la *lettre* 2 de cet *appendice* (note 2, p. 229) que le père de notre auteur, tombé en disgrâce en 1632, avait recouvré une demi-faveur cinq ans après (1637). A l'époque où cette lettre-ci nous place, François VI de la Rochefoucauld, alors suspect à Mazarin, écrit dans ses *Mémoires* (p. 92) : « Je passai beaucoup de temps à la cour dans un état ennuyeux; mon père y avoit des prétentions par lui-même; on

fort grand parc bien formé[1], au lieu de me délasser d'un incommode voyage, je fus hier au rendez-vous que M. d'Argenson[2] et moi nous étions donné[3], où j'appris que l'intention de M. de Parabère étoit véritablement de se défaire de son gouvernement de Poitou, mais qu'il en vouloit cent douze mille écus, alléguant pour cela plusieurs raisons, que M. d'Argenson s'est chargé de mander à M. le Tellier[4], ce qu'il fera par le premier ordinaire. Je crois que ses services et les miens sont très-médiocres, qu'ils lui ont coûté du sang et de l'argent comme à moi, qu'il a onze enfants et beaucoup de dettes aussi bien que moi, et qu'à son opinion, toutes les choses étant égales entre nous, comme il dit, et ajoute, par dessus moi, la conduite de l'arrière-ban, il ne peut s'imaginer qu'on prétende lui offrir moins que ce dont il est convenu avec un autre. Pour moi, qui demeure d'accord de la force de ce raisonnement, je n'y puis opposer que mon humilité et dire tout simplement que, lorsque je lui ai donné ma démission, j'avois 1644

lui faisoit quelquefois de petites grâces, en lui disant qu'elles lui étoient faites uniquement à sa considération, et que je n'y avois aucune part. » Sur le comte de Parabère et sur les négociations relatives au rachat du gouvernement de Poitou, dont il est parlé dans cette lettre-ci, voyez, au tome II (p. 450-453), un passage de l'*Apologie;* et la *lettre* qui suit. Le prince de Marcillac n'obtint la permission d'acheter le gouvernement de Poitou qu'en 1646, au prix de trois cent mille livres : voyez les *Mémoires*, p. 96 et note 7; et l'*Histoire du Poitou* à laquelle nous renvoyons ci-après, dans la note 5.

1. Il s'agit ici du parc de Vauguay, attenant au château de Verteuil : voyez la *Notice biographique*, p. VII, note 1.

2. Le comte René de Voyer de Paulmy d'Argenson, né en 1596, conseiller au Parlement en 1620, conseiller d'État en 1625, maître des requêtes en 1628, plus tard intendant des provinces réunies de Touraine, Berry, Angoumois, Limousin, Marche et Auvergne. En 1650, il fut nommé ambassadeur à Venise, où il mourut au mois de juillet de l'année suivante.

3. *Donnés*, dans l'autographe.

4. Alors (depuis 1643) secrétaire d'État à la guerre, ayant dans son département les affaires du Poitou, que nous voyons plus tard dans celui du secrétaire d'État à la marine.

1644 ma maison pour prison, que je n'ai jamais eu la liberté de faire aucun marché ni condition avec lui, que j'étois interdit de ma charge, que feu M. de Vignole[5] la faisoit en ma place et en tiroit les émoluments, que les officiers de Blois qui assistèrent à notre contrat sont témoins des lois qui m'étoient imposées et de la sévérité avec laquelle M. de Parabère me traita, que le gouvernement valoit plus qu'il ne vaut, puisqu'il n'y avoit pas alors de retranchement sur les appointements et sur les gardes, comme il y a présentement, qu'il y avoit en ce temps la guerre civile, et qu'à cette [heure] il n'y a, grâces à Dieu, aucune apparence d'y en avoir ; ainsi, que demandant à la Reine qu'il lui plaise de me rétablir en ma charge, si elle m'en juge digne, je crois que M. de Parabère n'est pas en droit de me demander autre chose que la même que j'ai eue de lui, et c'est ce que je suis prêt d'exécuter, qui est de lui donner le même argent que j'ai eu de lui, et avec les mêmes conditions, tant pour l'argent comptant que pour les sûretés qu'il pourra desirer raisonnablement, jusques à la concurrence de deux cent cinquante mille livres[6].

C'est donc à vous, Monsieur, à parachever votre ouvrage, si vous trouvez mes raisons aussi bonnes que je le souhaite bien fort ; car, de m'être venu ennuyer ici, avec plusieurs autres incommodités du chaud et de la poussière, et n'achever pas cette affaire, je repasserois à Poitiers avec grande honte, et tous les pauvres gens seroient bien fâchés d'avoir fait tant de démonstration de leur joie à mon arrivée. Considérez avec tout cela que je vous ai déjà donné beaucoup de peine, et que celle de lire souvent de longues lettres comme celle-ci ne seroit pas petite, et que j'en aurois une très-grande si j'étois contraint de vous en importuner sur toutes nos disputes entre M. de Parabère et moi, et je reconnois bien qu'après tant d'obligations que ma maison et moi vous avons, il faut une fois finir de vous persécuter, pour n'avoir dans la bouche aussi bien que dans le cœur [que] des sentiments et des reconnoissances de ce que nous vous devons ; et comme nous ne pouvons que vous aimer et

5. Voyez Thibaudeau, *Histoire du Poitou* (1840), tome III, p. 275.
6. Voyez, au tome II, à l'endroit déjà cité de l'*Apologie*, p. 453.

que, Dieu merci, vous n'avez pas besoin de notre service, recevez agréablement ce qui est en notre pouvoir, et croyez qu'il vous est donné de bon cœur et avec loyauté, et que, de tous ceux qui se disent vos serviteurs obligés et fidèles, nul ne peut être avec tant de zèle et de passion, 1644

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

La Rochefoucauld.

A Vertœil, le 20e juillet 1644.

---

7. — LE COMTE D'ARGENSON AU DUC FRANÇOIS V DE LA ROCHEFOUCAULD.

Monsieur,

J'aurois tout quitté ici pour aller encore parler à M. de Parabère, bien qu'il soit fort important d'achever promptement le département des tailles, où nous travaillons, si je n'avois cru qu'il étoit absolument nécessaire de savoir auparavant vos intentions sur ce que M. le Tellier m'a écrit, par une dépêche du 28 du mois passé, deux jours devant la sienne du dernier du même mois, qui accompagne celle du Roi qu'il vous a plu de m'envoyer, que[1] quand Sa Majesté m'a mandé qu'Elle trouve bon que M. de Parabère tire une plus grande récompense[2] que celle des deux cent cinquante mille livres, c'est pourvu que vous en conveniez, et que ce soit de vos deniers, et que Sa Majesté n'a jamais entendu et n'entend pas que ce soit aux

Lettre 7. — D'après une pièce qui est aux Archives des affaires étrangères, volume *Poitou*, 1605-1650 : voyez la *lettre* précédente. Le comte d'Argenson était, comme il nous l'apprend, occupé, à Thouars, de la répartition de la taille.

1. *Que* dépend de *m'a écrit*, dont le sépare une longue incise. La dernière phrase de l'alinéa est encore plus embarrassée : voyez ci-après, la note 3.

2. C'est le mot du temps pour prix d'une charge, d'un office, prix payé comme dédommagement de la cession. Voyez au tome II, p. 448 et note 1, un emploi remarquable du verbe *récompenser*.

1644 dépens du Roi, et qu'il sera bien à propos que je vous le fasse entendre de la sorte à chacun de vous, si j'ai à entrer plus avant dans votre accommodement. Ce sont les mêmes termes de cette dépêche qui m'ôtent tout sujet de rien faire espérer à M. de Parabère du côté de la cour ensuite de ce traité, dont je ne puis d'ailleurs lui parler qu'aux termes qui me sont prescrits par la dernière dépêche de Sa Majesté, où[3] encore que l'on écrive assez clair par ces paroles qui m'ordonnent de lui faire connoître que Sa Majesté sera bien aise que votre traité s'achève, et qu'il y apporte, de son côté, toutes les facilités raisonnables, et que l'ordre qu'il aura eu de demeurer en Poitou[4] lui en doive faire penser davantage, je doute fort qu'il veuille consentir à passer un traité conforme à celui que vous avez fait ensemble à Blois, et pour le même prix, sans un ordre plus exprès, ou bien il seroit devenu d'autre sentiment que je ne l'ai trouvé la dernière fois.

Néanmoins, si vous êtes résolu de ne lui donner rien au-dessus des deux cent cinquante mille livres et de ne rien aussi changer à votre traité ancien, j'irai le voir et lui parler, lorsque j'aurai su de vos nouvelles. Que si vous vous résolvez à lui donner quelque chose de plus que les deux cent cinquante mille livres, je ménagerai ce qu'il vous plaira de me prescrire avec plus de soin que s'il avoit à sortir de ma bourse. Cependant j'envoie à M. de Parabère la dépêche du Roi qui lui ordonne de demeurer en Poitou pour son service, de crainte qu'il partît pour Paris, et lui fais aussi connoître comme l'intention de Sa Majesté est que votre traité s'achève, et qu'il y apporte de son côté toutes les facilités, pour les considérations que je lui ai fait entendre autrefois, et je prends l'excuse véritable de ne pouvoir l'aller entretenir de quelques jours, à cause du département des tailles que je fais en ces élections, et que je ne puis quitter sans faire un préjudice notable aux affaires du Roi.

3. Cet adverbe relatif forme une construction plutôt latine ou grecque que française. Le sens est, en coupant et dégageant la phrase : « Quoique, dans cette dépêche, on s'exprime assez clairement quand on m'ordonne, etc., je doute fort que.... »

4. Au manuscrit, ici et plus bas, *Poictou*, puis, dans le postscriptum, *Poictiers*.

Je suis, avec la passion que je dois, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. 1644

Signé : Argenson.

Thouars, 11 octobre 1644.

Je[5] vous écris d'autre main pour vous donner moins de peine à lire ma mauvaise écriture. J'ai eu bien du regret que Mme de Puizieux[6] ait passé à Poitiers sans qu'elle m'ait donné le moyen de la voir, n'ayant su son arrivée qu'après son partement, lorsqu'elle est allée vous visiter.

---

8. — LE CARDINAL MAZARIN AU PRINCE DE MARCILLAC. 1648

9 septembre 1648.

(Voyez les *Mémoires*, au tome II, p. 105, note 3.)

---

9. — DÉPÊCHE A M. LE DUC FRANÇOIS V DE LA ROCHEFOUCAULD. 1649

Sur ce que M. le prince de Marcillac, son fils, s'étoit jeté dedans Paris durant les mouvements, et [pour] le convier de demeurer dans son devoir.

Mon cousin, j'ai reçu avec beaucoup de surprise et de déplaisir la nouvelle de la mauvaise résolution que le prince de

5. Ceci est écrit en travers, le long de la page, de la main de d'Argenson ; tout ce qui précède la signature est de la main d'un secrétaire.

6. Voyez ci-dessus, *lettre* 67, p. 155, note 1.

Lettre 9. — D'après une copie conservée à la Bibliothèque nationale, *Manuscrits le Tellier*, Fr. 4179, fol. 25 v° et 26 ; une autre copie est aux Archives nationales, *Registres du secrétariat de la Maison du Roi*, O[1] 12, fol. 173 v°. — Le prince de Marcillac était arrivé du Poitou à Paris en décembre 1648 ; puis, après être allé à Saint-Germain avec la cour, il en était revenu, à la suite du prince

1649 Marcillac votre fils a prise en se jetant dans le parti qui a éclaté à Paris contre mon service, et parce que je ne doute pas que vous n'en soyez de votre part très-sensiblement touché, puisque vous avez plus de connoissance que personne des devoirs de sa charge et des obligations pour lesquelles il étoit tenu à me servir inviolablement, que je sais bien que vous êtes fort éloigné d'avoir de pareils sentiments, j'ai bien voulu vous dépêcher exprès le sieur de Palluau[1], abbé de..., pour vous témoigner les miens sur ce sujet et vous convier d'employer votre crédit et celui de vos amis, dans ma province de Poitou, pour la continuer dans l'obéissance qui m'est due, empêcher que l'exemple du gouverneur[2] n'attire à son parti ceux qui choisiroient le trouble : ce que je me promets de votre prudence et affection à mon service, et d'autant plus que je me tiens assuré que vous serez bien aise de faire voir avec éclat, en ce rencontre, que vous ne désapprouverez pas moins que moi-même la conduite de votre fils, en quoi les services que vous me rendrez me seront très-considérables ; et me remettant audit sieur abbé de ce que je pourrois ajouter à cette lettre, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

Écrit à Saint-Germain en Laye, le 17e janvier 1649[3].

de Conty et du duc de Longueville, qui se jetèrent dans la capitale la nuit du 9 au 10 janvier 1649. Voyez, au tome II, les *Mémoires*, p. 108 et suivantes, et l'*Apologie de M. le prince de Marcillac*, écrite peu de temps après cette dépêche.

1. L'abbé de Palluau, conseiller d'État, maître de chambre du cardinal Mazarin : voyez les *Mémoires de Mme de Motteville*, tome III, p. 291.

2. C'est, nous l'avons dit, en 1646 que la charge de gouverneur du Poitou était passée aux mains du prince de Marcillac.

3. A la Bibliothèque nationale, il y a, à la suite de cette pièce, une autre dépêche, du même jour, adressée au marquis des Roches-Baritault, lieutenant général en Poitou, lui annonçant cet envoi de l'abbé de Palluau au duc de la Rochefoucauld, et lui faisant savoir qu'il a été écrit « de semblables lettres et pour le même sujet » au marquis de Montausier, gouverneur de Saintonge et Angoumois, et au comte de Jonzac, « lieutenant de Sa Majesté èsdits lieux. » — Dans un tome suivant des *Manuscrits le Tellier* (Fr. 4181, fol. 143

et 144), se trouve une autre dépêche, de 1650, au même des Roches-Baritault, intitulée : « A M. des Roches-Baritault, sur la rébellion du prince de Marcillac, » et conçue en ces termes : 1649

« Monsieur le marquis des Roches-Baritault, la conduite du prince de Marcillac, depuis que j'ai fait arrêter les personnes de mes cousins les princes de Condé, de Conty et duc de Longueville [a], m'ayant obligé à le comprendre dans la déclaration que j'ai fait expédier le premier du mois contre ceux qui se sont retirés d'auprès de moi sans congé, par laquelle je les ai déclarés criminels de lèse-majesté s'ils ne se rendoient pas, quinze jours après la publication d'icelle, près de moi ; et ledit prince de Marcillac n'étant pas rentré jusques à présent dans son devoir, j'ai bien voulu vous le faire savoir par cette lettre et vous dire, par l'avis de la Reine régente Madame ma mère, que, conformément à la déclaration, dont copie sera ci-jointe, vous ayez non-seulement à ne point reconnoître ledit prince de Marcillac en qualité de gouverneur de ma province de Poitou, mais aussi à ne pas souffrir qu'il entre ni qu'il demeure en l'étendue de votre charge et que vous teniez la main que les gouverneurs des places ni mes officiers et sujets ne le reconnoissent et ne lui obéissent pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse être : de quoi me reposant particulièrement sur votre affection et bonne conduite accoutumée à mon service, je ne vous ferai la présente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ait, Monsieur le marquis des Roches-Baritault, en sa sainte garde.

« Écrit à Rouen, le 12e février 1650. »

Il y a une copie de cette dépêche au Dépôt de la guerre, volume 120, fol. 146 et 147, et une autre aux Archives nationales, à l'endroit cité, fol. 174 v°; cette dernière n'a point la date, de jour et de lieu, et elle est intitulée : « Dépêche à M. des Roches-Baritault, lieutenant général en Poitou, pour ne point reconnoître M. le prince de Marcillac gouverneur de ladite province, à cause de sa défection. » — Voyez, dans l'*appendice* v, 2° (p. CIV), de la *Notice biographique*, l'indication de divers autres documents se rapportant à la rébellion de notre auteur et à cette époque de sa vie qui commence en janvier 1649.

[a] Le 18 janvier 1650 : voyez les *Mémoires*, p. 170 et suivantes. La déclaration de lèse-majesté du 1er février, dont il est parlé ensuite, fut enregistrée au Parlement le 7 février : voyez *ibidem*, la note 3 de la page 174.

1650 10. — LE MARQUIS DE SILLERY AU DUC FRANÇOIS VI DE LA ROCHEFOUCAULD[1].

À Madrid, ce 5 [août 1650].

Il y a longtemps que vous n'avez reçu de mes lettres, parce qu'il y a longtemps que je n'ai trouvé le moyen de vous écrire, et que, de plus, je sais que mes dernières ne vous seront pas rendues plus tôt que celle-ci; j'en sais à cette heure les raisons, mais il seroit long et inutile de les vous dire. Vous n'apprendrez donc maintenant que ce qu'il est nécessaire que vous sachiez, et, avec tout cela, cette lettre ne sera pas courte. Ma plus grande peine est de savoir l'état de vos affaires, dans la crainte que j'ai que l'arrivée de Sa Majesté vers vos quartiers[2] ne les ait gâtées[3]. Si cela est, il le faudra souffrir, comme, jusques à cette heure, l'on a bien souffert d'autres choses. Mais aussi, si tant étoit que tout fût encore en assez bon état, il y auroit espérance de quelque consolation.

Je m'en vas vous parler franchement et selon la vérité, et avec d'autant plus de hardiesse que je suis certain que vous êtes assez persuadé de mes intentions pour savoir qu'elles n'ont pas d'autre but que celui de votre bien, et que mes grands et petits intérêts sont tout à fait renfermés là dedans. Il faut donc que vous sachiez que je suis ici il y a près de quatre semaines. Les huit premiers jours se sont passés à

Lettre 10. — D'après l'autographe, conservé à la Bibliothèque nationale, *Manuscrit Clairambault* 460, p. 21-32; traces de trois cachets. — Nous rappelons qu'à la date de cette lettre, le titre de *duc* appartenait à notre auteur, son père étant mort le 8 février 1650.

1. Sur le marquis de Sillery, beau-frère de la Rochefoucauld, voyez les *Mémoires*, p. 127 et note 3. Sur son envoi en Espagne et celui du marquis de Sauvebœuf, du baron de Baas et de Mazerolles, et sur les négociations dont ils furent chargés par les Frondeurs, voyez *ibidem*, p. 195; les *Mémoires de Lenet*, p. 293-296 et *passim;* et ci-dessus, la *lettre* 12, p. 38 et note 4. La Rochefoucauld était alors à Bordeaux.

2. La cour étoit arrivée le 1er août à Libourne : voyez les *Mémoires*, p. 197 et suivantes.

3. Ces quatre derniers mots corrigent : « n'ait gâté toutes vos affaires ».

écouter des promesses, et à recevoir des marques d'une extrême passion à nous aider de tout le pouvoir que le roi d'Espagne a entre ses mains. Je ne vous ferai point de discours inutiles, mais je vous dirai simplement que les paroles que l'on m'a données m'ont réjoui autant que vous le pouvez penser, et je vous les ai débitées selon cela. Après[4] avoir passé ici huit ou dix jours, j'ai cru qu'il n'étoit pas besoin de demeurer : ce me sembloit inutile, et j'ai moi-même demandé mon congé. C'est alors que l'on a commencé à me déguiser les choses, et à me faire connoître que l'on seroit bien aise que j'attendisse huit ou dix jours. Ce terme m'a semblé un peu long; mais, après avoir fortement représenté quelques raisons, il a fallu que j'aie témoigné de souffrir de bon cœur un retardement lequel j'ai connu que, de façon ou d'autre, je ne pouvois éviter. Vous noterez que, dans ce temps-là, j'ai toujours été seul, et lorsque enfin l'impatience m'a pris, l'on m'a fait savoir l'arrivée de MM. de Sauvebœuf et de Mazerolles à Saint-Sébastien[5]. Le premier, comme vous savez, est demeuré malade et n'a encore pu venir; Mazerolles est venu, après avoir séjourné sept jours à Saint-Sébastien; son arrivée a scandalisé et tellement refroidi cette cour, joint que, dès Saint-Sébastien et même sur les vaisseaux, il a tenu des discours tellement imprudents, et qui marquoient même quelque chose de plus, que je puis vous assurer que si le malheur eût voulu que j'eusse été parti d'ici, sans contredit toutes vos affaires étoient perdues. Je vous verrai, s'il plaît à Dieu, bientôt, et je vous ferai connoître si clairement la vérité de ce que je vous dis, que vous n'aurez aucun lieu d'en douter. De plus, je suis obligé de vous dire que l'on s'est encore fort étonné de ce que l'on n'a pu faire demeurer à Bordeaux dom Joseph[6], et depuis l'on a paru si retenu que moi-même j'en ai été surpris; car enfin il ne faut pas que vous vous attendiez à recevoir des secours qui ne soient très-froids, à moins que vous ne fassiez trouver bon que, sous prétexte de recevoir les propo- 1650

4. Il y a *En*, biffé, devant *Après*; et, plus loin, *ici* (*icy*), après *demeurer*.

5. Ville forte d'Espagne, chef-lieu du Guipuscoa.

6. Dom Joseph Osorio : voyez au tome II, p. 190, note 6.

1650 sitions pour la paix, un ministre d'Espagne puisse résider avec vous. Vous n'en sauriez avoir un plus commode que M. de Batteville[7], et vous voyez bien que je n'use pas ma rhétorique pour vous le persuader. Je sais que la connoissance que vous avez de mes intentions pour vous est la plus forte manière de dire[8] dont je me puisse servir. Mais, encore une fois, soyez assuré que jamais vos affaires n'iront le train qui est nécessaire qu'elles aillent, si cela n'est : je parle des générales et des particulières; mais lorsque cela sera, vous n'avez plus rien à craindre, vous, car l'on vous aidera de toutes choses. Mais, au nom de Dieu, songez bien à vous, et y faites bien songer M. de Bouillon. Vos intérêts sont tellement joints, et par inclination et par nécessité, que des deux je n'en fais qu'un. Prenez bien garde que l'on ne vous trompe et que, sans que vous vous en aperceviez, de petits intérêts particuliers ne gâtent la plus importante affaire de l'Europe. Je vous dis encore une fois que, sans moi, tout étoit perdu. Vous ne m'avez jamais reconnu assez de vanité, pour me vanter d'une telle chose, si elle n'étoit, et, de plus, je ne suis pas si mal habile que je voulusse vous parler si hardiment dans une chose de telle conséquence, à moins que de vous pouvoir faire voir clairement la vérité de mon dire. Cependant, à l'heure que je vous parle, toutes choses sont en très-bon état, et l'on est résolu de bien faire. Mazerolles en rend un compte exact, et qu'il a été obligé de me faire voir. Je pense que les choses seront exécutées selon la lettre qu'il en écrit, mais non pas selon ce qu'il mandera, comme je crois, en particulier, et que je ne verrai pas, ni vous aussi. Ce n'est pas qu'il n'y ait deux lettres, une à Madame a Princesse pour Monsieur, et une autre qu'il écrit à M. Lenet, que j'ai aussi vues, et que vous verrez; mais soyez assuré qu'il y en aura une troisième que ni vous ni moi ne verrons. L'intérêt joue ici son jeu, mais il n'y a pas trouvé son compte, et, grâce à Dieu, tout est en bon état. Je vous expliquerai tout cela si clairement, que vous en serez satisfait, et pourvu que vos affaires ne soient pas

7. Sur le baron de Vatteville (ici et *lettre* 11, *Batteville*; plus loin, dans celle-ci, trois fois *Bateville*), voyez ci-dessus, p. 50, note 4.
8. *De dire* est en interligne.

sans remède, vous devez vous assurer que nous en trouverons de bons avec l'aide de Dieu. Mais, encore une fois, soyez assuré que sans M. de Bateville, vous ne faites rien, et que l'on vous laissera débattre, mais sans secours qui vous puisse apparemment garantir d'une perte inévitable. Nous partirons d'ici lundi, tous ensemble, pour Saint-Sébastien, et pourvu que semblables accidents n'arrivent plus, j'espère que tout ira très-bien. Il n'y a point d'homme au monde aisé à tromper comme vous, et, pour vous dire la vérité, c'est grande pitié que vous ne puissiez jamais vous résoudre à y regarder un peu de plus près. Tout le monde est aujourd'hui éveillé pour cela : dites-le bien à M. de Bouillon, il le sait assez, mais d'en faire souvenir toujours il n'est que bon. Enfin tout l'effet qu'a fait d'avoir renvoyé dom Joseph et d'avoir envoyé Mazerolles, a été que vous aurez quinze jours plus tard ce que je pense qui ne vous fait déjà que trop de besoin, et que, s'il fût arrivé ici seul, vous pouviez, sur ma parole, aller chercher fortune ailleurs. Je parle ainsi hardiment à cause de ma netteté et des assurances que j'ai que je dis la vérité, et une vérité qui est si forte que tout ce qu'il y a d'honnêtes gens en Espagne qui ont connoissance de l'affaire seront obligés de porter témoignage pour elle. Je vous en dirois vingt fois davantage; mais je réserve les preuves à notre première vue, que je souhaite avec autant de passion qu'il est possible. Je vous donne le bonsoir. 1650

Depuis ma lettre écrite, M. de Mazerolles a reçu une lettre de Bordeaux, de M. Lenet, par laquelle il est dans l'espérance [9] de recevoir une somme d'argent que M. de Mazerolles et M. de Baas ont mandé être partie de Saint-Sébastien; mais en cela ils ont été trompés, et l'arrivée du premier sur le bruit du changement général du traité, et avec cela l'impossibilité qu'a trouvée [10] dom Joseph de rester à Bordeaux, ont, dès ce jour-là, arrêté toutes vos affaires, qui ne commencent à marcher que d'aujourd'hui. Si vous êtes encore en état d'être secourus de vaisseaux et d'argent, je vous dis que dom Joseph s'en va

9. C'est-à-dire par laquelle on voit que M. Lenet est dans l'espérance. Voyez les lettres de Mazerolles et de Lenet données en note à la page 326 des *Mémoires de Lenet*.
10. Dans l'original, *trouvé*, sans accord.

1650 partir pour vous porter[11] cent mille écus en diligence, et nous partirons d'ici lundi pour Saint-Sébastien, et prendrons les vaisseaux et frégates, et vous porterons le reste de ce qui est dû par le traité, et quelque chose de plus, le tout porté par M. de Bateville. Que si l'arrivée du Roi vous a déjà rendu ce secours inutile, ne vous en prenez qu'à vous-même, ou à ceux qui ont cru que la présence d'un ministre ne les laisseroit pas en liberté faire les choses à leur fantaisie, ni exercer à leur mode les belles charges dont les titres sont seulement ridicules. Voilà l'effet d'un petit intérêt particulier, dont je ne me mettrois guère en peine, si vous n'étiez peut-être, à l'heure que je parle, en état d'en être aux dernières extrémités. Que si votre bonne fortune fait tant que vous ayez pu vous maintenir dans ce fâcheux incident, je crois qu'ensuite toutes choses iront à souhait; mais, encore une fois, je vous dis que l'on vous a fait un mauvais tour; car pourquoi faire sonner le mot de changer un traité, où, sur le moindre ordre que vous m'eussiez envoyé, ou à M. de Baas, toutes choses eussent été faites, et sans perdre le temps, et sans donner soupçon aux Espagnols de peu de foi et de quelque légèreté ? Tout cela ne sera rien, pourvu que vous n'en ayez point pâti jusques à cette heure : c'est ce que je souhaite le plus au monde, et que toutes choses vous succèdent aussi heureusement que vous le méritez. Les Catalans sont révoltés contre les François[12]; la nouvelle en vient d'arriver, et ils en ont déjà fait grand massacre : les troupes et le pays sont contre eux, ainsi ils sont tous perdus. De plus, l'on a vu, il y a plus de douze jours, l'escadre qui doit aller à Bourdeaux, aux côtes de Catalogne, qui s'en va gagner le détroit. Ainsi je pense que les vaisseaux seront à Bourdeaux aussitôt que nous; et, quand cela tarderoit davantage, nous irons toujours, plus forts qu'il ne faut pour être, en attendant, maîtres absolus de la rivière. Faites donc tous vos efforts pour vous maintenir, et, à cette arrivée du Roi, gardez-vous des trahisons, et croyez sur ma parole que vous ne vous sauriez passer du baron de Bateville, ni pour l'intérêt général, ni pour le vôtre particulier, et pour celui de M. de

11. Devant *porter*, est biffé *mener*.
12. Voyez les *Mémoires de Montglat*, tome II, p. 234 et 235.

Bouillon. Tout ce qu'on vous dira ou écrira hors cela, c'est abus[13], et, sans lui, je vous dis encore que rien ne se fera. 1650

Suscription : A Monsieur Monsieur le duc de la Rochefoucauld.

II. — LE MARQUIS DE SILLERY AU DUC DE LA ROCHEFOUCAULD.

A Madrid, ce 6 août [1650].

Celle-ci ne sera pas longue, parce que je vous ai écrit hier si amplement et de choses si nécessaires que vous sachiez, que je n'ai rien à ajouter. Mais comme je veux que vous receviez sûrement ma grande lettre, peut-être ne l'aurez-vous qu'après celle-ci, par laquelle je vous assurerai que nous partons d'ici lundi, et que les vaisseaux et l'argent sont prêts à Saint-Sébastien. Nous ferons toute la diligence possible, et si nos secours vous arrivent trop tard, vous vous en prendrez, s'il vous plaît, à vous-même, ainsi que vous verrez par ma grande lettre, et beaucoup plus clairement lorsque je vous verrai. Songez à faire recevoir le baron de Batteville à Bordeaux, et sans cela n'espérez rien : ce que je vous dis est la vérité même; mais avec cela espérez tout. En voilà assez jusques à ce que vous receviez ma grande lettre, et que je vous voie. L'armée de mer a paru vers le détroit, et, avant cela, nous vous irons trouver, assez forts pour être maîtres et sur mer et sur la rivière. Dieu veuille qu'il soit assez à temps!

Suscription : A Monsieur Monsieur le duc de la Rochefoucauld.

13. C'est-à-dire, c'est faux : voyez le *Dictionnaire de M. Littré*, à l'article Abus, 7°.

Lettre II. — D'après l'autographe, qui est à la Bibliothèque nationale, *Manuscrit Clairambault* 460, p. 45-48 (dont deux blanches); un cachet conservé. Voyez la *lettre* précédente.

1650

12. — [LA DUCHESSE DE LONGUEVILLE AU DUC DE LA ROCHEFOUCAULD.]

[Stenay, 26 novembre 1650.]

Je n'écris point à Solon (*Montreuil*[1]) cet ordinaire[2], parce que je lui ai écrit plusieurs fois par la voie du Nonce, et qu'il ne m'a point encore fait de réponse par là, de sorte que j'en attends, devant que de lui écrire de nouveau. Je vous supplie de lui faire savoir l'état de l'affaire de M. de Lorr[aine][3], afin qu'il

Lettre 12. — Revue sur une copie conservée à la Bibliothèque nationale, *Manuscrit Clairambault* 460, p. 178 et 179; la lettre était incluse dans une autre de Mme de Longueville à la princesse Palatine, du 26 novembre 1650 (*ibidem*, p. 169-178), et annoncée ainsi : « On m'a prié de vous supplier de faire tenir cette lettre à M. Hesmond (*Rochef.*[a]). Je pense qu'elle est de son père ou de sa mère. » Elle a été publiée pour la première fois par V. Cousin dans le *Journal des Savants*, avril 1853, p. 237 (voyez ci-dessus, la *Notice* en tête du volume, p. 8 et 9). On sait qu'en novembre 1650, la duchesse de Longueville était à Stenay (*Mémoires*, p. 207 et note 4), et la Rochefoucauld à Verteuil (*ibidem*, p. 207, et 212, note 1). — A propos de cette lettre et de la suivante, nous renvoyons le lecteur aux articles d'avril et de mai 1853, du *Journal des Savants*, les deux derniers de la série de quatorze publiée par V. Cousin en 1851, 1852 et 1853.

1. La traduction est dans nos manuscrits, en toutes lettres ou en abrégé, au-dessus soit des pseudonymes, soit des chiffres. — Sur Montreuil ou Montreul, secrétaire du prince de Conty, voyez les *Mémoires*, p. 218, note 3. Il fut un des correspondants de Mme de Longueville pendant qu'elle était à Stenay : voyez le *Journal des Savants*, février 1853, p. 96 et note 3.

2. Dans le manuscrit, *cet ordre*.

3. On lit dans les *Mémoires de Mme de Motteville* (tome III, p. 243), à la date de notre lettre : « .... Le duc de Lorraine (voyez ci-dessus, p. 66, note 16), que Mme de Longueville avoit gagné par les intelligences qu'elle avoit eues avec les Espagnols. »

[a] Voyez la note 1 qui suit. On retrouvera le nom d'*Hesmond* dans deux citations de lettres à la Palatine (p. 260, note 13, et p. 262, note 8); mais nous verrons (p. 263) Mme de Longueville, parlant à la Rochefoucauld lui-même, le désigner par le nom de *M. de Beaulieu*.

la mande à Monsieur le Prince et Conty[4]. J'ai oublié de vous prier de faire en sorte que le fils aîné de Mandane[5] (*Mme de L.*[6]) revienne du lieu où il est[7], car j'ai su qu'il n'y est pas trop bien; et puis pour mille conséquences, qui seroient trop longues à vous déduire, cela est plus à propos; il faut, s'il vous plaît, le faire agréer à Belinde (*Mme la Pr.*), et en parler à Mme de Bourgneuf[8], lui prétextant ce retour sur ce que, les espérances que l'on auroit[9] de former un parti en Normandie étant perdues présentement[10], il n'est plus nécessaire que cet enfant soit en lieu où on ne le connoisse pas; pour la raison de sa sûreté, elle n'est plus considérable, car on ne lui veut pas plus de mal qu'à son frère[11]. Vous examinerez tout cela s'il vous plaît, et en userez comme vous le jugerez le plus à propos, car je soumets mon sens au vôtre en cela, comme je ferois en toute autre chose. Je vous devrois bien faire des excuses de vous entretenir comme cela de nos affaires domestiques, et de vous en donner le soin; mais votre bonté supplée à ce que ma reconnoissance toute seule ne pourroit pas faire dignement; tout de bon, je suis honteux[12] cent fois par jour de toutes ces 1650

4. Première rédaction : *M. le P. de Conty*; *de* a été corrigé en *et*. — Les Princes avaient été transférés au Havre le 15 novembre.

5. Charles d'Orléans, né en 1646, ordonné prêtre en 1669, mort en 1694, aîné de Charles-Paris d'Orléans, comte de Saint-Paul, né en 1649, tué en 1672, au passage du Rhin.

6. *Mme de L.*, Mme de Longueville; plus bas, *Mme la Pr.*, pour Mme la Princesse (douairière). — Dans le texte de Cousin, *vienne*, au lieu de *revienne*, et, à la ligne suivante, *raisons*, au lieu de *conséquences*.

7. C'est-à-dire de Chantilly, où il était avec la princesse douairière de Condé, la princesse de Condé et le duc d'Enghien : voyez les *Mémoires*, p. 178.

8. Sur Mme de Bourgneuf, gouvernante de Mme de Longueville, voyez les *Mémoires du P. Rapin*, tome I, p. 138 et note 1.

9. Dans le texte de Cousin, *que l'on avoit*, et, deux lignes plus bas, *où l'on*, pour *où on*; puis *de la*, pour *de sa* (*sûreté*).

10. Voyez les *Mémoires*, p. 175.

11. Le comte de Saint-Paul (voyez ci-dessus la note 5) était alors chez la princesse Palatine : voyez le *Journal des Savants*, avril 1853, p. 237, note 5.

12. *Honteux*, au masculin, par feinte, quoique la suite semble

1650 fatigues que je vous donne, et cela mêle une vraie amertume dans le plaisir que me donne la manière dont vous agissez pour moi. Je vous jure au moins que ces bontés font leur effet, et un effet si tendre, dans mon cœur, qu'il me donne plus à vous que je n'ai jamais été à moi-même; et je suis ravi d'y être autant par obligation que j'y ai été d'abord par inclination, et d'y être enfin par une union si ferme qu'il n'y ait que la seule mort qui la puisse détruire[13].

bien trahir le sexe. On verra que, dans la *lettre* suivante, Mme de Longueville se cache sous le nom de *M. du Val :* voyez ci-dessus, dans la note préliminaire de cette lettre, *prié*; et ci-après, note 13, *ravie*, échappé par mégarde, à moins que ce ne soit une faute du copiste, dans la lettre à la Palatine.

13. Dans la lettre à la Palatine, où celle-ci était incluse, on lit ces deux passages (*Manuscrit Clairambault* 460, p. 172 et 173) : « Je suis ravie de l'intelligence des frères de Mme de Longueville avec la bonne princesse Palatine.... Je n'ai pas moins de joie de la satisfaction que Monsieur le Prince et M. le prince de Conty témoignent pour ce pauvre M. Hesmond (*Rochef.*), car enfin c'eût été une chose bien cruelle, s'ils ne lui eussent pas fait justice. » Et plus bas : « Il (*Montreuil*) pourroit beaucoup nuire à Rochefoucaut auprès des deux filles[a] de Belinde qui sont allées en province ensemble. Vous pouvez bien, je pense, savoir les sentiments de Solon là-dessus, et essayer de lui en imprimer de bons pour Rochefoucaut; enfin cela me paroît nécessaire. » — V. Cousin remarque, à ce sujet, dans le *Journal des Savants* (avril 1853, p. 232), que la duchesse s'efforce d'acquérir à la Rochefoucauld la confiance de ses frères et surtout celle de Condé. « On sait, dit-il, que celui-ci avait vu de très-mauvais œil la liaison de sa sœur avec la Rochefoucauld, pour lequel il n'avait aucun goût; aussi Mme de Longueville recommande-t-elle avec instance à la princesse Palatine de faire en sorte que Montreuil, chargé de la correspondance avec les prisonniers, et qui leur rendait compte de tout ce qui se passait, porte à leur connaissance les services de la Rochefoucauld. »

[a] En marge : « Je crois qu'elle veut dire : *Messieurs les Princes.* » Ce n'est pas douteux. *Je crois que* est de trop.

13. — [LA DUCHESSE DE LONGUEVILLE AU DUC DE LA ROCHEFOUCAULD.] 1650

[Stenay,] 16 décembre 1650.

J'APPRIS hier la mort de Madame la Princesse[1] et aujourd'hui la défaite de M. de Turenne[2], et que l'on croit que le Cardinal va assiéger Stenay[3]. Vous pouvez juger ce que l'amitié que j'ai pour la pauvre Mme de Longueville fait en moi en apprenant ces horribles malheurs. Tout de bon, j'ai senti ces nouvelles persécutions que la fortune lui fait, avec des sentiments un peu criminels et un peu révoltés contre ma patrie. Elle me le pardonnera, s'il lui plaît, et excusera si ma tendresse pour cette malheureuse princesse, réduite à la dernière extrémité, l'emporte sur l'amour que je dois avoir pour mon pays. Mais[4], pour quitter un discours si touchant et si peu propre à vous faire, puisque vous n'êtes de rien et que votre profession vous défend les partialités, soit d'un côté, soit d'un

LETTRE 13. — Revue sur une copie conservée à la Bibliothèque nationale, *Manuscrit Clairambault* 460, p. 201-203. En tête, d'une autre écriture, également ancienne, se trouve cette mention : « Pour M. Hesmond (*Rochef.*) Me de Long. » Cette lettre a été, comme la précédente, publiée par V. Cousin dans le *Journal des Savants*, avril 1853, p. 238.

1. La princesse douairière de Condé était morte le 2 décembre, à Châtillon-sur-Loing. Voyez les détails que donne à ce sujet Mme de Motteville dans ses *Mémoires*, tome III, p. 241-245.

2. Sur la bataille de Rethel, livrée le 15 décembre, c'est-à-dire la veille même du jour où Mme de Longneville écrivait cette lettre, voyez les *Mémoires*, p. 215 et 216; et ci-dessus, p. 43, la note 4 de la *lettre* 15.

3. Voyez les *Mémoires*, p. 217.

4. Au sujet du passage qui suit, Cousin fait cette remarque : « Ici une phrase mutilée et corrompue dans le manuscrit; » et, omettant ce qui lui paraît altéré, il imprime : « Mais je quitterai ce discours et vous dirai que M. du Val.... » Nous conservons le texte, et ne croyons pas qu'il y ait corruption; le tour : « si peu propre à vous faire », serait aujourd'hui et peut-être même était alors peu élégant, mais le sens est clair : « si peu propre à vous être fait, que je ne devrais pas vous faire, à vous. »

1650 autre, je quitterai ce discours, et vous dirai que M. du Val (*Mme de Long.*[5]) avoit si bien fait que 18 (*Tur.*[6]) n'avoit rien à prétendre dans la maison de 14 (*la Moussaye*[7]); son légitime héritier (*Chamilly*) n'en étoit point entré en possession non plus, et tout dépendoit de M. du Val (*Mme de Long.*); 24 (*Gourville*) vous contera ce détail, qui étoit assurément un récit qui vous eût plu, si la chose eût pu subsister, ce qu'elle eût fait, sans le procès que 23 (*Condé*), contre toute forme de justice, nous a intenté, et a gagné si entièrement que je doute qu'on laisse trois jours seulement M. du Val (*Mme de Long.*) chez lui. Il ne sait point encore ce qu'il deviendra[8], mais il

5. Voyez ci-dessus, la note 12 de la page 259.

6. Turenne.

7. Le marquis de la Moussaye (voyez les *Mémoires*, p. 168, note 2) venait de mourir. Cet ami et officier de Condé était, dit Cousin (*Journal des Savants*, à l'endroit cité), « un compagnon d'enfance de la duchesse, » laquelle fut très-affectée de sa mort. Voyez à ce sujet (*ibidem*, février 1853, p. 96 et 97) une lettre de Mme de Longueville à Montreuil, du 11 novembre 1650. — La maison de la Moussaye, c'est Stenay. Quand il mourut, la duchesse, dit encore Cousin (*ibidem*, p. 96), « se trouva fort embarrassée. Le comte (Nicolas Bouton) de Chamilly, le père de celui qui devint maréchal de France, était désigné par son grade et ses services pour succéder à la Moussaye; il était brave et capable, mais, dans ce temps d'intrigues et de soupçons, où personne n'avait confiance ni dans les autres ni dans soi-même, on croyait avoir quelques raisons de craindre qu'il ne fût en intelligence avec la cour. Mme de Longueville proposa donc à son frère de remplacer provisoirement la Moussaye par un autre de leurs amis, Arnauld, mestre de camp des carabiniers. » (Voyez notre tome II, p. 218, note 2.) Mais le prince de Condé, dont le refus est exprimé cinq lignes plus bas par le mot de *procès*, donna le gouvernement de Stenay au comte de Marsin ou Marchin (tome II, p. 321).

8. Dans une autre lettre, adressée à la Palatine (*Journal des Savants*, avril 1853, p. 236), la duchesse écrit : « On croit que les François pousseront leur pointe, et iront droit à Stenay, de sorte que l'on croit que Mme de Longueville sera contrainte à une seconde fuite. Je vous laisse, s'il vous plaît, le soin de mander le détail de mes nouvelles à M. Hesmond (*Rochef.*), car je ne puis lui écrire que ce billet. »

pense qu'il pourra bien aller chez le frère de 22 ou chez la belle-mère de ma cousine[9] : le premier[10] gîte paroît le plus probable, pour cent raisons; mais comme rien de tout ce qui regarde M. du Val (*Mme de Long.*) ne se conduit par là, mais seulement par une étoile enragée, qui renverse avec rien la dernière puissance[11] quand elle est favorable à M. du Val (*Mme de Long.*), il ne peut répondre de ce qu'il deviendra. Je pense que sa règle infaillible sera de faire ce qu'il pourra; s'il en peut suivre une autre, ce sera celle qui lui montrera que M. de Beaulieu (*Rochef.*) sera le plus aise d'une chose que d'une autre. Au moins assurez-l'en, et que, jusques au dernier moment, M. du Val (*Mme de Long.*) aura les sentiments que je vous dis dans le dernier trouble : il considérera toujours M. de Beaulieu (*Rochef.*), et fera, s'il peut, ce qui lui pourra plaire davantage, et, s'il ne le peut pas, il sera plus désespéré de cette sorte de malheur que des autres, quelque grands et incompréhensibles qu'ils soient; car je rentre en matière pour vous dire que jamais procès n'a paru plus juste et mieux appuyé que le nôtre, et que ce n'est que notre étoile qui en a donné le gain à nos ennemis. 1650

Adieu, je vivrai et mourrai à vous. J'ai reçu votre lettre du 28 novembre.

20[12].

9. Le manuscrit ne nous donne point ici de traduction. La duchesse de Longueville ne fut pas contrainte à une nouvelle fuite; elle quitta Stenay, le 7 mars 1651, pour aller à Paris, où elle arriva le 13.

10. Dans le texte de Cousin, *ce premier*.

11. C'est-à-dire la plus grande, la plus forte puissance. « Dernier, dit l'Académie (1694), se prend aussi quelquefois pour ce qu'il y a de plus grand en chaque genre, soit bon ou mauvais; » et elle cite pour exemples (en bonne part) : « C'est un homme de la dernière valeur, de la dernière bravoure. »

12. « Ce chiffre 20, comme le dit Cousin en note (*ibidem*, p. 238), désigne Mme de Longueville. »

1650 14. — LE PRINCE DE CONDÉ AU DUC DE LA ROCHEFOUCAULD.

[1650.]

Je vous ai si peu rendu de services, que je ne puis assez m'étonner de tout ce que vous avez fait pour moi. C'est un effet de votre générosité que je n'oublierai jamais ; je vous en demande, Monsieur, la continuation, et que vous vouliez bien avoir créance à ce que M. Lenet, que je sais être fort de vos amis, vous fera savoir de ma part. Il m'a mandé, et j'ai su d'ailleurs, toutes les obligations que je vous ai. Je vous assure et vous proteste que je ne serai jamais ingrat, et que je suis pour toute ma vie à vous du meilleur de mon cœur.

1651 15. — LE ROI AU DUC DE LA ROCHEFOUCAULD, POUR LUI PERMETTRE DE REVENIR EN COUR PRÈS DE LEURS MAJESTÉS.

Mon cousin, ayant trouvé bon, par l'avis de la Reine régente Madame ma mère, que vous veniez en cette ville et près de moi, j'ai bien voulu vous en donner la permission par cette lettre, et vous dire que vous partiez, pour cet effet, lorsque vous le desirerez, du lieu où elle vous sera rendue, et vous rendiez à ma cour, où vous demeurerez jusques à nouvel avis ; et la présente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

Écrit à Paris, le 27e janvier 1651.

Lettre 14. — Ce billet, écrit par Condé à la fin de 1650, de sa prison du Havre, où il avait été transféré le 25 novembre de cette année, est extrait des *Mémoires de Lenet* (p. 491 et 492) ; nous n'en avons pas retrouvé l'original dans ses *Manuscrits*. Voyez ci-dessus, p. 43, note 4, et p. 44, note 9.

Lettre 15. — D'après deux copies, dont l'une est au Dépôt de la Guerre, volume 126, fol. 42, l'autre à la Bibliothèque nationale, Fr. 4182, fol. 37 v°. — La Rochefoucauld était arrivé à Paris au commencement de janvier. « Il y demeura, dit-il, toujours caché chez la princesse Palatine » (voyez notre tome II, p. 220 et note 1), et vit plusieurs fois le cardinal Mazarin, la nuit et en secret (*ibidem*,

16. — LA DUCHESSE DE LA ROCHEFOUCAULD[1] A LENET. 1652

Ce ....me juillet[2] [1652].

MONSIEUR,

J'ai ordre de M. de la Rochefoucauld de vous mander de ses nouvelles, et de vous assurer qu'il se porte un peu mieux. Vous devez en quelque façon vous en réjouir, car vous n'avez point de serviteur plus affectionné. Je ne vous mande point de nouvelles; car je ne sais chose du monde, si ce n'est que personne ne croit plus la paix[3]. C'est une chose qui m'afflige tellement, que je ne trouve de consolation qu'en l'honneur que je reçois de ceux qui prennent part en tous mes maux; vous croyez bien, Monsieur, que vous êtes des plus considérables, et que je serai toute ma vie, comme je dois,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionnée servante,

A. DE VIVONNE.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lainé.

p. 222). Il ne parle pas dans ses *Mémoires* de cette lettre royale du 27 janvier; toutefois nous le voyons rentré officiellement en relations avec la cour au commencement de février, et, le 11, il part de Paris, avec le secrétaire d'État la Vrillière, pour aller au Havre faire sortir les Princes de prison (*ibidem*, p. 233). Mais Mazarin y arriva (le 13), avant cette ambassade, qui rencontra les prisonniers délivrés et leur libérateur sur la route de Rouen. Pour ces dates, voyez les *Mémoires de Retz*, tome III, p. 267 et note 4.

LETTRE 16. — *Manuscrits de Lenet*, tome XXV, fol. 267 et 268, autographe; cachets conservés; au dos, la mention : « Mme la duchesse de la Rochefoucault. »

1. Andrée de Vivonne, femme de notre auteur : voyez la *Notice biographique*, p. XI et XII.

2. Le chiffre de la date de jour est caché par une tache d'encre; on peut conclure de la première phrase que la lettre a été écrite postérieurement au combat du faubourg Saint-Antoine (2 juillet), où la Rochefoucauld fut blessé grièvement à la figure : voyez les *Mémoires*, p. 409 et 410.

3. Il y a bien dans le manuscrit *la paix*, et non *à la paix*.

1652

17. — GOURVILLE A LENET.

A Paris, ce 28 juillet [1652].

Je crois que vous aurez reçu une de mes lettres, par laquelle je vous mandois ce que je savois de nouvelles. Ce qui s'est passé depuis[1] sont des choses si publiques que je ferois conscience de vous donner la peine de les lire peut-être pour la dixième fois; mais comme vous n'êtes, possible, pas si bien informé de ce qui se passe à Pontoise, je vous en veux mander ce que j'en sais certainement. Il s'y forme une cabale forte contre le Cardinal, et M. de Villeroy[2] n'oublie rien pour le servir à point auprès du Roi. Le Premier Président même a dit tout haut que si Monsieur le Cardinal ne se retiroit bientôt, il supplieroit le Roi de trouver bon qu'il se retirât lui-même[3], et qu'il ne pouvoit point tenir une place si considérable que la sienne dans un conseil duquel les résolutions iroient enfin à la perte de sa patrie. Le Cardinal a voulu obliger ce qu'il y a de gens du Parlement à tenir un parlement à Pontoise, et les envoya chercher pour les en presser horriblement. Ces efforts furent inutiles, et ils dirent toujours qu'ils ne se désuniroient point de leur compagnie[4]. Le Cardinal se mit dans une si[5] furieuse colère qu'il en a été trois jours malade, et en fut encore saigné devant hier.

Je vois moins d'apparence à la paix que jamais, et je suis

Lettre 17. — De la main de Gourville, et signée de l'initiale G. — *Manuscrits de Lenet*, tome XXV, fol. 265 et 266; au dos, la mention : « M. de Gourville pour (*c'est-à-dire au nom de*) M. le duc de la Rochefoucault. » La clef du chiffre, vers la fin de la lettre, est en interligne, de la main de Lenet : voyez ci-dessus, la *lettre* 21 et la fin des *lettres* 23, 24 et 26.

1. Dans l'original, *despuis*.

2. Nicolas de Neufville, marquis, puis duc de Villeroy, gouverneur de Louis XIV (mars 1646), maréchal de France (octobre 1646), ministre d'État (1649).

3. Le mot *même* (*mesme*) est en interligne.

4. On sait cependant qu'un certain nombre de membres se désunirent, quelques jours après, de leur compagnie : voyez ci-dessus, p. 58, *lettre* 22 et note 11; p. 61, *lettre* 23 et note 2.

5. *Si*, en interligne.

persuadé, comme je l'ai toujours été depuis que j'ai vu le pèlerin[6], qu'il ne s'en veut point aller, seulement pas pour un jour, et qu'il n'a dit qu'il étoit d'accord de s'en aller que pour faire croire à tout le monde que ce sont des intérêts particuliers qui empêchent la paix, et non pas son éloignement[7]. Cette affaire ici s'engage d'une si jolie façon, que je ne sais quand nous[8] pourrons trouver jour d'en sortir. 1652

L'on me mande encore de la cour que Adamas (*Viole*)[9] est fort brouillé avec Astropol (*Monsieur le Prince*), et que Pollux (*Viole*) est aussi perdu dans l'esprit de Rosanire (*Monsieur le Prince*), et cela se voit plus clairement après un éclaircissement qu'ils ont eu ensemble devant Bérénice (*Mme de Châtillon*). L'on dit aussi qu'Adamas (*Viole*) et la Tortue (*M. de Chavigny*) ne sont pas trop bien ensemble. Pour Pollux (*Viole*), je le crois assez brouillé avec Diane (*M. de la Rochefoucauld*) et la Sangsue (*M. de Nemours*). Bérénice (*Mme de Châtillon*) est toujours de même avec Astropol (*Monsieur le Prince*).

Voilà tout ce que vous en aurez pour ce soir, et si M. de Marchin est à votre portée, peut-être sera-t-il assez curieux pour vouloir voir ceci. Il y a peu de personnes pour qui j'aie plus de respect. Je crois qu'il seroit étonné, s'il me voyoit si ardent à lui faire ma cour; mais plus d'une raison m'y oblige[10],

6. Rapprochez de la note 33 de la *lettre* 24, ci-dessus, p. 68, 69; et voyez au tome V du Molière de notre collection la note 4 de la page 82 (*Dom Juan*, acte I, scène 1).

7. Il s'en alla pourtant peu de temps après la date de cette lettre, le 19 août. — Dans l'original, *eslongnement*.

8. Après *nous*, il y a *verrons*, biffé.

9. Voyez ci-dessus, *lettre* 21, p. 53 et note 7. — Cet alinéa chiffré, tel qu'il est traduit dans l'original, a, pour accroître l'obscurité, deux noms (*Adamas* et *Pollux*) pour Viole, deux (*Astropol* et *Rosanire*) pour Condé, lequel a déjà de même une double désignation (*Astropol* et *Didon*) dans la *lettre* 24, p. 68. Si nous rapprochons la *lettre* 24 de cette lettre-ci et de la *lettre* 23, p. 62, nous trouvons aussi deux noms pour la Rochefoucauld : *Diane* et *Florestant ;* et, dans un autre chiffre (voyez ci-dessus, p. 258, note *a*), deux autres : *M. Hesmond* et *M. de Beaulieu.*

10. Ce qui suit, après le mot *oblige*, a été ajouté par Gourville en haut des deuxième et troisième pages, à contre-sens de l'écriture du reste de la lettre.

1652 et plus de cent à vous être plus acquis que personne du monde, et votre très-humble et très-obéissant serviteur. — G.

M. de la Rochefoucauld va toujours de mieux en mieux, et vous fait mille compliments[11].

---

18. — LA DUCHESSE DE LA ROCHEFOUCAULD A LENET.

Ce 29e novembre [1652].

MONSIEUR,

La continuation de votre maladie me donne beaucoup de déplaisir[1] et très-grande curiosité de savoir de vos nouvelles.

11. Dans les *Manuscrits de Lenet*, d'où est tirée cette lettre, ainsi que tant d'autres de notre recueil, il s'en trouve deux, autographes, écrites à Lenet par Honoré Courtin (voyez ci-dessus, p. 74, la note 8 de la *lettre* 26), qui, par leurs dates, 18 [septembre] et 2 octobre [1652], se placent entre cette *lettre* 17 et la *lettre* 18. L'une est au tome VI, fol. 15 (elle a été insérée par M. Paulin Paris dans son commentaire de Tallemant des Réaux, tome V, p. 302); l'autre est au tome X, fol. 11 et 12[a]. Elles sont relatives aux dissensions de la petite cour du prince de Conty à Bordeaux, et très-vives contre Sarasin, secrétaire des commandements de ce prince, et protégé par Mme de Longueville. Il y est parlé de la Rochefoucauld comme étant très-irrité, lui aussi, contre Sarasin, que Courtin appelle un *dangereux ennemi*. « Je dis dangereux, ajoute-t-il, à cause de la protection qu'il a (*de Mme de Longueville*) ; si elle lui manquoit, il ne seroit pas fort à craindre, et je pourrois tenir les manteaux[b] de MM. de la Rochefoucauld et de Guitaut, qui ont dessein de faire tomber quelque grêle sur ses épaules. »

LETTRE 18. — *Manuscrits de Lenet*, tome X, fol. 244 et 245, autographe, sans suscription.

1. L'orthographe de la duchesse se distingue par cette liberté, alors si commune, dont les exemples abondent dans certaines de nos lettres : voyez, entre autres, la *lettre* 3 de cet *appendice*, ci-

[a] La première n'a pas de suscription ; celle de la seconde est : « A Monsieur Monsieur l'Aîné, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, à Bordeaux. »

[b] Sur cette locution : « tenir les manteaux » de ceux qui commettent un acte de violence et s'en rendre ainsi complice, le faciliter, comme saint Paul qui tenait les manteaux des Juifs lapidant saint Étienne, voyez le *Dictionnaire de M. Littré*, à l'article MANTEAU, 1°, et l'exemple de Voltaire qui y est cité.

C'est pourquoi j'ai ouvert la lettre que vous avez fait l'honneur d'écrire à M. de la Rochefoucauld, où je vois que vous ne vous lassez point de l'obliger, et, quoique vos propres maux soient très-grands, vous ne laissez pas de sentir ceux de vos serviteurs. En vérité, Monsieur, cela est bien extraordinaire, et il faut que votre vertu soit bien épurée, puisque l'acharnement que l'on a contre M. de la Rochefoucauld et son malheur ne vous donne point plus mauvaise opinion de lui. Après l'épreuve d'une aussi longue persécution que celle qu'il souffre, je veux croire que le monde de votre cour[2] se repentira quelque jour d'en user comme ils font, et il nous est bien avantageux que nos intérêts soient soutenus par une personne comme vous. Je ne prétends pas vous faire des compliments de tout le passé : je vous demande seulement la continuation de vos bontés. 1652

J'envoirai votre lettre à M. de la Rochefoucauld, qui est bien près de Monsieur le Prince, s'il n'est déjà arrivé auprès de lui[3]. Vous avez bien su comme il avoit demandé une sûreté pour demeurer ici se faire traiter, ou un passe-port pour aller chez lui en attendant la saison de travailler à ses yeux ; mais l'on n'a pas jugé à propos de faire ni l'un ni l'autre sans qu'il signât l'amnistie[4]. Il a donc mieux aimé s'en aller, avec un œil dont il ne voit pas à se conduire, et avec l'autre fort menacé du même mal, que de faire ce que la cour demandoit de lui ;

dessus, p. 231, note 3. Elle écrit : *beaucoub de deplesir* ; quatre lignes plus bas, *lessez*, pour *laissez* ; puis *soiet*, pour *soit* ; *envoiré*, pour *envoirai* ; *lamnestie*, pour *l'amnistie* ; *penne*, pour *peine* ; *fally*, pour *failli* ; *change* et *porte*, pour *changent* et *portent* ; *plaisent*, pour *plaisant* ; *cette état ; ors*, pour *hors*.

2. La cour frondeuse de Bordeaux : voyez p. 268, la note 11 de la *lettre* précédente.

3. Il était parti le vendredi 22 novembre, huit jours avant la date de cette lettre-ci : voyez ci-dessus, les *lettres* 40 et 42, et particulièrement, p. 116 et 118, les notes 6 et 13 de la 42e.

4. C'est-à-dire se soumît aux conditions imposées par la déclaration d'amnistie que le Roi avait envoyée de Compiègne immédiatement avant sa rentrée à Paris, laquelle avait eu lieu le 21 octobre. Voyez les *Mémoires de Mme de Motteville*, tome IV, p. 34 ; et *Madame de Longueville pendant la Fronde*, p. 273 et 274.

1652 et ce n'a pas été sans beaucoup de peine que ses amis lui ont fait avoir un passe-port pour aller joindre Monsieur le Prince. Enfin il l'a eu, et, après avoir eu la peine de se cacher une nuit dans Paris et en avoir passé une aux champs[5] sans se coucher, pour être plus prêt à se sauver, il est parti, et s'en va droit à l'armée de Son Altesse, où il séjournera deux jours au plus; de là, il ira à Damvilliers pour voir sa sœur[6], qui a failli à mourir. Il n'y séjournera que fort peu et prendra sa route à Bruxelles, en attendant que les choses changent ou qu'il soit en état de servir : car présentement une seule matinée de brouillard seroit capable de le rendre aveugle. Il a plus de coiffes et de bonnets que les vieilles n'en portent, et des lunettes avec des verres: enfin cela est plaisant de le voir équipé comme il est. Pour moi, j'ai toute la douleur que je puis avoir de l'avoir vu partir en cet état. Il a envoyé querir mon fils[7], qui n'aura pas été trop longtemps hors du service, puisqu'il n'y a pas deux mois que Monsieur le Prince est parti, et Monsieur son père ne l'avoit envoyé chez lui que pour lui donner un peu de repos, après une aussi rude campagne que celle qu'il avoit faite et une aussi grande maladie que celle qu'il a eue[8]. Je vous mande tout ce détail, Monsieur, parce que je suis persuadée que vous l'aurez agréable. Si je savois quelque nouvelle, je vous en ferois part; mais je ne songe plus qu'à me retirer à la Rochefoucauld[9]. En quelque lieu que je sois, vous y aurez toujours,

Monsieur,

Une très-humble et très-affectionnée servante,

A. de Vivonne.

5. Voyez ci-dessus, la note 13 de la *lettre* 39, p. 110 et 111.

6. Marie-Catherine de la Rochefoucauld, mariée au marquis de Sillery, gouverneur de la place de Damvilliers, duquel nous donnons deux lettres (10 et 11) dans cet *appendice*.

7. Le prince de Marcillac. Gourville écrit, le 17 novembre (ci-dessus, p. 116), qu'il ira le querir « cette semaine; » et l'abbé Viole, le 24 novembre (*ibidem*, note 6), que la Rochefoucauld « a envoyé Gourville en Poitou pour *le* querir. »

8. La petite vérole : voyez les *lettres* 22 et 24, p. 59 et 63.

9. C'est ce que dit aussi (p. 116) la *lettre* 42, déjà citée.

Trouvez[10] bon, je vous supplie, de faire part de ce que je vous mande à M. de Marchin. 1652

---

19. — GOURVILLE A LENET.

A Paris, le 11e décembre 1652.

Je ne puis pas m'empêcher de vous témoigner encore que j'ai été tout à fait fâché de n'avoir point pu vous aller voir. Mgr le prince de Marcillac part dimanche pour s'en aller, et moi avec lui. Je ne laisserai pas de vous écrire, en quelque lieu que ce soit, fort exactement tout ce qu'il y aura de nouvelles; préparez-vous aussi à faire la même chose de votre côté, et adressez, s'il vous plaît, vos lettres à M. de Lagny, au cloître de Sainte-Opportune, près Sainte-Catherine[1].

Je pense que vous avez su que Fuensaldagne[2] s'est retiré avec une partie des troupes, et que par là il a rendu M. de Turenne maître de la campagne et donné lieu à Monsieur le Cardinal d'espérer de faire quelque chose devant que de venir à Paris. Tous les jours on lui en fait voir le chemin plus difficile, et si bien, que présentement on ne sait pas quand il viendra.

10. Cette dernière phrase est en post-scriptum, dans l'original, à gauche de la formule de politesse finale et de la signature.

Lettre 19. — *Manuscrits de Lenet*, tome XI, fol. 54 et 55; cachets conservés. Cette lettre, qu'annonce la note 13 de la page 118, est de la main d'un copiste, à qui, sans doute, elle a été dictée par Gourville. Bien qu'elle porte au dos la mention ordinaire : « M. de la Rochefoucault, » elle ne peut avoir été dictée par le duc, qui, à la date du 11 décembre 1652, n'était plus à Paris : voyez la note 3 de la *lettre* précédente, et surtout ci-après, p. 273.

1. Voyez p. 60, *lettre* 22 et note 19. Dans la *lettre* 22, l'adresse indiquée est, non *à M.*, mais *à Mlle de Lagny*; il y a de plus ici la mention de *Sainte-Catherine*. L'église et l'hôpital de ce nom étaient situés rue Saint-Denis. L'hôpital n'avait été d'abord qu'une hôtellerie, l'*Ostellerie Sainte-Opportune*, destinée à recevoir les nombreux pèlerins qui visitaient l'église; il avait pris plus tard le nom d'*Hôpital des pauvres de Sainte-Opportune*, puis de *Sainte-Catherine*.

2. Voyez p. 84, *lettre* 29 et note 11.

1652 Il se prépare bien des choses dans le Parlement pour éclater à son arrivée.

Le bruit est fort que M. le cardinal de Retz agit puissamment pour se mettre en état qu'on ne le puisse plus chasser[3], et l'on m'a même assuré qu'il pensoit tout à fait à s'accommoder avec Monsieur le Prince et se mettre, à Paris, à la tête de tous les amis de l'un et de l'autre et des mécontents de la cour, dont il est presque impossible que le nombre n'augmente pas par le peu de paroles qu'on est en état et en dessein de tenir à tous ceux à qui on n'a rien épargné pour promettre.

M. Damville part demain pour aller trouver Son Altesse Royale[4]; mais je réponds bien qu'il ne lui fera point prendre d'autre parti que celui de se tenir en Touraine. Je l'ai vu en passant, et il m'a paru être fort résolu à n'avoir aucune déférence pour la cour, que la paix de Monsieur le Prince ne soit faite. J'ai vu aussi Mademoiselle dans de très-bonnes intentions, et le grand Beaufort aussi. Il ne faut pas attendre de tout cela de grandes entreprises, mais assurément il peut arriver telle chose qui donnera lieu à tout cela de faire des merveilles. Encore est-il bien juste que je me réjouisse avec vous de celles que vous faites à Bourdeaux : tout de bon, vous vous rendrez illustre. Je vous crois présentement bien maître de votre place, après tant d'entreprises découvertes. Je pense que vous ne manquerez pas d'éclaircir fort ces Messieurs les entrepreneurs[5]; car il n'y a pas plaisir de se trouver souvent exposé à de semblables tours. M. de Châteauneuf en a pensé faire un bien

3. Nous voyons Retz, dans ses *Mémoires* (tome IV, p. 438), tenter, peu avant cette époque, de faire sa paix avec Mazarin, d'entrer en négociation avec lui. Mais il fut arrêté, quelques jours après la date de cette lettre, le 19 décembre, au Louvre, dans l'antichambre de la Reine.

4. Le duc d'Orléans. Il est parlé dans la *lettre* 39 (p. 107) d'un semblable voyage de Damville « vers Son Altesse Royale, » à la fin d'octobre 1652.

5. *Entrepreneurs*, dans son ancien sens d'auteurs et conseillers d'entreprises, sens dont M. Littré donne des exemples à l'article de ce mot, 1°. — Il a été déjà parlé ci-dessus (p. 66, *lettre* 24, note 21, et p. 268, note 11 de la *lettre* 17 de cet *appendice*) des intrigues de la petite cour de Bordeaux.

méchant : il a été à deux doigts de sa mort par une esquinancie, dont il se porte mieux[6]. Mgr de la Rochefoucauld a été malmené trois ou quatre jours, mais, par ses dernières lettres, il se porte mieux ; il est arrivé à Damvilliers deux heures après Monsieur le Prince, qui ne lui a jamais tant témoigné de bonté, d'amitié et de confiance sur toutes sortes de chapitres. Il affecta fort d'exagérer publiquement la netteté et la beauté du procédé[7] de M. de la Rochefoucauld : enfin il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit faire paroître la joie qu'il avoit de le voir dans ce pays-là. J'ai reçu un homme exprès de M. de la Rochefoucauld, qui me marque les intentions de Son Altesse sur la paix, qu'il témoigne desirer, pourvu qu'on veuille bien commencer par la générale et conclure en deux heures, sans aucune négociation, où il ne veut[8] jamais retomber. Devant que j'arrive à lui, je serai plus savant des intentions de la cour ou, pour mieux dire, du Cardinal : je vous en manderai des nouvelles et vous envoirai un chiffre par le premier courrier. Il se forme une puissante cabale contre M. le Tellier, qui se croit assez bien appuyé auprès de la Reine pour y pouvoir résister. Vous jugez bien que cela même ne plaira pas au Cardinal. Je n'écrirai point à notre ami[9], et je prétends que ceci soit pour vous deux. Vous seriez d'injustes créatures l'un et l'autre, si vous ne m'aimiez pas, et si vous n'étiez persuadés que personne au monde ne vous est plus acquis. 1652

Suscription : A Monsieur Monsieur Lenet, à Bourdeaux.

6. Le marquis de Châteauneuf (voyez les *Mémoires*, p. 19, note 2) mourut l'année suivante, le 26 septembre.

7. Voyez, dans la note 1 de la page 212 de notre tome II, un passage des *Mémoires de Lenet*, où celui-ci se sert de cette même expression : « la netteté de son procédé, » en parlant de la conduite du duc de la Rochefoucauld pendant le siége de Bordeaux, en 1650.

8. Le mot *veut* est écrit au-dessus de *devoit*, biffé.

9. Cet ami est-il M. de Marchin ? Voyez le post-scriptum de la *lettre* précédente et la fin de la *lettre* suivante. — Il semble que l'*y* qui, dans l'original, termine *amy*, ait été substitué à *ie*.

1652 20. — LA DUCHESSE DE LA ROCHEFOUCAULD A LENET.

Ce 25e décembre 1652.

MONSIEUR,

Lorsque j'ai reçu votre lettre, j'en avois reçu une autre[1] qui m'ordonnoit de vous écrire pour vous faire[2] cent mille compliments....[3] Si je savois des nouvelles assurées, je ne plaindrois pas ma peine de vous en mander; mais, comme je ne sors presque point, je ne sais que ce que tout le monde sait. La prison de M. le cardinal de Retz ne fait plus aucun bruit[4], et tous les raisonnements que l'on en avoit voulu tirer touchant Monsieur le Prince ne s'appuient point, de sorte que les choses vont toujours leur même train. L'on assure Bar repris par M. de Turenne[5]; il a perdu devant plus de douze cents hommes, et sa cavalerie fort ruinée. Toutefois l'on parle qu'il va pourtant assiéger Rethel ou Sainte-Menehould[6]. S'il l'entreprend, il achèvera de ruiner son armée. Celle de Monsieur le Prince, Fuensaldagne

LETTRE 20. — *Manuscrits de Lenet*, tome VI, fol. 201 et 202, autographe.

1. Du duc de la Rochefoucauld, qui était alors à Damvilliers : voyez la suite de cette lettre et la *lettre* précédente.

2. L'orthographe n'est pas plus correcte que dans les lettres précédentes de la duchesse : *fere* (pour *faire*); plus loin, *penne*, *appuie* (pour *appuient*), *iver*, *issi*, *raconte* (pour *racontent*), *sermont*.

3. Nous omettons ici huit lignes pleines de noms fictifs que l'absence de toute clef rend inintelligibles en grande partie, même si l'on se reporte aux traductions des passages chiffrés contenues dans quelques autres de nos lettres.

4. Voyez ci-dessus, p. 272, la note 3 de la *lettre* précédente.

5. La nouvelle était vraie; la reprise de Bar-le-Duc est du 17 décembre; le cardinal Mazarin y avait assisté.

6. Dans l'autographe, *Meneou*, et, à la ligne suivante, *Fontsaldaigne*. — Le grand froid empêcha les deux siéges. Rethel fut pris par Turenne, aidé du maréchal de la Ferté, le 8 juillet de l'année suivante, et Sainte-Menehould capitula le 25 novembre : voyez ci-dessus, p. 116, la note 7 de la *lettre* 42. — On a publié récemment, dans *le Cabinet historique* (tome XXV, p. 49-74, et tome XXVI, p. 49-82), les *Mémoires d'Hippolyte Thibaut, prêtre à Sainte-Menehould, sur les deux siéges de cette ville en* 1652 *et* 1653.

y étant joint, comme il s'avance pour cela, sera de plus de sept mille hommes de pied et de dix mille chevaux. C'est M. de la Rochefoucauld qui me le mande, et que Monsieur le Prince n'a pas une place qui vaille Damvilliers, ni qui serve comme celle-là. M. de Sillery n'a pourtant pas eu un sol depuis qu'il y est, et c'est ce que l'on voudroit fort que sût M. le prince de Conty, non pas pour lui en demander ni pour se plaindre, mais seulement pour qu'il[7] sût qu'il n'a pas confié sa place à un homme qui oublie son devoir, quoique l'on ne lui ordonne rien. Je pars dans huit jours, pour aller aider à M. de la Rochefoucauld à passer son hiver à Damvilliers. Depuis qu'il y est, sa santé est si mauvaise, qu'il a cru que je lui pouvois aider, en quelque petite chose, à supporter son chagrin. En quelque part où je sois, je vous assure que je conserverai chèrement la mémoire de toutes les bontés que vous avez pour nous, et j'espère, Monsieur, que vous me conserverez l'honneur de vos bonnes grâces. Je vous supplie que M. de Marchin sache que je lui demande la même chose. Je vous manderai des nouvelles du lieu où je vas, et vous nous en donnerez des vôtres. Gaultier, qui est à Bordeaux, nous les fera tenir ici, car celui à qui l'on les adresse y demeure. Je vous écris étant avec des personnes qui racontent le sermon et m'en font parler, de sorte que je ne sais pas bien ce que j'écris. Excusez-moi donc et me croyez, comme je dois,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionnée servante,

A. de Vivonne.

7. Dans l'original, *pour qui*; à la ligne suivante, les deux mots *rien de* sont biffés après *oublie*.

1654

21. — LE PRINCE DE CONTY[1] AU DUC DE LA ROCHEFOUCAULD[2].

Au camp de Saint-Jordy[3], ce 17e septembre [1654].

QUOIQUE j'eusse résolu de faire réponse à votre lettre et de

LETTRE 21. — Revue sur la copie qui est à la Bibliothèque de l'Arsenal, *Belles-lettres françaises*, n° 3202 (ancien 369), in-4°, fol. 45 et 46, avec cette mention en tête : « Feu M. le prince de Conty à M. le duc de la Rochefoucauld. » Cette lettre se trouve, à la date de 1654, avec quelques légères différences de texte, dans les *Mémoires de Gourville* (p. 290 et 291), où elle est précédée de ces mots : « Il (*le prince de Conty*) écrivit à M. de la Rochefoucauld la lettre dont voici la copie, qui m'a été remise, il y a environ trois mois, par une personne des amis de Mlle de la Rochefoucauld*, qui l'avoit trouvée parmi des lettres que son père avoit mises à part. »

1. Le prince de Conty, après la rentrée du Roi dans Paris et la soumission de Bordeaux (voyez les *Mémoires*, p. 432), s'était d'abord retiré à la Grange, près de Pézenas, « où il s'ennuya bientôt, » dit Montglat (tome II, p. 431), et où il n'eut qu'une pensée, celle de faire au plus vite son accommodement. On sait que cette réconciliation fut scellée par le mariage de l'ex-généralissime de l'armée parlementaire avec une des nièces de Mazarin, Anne Martinozzi (22 février 1654). La même année, le prince de Conty fut nommé gouverneur de Guyenne et général de l'armée de Catalogne. Après avoir fait au delà des Pyrénées une première campagne, marquée par la prise de Villefranche (6 juillet), il s'était remis en marche pour une seconde, au mois de septembre : voyez les *Mémoires de Montglat*, tome II, p. 431, et p. 452-455.

2. La Rochefoucauld, après avoir passé la fin de l'année 1652 et l'année 1653 à Damvilliers, avait obtenu la permission de rentrer en France, grâce aux bons offices de M. de Liancourt son oncle, et de Gourville, qui raconte tout au long dans ses *Mémoires* (p. 269-273) la négociation assez difficile qu'il eut à conduire en cette occasion. Le duc, rapatrié, mais toujours en disgrâce, s'était rendu à Verteuil en Angoumois (*ibidem*, p. 274 et 283), et, pendant ce temps, Gourville, muni des pleins pouvoirs de Mazarin, avait amené, par d'habiles stratagèmes, la pacification de Bordeaux : voyez *ibidem*, p. 273-286; et la *Notice biographique*, p. LV et LVI.

3. Nous avons cherché en vain quelle localité, soit de la France

* Marie-Catherine, dite Mlle de la Rochefoucauld, fille aînée de notre auteur, née en 1637, morte en 1711, et enterrée à Sainte-Geneviève : voyez la *Généalogie*, à l'*appendice* II de la *Notice biographique*, p. XCVII.

vous rendre grâces[4] de votre souvenir, j'ai présentement la tête 1654
si pleine de Gourville, que je ne vous puis parler d'autre chose. Comment! Monsieur, ce diable-là a été à l'attaque des lignes d'Arras[5] ! Sa destinée veut qu'il ne se passe rien de considérable dans le monde, qu'il ne s'y trouve, et toute la fortune du Royaume et de Monsieur le Cardinal n'est pas assez grande pour nous faire battre les ennemis, s'il n'y joint la sienne[6]. Cela nous épouvante si fort, M. de Candalle[7] et moi, que nous som-

méridionale, soit du nord de l'Espagne, ce nom pouvait ici désigner.

4. Dans le texte de Gourville, *grâce*; à la ligne suivante, *je ne puis vous*; puis, après *Comment*, est omis *Monsieur*; devant *destinée*, il y a *La* au lieu de *Sa*.

5. Tandis que Fabert et la Ferté poussaient le siége de Stenay, entrepris le 19 juin 1654, Condé et l'Archiduc, pour faire diversion, avaient investi Arras (3 juillet). Gourville fut alors chargé par Mazarin d'une mission assez épineuse : il s'agissait d'arriver jusqu'à Monsieur le Prince, pour « lui donner idée d'une souveraineté » par laquelle le Cardinal « croyoit pouvoir le tenter. » Gourville fit tout son possible « pour être pris prisonnier » et conduit ainsi au camp de Condé ; mais, suivant son expression, quelque soin qu'il eût mis à s'exposer sans escorte, il joua de malheur, et l'affaire manqua. Le 25 août, les lignes espagnoles furent forcées; on secourut Arras, et Condé et l'Archiduc se virent obligés de battre en retraite. Voyez les *Mémoires de Gourville*, p. 287-290, et ceux *de Montglat*, tome II, p. 440-448.

6. « Gourville, dit Sainte-Beuve (*Causeries du lundi*, tome V, p. 359), c'est l'homme à expédients, à moyens, à invention; il a de l'imagination, mais sans chimère; rien ne l'embarrasse; il n'est pas de ceux qui engendrent le doute et le scrupule.... Il fait jaillir les ressources des difficultés mêmes. C'est un homme précieux, un homme d'or. Il est né heureux, il a une étoile; mais ce bonheur, on le sait, se compose toujours, chez ceux qui le possèdent, de mille finesses et adresses, de mille précautions imperceptibles dont les gens malencontreux ne se doutent pas. »

7. C'était le duc de Candale, fils unique du second duc d'Épernon, né en 1627, mort en 1658, qui, sous les ordres du duc de Vendôme, avait achevé de maîtriser la Fronde en Guyenne et signé la paix de Bordeaux (30 juillet 1653). En 1654, il fut chargé d'aller en Espagne commander sous le prince de Conty: voyez les *Mémoires de Montglat*, tome II, p. 453 et 454.

1654 mes muets sur cette matière-là. Sérieusement, je vous supplie de me l'envoyer bien vite en Catalogne, car, comme j'ai fort peu d'infanterie, et que, sans infanterie ou sans Gourville, on ne sauroit faire de progrès en ce pays[8], je vous aurai une extrême obligation de me donner lieu, en le faisant partir promptement, de faire quelque chose d'utile au service du Roi. Si je manque de cavalerie, la campagne qui vient, je vous prierai de me l'envoyer encore; car, sur ma parole, la présence de Gourville remplace tout ce dont on manque. Il est, en toutes choses, ce que les quinolas sont à petite prime[9]. Et quand j'aurai besoin de canon, je vous demanderai encore Gourville[10]. Au reste, je vous garde un commentaire assez curieux que j'ai fait sur des lettres que Mme de Longueville a écrites à Mme de Châtillon. Je prétends vous le dédier; et ainsi, devant que de le faire imprimer, je veux qu'il ait votre approbation : ce sera à notre première vue[11]. En attendant, je vous supplie d'être persuadé que je suis pour vous, comme je dois[12], dans les termes de notre traité.

Armand de Bourbon.

8. Dans le texte de Gourville, *en ce pays-ci*; cinq et six lignes plus bas, « ce que les quinola sont à la petite prime ».

9. Le jeu de prime, dit la grande ou la petite prime, selon le nombre des points, se jouait à quatre cartes; le valet de cœur, carte principale de ce jeu, portait le nom de *quinola*.

10. La question de l'artillerie était particulièrement grave dans ces guerres de montagnes. On voit par les *Mémoires de Montglat* (tome II, p. 454) que Birague, chargé d'amener le canon du prince de Conty, le perdit, puis le reprit en route.

11. Sur les sentiments antérieurs du prince de Conty à l'égard de Mme de Longueville sa sœur, et sur les rivalités entre cette dernière et la duchesse de Châtillon, fort en faveur auprès de Condé, voyez les *Mémoires*, au tome II, p. 109 et suivantes, et p. 390-392, 399, 420. Le prince de Conty, qui badine ici d'un air dégagé sur le compte de Mme de Longueville, n'en subit pas moins jusqu'à la fin son irrésistible influence. Après l'avoir suivie dans la Fronde, il la suivit dans la pénitence; ce fut elle, autant que sa femme Anne Martinozzi, qui fut l'ouvrière de sa conversion, et le détermina à finir sa vie comme il l'avait commencée, par des pratiques pieuses et des études théologiques et morales.

12. Dans le texte de Gourville, *comme je le dois*.

Nous marchons après-demain pour aller attaquer une place, en Cerdaigne[13], appelée Puicerda; j'attends Gourville pour en faire la capitulation. 1654

---

22. — LA COMTESSE DE LA FAYETTE A LA MARQUISE DE SABLÉ.

[1665 ou 1666.]

(Cette lettre, qui est d'un très-grand intérêt pour l'histoire des relations de la Rochefoucauld avec Mme de la Fayette, a trouvé place dans l'*appendice* VII de la *Notice biographique*, p. CXI-CXIII.)

---

23. — LA MARQUISE DE SABLÉ A ***. 1671

[Août 1671.]

Comme je suis très-résolue de ne prendre plus de part aux maux ni aux biens de ce monde[1], j'ai été surprise de retrouver

13. La Cerdagne était située sur les deux versants des Pyrénées. La partie française était comprise dans le Roussillon, chef-lieu Mont-Louis; la partie espagnole dans la Catalogne, chef-lieu Puycerda, à cent dix kilomètres N. de Barcelone. Puycerda, attaqué le 13 octobre 1654, se rendit le 21 au prince de Conty, « qui demeura par cette conquête, dit Montglat (tome II, p. 454), maître de toute la Cerdagne. » Quant à Gourville, nous savons par ses *Mémoires* (p. 291-294) qu'il n'obéit point, cette année-là, à l'invitation que le duc de la Rochefoucauld était chargé par Conty de lui faire. Il passa l'hiver à Paris, et ce ne fut qu'au printemps de 1655 qu'il s'en alla en Catalogne, après avoir pris d'abord congé du Cardinal.

Lettre 23. — Vue sur l'autographe, *Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 136 et verso. Il n'y a ni suscription ni signature; mais c'est l'écriture de Mme de Sablé, et il est bien probable que c'est à notre auteur qu'elle écrit et en 1671 : voyez ci-après les notes 1, 2, 3 et 4.

1. Il semble bien que ce commencement déjà date la lettre, d'une

1671 en moi une très-grande sensibilité pour ceux que le Roi vous a faits[2]. Je vous assure, Monsieur, que, quelque médisance que vous fassiez de moi tous les jours, je n'ai point le défaut dont je ne vous accuse plus ; car ce que j'ai trouvé dans mon cœur pour vous en cette occasion, ressemble très-fort à une très-grande amitié[3]. Je n'ai su que depuis deux jours ce que vous faites de si beau et de si extraordinaire. C'est avoir une confiance bien généreuse, et qui est même fort honorable pour Monsieur votre fils[4], car ayant, comme vous l'avez, un jugement des choses et des gens qui ne se peut jamais tromper, cela est aussi honorable qu'utile pour[5] lui[6].

manière assez large, il est vrai, et la place au temps qui a suivi la conversion de Mme de Sablé, à savoir dans les années de sa retraite au faubourg Saint-Jacques, près de Port-Royal.

2. Sans aucun doute en la personne du fils de notre auteur, le prince de Marcillac : voyez la dernière phrase de la lettre et les notes 4 et 5. — Dans l'original, *fait*, sans accord.

3. On voit dans les *lettres* 51 (p. 127 et 128), 58 (p. 138), 64 (p. 147) que la Rochefoucauld reprochait fort à Mme de Sablé sa paresse à écrire. Il va même une fois (*lettre* 79, p. 168) jusqu'à se plaindre, dans une amicale hyperbole, de sa dureté pour lui.

4. Mme de Sévigné apprend en ces termes à sa fille, le 23 août 1671 (tome II, p. 334), que la Rochefoucauld s'est démis de son titre de duc en faveur de son fils : « Mme de la Fayette vous aura mandé comme M. de la Rochefoucauld a fait duc le prince son fils, et de quelle façon le Roi a donné une nouvelle pension. » Ceci explique bien à la fois et ce passage : « ce que vous faites de si beau, etc., » et ce qui est dit dans la première phrase des « biens.... faits » par le Roi. Pour les autres faveurs successivement accordées par Louis XIV au prince de Marcillac, voyez ci-dessus, p. 215, la note préliminaire de la *lettre* 107.

5. Après *pour*, sont biffés les mots : *Monsieur votre fils*.

6. Comme nous l'avons dit plus haut (p. 203, note 1), notre *lettre* 100 de la Rochefoucauld pourrait bien être une réponse à celle-ci.

24. — MADAME DE ROHAN AU DUC DE LA ROCHEFOUCAULD. 1674

(Voyez ci-dessus, p. 209, *lettre* 102.)

---

25. — LA COMTESSE DE LA FAYETTE A DANIEL HUET.

[1674, au plus tôt.]

(Les deux billets de Mme de la Fayette qui, datés du même jour, se rapportent à la Rochefoucauld, à son refus de « prendre place, comme dit Huet, à l'Académie, » se trouvent dans la *Notice biographique*, p. xc et xci.)

---

26. — LA MARQUISE DE SABLÉ AU DUC DE LA ROCHEFOUCAULD. 1675

(Voyez ci-dessus, p. 213, *lettre* 105.

FIN DE L'APPENDICE I.

II

(Voyez ci-dessus la *Notice* sur les *Lettres*, où nous disons (p. 9 et 10) pourquoi nous avons cru devoir donner place à ce petit nombre de billets, à la fin du volume, malgré leur insignifiance.)

I. — LE PRINCE DE MARCILLAC A MALBASTIT[1].

MALBASTIT[2], il me semble qu'il y a assez longtemps que j'attends mon cheval; le vôtre est tout prêt quand il vous plaira de le venir..., pourvu que vous ameniez aussi le mien. Voyez Saint-Serny le jeune, et lui dites de me renvoyer ma lice, et de me mander s'il a eu soin de faire nourrir les chiens. Si vous venez ici, vous savez le temps que je serai en état d'aller à Cahusac[3]. Faites mes compliments à tous nos Messieurs.

MARCILLAC.

A Vertœil, ce 9me septembre.

Suscription : A Malbastit.

LETTRE I. — Autographe. — Les cinq premières pièces de cet *appendice II* n'ont pas de date d'année; mais nous voyons, par la signature MARCILLAC de la première, qu'elle est antérieure au 8 février 1650, jour de la mort du duc François V, père de notre auteur, comme le sont aussi les nos 6 et 7; et, par la signature LA ROCHEFOUCAULD des nos 2-5, qu'ils sont postérieurs à cette mort.

1. Voyez p. 26, *lettre* 6 et note 6. Il est de tradition dans la famille Pol du Rival, qui réside encore à Cahuzac, qu'à l'époque où les la Rochefoucauld y vinrent de l'Angoumois et prirent possession du château et des terres, ils amenèrent, parmi leur suite, un Malbastit, à qui fut confiée l'administration des biens. Il s'est conservé plusieurs lettres où, sur l'adresse, il est qualifié « capitaine des chasses. » C'est d'un de ses descendants, Joseph Pol, sieur de Malbastit, marié en 1684, qu'est issue directement, par un fils puîné, la branche Pol du Rival, ainsi nommée d'une terre qui appartient encore à cette famille.

2. Il y a dans l'original, après ce nom, un mot rayé, illisible; plus loin, un mot (*prendre*, *chercher* ?) a été omis après *venir*.

3. Voyez la *Notice biographique*, p. VIII (fin de la note 1 de la page VII); et ci-dessus, p. 236, note 14.

2. — LE DUC DE LA ROCHEFOUCAULD A MALBASTIT.

Malbastit, incontinent après avoir reçu ce mot, faites le plus de diligence que vous pourrez, pour me venir trouver avec huit ou dix soldats au plus; mais cherchez les plus gentils garçons[1]; mais venez-moi trouver sans faire bruit et sans faire semblant de rien ni en dire rien à personne. Je mande au Bousquet qu'il vous donne de l'argent pour faire votre voyage et pour ceux que vous amènerez; mais ne faillez pas de venir. Je suis votre meilleur ami,

La Rochefoucauld.

Suscription : A Malbastit, à Cahusac.

---

3. — A MALBASTIT.

J'écris au sieur de Saint-Surin pour voir M. Talement de ma part et lui donner ma lettre. On le peut voir désormais, sans perdre du temps à envoyer ici, et je suis assuré qu'il me fera plaisir en ce qu'il pourra. Boisennier vous doit voir bientôt et savoir de vous particulièrement l'état de mes affaires et comme j'y suis servi. Je suis assuré qu'il ne tiendra pas à vous que tout n'aille bien. Soyez-le aussi de mon affection, et mandez-moi si vous êtes en repos et si personne ne vous tourmente; enfin assurez-vous que je n'oublierai jamais les services que vous m'avez rendus et que je vous le témoignerai en toutes rencontres.

Lettre 2. — Autographe ; fragments d'un cachet armorié sur cire rouge. Le bas de la lettre, où se trouvait sans doute la date, et peut-être un post-scriptum, a été coupé ; on y aperçoit encore le haut de quelques traits sur toute la longueur d'une ligne.

1. Dans l'original, *guarcons* (sic).

Lettre 3. — Autographe ; fragments d'un cachet armorié sur cire noire.

Si vous me pouvez venir voir ce printemps, j'en serai fort aise, et cela vous rajeunira de vingt ans. Adieu.

LA ROCHEFOUCAULD.

A Vertœil, ce 9me mars.

Suscription : Pour Malbastit, à Cahusac.

---

4. — A MONSIEUR ***.

MONSIEUR,

Il est arrivé un accident à Cahusac, sur lequel je crois que les parents d'un collecteur qui a été tué vous iront trouver pour vous demander justice, mes officiers n'étant pas compétents pour juger du fait des tailles. Je ne vous demande en cela que ce que vous trouverez raisonnable pour l'intérêt public, et de croire que j'ai tout le ressentiment que je dois des grâces que je reçois sans cesse de vous. Faites-moi l'honneur de croire que personne aussi ne peut être si passionnément que moi,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

LA ROCHEFOUCAULD.

Ce 20me avril.

Suscription : Monsieur (*sans nom propre à la suite*).

---

5. — A MALBASTIT.

MALBASTIT, je ne reçois pas vos excuses, tant pour ne me mander pas assez souvent des nouvelles du pays que pour la poursuite de l'affaire contre le sieur Cantals, où je trouve

LETTRE 4. — Autographe.

LETTRE 5. — La signature et le post-scriptum seuls sont autographes. Fragment d'un cachet armorié sur cire rouge. La mention qui est faite dans cette lettre du maréchal de Schonberg prouve qu'elle a été écrite avant le 6 juin 1656, date de sa mort.

que vous allez trop lentement, et que le décret en devroit être fait à cette heure; et ces marchands de Paris qui étoient obligés de payer y vont bien plus vite, ayant fait saisir mes terres, et me faisant faire de grands frais qui tomberont sur eux[1]. C'est pourquoi vous ne perdrez pas une heure de temps à cette affaire, si vous voulez que j'aie de la satisfaction de vous.

Je suis bien marri du mal que vous me mandez que la sécheresse a fait aux arbres qu'on avoit plantés et à ma vigne de musquard[2]. S'il y reste quelque chose, il le faut bien conserver; et pour mon bâtiment, il le faut parachever; mais il n'y a rien de pressé, et je ne veux qu'on y emploie d'autre argent que celui que j'y ai destiné.

Je suis bien aise que le voyage que vous avez fait à Agen ait été utile pour mes terres, et je m'assure qu'aux choses qui dépendront de M. le maréchal de Schonberg[3], elles seront soulagées, et je lui en écris pour l'en prier encore. La récolte a été aussi médiocre en ce pays qu'au vôtre, et n'y a point de doute que les blés vaudront de l'argent cette année. J'écris à Bourdeaux[4] pour la force que j'y ai, et je serai bien aise qu'on témoigne à M. le curé de Saint-Capraiz[5] que je lui sais gré de ce qu'il en a écrit à Monsieur son frère.

Je suis votre meilleur ami,

La Rochefoucauld.

1. Sur les embarras d'argent du duc de la Rochefoucauld, voyez la *Notice biographique*, p. xliv et lviii-lx.

2. C'est sans doute *muscat* qu'il faut lire : voyez, à la page suivante, *lettre* 6 et note 3.

3. Voyez ci-dessus, p. 122, la note 4 de la *lettre* 46. Le maréchal Charles de Schonberg (dans l'original *Chombert*) eut, après son père Henri, le gouvernement du Languedoc ; il s'en démit en 1642.

4. Dans l'original, *Buordeaux*. Le mot *force* qui suit signifie « la force de blé » et est pris au sens de *quantité* qu'il a dans la locution : *force gens*, et dans celle-ci, qui se rapproche davantage de notre exemple : « force palme et force laurier » (Malherbe, tome I, p. 113).

5. Peut-être s'agit-il du curé de l'église collégiale de Saint-Caprais, aujourd'hui cathédrale, à Agen.

Il faut nécessairement, et sans y trouver d'excuse, que vous m'envoyiez[6] un homme qui sache bien labourer et cultiver la terre. Je ne le garderai que tant qu'il voudra.

Ce dernier d'août, à Verteuil.

Suscription : A Malbastit.

---

6. — MADAME DE LIANCOURT[1] A MALBASTIT.

Malbastit[2], je vous envoie le porteur exprès pour vous dire que, aussitôt la présente reçue, vous achetiez ou fassiez acheter vingt ou vingt-cinq douzaines de serviettes et six nappes communes; ce n'est pas de[s] plus grosses ni des plus déliées, mais de celles du milieu; et que les envoyiez le plus promptement que pourrez, et que de bonne heure vous preniez garde d'en faire provision pour l'année prochaine, à présent qu'il y a quantités de lins et autres fileries. Je suis

Votre meilleure amie,

Liancourt.

On n'a donné de l'argent à ce porteur que pour aller; donnez-lui-en pour son retour.

A Verteuil, ce 19 septembre 1638.

Monsieur fait écrire à Comtal, à Breil, qu'ils ne manquent pas de faire réponse par cet homme. Mandez s'il y a du muscat[3].

Suscription : A Monsieur Monsieur Malbastit, à Cahusac.

6. Dans l'original, *m'envoyez*. — La date est à la marge. L'orthographe est bien *Verteuil*, à cette lettre et à la suivante.

Lettre 6. — La signature seule et quelques mots du post-scriptum sont de la main de Mme de Liancourt.

1. Voyez ci-dessus, p. 16, la note 1 de la *lettre* 2.

2. *Malbasty*, dans l'original, ici et au revers du billet.

3. *Musquad*, dans l'original : voyez la *lettre* précédente et note 2.

Je[4] donne à un messager de Verteuil[5], suivant la lettre de Madame, quarante sols, et, pour sa dépense chez Parant, quatorze sols : présents MM. de Breil et Carteil et Jean Roy. Le XXIIII[e] septembre 1638.

---

7. — M. DE L'HUILLERYE A MALBASTIT.

Monsieur, je vous envoie ce porteur pour vous porter des *committimus*[1] qu'on m'a envoyés[2] de Paris, et, par ce même moyen, écris au sieur de Breil d'envoyer promptement ce qu'il doit de la ferme de Labarde au terme de Noël dernier : de quoi je vous prie de solliciter, car on est pressé de le recevoir. Je vous dirai aussi que Mgr de Marcillac se plaint de vous, de ce que, vous ayant fait mander, il y a plus de six semaines, de le venir trouver, vous ne l'avez pas fait, et m'a commandé vous dire encore d'y venir. Nous reçûmes, il n'y a que deux jours, des lettres de Monseigneur, qui est, grâces à Dieu, en bonne santé, mais toujours fort affligé de la mort du pauvre petit M. de Montignac. Il m'avoit commandé en partant de vous mander de poursuivre le sieur Cantalz[3], afin de le faire payer ; mais la créance que j'avois que vous viendriez m'avoit fait différer.

On parle de l'accommodement de Mme de Chevreuse[4], et

4. Ces mots, de la main de Malbastit, sont, ainsi que la suscription, au revers du billet.

5. Ici *Vertiel.*

Lettre 7. — Elle a sa date d'année (1639) dans la note du porteur : voyez à la fin de la lettre. Si ce porteur est parti à la date de la lettre, le 1[er] février, il a mis vingt-six jours pour aller de la Rochefoucauld (Charente) à Cahuzac (Lot-et-Garonne), où la suscription nous apprend que la lettre est adressée.

1. Voyez, dans les *Dictionnaires de l'Académie* ou *de M. Littré*, la définition de ce terme d'ancienne jurisprudence.

2. Dans l'original, *envoyé*, sans accord.

3. Voyez ci-dessus, p. 284, *lettre* 5, où le nom est écrit *Cantals.*

4. Il y avait en effet, en ce temps-là, au sujet de cet accommodement, échange de communications entre elle et le cardinal de

attend-on à Paris le duc de Veymar[5]. C'est toutes les nouvelles qu'on nous mande.

Obligez-moi d'assurer M. de Cervelaurre de la continuation de mon service, et Mlle de Cervelaurre aussi, et faire mes baise-mains à MM. de Gombauld et de Libersac, et vous assurez aussi que je serai toujours

Votre très-affectionné serviteur,

DELHUILLERYE.

A[6] la Rochefoucauld, ce 1er février [1639].

Ce pauvre M. Descars est mort au Cateau-Cambrésis, où il étoit en garnison.

Suscription : A Monsieur Monsieur de Malbastit, à Cahusac.

Lettre[7] de M. de Lhuylerye et comandement de Monsignuer le prinse de Marsilliac pour l'aller truver à Verteul, se vint-sixiesme fevrier 1639, et prins pour mon voyege XII l.

---

8. — LE BARON D'ESTISSAC[1] A MALBASTIT.

MALBASTIT est chargé de M. le baron d'Estissac de faire par-

Richelieu : voyez Cousin, *Madame de Chevreuse*, p. 447 et suivantes de l'*Appendice*.

5. Le célèbre Bernard, duc de Saxe-Weimar, qui était entré au service de la France en 1634 et mourut le 8 juillet 1639, venait de prendre Brisach (14 décembre 1638). En janvier et février 1639, il s'empara de Pontarlier, de Nozeroy et du château de Joux. Richelieu désirait qu'il se rendît à Paris, mais il ne vint pas et y envoya au mois d'avril d'Erlach, pour s'excuser de n'être pas venu.

6. Au-dessus de la date est écrit : *Monsieur*, sans nom propre.

7. Nous reproduisons, dans son orthographe, cette note du porteur, écrite au revers avec la suscription.

LETTRE 8. — A ce billet, sans date ni suscription, et d'une langue tout à fait inculte, conviendrait peut-être plutôt, quoiqu'il soit signé, cet en-tête : « De la part *ou* par ordre du baron d'Estissac. » Il pourrait être de 1650 et relatif aux levées que la Rochefoucauld fit dans ses terres à l'époque des funérailles de son père (février 1650). Voyez tome II, p. 179-184, et note 1 de la page 182.]

1. Voyez ci-dessus, p. 234 et note 10.

ticulièrement la recrue[2] de sa compagnie[3] du nombre de soixante hommes, et d'en prendre le soin principalement.

Plus, je me suis obligé de faire faire la recrue de M. de Chantellot, mon premier capitaine, du même nombre, de laquelle vous donnerez charge à Bourg d'en prendre soin; néanmoins vous chargerez particulièrement de l'argent et le soin de faire trouver ces hommes.

Plus, vous donnerez adresse au sergent de M. de Courbon rendre Larose en lieu où il pourra faire sa recrue. Pour la dépense, vous la lui laisserez faire sans vous en mêler. Vous procéderez de même de celui de M. de Monchard, nommé Cousouneau.

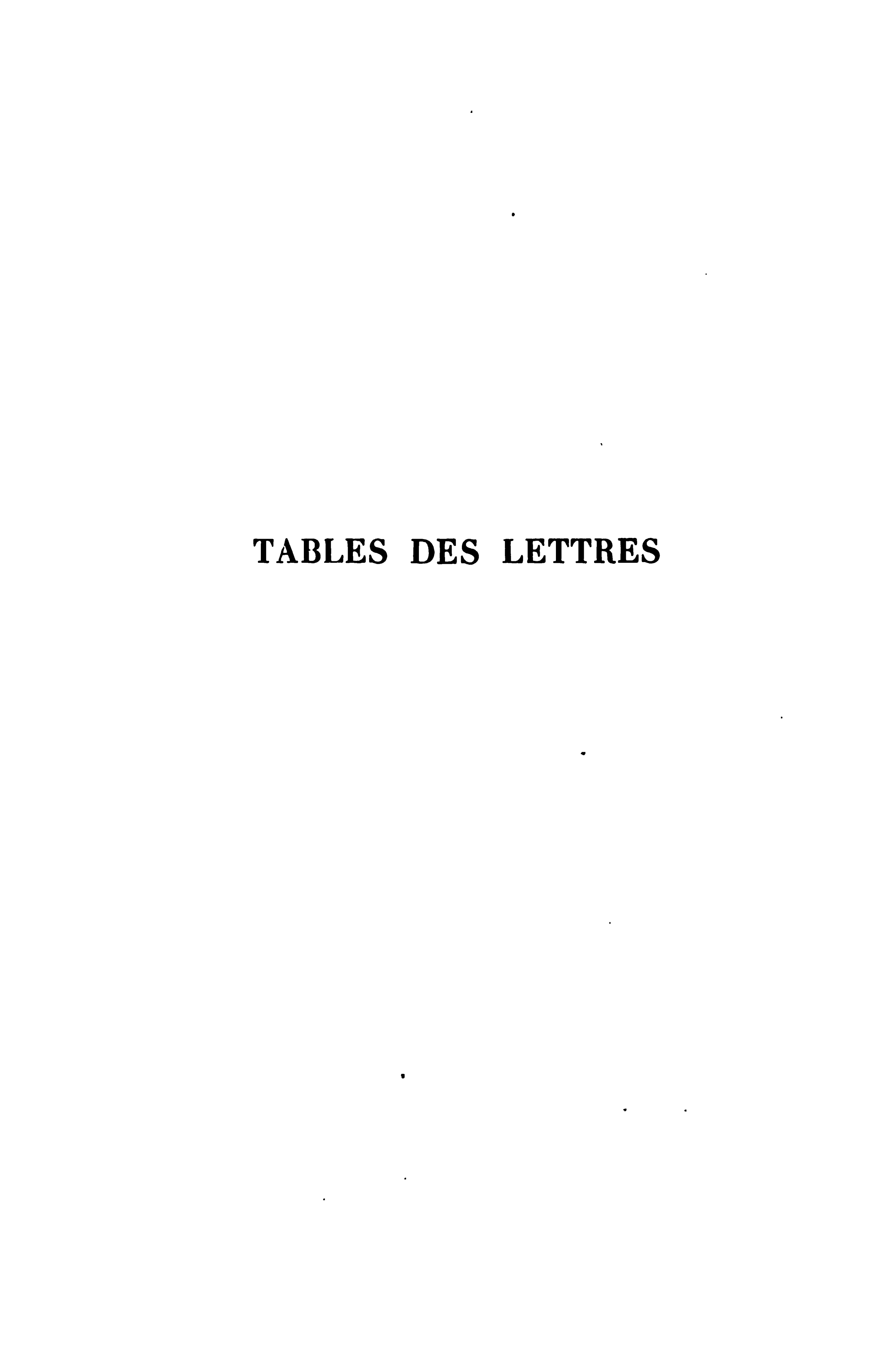
Plus, vous aurez correspondance tous ensemble à un rendez-vous, et viendrez tous de compagnie.

Estissac.

Il y a deux cent quinze livres pour la levée de chaque compagnie. S'il en faut davantage, ne craignez à le donner, et je vous le ferai rembourser.

2. Le mot est écrit successivement *recruée*, *recruee* et *recrué*.
3. Dans l'original, ici et deux fois à la fin, *complaingnie*; dans le post-scriptum, *craingnez*.

FIN DE L'APPENDICE II.



TABLES DES LETTRES

I

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS PROPRES.

N. B. A partir de la page 227, les chiffres de la table se rapportent aux *Appendices*.

A

B

C

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

X

Z

II

TABLE

DES LETTRES CONTENUES DANS LE TOME III,

RANGÉES ALPHABÉTIQUEMENT D'APRÈS LES NOMS DES CORRESPONDANTS.

N. B. Les lettres autographes de la Rochefoucauld (François VI) sont marquées d'un astérisque.

1° LETTRES ÉCRITES PAR LA ROCHEFOUCAULD A :

2° LETTRES ÉCRITES A LA ROCHEFOUCAULD PAR :

3° LETTRES DE DIVERS A DIVERS :

LES

GRANDS ÉCRIVAINS

DE LA FRANCE

NOUVELLES ÉDITIONS

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION

DE M. AD. REGNIER

Membre de l'Institut

ŒUVRES

DE

LA ROCHEFOUCAULD

APPENDICE DU TOME PREMIER

PARIS -- IMPRIMERIE A. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

ŒUVRES

DE

LA ROCHEFOUCAULD

NOUVELLE ÉDITION

REVUE SUR LES PLUS ANCIENNES IMPRESSIONS
ET LES AUTOGRAPHES

ET AUGMENTÉE

de morceaux inédits, des variantes, de notices, de notes, de tables particulières pour les *Maximes*, les *Mémoires* et les *Lettres*, d'un lexique des mots et locutions remarquables, d'un portrait, de fac-simile, etc.

PAR

MM. D. L. GILBERT ET J. GOURDAULT

APPENDICE DU TOME PREMIER

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1883

AVANT-PROPOS.

Cet *Appendice* de notre tome I des *Œuvres de la Rochefoucauld* est relatif, presque en entier, à la critique et constitution du texte des *Maximes* et à la bibliographie. Ce qui y a donné lieu, ce sont, d'une part, des découvertes postérieures à la publication de ce tome I, qui a paru il y a quinze ans, en 1868, et, d'autre part, une difficulté qui s'est élevée pour nous, à notre grande surprise, quand nous avons eu à examiner comparativement, à l'occasion de deux de ces découvertes, les variantes du manuscrit cité par M. Gilbert dans son commentaire.

Le contenu de ce petit volume annexe est :

Pour les *Maximes*,

I° Le triple relevé des variantes :

a) du manuscrit autographe qui est aujourd'hui à Liancourt[1] et appartient au chef de la famille, M. le duc de la Rochefoucauld;

b) de la copie portant la date de 1663, qui est à la Bibliothèque nationale;

c) de l'édition de Hollande de 1664, que M. Willems a le premier fait connaître.

II° Les Maximes inédites que fournissent ces trois sources.

III° L'étude de M. Willems sur l'édition de 1664.

IV° Les leçons, corrigées dans les exemplaires de second état des *Maximes*, ou, au moyen de cartons, dans ceux de premier état.

V° Des tableaux de concordance rendant possible et facile la comparaison des divers textes.

VI° Pour les *Réflexions diverses*, les variantes et une longue addition inédite à la *Réflexion XVII*, que nous a données la collation d'un manuscrit, non mis à profit jusqu'à présent, qui appartient à M. le duc de la Roche-Guyon, et qui a été trouvé, tout récemment, dans sa bibliothèque du château de ce nom.

VII° Trois autres morceaux, tirés du même manuscrit, que nous croyons également inédits, et qui sont probablement de l'auteur des *Maximes*.

VIII° Une rédaction inédite, trouvée à la Bibliothèque nationale, du *Portrait du cardinal de Retz* (tome I, p. 15-21); et un petit nombre de variantes, sans importance, fournies aussi par le manuscrit de la Roche-Guyon, pour le même *Portrait*, dont l'attribution à la Roche-

1. Nous le désignons souvent, dans les comparaisons qui vont suivre, par l'abréviation Ms. L. ou simplement L., et ceux, dont il va être question, que MM. de Barthélemy et Gilbert appellent chacun leur « manuscrit autographe de la Roche-Guyon », par Ms. B., Ms. G. ou simplement B., G.

foucauld serait encore confirmée, s'il en était besoin, par l'insertion d'une copie de cette pièce dans ce volume manuscrit qui paraît bien ne contenir que de ses écrits.

IX° La *Notice bibliographique* de toutes les *Œuvres*. Nous l'ajoutons à cet *Appendice*, avec lequel elle cadre bien, parce qu'elle eût trop grossi le tome I, où notre premier dessein avait été de la mettre à la suite de la *Notice biographique*.

X° Les *Additions et Corrections* pour tous les volumes des *Œuvres*.

Ce que nous avons à dire sur la partie la plus importante de la section I de l'énumération qui précède, à savoir au sujet des *Variantes du manuscrit autographe*, étonnera sans doute le lecteur et nous a fort étonnés nous-mêmes. Nous n'avons rien négligé pour parvenir à élucider les faits, mais n'avons pu y réussir comme nous l'aurions voulu. Nous allons les exposer avec toute la netteté que laisse possible l'obscurité énigmatique de ce que nous avons à dire.

Il se trouve qu'il y a trois manuscrits honorés chacun du nom de « manuscrit autographe, » un par M. le comte Édouard de Barthélemy, un par feu M. Gilbert, et un par nous. Les deux manuscrits employés par eux diffèrent l'un de l'autre et plus encore du nôtre, de celui que nous nommons, du lieu où il est maintenant, « de Liancourt ».

M. Gilbert mentionne dans ses notes, comme données par son *autographe*, 100 maximes qui manquent au nôtre, et ne dit mot de 87 autres que celui-ci contient et qu'il est impossible de supposer absolument identiques, dans sa source à lui, avec le texte définitif : ce qui seul pourtant nous en pourrait expliquer l'omission. Pour celles qui sont dans les deux sources, la sienne et la nôtre, les dissemblances de texte sont très-nombreuses et très-notables : il sera facile d'en apprécier et la quantité et l'importance en comparant son commentaire du tome I avec le relevé, qui suit cet *Avant-propos*, des variantes du manuscrit de Liancourt. Nous ne parlons pas de l'ordre où les maximes sont rangées : M. Gilbert ne l'indique point.

La source où a puisé M. de Barthélemy ne nous intéresse point ici pour les mêmes motifs que celle de l'éditeur de notre tome I, M. Gilbert. Mais, en qualité de bibliographes et d'historiens du texte des *Maximes*, nous avons à en tenir compte comme ayant fourni une édition antérieure à la nôtre et curieuse à comparer avec notre source, à nous, le manuscrit de Liancourt. Les divergences sont considérables; elles consistent : 1° dans le nombre des maximes : le manuscrit de M. de Barthélemy lui en a donné 259 [1], et à nous le nôtre 275; il a trouvé dans le sien, de plus que nous dans le nôtre, 5 maximes, et, de moins que nous, 21 [2]; 2° dans l'ordre où elles sont

1. Il marque, par inadvertance, deux maximes du chiffre 99 ; mais, par compensation, il répète, sous les chiffres 24 et 233, une même maxime.

2. Nous avons, pour notre travail de rapprochement, fait dresser des tableaux comparatifs, propres à nous répondre de l'exactitude de nos calculs.

rangées[1]; 3°, un peu moins toutefois que pour celui de M. Gilbert, dans de fort nombreuses et souvent fort grandes diversités de texte.

Quelques chiffres et quelques exemples suffiront à donner une idée de la différence. Nous avons relevé, dans les cinquante premières maximes de M. de Barthélemy, en n'y comprenant pas sa 16e (notre DLXIIIe), 56 dissemblances, et, dans sa 16e seule, 22. Nous nous bornerons à citer comme exemples les cinq maximes que voici, choisies de côté et d'autre dans tout l'ouvrage :

Pour notre *Maxime* VIII, le Ms. L. (n° 121) a de plus que le ms. B. (n° 19) toute cette fin de phrase : « et l'homme le plus simple qui sent persuade mieux que celui qui n'a que la seule éloquence. »

De même, pour notre *Maxime* CCXXXVI (B. 223), il manque à M. de Barthélemy (qui fait suivre de points les mots *et plus*, comme trouvant dans son texte une phrase inachevée) cette fin du Ms. L. (n° 48) : « [et plus] abondant; c'est un désintéressement qu'il met à une furieuse usure; c'est enfin un ressort délicat avec lequel il remue, il dispose et tourne tous les hommes en sa faveur. »

Maxime XVII (Ms. L. 72) : « La modération dans la bonne fortune est le calme de notre humeur adoucie par la satisfaction de l'esprit. » — Ms. B. (n° 35) : « La modération des personnes heureuses est le calme de leur humeur adoucie par la possession du bien. »

Maxime LXXXVIII (Ms. L. 102) : « car nous voyons un amoureux, agité de la rage où l'a mis un visible oubli ou infidélité découverte, conjure[r] le Ciel et les Enfers contre sa maîtresse, et néanmoins, etc. » — Ms. B. (n° 197) : « car nous voyons un amoureux, agité de la rage où l'a mis l'oubli et l'infidélité de ce qu'il aime, méditer pour sa vengeance tout ce que cette passion inspire de plus violent. Néanmoins, etc. »

Maxime DLXIII (Ms. L. 89) : « Il (l'amour-propre) passe même dans le parti des gens de piété qui lui font la guerre.... Il ne faut donc pas s'étonner s'il se joint à la plus sévère piété.... Quand on pense qu'il quitte son plaisir, il le change seulement en satisfaction. » — Ms. B. (n° 16) : « Il passe même dans le parti des gens qui lui font la guerre.... Il ne faut donc pas s'étonner s'il se joint quelquefois à la plus rude austérité.... Quand on pense qu'il quitte son plaisir, il ne fait que le suspendre ou le changer. »

Si maintenant nous comparons entre elles la source de M. Gilbert et celle de M. Barthélemy, le premier donne les variantes de 97 maximes qui manquent chez le second et ne fait nulle mention

1. Voici la concordance ou plutôt la non-concordance de l'ordre et du numérotage des dix premières :

Barth.	Lianc.	Barth.	Lianc.
1.	3	6.	113
2.	242	7.	184
3.	66	8.	152
4.	12	9.	92
5.	217	10.	43

Et les différences continuent ainsi jusqu'au bout.

de 88 des 259 de celui-ci. Des maximes qu'ils donnent tous deux, 91 sont de texte identique et 87 diffèrent. Nous n'avons point à entrer ici dans tout le détail des dissemblances. Il y en a çà et là qu'on peut dire énormes. Ainsi, pour notre *Maxime* CCLI (B. 231), le texte de M. Gilbert est : « Il y a des personnes.... qui sont dégoûtantes malgré toutes les bonnes qualités ; » celui de M. Barthélemy : « disgraciées de leurs bonnes qualités ; » pour notre *Maxime* XXII (B. 48), M. Gilbert : « La philosophie ne fait des merveilles que contre les maux passés ou contre ceux qui ne sont pas prêts d'arriver, mais elle n'a pas grande vertu contre les maux présents ; » et M. de Barthélemy : « La philosophie triomphe aisément des maux passés et de ceux qui ne sont pas près d'arriver, mais les maux présents triomphent d'elle ; » pour notre *Maxime* CCXLI (B. 227), M. Gilbert : « La coquetterie est le fond et l'humeur de toutes les femmes, mais toutes ne la mettent pas en pratique, parce que la coquetterie de quelques-unes est retenue par la crainte ou par la raison ; » et M. de Barthélemy : « La coquetterie est le fond de l'humeur de toutes les femmes, mais toutes en ont l'exercice, parce que la coquetterie de quelques-unes est arrêtée et renfermée par leur tempérament et par leur raison ».

Pour ces trois maximes, le texte de M. de Barthélemy est conforme à celui des n°s 98, 174 et 124 de Liancourt, à deux variantes près dans la dernière (CCXLI) : « en ont l'exercice » pour « n'en ont pas l'exercice, » leçon impossible ; et « renfermée » au lieu d' « enfermée ». Pour la première et la seconde (CCLI et XXII), le texte de M. Gilbert n'est nulle part que chez lui ; pour la troisième (CCXLI), sa source est conforme, sauf « le fond et l'humeur » pour « le fond de l'humeur, » à l'édition définitive de 1678.

Nous croyons en avoir dit plutôt trop que pas assez pour mettre hors de doute que les trois textes, celui de l'édition de M. de Barthélemy, un second à constituer d'après les variantes relevées en note par M. Gilbert dans notre tome I, et enfin celui du manuscrit de Liancourt, sortent de trois sources bien distinctes. La comparaison avec les nombreux autographes qui ont été conservés de la Rochefoucauld nous permet d'affirmer que le manuscrit de Liancourt est bien de sa main. MM. de Barthélemy et Gilbert affirment, de leur côté, que les leurs sont également de son écriture.

J'ai coutume, malgré ma confiance en mes collaborateurs, de tenir à me bien rendre compte par moi-même et de mes yeux, pour peu qu'il soit possible, de la constitution des textes, à examiner de près les originaux collationnés. Mais, dans le temps de l'impression des *Maximes*, après la collation faite par M. Gilbert, il m'eût paru indiscret de demander au possesseur d'alors du précieux manuscrit, M. le duc de la Rochefoucauld, aïeul du chef actuel de la famille et père de M. le duc de la Roche-Guyon, une communication nouvelle, qui, à ses yeux, eût été une grande et inutile faveur impliquant, sans motif, un défiant besoin de contrôle. Je devais, et le fis, m'en rapporter à M. Gilbert de la comparaison de l'autographe avec notre texte définitif, de 1678, et accessoirement avec l'édition de M. de Barthélemy.

D'après ce que m'avait dit le feu duc de la Rochefoucauld que je viens de nommer, quand, dans une visite dont je vais parler, il me montra le manuscrit de Liancourt, et ce que confirment aujourd'hui, comme étant la tradition de la famille, son fils puîné M. le duc de la Roche-Guyon et, puis-je ajouter, Mme la duchesse, ainsi que leur fils aîné M. le comte Pierre de la Rochefoucauld, j'étais bien convaincu, et devais l'être, qu'il n'existait qu'un seul manuscrit des *Maximes* écrit de la main de l'illustre auteur antérieurement à l'impression : rien absolument ne pouvait me faire ou laisser supposer qu'il y en eût deux autres.

Or il y a, je l'atteste, toute certitude que ce manuscrit qui m'avait été déclaré unique et montré comme tel, et dont l'authenticité est rendue indubitable par les rapprochements, dont j'ai parlé, avec d'autres autographes, et par une note écrite en tête du volume par une personne évidemment bien informée, que ce manuscrit, dis-je, est bien celui que, depuis l'impression de notre tome I, M. le duc actuel de la Rochefoucauld a eu, par deux fois, la bonté de nous communiquer et dont nous avons tiré les variantes données dans cet *Appendice*. Il a été transporté, en 1870, de la Roche-Guyon à Liancourt, où, il y a plusieurs années, dans la visite mentionnée plus haut, je l'avais, sans en rapprocher alors le texte des notes de M. Gilbert, attentivement examiné au dedans et au dehors, pris copie de la note initiale, rédigé une description minutieusement exacte, lesquelles sont reproduites ci-après, note et description, dans la *Notice bibliographique*. C'est pour pouvoir le comparer de près à l'édition hollandaise de 1664 que j'ai, il y a peu de temps, témoigné le désir, qui a été obligeamment satisfait, d'avoir le respectable volume à ma disposition pendant quelques jours; et alors j'en ai tout reconnu entièrement conforme à mes souvenirs, intérieur et extérieur, la note initiale, la suite des morceaux, l'écriture, la reliure de parchemin, tout, en un mot, tel qu'il est décrit ci-après, p. 107-108. Et, de son côté, M. le comte Pierre de la Rochefoucauld nous dit se rappeler très-bien qu'il le voyait, ainsi relié en vieux parchemin, enfermé dans une vitrine placée au milieu de la table de la bibliothèque de la Roche-Guyon, et sur laquelle son grand-père prenait plaisir à attirer son attention.

Voilà donc tout parfaitement éclairci au sujet du manuscrit que nous nommons « de Liancourt » et d'où est extraite la première série de variantes de cet *Appendice*. Il reste maintenant à se demander : « Que sont et où sont les manuscrits de MM. de Barthélemy et Gilbert ? » Aidés de toute la bonne volonté des nobles propriétaires de Liancourt et de la Roche-Guyon, nous n'avons rien négligé pour retrouver ces deux textes. Tout récemment, mon fils est allé successivement à l'un et l'autre château et y a cherché dans les bibliothèques et partout, vu un à un tous les volumes : à Liancourt, libéralement autorisé par M. le duc de la Rochefoucauld, et en compagnie d'un de nos collaborateurs; à la Roche-Guyon, avec M. le comte Pierre de la Rochefoucauld, qui a bien voulu diriger lui-même la recherche. Dans les deux endroits, l'enquête a été abso-

lument vaine : on n'a trouvé de manuscrit des *Maximes* que le nôtre, le manuscrit nommé par nous « de Liancourt, » nul autre autographe, nulle autre copie de cet ouvrage.

A supposer, ce qui est, nous dit-on, on ne peut plus invraisemblable, que les deux volumes, deux bien distincts, jadis collationnés à la Roche-Guyon par M. de Barthélemy et ensuite par M. Gilbert, aient depuis disparu, aient été soit détruits, soit dérobés, il demeure toujours, d'abord bien étonnant que la famille ait possédé, et cela sans le savoir, sans qu'elle en ait gardé nul souvenir, une triple rédaction autographe des *Maximes*, puis à peu près inexplicable que, par hasard, sans dessein de faire une différence dans les communications, l'un des deux manuscrits aujourd'hui introuvables ait été communiqué à M. de Barthélemy[1], l'autre à M. Gilbert, et enfin à nous un autre encore, un troisième, qui heureusement, avec tous les caractères, nous l'avons dit, de parfaite authenticité, est toujours visible et tangible et d'existence bien actuelle.

Malgré cet étonnement, cette difficulté d'expliquer, il est impossible de révoquer en doute ce fait, que ces deux honorables érudits ont eu à leur disposition deux textes différents du nôtre et différents entre eux, d'où l'un a tiré son édition, l'autre ses variantes; et nous nous trouvons réduits à dire qu'il y a là une singulière énigme : en vain nous en avons cherché, en cherchons encore le mot; nous serions heureux que de façon ou d'autre le jour se fît.

Nous n'avons pas à nous étendre sur la plupart des autres parties de l'*Appendice*. Ce qui est à en dire se trouve soit dans l'énumération par laquelle commence cet *Avant-propos*, soit dans les courtes notices et dans les notes qui accompagnent chacune de ces parties. Nous ne nous arrêterons un peu que sur les sections VI et VII, les *Morceaux que nous croyons inédits*.

Pour achever d'abord ce qui concerne la section I, les *Variantes des Maximes*, on a vu qu'il y en avait un triple relevé. Outre le manuscrit autographe de Liancourt, dont nous ne savons point la date, mais dont la rédaction a suivi probablement d'assez près le temps des billets échangés avec Mme de Sablé qui sont dans la 1re partie du tome III et qui pourraient bien être, pour la plupart, de 1659, 1660, 1661, il nous a paru intéressant de donner le moyen de rapprocher de la 1re édition, de 1665, deux textes portant les dates des deux années immédiatement précédentes, l'un, manuscrit, de 1663, l'autre, imprimé, de 1664[2], dates qui sans doute ne marquent

1. On a tiré, nous écrit-il, le manuscrit, pour le mettre, sur place, à sa disposition, de cette vitrine dont, de son côté, nous a parlé M. le comte Pierre de la Rochefoucauld.

2. Voyez, au sujet de l'un et de l'autre de ces anciens textes, la *Notice bibliographique*, p. 110 (n° 4) et 117, et, pour le second, la section III de cet *Appendice*. — Le manuscrit de 1663 est plein de fautes, mais de fautes qui, sauf certaines omissions, sont faciles à corriger et ne cachent ni ne dénaturent l'ancienne rédaction dont il est la copie et qui, du

pas le temps de la composition de chacun d'eux, mais nous font remonter, ainsi que le volume autographe de Liancourt, au delà de l'impression avouée et voulue par la Rochefoucauld. Ils appartiennent donc tous trois à l'époque que nous pouvons nommer de première élaboration, et, par les différences qui les distinguent, nous montrent combien l'auteur a travaillé sa pensée et son style, quelle peine il avait à se contenter. C'est, au reste, ce que confirment, comparées entre elles, les cinq éditions mises au jour par l'auteur, de 1665 à 1678.

Nous avons une autre preuve de sa sévère attention, de son besoin de perfection, dans les remaniements et les tirages divers d'une même édition, les changements faits pendant l'impression, les exemplaires de premier et de second état de 1665 (un de premier état de 1675), les corrections au moyen de cartons, en un mot dans l'espèce de variantes qui fait l'objet de notre IVe section (ci-après, p. 61-65).

Nous croyons qu'on nous saura gré de la IIIe, qui est la reproduction de l'étude de M. Willems sur une de nos sources de variantes, l'édition hollandaise de 1664, qu'il a le premier, nous l'avons dit, fait connaître[1]. Il nous a gracieusement autorisé à réimprimer cette étude. Elle garde un véritable intérêt et demeure un modèle en son genre, bien que la substitution du manuscrit de Liancourt à celui de M. Gilbert y puisse paraître désirable, et que, tout au moins, le compte à tenir maintenant de cet autographe nouvellement collationné rende opportunes quelques modifications et additions que l'auteur a bien voulu nous permettre de faire en note[2].

reste, ainsi que celle de 1664, a beaucoup de ressemblance avec celle du manuscrit de Liancourt.

1. Voyez ci-après la *Notice bibliographique*, p. 117, note 1.

2. A l'occasion de cette étude de M. Willems, il convient d'en mentionner une autre que M. F.-A. Aulard, professeur à la Faculté de Poitiers, a insérée dans le 1er numéro (janvier 1883) du *Bulletin mensuel* de cette faculté, sous ce titre : *La Première édition des* Maximes de la Rochefoucauld, *étude bibliographique et littéraire*. Ce n'est pas le lieu d'examiner les conjectures de M. Aulard sur le *Discours préliminaire* de l'édition de 1665; l'étude est intéressante à lire, et l'on ne peut que savoir très-bon gré à l'auteur d'avoir appelé l'attention des étudiants sur l'utilité de la bibliographie, sur « les renseignements précis » qu'elle peut apporter à la critique (p. 26). Seulement je lui demanderai si lui-même croit avoir été précis, et juste, ajouterai-je, lorsqu'il reproche, comme une « erreur grave, » à M. Gilbert d'avoir ignoré, en 1868, l'édition elzevirienne de 1664, sans ajouter combien cette ignorance était alors pardonnable. C'est en 1879 que M. Willems, dans le petit Mémoire que nous réimprimons, a le premier révélé l'existence du livret hollandais, que, l'année suivante, il a enregistré, sous le n° 889 (p. 222), dans son magnifique ouvrage des *Elzevier* (Bruxelles, 1880). Jusqu'ici on ne connaît ou du moins n'a fait connaître que deux exemplaires de cette édition[a]. M. Rochebilière a fait mystère du sien à nous, à tous peut-être, et par aucun autre possesseur, s'il en est, on n'avait absolument rien appris, au moment où pa-

[a] Cela était vrai quand j'écrivais cet *Avant-propos*. Le catalogue mensuel de la librairie Durel, de mars 1883, en a annoncé un troisième, qui, je le sais, est déjà vendu.

Demeurée vaine pour son objet, la recherche, dont nous avons parlé, faite au château de la Roche-Guyon, a eu un fruit inattendu, dont il est dit un mot déjà au commencement de cet *Avant-propos*, au sujet des sections VI à VIII de l'*Appendice*. Mon fils a eu la bonne fortune d'y trouver une copie, non mise à profit jusqu'ici, des *Réflexions diverses*, complète moins deux. Sans parler des variantes et d'une curieuse addition inédite, sur le projet de mariage de Mademoiselle et de Lauzun, qu'elle nous fournit pour ces *Réflexions*, elle nous donne, outre une transcription du *Portrait de Retz*, avec quelques leçons différant de notre texte du tome I, trois morceaux dont l'attribution à la Rochefoucauld est rendue bien vraisemblable par leur présence dans ce volume où il n'y a rien du reste qui ne soit de lui, et où il nous semble qu'ils ne font disparate ni par la nature et le tour des idées ni par le style. M. le duc de la Roche-Guyon a bien voulu nous permettre d'en enrichir notre édition. Nous les croyons inédits et, les ayant communiqués à deux érudits qui, plus que personne, ont pratiqué le dix-septième siècle et connaissent ce qui nous en reste, MM. de Boislisle et Tamizey de Larroque, ils nous ont dit ne pas se souvenir de les avoir rencontrés ailleurs. Notre collaborateur et ami M. Paul Mesnard, dont la mémoire a aussi, en

raissait notre tome I[er]. C'est, je le suppose, ce que M. Aulard ne savait pas; le sachant, il l'eût dit et excusé l'inévitable inexactitude qu'il relevait.

Qu'il me permette de lui signaler aussi, au début de son étude (p. 27), ce passage, qui n'est pas non plus juste, ce me semble, et même doit mal rendre sa pensée : « Dire que les *Maximes* parurent en 1665, comme on le lit presque partout, même dans le *la Rochefoucauld* de la collection des *Grands Écrivains*, c'est donner une idée peu juste de l'époque exacte où ces *Maximes* furent composées, connues et même, comme on va le voir, imprimées. » Dater de 1665 la première édition de l'ouvrage, et en 1868 M. Aulard l'eût datée de même, est-ce dire, ce que sa phrase donne à penser, que cet ouvrage n'a été *composé* et *connu* que cette année-là? M. Gilbert remettait à la *Notice biographique* l'histoire de la composition des *Maximes*, qui avait tenu une si grande place dans la vie de l'auteur; mais, dès la courte préface dont elles sont précédées dans notre tome I, il avait renvoyé aux billets qui devaient être insérés, et l'ont été, dans la 1[re] partie du tome III, aux papiers de Mme de Sablé, et M. Gourdault, qui a écrit, après la mort de M. Gilbert, la biographie, a soin de dire là (p. LXXII) qu' « il y avait bien six ou sept ans que la Rochefoucauld travaillait à ses *Maximes* lorsqu'il se résolut à les publier. » M. Aulard me saura gré, je pense, de rectifier, en le complétant, un autre endroit (p. 34). A la manière dont il parle de la 2[de] partie mise en vente par Barbin en 1678, il est impossible de deviner que les 107 maximes nouvelles qu'elle contient ne se trouvent pas là seulement, mais aussi, chacune à sa place, dans la 5[e] édition publiée en cette même année 1678, que le volume supplémentaire n'est point une addition à cette dernière, mais un complément honnêtement offert par le libraire aux possesseurs des deux précédentes, la 3[e], de 1671, et la 4[e], de 1675 : voyez les n[os] 466 et 467 du Catalogue de la vente Rochebilière par M. Claudin, et la *Notice bibliographique*, ci-dessous, p. 121, à la suite du n° 5. Il existe des exemplaires de la 3[e] édition (1671) où, à l'époque même, a été joint le supplément de 1678 ; tels sont les n[os] 461 et 462 du même catalogue.

ce qui touche cette époque, grande autorité, ne se rappelle pas non plus les avoir vus. Comme son goût n'en a pas moins, nous lui avons demandé s'il pensait, comme nous, qu'ils fussent de la Rochefoucauld. Il nous a envoyé, en réponse, un avis fort bien motivé, que nous nous félicitons de pouvoir reproduire :

« Le volume manuscrit où se trouvent les trois morceaux ne contenant que des écrits de la Rochefoucauld, on ne pourrait douter qu'il en soit l'auteur que si le style n'en était pas digne de lui. Loin de là, il n'y a qu'un excellent écrivain qui puisse s'exprimer en si bon langage. Il faut reconnaître une des premières plumes du dix-septième siècle; et à quelle autre qu'à celle de la Rochefoucauld serait-il possible de penser ici ?

« Il se peut qu'il ait écrit deux de ces pièces, celles de *Mme de Montespan* et du *Comte d'Harcourt*, avec intention de les insérer dans la *Réflexion xvii, des Événements de ce siècle*. La date un peu tardive (1675) de la retraite de Mlle de la Vallière aux Carmélites, dont il est parlé dans la première, n'est point une objection, puisqu'il s'agit dans cette *Réflexion xvii* d'événements de 1677 et de 1678. La maligne interprétation de cette retraite, attribuée à la faiblesse plus qu'à la dévotion, et le trait final, dont la pointe est finement aiguisée, semblent bien déceler la main de l'auteur des *Maximes* et confirmer la vraisemblance de l'attribution.

« Les *Remarques sur les commencements de la vie du cardinal de Richelieu*, qui a déjà son article, tout autre, dans la *Réflexion xvii* (tome I, p. 334 et 335), sont d'un esprit habitué à fronder, et d'un homme qui regardait volontiers les actions humaines du moins beau côté.

« Mais le morceau où la Rochefoucauld paraît avoir le plus évidemment imprimé son cachet, est celui du *Comte d'Harcourt*. Outre qu'il devait parler ainsi d'un des chefs du parti contraire, tout ce qui est dit de la fortune, cette manière de la personnifier, le rôle qui lui est donné dans les affaires humaines, sont bien aussi de l'auteur des *Maximes* et des *Mémoires*, et rappellent plus d'un passage des tomes I et II. » Nous les indiquerons dans les notes dont nous accompagnerons cette pièce.

A la section VII nous joignons, en addition à la 1re partie de notre tome III, une *Lettre à Mlle de Scudéry*, récemment publiée : voyez ci-après, p. 98, la notice que nous avons placée en tête.

Dans la IXe section, *Notice bibliographique*, toute la première partie, relative aux manuscrits, est le fruit de nos propres recherches. La plupart des éléments de la seconde, celle des imprimés, ont été réunis, sauf ce qui concerne les premiers numéros des *Mémoires* et des *Maximes*, par M. Pauly, conservateur sous-directeur adjoint à la Bibliothèque nationale, que nous avons eu déjà à remercier, plus d'une fois, de semblable collaboration, et dont on connaît la compétence en pareille matière et la soigneuse exactitude. On verra ce que nous devons, pour les plus anciennes éditions, à M. Willems, et le profit que nous avons tiré du catalogue, rédigé par M. Claudin

et qui lui fait grand honneur, de la vente Rochebilière. Notre liste des traductions des *Maximes* a été enrichie d'un bon nombre de titres par d'obligeantes communications de M. Emile Picot, par l'opuscule de M. le marquis de Granges de Surgères dont on trouvera l'intitulé complet ci-après, p. 144, n° 20, et par l'article que M. Picot a consacré à cet opuscule dans le numéro du 23 avril de la *Revue critique d'histoire et de littérature*, p. 330-332.

Nous regrettons fort que cet *Appendice* ait été rendu, en partie, nécessaire par l'énigme, longuement exposée plus haut, que présente et laisse à deviner, non, grâce à Dieu, notre texte des *Maximes*, très-exactement constitué, tant pour les définitives que pour les posthumes et les supprimées, mais le commentaire de M. Gilbert, ou, pour mieux dire, seulement, dans ce commentaire, les citations empruntées à ce qu'il appelle « le manuscrit autographe. » Ce regret exprimé, on reconnaîtra avec nous, je pense, que du mal est sorti un bien, et que ce fascicule annexé aux œuvres, intéressant, à divers égards, par son contenu, forme un utile ensemble de critique et de bibliographie.

Juin 1883.

Ad. Regnier.

Cet *Avant-propos* était imprimé, n'attendant plus que le bon à tirer, lorsque nous avons appris l'existence d'un manuscrit appartenant à M. Damascène Morgand, libraire-éditeur, et contenant une copie, du dix-huitième siècle, 1° des *Maximes* de la Rochefoucauld, 2° de ses *Réflexions diverses*, 3° d'un petit traité intitulé *de l'Inconsistance*, que l'on ne peut pas attribuer à notre auteur et qui pourrait bien être l'œuvre du président Denis Talon.

M. Morgand, que nous prions d'agréer nos sincères remercîments, a bien voulu mettre ce manuscrit à notre disposition, en nous autorisant à le collationner et en tirer tout le parti que nous jugerions utile pour notre édition. Nous le décrivons dans notre *Notice bibliographique* (ci-après, p. 108 et 109, B, n° 2; et p. 111, C, n° 3), et disons là le résultat de notre collation en ce qui touche le texte soit des *Maximes*, soit des *Réflexions diverses*. Nous nous contenterons d'avertir ici d'avance que la comparaison ne nous a rien fourni qu'il eût été important de noter, soit au tome I, soit dans les sections de l'*Appendice* qui se rapportent à ces deux textes. Ce qui donne un grand prix à ce manuscrit, c'est que sa première partie est la seule copie dont jusqu'ici nous ayons eu connaissance, et une copie très-fidèle, du manuscrit autographe des *Maximes* que nous nommons de « Liancourt, » et dont les variantes sont relevées dans la section I de cet *Appendice*.

I

VARIANTES DE TROIS TEXTES DES *MAXIMES*

ANTÉRIEURS A LA 1re ÉDITION PUBLIÉE PAR L'AUTEUR EN 1665,

c'est-à-dire du manuscrit autographe de Liancourt, d'une copie de 1663 *et de l'édition hollandaise de* 1664.

N. B. — Les chiffres placés au-dessus des maximes sont ceux de notre édition, qui reproduit, pour les 504 premières, le numérotage de 1678.

Les chiffres manquants sont ceux qui se rapportent soit à des maximes qui ne se trouvent dans aucun des trois textes, soit à des maximes sans variantes. Au moyen des tableaux de concordance, il sera facile de distinguer les unes des autres, comme aussi pour laquelle de ces deux causes il y a non mention, sous un chiffre, de tel ou tel desdits textes.

1° *Variantes se rapportant aux* Maximes *définitives*,

c'est-à-dire conservées dans l'édition de 1678, *la dernière donnée par l'auteur.*

(Voyez tome I, p. 31-215.)

VI

Manuscrit autographe (de Liancourt). — La passion fait souvent du plus habile homme un sot et rend quasi toujours les plus sots habiles.

Manuscrit-copie de 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf l'omission de *toujours* après *quasi*.

Édition de 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

VII

Ms. aut. — Les grandes et éclatantes actions qui éblouissent les yeux des hommes sont représentées par les politiques comme les effets des grands intérêts, au lieu que ce sont d'ordinaire les effets de l'humeur et des passions. Ainsi la guerre d'Auguste et d'Antoine, qu'on rapporte à l'ambition qu'ils avoient de se rendre maîtres du monde, étoit un effet de la jalousie.

Ms. 1663. — Les grandes et éolatantes actions qui éblouissent les yeux sont représentées par les politiques comme des états des grands intérêts, au lieu que ce sont d'ordinaire des états[1] de l'humeur et des passions. Ainsi la guerre d'Auguste et d'Antoine, qu'on rapporte à l'ambition d'être maîtres du monde, étoit un effet de jalousie.

1. *États*, pour *effets*, fautes évidentes les deux fois.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes, identiques, la 1re et la 3e, avec celles de 1663 : « Les grandes et éclatantes actions qui éblouissent les yeux sont représentées » ; « au lieu qu'ils sont d'ordinaire les effets de », et « étoit un effet de jalousie. »

VIII

Ms. aut. — Les passions sont les seuls orateurs qui persuadent toujours. Elles sont comme un art de la nature dont les règles sont infaillibles; et l'homme le plus simple qui sent persuade mieux que celui qui n'a que la seule éloquence.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante: « et l'homme le plus simple les persuade mieux que ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « comme un art dans la nature », et « infaillibles. Par elle[s] l'homme le plus simple persuade mieux que ne fait le plus habile avec toutes les fleurs de l'éloquence. »

IX

Ms. aut. — Les passions ont une injustice et un propre intérêt qui fait qu'elles offensent et blessent toujours, même lorsqu'elles parlent raisonnablement et équitablement. La charité a seule le privilége de dire quasi tout ce qui lui plaît et de ne blesser jamais personne.

Ms. 1663[1]. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « La charité assure le privilége à dire tout ce qui lui plaît et de ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

X

Ms. aut. — Comme dans la nature il y a une éternelle génération, et que la mort d'une chose est toujours la production d'une autre, de même il y a dans le cœur humain une génération perpétuelle de passions, en sorte que la ruine de l'une est toujours l'établissement d'une autre.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « est toujours le rétablissement de l'autre. »

XI

Ms. aut. — Je ne sais si cette maxime, que chacun produit son semblable, est véritable dans la physique; mais je sais bien qu'elle est fausse dans la morale, et que les passions en engendrent souvent qui leur sont contraires : ainsi l'avarice produit quelquefois la libéralité, et la libéralité l'avarice; on est souvent ferme de foiblesse, et l'audace naît de la timidité.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette omission : « ainsi l'avarice produit quelquefois la libéralité; on est souvent ferme de ».

Edit. 1664. — Conforme à la copie de 1663.

1. La maxime en forme deux dans cette copie.

XII

Ms. aut. — Quelque industrie que l'on ait à cacher ses passions sous le voile de la piété et de l'honneur, il y en a toujours quelque coin qui se montre.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « qu'on ait à cacher », et « quelque endroit qui se montre. »

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « il y a toujours quelque endroit qui se montre. »

XIV

Ms. aut. — Les François ne sont pas seulement sujets, comme la plupart des hommes, à perdre également le souvenir des bienfaits et des injures; mais ils haïssent ceux qui les ont obligés. L'orgueil et l'intérêt produit partout l'ingratitude. L'application à récompenser le bien et à se venger du mal, leur paroît une servitude à laquelle ils ont peine de s'assujettir.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « Les hommes ne sont pas seulement sujets à perdre également le souvenir des bienfaits et des injures ».

XV

Ms. aut. — La clémence des princes est une politique dont ils se servent pour gagner l'affection des peuples.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Voyez, ci-après, la maxime xvi.

XVI

Ms. aut. — La clémence, c'est un mélange de gloire, de paresse et de crainte, dont nous faisons une vertu.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « La clémence est un mélange ».

Edit. 1664. — Cette édition a, pour cette maxime et la maxime xv, réunies, la variante que voici (conforme, pour le commencement de xvi, à la copie de 1663) : « La clémence est un mélange de gloire, de paresse et de crainte, dont nous faisons une vertu, et chez les princes, c'est une politique dont ils se servent pour gagner l'affection des peuples. »

XVII et XVIII[1]

Ms. aut. — La modération dans la bonne fortune est le calme de notre humeur adoucie par la satisfaction de l'esprit. C'est aussi la crainte du blâme et du mépris qui suivent ceux qui s'enivrent de leur bonheur ; c'est une vaine ostentation de la force de notre esprit ; et enfin, pour la définir intimement, la modération des hommes dans leurs plus hautes élévations est une ambition de paroître plus grands que les choses qui les élèvent.

1. Les deux n'en forment qu'une dans les trois textes.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ce début : « C'est[1] le calme de notre humeur », et cette variante : « dans leurs plus hautes élévations, c'est une ambition de ».

XX

Ms. aut. — La constance des sages n'est qu'un art avec lequel ils savent enfermer dans leur cœur leur agitation.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette faute : « un art avec laquelle ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « ils savent renfermer dans leur âme leur agitation. »

XXI

Ms. aut. — Ceux qu'on exécute affectent quelquefois des constances, des froideurs et des mépris de la mort, pour ne pas penser à elle et pour s'étourdir : de sorte qu'on peut dire que ces froideurs et ces mépris font à leur esprit ce que le mouchoir fait à leurs yeux.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette faute : « Ceux qu'on exécutent », et cette variante : « ce qu'un mouchoir fait à leurs yeux. »

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

XXII

Ms. aut. — La philosophie triomphe aisément des maux passés et de ceux qui ne sont pas prêts d'arriver, mais les maux présents triomphent d'elle.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

XXIII

Ms. aut. — Peu de gens connoissent la mort : on la souffre, non par la résolution, mais par la stupidité et par la coutume, et la plupart des hommes meurent parce qu'on meurt.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « mais par la stupidité, par la coutume, et ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « non par résolution, mais par stupidité et par coutume, et ».

XXIV

Ms. aut. — Les grands hommes s'abattent et se démontent à la fin par la longueur de leurs infortunes; cela ne veut pas dire qu'ils fussent

1. La maxime est, dans cette édition, jointe à notre maxime DLXV (voyez ci-après, p. 44).

forts quand ils les supportoient, mais seulement qu'ils se donnoient la gêne pour le paroître, et qu'ils soutenoient leurs malheurs par la force de leur ambition, et non pas par celle de leur âme; cela fait voir manifestement qu'à une grande vanité près, les héros sont faits comme les autres hommes.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf un article omis: « leurs malheurs par [la] force de leur ambition ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette faute : « s'abattent et se démontrent », et l'orthographe : « gehenne » pour « gêne ».

XXVII

Ms. aut. — Quoique toutes les passions se dussent cacher, elles ne craignent pas néanmoins le jour; la seule envie est une passion timide et honteuse qu'on ne peut jamais avouer.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

XXVIII

Ms. aut. — La jalousie est raisonnable en quelque manière, puisqu'elle ne cherche qu'à conserver un bien qui nous appartient ou que nous croyons nous devoir appartenir, au lieu que l'envie est une fureur qui nous fait toujours souhaiter la ruine du bien des autres.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « est raisonnable et juste en quelque manière, parce qu'elle ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante, identique avec le texte de 1663 : « est raisonnable et juste ».

XXIX

Ms. aut. — Le mal que nous faisons aux autres ne nous attire point tant la persécution et leur haine que les bonnes qualités que nous avons.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « leur persécution ».

XXX

Ms. aut. — La maxime s'y trouve sous ces deux formes :

Rien n'est impossible de soi : il y a des voies qui conduisent à toutes choses, et si nous avions assez de volonté nous aurions toujours assez de moyens.

On peut toujours ce qu'on veut, pourvu qu'on le veuille bien.

Ms. 1663. — Conforme à la première des deux variantes données par le manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme à la première des deux variantes données par le manuscrit autographe, sauf ces mots omis : « de soi ».

XXXI

Ms. aut. — Si nous n'avions point de défauts, nous ne serions pas si aises d'en remarquer aux autres.

XXXII

Ms. aut. — La jalousie ne subsiste que dans les doutes, et ne vit que dans de nouvelles inquiétudes; l'incertitude est sa matière.

XXXIII

Ms. aut. — L'orgueil se dédommage toujours, et il ne perd rien lors même qu'il renonce à la vanité.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

XXXV

Ms. aut. — L'orgueil est égal dans tous les hommes, et il n'y a de différence qu'en la manière de le mettre au jour.

XXXVII

Ms. aut. — L'orgueil a bien plus de part que la charité aux remontrances que nous faisons à ceux qui commettent des fautes, et nous les en reprenons bien moins pour les en corriger, que pour persuader que nous en sommes exempts.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces deux variantes, la 1re évidemment fautive : « et nous les représentons bien moins pour les en corriger, que pour les persuader que ».
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette double variante : « et nous les reprenons bien moins pour les en corriger, que pour les persuader que nous en sommes exempts[1]. »

XXXIX

Ms. aut. — Ce manuscrit qui donne, de la maxime, notre leçon définitive (sauf, les deux fois, « toute sorte » au singulier), en offre de plus ailleurs (p. 4 et maxime 15 du manuscrit) cette variante : « L'intérêt fait jouer toute sorte de personnages, et même celui de désintéressé. »
Ms. 1663. — Conforme aux deux leçons du manuscrit autographe.
Edit. 1664. — Conforme à la seconde leçon du manuscrit autographe.

XL

Ms. aut. — L'intérêt, à qui on reproche d'aveugler les uns, est ce qui fait toute la lumière des autres.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « est tout ce qui fait la lumière des autres. »
Edit. 1664. — Conforme à la copie de 1663.

1. La variante est suivie, dans cette édition, de la leçon définitive de notre maxime xxxiv, rattachée par la conjonction « et ».

XLI

Ms. aut. — Ceux qui s'appliquent trop aux petites choses peuvent difficilement s'appliquer assez aux grandes, parce qu'ils consomment toute leur application pour les petites, et même, en la plupart des hommes, c'est une marque qu'ils n'ont aucun talent pour les grandes[1].

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

XLII

Ms. 1663. — Nous n'avons pas assez de force pour suivre notre raison.

Edit. 1664. — Nous n'avons presque jamais assez de force pour suivre toute notre raison.

XLIII

Ms. aut. — L'homme est conduit lorsqu'il croit se conduire, et pendant que par son esprit il vise à un endroit, son cœur l'achemine insensiblement à un autre.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

XLIV

Ms. aut. — La foiblesse de l'esprit est mal nommée; c'est, en effet, la foiblesse du cœur, qui n'est autre chose qu'une impuissance d'agir et un manque de principe de vie.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « mal nommée; c'est un effet de la foiblesse du tempérament, qui n'est ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « mal nommée; c'est, en effet, la foiblesse du tempérament, qui n'est ».

XLV

Ms. aut. — Le caprice de l'humeur est encore plus bizarre que celui de la fortune.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette orthographe : « bigearre »[2].

XLVI

Ms. aut. — Le desir de vivre ou de mourir sont des goûts de l'amour-propre, dont il ne faut non plus disputer que des goûts de la langue ou du choix des couleurs.

1. Rapprochez cette variante, de notre maxime DLXIX.

2. La maxime, dans cette édition, suit une variante à notre maxime CCXCVII (voyez ci-après, p. 39), à laquelle elle est rattachée par la conjonction « et ».

XLVIII

Ms. aut. — La félicité est dans le goût, et non pas dans les choses, et c'est par avoir ce qu'on aime qu'on est heureux, et non pas par avoir ce que les autres trouvent aimable.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « et c'est pour avoir ce qu'on aime ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces deux variantes, dont la copie de 1663 n'a que la 1re : « et c'est pour avoir ce qu'on aime qu'on est heureux, et non pas pour avoir ».

XLIX

Ms. aut. — Les biens et les maux sont plus grands dans notre imagination qu'ils ne le sont en effet, et on n'est jamais si heureux ni si malheureux que l'on pense[1].

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

L

Ms. aut. — Ceux qui se sentent du mérite se piquent toujours d'être malheureux, pour persuader aux autres et à eux-mêmes qu'ils sont de véritables héros, puisque la mauvaise fortune ne s'opiniâtre jamais à persécuter que les personnes qui ont des qualités extrordinaires (*sic*).

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « des véritables héros », et « ne s'opiniâtre jamais à pressentir que les personnes ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe[2].

LI

Ms. aut. — Rien ne doit tant diminuer la satisfaction que nous avons de nous-mêmes que de voir que nous avons été dans des états et dans des sentiments que nous désapprouvons à cette heure.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « dans les états et dans les sentiments que ».

Edit. 1664. — Conforme à la copie de 1663.

LII

Ms. aut. — Quelque différence qu'il y ait entre les fortunes, il y a pourtant une certaine proportion de biens et de maux qui les rend égales.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

1. Voyez ci-après, p. 45, notre maxime dlxxii.
2. La variante est, dans cette édition, suivie du texte définitif de notre maxime dlxxiii, rattachée par ces mots : « De là vient qu'[on se] ».

LIII

Ms. aut. — Quelques grands avantages que la nature donne, ce n'es pas elle, mais la fortune qui fait les héros.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

LIV

Ms. aut. — Le mépris des richesses dans les philosophes étoit un desir caché de... ; c'étoit un secret qu'ils avoient trouvé pour se dédommager de l'avilissement de la pauvreté ; c'étoit enfin un chemin détourné pour aller à la considération que les richesses donnent.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « de l'avilissement de la pauvreté, pour aller à la considération qu'ils ne pouvoient avoir par les richesses. »
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « de l'avilissement de la pauvreté ; c'étoit un chemin détourné pour aller à la considération qu'ils ne pouvoient avoir par les richesses. »

LV

Ms. aut. — La haine qu'on a pour les favoris n'est autre chose que l'amour de la faveur ; c'est aussi la rage de n'avoir point la faveur, qui se console et s'adoucit un peu par le mépris des favoris ; c'est enfin une secrète envie de les détruire, qui fait que nous leur ôtons nos propres hommages, ne pouvant pas leur ôter ce[1] qui leur attire ceux de tout le monde.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « c'est aussi la rage que de n'avoir point de faveur » ; « une secrète envie de la détruire », et « ne pouvant pas leur ôter ceux de tout le monde. »
Edit. 1664. — La haine qu'on a pour les favoris n'est autre chose que l'amour de la fortune et de la faveur ; c'est aussi la rage de n'avoir point de faveur, qui se console et s'adoucit un peu par le mépris des favoris ; c'est enfin une secrète envie de les détruire, qui fait que nous leur ôtons nos propres hommages, ne pouvant[2] pas leur ôter les qualités qui leur attirent ceux du monde.

LVI

Ms. aut. — Pour s'établir dans le monde, on fait tout ce qu'on peut pour y paroître établi.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

LVII

Ms. aut. — Quoique la vanité des ministres se flatte de la grandeur de leurs actions, elles sont bien souvent les effets du hasard ou de quelque petit dessein.

1. Dans le manuscrit : « ceux qui leur attire (*sic*) ceux ».
2. Dans cette édition, par mégarde : « ne peuvent ».

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « Quoique la grandeur des ministres se forme par la grandeur de ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « Quoique la prudence des ministres se flatte de la grandeur de ».

LVIII

Ms. aut. — Il semble que plusieurs de nos actions aient des étoiles heureuses ou malheureuses, aussi bien que nous, d'où dépend une grande partie de la louange ou du blâme qu'on leur donne.

LIX

Ms. aut. — On pourroit dire qu'il n'y a point d'heureux ni de malheureux accidents, parce que les habiles gens savent profiter des mauvais, et que les imprudents tournent bien souvent les plus avantageux à leur préjudice.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « qu'il n'est point d'heureux ni de malheureux accident ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

LXII

Ms. aut. — La sincérité, c'est une naturelle ouverture de cœur. On la trouve en fort peu de gens, et celle qui se pratique d'ordinaire n'est qu'une fine dissimulation, pour arriver à la confiance des autres.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « La sincérité est une ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette double variante : « La sincérité est une naturelle ouverture du cœur. »

LXIII

Ms. aut. — La vérité qui fait les gens véritables est une imperceptible ambition qu'ils ont de rendre leur témoignage considérable, et d'attirer à leurs paroles un respect de religion.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « La vérité qui fait les gens véritables est une perceptible ambition ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

LXIV

Ms. aut. — Le vrai ne fait pas tant de bien dans le monde que le vraisemblable y fait de mal.

LXV

Ms. aut. — On élève la prudence jusqu'au ciel, et il n'est sorte d'éloge qu'on ne lui donne; elle est la règle de nos actions et de nos conduites; elle est la maîtresse de la fortune; elle fait le destin des empires; sans

elle, on a tous les maux; avec elle, on a tous les biens; et, comme disoit autrefois un poëte, quand nous avons la prudence, il ne nous manque aucune divinité, pour dire que nous trouvons dans la prudence tous les secours que nous demandons aux Dieux. Cependant la prudence la plus consommée ne sauroit nous assurer du plus petit effet du monde, parce que, travaillant sur une matière aussi changeante et inconnue qu'est l'homme, elle ne peut exécuter sûrement aucun de ses projets; Dieu seul, qui tient tous les cœurs des hommes entre ses mains, et qui, quand il lui plaît, en accorde les mouvements, fait aussi réussir les choses qui en dépendent : d'où il faut conclure que toutes les louanges dont notre ignorance et notre vanité flatte (*sic*) notre prudence sont autant d'injures que nous faisons à sa Providence.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « jusques au ciel », et « aussi changeante et aussi peu connue qu'est l'homme ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « jusques au ciel » ; « elle fait le déclin[1] des empires », et « aussi changeante et aussi commune qu'est l'homme ».

LXVI

Ms. aut. — Un habile homme doit savoir régler le rang de ses intérêts, et les conduire chacun dans son ordre ; notre avidité le trouble souvent, en nous faisant courir à tant de choses à la fois ; de là vient que pour desirer trop les moins importantes, nous ne les faisons pas assez servir à obtenir les plus considérables.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces fautes : « Un habile homme dit savoir » ; « les rangs de ses intérêts », et « pour desirer trop les moins importants ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « nous ne faisons pas assez pour obtenir les plus considérables. »

LXVIII

Ms. aut. — Il est malaisé de définir l'amour, et tout ce qu'on peut dire, c'est que, dans l'âme, c'est une passion de régner; dans les esprits, c'est une sympathie; et dans le corps, ce n'est qu'une envie cachée et délicate de jouir de ce que l'on aime après beaucoup de mystères.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « Il est malaisé de définir l'amour; tout ce qu'on peut dire est que, dans l'âme, c'est », et « de jouir de ce que l'on aime après beaucoup de misères. »

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « Il est malaisé de définir l'amour; tout ce qu'on peut dire », et « dans les corps ».

LXIX

Ms. aut. — Il n'y a point d'amour pure et exempte du mélange de nos autres passions, que celle qui est cachée au fond du cœur, et que nous ignorons nous-mêmes.

1. D'éclin (*sic*).

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette faute : « d'amour pur et exempt.... que celle qui est cachée ».

Edit. 1664. — Il n'y a point d'amour pur et exempt du mélange de nos autres passions. — Le reste manque.

LXXII

Ms. aut. — Si l'on juge de l'amour par la plupart de ses effets, il ressemble plus à la haine qu'à l'amitié.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « Si on jugeoit de ».

LXXIII

Ms. aut. — Il y a beaucoup de femmes qui n'ont jamais fait de galanterie ; mais je ne sais s'il y en a qui n'en aient jamais fait[1] qu'une.

Ms. 1663. — On peut trouver des femmes qui n'ont jamais fait des galanteries, mais il est rare d'en trouver qui n'en aient jamais fait qu'une.

Edit. 1664. — Conforme à la copie de 1663, sauf ces variantes : « de galanteries », et « qui n'en ait jamais fait qu'une. »

LXXVI

Ms. aut. — Il est de l'amour comme de l'apparition des esprits, *etc.*

LXXVII

Ms. aut. — L'amour prête son nom à un nombre infini de commerces qu'on lui attribue, où il n'a souvent guère plus de part que le Doge[2] en a à ce qui se fait à Venise.

LXXVIII

Ms. aut. — L'amour de la justice n'est que la crainte de souffrir l'injustice.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — L'amour de la justice, dans les bons juges qui sont modérés, n'est que l'amour de leur élévation ; dans la plupart des hommes, ce n'est que la crainte de souffrir l'injustice, et qu'une vive appréhension qu'on ne nous ôte ce qui nous appartient. De là vient cette considération et ce respect pour tous les intérêts du prochain, et cette scrupuleuse application à ne lui faire aucun préjudice. Sans cette crainte, qui retient l'homme dans les bornes des biens que sa naissance ou la fortune lui a donnés, pressé par la violente passion de se conserver, il feroit des courses continuellement sur les autres[3].

1. Dans le manuscrit, *fait* est, les deux fois, corrigé en *eu* par la main étrangère qui, devant un assez grand nombre de maximes, a placé à la marge les lettres initiales du mot dominant (voyez, ci-après, dans la *Notice bibliographique*, la description du manuscrit autographe).

2. La Rochefoucauld a, dans le manuscrit, laissé en blanc le mot *Doge*, qu'a rétabli la même main étrangère dont nous venons de parler.

3. Cette leçon contient, avec variantes, outre notre maxime LXXVIII, nos maximes DLXXVIII et DLXXIX (voyez ci-après, p. 46).

LXXX

Ms. AUT. — Ce qui rend nos amitiés si légères et si changeantes, c'est qu'il est aisé de connoître les qualités de l'esprit, et difficile de connoître celles de l'âme.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.
EDIT. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

LXXXII

Ms. AUT. — La réconciliation avec nos ennemis, qui se fait au nom de la sincérité, de la douceur et de la tendresse, n'est qu'un desir de rendre sa condition meilleure, une lassitude de la guerre, et une crainte de quelque mauvais événement.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.
EDIT. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette faute : « de quelques mauvais événement (*sic*). »

LXXXIII

Ms. AUT. — L'amitié la plus sainte et la plus sacrée n'est qu'un trafic où nous croyons toujours gagner quelque chose.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.
EDIT. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « L'amitié la plus sainte et la plus sincère ».

LXXXV

Ms. AUT. — Nous nous persuadons souvent d'aimer les gens plus puissants que nous ; l'intérêt seul produit notre amitié, et nous ne leur promettons pas selon ce que nous leur voulons donner, mais selon ce que nous voulons qu'ils nous donnent.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « Nous nous persuadons souvent mal à propos d'aimer ».
EDIT. 1664. — Conforme à la copie de 1663, sauf cette variante : « selon ce que nous voulons leur donner ».

LXXXVIII

Ms. AUT. — Comme si ce n'étoit pas assez à l'amour-propre d'avoir la vertu de se transformer lui[1]-même, il a encore celle de transformer ses objets, ce qu'il fait d'une manière fort étonnante, car non-seulement il les déguise si bien qu'il y est lui-même abusé, mais aussi, comme si ses actions étoient des miracles, il change l'état et la nature des choses soudainement : en effet, lorsqu'une personne nous est contraire, et qu'elle tourne sa haine et sa persécution contre nous, c'est avec toute la sévérité de la justice que notre amour-propre juge[2] ses actions ; il

1. *Luy*, écrit en interligne, corrige *elle*.
2. Après *juge* est biffé *de*.

donne même une étendue à ses défauts qui les rend énormes, et met ses bonnes qualités dans un jour si désavantageux, qu'elles deviennent plus dégoûtantes que ses défauts. Cependant, dès que cette même personne nous devient favorable, ou que quelqu'un de nos intérêts l'a réconciliée avec nous, notre seule satisfaction rend aussitôt à son mérite le lustre que notre aversion venoit d'effacer. Tous ses avantages en reçoivent un fort grand des biais dont nous les regardons; toutes ses mauvaises qualités disparoissent, et nous appelons même toute notre indulgence pour la forcer à justifier la guerre qu'elles nous ont faite[1]. Quoique toutes les passions montrent cette vérité, l'amour la fait voir plus clairement que les autres, car nous voyons un amoureux, agité de la rage où l'a mis un visible oubli ou infidélité découverte, conjure[2] le Ciel et les Enfers contre sa maîtresse; et néanmoins, aussitôt qu'elle s'est présentée et que sa vue a calmé la fureur de ses mouvements, son ravissement rend cette beauté innocente, il n'accuse plus que lui-même; il condamne ses condamnations, et, par cette vertu miraculeuse de l'amour-propre, il ôte la noirceur aux actions mauvaises de sa maîtresse, et en sépare le crime, pour en charger ses soupçons.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « il a encore celle de transformer des objets » ; « que notre amour-propre juge les actions » ; « lorsque personne ne nous est contraire » ; « du biais dont nous les regardons », et « car nous voyons un amoureux agité de la rage où l'a mis un visible oubli ou l'infidélité découverte, conjure (*sic*) le Ciel et les Enfers. Et néanmoins aussitôt qu'elle (*sic*) s'est présentée, et que la vue a calmé la fureur de ces mouvements sans (*sic*) ravissement rend ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « de transformer les objets » ; « contre nous, c'est notre amour-propre qui juge ses actions; il donne même » ; « la réconcilie avec nous, notre seule satisfaction » ; « le lustre que notre aversion venoit de lui ôter. Tous ses avantages en reçoivent un fort grand du biais dont nous les regardons; toutes ses mauvaises qualités » ; « pour la forcer de justifier la guerre qu'elle nous ont fait (*sic*). Quoique toutes les passions montrent cette vérité, l'amour le fait voir plus clairement que les autres; car nous voyons un amoureux agité de la rage où l'a mis un visible oubli, ou pour une infidélité découverte, conjurer le Ciel et les Enfers, et néanmoins aussitôt que sa maîtresse s'est présentée, et que sa vue a calmé », et « pour en changer ses soupçons[3]. »

XCVII

Ms. aut. — Le jugement n'est autre chose que la grandeur de la lumière de l'esprit; on peut dire la même chose de son étendue, de sa profondeur, de son discernement, de sa justesse, de sa droiture et de sa délicatesse. L'étendue de l'esprit est la mesure de sa lumière; la profondeur est celle qui découvre le fond des choses; le discernement les compare et les distingue; la justesse ne voit que ce qu'il faut voir; la droiture prend toujours le bon biais des choses; la délicatesse aperçoit les imper-

1. *Faites*, par mégarde, dans le manuscrit.

2. Ainsi, pour « conjurer », à moins, ce qui n'est guère probable, qu'on ne doive suppléer « que » devant *un amoureux*. Nous verrons, onze lignes plus bas, que la copie de 1663 a la même faute.

3. La maxime en forme, dans cette édition, deux qui sont ainsi fautivement coupées : « .... et la nature des choses soudainement en effet.

« Lorsqu'une personne, *etc.* »

ceptibles, et le jugement prononce ce qu'elles sont. Si on l'examine bien, on trouvera que toutes ces qualités ne sont autre chose que la grandeur de l'esprit, lequel, voyant tout, rencontre dans la plénitude de ses lumières tous les avantages dont nous venons de parler.

Ms. 1663[1]. — Le jugement n'est autre chose....[2] de son étendue, de sa profondeur, de son discernement, de sa justesse, de sa droiture et de sa délicatesse. L'étendue de l'esprit est la mesure de sa lumière; la profondeur est celle qui découvre le fond des choses; le discernement compare et distingue les choses.[3] La justesse ne voit que ce qu'il faut voir; la droiture prend toujours le bon droit des choses; la délicatesse aperçoit les choses perceptibles, et le jugement prononce ce que les choses sont. Si on l'examine bien, on trouvera que toutes ces qualités ne sont autre chose que la grandeur de l'esprit, lequel voyant tout, rencontre dans la plénitude de ces lumières tous les avantages dont nous venons de parler.

Edit. 1664. — La véritable justice (*sic*) ne voit que ce qu'il faut voir; la droiture prend tout le bon droit des choses; la délicatesse aperçoit les choses imperceptibles, et le jugement prononce ce que les choses sont. Si on l'examine bien, on trouvera que toutes ses qualités ne sont autre chose que la grandeur de l'esprit, lequel voit en toutes rencontres, dans la plénitude de ses lumières, tous les avantages dont nous venons de parler.[4] Le jugement n'est autre chose que la grandeur de la lumière de l'esprit; on peut dire la même chose de son étendue et de sa profondeur, de son discernement, de sa justice, de sa droiture et de sa délicatesse. L'étendue de l'esprit est la mesure de la lumière, la profondeur est celle qui découvre le fond des choses, le discernement compare et distingue les choses.

XCIX

Ms. aut. — La politesse de l'esprit est un tour de l'esprit par lequel il pense toujours des choses agréables, honnêtes et délicates.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « La politesse est un tour de l'esprit par lequel [il] pense ».

Edit. 1664. — Conforme à la copie de 1663, moins la faute de « il » omis.

C

Ms. aut. — La galanterie de l'esprit est un tour de l'esprit par lequel il pénètre et conçoit les choses les plus flatteuses, c'est-à-dire celles qui sont le plus capables de plaire aux autres.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « il pénètre les choses », et « les plus capables de ».

Edit. 1664. — La galanterie est un tour de l'esprit, par lequel il pénètre les choses les plus flatteuses, c'est-à-dire celles qui sont les plus capables de plaire.

1. La maxime, qui en forme deux dans cette copie, y offre de très-grands rapports avec la leçon du manuscrit autographe, mais a aussi d'assez nombreuses variantes pour que nous croyions devoir la reproduire intégralement.

2. Ces points et cette lacune sont au manuscrit.

3. La maxime est coupée ici.

4. Comme dans la copie de 1663, la maxime en forme deux dans cette édition ; elle y est coupée après « de parler. »

CI

Ms. aut. — Il y a de jolies choses que l'esprit ne cherche point, et qu'il trouve toutes achevées en lui-même, de sorte qu'il semble qu'elles y soient cachées, comme l'or et les diamants dans le sein de la terre.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf un mot : « Il y a des jolies choses ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CII

Ms. 1663. — L'esprit est toujours la dupe de l'esprit.

CIII

Ms. aut. — On peut connoître son esprit, mais qui peut connoître son cœur ?

CIV

Ms. aut. — Les affaires et les actions des grands hommes ont, comme les statues, leur point de perspective : il y en a qu'il faut voir de près, pour en discerner toutes les circonstances, et il y en a d'autres dont on ne juge jamais si bien que quand on en est éloigné.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « que quand on est éloigné. »

Édit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CV

Ms. aut. — Celui-là n'est pas raisonnable qui trouve la raison, mais celui qui la connoît, qui la goûte et qui la discerne.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CVI

Ms. aut. — Pour savoir, il faut savoir le détail des choses, et, comme il est presque infini, de là vient que si peu de gens sont savants, et que nos connoissances sont superficielles et imparfaites, et qu'on décrit les choses, au lieu de les définir. En effet, on ne les connoit et on ne les fait connoître qu'en gros, et par des marques communes : de même que si quelqu'un disoit que le corps humain est droit, et composé de différentes parties, sans dire le nombre, la situation, les fonctions, les rapports et les différences de ces parties.

Ms. 1663. — On ne sauroit exempter toutes les espèces de vanité[1] ; et,

1. Ces premiers mots sont, avec une variante fautive, notre maxime dvi (voyez ci-après, p. 40), à laquelle la maxime cvi est jointe par *et*, avec un texte fort peu correct, dans la copie de 1663.

pour les savoir, il faut savoir le détail des choses, et, comme il est presque infini, de là vient que si peu de gens sont savants, et que nos connoissances sont si particulières, et qui[1], par faute d'écrire les choses au lieu de les définir en état, on ne les connoît et on ne les fait connoître qu'en gros et par des marques communes ; c'est comme si quelqu'un disoit que ce corps humain est droit, et composé de différentes parties, sans dire le nombre, la situation, les fonctions, les rapports et les différences de ces parties.

Edit. 1664. — On ne sauroit compter toutes les espèces de vanité[2] : pour cela il faut savoir le détail des choses, et comme il est presque infini, de là vient que si peu de gens sont savants, et que nos connoissances sont superflues et imparfaites. On décrit les choses, au lieu de les définir. En effet [on] ne les connoît et on ne les peut connoître qu'en gros, et par des marques communes. C'est comme si quelqu'un disoit que le corps humain est droit, et composé de différentes parties, sans dire la matière, la situation, les fonctions, les rapports et les différenes de ses parties.

CXIV

Ms. aut. — On est au désespoir d'être trompé par ses ennemis, et trahi par ses amis, et on est toujours satisfait de l'être par soi-même.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf la variante *souvent* pour *toujours*.

CXV

Ms. aut. — Il est aussi aisé de se tromper soi-même, *etc.*

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CXVI

Ms. aut. — Rien n'est plus divertissant que de voir deux hommes assemblés, l'un pour demander conseil, et l'autre pour le donner : l'un paroît avec une déférence respectueuse, et dit qu'il vient recevoir des conduites et soumettre ses sentiments ; et son dessein, le plus souvent, est de faire passer les siens, et de rendre celui qu'il fait maître de son avis, garant de l'affaire qu'il lui propose. Quant à celui qui conseille, il paye d'abord la sincérité de son ami d'un zèle ardent et désintéressé qu'il lui montre, et cherche en même temps dans ses propres intérêts des règles de conseiller, de sorte que son conseil lui est bien plus propre qu'à celui qui le reçoit.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « qu'il vient recevoir des conseils et soumettre », et « Quant à celui qui conseille, il appuie d'abord la sincérité de son avis d'un zèle ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « deux hommes s'assembler, l'un pour demander conseil, et l'autre pour le donner : l'un paroît avec une indifférence respectueuse » ; « et son

1. Entassement de fautes : *qui* pour *que*, *d'écrire* pour *de décrire* ; puis *état* pour *effet*, comme à la maxime vii, ci-dessus, p. 1 ; sans parler de « par faute », qui est sans doute pour « par la faute ».

2. Voyez la note de la page 16.

desir, le plus souvent, est »; « Quant à celui qui est conseillé[1], il »; « d'un zèle ardent et déintéressé (*sic*) », et « de sorte que son conseil lui devient plus propre ».

CXVII

Ms. aut. — La plus déliée de toutes les finesses est de savoir bien faire semblant de tomber dans les piéges que l'on nous tend; on n'est jamais si aisément trompé que quand on songe à tromper les autres.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « est de faire semblant de tomber ».

Edit. 1664. — Conforme à la copie de 1663.

CXIX

Ms. aut. — La coutume que nous avons de nous déguiser aux autres, pour acquérir leur estime, fait qu'enfin nous nous déguisons à nous-mêmes.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette faute : « qu'enfin nous nous déguisons nous-mêmes. »

CXX

Ms. aut. — La foiblesse fait commettre plus de trahisons que le véritable dessein de trahir.

Ms. 1663. — La foiblesse fait connoître (*sic*) plus de trahisons que les véritables desseins de trahir.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CXXI

Ms. aut. — On fait souvent du bien pour pouvoir faire du mal impunément.

CXXIV

Ms. aut. — Rien n'est si dangereux que l'usage des finesses, que tant de gens d'esprit emploient communément; les plus habiles affectent de les éviter toute leur vie, pour s'en servir en quelque grande occasion et pour quelque grand intérêt.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « les plus habiles affectant de les rejeter toute leur vie, pour s'en servir en quelque grand intérêt. »

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « dans quelque grande occasion ».

1. Faut-il lire : « qui est conseiller », ou « qui est consulté »? Plutôt, ce semble, « qui conseille », ce qui est la leçon du manuscrit autographe, de la copie de 1663, et des éditions de 1665-1678.

CXXV

Ms. aut. — Comme la finesse est l'effet d'un petit esprit, il arrive quasi toujours que celui qui s'en sert pour se couvrir en un endroit, se découvre en un autre.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Comme elles[1] sont l'effet d'un petit esprit, il arrive quasi toujours que celui qui s'en sert pour se courir (*sic*) en un endroit, se découvre en un autre.

CXXVI

Ms. 1663. — Si on étoit assez habile, on ne feroit jamais de finesses ni de trahisons.

Edit. 1664. — Chacun pense être plus fin que les autres[2], et si l'on étoit habile, on ne feroit jamais de finesses ni de trahison.

CXXVIII

Ms. aut. — La subtilité est une fausse délicatesse, et la délicatesse est une solide subtilité.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « une subtilité solide. »

Edit. 1664. — Conforme à la copie de 1663.

CXXXII

Ms. aut. — On est sage pour les autres; personne ne l'est assez pour soi-même.

CXXXV

Ms. aut. — Chaque homme n'est pas plus différent des autres hommes qu'il l'est souvent de lui-même.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CXXXVII

Ms. aut. — Quand la vanité ne fait point parler, on n'a pas envie de dire grand'chose.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Édit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

1. Pour « Comme les finesses ». — Cette maxime et la précédente se suivent immédiatement dans cette édition, ainsi que dans toutes celles qu'a publiées l'auteur et dans nos manuscrits.

2. Voyez ci-après, p. 39, la maxime CCCXCIV et la note qui s'y rapporte.

CXXXVIII

Ms. aut. — On aime mieux dire du mal de soi que de n'en point parler.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette faute : « On n'aime mieux dire ».

CXXXIX

Ms. aut. — Une des choses qui fait que l'on trouve si peu de gens qui paroissent raisonnables et agréables dans la conversation, c'est qu'il n'y a quasi personne qui ne pense plutôt à ce qu'il veut dire qu'à répondre précisément à ce qu'on lui dit, et que les plus habiles et les plus complaisants se contentent de montrer seulement une mine attentive, au même temps que l'on voit, dans leurs yeux et dans leur esprit, un égarement et une précipitation de retourner à ce qu'ils veulent dire, au lieu de considérer que c'est un mauvais moyen de plaire ou de persuader les autres, de chercher si fort à se plaire à soi-même, et que bien écouter et bien répondre est une des plus grandes perfections qu'on puisse avoir.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.
Édit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « Dans leur[s] yeux et dans leurs esprits », et « c'est une des grandes perfections qu'on puisse avoir. »

CXL

Ms. aut. — Un homme d'esprit seroit souvent embarrassé sans la compagnie des sots.
Édit. 1664. — Un homme d'esprit seroit bien souvent embarrassé sans la compagnie des sots.

CXLI

Ms. aut. — On se vante souvent mal à propos de ne se point ennuyer, et l'homme est si glorieux qu'il ne veut pas se trouver de mauvaise compagnie.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette faute : « l'honneur » pour « l'homme ».
Édit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CXLII

Ms. aut. — Comme c'est le caractère des grands esprits de faire entendre avec peu de paroles beaucoup de choses, les petits esprits, en revanche, ont l'art de parler beaucoup, et de ne dire rien.

CXLIII

Ms. aut. — C'est plutôt par l'estime de nos sentiments que nous exagérons les bonnes qualités des autres, que par leur mérite ; et nous nous louons en effet lorsqu'il semble que nous leur donnons des louanges.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette faute : « et nous nous l'avons en effet », au lieu de : « et nous nous louons en effet ».
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe[1].

CXLIV

Ms. aut. — Conforme à la leçon définitive, sauf un mot : « l'un la prend comme *la* récompense de ».
Ms. 1663. — Conforme à la leçon définitive, sauf un mot : « *on* la prend comme une récompense de ».

CXLV

Ms. aut. — Nous choisissons souvent des louanges empoisonnées qui découvrent, par contre-coup, des défauts en nos amis, que nous n'osons divulguer[2].
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf la variante *souvent* pour *toujours*.
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CXLVI

Ms. aut. — On ne loue que pour être loué.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

CXLVII

Ms. aut. — Peu de gens sont assez sages pour aimer mieux le blâme qui leur sert que la louange qui les trahit.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CLV

Ms. aut. — Comme il y a de bonnes viandes qui affadissent le cœur, il y a un mérite fade, et des personnes qui dégoûtent avec des qualités bonnes et estimables.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « Comme il y a des bonnes viandes ».
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CLVI

Ms. aut. — Il y a des gens dont le mérite....
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

1. Voyez ci-après, p. 47, la maxime dxcvi et la note qui s'y rapporte.
2. Voyez la maxime cxcviii, ci-après, p. 26 et note 1.

CLIX

Ms. 1663. — Ce n'est pas assez d'avoir des grandes qualités, *etc.*

CLX

Ms. aut. — On se mécompte toujours dans le jugement que l'on fait de nos actions, quand elles sont plus grandes que nos desseins.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CLXI

Ms. aut. — Il faut une certaine proportion entre les actions et les desseins qui les produisent, sans laquelle les actions ne font jamais tous les effets qu'elles doivent faire.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf trois mots oubliés : « sans laquelle » et « jamais ».
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf deux mots oubliés : « sans laquelle ».

CLXII

Ms. aut. — On admire tout ce qui éblouit, et l'art de savoir bien mettre en œuvre de médiocres qualités dérobe l'estime, et donne souvent plus de réputation que le véritable mérite.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette faute : « dérobe l'estime qui donne ».
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette autre faute : « plus de réputation que de véritable mérite. »

CLXIII

Ms. aut. — Il y a une infinité de conduites qui ont un ridicule apparent, et qui sont, dans leurs raisons cachées, très-sages et très-solides.

CLXVI

Ms. aut. — Le monde, ne connoissant point le véritable mérite, n'a garde de pouvoir le récompenser : aussi n'élève-t-il à ses grandeurs et à ses dignités que des personnes qui ont de belles qualités apparentes, et il couronne généralement tout ce qui luit, quoique tout ce qui luit ne soit pas de l'or.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « ne soit point de l'or. »
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette faute : « la récompenser », et cette orthographe : « n'élève il à » (comparez tome III, 1re partie, p. 58, *l.* 2).

CLXVIII

Ms. aut. — L'espérance, toute vaine et toute trompeuse qu'elle est

d'ordinaire, sert au moins à nous mener à la fin de la vie par un beau chemin.

CLXIX

Ms. aut. — La honte, la paresse et la timidité ont souvent toutes seules le mérite de nous retenir dans notre devoir, pendant que notre vertu en a tout l'honneur.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « pendant que notre vertu en a tiré l'honneur. »
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CLXX

Ms. aut. — Il n'y a que Dieu qui sache si un procédé net, sincère et honnête, est plutôt un effet de probité que d'habileté.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.
Edit. 1664. — Il n'y a que Dieu qui sache si un procédé est net, sincère et honnête.

CLXXI

Ms. aut. — Toutes les vertus des hommes se perdent dans l'intérêt, comme les fleuves se perdent dans la mer.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf, les deux fois, « se portent » au lieu de « se perdent ».
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CLXXIII

Ms. aut. — La curiosité n'est pas, comme l'on croit, un simple amour de la nouveauté : il y en a d'intérêt, qui fait que nous voulons savoir les choses pour nous en prévaloir, et il y en a une autre d'orgueil, qui nous donne envie d'être au-dessus de tous ceux qui ignorent les choses, et de n'être pas au-dessous de ceux qui les savent.

CLXXV

Ms. aut. — La constance en amour est... : de sorte que cette constance n'est que notre inconstance arrêtée et renfermée dans un sujet.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « Toute constance en amour est », et « de sorte que cette constance n'est qu'une inconstance arrêtée et ».

CLXXVI

Ms. aut. — La durée de l'amour, et ce qu'on appelle ordinairement constance, sont deux choses bien différentes : la première vient de ce que l'on trouve sans cesse dans la personne[1] que l'on aime, comme dans une

1. Après le mot *personne*, il y a quelques lettres biffées.

source inépuisable, de nouveaux sujets d'aimer, et l'autre vient de ce qu'on se fait un honneur de tenir sa parole.

Ms. 1663. — Il y a deux sortes de constances en amour : l'une vient de ce que l'on trouve sans cesse des nouveaux sujets d'aimer en la personne que l'on aime, comme en une source inépuisable, et l'autre vient de ce que l'on se fait un honneur de tenir sa parole.

Edit. 1664. — Conforme à la copie de 1663, sauf ces variantes : « constance », au singulier; « de nouveaux sujets d'aimer », et « de ce qu'on se fait honneur de tenir sa parole. »

CLXXVII

Ms. aut. — La persévérance n'est digne de blâme, ni de louange, parce qu'elle n'est que la durée des goûts et des sentiments, qu'on ne s'ôte ni qu'on ne se donne.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CLXXVIII

Ms. aut. — Ce qui nous fait aimer les connoissances nouvelles n'est pas tant la lassitude que l'on a des vieilles, ni le plaisir de changer, que le dégoût que nous avons de n'être pas assez admirés de ceux qui nous connoissent trop, et l'espérance de l'être davantage de ceux qui ne nous connoissent guère.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « l'espérance que nous avons de l'être davantage ».

Edit. 1664. — Conforme à la copie de 1663.

CLXXX

Ms. aut. — Notre repentir ne vient point de nos actions, mais du dommage qu'elles nous causent.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CLXXXI

Ms. aut. — Il y a deux sortes d'inconstances : l'une qui vient de la légèreté de l'esprit, qui, à tout moment, change d'opinion, ou plutôt de la pauvreté de l'esprit, qui reçoit toutes les opinions des autres; l'autre, qui est plus excusable, vient de la [fin][1] du goût des choses que l'on aimoit.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « à tous moments », et « l'autre, qui n'est (*sic*) plus excusable, vient de la fin du goût des choses que l'on aimoit. »

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « Il y a deux sortes d'inconstances : la première vient de la légèreté de l'esprit, qui à tous moments », et « la seconde, qui est plus excusable, vient de la fin du goût des choses que l'on aimoit. »

1. Au lieu de ce mot, il y a un blanc au manuscrit.

CLXXXII

Ms. aut. — Les vices entrent dans la composition des vertus, comme es poisons entrent dans la composition des plus grands remèdes de la médecine; la prudence les assemble, elle les tempère, et elle s'en sert utilement contre les maux de la vie.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « dans la composition des remèdes de la médecine », et « la prudence les assemble et les tempère, et elle ».

Edit. 1664. — Conforme à la copie de 1663.

CLXXXIV

Ms. aut. — Nous avouons nos défauts, pour réparer le préjudice qu'ils nous font dans l'esprit des autres, par l'impression que nous leur donnons de la justice du nôtre.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CLXXXV

Ms. 1663. — Le crime a ses héros ainsi que la vertu[1].

Edit. 1664. — Conforme à cette variante de la copie de 1663.

CLXXXVI

Ms. aut. — On hait souvent les vices, mais on méprise toujours le manque de vertu.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CLXXXVIII

Ms. aut. — La santé de l'âme n'est pas plus assurée que celle du corps; et quelque éloignés que nous paroissions être des passions que nous n'avons pas encore ressenties, il faut croire toutefois que l'on n'y est pas moins exposé qu'on l'est à tomber malade quand on se porte bien.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante « du corps; quelque éloignés que ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CXCI

Ms. aut. — On pourroit presque dire qu'ils[2] nous attendent sur le

1. Outre cette variante, qu'il joint, sous cette forme, à la maxime dcviii (voyez ci-après, p. 49), ce manuscrit donne ailleurs, à part, la leçon définitive de cette maxime clxxxv.

2. C'est-à-dire « les vices », les deux maximes cxci et cxcii n'en faisant qu'une dans ce manuscrit, et y étant interverties.

cours ordinaire de la vie, comme des hôtelleries où il faut successivement loger; et je doute que l'expérience même nous en pût garantir, s'il nous étoit permis de faire deux fois le même chemin.

CXCII

Ms. aut. — Quand les vices nous quittent, nous voulons croire que c'est nous qui les quittons.

CXCIII

Ms. aut. — On n'est pas moins exposé aux rechutes des maladies de l'âme que de celles du corps; nous croyons être guéris, bien que, le plus souvent, ce ne soit qu'un relâche, ou un changement de mal.

CXCIV

Ms. aut. — Les défauts de l'âme sont comme les blessures du corps : quelque soin qu'on prenne de les guérir, la cicatrice paroît toujours, et elles se peuvent toujours rouvrir.

CXCVI

Ms. aut. — Quand il n'y a que nous qui sachions nos crimes, ils sont bientôt oubliés.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante: « qui sachons ».

CXCVIII

Ms. aut. — Nous élevons même[1] la gloire des uns pour abaisser par là celle des autres, et on loueroit moins Monsieur le Prince et M. de Turenne, si on ne vouloit pas les blâmer tous les deux.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante: « Nous élevons la gloire ».
Edit. 1664. — Conforme à la copie de 1663.

CXCIX

Ms. aut. — Le desir de paroître habile empêche souvent de le devenir, parce qu'on songe plus à paroître aux autres qu'à être effectivement ce qu'il faut être.

CCII

Ms. aut. — Les faux honnêtes gens sont ceux qui déguisent la corruption de leur cœur aux autres et à eux-mêmes; les vrais honnêtes

1. Cette maxime, dans ce manuscrit, comme dans les deux autres textes, suit immédiatement la maxime CXLV, dont les variantes sont données ci-dessus, p. 21.

gens sont ceux qui la connoissent parfaitement, et la confessent aux autres.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CCIII

Ms. aut. — Le vrai honnête homme, c'est celui qui ne se pique de rien.

CCIV

Ms. aut. — La sévérité des femmes, c'est un ajustement et un fard qu'elles ajoutent à leur beauté. C'est comme un prix dont elles augmentent le leur; c'est enfin un attrait fin et délicat, et une douceur déguisée.
Ms. 1663. — La sévérité des femmes, c'est un ajustement et un fard qu'elles ajustent à leur beauté. C'est enfin un attrait fin et délicat, et une douceur déguisée.
Edit. 1664. — Conforme à la copie de 1663, sauf ces variantes : « La sévérité des femmes est un ajustement », et « qu'elles ajoutent à leur beauté. C'est enfin ».

CCV

Ms. aut. — La chasteté des femmes est l'amour de leur réputation et de leur repos.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CCVI

Ms. aut. — C'est être véritablement honnête homme que de vouloir bien être examiné des honnêtes gens, en tous temps, et sur tous les sujets qui se présentent.

CCVII

Ms. aut. — L'enfance nous suit dans tous les temps de la vie. Si quelqu'un paroît sage, c'est seulement parce que ses folies sont proportionnées à son âge et à sa fortune.
Edit. 1664. — Conforme à la leçon définitive, sauf cette variante : « de la vie; et si quelqu'un ».

CCVIII

Ms. aut. — Il y a des gens niais qui se connoissent niais, et qui emploient habilement leur niaiserie.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe[1].

1. Il semble que le copiste ait mal lu, et écrit, sans chercher un sens : « qui se connoissent *mais*, et qui ».

Edit. 1664. — Il y a des gens niais qui se connoissent fort sots, et qui emploient habilement leurs sottises.

CCIX

Edit. 1664. — Les plus sages le sont dans les choses indifférentes, mais ils ne le sont presque jamais dans leurs plus sérieuses affaires[1]; et qui vit sans folie n'est pas si sage qu'il croit.

CCXI

Ms. aut. — Il y a des gens qui ressemblent aux vaudevilles, que tout le monde chante un certain temps, quelques (*sic*) fades et dégoûtants qu'ils soient.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette orthographe : « vaux de villes », et un mot : « quelques *fats* et ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « à des vaudevilles ».

CCXII

Ms. aut. — La plupart des gens ne voient dans les hommes que la vogue qu'ils ont, et le mérite de leur fortune.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CCXIII

Ms. aut. — L'amour de la gloire, et plus encore la crainte de la honte, le dessein de faire fortune, le desir de rendre notre vie commode et agréable, et l'envie d'abaisser les autres, font cette valeur qui est si célèbre parmi les hommes.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « le dessein de faire fortune, le dessein de rendre notre vie », et « font naître cette valeur ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « font naître cette valeur ».

CCXIV

Ms. aut. — La valeur, dans les simples soldats, est un métier périlleux qu'ils ont pris pour gagner leur vie.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CCXV

Ms. aut. — La parfaite valeur et la poltronnerie complète sont des extrémités où on arrive rarement. L'espace qui est entre-deux est vaste,

1. Ce commencement est notre maxime DXCI.

et contient toutes les autres espèces de courage : il n'y a pas moins de différence entre eux qu'il y en a entre les visages et les humeurs; cependant ils conviennent en beaucoup de choses. Il y a des hommes qui s'exposent volontiers au commencement d'une action, et qui se relâchent et se rebutent aisément par sa durée; il y en a qui sont assez contents quand ils ont satisfait à l'honneur du monde, et qui font fort peu de choses au delà. On en voit qui ne sont pas toujours également maîtres d'eux-mêmes; d'autres se laissent quelquefois entraîner à des épouvantes générales; d'autres vont à la charge, pour n'oser demeurer dans leurs postes; enfin il s'en trouve à qui l'habitude des moindres périls affermit le courage, et les prépare à s'exposer à de plus grands. Outre cela, il y a un rapport général que l'on remarque entre tous les courages des différentes espèces dont nous venons de parler, qui est que, la nuit augmentant la crainte et cachant les bonnes et les mauvaises actions, leur donne la liberté de se ménager. Il y a encore un autre ménage plus général qui, à parler absolument, s'étend sur toute sorte d'hommes : c'est qu'il n'y en a point qui fassent tout ce qu'ils seroient capables de faire dans une occasion, s'ils avoient une certitude d'en revenir : de sorte qu'il est visible que la crainte de la mort ôte quelque chose à leur valeur, et diminue son effet.

Ms. 1663[1]. — La parfaite valeur et la poltronnerie complète sont des extrémités où l'on arrive rarement. L'espace qui est entre les deux est vaste, et contient toutes les autres espèces de courage : il y a plus de différence entre elles qu'il y en a entre les visages et les humeurs; cependant elles conviennent en beaucoup de choses. Il y a des hommes qui s'exposent volontiers au commencement d'une action, et qui se relâchent et se rebutent aisément par sa durée; il y en a qui sont assez contents quand ils ont satisfait à l'honneur du monde, et qui font fort peu de choses au delà. On en voit qui ne sont pas toujours également maîtres de leur peur; d'autres se laissent quelquefois emporter à des épouvantes générales; d'autres vont à la charge, pour n'oser demeurer dans leurs postes; enfin il s'en trouve à qui l'habitude des moindres périls affermit le courage, et les prépare à s'exposer à des plus grands. Outre cela, il y a un rapport général que l'on remarque entre tous les courages des différentes espèces dont nous venons de parler, qui est que, la nuit augmentant la crainte et cachant les bonnes et mauvaises actions, leur donne la liberté de se ménager. Il y a encore un autre ménagement plus général qui, à parler plus absolument, s'étend sur toutes sortes d'hommes : c'est qu'il n'y en a point qui fassent ce qu'ils seroient capables de faire dans une occasion, s'ils avoient une certitude d'en revenir : de sorte qu'il est visible que la crainte de la mort ôte quelque chose à leur valeur, et diminue son effet.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « des extrémités où l'on arrive rarement »; « se relâchent et se rebutent aisément pour sa durée. Il y en a qui sont assez constants quand ils ont satisfait à l'honneur du monde, et qui font fort peu de chose au delà. On en voit qui ne sont pas toujours également maîtres de leur peur; d'autres se laissent quelquefois emporter à des épouvantes générales; d'autres vont à la charge, pour n'oser demeurer dans leur poste; enfin », et « de se ménager. Il y a encore un autre ménagement plus général qui, à parler absolument, s'étend sur toutes sortes d'hommes : c'est qu'il n'y en a

1. Quoique, pour cette maxime, le texte de la copie de 1663 soit, dans son ensemble, assez conforme à celui du manuscrit autographe, il y a cependant d'assez nombreuses différences de détail, pour que nous la reproduisions en entier.

point qui fassent tout ce qu'ils seroient capables de faire dans une action, s'ils ».

CCXVI

Ms. AUT. — La pure valeur, s'il y en avoit, seroit de faire sans témoins ce qu'on est capable de faire devant le monde.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.
EDIT. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CCXVII

Ms. AUT. — L'intrépidité est une force extraordinaire de l'âme, par laquelle elle empêche les troubles, les désordres et les émotions que la vue des grands périls a accoutumé d'élever en elle. Par cette force les héros se maintiennent dans un état paisible, et conservent l'usage libre de toutes leurs fonctions dans les accidents les plus terribles et les plus surprenants. Cette intrépidité doit soutenir...[1].
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.
EDIT. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CCXIX

Ms. AUT. — La plupart des hommes s'exposent assez à la guerre....
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.
EDIT. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CCXX

Ms. AUT. — La vanité, et la honte, et surtout le tempérament, fait la valeur des hommes et la chasteté des femmes, dont chacun mène tant de bruit.
Ms. 1663. — La vanité, et la honte, et surtout le tempérament, font la valeur des hommes, dont on fait tant de bruit.
EDIT. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante de 1663 : « dont on fait tant de bruit. »

CCXXI

Ms. AUT. — On ne veut point perdre la vie, et on veut acquérir de la gloire; de là vient que, quelque chicane qu'on remarque dans la justice, elle n'est point égale à la chicane des braves[2].
Ms. 1663. — On ne veut point perdre la vie, et on veut acquérir de la gloire : de là vient que les braves ont plus d'adresse et d'esprit pour éviter la mort, que les gens de chicane pour conserver leurs biens.
EDIT. 1664. — Conforme à la copie de 1663.

1. Voyez ci-après, p. 49, la maxime DCXIV.
2. Une main étrangère, probablement celle dont nous avons parlé ci-dessus (p. 12, notes 1 et 2), a écrit, au crayon, dans les interlignes du manuscrit, la leçon définitive, avec cette variante a fin : « pour acquérir des biens. »

CCXXIII

Ms. aut. — Il est de la reconnoissance comme de la bonne foi des marchands : elle soutient le commerce, et nous ne payons pas pour la justice de payer, mais pour trouver plus facilement des gens qui nous prêtent.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf l'omission des deux mots : « de payer ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « par la justice de payer ».

CCXXIV

Ms. aut. — Plusieurs personnes s'acquittent des devoirs de la reconnoissance, quoiqu'il soit vrai de dire que personne n'en a effectivement.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette faute : « des devoirs de la récompense ».

CCXXV

Ms. aut. — Ce qui fait tout le mécompte que nous voyons dans la reconnoissance des hommes, c'est que l'orgueil, *etc.*

Ms. 1663. — Ce qui fait tant de mécompte dans la reconnoissance qu'on attend des grâces qu'on a faites[1], c'est que l'orgueil, *etc.*

CCXXVI

Ms. aut. — On est souvent reconnoissant par principe d'ingratitude.

CCXXX

Ms. aut. — Rien n'est si contagieux que l'exemple, et nous ne faisons jamais de grands biens ni de grands maux qui ne produisent infailliblement leurs pareils. L'imitation des biens vient de l'émulation, et celle des maux de l'excès de la malignité naturelle, qui, étant comme tenue en prison par la honte, est mise en liberté par l'exemple.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « leur pareil. L'imitation d'agir honnêtement vient de....[2], et celle des maux de ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « leurs pareils. L'imitation d'agir honnêtement vient de l'émulation, et l'imitation des maux vient de », et « qui étant comme tenue en prison par la bonté, est mise en liberté par l'exemple. »

CCXXXII

Ms. aut. — Quelque prétexte que nous donnions à nos afflictions, ce n'est que l'intérêt et la vanité qui les causent.

1. *Fait* (*faict*), sans accord, dans cette copie.
2. Ces points sont au manuscrit; à la suite, *en* pour *et*.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CCXXXIII

Ms. aut. — Il y a une espèce d'hypocrisie dans les afflictions; car, sous prétexte de pleurer une personne qui nous est chère, nous pleurons les nôtres, c'est-à-dire la diminution de notre bien, de notre plaisir, ou de notre considération. De cette manière, les morts ont l'honneur des larmes qui coulent pour les vivants. J'ai dit que c'est une espèce d'hypocrisie, parce que, par elle, l'homme se trompe seulement lui-même. Il y en a une autre, qui n'est pas si innocente, et qui impose à tout le monde: c'est l'affliction de certaines personnes qui aspirent à la gloire d'une belle et immortelle douleur. Car le temps, qui consomme tout, l'ayant consommée, elles ne laissent pas d'opiniâtrer leurs pleurs, leurs plaintes et leurs soupirs; elles prennent un personnage lugubre, et travaillent à persuader, par toutes leurs actions, qu'elles égaleront la durée de leur déplaisir à leur propre vie. Cette triste et fatigante vanité se trouve pour l'ordinaire dans les femmes ambitieuses, parce que, leur sexe leur fermant tous les chemins à la gloire, elles se jettent dans celui-ci, et s'efforcent à se rendre célèbres par la montre d'une inconsolable douleur. Outre ce que nous avons dit, il y a encore quelques autres espèces de larmes qui coulent de certaines petites sources, et qui, par conséquent, s'écoulent incontinent: on pleure pour avoir la réputation d'être tendre; on pleure pour être pleuré, et on pleure enfin de honte de ne pas pleurer.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes: « ou de notre considération, en la personne que nous pleurons. De cette manière, les morts ont l'honneur des larmes qui ne coulent que pour ceux qui les pleurent. J'ai dit que c'étoit »; « la durée de leurs pleurs à leur propre vie »; « tous chemins à la gloire »; « et se forcent à se rendre célèbres »; « d'être tendres », et la faute « afin » pour « enfin ».

Edit. 1664. — Il y a une espèce d'hypocrisie dans les afflictions; car, sous prétexte de pleurer une personne qui nous est chère, nous pleurons la diminution de notre bien, de notre plaisir, de notre considération, en la personne que nous avons perdue. De cette manière les morts ont l'honneur des larmes qui ne coulent que pour ceux qui les pleurent. J'ai dit que c'étoit une espèce d'hypocrisie, parce que par elle l'homme se trompe seulement lui-même. Il y en a une autre, qui n'est pas si innocente, et qui impose à tout le monde: c'est l'affliction de certaines personnes qui aspirent à la gloire d'une belle et immortelle douleur. Car le temps, qui consomme tout, ayant consommé ce qu'elles pleurent, elles ne laissent pas d'opiniâtrer leurs pleurs, leurs plaintes, et leurs soupirs: elles prennent un personnage lugubre, et travaillent à persuader, par toutes leurs actions, qu'elles égaleront la durée de leurs pleurs à leur propre vie. Cette triste...[1].

CCXXXV

Ms. aut. — Nous ne sommes pas difficiles à consoler des disgrâces de nos amis, lorsqu'elles servent à nous faire faire quelque belle action.

1. Le texte de toute la suite de a maxime est conforme à celui du manuscrit autographe; seulement la dernière phrase: « Outre ce que... », forme une seconde maxime dans l'impression de 1664.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « point difficiles »; « lorsqu'elles aident à », et « quelques belles actions. »

CCXXXVI

Ms. aut. — Qui considérera superficiellement tous les effets de la bonté qui nous fait sortir de nous-même, et qui nous immole continuellement à l'avantage de tout le monde, sera tenté de croire que, lorsqu'elle agit, l'amour-propre s'oublie et s'abandonne lui-même, et même qu'il se laisse dépouiller et appauvrir sans s'en apercevoir, en sorte qu'il semble que la bonté soit la niaiserie et l'innocence de l'amour-propre. Cependant la bonté est en effet le plus prompt de tous les moyens dont l'amour-propre se sert pour arriver à ses fins; c'est un chemin dérobé par où il revient à lui-même plus riche et plus abondant; c'est un désintéressement qu'il met à une furieuse usure; c'est enfin un ressort délicat avec lequel il remue, il dispose et tourne tous les hommes en sa faveur.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « en sorte qu'il semble que l'amour-propre soit la dupe de la bonté. Cependant la bonté est en[1] effet le plus propre de tous les moyens dont », et « avec lequel il réunit, il dispose »[2].

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes, dont trois reproduisent le texte de 1663 : « tous les efforts de la bonté qui »; « en sorte qu'il semble que l'amour-propre soit la dupe de la bonté. Cependant »; « le plus propre de tous les moyens dont », et « avec lequel il réunit, et dispose et tourne tous les hommes en sa faveur. »

CCXXXVII

Ms. aut. — Nul ne mérite d'être loué de bonté, s'il n'a la force et la hardiesse de pouvoir être méchant : toute autre bonté n'est en effet qu'une privation de vice, ou plutôt la timidité des vices, et leur endormissement.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « Nul ne mérite être loué », et « une privation de vices, et leur endormissement. »

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante de 1663 : « une privation de vices, et leur endormissement. »

CCXXXIX

Ms. aut. — Rien ne nous plaît tant que la confiance des grands et des personnes considérables par leurs emplois, par leur esprit ou par leur mérite ; elle nous fait sentir un plaisir exquis et élève merveilleusement notre orgueil, parce que nous la regardons comme un effet de notre fidélité; cependant nous serons remplis de confusion, si nous considérons l'imperfection et la bassesse de sa naissance, car elle vient de la vanité, de l'envie de parler et de l'impuissance de retenir les secrets, de sorte qu'on peut dire que la confiance est comme un relâchement de l'âme causé par le nombre et par le poids des choses dont elle est pleine.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « nous serions remplis de confusion, si nous considérions ».

1. *Un* pour *en*, par mégarde.
2. Voyez ci-après, p. 37, la maxime CCLXIV.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes, dont la première est de 1663 : « nous serions remplis de confusion, si nous considérions », et « que la confiance est un relâchement de ».

CCXL

Ms. aut. — Je ne sais si on peut dire de l'agrément, séparé de la beauté, que c'est une symétrie dont on ne sait pas les règles, et un rapport secret des traits ensemble, et des traits avec les couleurs et l'air de la personne.

CCXLI

Ms. aut. — La coquetterie est le fond de l'humeur de toutes les femmes ; mais toutes n'en ont pas l'exercice, parce que la coquetterie de quelques-unes est arrêtée et enfermée par leur tempérament et par leur raison.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CCXLII

Ms. aut. — On incommode toujours les autres, quand on est persuadé de ne les pouvoir jamais incommoder.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, si ce n'est que des points remplacent le mot : « autres ».

CCXLIV

Ms. aut. — La souveraine habileté consiste à bien connoître le prix de chaque chose.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CCXLVI

Ms. aut. — La générosité, c'est un desir de briller par des actions extraordinaires ; c'est un habile et industrieux emploi du désintéressement, de la fermeté en amitié, et de la magnanimité, pour aller promptement à une grande réputation.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « un industrieux emploi de désintéressement, de la fermeté[1] de l'amitié, et de la magnanimité, pour ».

CCXLVII

Ms. aut. — La fidélité est une invention rare de l'amour-propre, par laquelle l'homme, s'érigeant en dépositaire des choses précieuses, se rend lui-même infiniment précieux. De tous les trafics de l'amour-propre, c'est

1. Ce texte de 1664 n'a pas de virgule après « désintéressement », mais il y en a une après « fermeté ».

celui où il fait moins d'avances et de plus grands profits; c'est un raffinement de sa politique, car il engage les hommes, par leurs biens, par leur honneur, par leur liberté, et par leur vie, qu'ils sont forcés de confier, en quelques occasions, à élever l'homme fidèle au-dessus de tout le monde.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « car il engage les hommes par leur liberté, et », et « en quelque occasion ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes, dont la seconde est de 1663 : « où il fait moins d'avance », et « car il engage les hommes par leur liberté, et ».

CCXLIX

Ms. aut. — Il n'y a pas moins d'éloquence dans le ton de la voix que dans le choix des paroles.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CCL

Ms. aut. — La vraie éloquence consiste à dire tout ce qu'il faut, et à ne dire que ce qu'il faut.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « et ne dire que ce qu'il faut. »

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CCLI

Ms. aut. — Il y a des personnes à qui leurs défauts siéent[1] bien, et d'autres qui sont disgraciés de leurs bonnes qualités.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Il y en a même[2] à qui leurs défauts siessent (*sic*) bien, et d'autres qui sont disgraciés de leurs bonnes qualités.

CCLII

Ms. aut. — Il est aussi ordinaire de voir changer les goûts qu'il est rare de voir changer les inclinations.

CCLIII

Ms. aut. — L'intérêt donne toute sorte de vertus et de vices.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf le pluriel « toutes sortes ».

CCLIV

Ms. aut. — L'humilité est une feinte soumission, que nous employons pour soumettre effectivement tout le monde; c'est un mouvement de l'orgueil, par lequel il s'abaisse devant les hommes, pour s'élever sur eux; c'est son plus grand déguisement et son premier stratagème. Certes, comme il

1. Après « siéent » est biffé « souvent » et « disgraciés » est bien au masculin (*disgratiés*).
2. Cette maxime vient après une qui commence par « Il y a des gens ».

est sans doute que le Protée des fables n'a jamais été, il est un véritable dans la nature, car il prend toutes les formes, comme il lui plaît; mais, quoiqu'il soit merveilleux et agréable à voir sur toutes ses figures et dans toutes ses industries, il faut pourtant avouer qu'il n'est jamais si rare ni si plaisant que lorsqu'on le voit sous la forme et sous l'habit de l'humilité; car alors on le voit les yeux baissés; sa contenance est modeste et reposée, ses paroles douces et respectueuses, pleines de l'estime des autres et de dédain pour lui-même : il est indigne de tous les honneurs, il est incapable d'aucun emploi, et ne reçoit les charges où on l'élève que comme un effet de la bonté des hommes et de la faveur aveugle de la fortune.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « Et comme il est sans doute comme le Protée des fables n'a jamais été, il est certain aussi que l'orgueil en est un véritable dans la nature, car »; « à voir sous toutes ses figures », et « qu'il n'est jamais si rare ni si extraordinaire que lorsqu'on le voit les yeux baissés; sa contenance ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « Et comme il est sans doute que le Protée des fables n'a jamais été, il est certain aussi que l'orgueil en est un véritable dans la nature, car »; « agréable à voir dans toutes les figures »; « qu'il n'est jamais si rare ni si extraordinaire que lorsqu'on le voit les yeux baissés »; « sa contenance [est] modeste et », et « des charges où l'on l'élève ».

CCLV

Ms. aut. — Les pensées et les sentiments ont chacun un ton de voix, une action et un air de visage qui leur sont propres; c'est ce qui fait les bons et les mauvais comédiens, et c'est ce qui fait aussi que les personnes plaisent ou déplaisent.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette leçon autive : « que les personnes plaisants[1] et déplaisants. »

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « une action et un air qui leur sont propres »[2].

CCLVI

Ms. aut. — Dans toutes les professions et dans tous les arts, chacun se fait une mine et un extérieur qu'il met en la place de la chose dont il veut avoir le mérite, de sorte que tout le monde n'est composé que de mines, et c'est inutilement que nous travaillons à y trouver les choses.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette faute : « Dans toutes les perfections et dans ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe[3].

CCLX

Ms. aut. — La civilité est une envie d'en recevoir; c'est aussi un desir d'être estimé poli.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

1. Faut-il, peut-être, suppléer « sont » ?

2. La maxime en forme deux dans cette édition; elle est coupée après « propres ».

3. Dans cette édition, les maximes LVI (ci-dessus, p. 9) et CCLVI sont réunies; LVI est en tête.

CCLXI

Ms. aut. — L'éducation qu'on donne aux princes est un second amour-propre qu'on leur inspire.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CCLXIII

Ms. aut. — Il n'y a point de libéralité, et ce n'est que la vanité de donner, que nous aimons mieux que ce que nous donnons.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CCLXIV

Ms. aut. — La pitié est un sentiment de nos propres maux dans un sujet étranger; c'est une prévoyance habile des malheurs où nous pouvons tomber, qui nous fait donner des secours aux autres, pour les engager à nous les rendre dans de semblables occasions, de sorte que les services que nous rendons à ceux qui sont accueillis de quelque infortune sont, à proprement parler, des biens anticipés que nous nous faisons.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « dans de semblables actions »[1].
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CCLXV

Ms. aut. — La petitesse de l'esprit fait l'opiniâtreté. On ne croit pas aisément ce qui est au delà de ce que nous voyons.

CCLXVI

Ms. aut. — On s'est trompé quand on a cru, après tant de grands exemples, que l'ambition et l'amour triomphoient toujours des autres passions; c'est la paresse, toute languissante qu'elle est, qui en est le plus souvent la maîtresse : elle usurpe insensiblement sur tous les desseins et sur toutes les actions de la vie, et enfin elle émousse et éteint toutes les passions et toutes les vertus.
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « que l'amour et l'ambition triomphent », et « de la vie; elle y détruit et y consomme toutes les passions et toutes les vertus. »
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « On s'est trompé quand on a cru que l'amour et l'ambition triomphoient toujours des autres passions », et « elle usurpe insensiblement l'empire sur tous les desseins et sur toutes les actions de la vie; elle y détruit et y consomme toutes les passions et toutes les vertus. »

1. Cette maxime est suivie, dans ce manuscrit, de la maxime CCXXXVI (voyez ci-dessus, p. 33) et n'en forme qu'une avec elle.

CCLXVII

Ms. AUT. — La promptitude avec laquelle nous croyons le mal, sans l'avoir assez examiné, est aussi bien un effet de paresse que d'orgueil : on veut trouver des coupables, mais on ne veut pas se donner la peine d'examiner les crimes.

CCLXVIII

Ms. AUT. — Nous récusons tous les jours des juges pour les plus petits intérêts, et nous commettons notre gloire et notre réputation, qui est la plus importante affaire de notre vie, aux hommes, qui nous sont tous contraires, ou par leur jalousie, ou par leur malignité, ou par leur préoccupation, ou par leur sottise, ou par leur injustice; et c'est pour obtenir d'eux un arrêt en notre faveur que nous exposons notre vie, et que nous la condamnons à une infinité de soucis, de peines et de travaux.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « pour le plus petit intérêt ».

CCLXXI

Ms. AUT. — La jeunesse est une ivresse continuelle : c'est la fièvre de la santé, c'est la folie de la raison.

CCLXXIII

Ms. AUT. — Il y a des hommes que l'on estime, qui n'ont pour toutes vertus que des vices qui sont propres à la société et au commerce de la vie.

CCLXXV

Ms. AUT. — La nature, qui se vante d'être toujours sensible, est, dans la moindre occasion, étouffée par l'intérêt.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « étouffée par un intérêt. »

EDIT. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

CCLXXXV

Ms. AUT. — La magnanimité est assez définie par son nom; on pourroit dire toutefois que c'est le bon sens de l'orgueil, et la voie la plus noble qu'il[1] ait pour recevoir des louanges.

CCXCIII

Ms. AUT. — Qui ne riroit de la modération, et de l'opinion qu'on a conçue d'elle? Elle n'a garde, ainsi qu'on croit, de combattre et de soumettre l'ambition, puisque jamais elles ne se peuvent trouver ensemble, la modération n'étant véritablement qu'une paresse, une langueur et un manque de courage : de manière qu'on peut justement dire que la modération est la bassesse de l'âme, comme l'ambition en est l'élévation.

1. « Qu'il » corrige « qu'elle ».

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette faute : « une langueur et *une marque* de courage ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « Qui ne riroit de cette vertu[1], et de l'opinion qu'on a conçue d'elle? Elle n'a garde, ainsi qu'on le croit de ».

CCXCVII

Ms. aut. — Nous ne nous apercevons que des emportements et des mouvements extraordinaires de nos humeurs, comme de la violence de la colère, etc.[2]; mais personne quasi ne s'aperçoit que ces humeurs ont un cours ordinaire et réglé, qui meut et tourne doucement et imperceptiblement notre volonté à des actions différentes; elles roulent ensemble, s'il faut ainsi dire, et exercent successivement leur empire, de sorte qu'elles ont une part considérable à toutes nos actions, dont nous croyons être les seuls auteurs.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « de nos humeurs et de notre tempérament, comme », et « elles veulent (*sic*) ensemble ».

Édit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « Nous nous apercevons des emportements et des mouvements extraordinaires de nos humeurs et de notre tempérament, comme de la violence de la colère; mais », et « de sorte qu'elles ont une part considérable à toutes nos actions, dont nous croyons être les seuls auteurs; et le caprice de l'humeur est encore plus bizarre que celui de la fortune[3].

CCCXCIV

Ms. aut. — Chacun pense être plus fin que les autres[4].
Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.
Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

DIV

Ms. aut. — On peut rapprocher d'une partie de cette maxime les deux suivantes du manuscrit :

Rien ne prouve davantage combien la mort est redoutable, que la peine que les philosophes se donnent pour persuader qu'on la doit mépriser.

Rien ne prouve tant que les philosophes ne sont pas si bien persuadés qu'ils disent, que la mort n'est pas un mal, que le tourment qu'ils se donnent pour éterniser leur réputation.

1. La maxime, dans cette édition, vient immédiatement après celle qui commence par : « La modération dans la bonne fortune » : voyez ci-dessus, p. 3-4, les variantes des maximes xvii et xviii, réunies en une seule dans les trois textes.

2. Cet « etc. » est dans ce manuscrit et dans la copie de 1663.

3. C'est, depuis « le caprice », avec une légère variante : « de l'humeur », et l'orthographe, que nous avons déjà notée : « bigearre », la maxime xlv : voyez ci-dessus, p. 7.

4. Entre ce texte et celui de la maxime définitive cccxciv, c'est à peine s'il y a assez de rapport de sens pour justifier le rapprochement. Dans l'édition de 1664, cette phrase précède, jointe par *et*, la variante de la maxime cxxvi (ci-dessus, p. 19).

2° *Variantes se rapportant aux* Maximes posthumes.

(Voyez tome I, p. 223-235.)

DV

Ms. aut. — Dieu a mis des talents différents dans l'homme, comme il a planté de différents arbres dans la nature, en sorte que chaque talent, de même que chaque arbre, a ses propriétés et ses effets qui lui sont tous particuliers. De là vient que le poirier le meilleur du monde ne sauroit porter les pommes les plus communes, et que le talent le plus excellent ne sauroit produire les mêmes effets des talents les plus communs; de là vient encore qu'il est aussi ridicule de vouloir faire des sentences, sans en avoir la graine en soi, que de vouloir qu'un parterre produise des tulipes, quoiqu'on n'y ait point semé les oignons.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « planté des différents arbres »; « chaque talent est (*sic*), de même que chaque arbre a »; « que le poirier le meilleur du monde ne sauroit porter des pommes les plus communes, et que le talent le plus excellent ne sauroit porter les effets des talents les plus communs; de là vient qu'il est aussi ridicule de vouloir faire des semences, sans avoir de la graine, que de vouloir qu'un parterre produise des tulipes, quoiqu'on [n'] y ait pas semé de ses oignons. »

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « de différents arbres dans [la] nature »; « des pommes les plus communes », et « de là vient encore qu'il est ridicule[1] de vouloir faire des semences, sans avoir la graine en soi, que de vouloir qu'un parterre produise des tulipes, quand on n'y a pas planté des oignons. »

DVI

Ms. 1663. — On ne sauroit exempter (*sic*, pour *compter*) tous les excès de vanité[2].

DVII

Ms. aut. — Tout le monde est plein de pelles qui se moquent des fourgons.

DVIII

Ms. aut. — Ceux qui prisent trop leur noblesse ne prisent d'ordinaire pas assez ce qui en est l'origine.

1. Tel est le texte, sans « aussi ».
2. Dans la copie de 1663 et dans l'édition de 1664, cette maxime n'en fait qu'une avec notre CVI*, qui la suit, jointe par *et* : voyez ci-dessus, p. 16 et 17.

DX

Ms. aut. — Conforme à notre texte, sauf cette variante : « de là vien le soudain assoupissement ».

DXI

Edit. 1664. — Nous craignons toutes choses comme mortels, et nous les desirons toutes comme si nous étions immortels.

DXIII

Ms. aut. — Ce qui nous fait croire si facilement que les autres ont des défauts, c'est la facilité que l'on a de croire ce qu'on souhaite.

DXIV

Ms. aut. — Le remède de la jalousie est la certitude de ce qu'on craint...; c'est un cruel remède, mais il est plus doux que les doutes et les soupçons.

DXVI

Ms. aut. — Il ne faut pas s'offenser que les autres nous cachent la vérité, puisque nous nous la cachons si souvent nous-mêmes.

DXVII

Ms. 1663. — Ce qui nous empêche souvent de bien juger des sentences qui prononce[nt] la fausseté des vertus, e[s]t que nous voyons qu'elles sont véritables en nous.

DXIX

Ms. aut. — La fin du bien est un mal, la fin du mal est un bien.

DXX

Ms. aut. — Les philosophes ne condamnent les richesses que par le mauvais usage que nous en faisons; il dépend de nous de les acquérir et de nous en servir sans crime; et au lieu qu'elles nourrissent et accroissent les vices, comme le bois entretient et augmente le feu, nous pouvons les consacrer à toutes les vertus, et les rendre même par là plus agréables et plus éclatantes.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « par les mauvais usages ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « sans crime; au lieu qu'elles ».

DXXII

Ms. aut. — Comme la plus heureuse personne du monde est celle à qui peu de choses suffit, les grands et les ambitieux sont en ce point les plus misérables, [puis]qu'il leur faut l'assemblage d'une infinité de biens pour les rendre heureux.

Ms. 1663. — Les grands et les ambitieux sont plus misérables que les médiocres : il faut moins pour contenter ceux-ci que ceux-là.

Edit. 1664. — Conforme à la copie de 1663.

DXXIII

Ms. aut. — Une preuve convaincante que l'homme n'a pas été créé comme il est, c'est que, plus il devient raisonnable, et plus il rougit en soi-même de l'extravagance, de la bassesse et de la corruption de ses sentiments et de ses inclinations.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « c'est que, plus il est raisonnable ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

DXXVII

Ms. aut. — L'homme est si misérable, que tournant toutes ses conduites à satisfaire ses passions, il gémit incessamment sous leur tyrannie : il ne peut supporter ni leur violence, ni celle qu'il faut qu'il se fasse pour s'affranchir de leur joug ; il trouve du dégoût non-seulement dans ses vices, mais encore dans leurs remèdes, et ne peut s'accommoder ni des chagrins de ses maladies, ni du travail de sa guérison.

3° *Variantes se rapportant aux* Maximes supprimées.

(Voyez tome I, p. 243-267.)

DLXIII

Ms. aut. — Conforme au texte définitif sauf ces variantes : « L'amour-propre est l'amour de soi-même et de toutes choses pour soi ; il rend les hommes idolâtres d'eux-mêmes, et les rendroit les tyrans des autres, si la fortune leur en ouvroit les moyens » ; « de la métamorphose » ; « et il y conçoit » ; « il en forme même quelquefois de si monstrueuses » ; « n'avoir plus d'envie de courir quand il se repose » ; « a une magie qui lui est propre » ; « timide et audacieux, etc.[1] » ; « qui le[2] tournent et le dévouent pour l'ordinaire à la gloire, ou aux richesses, ou aux plaisirs ; il en change » ; « et outre les changements qui lui viennent des causes étrangères » ; « de son propre fonds, car il est naturellement inconstant de toutes manières : il est inconstant d'inconstance » ; « et on le voit quelquefois travailler avec la dernière application, et avec des travaux incroyables, à » ; « nuisibles, et qu'il poursuit seulement parce qu'il les veut. Il est bizarre » ; « il vit partout, il vit de tout, et il vit de rien » ; « il passe même dans le parti des gens de piété qui lui font la guerre » ; « il se hait lui-même, avec eux[3] il conjure sa perte, il travaille même à sa ruine » ; « Il ne faut donc pas s'étonner s'il se joint à la plus sévère piété, et s'il » ; « quand on pense qu'il quitte son plaisir, il le change seulement en satisfaction, et lors même qu'il » ; « on le retrouve dans le triomphe de sa défaite », et « trouve dans la violence de ses vagues continuelles une ».

Ms. 1663. — Conforme au texte définitif, sauf ces variantes (dont la plupart sont, sans les fautes, dans le manuscrit autographe) : « Il ne repose jamais hors de soi » ; « On ne peut en sonder la profondeur » ; « il en forme quelquefois de si monstrueuses » ; « n'avoir plus d'envie de courir quand il se repose » ; « a une magie qui lui est propre » ; « un (*sic*) peu de temps et sans effort » ; « plutôt que par les beautés et par le mérite » ; « que c'est après lui-même qu'il court, lorsqu'il suit les choses qui sont à son gré. Il est tout le contraire » ; « timide et audacieux, etc. » ; « qui le tournent et le dénouent (*sic*) pour l'ordinaire à la gloire, et aux richesses ou aux plaisirs » ; « et outre les changements qui lui viennent des causes étrangères » ; « de légèreté d'amour, de nouveautés » ; « travailler avec la dernière application, et avec des travaux incroyables, à » ; « et conserve sa fierté » ; « il vit partout, il vit de tout, et il vit de rien, et il s'accommode » ; « il passe même dans le parti des gens de piété qui lui font la guerre » ; « et, pourvu qu'il soit, veut bien être son ennemi » ; « Il ne faut donc pas s'étonner s'il se joint à la plus sévère piété, et s'il » ;

1. L' « etc. » est dans ce manuscrit, ainsi que dans la copie de 1663.
2. « Les », par mégarde, dans le manuscrit.
3. Le manuscrit a bien ainsi une virgule après « lui-même », et il n'y en a pas après « avec eux ».

« dans le même temps qu'il [se] ruine en un endroit, il se rétablit »; « quand on pense qu'il quitte son plaisir, il se change seulement en satisfaction »; « on le retrouve dans les triomphes de sa défaite », et « trouve dans la violence de ses vagues continuelles une ».

Edit. 1664. — Conforme au texte définitif, sauf ces variantes : « L'amour-propre est l'amour de soi-même et de toutes choses pour soi. Il est plus habile que le plus habile homme du monde[1]. Il rend les hommes idolâtres d'eux-mêmes, et les rendroit » ; « Il ne repose jamais hors de soi » ; « On ne peut sonder la profondeur de ses projets, ni en percer les ténèbres » ; « il en forme quelquefois de si monstrueuses » ; « qui les couvre » ; « n'avoir plus envie de courir quand il se repose, et pense avoir perdu » ; « en quoi il est raisonnable[2] à nos yeux » ; « dans ses plus grands intérêts et ses plus importantes affaires » ; « a une magie qui lui est propre » ; « que c'est après lui-même qu'il court et qu'il suit son gré. Il est tous les contraires » ; « et le dévouent pour l'ordinaire à la gloire, ou aux richesses, ou aux plaisirs » ; « qui lui viennent des causes étrangères » ; « il est inconstant d'inconstance, de légèreté d'amour de nouveauté[3], de lassitude » ; « travailler avec la dernière application, et avec des travaux incroyables, à » ; « Il est bigearre[4] » ; « il vit partout, il vit de tout, et il ne vit de rien, et il s'accommode » ; « il passe même par pitié[5] dans le parti des gens qui lui font la guerre » ; « enfin il ne se soucie que d'être, pourvu qu'il soit : il veut bien[6] » ; « s'il se joint à la plus sévère pitié, et s'il » ; « quand on pense qu'il quitte son plaisir, il le change seulement en satisfaction » ; « on le retrouve dans les triomphes de sa défaite », et « trouve dans la violence de ses vagues continuelles une ».

DLXV

Ms. aut. — La modération dans la bonne fortune n'est que la crainte de la honte qui suit l'emportement, ou la peur de perdre ce que l'on a.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe[7].

DLXVII

Ms. 1663. — Tout le monde trouve à redire en autrui ce qu'il trouve à redire en lui.

DLXVIII

Ms. aut. — Enfin l'orgueil, comme lassé de ses artifices et de ses métamorphoses, après avoir joué tout seul les personnages de la comédie humaine, se montre avec son visage naturel, et se découvre....

1. Cette phrase est notre maxime IV.
2. Ainsi, pour « semblable ».
3. Ponctué ainsi dans cette édition.
4. Voyez ci-dessus, p. 39 et note 3.
5. Ainsi, là et deux lignes après, pour « piété ».
6. Ainsi ponctué.
7. Voyez ci-dessus, p. 3-4, les maximes XVII et XVIII.

DLXIX

Ms. aut. — Rapprochez de cette maxime la variante donnée ci-dessus, p. 7, de la maxime xli.

DLXXI

Ms. aut. — Quand on ne trouve point son repos en soi-même, il est inutile de le chercher ailleurs.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

DLXXII

Ms. aut. — On n'est jamais si malheureux qu'on craint, ni si heureux qu'on espère.

Ms. 1663. — On n'est jamais si malheureux qu'on croit, ni si heureux qu'on espère.

Edit. 1664. — On n'est jamais ni si malheureux qu'on pense, ni si heureux qu'on espère.

DLXXIII

Ms. aut. — On se console souvent d'être malheureux en effet par un certain plaisir qu'on trouve à le paroître.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « pour certain plaisir ».

DLXXIV

Ms. aut. — Comment peut-on se répondre si hardiment de soi-même, puisqu'il faut auparavant se pouvoir répondre de sa fortune ?

DLXXVI

Edit. 1664. — L'amour est en l'âme de celui qui aime ce que l'âme est au corps qui l'anime (*sic*).

DLXXVII

Ms. aut. — Comme on n'est jamais libre d'aimer ou de cesser d'aimer, on ne peut se plaindre avec justice de la cruauté de sa maîtresse, ni elle de la légèreté de son amant.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette omission fautive : « de sa maîtresse, ni de la légèreté ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « Comme on n'est jamais libre d'aimer ou de n'aimer pas », et « de la cruauté d'une maîtresse ».

DLXXVIII

Ms. aut. — La justice n'est qu'une vive appréhension qu'on nous ôte ce qui nous appartient; de là vient cette considération et ce respect pour tous les intérêts du prochain, et cette scrupuleuse application à ne lui faire aucun préjudice. Sans cette crainte qui retient l'homme dans les bornes des biens que la naissance ou la fortune lui a donnés[1], pressé par la violente passion de se conserver, comme par une faim enragée, il feroit des courses continuellement sur les autres.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « qu'on ne nous ôte »; « de[2] cette scrupuleuse application », et « des biens que la naissance ou la fortune lui ont donné[s] ».

Edit. 1664. — Voyez ci-dessus, p. 12, comment, dans cette édition, cette maxime et la suivante se combinent avec la lxxviii[e].

DLXXIX

Ms. aut. — La justice dans les bons juges qui sont modérés n'est que l'amour de l'approbation; dans les ambitieux, c'est l'amour de leur élévation.

Ms. 1663. — La justice dans les bons juges qui sont modérés n'est que l'amour dans (*sic*) leur élévation.

Edit. 1664. — L'amour de la justice dans les bons juges qui sont modérés n'est que l'amour de leur élévation. (Voyez ci-dessus, p. 12, la variante de la maxime lxxviii.)

DLXXX

Ms. aut. — On blâme l'injustice, non pas par la haine qu'on a pour elle, mais par le préjudice qu'on en reçoit.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « mais pour le préjudice ».

DLXXXIV

Ms. aut. — Comment prétendons-nous qu'un autre garde notre secret, si nous n'avons pu le garder nous-mêmes?

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

DLXXXV

Ms. aut. — L'aveuglement des hommes est le plus dangereux effet de leur orgueil : il sert encore à le nourrir et à l'augmenter, et c'est pour manquer de lumières que nous ignorons toutes nos misères et tous nos défauts.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « il sert à le nourrir et à l'augmenter, et c'est bien pour manquer de lumière que ».

1. « Données », par mégarde, dans le manuscrit.
2. Ainsi, pour « et »; à la ligne suivante, « donné », sans accord.

DLXXXVI

Ms. 1663. — On a plus de raison quand on espère plus d'en trouver aux autres[1].

DLXXXIX

Edit. 1664. — Conforme au texte définitif, sauf cette variante : « aux bâtiments de l'orgueil. »

DXCV

Ms. aut. — On n'oublie jamais si bien les choses que quand on s'est lassé d'en parler.

DXCVI

Edit. 1664. — La modestie qui semble les refuser[2], n'est en effet qu'un desir d'en avoir de plus délicates.

DXCIX

Ms. aut. — L'approbation que l'on donne à l'esprit, à la beauté et à la valeur, les augmente, et les perfectionne, et leur fait faire de plus grands effets qu'ils n'auroient été capables de faire d'eux-mêmes.

DCI

Ms. aut. — On ne fait point de distinction dans la colère, bien qu'il y en ait une légère et quasi innocente, qui vient de l'ardeur de la complexion, et une autre très-criminelle, qui est, à proprement parler, la fureur de l'orgueil et de l'amour-propre.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « dans les espèces de colère ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « dans les espèces de colères », et « qui est, proprement parler, la ».

DCII

Ms. aut. — Les grandes âmes ne sont pas celles qui ont moins de passions et plus de vertu, mais celles qui ont seulement de plus grandes vues.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « de vertus », et « celles qui seulement ont ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf la variante « de vertus ».

1. Ainsi, sans les deux négations.
2. Qui semble refuser les louanges. — La maxime est, dans cette édition, réunie à la maxime CXLIII : voyez ci-dessus, p. 21.

DCIII

Ms. aut. — Les rois font des hommes comme des pièces de monnoie : ils les font valoir ce qu'ils veulent, et on est forcé de les recevoir selon leur cours et non pas selon leur véritable prix.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « leurs cours », et « leurs véritables prix. »

DCIV

Ms. aut. — Peu de gens sont cruels de cruauté, mais tous les hommes sont cruels et inhumains d'amour-propre.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « de cruauté, mais les hommes sont ».

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « de cruauté, mais l'on peut dire que la plupart des hommes sont ».

DCV

Ms. aut. — Dieu seul fait les gens de bien, et on peut dire de toutes nos vertus ce qu'un poëte a dit de l'honnêteté des femmes :

.... L'essere honesta
Non è, se non un'arte de parer honesta.

Ms. 1663. — Cette copie est conforme, pour la partie française, au manuscrit autographe, mais elle omet la citation italienne.

DCVI

Ms. aut. — La vertu est un fantôme formé par nos passions, à qui on donne un nom honnête, pour faire impunément ce qu'on veut.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « La vertu des gens du monde est un fantôme », et « pour faire impunément ce qu'on peut. »

DCVII

Ms. aut. — Nous sommes préoccupés de telle sorte en notre faveur, que ce que nous prenons le plus souvent pour des vertus ne sont en effet que des vices qui leur ressemblent, et que l'orgueil et l'amour-propre nous ont déguisés.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes : « que ce que nous prenons souvent pour des vertus n'est en effet qu'un nombre de vices qui ».

Edit. 1664. — Conforme à la copie de 1663, sauf cette variante : « ce que nous prisons souvent pour des vertus ».

DCVIII

Ms. aut. — Les crimes deviennent innocents, et même glorieux,

par leur nombre et par leurs[1] excès; de là vient que les voleries publiques sont des habiletés, et que les massacres des provinces entières sont des conquêtes.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante: « des habiletés, et que prendre des provinces injustement s'appelle faire des conquêtes. Le crime a ses héros ainsi que la vertu[2]. »

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe, sauf ces variantes, dont la seconde, ainsi que l'addition finale, sont dans la copie de 1663 : « innocents, même glorieux par leur nombre et par leurs qualités »; « des habiletés, et que prendre des provinces injustement s'appelle faire des conquêtes, » et : « Le crime a ses héros, etc. »

DCXIV

Ms. aut. — Cette intrépidité doit soutenir le cœur dans les conjurations, au lieu que la seule valeur lui fournit toute la fermeté qui lui est nécessaire dans les périls de la guerre.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe[3].

DCXV

Edit. 1664. — Conforme au texte définitif, sauf cette variante : « une infinité d'actions qui, au lieu de l'avoir pour but, regarde seulement. »

DCXVIII

Ms. 1663. — L'imitation est toujours malheureuse, et tout ce qui est contrefait déplaît, et les seules choses charment qui sont naturelles.

DCXIX

Ms. aut. — Nous ne regrettons pas la perte de nos amis selon leur mérite, mais selon nos besoins et l'opinion que nous croyons leur avoir donnée de ce que nous valons.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « suivant leurs mérites », et l'omission, par inadvertance, de *nous* devant *valons*.

DCXX

Ms. aut. — Il est bien malaisé de distinguer la bonté répandue et générale pour tout le monde, de la grande habileté.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

DCXXII

Ms. aut. — La confiance de plaire est souvent le moyen de plaire infailliblement.

1. Dans le manuscrit *leux*, calque à remarquer d'une prononciation du pluriel *eurs* (leçon de l'édition Suard : voyez au tome I, note 1 de la page 258).

2. Voyez ci-dessus, p. 25, la note 1.

3. Cette maxime, dans les trois textes, suit la maxime CCXVII et n'en fait qu'une avec elle.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe, sauf cette variante : « est souvent un moyen. »

Edit. 1664. — Conforme à la copie de 1663.

DCXXIII

Ms. aut. — Voyez ci-dessus, p. 37, la variante de la maxime CCLXV dont la DCXXIII^e est la seconde phrase, jointe par *et* dans le texte définitif.

DCXXVI

Ms. aut. — La vérité est le fondement et la raison de la perfection et de la beauté[1]; car il est certain qu'une chose, de quelque nature qu'elle soit, est belle et parfaite, si elle est tout ce qu'elle doit être, et si elle a tout ce qu'elle doit avoir.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — La vérité est le fondement et la justification de la raison, de la perfection et de la beauté; car il est certain qu'une chose, de quelque nature qu'elle soit, est belle et parfaite, si elle est tout ce qu'elle doit être, et si elle a tout ce qu'elle doit avoir.

DCXXIX

Ms. aut. — La politesse des États est le commencement de leur décadence, parce qu'elle applique tous les particuliers à leurs intérêts propres, et les détourne du bien public.

Ms. 1663. — Conforme au manuscrit autographe.

Edit. 1664. — Conforme au manuscrit autographe.

DCXXX

Ms. aut. — De toutes les passions, celle qui est la plus inconnue, c'est la paresse; elle est la plus violente et la plus maligne... ; c'est le petit poisson qui a la force d'arrêter les plus grands navires ; c'est une bonace.... et les plus grandes tempêtes. Le repos de la paresse est un charme secret de l'âme.... ses plus ardentes poursuites et ses[2] plus opiniâtres résolutions, et enfin, pour donner la véritable idée de cette passion, il faut dire que la paresse est une béatitude de l'âme, qui la console de toutes ses pertes, et la fait renoncer à toutes ses prétentions.

DCXXXI

Ms. aut. — De plusieurs actions diverses que la fortune arrange comme il lui plait, il s'en fait plusieurs vertus.

1. Dans le manuscrit autographe et dans la copie de 1663, ce commencement est déjà plus haut, comme maxime distincte, sous cette forme : « La vérité est le fondement et la justification de la (*sa*, 1663) beauté. »

2. « Ses » est écrit en interligne, au-dessus de « les » biffé.

II

MAXIMES INÉDITES,

FOURNIES PAR LES TROIS TEXTES ANTÉRIEURS A L'ÉDITION DE 1665, LA 1re DONNÉE PAR L'AUTEUR.

Le manuscrit autographe (de Liancourt) contient une maxime inédite (c'est son n° 237); la copie de 1663, une aussi, qui se retrouve dans l'édition hollandaise de 1664 (ce sont les nos 2 de celle-là et 6 de celle-ci); sept autres sont propres à l'édition de 1664 (ce sont ses nos 108, 109, 110, 153, 154, 155 et 156).

Manuscrit autographe (de Liancourt).

Il est difficile de comprendre combien est grande la ressemblance et la différence qu'il y a entre tous les hommes.

Copie de 1663 *et édition de* 1664.

Si on avoit ôté à ce qu'on appelle force, le desir de conserver et la crainte de perdre, il ne lui resteroit pas grand'chose.

Édition de 1664.

La familiarité est un relâchement presque de toutes les règles de la vie civile, que le libertinage a introduit dans la société, pour nous faire parvenir à celle qu'on appelle commode.

C'est un effet de l'amour-propre, qui, voulant tout accommoder à notre foiblesse, nous soustrait à l'honnête sujétion que nous imposent les bonnes mœurs, et, pour chercher trop les moyens de nous les rendre commodes, les fait dégénérer en vices.

Les femmes ayant naturellement plus de mollesse que les hommes, tombent plus tôt dans ce relâchement, et y perdent davantage; l'autorité du sexe ne se maintient pas; le respect qu'on lui doit diminue, et l'on peut dire que l'honnête y perd la plus grande partie de ses droits.

La raillerie est une gaieté agréable de l'esprit, qui enjoue la con-

versation, et qui lie la société, si elle est obligeante, ou qui la trouble si elle ne l'est pas.

Elle est plus[1] pour celui qui la fait, que pour celui qui la souffre.

C'est toujours un combat de bel esprit, que produit la vanité : d'où vient que ceux qui en manquent pour la soutenir, et ceux qu'un défaut reproché fait rougir, s'en offensent également, comme d'une défaite injurieuse qu'ils ne sauroient pardonner.

C'est un poison qui, tout pur, éteint l'amitié et excite la haine, mais qui, corrigé par l'agrément de l'esprit et la flatterie de la louange, l'acquiert ou la conserve ; et il en faut user sobrement avec ses amis et avec les foibles.

1. Ainsi : voyez ci-après, p. 56, note 1.

III

ÉTUDE DE M. WILLEMS

sur la 1re édition des Maximes de la Rochefoucauld, *imprimée par les Elzevier, en* 1664.

(Voyez ci-dessus, l'*Avant-propos*, p. VII; et ci-après, la *Notice bibliographique*, au commencement des IMPRIMÉS, B, *Maximes*.)

Nous n'avons pas besoin d'avertir que, dans cette étude publiée en 1879, *les mots* manuscrit (autographe) *désignent la source ainsi nommée par M. Gilbert. M. Willems n'a pu connaître que par ce que nous lui en avons récemment appris le manuscrit d'incontestable authenticité dont nous donnons plus haut la très-complète collation, et que, dans les notes ajoutées par nous entre crochets, nous nommons, comme partout dans cet* Appendice, *le « Manuscrit de Liancourt ».*

On sait que la Rochefoucauld fit imprimer pour la première fois ses *Maximes* en 1665. Dans un *Avis au lecteur*, en tête du volume, l'auteur, ou le Sosie qui parle en son nom, rend compte en ces termes du motif qui l'a déterminé à publier son livre : « Il y a apparence que l'intention du peintre n'a jamais été de faire paroître cet ouvrage, et qu'il seroit encore renfermé dans son cabinet, si une méchante copie qui en a couru, et qui a passé même, depuis quelque temps, en Hollande, n'avoit obligé un de ses amis de m'en donner une autre, qu'il dit être tout à fait conforme à l'original. » L'histoire de cette copie n'avait jamais été éclaircie, et le dernier éditeur de la Rochefoucauld supposait que c'était un simple prétexte dont l'auteur s'était servi pour donner son livre au public. « Car, fait-il observer judicieusement, si une copie avait *couru* jusqu'*en Hollande*, on n'eût pas manqué de l'y imprimer immédiatement, comme on s'était hâté de faire, en 1662, pour les *Mémoires* de notre auteur; or il ne reste pas trace d'une édition hollandaise antérieure à la première édition française[1]. »

La Rochefoucauld n'en a pas fait accroire à ses lecteurs : cette édition hollandaise, vainement cherchée jusqu'ici, existe, et nous avons réussi à en retrouver un exemplaire. C'est un mince volume de 79 pages, imprimé en gros caractères et dans le format petit in-8°. Le titre porte : SENTENCES ET MAXIMES DE MORALE. *A la Haye, chez Jean et Daniel Steucker*, CIↃ IↃC LXIV. L'édition est donc antérieure d'un an à la première édition française. Une circonstance la rend doublement précieuse : elle sort des presses elzeviriennes de Leyde. Sur le frontispice se voit la marque typographique des Elzevier : un orme embrassé par un cep chargé de raisins, avec le Solitaire et la devise *Non Solus;* en tête de la page 3, le fleuron connu sous le nom de la Sirène; p. 79, un cul-de-lampe qui se vérifie sur une foule d'elzeviers signés, entre autres sur le *Nouveau Testament* hollandais de 1659. Depuis la mort de Jean Elzevier, en 1661, la maison de Leyde avait renoncé à imprimer pour son compte particulier, et ne travaillait plus que pour

1. Page 26 de l'édition de M. Gilbert dans la Collection des *Grands écrivains*. [Sur une mention, découverte dans un manuscrit du commencement de ce siècle, de cette impression de 1664, voyez ci-après, à l'endroit cité de la *Notice bibliographique*.]

les libraires. En cette même année 1664, la veuve et les héritiers de Jean imprimaient pour les mêmes Steucker une jolie édition du *Nouveau Testament* d'Olivetan, suivi des *Psaumes* de Marot et de Bèze[1].

Les frères Steucker, qui allaient bientôt se montrer les émules des Elzevier dans l'art typographique, n'étaient alors que de simples libraires, tenant boutique dans la grand'salle du Palais des États à la Haye. C'étaient des hommes ingénieux et avisés, qui, à peine établis, avaient su se mettre hors de pair. Ils avaient à Paris des agents ou correspondants très-bien au fait des choses littéraires, qui leur faisaient passer sous main des pièces historiques ou autres dont la publication n'eût pas été autorisée par la censure. Ainsi les Steucker avaient trouvé moyen de se procurer le texte inédit des *Mémoires* de Bassompierre, dont ils confiaient l'exécution aux Elzevier de Leyde (1665). Presque en même temps, ils donnaient, par parties détachées, mais dans un format uniforme, l'édition originale de Brantôme, qu'ils faisaient imprimer par les plus habiles typographes du temps, les Elzevier d'Amsterdam, les Hackius et les Foppens (1665-66).

S'il est à peine question d'eux dans les livres de bibliographie, c'est que le plus souvent ils ont gardé l'anonyme, et qu'on a confondu leurs productions avec celles de leurs rivaux. Pour établir la part qui leur revient dans ce qu'on est convenu d'appeler la collection elzevirienne, il faut procéder à un minutieux travail d'enquête et de comparaison. Ce travail, nous l'avons fait, et nous en publierons sous peu le résultat. On pourra se convaincre que la part des Steucker est très-considérable, et suffit à leur assurer un des premiers rangs parmi les imprimeurs et libraires de leur pays, à côté ou non loin des Blaeu, des Hackius et des Elzevier.

Les *Maximes* de la Rochefoucauld furent peut-être leur début dans la carrière d'éditeur; car nous ne connaissons d'eux aucun livre antérieur à celui-là. Pour n'avoir pas à revenir sur la question bibliographique, nous ajouterons ici un mot sur une particularité qui nous avait beaucoup intrigué, et dont la découverte que nous venons de faire nous fournit l'explication. Il existe deux réimpressions hollandaises des *Maximes*, parues en 1676 et 1679 dans le format petit in-12, et attribuées erronément aux Elzevier par tous les bibliographes[2]. La première fois qu'elles nous passèrent sous les yeux, ce fut avec une vive surprise que nous constatâmes qu'elles sortaient des presses des Steucker. Nous savions par expérience que les publications de ces imprimeurs rentrent presque toutes dans la classe des livres historiques. Il ne fallut rien moins que le témoignage irrécusable de la sphère, des fleurons et du matériel typographique, pour nous décider à accoler le nom des Steucker au titre d'un écrit qui s'écarte si complétement de leur genre habituel. Aujourd'hui tout s'explique. Si les Steucker n'ont point laissé à tel de leurs collègues dont c'était la spécialité, par exemple Wolfgang ou Daniel Elzevier, le soin de réimprimer cet ouvrage, c'est qu'ils avaient ou croyaient avoir une sorte de droit de priorité. On conçoit également qu'ils aient tardé onze ans à reproduire les *Maximes* malgré la vogue qu'elles avaient eue en France : sans doute ils attendaient que leur propre édition fût entièrement écoulée. Notons enfin un détail bizarre, mais qui s'explique par ce qui précède. Lorsque, en 1676, les Steucker se décidèrent à réimprimer le volume, quatre éditions s'étaient succédé en France, et le texte avait subi de notables modifications. Au lieu de s'attacher à reproduire la quatrième et dernière édition, comme l'eût fait à leur place tout autre libraire, les Steucker préférèrent s'en tenir au texte primitif, c'est-à-dire à leur propre texte revisé une première fois par l'auteur,

1. Le Nouveau Testament, c'est-à-dire la nouvelle alliance de nostre Seigneur Jésus-Christ (le *Non Solus*). *A la Haye, chez Jean et Daniel Steucker*, 1664, 2 parties en 1 vol. in-12.

2. Réflexions ou sentences et maximes morales (la Sphère). *Suivant la copie imprimée à Paris*, CIↃ IↃC LXXVI, petit in-12, de 20 ff. limin. y compris le frontispice gravé et le titre imprimé, 104 pp. de texte et 4 ff. de table. Les bibliographes ne citent que l'édition de 1679, qui est une réimpression textuelle de celle de 1676.

et qui depuis lors sans doute était demeuré à leurs yeux le seul texte officiel et consacré. Les deux éditions de 1676 et de 1679 sont une copie pure et simple de celle de 1665.

Revenons à notre volume, et commençons par donner une idée exacte de ce qu'il contient. Les maximes y sont au nombre de cent quatre-vingt-neuf; elles forment chacune un alinéa spécial, sans autres marques ni signes distinctifs. L'ordre dans lequel elles se suivent diffère essentiellement de celui qui a été adopté plus tard. Nous indiquons par un numéro la place qu'elles occupent dans l'excellente édition publiée par M. Gilbert pour la Collection des *Grands écrivains de la France*. Le soin qu'a pris M. Gilbert de recueillir en note toutes les variantes fournies soit par le manuscrit autographe conservé au château de la Roche-Guyon, soit par les diverses éditions données par l'auteur, nous a mis à même d'indiquer pour chaque maxime celle des versions dont elle se rapproche le plus[1]....

Dix de nos maximes ont été dédoublées plus tard, et ont fourni la matière de onze maximes nouvelles. Par contre, il en est six autres qui n'en forment que trois dans l'édition définitive : en sorte que le volume de 1664 renferme en réalité 197 maximes, au lieu de 317 que contient l'édition originale de 1665.

Sur ces 197 maximes, il y en a sept données comme posthumes dans l'édition de M. Gilbert, où elles figurent sous les n°ˢ 505, 511, 517, 520, 522, 523 et 529. Elles sont, en général, conformes à la rédaction du manuscrit autographe, à l'exception du n° 522, qui offre un texte tout différent[2]. Dorénavant ces pensées devront être reléguées, non plus parmi les posthumes, mais dans la catégorie de celles que l'auteur a retranchées[3].

Huit sont complétement inédites, et, à ce titre, nous croyons devoir les reproduire :

(P. 5.) Si on avoit ôté à ce qu'on appelle force, le desir de conserver et la crainte de perdre, il ne lui resteroit pas grand'chose[4].

(P. 49.) La familiarité est un relâchement presque de toutes les règles de la vie civile, que le libertinage a introduit dans la société, pour nous faire parvenir à celle qu'on appelle commode.

C'est un effet de l'amour-propre, qui voulant tout accommoder à notre foiblesse, nous soustrait à l'honnête sujection que nous imposent les bonnes mœurs, et pour chercher trop les moyens de nous les rendre commodes, les fait dégénérer en vices.

Les femmes ayant naturellement plus de mollesse que les hommes, tombent plutôt dans ce relâchement, et y perdent davantage; l'autorité du sexe ne se maintient pas; le respect qu'on lui doit diminue, et l'on peut dire que l'honnête y perd la plus grande partie de ses droits.

(P. 67.) La raillerie est une gaieté agréable de l'esprit, qui enjoue la conversation et qui lie la société, si elle est obligeante, ou qui la trouble, si elle ne l'est pas.

[1. Nous omettons le tableau comparatif dressé par M. Willems et placé par lui à la suite de ces mots. Il ferait, en ce qui touche l'édition de 1664, double emploi avec nos tableaux de concordance (ci-après, p. 66-82); et d'ailleurs, comme on peut le voir dans notre *Avant-propos*, ce qui se rapporte à la source inconnue, non retrouvée, de M. Gilbert, a perdu beaucoup de son importance et de sa valeur.]

[2. Si, au lieu de rapprocher le texte de 1664 du manuscrit de M. Gilbert, nous le comparons avec celui de Liancourt, cette phrase est à modifier ainsi : « Trois (517, 523 et 529) sont conformes à la rédaction du manuscrit autographe, les quatre autres (505, 511, 520 et 522) offrent des variantes assez considérables. »]

[3. Les chiffres de M. Willems dans ces deux derniers paragraphes ne sont pas tout à fait conformes à ceux que donne le résumé dont nous avons fait suivre nos tableaux de concordance. Ce sont là des différences qu'on s'explique aisément dans un travail qui demande une si minutieuse attention.]

[4. Cette première maxime inédite est la seule des huit qui se trouve ailleurs que dans l'édition de 1664; c'est la seconde de la copie de 1663 (voyez ci-dessus, p. 51).]

Elle est plus pour celui qui la fait que pour celui qui la souffre[1].

C'est toujours un combat de bel esprit, que produit la vanité; d'où vient que ceux qui en manquent pour la soutenir, et ceux qu'un défaut reproché fait rougir, s'en offensent également, comme d'une défaite injurieuse qu'ils ne sauroient pardonner.

C'est un poison qui, tout pur, éteint l'amitié et excite la haine, mais qui, corrigé par l'agrément de l'esprit et la flatterie de la louange, l'acquiert ou la conserve; et il en faut user sobrement avec ses amis et avec les foibles[2].

Quelques-unes de ces pensées méritaient peut-être de rester en oubli, et l'auteur a bien fait de les répudier. Mais de ce qu'elles sont inférieures aux autres et accusent une certaine négligence de style, ne nous hâtons pas de conclure qu'elles soient moins authentiques. Bon nombre de celles qui se lisent dans le manuscrit autographe et dans la première édition sont pareillement dans ce cas. Si profond penseur, si parfait écrivain qu'il soit, la Rochefoucauld n'a pas été toujours également heureux dans le choix de ses pensées et de ses expressions. Et ici nous nous retranchons derrière l'auteur lui-même, qui, durant quinze ans, n'a pas cessé de manier et de remanier son œuvre, modifiant sans cesse et élaguant tout ce qui lui paraissait manquer de justesse quant au fond ou de précision dans la forme. Par combien de retouches successives ce petit livre des *Maximes* n'a-t-il point passé avant d'atteindre au point de perfection où il s'offre dans la rédaction définitive? Ceux-là le savent bien qui ont pris la peine de comparer entre elles les diverses éditions.

Toujours est-il que ce n'est pas peu de chose que de nous avoir conservé quelques lignes de plus d'un maître en l'art d'écrire. Mais là n'est pas le seul, ni même, à nos yeux, le principal mérite de notre livret. Ce qui lui donne un intérêt exceptionnel, ce sont les variantes très-nombreuses et souvent très-précieuses qu'il renferme. Dans la liste qui précède, nous avons dû nous borner, pour chaque maxime, à indiquer sommairement le texte offrant le plus d'analogie avec le nôtre. Mais il est rare qu'il y ait conformité entière, et, à notre avis, l'avantage n'est pas toujours du côté de la version reçue.

Quelques-unes de ces variantes sont purement littéraires :

Max. 83 : *L'amitié la plus sainte et la plus* sincère (le manuscrit[3] porte *la plus sainte et la plus sacrée*)....

Max. 255 : *Les* pensées *et les sentiments* (dans le ms. : *les peines*[4] *et les sentiments*) *ont chacun un ton de voix, une action et un air de visage qui leur sont propres*....

Max. 21 : *Ceux qu'on condamne au supplice affectent quelquefois une constance et un mépris de la mort qui n'est en effet que la crainte de l'envisager : de sorte qu'on peut dire que cette constance et ce mépris sont à leur esprit ce que le* mouchoir *est à leurs yeux*[5]. Toutes les éditions portent : ce que le *bandeau* est à leurs yeux. *Mouchoir* n'était pas du style noble. Alfred de Vigny fait remarquer quelque part que la muse tragique française a été quatre-vingt-dix-huit ans avant de se décider à dire tout haut *un mouchoir*, elle qui disait *chien* et *éponge*, très-franchement. Et M. de Vigny avait ses raisons pour parler de la sorte, car c'est ce même

1. Il est évident que le typographe a omis un mot. L'auteur doit avoir écrit : *Elle est plus malaisée pour celui qui la fait*..., ou quelque chose d'analogue.

2. Le fond de ces pensées sur la raillerie se retrouve dans la 16e des *Réflexions diverses*, intitulée *De la différence des esprits* (p. 328 de l'édition de M. Gilbert).

[3. Non pas seulement le manuscrit de M. Gilbert, mais aussi celui de Liancourt et la copie de 1663 : voyez ci-dessus, p. 13.]

[4. Cette mauvaise leçon du manuscrit de M. Gilbert, et du texte de M. de Barthélemy, n'est pas dans le manuscrit de Liancourt : voyez ci-dessus, p. 36.]

[5. M. Willems a cité des deux maximes précédentes le texte de 1664; pour cette troisième, il donne le texte définitif de 1678, en n'y changeant que *bandeau* en *mouchoir*. Le manuscrit de Liancourt et ceux de MM. Gilbert et de Barthélemy portent aussi *mouchoir*, et de même la copie de 1663, qui substitue seulement *ce qu'un* à *ce que le*. Pour la variante totale de la maxime, voyez ci-dessus, p. 4.

mot, employé dans un cas où il était indispensable et ne comportait pas d'équivalent, qui fut la principale cause de l'insuccès de sa tragédie d'*Othello*[1]. Ici la variante est de peu de conséquence, mais il est bon de la recueillir, ne fût-ce que pour faire voir à quels scrupules de style l'auteur s'est cru tenu d'obéir.

En voici une autre plus importante. L'édition de 1665 contient la maxime suivante : *La confiance de plaire est souvent un moyen de déplaire infailliblement* (max. 622). Je ne sais si je m'abuse, mais, exprimée de la sorte, cette pensée me fait l'effet d'un axiome banal, assez peu digne d'être enchâssé dans le recueil des *Maximes*. Notre édition porte : *La confiance de plaire est souvent un moyen de* plaire *infailliblement*. C'est précisément le contre-pied de la leçon reçue, mais ce n'est pas moins vrai, et surtout c'est plus original, plus piquant, plus dans le tour d'esprit habituel de ce raffiné et de ce railleur. Et, de fait, la substitution était tellement indiquée, que deux des éditeurs, Brotier et M. de Barthélemy, ont pris sur eux de la faire, en dépit du texte qu'ils avaient sous les yeux[2].

Tout le monde connaît cette désolante pensée, une de celles qui résument toute la doctrine du livre : *La vanité, la honte, et surtout le tempérament, font souvent la valeur des hommes et la vertu des femmes* (max. 220). Dans la première édition cette réflexion n'avait trait qu'à la valeur des hommes, et ne s'étendait pas à la vertu des femmes. On en a conclu que le dernier bout de phrase avait été ajouté postérieurement. C'est une erreur. De tout temps l'auteur a cru que la vertu chez les femmes et la valeur chez les hommes se comportent de même façon, et obéissent aux mêmes mobiles. Il n'a jamais varié sur ce point, car notre texte dit bel et bien : *La vanité et la honte, et surtout le tempérament, fait la valeur des hommes et la chasteté des femmes, dont on fait tant de bruit*[3]. On voit que s'il s'est corrigé plus tard, c'est uniquement pour atténuer sa pensée et lui ôter ce qu'elle avait de trop général et de trop absolu.

Passons à une autre maxime, où l'altération est plus manifeste. Nous lisons dans notre texte : *L'éducation qu'on donne aux princes est un second amour-propre qu'on leur inspire*. Veut-on savoir ce que cette pensée est devenue dans les éditions postérieures? *L'éducation que l'on donne d'ordinaire aux jeunes gens est un second amour-propre qu'on leur inspire* (max. 261)[4]. On conviendra qu'il ne

[1. M. Gustave Frédérix, dans un article remarquable, tout à l'éloge de M. Willems, publié dans *l'Indépendance belge* du 25 février 1879, rectifie en ces termes ce passage : « Ce mot audacieux, *mouchoir*, n'a pas été « la principale cause de l'insuccès « de l'Othello de M. de Vigny. » Voici comment M. de Vigny raconte lui-même le succès de son audace [dans sa *Préface*, édition de 1839, p. 32] : « En 1829, grâce à « Shakespeare, elle (la tragédie française) a dit le grand mot, à l'épouvante et évanouissement des faibles, qui jetaient ce jour-là des cris longs et douloureux, mais à « *la satisfaction du public qui, en grande majorité, a coutume de nommer un mou-« choir : mouchoir*. Le mot a fait son entrée; ridicule triomphe! » *Triomphe*, dit M. de Vigny. Ce n'est donc pas ce mot hardi, de style trop peu noble, qui a précipité la chute de la pièce. » — L'observation de M. Frédérix s'applique également à ce qui est dit, d'après M. Willems, dans la *Préface* du tome III, 2[de] partie, p. XXVII.]

[2. *Plaire* est la leçon du manuscrit de Liancourt, dont la seule variante dans cette maxime est *un moyen* pour *le moyen*; c'est aussi celle de la copie de 1663 (voyez ci-dessus, p. 49-50); M. de Barthélemy ne nous avertissant point qu'il ait fait un changement, nous devons croire que son texte la lui donne également; et, en ce cas, les mots « ont pris sur eux » ne seraient justes qu'en ce qui touche Brotier, qui, lui, paraît bien, d'après tout ce qu'il nous dit, n'avoir pas connu d'impression antérieure à celle de 1665.]

[3. Même texte dans le manuscrit de Liancourt (voyez ci-dessus, p. 30), avec, à la fin, cette seule différence qui n'importe pas à ce que dit ici M. Willems : « dont chacun mène tant de bruit. »]

[4. Là aussi il y a identité entre le manuscrit de Liancourt, la copie de 1663 et l'édition de 1664[a]; et de même pour la maxime 186 dont il est parlé un peu plus

[[a] Nous aurons à noter un peu plus loin (p. 63) la même conformité de texte de la maxime 261 avec l'impression de 1664, dans une variante du 1[er] état de l'édition de 1665.]

s'agit plus ici d'une nuance de pensée, ou d'un changement de rédaction. La Rochefoucauld a craint évidemment qu'on ne prît sa maxime pour une épigramme et qu'on n'en fît l'application. Il eût mieux fait peut-être de la supprimer, il a préféré la tourner contre l'éducation en général. C'était le moyen de ne mécontenter personne en censurant tout le monde. Qui sait si cette malencontreuse maxime sur l'éducation des princes n'est pas la cause de l'extrême rareté du volume? La conjecture paraîtra moins téméraire, si l'on considère que deux ans plus tard, en 1666, l'auteur demandait la place de gouverneur du Dauphin. N'avait-il pas un intérêt capital à supprimer l'édition, pour éviter qu'on ne lui mît sous les yeux une sentence qui cadrait si mal avec l'emploi qu'il sollicitait[1]?

Continuons notre examen, et comparons encore, au hasard, quelques maximes, celle-ci par exemple : *On ne méprise pas tous ceux qui ont des vices, mais on méprise tous ceux qui n'ont aucune vertu* (max. 186 de l'édition définitive), avec celle de notre texte : *On hait souvent les vices, mais on méprise toujours le manque de vertu.*

Ou bien cette autre : *Nous avons plus de force que de volonté; et c'est souvent pour nous excuser à nous-mêmes que nous nous imaginons que les choses sont impossibles* (max. 30); dans la rédaction primitive : *Rien n'est impossible : il y a des voies qui conduisent à toutes choses; et si nous avions assez de volonté, nous aurions toujours assez de moyens*[2].

Ou bien encore la maxime 185 : *Il y a des héros en mal comme en bien*[3], avec celle-ci que l'auteur a condamnée, peut-être parce qu'elle affecte la forme d'un vers alexandrin[4] : *Le crime a ses héros, ainsi que la vertu.*

Notez que, dans notre texte, cette dernière pensée vient à la suite de la maxime 608[5], dont elle forme la conclusion logique. Tel est assez souvent le cas dans notre édition, et c'est encore un mérite sur lequel on nous permettra d'insister. Bon nombre de pensées que l'auteur a disséminées plus tard dans son livre se suivent ici dans leur liaison naturelle. En veut-on un exemple frappant? La Rochefoucauld a dit quelque part : *La folie nous suit dans tous les temps de la vie. Si quelqu'un paroît sage, c'est seulement parce que ses folies sont proportionnées à son âge et à sa fortune* (max. 207). Laharpe qualifie cette maxime d'exagération qui ne peut passer que dans une satire. « Il serait assez difficile de nous dire, ajoute-t-il, quelles étaient les folies de Sully[6] ou du chancelier de l'Hôpital;

loin. Pour la maxime 261, sur l'éducation, il y a un curieux rapprochement à faire entre elle et la maxime posthume 518, qui n'est donnée que par MM. de Barthélemy et Gilbert : « La dévotion qu'on donne aux princes est un second amour-propre » : voyez ci-dessus, p. 37 et 41.]

[1. On verra, dans la section IV de cet *Appendice* (p. 63), que les exemplaires de premier état, non cartonnés, de l'édition de 1665, ont aussi le mot *princes*, et que cette leçon a été remplacée au moyen d'un carton par la prudente leçon définitive.]

[2. Dans le manuscrit de Liancourt et dans la copie de 1663 : « Rien n'est impossible de soi ; » du reste, même texte que dans l'édition de 1664 : voyez ci-dessus, p. 5.]

[3. Le manuscrit de Liancourt a ici déjà le texte définitif de 1678, et de même la copie de 1663, qui, en outre, donne, à la fin de la maxime supprimée 608, comme aussi d'ailleurs l'édition de 1664, la version première : « Le crime a ses héros, ainsi que la vertu » : voyez ci-dessus, p. 25 et note 1.]

4. Il n'y a qu'un mot à changer, et l'on aura le vers bien connu :

Ainsi que la vertu, le crime a ses degrés.

Mais le texte de la Rochefoucauld est antérieur; car ce vers est tiré de la *Phèdre* de Racine, qui ne parut qu'en 1677.

[5. Voyez ci-dessus, la note 3.]

[6. Voici ce que M. Frédérix, dans son article déjà mentionné (p. 59, note 1), oppose à cette critique de Laharpe appuyée de l'exemple de Sully : « Ouvrons Tallemant des Réaux [tome I, p. 417]; voici ce que nous y lisons sur M. de Sully : « Ce « bon homme, plus de vingt-cinq ans après que tout le monde avoit cessé de porter « des chaînes et des enseignes de diamants, en mettoit tous les jours pour se parer, « et se promenoit en cet équipage sous les porches de la Place Royale, qui est près

et comment accorder cette maxime avec celle-ci : *Qui vit sans folie n'est pas si sage qu'il croit* (209*)? Il y a donc des gens qui n'ont point de folie, et de plus on n'est pas très-sage pour n'en pas avoir. Tout cela est-il bien clair et bien conçu, et au lieu de chercher à se faire deviner, ne vaudrait-il pas mieux s'assurer de ce qu'on veut dire? »

Labarpe a mille fois raison : il y a contradiction évidente entre les deux maximes 207 et 209. Mais la contradiction cesse si l'on consulte la rédaction primitive, parce qu'ici les deux pensées sont fondues en une seule, au moyen d'une phrase intermédiaire, qui sert à la fois de transition et de correctif :

La folie nous suit dans tous les temps de la vie ; et si quelqu'un paroît sage, c'est seulement parce que ses folies sont proportionnées à son âge et à sa fortune. Les plus sages le sont dans les choses indifférentes, mais ils ne le sont presque jamais dans leurs plus sérieuses affaires[1] : et qui vit sans folie n'est pas si sage qu'il croit.

A mesure que les éditions de son livre se succédaient, la Rochefoucauld s'ingéniait de plus en plus à condenser ses réflexions sous la forme d'aphorismes : il ne visait plus qu'à frapper des médailles. Toutes les pensées qui ne se prêtaient pas à être resserrées en quelques lignes, étaient impitoyablement sacrifiées. Le plus beau morceau du recueil, la description de l'amour-propre, a été éliminé parce qu'il était trop long et avait cessé d'être en proportion avec le reste : si bien qu'on a pu dire des *Maximes* qu'elles ne sont qu'une suite d'épigrammes qui frappent l'esprit comme un trait et qui tombent aussitôt[2]. Ce défaut, si c'en est un, est moins sensible dans la première version. Ici la pensée est plus ample, l'expression plus abondante, ou, ce qui revient souvent au même, les maximes se succèdent dans leur relation immédiate. Bornons-nous à un dernier exemple, car nous risquerions de tout citer :

TEXTE DE 1664.

Ceux qui se sentent du mérite se piquent toujours d'être malheureux, pour persuader aux autres et à eux-mêmes qu'ils sont de véritables héros, puisque la mauvaise fortune ne s'opiniâtre jamais à persécuter que les personnes qui ont des qualités extraordinaires : de là vient qu'on se console souvent d'être malheureux, par un certain plaisir qu'on trouve à le paroître[3].

RÉDACTION DÉFINITIVE.

Maxime 50.

Ceux qui croient avoir du mérite se font un honneur d'être malheureux, pour persuader aux autres et à eux-mêmes qu'ils sont dignes d'être en butte à la fortune.

Maxime 573.

On se console souvent d'être malheureux par un certain plaisir qu'on trouve à le paroître.

« de son hôtel. Tous les passants s'amusoient à le regarder. A Sully, où il s'étoit re- « tiré sur la fin de ses jours, il avoit quinze ou vingt vieux paons, et sept ou huit « vieux reitres de gentilshommes qui, au son de la cloche, se mettoient en haie pour « lui faire honneur, quand il alloit à la promenade, et puis le suivoient; je pense que « les paons suivoient aussi. » La peinture est excellente, et l'on voit les ridicules pompeux du grand ministre. Ce sont là d'assez naïves folies du sage Sully. Et cela prouve qu'il est imprudent de vouloir prendre en défaut la sagacité de la Rochefoucauld. Ce sont les noms qu'on invoque pour contester l'absolue vérité de son observation, que nous pouvons reprendre pour montrer que cette observation a touché le fond commun de la nature humaine. »]

[1. Ces deux maximes, y compris la phrase intermédiaire de l'édition de 1664 : « Les plus sages.... leurs plus sérieuses affaires », en forment, dans le manuscrit de Liancourt, comme dans notre édition, trois absolument distinctes, ses nos 1, 96, 194, nos maximes 207, 581 et 209 (voyez ci-après les tableaux de concordance, p. 72 et 79). Dans le manuscrit, au commencement de la première (207), au lieu de : « La folie nous suit », on lit, différence importante : « L'enfance nous suit ».]

2. M. Sylvestre de Sacy, *Variétés littéraires*, tome I, p. 323.

[3. On peut voir aux tableaux de concordance, ci-après, p. 67 et 78, que les deux maximes ne sont ainsi réunies dans aucun autre texte que celui de 1664.]

Nous pourrions nous étendre longuement encore au sujet de cette *méchant copie* hollandaise qui scandalisait tant la Rochefoucauld. Pas si méchante[1] en somme, puisqu'elle ne contient pas un mot qui ne soit sorti de sa plume. Nous croyons en avoir dit assez pour la recommander aux futurs éditeurs des *Maximes*. Mais au fait, est-il si nécessaire de tant la recommander? Ne contînt-il ni une ligne inédite, ni une variante nouvelle, n'est-ce pas un titre suffisant pour ce petit livre, que d'avoir décidé la Rochefoucauld à donner ses pensées au public, et d'avoir contribué de la sorte à doter les lettres françaises d'un écrit qui durer autant que la langue?

1. Il faut tout dire. Elle est méchante en ce sens qu'elle est passablement incorrecte. Par exemple on lit :

Maxime	14e	*déclin*	pour	*destin*.
		commune	—	*inconnu*.
—	19e	*indifférence*	—	*déférence*.
—	46e	*bonté*	—	*honte*.
—	60e	*semences*	—	*sentences*.
—	19e	*qui l'anime*	—	*qu'elle anime*.
—	146e	*superflues*	—	*superficielles*.

Ce sont toutes fautes de transcription, ce qui prouve que la copie de l'imprimeur était assez peu lisible.

La faute *semences* pour *sentences* se retrouve également dans le texte d'Amelot. M. Gilbert se demande où cet éditeur a trouvé la pensée 505, qui ne figure dans aucune autre impression. On le sait maintenant. Évidemment Amelot a eu notre volume sous les yeux. [La comparaison des notes de M. Gilbert sur nos maximes DXI et DCXX avec les variantes de l'édition de 1664 fortifie de deux autres preuves cette conjecture affirmative.]

IV

VARIANTES FOURNIES, POUR LE TEXTE DES *MAXIMES*,
PAR LA COMPARAISON D'EXEMPLAIRES
qui sont totalement ou partiellement de premier état, avec les exemplaires de second état[1].

1. *Première impression originale, de* 1665.

On verra à la *Notice bibliographique* (IMPRIMÉS, n° 1 des *Maximes*) que les impressions de 1665 se divisent en deux classes : l'une originale, à pages de 23 lignes; l'autre, de contrefaçons, à pages de 22. Nous n'appliquons les mots « de 1er et de 2d état » qu'à la classe de 23 lignes. Pour elle, nous nommons « de 1er état » les exemplaires d'un premier tirage de 1665, partout où ils n'ont pas été modifiés au moyen de cartons; et « de 2d état », d'une part, les exemplaires de ce premier tirage, là où ils ont des cartons, et, d'autre part, les exemplaires d'un second tirage de la même année où l'on a introduit les changements que portent les cartons. Voyez les nos 445 à 450 du *Catalogue Claudin*. Le n° 445 n'a absolument aucun carton, ainsi que nous avons pu le vérifier nous-mêmes, grâce à l'obligeance du possesseur actuel, M. le baron de Ruble. M. Daguin a dans sa précieuse bibliothèque trois exemplaires de l'édition originale de 1665, qu'il a bien voulu nous communiquer aussi très-gracieusement. L'un d'eux ne diffère de l'exemplaire non cartonné de M. de Ruble que par deux dissemblances que nous signalons ci-dessous aux pages 64-65, à la fin du relevé, qui suit, des variantes fournies par la comparaison des deux états de 1665. On verra dans ce relevé même que, parmi les onze autres exemplaires à 23 lignes dont nous avons eu connaissance, et que nous avons tous eus à notre disposition sauf les nos 446 à 450 du *Catalogue Claudin*, il s'en trouve de mixtes, c'est-à-dire qui sont en partie de 1er état et en partie de 2d.

Pour les impressions à 22 lignes de 1665, qui, comme l'a prouvé le premier M. Claudin, sont des contrefaçons, voyez les nos 451 et 452 de son *Catalogue*, et l'endroit où nous venons de renvoyer de notre *Notice bibliographique*.

a) CXLV et CXCVIII (149)[2].

1er ÉTAT : que nous n'osons decouvrir autrement. (Nos 445, 450.)

1. Ce relevé est dressé, presque tout entier, d'après l'excellent Catalogue de la vente Rochebilière, rédigé par M. Claudin (Paris, 1882, in-18).

2. Les chiffres romains sont ceux qu'ont les maximes dans notre tome I, et les chiffres arabes entre parenthèses ceux des éditions de 1665 ou 1675. — A la suite du 1er état nous indiquons les nos du *Catalogue Claudin* qui nous le donnent. Nous étendons la comparaison jusqu'aux changements d'orthographe; il nous a semblé que plus d'un pouvait avoir aussi son intérêt. — Une remarque finale collective dira ci-

2d ÉTAT : que nous n'osons découvrir autrement; nous élevons la gloire des uns pour abaisser par là celle des autres, et on loüeroit moins Monsieur le Prince et Monsieur de Turenne, si on ne les vouloit point blâmer tous deux.

Dans le 1er état la maxime 149 est conforme à la définitive CXLV ; le 2d état ajoute à celle-ci toute la CXCVIIIe. On a fait place à l'addition en serrant la composition typographique.

b) CLV (162).

1er ÉTAT : qualitez bonnes et inestimables. (Nos 445, 450.)
2d ÉTAT : qualitez bonnes et estimables.

c) CCXV (228).

1er ÉTAT : sont des extremitez.... L'espace qui est entre les deux.... Il n'y a pas moins de difference entr'-eux qu'il y a entre les visages et les humeurs, cependant ils conviennent.... relachent.... ne sont pas êgalement (*sic*) maistres.... êpouvantes (*sic*). (No 445.)

2d ÉTAT : sont deux extremitez.... l'espace qui est entre deux.... il n'y a pas moins de difference entr'elles qu'il y en a entre les visages et les humeurs, cepēdant elles conviennent.... relaschent.... ne sont pas tousjours également maistres.... espouvantes.

1er ÉTAT : s'exposer à de plus grands; outre cela, il y a un raport general que l'on remarque entre tous les courages de differentes especes, dont nous venons de parler, qui est que la nuit augmentant.... (No 445.)

2d ÉTAT : s'exposer à de plus grands ; il y en a encore qui sont braves à coups d'espée, qui ne peuvent souffrir les coups de mousquet, et d'autres y sont asseurez, qui craignent de se battre à coups d'espée. Outre cela, il y a un raport general (*la suite comme dans le 1er état*).

1er ÉTAT : tout ce qu'ils seroient capables de faire dans une occasion. (No 445.)

2d ÉTAT : tout ce qu'ils seroient capables de faire dans une action.
1er ÉTAT : de sorte que la crainte. (No 445.)
2d ÉTAT : de sorte qu'il est visible que la crainte.

d) CCXLI (263).

1er ÉTAT : La cocquetterie est le fonds de l'humeur de toutes les femmes; mais toutes ne coquettent pas parce que la coquetterie de quelques-unes...[1]. (No 445.)

2d ÉTAT : La cocqueterie est le fonds et l'humeur de toutes les femmes; mais toutes ne la mettent pas en pratique, parce que la cocqueterie de quelques-unes....

e) CCXLIII (265 et 272).

1er ÉTAT, 265 : Il y a peu de choses impossibles d'elles-mesmes, et l'aplication pour les faire reüssir nous manque bien plus que les moyens. (Nos 445, 446, 449.)

— 272 : Il y a peu de choses impossibles d'elles-mesmes, et l'on trouve plus de voyes que l'on ne pense pour y arriver. Et si nous avions assez

après, p. 64-65, les ressemblances et différences qui ont été trouvées dans les exemplaires de texte mixte, de 1665, comparés à ceux de MM. de Ruble et Daguin.

1. Les variantes de 1er état de cette *maxime* CCXLI et de la CCLXIe (ci-après, p. 63) avaient été déjà signalées, comme le dit M. le marquis de Granges de Surgères (*Revue de Bretagne et de Vendée*, août 1882, p. 160), par M. J. le Petit dans les *Miscellanées bibliographiques*, Paris, Rouveyre, 1879, p. 49.

d'aplication et de volonté, nous aurions tousjours assez de moyens. (Nos 445, 446, 449.)

2d ÉTAT, 265 : Il y a peu de choses impossibles d'elles-mesmes, et l'aplication pour (*la suite comme dans le 1er état*).

On voit qu'à notre maxime CCXLIII il en correspond deux (265 et 272) dans le 1er état, et une seule (265) dans le 2d. — Comparez ci-après *f* CCXLIX.

f) CCXLIX (272 et 274).

1er ÉTAT, 274 : Il y a une éloquence dans les yeux et dans l'air de la personne, qui ne persuade pas moins que celle de la parole. (Nos 445, 446, 449.)

2d ÉTAT, 272 : Il n'y a pas moins déloquence (*sic*) dans le ton de la voix, que dans le choix des paroles.

— 274 : Il y a une éloquence dans les yeux (*la suite comme dans le 1er état*).

Donc à notre maxime CCXLIX il n'en correspond qu'une (274) dans le 1er état, et deux (272 et 274) dans le 2d. — Rappelons ici, une fois pour toutes, que nos tableaux de concordance ont été dressés d'après le 2d état.

g) CCLXI (284).

1er ÉTAT : L'education que l'on donne aux Princes, est un second amour propre qu'on leur inspire. (Nos 445, 446, 449.)

2d ÉTAT : L'education que l'on donne dordinaire (*sic*) aux jeunes gens[1], est un second orgueil qu'on leur inspire.

h) CCLXII (285 2d état).

1er ÉTAT : *N'a pas cette maxime.* (Nos 445, 446, 449.)

2d ÉTAT : Il n'y a point de passion ou (*sic*) l'amour de soy-même regne si puissamment que dans l'amour, et on est tous-jours plus disposé de sacrifier tout le repos de ce qu'on aime que de perdre la moindre partie du sien.

A cette maxime (285) du 2d état correspond, dans le 1er, comme l'on va voir à *m*) DIV, une variante de l'une des phrases de la réflexion sur la mort.

i, j, k, l) CCLXXXV à CCLXXXVIII.
(313 à 316 2d état).

1er ÉTAT : *N'a pas ces quatre maximes.* (Nos 445, 446.)

2d ÉTAT : *On les a ajoutées telles qu'elles se lisent dans notre tome* I (*p.* 148 *et note* 5, *p.* 149 *et notes* 2 *et* 3).

Notons, au sujet de ces maximes additionnelles 313 à 316, que la Table des exemplaires de 2d état n'a pas été modifiée et par conséquent n'y renvoie pas.

m) DIV (285 1er état).

1er ÉTAT : Rien ne prouve tant que les Philosophes ne sont pas si persuadez qu'ils disent que la mort n'est pas un mal, que le tourment qu'ils se donnent pour establir l'immortalité de leur nom par la perte de la vie. (Nos 445, 446, 449.)

2d ÉTAT : *N'a pas cette maxime, qui est, nous venons de le dire à h*) CCLXII, *une variante de l'une des phrases de la réflexion sur la mort, non numérotée dans l'édition de* 1665.

1. Au sujet de ce changement très-significatif, voyez ci-dessus (p. 58 et note 1), l'*Étude de M. Willems sur l'édition hollandaise* de 1664.

n) DXCIII (135 et 259).

1ᵉʳ ÉTAT, 135 et 259 : **La sobriété est l'amour de la santé, ou l'impuissance de manger beaucoup.**
2ᵈ ÉTAT, 135 : *Conforme au 1ᵉʳ état.*

Dans le 1ᵉʳ état, cette maxime est répétée, comme on le voit, sous deux nᵒˢ différents (135 et 259), tandis qu'elle n'existe plus qu'une fois (135) dans le 2ᵈ; pour la maxime substituée, dans celui-ci, à la 259ᵉ du 1ᵉʳ état, voyez ci-après, *o*) DCXXV.

o) DCXXV (259 2ᵈ état).

1ᵉʳ ÉTAT : *N'a pas cette maxime; voyez ci-dessus n*) DXCIII.
2ᵈ ÉTAT : **Il y a une revolution generale qui change le goust des Esprits, aussi bien que les fortunes du monde.**

Il est à remarquer que, tout en corrigeant par un carton, dans le 2ᵈ état, le double emploi que faisaient, dans le 1ᵉʳ, les nᵒˢ 135 et 259, on n'a, pas plus que pour *i, j, k, l*, modifié la Table, qui, dans l'un et l'autre, renvoie aux deux dits nᵒˢ pour le mot SOBRIETÉ.

p) DCXXXIV (300).

1ᵉʳ ÉTAT : **Il est moins impossible de prendre de l'amour quand on n'en a pas que de s'en d'éfaire (*sic*) quand on en a.** (Nᵒˢ 445, 449.)
2ᵈ ÉTAT : **Il est plus facile de prendre de l'amour quand on n'en a pas, que de s'en deffaire quand on en a.**

q) DCXXXV (301).

1ᵉʳ ÉTAT : **les femmes entreprenantes.... quoy qu'elles.** (Nᵒˢ 445, 449.)
2ᵈ ÉTAT : **les hommes entreprenants.... quoy qu'ils.**

Ainsi qu'on le voit, les différences qui existent entre les deux états de l'édition originale, à pages de 23 lignes, de 1665, consistent : ou en variantes proprement dites (maximes marquées *b, c, d, g, p* et *q*); ou en additions, soit de maximes (*f, h, i, j, k, l, o*), soit à des maximes (*a, c*); ou en retranchements (*e, m*). Nous ne parlons pas de la maxime *n*) DXCIII, répétée, sous deux chiffres, dans le 1ᵉʳ état.

Les autres différences sont purement d'orthographe, ou corrections et modifications typographiques. Ainsi :

CXLIV (148), 1ᵉʳ état : *delicatte.... differemment;* 2ᵈ état : *delicate.... differēment.* — CXLVIII (153), 1ᵉʳ état : *loüent;* 2ᵈ état : *loüēt.* — CLVI (163), 1ᵉʳ état : *sottises.... gasteroient;* 2ᵈ état : *sotises.... gâteroient.* — CCXL (261), 1ᵉʳ état : *simetrie;* 2ᵈ état : *symetrie.* — CCLXXV (299), 1ᵉʳ état : *toûjours;* 2ᵈ état : *tousiours.* — DCXXXVI (302), 1ᵉʳ état : *N'aymer guere.... aymé;* 2ᵈ état : *N'aimer gueres.... aimé.*

Il a fallu aussi, dans les impressions de 2ᵈ état, serrer parfois le texte, pour faire place aux additions (nous en avons relevé un exemple à *a*) CXLV et CXCVIII), et, dans ces sortes de changements, il s'est glissé quelques fautes, pour lesquelles, ainsi que pour les dissemblances de numérotage, nous renvoyons à ce qu'en dit le *Catalogue Claudin* les bibliophiles curieux de ces petits faits.

Sont conformes au nᵒ de 1ᵉʳ état (445 de ce catalogue) qui appartient à M. de Ruble :

1° A deux différences près que nous allons dire, le plus précieux des exemplaires de M. Daguin : ces différences sont, d'une part, que dans les pages 141-143 sont

ajoutées les quatre maximes *i*, *j*, *k*, *l*, qui, dans le 2d état, précèdent la réflexion sur la mort et manquent dans le 1er; d'autre part, que, pour donner place à ces maximes, il a fallu augmenter le nombre des pages; il y en a deux de plus, ce que dissimule l'absence de deux chiffres (145 et 146) qui ont été, sans lacune de texte, sautés dans le numérotage de la pagination du 1er état, laquelle passe de 144 à 147, et, tout en finissant, comme le 2d état, par la page 150, n'en a en réalité que 148;

2° Sauf pour nos maximes *b*, *c*, qui y sont de 2d état, l'exemplaire de la Bibliothèque nationale coté Z # 1784, lequel offre d'ailleurs cette particularité que, pour le compléter par l'addition des maximes *i*, *j*, *k*, *l*, on y a intercalé, après la page 144 (de 1er état), les pages 141, 142, 143 et 144 (de 2d), de sorte qu'il a dans cette partie les deux états ensemble.

Un second exemplaire de la bibliothèque de M. Daguin est de 1er état, pour la fin du volume seulement, à partir de la page 141; les autres nos du *Catalogue Claudin* et tous les exemplaires que nous avons pu voir de 1665, à 23 lignes la page (Bibl. nat. Z # 1784 A; bibl. Cousin 10 817; Arsenal 1779, et un troisième de M. Daguin), sont partout de 2d état, c'est-à-dire ont les neuf cartons jusqu'ici découverts.

2. *Quatrième impression originale, édition de* 1675.

CLXXXVI (186).

M. Claudin nous apprend que les nos 463 et 464 de son catalogue ont chacun, aux pages 67 et 68, un même carton, qui, pour cette maxime, donne le texte définitif de 1678. Le 1er état donnait, pour elle, très-probablement celui des 2de et 3e éditions (1666 et 1671); pour toutes les autres maximes de ces deux pages, 1671 et 1675 sont identiques. Il ressort de la note de M. Gilbert au tome I (p. 105, note 2) que l'exemplaire dont il s'est servi devait avoir aussi ce carton. Ceux de la Bibliothèque nationale Z 1784 et de la bibliothèque Cousin 10 821 ont également le texte définitif, donc le carton.

Ne nous occupant que des éditions originales, nous nous bornons à renvoyer pour les remarques auxquelles donne lieu le texte de quelques autres, au *Catalogue Claudin*, particulièrement aux nos 453 et 459, dont le premier se rapporte à une contrefaçon, de texte mixte, datée de Paris 1665, mais faite probablement en province; et le second à un exemplaire d'une impression datée de Rouen 1672, dans lequel le texte de cinq maximes a été modifié au moyen de cartons.

V

TABLEAUX DE CONCORDANCE.

A. — Tableau comparant a l'édition définitive des *Maximes*, de 1678,

1° les quatre autres éditions données par l'auteur,

2° trois textes antérieurs,

et indiquant l'ordre où les maximes sont rangées, les additions successives et, par des astérisques, les maximes qui ont des variantes.

Il va sans dire que l'absence de chiffre marque absence de la maxime dans le texte dont la colonne où il manque donne le numérotage.

Textes antérieurs aux édit. données par l'auteur.			Éditions données par l'auteur.				
Ms. aut. (de Liancourt).	Copie de 1663.	Édition de 1664.	1665.	1666.	1671.	1675.	1678.
				1*	1*	1	1
			2	2	2	2	2
			3*	3*	3	3	3
12	18	105	4	4	4	4	4
217	5	86	5	5	5	5	5
113*	125*	69*	6*	6	6	6	6
120*	132*	102*	7*	7	7	7	7
121*	133*	45*	8*	8	8	8	8
158*	171* 172*	82*	9*	9	9	9	9
168*	182*	64*	10*	10	10	10	10
169*	183*	65*	11*	11	11	11	11
173*	187*	84*	12*	12	12	12	12
				13	13	13	13
8*	14*	13*	14*	14	14	14	14
78*	91*	7*	15*	15	15	15	15
211*	3*		16*	16	16	16	16
72*	85*	26*	19*	17	17	17	17
			20*	18*	18*	18*	18

TEXTES ANTÉRIEURS aux édit. données par l'auteur.			ÉDITIONS DONNÉES PAR L'AUTEUR.				
Ms. aut. (de Liancourt).	Copie de 1663.	Édition de 1664.	1665.	1666.	1671.	1675.	1678.
5	11		22	19	19	19	19
16*	22*	8*	23*	20*	20*	20*	20
144*	156*	48*	24*	21	21	21	21
174*	188*	85*	25*	22	22	22	22
182*	196*	49*	26*	23	23	23	23
195*	209*	134*	27*	24	24	24	24
			28*	25	25	25	25
			29	26	26	26	26
268*	32*	87*	30*	27	27	27	27
269*	33*	104*	31*	28	28	28	28
100*	112*		32*	29	29	29	29
14* 245*	20*	21*		30	30*	30*	30
253*			34*	31*	31	31	31
235*			35*	32*	32	32	32
21*	27*	140*	36*	33	33	33	33
153	166	138*	38	34	34	34	34
205*			39	35	35	35	35
			40*	36	36	36	36
2*	8*	138	41*	37	37	37	37
4	10	16	42	38	38	38	38
15* 171*	21* 185*	157*	43*	39	39	39	39
186*	200*	161*	44*	40	40	40	40
80*	92*		45	41	41	41	41
132	144*	77*	46	42	42*	42*	42
19*	25*		47*	43	43	43	43
68*	81*	20*	49	44	44	44	44
141*	153*	137*	50	45	45	45	45
239*			52*	46*	46	46	46
				47	47	47	47
23*	29*	123*	54*	48*	48	48	48
97*	109*	126*	56*	50*	49*	49*	49
123*	135*	128*	57*	51	50	50	50
131*	142*	76*	58*	52	51	51	51
270*	34*	127*	61*	53*	52*	52*	52
26*	39*	122*	62*	54	53	53	53

TEXTES ANTÉRIEURS aux édit. données par l'auteur.			ÉDITIONS DONNÉES PAR L'AUTEUR.				
(Ms. aut. de Liancourt).	Copie de 1663.	Édition de 1664.	1665.	1666.	1671.	1675.	1678.
84*	96*	165*	63*	55	54	54	54
93*	105*	133*	64*	56	55	55	55
165*	179*	61	65	57	56	56	56
192*	206*	132*	66*	58	57	57	57
258*			67*	59	58	58	58
29*	42*	124*	68	60	59	59	59
			69*	61	60	60	60
				62	61	61	61
39*	52*	159*	71*	63	62	62	62
76*	89*	41*	72*	64*	63	63	63
230*			73*	65	64	64	64
51*	64*	14*	75*	66*	65*	65*	65
140*	152*	160*	76*	67	66	66	66
				68	67	67	67
274*	38*	93*	78*	69	68	68	68
111*	123*	92*	79*	70	69	69	69
220	213	95	80	71	70	70	70
							71
215*	215*	97	82	73	72	72	72
218*	216*	98*	83*	74	73	73	73
259			84	75	74	74	74
260			85	76	75	75	75
261*			86*	77	76	76	76
262*			87*	78	77	77	77
145*	157*	37*	91*	79	78	78	78
			92	80	79	79	79
6*	12*	89*	93*	81*	80	80	80
							81
99*	111*	11*	95*	83	82	82	82
22*	28*	88*	94*	82*	81*	81*	83
				85	84	84	84
7*	13*	90*	98*	86	85	85	85
				87	86	86	86
							87
102*	114*	106* 107*	101*	89	88	88	88
				90	89	89	89
							90

TEXTES ANTÉRIEURS aux édit. données par l'auteur.			ÉDITIONS DONNÉES PAR L'AUTEUR.				
Ms. aut. (de Liancourt).	Copie de 1663.	Édition de 1664.	1665.	1666.	1671.	1675.	1678.
				92	91	91	91
				93*	92	92	92
			106	94	93	93	93
				95	94	94	94
				96	95	95	95
							96
36*	49*	38*	107*	98*	97	97	97
37*	50*	39*					
			108	99	98	98	98
63*	76*	182*	109*	100	99	99	99
64*	77*	181*	110*	101	100	100	100
127*	139*	183*	111*	102	101	101	101
172	186*	83	112	103	102	102	102
229*			113*	104	103	103	103
55*	68*	103*	114*	105	104	104	104
58*	71*	23*	115	106	105	105	105
117*	129*	146*	116	107	106	106	106
				108	107	107	107
				109	108	108	108
				110	109	109	109
			117*	111	110	110	110
				112	111	111	111
				113	112	112	112
				114	113	113	113
10*	16*	17*	119*	115	114	114	114
13*	19*	18*	120*	116	115	115	115
52*	65*	19*	118*	117*	116	116	116
59*	72*	169*	121*	118	117	117	117
90	102		122	119	118	118	118
96*	108*		123*	120	119	119	119
129*	143*	173*	124	121	120	120	120
227*			125*	122	121	121	121
				123	122	122	122
				124	123	123	123
43*	56*	167*	126*	125	124	124	124
44*	57*	168*	127*	126	125	125	125
	163*	170*	128*	127	126	126	126
			129*	128	127	127	127

TEXTES ANTÉRIEURS aux édit. données par l'auteur.			ÉDITIONS DONNÉES PAR L'AUTEUR.				
Ms. aut. (de Liancourt).	Copie de 1663.	Édition de 1664.	1665.	1666.	1671.	1675.	1678.
156*	169*	51*	130*	129	128	128	128
			131*	130	129	129	129
				131	130	130	130
				132	131	131	131
243*			133*	133	132	132	132
				134*	133	133	133
216	4	15	136	135	134	134	134
94*	106*	70*	137*	136	135	135	135
				137	136	136	136
38*	51*	145*	139*	138	137	137	137
91*	103*		140*	139	138	138	138
101*	113*	179*	141*	140*	139	139	139
125*	137	72*	142	141	140	140	140
136*	148*	80*	143	142	141	141	141
248*			145*	143	142	142	142
18*	24*	147*	146*	144	143	143	143
271*	35*	148	148	145	144	144	144
272*	36*	149*	149*	146	145	145	145
148*	160*		150*	147	146	146	146
155*	168*	151*	152*	148	147	147	147
187	201	152	153	149	148	148	148
228			154	150	149	149	149
				151	150	150	150
				152	151	151	151
			158*	153	152	152	152
74	87	125	160	154	153	153	153
					154	154	154
160*	174*	53*	162*	155	155	155	155
177*	191	57*	163*	156	156	156	156
			169*	157	157	157	157
							158
188	202*	56	166	159	159	159	159
190*	204*	67*	167*	160	160	160	160
191*	205*	68*	168*	161	161	161	161
179*	193*	54*	164*	162	162	162	162
255*			170*	163	163	163	163
			171*	164	164	164	164
			172	165	165	165	165

TEXTES ANTÉRIEURS aux édit. données par l'auteur.			ÉDITIONS DONNÉES PAR L'AUTEUR.				
Ms. aut. (de Liancourt).	Copie de 1663.	Édition de 1664.	1665.	1666.	1671.	1675.	1678.
159*	173*	52*	173	166	166	166	166
				167	167	167	167
209*			175	168	168	168	168
142*	154*	5*	177*	169	169	169	169
149*	161*	158*	178*	170	170	170	170
198*	212*	3*	180*	171	171	171	171
							172
225*			182*	173	173	173	173
			183*	174	174	174	174
109*	121*	100*	184	175	175	175	175
222*	217*	99*	185*	176*	176*	176*	176
73*	86*	40*	186	177	177	177	177
133*	145*	78*	187*	178	178	178	178
			188	179	179	179	179
87*	99*	33*	189*	180	180	180	180
81*	93*	101*	190*	181	181	181	181
223*	1*	1*	191*	182	182	182	182
							183
77*	90*	24*	193*	184	184	184	184
88	{ 100 45* }	4*	194	185	185	185	185
112*	124*	187*	195*	186*	186*	186	186
			196	187	187	187	187
138*	150*	81*	197*	188	188	188	188
			199*	189	189	189	189
197	211	131	198	190	190	190	190
214*			202*	191	191	191	191
213*			203*	192	192	192	192
212*			204	193	193	193	193
267*			205	194	194	194	194
			206	195	195	195	195
162*	176*		207*	196*	196*	196*	196
			209*	197	197	197	197
273*	37*	150*	149*	198	198	198	198
234*			210	199	199	199	199
			211*	200	200	200	200
			212	201	201	201	201
9*	15*	177*	214*	202	202	202	202

TEXTES ANTÉRIEURS aux édit. données par l'auteur.			ÉDITIONS DONNÉES PAR L'AUTEUR.				
Ms. aut. (de Liancourt).	Copie de 1663.	Édition de 1664.	1665.	1666.	1671.	1675.	1678.
34*	47	178*	215	203	203	203	203
70*	83*	10*	216*	204	204	204	204
83*	95*	28*	217*	205	205	205	205
238*			218	206	206	206	206
1*	7	171*	219	207	207	207	207
114*	126*	59*	220	208	208	208	208
194	208	172	221	209	209	209	209
256			222	210	210	210	210
167*	181*	62*	223*	211*	211*	211*	211
196*	210*	130*	224*	212	212	212	212
28*	41*	112*	226*	213	213	213	213
31*	44*	118*	227*	214	214	214	214
50*	63*	114*	228*	215	215	215	215
60*	73*	115*	229*	216	216	216	216
61*	74*	116*	230*	217	217	217	217
				218	218	218	218
147*	159*	119*	233	219	219	219	219
176*	190*	113*	234*	220*	220*	220*	220
30*	43*	117*	235*	221	221	221	221
				222	222	222	222
95*	107*	12*	237*	223	223	223	223
164*	178*		238	224	224	224	224
175*	189*		239*	225	225	225	225
226*			240	226	226	226	226
							227
			242	228	228	228	228
			243*	229*	229*	229*	229
105*	117*	46*	244*	230	230	230	230
				231	231	231	231
17*	23*	174*	246*	232	232	232	232
53*	66*	175* 176*	247*	233*	233*	233*	233
							234
161*	175*		249*	235	235	235	235
48*	61*	35*	250*	236	236	236	236
106*	118*	36*	251*	237	237	237	237
240			253	238	238	238	238
45*	59*	142*	255*	239*	239*	239*	239

TEXTES ANTÉRIEURS aux édit. données par l'auteur.			ÉDITIONS DONNÉES PAR L'AUTEUR.				
Ms. aut. (de Liancourt).	Copie de 1663.	Édition de 1664.	1665.	1666.	1671.	1675.	1678.
254*			261	240	240	240	240
124*	136*	180*	263*	241*	241*	241*	241
119*	131*		264*	242	242	242	242
			265*	243	243	243	243
150*	162*	186*	266*	244	244	244	244
			267*	245	245	245	245
35*	48*	121*	268*	246	246	246	246
85*	97*	31*	269*	247	247	247	247
250			270	248	248	248	248
146*	158*	44*	272* 274*	249* 258*	249* 258*	249* 258*	249
122*	134*	43*	273	250	250	250	250
98*	110*	58*	281	251	251	251	251
275*			275*	252	252	252	252
163*	177*		276*	253	253	253	253
49*	62*	25*	277*	254	254	254	254
126*	138*	73* 74*	278*	255	255	255	255
166*	180*	61*	279*	256	256	256	256
69	82	9	280	257	257	257	257
							258
				259	259	259	259
75*	88*	185*	283*	260	260	260	260
86*	98*	32*	284*	261	261	261	261
			285*	262*	262*	262*	262
27*	40*	29*	286*	263	263	263	263
47*	61*	22*	287*	264	264	264	264
231*			288*	265	265	265	265
79*	58*	94*	289*	266	266	266	266
264*			291*	267*	267*	267*	267
42*	55*		292*	268	268	268	268
				269	269	269	269
185	199	63	294	270	270	270	270
246*			295*	271*	271	271	271
							272
199*			297	273	273	273	273
							274
193*	207*	163*	299*	275	275	275	275

TEXTES ANTÉRIEURS aux édit. données par l'auteur.			ÉDITIONS DONNÉES PAR L'AUTEUR.					
Ms. aut. (de Liancourt).	Copie de 1663.	Édition de 1664.	1665.	1666.	1671.	1675.	1678.	
			302	276	276	276	276	
			304*	277*	277	277	277	
			306*	278	278	278	278	
			307*	279	279	279	279	
			308*	280	280	280	280	
				281	281	281	281	
			310	282	282	282	282	
			311*	283	283	283	283	
			312*	284	284	284	284	
210*			313*	285	285	285	285	
			314	286	286	286	286	
			315*	287	287	287	287	
			316*	288	288	288	288	
				289	289	289	289	
				290	290	290	290	
				291	291	291	291	
				292	292	292	292	
65*	78*	27*	17*	293	293	293	293	
				294	294	294	294	
				295	295	295	295	
				296	296	296	296	
46*	60*	137*	48*	297	297	297	297	
				298	298	298	298	
				299	299	299	299	
				300	300	300	300	
				301	301	301	301	
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
107*	119*	170*				394	394	
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
201* 202*				302*	341*	413*	504	

On voit que les textes antérieurs à 1665 ont tous trois une des maximes qui suivent la 297e, et le manuscrit autographe une seconde, qui y est divisée en deux, la 504e et dernière de 1678.

Si nous n'avons pas continué le tableau jusqu'à la fin sans interruption, c'est que, pour la partie finale, il suffit de faire remarquer que :

A l'édition de 1665, il manque les maximes 298 à 503 de l'édition de 1678 (la 504e et dernière de celle-ci y est déjà, mais non numérotée, ce qui fait que nous ne la portons pas à notre tableau);

A celle de 1666, il manque les maximes 302 à 503 de l'édition de 1678;

A celle de 1671, les maximes 341 à 503 de l'édition de 1678;

Et à celle de 1675, les maximes 413 à 503 de l'édition de 1678; de plus, à la place des deux maximes 372 et 375 de celle-ci, l'édition de 1675 a nos deux dernières posthumes 640 et 641.

A partir de 289, il y a identité de chiffres entre les quatre éditions antérieures à l'édition définitive de 1678 : jusqu'à 301 pour l'édition de 1666, jusqu'à 340 pour celle de 1671, et, aux deux exceptions près que nous venons de noter (372 et 375), jusqu'à 413 pour celle de 1675[1].

Il y a aussi presque entière identité de texte; les deux éditions avant-dernières (1671 et 1675) offrent une seule variante dans la maxime 331, et l'avant-dernière (1675) une en outre dans la maxime 399.

1. Pour ne rien omettre au sujet de l'édition de 1675, ajoutons qu'à notre maxime 350 correspond sa maxime 450, ainsi numérotée par erreur pour 350; et que, dans la même édition encore, il n'y a pas de maxime 377, mais deux maximes 380 : de sorte que notre 377e correspond à sa 378e; notre 378e à sa 379e; et nos 379e et 380e à ses deux 380es.

B. — Tableau de concordance des *maximes posthumes*,

c'est-à-dire de celles qui n'ont point paru du vivant de l'auteur.

Le mot *posthumes* manque maintenant de justesse pour les huit maximes qui se trouvent dans l'édition de 1664 dont l'existence est restée si longtemps ignorée.

Les chiffres marqués d'un astérisque sont, comme au tableau précédent, ceux des maximes dont le texte diffère du nôtre, lequel, pour les posthumes, reproduit celui du tome II des Portefeuilles Vallant, ou du Supplément de l'édition de 1693, ou enfin des additions et variantes tirées par M. Gilbert de la source qu'il nomme « le manuscrit autographe ». Pour les maximes 505, 507, 508, 510, 513, 514, 516, 518, 519, 520, 522, 523 et 527, les seules où il y ait lieu, ce tableau fournit le moyen de substituer à son texte celui que donne (ci-dessus, p. 40, 41, 42) le relevé des variantes du manuscrit autographe de Liancourt collationné par nous.

Manuscrit autographe de Liancourt.	Copie de 1663.	Portefeuilles Vallant (tome II).	Édition de 1664.	Notre édition.
184*	198*		60*	505
116	128*		146	506
115*				507
233*				508
252		fol. 236		509
266*		fol. 159		510
154	167		50*	511
203				512
265*		fol. 169*		513
236*				514
257		fol. 168*		515
200*				516
137	149*		189	517

Manuscrit autographe de Liancourt.	Copie de 1663.	Portefeuilles Vallant (tome II).	Édition de 1664.	Notre édition.
86*	98*			518
204*				519
57*	70*		164*	520
92	104			521
33*	46*		120*	522
189*	203*		66*	523
241		fol. 236		524
263		fol. 169		525
206				526
251*				527
224				528
40	53		166	529
		fol. 124		530
		fol. 158		531
		fol. 158		532
		fol. 158		533

Vingt-huit des maximes qui viennent après ces vingt-neuf premières, dans notre édition, à savoir 534-561, sont tirées du Supplément de l'édition de 1693. Les dix-huit premières, c'est-à-dire 534 à 551, sont les numéros 1 à 18; la concordance des six suivantes, 552 à 557, est :

Édition de 1693 :	Notre édition :
21	552
28	553
33	554
37	555
39	556
46	557

Les lacunes entre les chiffres de la première de ces deux colonnes sont comblées par des maximes qu'on a données à tort comme inédites, dans l'édition de 1693 (voyez la notice des *Maximes posthumes*, tome I, p. 219). Nos quatre maximes 558 à 561 répondent ensuite, sans interruption, aux numéros 47 à 50 du Supplément de celle-ci. Le n° 562 est tiré, nous l'avons dit (tome I, p. 221, et 235, note 2), de Saint-Évremond.

C. — Tableau de concordance des *maximes supprimées*,

c'est-à-dire de celles qui, imprimées antérieurement, ont été omises par l'auteur dans son édition définitive de 1678.

Pour ces maximes supprimées, notre texte du tome I reproduit toujours le dernier qu'en a publié l'auteur. Les chiffres avec astérisques marquent, comme dans les deux tableaux antérieurs, celles où il y a des variantes dans les textes dont nous comparons le numérotage au nôtre.

Textes antérieurs aux édit. données par l'auteur.			Éditions données par l'auteur.				Notre édition.
Ms. aut. (de Liancourt).	Copie de 1663.	Édition de 1664.	1665.	1666.	1671.	1675.	
89*	101*	105*	1				563
247			13				564
66*	79*	26*	18				565
			21				566
	127*	71	33				567
62*	75	144	37				568
80*			51				569
			53				570
24*	30	188*	55	49			571
135*	147*	129*	59				572
178*	192*	128	60				573
208*			70				574
			74				575
219	6	91*	77				576
221*	214*	96*	81	72	71	71	577
103*	115*	37*	88				578
104*	116*		89				579

TEXTES ANTÉRIEURS aux édit. données par l'auteur.			ÉDITIONS DONNÉES PAR L'AUTEUR.				Notre édition.
Ms. aut. (de Liancourt).	Copie de 1663.	Édition de 1664.	1665.	1666.	1671.	1675.	
139*	151*		90				580
			96*	84*	83	83	581
			97				582
			99				583
56*	69*		100*	88	87	87	584
108*	120*	141*	102				585
143	155*		103				586
				91	90	90	587
			104				588
54	67	143*	105				589
				97	96	96	590
11	17	172	132				591
			134				592
82	94	30	135				593
			138				594
207*			144				595
20	26	147*	147				596
151	164	162	151				597
			155				598
130*	141		156				599
			157				600
25*	31*	136*	159				601
134*	146*	79*	161				602
180*	194*	55*	165	158	158	158	603
170*	184*	111*	174				604
41*	54*		176				605
181*	195*	2*	179				606
3*	9*	139*	181*	172	172	172	607
32*	45*	4*	192	183	183	183	608
			200				609
			201				610
			208				611
			213				612
			225				613
61*	74*	116*	231				614
71	84	135*	232				615
			236				616

TEXTES ANTÉRIEURS aux édit. données par l'auteur.			ÉDITIONS DONNÉES PAR L'AUTEUR.				Notre édition.
Ms. aut. (de Liancourt).	Copie de 1663.	Édition de 1664.	1665.	1666.	1671.	1675.	
			241*	227	227	227	617
183	197*	47	245				618
110*	122*		248*	234	234	234	619
118*	130*	34*	252				620
			254				621
128*	140*	75*	256				622
232*			257				623
244			258				624
			259				625
152* 157*	165* 170*	42*	260				626
			262				627
			271				628
67*	80*	184*	282				629
249*			290				630
242*			293				631
			296*	272	272	272	632
			298	274	274	274	633
			300				634
			301				635
			302				636
			303				637
			305				638
			309				639
						372	640
						375	641

Si nous partageons en totaux divers les chiffres des tableaux qui précèdent, nous trouvons que :

1° Des 504 maximes de l'édition définitive de 1678, il y en a 106 qui n'existent que là, c'est-à-dire ne sont dans aucun des textes antérieurs : 152 sont communes à tous les textes que nous comparons ; 40 de plus, c'est-à-dire en tout 192, aux seules cinq éditions données par l'auteur ;

2° Au manuscrit autographe, il manque 300 de ces 504 maximes ; il en a 204 ; et 25 des maximes posthumes ; 45 des supprimées ;

A la copie de 1663, il en manque 335 ; elle en a 169 ; et 10 des posthumes ; 38 des supprimées ;

A l'impression hollandaise de 1664, il en manque 350 ; elle en a 154 ; et 8 des posthumes ; 31 des supprimées ;

A l'édition de 1665, il en manque 262 ; elle en a 242 ; et 75 des supprimées ;

A l'édition de 1666, il en manque 216 ; elle en a 288 ; et 13 des supprimées ;

A l'édition de 1671, il en manque 176 ; elle en a 328 ; et 12 des supprimées ;

A l'édition de 1675, il en manque 106 ; elle en a 398 ; et 14 des supprimées ;

3° Des 398 maximes antérieures à 1678, il y en a 216 où la comparaison des divers textes offre des variantes, légères, il est vrai, pour la plupart, et 182 où elle n'en offre pas. Des 152 communes à tous les manuscrits et éditions que nous comparons, 11 seulement ont un texte entièrement identique partout.

Des 182 maximes sans variantes, 68 ont paru pour la première fois dans l'édition de 1675 ;

38 dans celle de 1671 ;

39 dans celle de 1666 ;

10 dans celle de 1665.

De ces mêmes 182, nous en avons 16 dans nos textes antérieurs à 1665, c'est-à-dire à la 1re édition donnée par l'auteur.

Ces 16 sont toutes dans le manuscrit autographe,

10 des 16 dans la copie de 1663,

10 dans l'impression hollandaise de 1664.

Voici les totaux des maximes de chacun des sept textes antérieurs au texte définitif de 1678, où il y en a, avons-nous dit, 504 :

(Ces totaux ne sont pas tout à fait d'accord, à chacun nous dirons pourquoi, avec les chiffres donnés ci-dessus, à 2°.)

Manuscrit autographe, 275.

Si l'on additionne les 204 maximes définitives, les 25 posthumes et les 45 supprimées contenues dans le manuscrit autographe, on trouve 274 ; et 275 en y ajoutant la maxime inédite, ce qui est le total exact. Les doublements et dédoublements de maximes se compensent, en effet, ainsi qu'il suit : à chacune de nos

maximes 30, 39, 97 et 504, correspondent deux maximes dans le manuscrit autographe, et une seule, au contraire, à nos maximes 17 et 18, 41 et 569, 217 et 614, 261 et 518.

Copie de 1663, 217.

Si l'on additionne les 169 maximes définitives, les 10 posthumes et les 38 supprimées contenues dans la copie de 1663, on trouve 217; et 218 en y ajoutant la maxime inédite. Les doublements et dédoublements de maximes expliquent la différence d'une entre ce total 218 et le total réel, 217, de cette copie : à chacune de nos maximes 9, 39, 97 et 185, correspondent deux maximes dans le manuscrit de 1663, et une seule au contraire à nos maximes 17 et 18, 185 et 608, 217 et 614, 236 et 264, 261 et 518.

Impression hollandaise de 1664, 189;

Si l'on additionne les 154 maximes définitives, les 8 posthumes et les 31 supprimées contenues dans l'édition hollandaise de 1664, on trouve 193; et 201 en y ajoutant les huit maximes inédites. Les doublements et dédoublements de maximes expliquent la différence de douze entre ce total 201 et le total réel, 189, de cette édition : à chacune de nos maximes 88, 97, 233 et 255, correspondent deux maximes dans l'édition de 1664, et une seule au contraire à nos maximes 4 et 563; 15 et 16; 17, 18 et 565; 34 et 37; 45 et 297; 50 et 573; 56 et 256; 78, 578 et 579; 106 et 506; 126 et 394; 143 et 596; 185 et 608; 209 et 591; 217 et 614.

Édition de 1665, 318;

Pour l'édition de 1665, on trouve exactement le total 318 (en tenant compte d'ailleurs de la réflexion sur la mort, que nous n'avons pas portée au tableau de concordance, parce qu'elle n'est pas numérotée dans les exemplaires de cette édition). Il y a un double numéro 302, mais deux maximes en revanche correspondent à notre 249ᵉ.

Édition de 1666, 302;
Édition de 1671, 341;
Édition de 1675, 413;

Pour les éditions de 1666, 1671 et 1675, on trouve 301, 340 et 412 maximes, au lieu de 302, 341 et 413, totaux réels, parce que, dans chacune de ces éditions, deux maximes correspondent à notre 249ᵉ, comme dans l'édition de 1665.

VI

RÉFLEXIONS DIVERSES.

(Tome I, p. 269-348 ; voyez ci-dessus l'*Avant-propos*, p. VIII, IX, X, et ci-après la *Notice bibliographique*, C, 2, p. III.)

Variantes du manuscrit 325 bis de la bibliothèque du château de la Roche-Guyon.

Ce manuscrit contient, comme nous l'avons dit, dix-sept de nos dix-neuf *Réflexions diverses*. Nous suivons l'ordre où elles y sont rangées; c'est le même que le nôtre, à une exception près : les *Événements du siècle* sont placés tout à la fin, après les réflexions *de l'Inconstance* et *de la Retraite*, qu'ils précèdent (voyez tome I, p. 275 et note 1) dans le manuscrit A (163) de la Roche-Guyon d'où nous avons tiré notre texte du tome I. Les deux réflexions VI et XII, qui manquent dans le manuscrit 325 *bis*, sont biffées dans le manuscrit A (163), et, en tête de chacune d'elles, sont écrits ces mots : « à retrancher »; les deux phrases omises, comme il est dit ci-après, dans la réflexion III, y sont également effacées : voyez au tome I, p. 276, note 1, et p. 289, note 1.

I. — Du Vrai (fol. 1 du ms.; page 279 de notre tome I).

Page 279, lignes 12-13 : comparables l'un à l'autre, en tant qu'ils son véritablement.
Ibidem, ligne 14 : le législateur et le peintre, etc.
Page 281, ligne 2 : mais le degré de cruauté exercé sur.
Ibidem, ligne 8 : elles ne s'effacent point l'une l'autre.
Ibidem, ligne 9 : Liancourt, bien qu'il y ait infiniment plus.

II. — De la Société (fol. 3 du ms.; page 282 de notre tome I).

Page 282, ligne 21 : faire son plaisir et celui des autres.
Page 283, ligne 14 : ils doivent les faire apercevoir.
Ibidem, ligne 19 : sans sujétion; se divertir ensemble, et.
Page 284, ligne 10 : il faut souvent éviter.
Ibidem, ligne 11 : choqué, et on doit.
Page 285, ligne 4 : ne peuvent plaire longtemps.
Ibidem, ligne 21 : beaucoup de mesures.

III. — De l'Air et des Manières (fol. 6 du ms.; page 286 de notre tome I).

Page 286, ligne dernière : que la nature leur a données.
Page 287, ligne 5 : et d'incertain dans cette imitation.
Page 288, ligne 9 : avec nos propres qualités, qui les étendent.
Ibidem, ligne 12 : et à des dignités au-dessus de nous.

Page 289, lignes 9-14. Les deux phrases : « Combien.... à paroître maréchaux de France! » et « Combien.... se donnent l'air de duchesses! » sont omises.

IV. — De la Conversation (fol. 7 v° du ms.; page 290 de notre tome I).

Page 291, ligne 6 : et faire voir que c'est plus par choix.
Ibidem, lignes 8-9 : faire rarement des questions inutiles, ne laisser jamais.
Page 294, ligne 1 : mais s'il y a beaucoup d'art à parler, il n'y en a pas moins à se taire.
Ibidem, lignes 4-5 : il y a des airs, des tours et des manières qui.

V. — De la Confiance (fol. 10 v° du ms.; page 294 de notre tome I).

Page 296, ligne 8 : ni intérêt. Je sais bien qu'il est.
Ibidem, ligne 17 : et on s'acquitte avec ceux-ci.
Ibidem, ligne 18 : et en les payant de légères confiances.
Page 297, ligne 1 : On doit ne leur rien cacher.
Ibidem, ligne 2 : se montrer à eux toujours vrai, dans nos.
Ibidem, ligne 5 : de demies (*sic*) confiances; elles embarrassent.
Ibidem, ligne 8 : de ce qu'on veut cacher; on augmente.
Ibidem, ligne 12 : quand on a commencé de parler.
Ibidem, ligne 20 : le plus souvent que nous-même.
Ibidem, ligne 22 : et le scrupule de le révéler.
Page 298, lignes 6-7 : dans ce qu'on nous a confié. Ils ont peut-être même quelque intérêt de le savoir.
Ibidem, ligne 8 : et on se voit réduit.
Ibidem, ligne 14 : son premier devoir est de conserver indispensablement ce dépôt.

VII. — Des Exemples (fol. 13 du ms.; page 300 de notre tome I).

Page 300, ligne 23 : de philosophes importans (*sic*).

VIII. — De l'Incertitude de la jalousie (fol. 14 du ms.; page 301 de notre tome I).

Page 301, ligne 20 : et ne la conduit.
Page 302, ligne 1 : de la montagne, et on s'efforce.
Ibidem, ligne 2 : on est (*sic*) pas assez heureux.
Ibidem, ligne 3 : Ce qu'on souhaite.

IX. — De l'Amour et de la Vie (fol. 15 du ms.; page 302 de notre tome I).

Page 303, ligne 6 : une partie de nous-même.
Ibidem, ligne 8 : nous serions cruellement touchés de le perdre, mais nous ne sommes plus sensible (*sic*) au.

X. — Du Goût (fol. 16 v° du ms.; page 304 de notre tome I).

Page 304, ligne 7 (titre) : Des Goûts.
Ibidem, ligne 9 : que d'esprit. Il y a plus de.
Page 305, ligne 15 : par la légèreté.
Page 306, ligne 8 : de bon goût qui fait donner le prix.

Page 306, ligne 15 : la préoccupation la trouble.
Ibidem, ligne 16 : tout ce qui a du rapport à nous nous paroît.

XI. — Du Rapport des hommes avec les animaux (fol. 18 v° du ms.; page 307 de notre tome I).

Page 307, ligne 11 : en gardant quelques apparences de.
Ibidem, ligne 21 : qui n'ont de qualité.
Ibidem, ligne 23 : mordent quelquefois; et il y a même.
Page 308, ligne 6 : qui ne sont recommandables que par leur ramage, ou par leurs couleurs.
Ibidem, ligne 10 : ne vivent que de rapine.
Page 309, ligne 7 : qui s'épouvantent et rassurent.
Ibidem, ligne 13 : Combien d'oiseaux passagers, qui vont si souvent d'un bout du monde à l'autre, et qui.
Ibidem, ligne 17 : de papillons, qui cherchent le feu qui les brûlent (*sic*).
Page 310, ligne 3 : ceux qui sont touchés de leur plainte.

XIII. — Du Faux (fol. 20 v° du ms.; page 311 de notre tome I).

Page 312, ligne 5 : quelque droiture dans le goût, et il y en a qui.
Ibidem, ligne 18 : notre amour-propre est flattée (*sic*) de.
Ibidem, ligne 20 : plusieurs sortes de biens qui.
Page 313, ligne 13 : et s'y attacheroient par raison.
Ibidem, ligne 20 : se faire valoir par des qualités qui.
Page 314, ligne 4 : et l'entêtement de certaines sciences ne lui conviennent (*sic*) jamais, et est.
Ibidem, ligne 7 : aux choses, et qu'elles déterminent.
Ibidem, ligne 8 : qu'elles méritent et qui nous convient de.
Ibidem, ligne 9 : mais presque tous les hommes se trompent.
Page 315, lignes 1-2 : qui ne voulut disputer du prix.
Ibidem, ligne 15 : dans un si juste dessein. Le desir.

XIV. — Des Modèles de la nature et de la fortune (fol. 23 du ms.; page 315 de notre tome I).

Pages 317, ligne dernière, et 318, ligne 1 : elle le fait naître particulier.
Page 318, ligne 3 : qu'elle eut (*sic*) jamais produit. La fortune choisit parmi eux.
Page 319, ligne dernière : si on l'ose dire.
Page 320, ligne 21 : toujours plus grands par leurs disgrâces.
Page 322, ligne 16 : exerçant des vertus paisibles, soutenu de sa propre gloire? Et brille-t-il.

XV. — Des Coquettes et des Vieillards (fol. 27 v° du ms.; page 323 de notre tome I).

Page 323, ligne 14 : dans leur misère.
Page 324, ligne 9 : il gagne croyance vers les maris.
Ibidem, ligne 17 : des grâces et des faveurs, et plus il est.
Ibidem, ligne 21 : contre tant d'apparences.
Page 325, ligne 17 : Je ne sais même si cette tromperie

XVI. — De la Différence des esprits (fol. 29 v° du ms.; page 325 de notre tome I).

Page 326, ligne 18 : insinuant, fait éviter.
Ibidem, ligne 22 : il avance et établit les siens.
Page 329, ligne 17 : mais comme les tons et les manières ne se peuvent.
Page 330, ligne 9 : n'en marquer aucunes distinctement.
Page 331, ligne 3 : toutes les beautés. Il y en a d'autres qui.
Ibidem, ligne 5 : et tant de grâces.

XVIII. — De l'Inconstance (fol. 33 v° du ms.; page 343 de notre tome I).

Page 344, ligne 1 : il y a une première fleur d'agréments.
Ibidem, ligne 14 : on suit encore les engagements.
Ibidem, ligne 23 : quelque nouveau plaisir. La constance.
Ibidem, ligne dernière : que les premières faveurs.
Page 345, ligne 8 : plus égale et plus sévère, elle ne pardonne rien.

XIX. — De la Retraite (fol. 35 du ms.; page 345 de notre tome I).

Page 346, ligne 1 : il ne peut plus être flatté de plusieurs.
Ibidem, ligne 14 : de véritables, mais.
Ibidem, lignes 19-20 : Ils n'ont plus de part au premier bien qui ont (*sic*) d'abord rempli leurs imaginations.
Page 348, ligne 1 : d'incertitudes et de foiblesse.
Ibidem, ligne 2 : tantôt par pitié (*sic*), tantôt par raison.

XVII. — Des Événements de ce siècle (fol. 37 du ms.; page 331 de notre tome I).

Page 332, ligne 3 : et son royaume plusieurs années.
Ibidem, ligne 8 : veuve de Henri IV°.
Ibidem, ligne 9 : par le Roi, son fils, et par la haine du cardinal de Richelieu.
Ibidem, ligne 17 : tant d'avantage pour.
Page 333, ligne dernière : Vasconchellos.
Page 334, ligne 15 : St-Mars.
Page 335, ligne 3. Voyez ci-dessous l'*Addition à la Réflexion XVII*.
Ibidem, ligne 5 : jeune, sans bien et.
Page 338, lignes 1-2 : contre leur roi légitime.
Page 339, lignes 2-3 : avec fermeté, depuis six ans.
Ibidem, ligne 8 : maître absolu d'Angleterre.
Ibidem, ligne 11 : mais dans le temps qu'il reçoit.
Ibidem, lignes 20-21 : à l'Alemaigne (*sic*).
Page 341, ligne 1 : dernières campagnes. Et il s'appliquoit.
Ibidem, ligne 4 : prendre d'autres mesures. Et une aventure.
Ibidem, ligne 16 : l'alliance d'Angleterre.
Ibidem, ligne 18 : tant de puissance (*sic*) contre nous.
Page 342, ligne 9 : par la protection d'Angleterre.

En rapprochant ces variantes de celles que M. Gilbert a notées dans son commentaire du tome I, on voit que, des 108 que nous avons relevées dans le manuscrit 325 *bis* de la Roche-Guyon, il y en a 13 qui se trouvent, parmi d'autres que n'a point ce manuscrit, dans toutes les éditions antérieures à celle de M. de Barthélemy (1863); 20 sont dans cette dernière; 4 ne sont que dans une des impressions plus anciennes,

et 1 est donnée par deux. On ne peut supposer que M. de Barthélemy, qui, comme il nous le dit, a suivi, pour son texte, le même manuscrit que nous, A (163), ait connu le manuscrit 325 *bis* : il n'en eût pas tiré, sans avertir le lecteur, 20 leçons, dont plus d'une est caractéristique (voyez par exemple p. 309, 339, 346 de son édition). Il est vrai que son texte diffère de celui de son manuscrit par bien d'autres dissemblances dont il nous laisse également ignorer la source.

Addition à la Réflexion XVII : DES ÉVÉNEMENTS DE CE SIÈCLE.

(Fol. 39 v°-43 v° du manuscrit; ce morceau y est intercalé entre deux alinéas : « Le cardinal de Richelieu.... » et « Alphonse, roi de Portugal.... », dont l'un finit à la ligne 2 et l'autre commence à la ligne 3 de la page 335, dans notre tome I.)

[PROJET DE MARIAGE DE MADEMOISELLE DE MONTPENSIER AVEC LAUZUN[1].]

On doit sans doute trouver extraordinaire que Anne-Marie-Louise d'Orléans[2], petite-fille de France, la plus riche sujette de l'Europe, destinée pour les plus grands rois, avare, rude et orgueilleuse, ait pu former le dessein, à quarante-cinq ans, d'épouser Puyguilhem[3], cadet de la maison de Lauzun, assez mal fait de sa personne[4], d'un esprit médiocre, et qui n'a, pour

1. Sur ce mariage projeté, presque conclu, entre la petite-fille de Henri IV et un cadet de Gascogne, nous nous bornerons à renvoyer, d'abord et surtout aux *Mémoires de Mademoiselle*, édition de M. Chéruel, tome IV, p. 160-254; à l'extrait du *Journal d'Olivier d'Ormesson* et au petit roman des *Amours de Mademoiselle et de Lauzun*, formant l'appendice IX du même tome, p. 562-627; aux fameuses *lettres de Mme de Sévigné* des 15, 19, 24 et 31 décembre 1670 (tome II, p. 25-29 et p. 33-36); aux *Souvenirs de Mme de Caylus*, édition Michaud, p. 491; aux *Mémoires de Saint-Simon*, édition de 1873, tome I, p. 40 et 41, et tome XIX, p. 175.

2. Mademoiselle de Montpensier, dite Mademoiselle et la Grande Mademoiselle, fille du frère de Louis XIII, Gaston, duc d'Orléans, et de sa première femme la duchesse de Montpensier; née le 29 mai 1627, elle mourut le 5 avril 1693. A la date de son projet de mariage avec Lauzun, décembre 1670, elle avait donc non pas quarante-cinq ans comme il est dit deux lignes plus loin, et comme Segrais le dit de même dans ses *Mémoires-Anecdotes* (*Œuvres diverses de M. de Segrais*, Amsterdam, 1723, p. 121), mais seulement quarante-trois ans et demi. Elle dit au reste elle-même qu'elle avait alors quarante-trois ans (tome IV de ses *Mémoires*, p. 284).

3. Dans le manuscrit *Puiguillin*; Mademoiselle écrit *Péguilin*. — Antonin-Nompar de Caumont, marquis de Puyguilhem, comte, puis (1692) duc de Lauzun, était, depuis 1669, capitaine d'une compagnie des gardes du corps. Il était né en mai 1633 et mourut, en novembre 1723, à l'âge de quatre-vingt-dix ans et six mois. Il avait donc, en décembre 1670, trente-sept ans et sept mois.

4. Ce n'est pas l'avis de Mademoiselle. « C'étoit, dit-elle (tome III, p. 542), le plus joli garçon de la cour, le plus beau, le mieux fait et du meilleur air. » Voyez en outre l'autre portrait, fort détaillé, qu'elle fait de lui, au tome IV, p. 249. Saint-Simon (tome XIX, p. 169) n'admire pas comme Mademoiselle, mais toutefois contredit le *mal fait de sa personne* : « Un petit homme blondasse, bien fait dans sa taille, de

toute bonne qualité, que d'être hardi et insinuant. Mais on doit être encore plus surpris que Mademoiselle ait pris cette chimérique résolution par un esprit de servitude et parce que Puyguilhem étoit bien auprès du Roi; l'envie d'être femme d'un favori lui tint lieu de passion, elle oublia son âge et sa naissance, et, sans avoir d'amour[1], elle fit des avances à Puyguilhem qu'un amour véritable feroit à peine excuser dans une jeune personne et d'une moindre condition. Elle lui dit un jour qu'il n'y avoit qu'un seul homme qu'elle pût choisir pour épouser. Il la pressa de lui apprendre son choix; mais n'ayant pas la force de prononcer son nom, elle voulut l'écrire avec un diamant sur les vitres d'une fenêtre. Puyguilhem jugea sans doute ce qu'elle alloit faire, et espérant peut-être qu'elle lui donneroit cette déclaration par écrit, dont il pourroit faire quelque usage, il feignit une délicatesse de passion qui pût plaire à Mademoiselle, et il lui fit un scrupule d'écrire sur du verre un sentiment qui devoit durer éternellement. Son dessein réussit comme il desiroit, et Mademoiselle écrivit le soir dans du papier : « C'est vous. » Elle le cacheta elle-même; mais, comme cette aventure se passoit un jeudi et que minuit sonna avant que Mademoiselle pût donner son billet à Puyguilhem, elle ne voulut pas paroître moins scrupuleuse que lui, et craignant que le vendredi ne fût un jour malheureux, elle lui fit promettre d'attendre au samedi à ouvrir le billet qui lui devoit apprendre cette grande nouvelle[2]. L'excessive fortune que cette déclaration faisoit

physionomie haute, pleine d'esprit, qui imposoit, mais sans agrément dans le visage. » Pour l'esprit, malgré ce qu'il vient de dire de la physionomie, il ajoute : « sans aucun ornement ni agrément dans l'esprit, » ce qui n'est pas, il est vrai, la même chose que *d'un esprit médiocre*. « C'est un des plus petits hommes, pour l'esprit aussi bien que pour le corps, que Dieu ait jamais fait, » dit Mme de Sévigné en 1689, tome VIII, p. 451.

1. Segrais dit encore plus (p. 34) : « C'est par foiblesse qu'elle s'attacha à M. de Lauzun. Elle n'avoit pas la moindre inclination pour lui. Elle le regardoit seulement par le grand crédit qu'il avoit à la cour. » Le marquis de la Fare s'exprime ainsi « Mademoiselle devint passionnée de Lauzun, autant, je crois, parce qu'il étoit favori du Roi que par les qualités aimables qui étoient médiocres en lui et en petit nombre. » (*Mémoires*, édition Michaud, p. 271.) Cette dernière opinion, avec les mots : « devint passionnée, » se concilie mieux, ce semble, avec ces pages, qui paraissent sincères, où Mademoiselle raconte que, l'envie de se marier l'ayant prise, elle s'aperçut que « c'étoit M. de Lauzun qu'*elle aimoit*, qui s'étoit glissé dans son cœur, etc. » (Tome IV, p. 92 et suivantes.)

2. Toute cette histoire du billet est aux pages 172-174 du même tome IV, avec ces deux différences : Mademoiselle ne veut pas écrire le nom avec un diamant « sur es vitres d'une fenêtre, » mais, ce qui est plus vraisemblable, elle dit à Lauzun : « Je m'en vais souffler contre le miroir et je l'écrirai. » D'autre part, elle n'écrit pas le jeudi (20 novembre), mais le vendredi (21) : les dates se déduisent de la suite des

envisager à Puyguilhem ne lui parut point au-dessus de son ambition. Il songea à profiter du caprice de Mademoiselle, et il eut la hardiesse d'en rendre compte au Roi[1]. Personne n'ignore qu'avec si grandes et éclatantes qualités nul prince au monde n'a jamais eu plus de hauteur, ni plus de fierté. Cependant, au lieu de perdre Puyguilhem d'avoir osé lui découvrir ses espérances, il lui permit non-seulement de les conserver, mais il consentit que quatre officiers de la couronne[2] lui vinssent demander son approbation pour un mariage si surprenant, et sans que Monsieur, ni Monsieur le Prince en eussent entendu parler. Cette nouvelle se répandit dans le monde, et le remplit d'étonnement et d'indignation. Le Roi ne sentit pas alors ce qu'il venoit de faire contre sa gloire et contre sa dignité. Il trouva seulement qu'il étoit de sa grandeur d'élever en un jour Puyguilhem au-dessus des plus grands du Royaume, et, malgré tant de disproportion, il le jugea digne d'être son cousin germain, le premier pair de France, et maître de cinq cent mille livres de rente ; mais ce qui le flatta le plus encore, dans un si extraordinaire dessein, ce fut le plaisir secret de surprendre le monde, et de faire, pour un homme qu'il aimoit, ce que personne n'avoit encore imaginé. Il fut au pouvoir de Puyguilhem de profiter, durant trois jours, de tant de prodiges que la fortune avoit faits en sa faveur, et d'épouser Mademoiselle ; mais, par un prodige plus grand encore, sa vanité ne put être satisfaite s'il ne l'épousoit avec les mêmes cérémonies que s'il eût été de sa qualité : il voulut que le Roi et la Reine fussent témoins de ses noces, et qu'elles eussent tout l'éclat que leur présence y pouvoit donner[3]. Cette présomption sans exemple lui fit employer à de

Mémoires, qui montre que ce jeudi était le second avant le premier dimanche de l'avent, lequel tombait, en 1670, au 30 novembre.

1. Mademoiselle ne rapporte point que Lauzun ait rendu compte au Roi, mais elle a un mot (*ibidem*, p. 182) qui laisse entendre qu'elle le soupçonne de l'avoir fait : « Il me disoit fort qu'il ne lui en avoit point parlé. »

2. « Il (Lauzun) me dit que le lundi (15 décembre), MM. les ducs de Créquy, de Montausier, le maréchal d'Albret et Guitry iroient trouver le Roi de ma part pour le supplier de trouver bon que l'affaire s'achevât. » (*Ibidem*, p. 193.) — Ils étaient officiers de la couronne, en qualité, le duc de Créquy, de premier gentilhomme de la chambre du Roi ; le duc de Montausier, de gouverneur du Dauphin ; d'Albret, comte de Miossens, de maréchal de France ; et le marquis de Guitry, de grand maître de la garde-robe du Roi.

3. « M. de Montausier dit (à Mademoiselle) : « Avez-vous cru vous marier en « cérémonie, comme si c'étoit un roi, et a-t-il cru que l'affaire se traiteroit de « couronne à couronne ? » (*Ibidem*, p. 221.) — Mme de Caylus (p. 410) emploie la même expression : « M. de Lauzun.... voulut que le mariage se fît de couronne à couronne. » — Voyez, en outre, un passage de la page 175 du tome XIX de Saint-Simon, à laquelle nous avons renvoyé plus haut.

vains préparatifs et à passer son contrat tout le temps qui pouvoit assurer son bonheur. Mme de Montespan, qui le haïssoit, avoit suivi néanmoins le penchant du Roi et ne s'étoit point opposée à ce mariage. Mais le bruit du monde la réveilla; elle fit voir au Roi ce que lui seul ne voyoit pas encore; elle lui fit écouter la voix publique; il connut l'étonnement des ambassadeurs, il reçut les plaintes et les remontrances respectueuses de Madame douairière[1] et de toute la maison royale. Tant de raisons firent longtemps balancer le Roi, et ce fut avec un[e] extrême peine qu'il déclara à Puyguilhem qu'il ne pouvoit consentir ouvertement à son mariage. Il l'assura néanmoins que ce changement en apparence ne changeroit rien en effet; qu'il étoit forcé, malgré lui, de céder à l'opinion générale, et de lui défendre d'épouser Mademoiselle, mais qu'il ne prétendoit pas que cette défense empêchât son bonheur. Il le pressa de se marier en secret, et il lui promit que la disgrâce qui devoit suivre une telle faute ne dureroit que huit jours. Quelque sentiment que ce discours pût donner à Puyguilhem, il dit au Roi qu'il renonçoit avec joie à tout ce qui lui avoit[2] permis d'espérer, puisque sa gloire en pouvoit être blessée, et qu'il n'y avoit point de fortune qui le pût consoler d'être huit jours séparé de lui. Le Roi fut véritablement touché de cette soumission; il n'oublia rien pour obliger Puyguilhem à profiter de la foiblesse de Mademoiselle, et Puyguilhem n'oublia rien aussi, de son côté, pour faire voir au Roi qu'il lui sacrifioit toutes choses. Le désintéressement seul ne fit pas prendre néanmoins cette conduite à Puyguilhem : il crut qu'elle l'assuroit pour toujours de l'esprit du Roi, et que rien ne pourroit à l'avenir diminuer sa faveur. Son caprice et sa vanité le portèrent même si loin, que ce mariage si grand et si disproportionné lui parut insupportable, parce qu'il ne lui étoit plus permis de le faire avec tout le faste et tout l'éclat qu'il s'étoit proposé. Mais ce qui le détermina le plus puissamment à le rompre, ce fut l'aversion insurmontable qu'il avoit pour la personne de Mademoiselle, et le dégoût d'être son mari. Il espéra même de tirer des avantages solides de l'emportement de Mademoiselle, et que, sans l'épouser, elle lui donneroit la souveraineté de Dombes et le duché de Montpensier[3]. Ce fut dans cette vue qu'il refusa d'abord

1. Marguerite de Lorraine, morte en 1672, veuve, depuis 1660, de Gaston, duc d'Orléans, et belle-mère de Mademoiselle.

2. Tel est le texte. Faut-il lire : « ce qu'il lui avoit » ?

3. La principauté de Dombes (Ain) et le duché de Montpensier (Puy-de-Dôme) étaient revenus en 1538 et 1560 à la maison de Bourbon, et, à la mort de Mademoi-

toutes les grâces dont le Roi voulut le combler; mais l'humeur avare et inégale de Mademoiselle, et les difficultés qui se rencontrèrent à assurer de si grands biens à Puyguilhem, rendirent ce dessein inutile, et l'obligèrent à recevoir les bienfaits du Roi. Il lui donna le gouvernement de Berry et cinq cent mille livres. Des avantages si considérables ne répondirent pas toutefois aux espérances que Puyguilhem avoit formées[1]. Son chagrin fournit bientôt à ses ennemis, et particulièrement à Mme de Montespan, tous les prétextes qu'ils souhaitoient pour le ruiner. Il connut son état et sa décadence, et, au lieu de se ménager auprès du Roi avec de la douceur, de la patience et de l'habileté, rien ne fut plus capable de retenir son esprit âpre et fier. Il fit enfin des reproches au Roi; il lui dit même des choses rudes et piquantes, jusqu'à casser son épée en sa présence, en disant qu'il ne la tireroit plus pour son service; il lui parla avec mépris de Mme de Montespan, et s'emporta contre elle avec tant de violence[2] qu'elle douta de sa sûreté, et n'en trouva plus qu'à le perdre. Il fut arrêté bientôt après[3], et on le mena à Pignerol[4], où il éprouva par une longue et dure prison la douleur d'avoir perdu les bonnes grâces du Roi, et d'avoir laissé échapper par une fausse vanité tant de grandeurs et tant d'avantages que la condescendance de son maître et la bassesse de Mademoiselle lui avoient présentés.

selle, le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, hérita du duché de Montpensier; elle avait fait don de la principauté de Dombes, dès 1681, au duc du Maine.

1. « Avec des enfants de ce mariage, dit Saint-Simon (tome XIX, p. 185), quel vol n'eût pas pris Lauzun, et qui peut dire jusqu'où il seroit arrivé? »

2. Sur l'intervention de Mme de Montespan, l'emportement de Lauzun contre elle, l'épée brisée, voyez Saint-Simon, *ibidem*, p. 172-174, et les *Mémoires-Anecdotes de Segrais* (p. 138 et 139). Saint-Simon raconte le fait de l'épée brisée à l'occasion du refus fait à Lauzun par le Roi de la charge de grand maître de l'artillerie.

3. Le 25 novembre 1671 : voyez les *Mémoires de Mademoiselle*, tome IV, p. 309.

4. Ville forte du Piémont, à cinquante-cinq kilomètres S. O. de Turin, que la France posséda par échange de 1631 à 1696. La citadelle était une prison d'État, où le surintendant Foucquet avait été conduit en 1664 et où il mourut en mars 1680. Voyez la lettre de Mme de Sévigné du 23 décembre 1671 (tome II, p. 437 et 438). Lauzun y demeura jusqu'en 1681 (*Mémoires de Mademoiselle*, tome IV, p. 445). La Rochefoucauld étant mort en mars 1680, peu de jours avant Foucquet à Pignerol, la suite : « où il éprouva par une longue et dure prison, etc. » s'applique, si le morceau est vraiment de notre auteur, à un emprisonnement qui durait encore, et, à y bien regarder, rien dans les mots n'empêche qu'il en soit ainsi.

VII

1° MORCEAUX, QUE NOUS CROYONS INÉDITS, CONTENUS DANS LE MANUSCRIT 325 *bis* DE LA ROCHE-GUYON.

2° ADDITION A LA CORRESPONDANCE.

(Voyez ci-dessus l'*Avant-propos*, p. I, II, VIII et IX.)

PORTRAIT DE MME DE MONTESPAN[1].

(Fol. 49 v°-50 r° du ms.)

Diane[2] de Rochechouart est fille du duc de Mortemart et femme du marquis de Montespan. Sa beauté est surprenante; son esprit et sa conversation ont encore plus de charme que sa beauté[3]. Elle fit dessein de plaire au Roi et de l'ôter à la Vallière[4] dont il étoit amoureux. Il négligea longtemps cette conquête, et il en fit même des railleries[5]. Deux ou trois années se passèrent sans qu'elle fît d'autres progrès que d'être dame du palais attachée particulièrement à la Reine[6], et dans une étroite familiarité avec le Roi et la Vallière. Elle ne se rebuta pas néanmoins, et se confiant à sa beauté, à son esprit, et aux offices de Mme de Montausier[7], dame d'honneur

1. Voyez au tome III, 1re partie, p. 202, la note 3 de la lettre 99 de la Rochefoucauld, le seul endroit des *Œuvres* où se trouve le nom de Mme de Montespan.

2. L'auteur confond pour le prénom la fille avec la mère. Celle-ci s'appelait *Diane*; mais la marquise de Montespan, *Françoise-Athénaïs*.

3. Spanheim, dans sa *Relation de la cour de France* (p. 13), dit « qu'elle contribua (à la durée de l'amour du Roi) autant par les charmes de son esprit, de son entretien, que par ceux de sa beauté. »

4. Louise-Françoise de la Baume-le-Blanc de la Vallière, née en 1644, titrée en 1667 duchesse de Vaujours et de la Vallière, était devenue maîtresse du Roi en 1661. Elle mourut en 1710.

5. Saint-Simon (tome XII, p. 85) ne prête pas à Mme de Montespan ce dessein préconçu de plaire. Lorsqu'elle s'aperçut que le Roi était touché de sa beauté, « elle pressa, dit-il, vainement son mari de l'emmener en Guyenne; une folle confiance ne voulut pas l'écouter. Elle lui parloit alors de bonne foi. » Mademoiselle (tome IV, p. 49) rapporte d'elle ce discours : « Dieu me garde d'être la maîtresse du Roi! Mais si je l'étois, je serois bien honteuse devant la Reine. »

6. Lorsqu'une fois elle « disposa seule, comme dit Saint-Simon (tome cité, p. 86), du maître et de sa cour, » elle eut la charge de chef du conseil et surintendante de la maison de la reine Marie-Thérèse.

7. La célèbre Julie-Lucine d'Angennes, marquise de Rambouillet, née en 1607, mariée en 1645 à Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier. Elle fut nommée en 1664 dame d'honneur de la Reine, et mourut en 1671. Spanheim dit (p. 40) que

de la Reine, elle suivit son projet sans douter de l'événement. Elle ne s'y est pas trompée : ses charmes et le temps détachèrent le Roi de la Vallière, et elle se vit maîtresse déclarée. Le marquis de Montespan sentit son malheur avec toute la violence d'un homme jaloux. Il s'emporta contre sa femme; il reprocha publiquement à Mme de Montausier qu'elle l'avoit entraînée dans la honte où elle étoit plongée[1]. Sa douleur et son désespoir firent tant d'éclat qu'il fut contraint de sortir du Royaume pour conserver sa liberté[2]. Mme de Montespan eut alors toute la facilité qu'elle desiroit, et son crédit n'eut plus de bornes. Elle eut un logement particulier dans toutes les maisons du Roi; les conseils secrets se tenoient chez elle. La Reine céda à sa faveur comme tout le reste de la cour, et non-seulement il ne lui fut plus permis d'ignorer un amour si public, mais elle fut obligée d'en voir toutes les suites sans oser se plaindre, et elle dut à Mme de Montespan les marques d'amitié et de douceur qu'elle recevoit du Roi[3]. Mme de Montespan voulut encore que la Vallière fût témoin de son triomphe[4], qu'elle fût présente et auprès d'elle à tous les divertissements publics et particuliers; elle la fit entrer dans le secret de la naissance de ses enfants dans les temps où elle cachoit son état à ses propres domestiques. Elle se lassa enfin de la présence de la Vallière, malgré ses soumissions et ses souffrances, et cette fille simple et crédule fut réduite à prendre l'habit de carmélite[5], moins par dévotion que par

M. de Montausier « fut préféré à d'autres compétiteurs (pour la place de gouverneur du Dauphin, 1668), tant par la faveur de la duchesse sa femme..., alors la confidente des amours du Roi pour Mme de Montespan, que par, etc. »

1. Voyez les *Mémoires de Mademoiselle*, tome IV, p. 153 et 154. Elle rapporte le récit même que lui a fait Mme de Montausier : « Elle me dit : « M. de Montespan est entré ici comme une furie, et m'a dit rage de Madame sa femme, et à « moi toutes les insolences imaginables. »

2. « Il fut mis à la Bastille, dit Saint-Simon (au tome cité, p. 86), puis relégué en Guyenne. »

3. On peut voir, dans la *lettre de Mme de Sévigné* du 10 novembre 1673 (tome III, p. 268), une de « ces marques de douceur » reçues du Roi grâce à Mme de Montespan, et l'humble protestation de reconnaissance de la Reine.

4. Saint-Simon rappelle, à l'occasion de la mort de la Vallière (tome VIII, p. 43), « ce qu'elle souffrit du Roi et de Mme de Montespan. » — « Elle disoit souvent à Mme de Maintenon, avant de quitter la cour : « Quand j'aurai de la peine aux Car« mélites, je me souviendrai de ce que ces gens-là m'ont fait souffrir, » en parlant du Roi et de Mme de Montespan. » (*Souvenirs de Mme de Caylus*, p. 491.)

5. Elle fit profession aux Carmélites de la rue Saint-Jacques le 3 juin 1675, sous le nom de sœur Marie de la Miséricorde; elle s'y était retirée depuis le 20 avril de l'année précédente. En février 1671, elle s'était déjà réfugiée aux filles de Sainte-Marie de Chaillot, où le Roi envoya Lauzun la chercher, et antérieurement aux Bénédictines de Saint-Cloud, où le Roi alla en personne se la faire rendre (voyez *Saint-Simon, ibidem*). De la prise d'habit de la Vallière il suit que ce morceau sur Mme de

foiblesse, et on peut dire qu'elle ne quitta le monde que pour faire sa cour[1].

REMARQUES SUR LES COMMENCEMENTS DE LA VIE DU CARDINAL DE RICHELIEU[2].

(Fol. 52 v°-54 v° du ms.)

Monsieur de Luçon[3], qui depuis a été cardinal de Richelieu, s'étant attaché entièrement aux intérêts du maréchal d'Ancre[4], lui conseilla de faire la guerre[5]; mais après lui avoir donné cette pensée et que la proposition en fut faite au Conseil[6], Monsieur de Luçon témoigna de la désapprouver et s'y opposa pour ce que M. de Nevers, qui croyoit que la paix fût avantageuse pour ses desseins, lui avoit fait offrir le prieuré de la Charité[7] par le P. Joseph[8], pourvu qu'il la fît résoudre au Conseil. Ce changement d'opinion de Monsieur de Luçon surprit le maréchal d'Ancre, et l'obligea de lui dire

Montespan est au plus tôt de 1675. On peut voir, dans notre tome I, p. 274, note 4, que les *Réflexions diverses* mentionnent un autre fait de la même année et même un de 1678.

1. Comparez à la dureté et à la sécheresse de cette fin l'indulgente émotion avec laquelle Saint-Simon, dans l'endroit deux fois cité (tome VIII, p. 43), parle de la Vallière à la date de sa mort, en 1710.

2. Armand-Jean du Plessis de Richelieu, né à Paris en septembre 1585 et mort dans la même ville en décembre 1642, entra au conseil du Roi en novembre 1616, comme secrétaire d'État de la guerre et des affaires étrangères, en sortit à l'assassinat du maréchal d'Ancre, en 1617, fut nommé cardinal en 1622, devint chef du Conseil en avril 1624, et duc en 1631.

3. Dans le manuscrit, *Lusson*. — Richelieu fut évêque de Luçon de 1607 à 1624. Il avait succédé dans ce siége à son frère aîné Alphonse-Louis, qui s'était démis en 1605 et fait chartreux en 1606.

4. Concino Concini, né à Florence, venu en France, en 1600, à la suite de Marie de Médicis, femme de Henri IV, épousa la favorite de la Reine, Leonora Dori, dite *Galigaï*. En 1610, il acheta le marquisat d'Ancre et devint maréchal de France en 1614. Il fut assassiné, le 24 avril 1617, sur le pont-levis du Louvre.

5. Il s'agit de la guerre contre les princes et les seigneurs révoltés qui, avec ses vicissitudes de prises d'armes et de négociations, agita la régence de Marie de Médicis, et à laquelle eut grande part Charles de Gonzague-Clèves, duc de Nevers, qui fut investi du duché de Mantoue en 1630 et mourut en 1637.

6. Ce tour, où *après* est suivi d'abord d'un infinitif, puis de *que*, est un exemple à joindre à ceux des variétés de dépendances d'un même mot qui sont cités dans l'*Introduction grammaticale* du *Lexique*, XI, 1° (tome III, seconde partie, p. LXXXVI et suivantes).

7. Le prieuré de la Charité-sur-Loire (Nièvre), de l'ordre de Cluny, dans le duché de M. de Nevers.

8. François le Clerc du Tremblay, dit le P. Joseph, né en 1577, mort en 1638, qui, après avoir fait la guerre, se fit capucin en 1599 et devint le confident et l'actif et sûr agent du cardinal de Richelieu.

avec quelque aigreur qu'il s'étonnoit de le voir passer si promptement d'un sentiment à un autre tout contraire : à quoi Monsieur de Luçon répondit ces propres paroles, que les nouvelles rencontres[1] demandent de nouveaux conseils. Mais jugeant bien par là qu'il avoit déplu au maréchal, il résolut de chercher les moyens de le perdre ; et un jour que Déageant[2] l'étoit allé trouver pour lui faire signer quelques expéditions, il lui dit qu'il avoit une affaire importante à communiquer à M. de Luynes[3], et qu'il souhaitoit de l'entretenir. Le lendemain, M. de Luynes et lui se virent, où[4] Monsieur de Luçon lui dit que le maréchal d'Ancre étoit résolu de le perdre, et que le seul moyen de se garantir d'être opprimé par un si puissant ennemi étoit de le prévenir. Ce discours surprit beaucoup M. de Luynes, qui avoit déjà pris cette résolution, ne sachant si ce conseil qui lui étoit donné par une créature du maréchal[5] n'étoit point un piége pour le surprendre et pour lui faire découvrir ses sentiments. Néanmoins Monsieur de Luçon lui fit paroître tant de zèle pour le service du Roi et un si grand attachement[6] à la ruine du maréchal, qu'il disoit être le plus grand ennemi de l'État, que M. de Luynes, persuadé de sa sincérité, fut sur le point de lui découvrir son dessein, et de lui communiquer le projet qu'il avoit fait de tuer le maréchal ; mais, s'étant retenu alors de lui en parler, il dit à Déageant la conversation qu'ils avoient eue ensemble et l'envie qu'il avoit de lui faire part de son secret : ce que Déageant désapprouva entièrement, et lui fit voir que ce seroit donner un moyen infaillible à Monsieur de Luçon de se réconcilier, à ses dépens, avec le maréchal, et de se joindre plus étroitement que jamais avec lui, en lui découvrant une affaire de cette conséquence : de sorte que la chose s'exécuta, et le maréchal d'Ancre fut tué,

1. *Rencontres* au sens de « circonstances ».

2. Dans le manuscrit : *du Agent*. — Guichard Déageant de Saint-Marcellin, mort en 1639 (selon Moréri), commis du contrôleur général, « homme d'esprit habile et de facile conscience.... que le sieur de Luynes avait débauché, » dit Bazin dans son *Histoire de France sous Louis XIII*, tome I, p. 382 et 303. Il eut une part active aux intrigues de la cour dans les premières années du règne.

3. Le célèbre favori de Louis XIII, Charles d'Albert, duc de Luynes (1619), connétable de France (avril 1621), né en 1578, mort en décembre 1621.

4. C'est-à-dire, « dans laquelle entrevue, et dans cette entrevue », tournure fort claire, mais à remarquer et à mettre au *Lexique* dans l'article de l'adverbe conjonctif Où.

5. « La maréchale d'Ancre, dit Bazin (au tome cité, p. 276), goûtait fort Richelieu, et le maréchal l'avait, dit-on, plusieurs fois désigné comme un habile homme qu en savait plus déjà que « tous les barbons » du vieux ministère. »

6. Emploi à noter du mot *attachement* et à joindre au *Lexique*.

sans que Monsieur de Luçon en eût connoissance[1]. Mais les conseils qu'il avoit donnés à M. de Luynes, et l'animosité qu'il lui avoit témoigné d'avoir contre le maréchal le conservèrent, et firent que le Roi lui commanda de continuer d'assister au Conseil[2], et d'exercer sa charge de secrétaire d'État, comme il avoit accoutumé : si bien qu'il demeura encore quelque temps à la cour, sans que la chute du maréchal qui l'avoit avancé nuisît à sa fortune. Mais, comme il n'avoit pas pris les mêmes précautions envers les vieux ministres qu'il avoit fait auprès de M. de Luynes, M. de Villeroy[3] et M. le président Jeannin[4], qui virent par quel biais il entroit dans les affaires, firent connoître à M. de Luynes qu'il ne devoit pas attendre plus de fidélité de lui qu'il en avoit témoigné pour le maréchal d'Ancre, et qu'il étoit nécessaire de l'éloigner, comme une personne dangereuse et qui vouloit s'établir par quelques voies que ce pût être : ce qui fit résoudre M. de Luynes à lui commander de se retirer à Avignon[5]. Cependant la Reine, mère du Roi, alla à Blois, et Monsieur de Luçon, qui ne pouvoit souffrir de se voir privé de toutes ses espérances, essaya de renouer avec M. de Luynes, et lui fit offrir que, s'il lui permettoit de retourner auprès de la Reine, qu'il se serviroit du pouvoir qu'il avoit sur son esprit pour lui faire chasser tous ceux qui lui étoient désagréables, et pour lui faire faire toutes les choses que M. de Luynes lui prescriroit. Cette proposition fut reçue, et Monsieur de Luçon, retournant, pro-

1. C'est ce que Bazin confirme dans son *Histoire* (tome I, p. 299), de manière à écarter absolument tout le soupçon de cette espèce de complicité qu'on avait voulu donner à Richelieu « dans la mort du maréchal d'Ancre, sur la foi de quelques mémoires. »

2. Richelieu « ne réitéra pas, dit Bazin (*ibidem*, p. 205), la tentative de reparaître au Conseil. Après y avoir fait une fois acte de présence, il s'effaça prudemment devant les gens du nouveau pouvoir, laissant en doute s'il était maintenu ou renvoyé. » Voyez encore au même tome, p. 298-299.

3. Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, d'Alincourt, etc., né en 1542, mort en 1617, était alors secrétaire d'État. Il l'avait été sous Henri IV, Henri III, et, dès l'âge de vingt-quatre ans, sous Charles IX. L'évêque de Luçon lui avait été donné pour adjoint dans sa charge en novembre 1616 : voyez *Bazin*, tome I, p. 277.

4. Pierre Jeannin, né en 1540, mort en 1622, président au parlement de Dijon, ancien ministre de Henri IV. La Reine mère lui avait ôté, en mai 1616, le contrôle général des finances.

5. L'ordre d'exil à Avignon est du 7 avril 1618, et postérieur de près d'un an à la retraite de la Reine mère à Blois (3 mai 1617), où Richelieu, comme il nous l'apprend lui-même (*Mémoires*, tome I, livre VIII, p. 171), l'accompagna. « J'en voulus avoir, dit-il, une permission expresse du Roi par écrit. » Le prélat fut rappelé et chargé d'une négociation auprès de Marie de Médicis, un an après, en avril 1619. Pour toute sa conduite après le meurtre du maréchal d'Ancre et les événements de sa vie durant la période dont il s'agit ici, voyez ses *Mémoires* à l'endroit cité, et l'*Histoire* de Bazin, au tome I, p. 306, 328 et 329, 341 et 342, 351.

duisit l'affaire du Pont-de-Cé[1], en suite de quoi il fut fait cardinal, et commença d'établir les fondements de la grandeur où il est parvenu[2].

[LE COMTE D'HARCOURT[3].]

(Fol. 55 r° et v° du ms.)

Le soin que la fortune a pris d'élever et d'abattre le mérite des hommes, est connu dans tous les temps, et il y a mille exemples du droit qu'elle s'est donné de mettre le prix à leurs qualités, comme les souverains mettent le prix à la monnoie, pour faire voir que sa marque leur donne le cours qu'il lui plaît[4]. Si elle s'est servie des talents extraordinaires de Monsieur le Prince et de M. de Turenne pour les faire admirer, il paroît qu'elle a respecté leur vertu, et que, toute injuste qu'elle est, elle n'a pu se dispenser de leur faire justice. Mais on peut dire qu'elle veut montrer toute l'étendue de son pouvoir, lorsqu'elle choisit des sujets médiocres pour les égaler aux plus grands hommes. Ceux qui ont connu le comte d'Harcourt conviendront de ce que je dis, et ils le regarderont comme un chef-d'œuvre de la fortune[5], qui a voulu que la

1. Le Pont ou les Ponts-de-Cé, ville d'Anjou (Maine-et-Loire), à sept kilomètres S. E. d'Angers, sur trois îles de la Loire, que relie une série de ponts. — L'armée du Roi enleva la ville, le 7 août 1620, aux troupes de la Reine mère et des mécontents; la paix y fut signée le 13. — Les mots : « Monsieur de Luçon.... produisit l'affaire du Pont-de-Cé, » manquent de justice et de justesse. Voyez encore, sur toute cette affaire, Bazin, tome cité, p. 363-369.

2. Tout ce morceau sur les commencements de Richelieu est loin d'être bienveillant et même impartialement exact. Ce n'est pas là une raison qui rende invraisemblable l'attribution que nous en croyons pouvoir faire à l'auteur des *Maximes*. Sans parler de son peu de penchant à croire au bien, nous voyons dans ses *Mémoires* qu'il avait eu fort à se plaindre du Cardinal. La vérité le force à lui rendre justice, avec admiration, dans le jugement qui en termine la première partie (tome II, p. 47 et 48); mais, dans le cours du récit, il applique à sa domination des mots tels qu'*odieux* et *affreux* (p. 20 et 38), et nous parle de la *haine* que Richelieu avait pour lui (p. 41), et lui pour l'administration de Richelieu (p. 39).

3. Nous ajoutons ce titre. Le morceau n'en a pas dans le manuscrit. — Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, né en 1601, mort en 1666, second fils de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf. Pendant la plus grande partie de la Fronde, il resta fidèle à la Reine mère. Voyez au tome II, p. 176, note 3.

4. La Rochefoucauld se sert de la même comparaison dans sa maxime DCIII (tome I, p. 256), qu'il a supprimée dans sa dernière édition seulement (1678) : « Les rois font des hommes comme des pièces de monnoie : ils les font valoir ce qu'ils veulent, et l'on est forcé de les recevoir selon leur cours, et non pas selon leur véritable prix. »

5. Lorsque, dans ses *Mémoires*, notre auteur parle du comte d'Harcourt, le nom de *fortune* vient aussitôt sous sa plume : voyez tome II, p. 340 et 348. Mademoiselle dit

postérité le jugeât digne d'être comparé dans la gloire des armes aux plus célèbres capitaines. Ils lui verront exécuter heureusement les plus difficiles et les plus glorieuses entreprises. Les succès des îles Sainte-Marguerite, de Casal, le combat de la Route, le siége de Turin, les batailles gagnées en Catalogne[1], une si longue suite de victoires étonneront les siècles à venir. La gloire du comte d'Harcourt sera en balance avec celle de Monsieur le Prince et de M. de Turenne[2], malgré les distances que la nature a mises entre eux; elle aura un même rang dans l'histoire, et on n'osera refuser à son mérite ce que l'on sait présentement qui n'est dû qu'à sa seule fortune.

A ces morceaux nous joignons, comme appendice à notre tome III, 1re partie, une lettre intéressante de la Rochefoucauld à Mlle de Scudéry. Cette lettre, dont l'original autographe appartenait à Rochebilière, a été publiée tout récemment par M. Pauly, à la suite de la réimpression de l'édition hollandaise des *Maximes* de 1664 (Paris, Damascène Morgand, 1883). M. Pauly a bien voulu nous permettre, et nous l'en remercions ici, de la reproduire d'après son texte.

Pour dater cette lettre, il y aurait à résoudre deux ou trois problèmes pour lesquels nous ne pouvons offrir que des conjectures fort douteuses. Quels sont et de quel temps ces bienfaits du Roi au sujet desquels Mlle de Scudéry a écrit la lettre de remercîment dont elle parle? L'éloge que la Rochefoucauld fait de cette lettre et pour l'intelligence duquel il faudrait avoir la pièce même sous les yeux et savoir en quelles circonstances elle fut écrite, ne paraît point aisément applicable à celle que Rathery a insérée dans son recueil des *Lettres de Mlle de Scudéry* (p. 287-289), et qu'il date avec vraisemblance d'octobre 1663. D'autre part, nous ne trouvons nulle

de lui (*Mémoires*, tome I, p. 318) : « Le comte d'Harcourt.... est le plus heureux et le plus brave homme du monde. »

1. Sur la victoire des îles Sainte-Marguerite (24 mars-16 mai 1637), celle de Casal (29 avril 1640), la prise de Turin (10 mai à 22 septembre 1640), les victoires en Catalogne (juin à octobre 1645), voyez l'*Histoire de Bazin*, tomes II, p. 431, et III, p. 48-52, 307 et 308; et les *Mémoires de Montglat*, p. 58-59, 96-100, et 173-174. Dans ces mêmes *Mémoires de Montglat* (p. 85 et 86) est le récit du combat de la Route (22 novembre 1639), qui tire son nom du passage ainsi appelé, « où le comte d'Harcourt, contre toute apparence, battit les Espagnols, » dans sa retraite de Quiers ou Chieri, ville de Piémont, à dix kilomètres S. E. de Turin.

2. Il y a un rapprochement semblable du comte d'Harcourt avec Turenne dans une lettre, de 1675, de Mme de Sévigné à Bussy Rabutin et dans la réponse de celui-ci (tome IV des *Lettres de Mme de Sévigné*, p. 11 et 41-42); mais ils sont loin, de même que « la postérité, » de les mettre « en balance ».

trace d'une publication de la célèbre Sapho interrompue par ordre. Avait-elle entrepris, de 1661 à 1666, quelque défense ou quelque supplique en faveur de son ami Pellisson, alors à la Bastille, ou même de Foucquet? En avait-elle envoyé le début à la Rochefoucauld, en lui disant qu'elle ne continuerait pas, qu'elle ne pourrait ou n'oserait? C'est une supposition sur laquelle nous nous garderons d'insister, ne sachant et n'ayant découvert absolument rien sur quoi elle puisse se fonder et qui vraiment la confirme. En remontant plus haut et voyant une partie d'*Artamène* ou le *Grand Cyrus* se publier en pleine Fronde (l'ouvrage entier parut de 1649 à 1653), on pourrait être tenté de se demander si, après avoir fait arrêter Condé, qui demeura emprisonné du 6 janvier 1650 à février 1651, Mazarin n'avait pas, un moment, défendu de continuer l'impression du roman écrit à la gloire du prince. Mais l'envoi d'un volume de cet ouvrage à la Rochefoucauld est fort improbable à cette époque. A lui supposer dès lors avec l'auteur des relations par lesquelles cet envoi s'expliquerait, il était, dans le temps même où l'interdiction e publier eût été le plus vraisemblable, soit dans son gouvernement du Poitou, soit à Bordeaux, fort étranger aux choses littéraires, tout entier aux intrigues politiques, à la guerre civile.

LETTRE DE LA ROCHEFOUCAULD

à Mlle de Scudéry.

Je suis encore trop ébloui de tout ce que je viens de recevoir de votre part pour entreprendre de vous en rendre les très-humbles remerciements que je vous dois. On n'a jamais fait un si beau présent de si bonne grâce, et la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire passe encore tout ce que vous m'avez envoyé. Je suis très-affligé, par l'intérêt public et par le mien particulier, de ne pouvoir plus espérer de voir la suite de ce qui étoit si bien commencé : je ne sais néanmoins si on voudra soutenir jusqu'au bout ce qu'on vient de faire là-dessus; si la liberté est rétablie, j'oserai vous demander la continuation de vos bienfaits. Je crois, Mademoiselle, que M. de Corbinelli vous a témoigné combien j'ai pris de part à ceux que vous avez reçus du Roi : le remerciement que vous lui avez fait est bien digne de lui et de vous; il me semble qu'il sied toujours bien d'écrire ainsi quand on le peut faire et qu'il ne sied pas toujours bien d'écrire de belles lettres : c'est un grand art que de le savoir si bien déguiser. Au reste, Mademoiselle, vous avez tellement embelli quelques-unes de mes dernières maximes qu'elles vous appartiennent bien plus qu'à moi. Je souhaiterois passionnément que vous voulussiez bien faire la même grâce aux autres. Faites-moi, s'il vous

plaît, celle de croire, Mademoiselle, que rien ne me sera jamais si cher que la part que vous m'avez fait l'honneur de me promettre dans votre amitié et que personne ne l'estime ni ne la desire si véritablement que votre très-humble et très-obéissant serviteur

La Rochefoucauld.

Le 3 de décembre.

A Mademoiselle
Mademoiselle de Scudéry.

VIII

PORTRAIT DU CARDINAL DE RETZ.

(Tome I, p. 19-21 ; voyez ci-dessus l'*Avant-propos*, p. I, II et VIII.)

1°

Copie d'une redaction inedite, évidemment antérieure à celle qui est donnée au tome I.

Cette copie nous a été indiquée par M. de Boislisle, qui l'a trouvée à la Bibliothèque nationale dans le manuscrit Clairambault 1136 (*Ordre du Saint-Esprit*, 26, fol. 170). Comparée au texte inséré par le chevalier de Perrin dans la *Lettre de Mme de Sévigné* du 19 juin 1675 (tome III, p. 486-488), elle présente de nombreuses et très-notables différences ; c'est une peinture beaucoup moins sévère et malveillante, et qui pourrait bien être celle-là même que Mme de Sévigné avait envoyée à sa fille. Elle rend plus croyable, ce que dit la Marquise, que le Cardinal « trouva le même plaisir qu'*elle* à voir que c'étoit ainsi que la vérité forçoit à parler de lui, quand on ne l'aimoit guère. »

Paul de Gondy, cardinal de Retz, naquit avec beaucoup d'élévation et d'étendue d'esprit, et de grandeur de courage. Il eut une mémoire extraordinaire, plus de force que de politesse dans ses paroles, l'humeur facile, une docilité admirable à souffrir les plaintes et les reproches de ses amis, peu de piété, beaucoup de religion. Il parut plus ambitieux qu'il ne l'étoit en effet ; la vanité seule lui a fait entreprendre de grandes choses, presque toutes opposées à sa profession ; il a suscité les plus grands désordres de l'État, mais il songeoit moins à occuper la place du cardinal Mazarin, qu'à lui paroître redoutable et à le faire repentir du mépris qu'il avoit fait de son entremise dans le temps des barricades. Il se servit ensuite, avec beaucoup d'habileté, des malheurs publics pour se faire cardinal ; il a souffert la prison avec fermeté et n'a dû sa liberté qu'à sa hardiesse. Sa paresse autant que sa force l'ont soutenu avec gloire dans l'obscurité d'une vie errante pendant six années. Il ne s'est jamais démis de l'archevêché de Paris qu'après la mort du cardinal Mazarin, et n'a point fait de conditions avec le Roi. Il est entré dans divers conclaves et sa conduite a toujours augmenté sa réputation. Sa pente naturelle étoit l'oisiveté ; il travailloit néanmoins dans les

grandes affaires comme s'il ne pouvoit souffrir de repos, et il se reposoit quand elles étoient[1] finies, comme s'il ne pouvoit souffrir le travail. Il avoit une grande présence d'esprit, et il savoit tellement tourner à son avantage les occasions que la fortune lui offroit, qu'il sembloit qu'il les eût prévues et desirées. Il étoit incapable d'envie et d'avarice; il a plus emprunté de ses amis qu'un particulier ne devoit espérer de leur pouvoir rendre, néanmoins il s'est acquitté envers eux avec toute la justice et la fidélité qu'il leur devoit. Sa retraite est la plus éclatante action de sa vie, elle prouva sa foi et sa religion. Il se démit de sa dignité de cardinal; il partagea ce qui lui restoit de bien avec ses amis, ses domestiques et les pauvres; mais, en renonçant à tout, il demeura encore exposé à la malignité des jugements du monde, et il laissa en doute si la piété seule ou la foiblesse humaine lui a fait entreprendre un si grand dessein.

2°

Variantes du manuscrit 325 *bis de la Roche-Guyon*, *fol.* 50 v°.

Page 20, ligne 3 : Il a su profiter néanmoins avec habileté.
Ibidem, ligne 5 : il a souffert la prison.
Ibidem, ligne 17 : il a une présence d'esprit.
Page 21, ligne 1 : à sa réputation, c'est de savoir.
Ibidem, ligne 3 : quelque soin qu'il ait pris.
Ibidem, ligne 4 : d'envie ni d'avarice.
Ibidem, ligne 5 : soit par vertu, ou par inapplication.
Ibidem, ligne 6 : qu'un particulier ne devoit espérer.

1. Après *étoient*, il y a dans la copie *faites*, biffé.

IX

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

C'est pour nous un devoir, et un devoir dont nous nous acquittons on ne peut plus sincèrement au début de cette notice, d'exprimer notre vive gratitude des facilités que les possesseurs des manuscrits de la Rochefoucauld ont bien voulu nous donner pour leur étude. Feu M. le duc de la Rochefoucauld et feu Mme la duchesse nous avaient très-obligeamment communiqué ceux des *Mémoires* et des *Réflexions diverses* dans la bibliothèque du château de la Roche-Guyon; et à Liancourt celui qui contient une première rédaction autographe des *Maximes*. Depuis, non moins libéralement, M. le duc de la Roche-Guyon, leur fils puîné, nous a permis, par trois fois, de revoir les deux premiers de ces manuscrits pour des vérifications, et leur petit-fils (par feu leur aîné), M. le duc actuel de la Rochefoucauld, nous a donné communication nouvelle et réitérée de celui des *Maximes*. Voyez ci-dessus l'*Avant-propos*, p. IV et V. — C'est ici le lieu de nommer aussi Mme veuve Coppinger, à qui nous offrons nos remercîments dans l'avertissement du tome II, pour nous avoir envoyé de Dinard ses deux précieux manuscrits des *Mémoires*.

Nous avons dit plus haut, p. IX, ce que nous devons à M. Pauly pour la partie relative aux imprimés.

I. — MANUSCRITS.

A. — MÉMOIRES[1].

En tête du tome II, aux pages de la *Notice sur les Mémoires* auxquelles nous allons renvoyer pour ceux des manuscrits qui nous ont servi à constituer notre texte, on trouvera ce qu'il importait le plus, quant à cette constitution, de dire de chacun d'eux, particulièrement au sujet de leur valeur et autorité, et de leur contenu.

1. — Manuscrit D (165) de la bibliothèque du château de la Roche-Guyon, contenant les *Mémoires* complets et définitifs, tels que nous les publions de la page 1 à la page 431 du tome II. — Voyez, à ce même tome II, les pages XLIII-XLIX de la *Notice*[2].

Petit in-folio, sur papier du dix-septième siècle, et d'une fort belle écriture du temps, relié en maroquin rouge, 2 pages écrites, 1 blanche,

1. C'est à cause des dates respectives de publication que les *Mémoires* de la Rochefoucauld précèdent, dans cette notice bibliographique, son ouvrage plus célèbre des *Maximes*.

2. Un examen de révision de ce manuscrit nous a donné, pour la page XLIV de la *Notice sur les Mémoires*, les petites rectifications suivantes : Ligne 10, *de la même*

415 numérotées, puis 2 blanches. — Il y a, en marge, des titres de subdivisions que nous donnons en note aux pages 1, 49, 130, 237, 291 et 341 du tome II, et d'après lesquels nous avons coupé les *Mémoires* en VI sections.

2. — Premier manuscrit Coppinger, qui contient les *Mémoires* complets, et dont Petitot s'est servi pour son édition de 1826. — Voyez, au tome II, p. XXXII et XXXIII de la *Notice;* p. 552 de l'*Appendice*.

In-4°, relié en veau fauve, 396 pages. — La 1re partie (nos sections I et II des *Mémoires*) est d'une autre écriture que la 2de (III-VI), qui a grande ressemblance avec la première rédaction du manuscrit Harlay, dont la notice suit immédiatement celle-ci (sous le n° 3).

On a collé sur la garde un extrait du *Catalogue Bourdillon* (de 1830), ainsi conçu : « *Mémoires de M. le duc de la Rochefoucault*, divisés en 2 parties. In-4, v. f. — Ms. sur papier, d'une écriture du dix-septième siècle. Le feuillet après le titre est occupé par la note suivante, de la même écriture que le volume : « Ces *Mémoires* sont les « véritables de M. D. L. R. F., et différents de ceux qui ont été im- « primés en Hollande, soit pour la beauté du style, soit pour l'ordre « des choses et la vérité de l'histoire. Les imprimés ont été com- « pilés par Cerizay pendant qu'il étoit son domestique, et partie « de ces pièces, qui sont assez mal cousues ensemble, sont de M. de « Vineuil, partie de M. de Saint-Évremond ; le reste a été pris dans « les manuscrits de M. D. L. R. F., mais ceux-ci sont entièrement de « lui. » — Un cartouche gravé en taille-douce et imprimé sur le premier feuillet de ce volume prouve qu'il a appartenu à M. Louis le Bouthillier de Pont-Chavigny, dont il représente les armes, le même Chavigny souvent cité dans ces Mémoires[1]. — M. Petitot, éditeur de la collection des Mémoires sur l'histoire de France, s'est servi de ce manuscrit pour la réimpression des *Mémoires* de la Rochefoucault [1826] dans cette collection, et l'a fait précéder d'une dissertation qui en révèle l'importance. »

Voyez, à la page XXXII du tome II, ce que Renouard dit d'un autre manuscrit, de 657 pages, contenant aussi nos VI sections et qui lui a fourni, en 1817, sa publication complémentaire des sections I et II.

3. — Manuscrit Harlay de la Bibliothèque nationale (fonds français 15 256, ancien fonds Harlay, n° 352), qui contient de nos sections III à VI des *Mémoires* (il n'a pas I et II) une double rédaction, dont l'une est, en général, conforme au texte des imprimés de la seconde série, et dont l'autre, sous forme de corrections interlinéaires, est une version non encore définitive, mais tenant le milieu entre la première de l'auteur et sa dernière, celle du manuscrit D de la Roche-Guyon. — Voyez, au tome II, les pages XXXVI, XLI, XLII, XLIX, L.

In-folio, relié en maroquin rouge, 194 feuillets numérotés et un

main, lisez *d'une autre main;* ligne 22, *pour le nombre*, lisez *par le nombre;* de même, à la note 5, *pour l'exactitude*, lisez *par l'exactitude;* enfin, ligne 24, au lieu de *page* 112, lisez *page* 113.

1. C'est une grosse erreur du *Catalogue Bourdillon*. Ce Louis le Bouthillier de Pont-Chavigny était non pas le ministre même, Léon de Chavigny, dont parlent souvent les *Mémoires*, mais un de ses petits-fils : voyez au tome II, p. XXXII, note 4.

feuillet supplémentaire où est écrite, de la main du correcteur, une addition d'une demi-page (voyez la note 1 de notre page 361 des *Mémoires*). En tête du manuscrit le même correcteur a mis cette note : « *Memoires de Monsieur de la Rochefoucaut*, tels qu'il les advoue. Il y a quelques fautes dans l'escriture faciles à cognoistre. »

4. — Second manuscrit Coppinger, duquel Renouard, dont il porte l'*ex libris*, s'est servi pour son édition de 1804. Il ne contient, comme notre n° 3 (Harlay), dont il nous offre, en général, la seconde version, c'est-à-dire la rédaction corrigée, que nos sections III à VI. — Voyez, au tome II, p. XXVII et note 2, XXVIII, XLI, XLII, LV; et, à l'*Appendice* du même tome, p. 553-557, le relevé de soixante-dix-huit corrections, qu'on peut croire, avec assez de vraisemblance, de la main de la Rochefoucauld.

Petit in-folio, relié en maroquin rouge, 204 pages de texte des *Mémoires*, et 10 feuillets numérotés 118 à 127, contenant un fragment qu'une note, en marge du premier de ces feuillets, attribue à Bassompierre. — On lit sur un feuillet blanc du commencement du volume : « Ces *Mémoires* ont été donnés à M. d'Andilly[1] par M. de la Rochefoucauld lui-même, manuscrit infiniment curieux, étant original et le seul. » Un peu plus bas est écrit : « Cette note est de M. de la Rochefoucauld, marquis de Surgères[2]. » En tête du manuscrit et reliés avec lui sont deux portraits de la Rochefoucauld, dont l'un est une gravure de Choffard, de 1779, d'après un émail de Petitot, l'autre une gravure de Saint-Aubin, d'après un dessin de Monsiau.

5. — Manuscrit C (164) de la Roche-Guyon, ne renfermant, comme les deux précédents, que la seconde partie des *Mémoires* (sections III-VI). Son texte est presque toujours celui du manuscrit Harlay, non corrigé. — Voyez au tome II, p. XLI, XLIII, XLIX, L.

Petit in-folio, relié en maroquin rouge, 180 feuillets numérotés, le dernier blanc. Une note, que nous avons reproduite à la page citée L, dit que « ce manuscrit n'a rien de précieux ni de recommandable. »

6. — Au manuscrit autographe des *Maximes* est jointe, dans l'ancien volume A de la Roche-Guyon, une copie de la première rédaction du commencement de la section II des *Mémoires* (voyez ci-après, p. 107, n° 1). C'est la pièce I de notre *Appendice* du tome II, p. 471-481.

7. — Manuscrit 162 (sans cote ancienne par lettre) de la Roche-Guyon, contenant la pièce III, *Mémoires de Vineuil*, de notre *Appendice* du tome II, p. 500-551.

Petit in-folio, relié en parchemin, 80 pages, 2 blanches en tête, autant à la fin; belle mise au net, revue; corrections soigneusement faites, avec grattage et sandaraque.

Il existe dans les bibliothèques, soit publiques, soit privées, de

1. Voyez au tome II, p. VIII et note 3, et à la page XXVII déjà citée.
2. *Ibidem*, p. XXVII et notes 3 et 4.

nombreuses copies des *Mémoires*, à qui toutes manque, comme aux nos 3, 4, 5 et 6, le commencement de l'ouvrage, et qui contiennent, ou complétement ou partiellement, les sections III à VI, diversement intitulées, diversement rangées, et précédées, dans quelques-uns de ces manuscrits, comme dans notre n° 6, d'une première rédaction du commencement de la section II. La plupart ont, en outre, plus ou moins d'annexes qui ne sont point de la Rochefoucauld et qui se trouvent également dans la plupart des anciennes éditions.

La Bibliothèque nationale possède, sans compter le manuscrit Harlay (notre n° 3), quatorze[1] de ces copies, la plupart du dix-huitième siècle. Ce sont les nos du fonds français 5822, 6701, 10 323, 13 724, 13 725, 13 726, 17 470, 17 492, 20 867, 23 250, 23 316, 23 317; et les nos 436 et 505 du fonds Clairambault.

Le n° 17 470 (ancien fonds Saint-Germain, n° 1032), le plus pauvre de ces manuscrits par le contenu, porte, collées sur un feuillet liminaire, les lignes suivantes, imprimées : *Ex bibliotheca Mss. Coisliniana, olim Segueriana, quam Illustr. Henricus du Cambout, Dux de Coislin, par Franciæ, episcopus Metensis, etc. Monasterio S. Germani a Pratis legavit, anno* MDCCXXXII. Le volume a, au dos, ce titre fautif : « Mémoires des règnes d'Henry 3 (*pour Louis* 13) et Louis 14. » — Au n° 6701 est écrit, sur le plat de la couverture : « L'abbé de Noailles. » — Le n° 17 492 (ancien fonds Saint-Germain, n° 1032) porte sur le plat de cette note : *Ex Dono D. Vallant. Ex bibliotheca S. Germani a Pratis*, 1686; et le n° 13 724, sur le folio 1 : *Bibliotheca Recollectorum Parisiensium.* — Le n° 5822 est l'ancien 58 du fonds Lancelot. — Les nos 13 725, 13 726, 23 250, 23 317, 13 724 et Cl. 436 ont des titres nommant l'auteur; les deux derniers, dans des notes d'écriture ancienne, mais d'une date postérieure à celle des manuscrits, mentionnent, le premier plusieurs impressions du recueil, le second la seule édition de Cologne 1669. — Le n° 20 867 porte, à la table des matières : « Tout ce qui suit jusqu'à la fin du volume est imprimé dans les *Mémoires du duc de la Rochefoucauld*, à Cologne, chez Dyck, 1667, suivant l'imprimé de 1662. Fol. 436. » La même note est reproduite en tête de ce folio 436 (actuellement 416). Le texte (y compris les *Mémoires de Vineuil*) va jusqu'au folio 521 (actuel) et dernier. Des pièces de sujets tout différents occupent les 435 feuillets (anciens) qui précèdent. — Les nos 23 317 et Cl. 436, outre ce qu'ils ont des *Mémoires* de la Rochefoucauld, contiennent, comme divers imprimés, l'opuscule intitulé : *Discours* ou *Mémoires du marquis de la Châtre* (sur sa destitution de la charge de colonel général des Suisses). Dans le premier (23 317), sur un feuillet liminaire, on lit après le titre : « Ms. de la bibliothèque de M. le P[résident] Bouhier. B. 71. M DCC XXI, » et à la suite est une table des « Morceaux de la Rochefoucauld ».

A la bibliothèque de l'Institut nous avons vu cinq copies, cotées 356, 357, 358A, 358B, 358C. La seconde et la troisième (357 et 358A) donnent, celle-ci en tête, celle-là au folio 68, le nom de la Rochefoucauld; elles renferment toutes deux les *Mémoires de la Châtre;* le n° 358A attribue au « Sr de Saint-Evremont » (fol. 208) la pièce annexe qui se trouve dans mainte copie et maint imprimé sous le titre d'*Apologie de M. de Beaufort.*

Deux copies sont à la bibliothèque de l'Arsenal, cotées 3881 et

1. Nous avons dit « douze » dans la *Notice sur les Mémoires*, au tome II, p. XXXIX. Depuis nous en avons vu deux de plus.

3885, ayant, l'une et l'autre, au titre, le nom de la Rochefoucauld, et contenant, toutes deux aussi, les *Mémoires de la Châtre;* la première sans autres pièces annexes, la seconde (voyez notre tome II, p. XL) avec toutes celles qui se trouvent dans les textes imprimés les plus riches en appendices.

Une copie est à la bibliothèque Mazarine, cotée 2789, intitulée : « Guerre de Guyenne, avec la dernière de Paris, en 1652, par le duc de la Rochefoucauld. » Elle contient, sans aucune division, la partie des *Mémoires* qui va de la page 341 à la page 431 de notre tome II.

Feu M. Gilbert avait vu en outre une copie faisant partie de la bibliothèque du Prytanée militaire de la Flèche.

Des copies qui se trouvent dans les bibliothèques privées, trois nous ont été communiquées, que nous avons mentionnées au tome II, page XL.

B. — Maximes.

1. — Manuscrit autographe de 275[1] des *Maximes* (dont une inédite[2]), faisant jadis partie de la bibliothèque de la Roche-Guyon, et maintenant de celle de Liancourt. Les *Maximes*, écrites, presque toutes, de la main de l'auteur, sont précédées (voyez ci-dessus, p. 105, n° 6) de la première rédaction, copiée d'une autre main, du commencement de la section II des *Mémoires*, que nous avons donnée à l'*Appendice* du tome II (p. 471-481). Avant ce morceau, il y avait autrefois, sur des feuillets (au nombre de 19, croyons-nous) qui ont été arrachés, une copie de l'*Apologie de M. le prince de Marcillac*, imprimée à la fin du même tome II (p. 439-468).

Petit in-folio, de papier doré sur tranche, relié en parchemin; 2 feuillets blancs (dont 1 détaché); puis extrémités longitudinales, prises dans la reliure, des 19 feuillets arrachés de l'*Apologie;* 14 autres feuillets, blancs, sauf le 1er (lequel porte un long avertissement que nous reproduisons quelques lignes plus bas); à la suite, le morceau des *Mémoires*, sur 21 pages numérotées, la dernière de 14 lignes seulement avec un verso blanc; enfin sur 91 pages, également chiffrées, dont la dernière n'a que 2 lignes et demie avec un verso blanc, sont les *Maximes*, suivies encore de 14 feuillets blancs. — Le dos du manuscrit porte : APOLOGIE. MAXIMES, plus la trace de deux chiffres ou deux lettres à peu près indéchiffrables. — Sur la couverture de parchemin, au recto extérieur, est ce titre développé : « Manuscrit des *Maximes du duc de la Rochefoucauld* légué à M. le duc de Liancourt[3] par Mde la marqse de Castellane, sa tante.

« Paris, 26 décembre 1840. »

1. De la façon qu'elles sont divisées dans le manuscrit, on en compterait davantage, car une est coupée en deux et deux autres en de nombreux paragraphes.

2. Voyez la section II de l'*Appendice*, ci-dessus, p. 51.

3. Ce titre est écrit de la main dudit duc de Liancourt, depuis duc de la Rochefoucauld, grand-père du possesseur actuel. Mme de Castellane, en premières noces duchesse de la Rochefoucauld, possédait ce manuscrit par suite de l'abolition des substitutions. Jusqu'à elle, il avait toujours appartenu, comme faisant partie de la substitution, à l'aîné de la famille.

Sur le premier des feuillets qui suivent les 19 arrachés on lit, d'une écriture et d'une orthographe anciennes, l'avertissement suivant : « Manuscrit A. — Ce manuscrit contenoit originairement trois ouvrages, dont le premier, écrit de la main du secrétaire de M. le duc de la Rochefoucauld, occupoit une vingtaine de feuillets, qui ont été arrachés, comme on peut le voir ci à côté.

« Le second ouvrage, contenant 21 pages, et écrit de la même main, est le petit morceau, intitulé dans les *Mémoires* imprimés : *Mémoires de la régence d'Anne d'Autriche, etc.* La seule observation qu'il y ait à faire sur ce morceau, c'est que, depuis, l'auteur l'a totalement refondu, comme on peut le voir dans les *Mémoires* non imprimés, volume D[1].

« Le 3e ouvrage, écrit de la main de l'auteur même, est un premier brouillon des *Maximes*. Il en est peut-être d'autant plus précieux. On aime à voir les premières pensées d'un écrivain de génie, comme les premières esquisses d'un grand peintre. On trouve ici des pensées foibles que l'auteur a retranchées. On en trouve de foiblement exprimées qu'il a resserrées[2] et rendues avec plus d'élégance ou plus de force. Quelques-unes se sont présentées à lui tout armées de leur expression et n'ont éprouvé depuis aucun changement. La plupart sont trop générales et trop dures; il les a restreintes et adoucies, parce qu'il a senti que, quoique généralement vraies, elles ne l'étoient pas sans exception. Une partie de ces changements ont été faits avant la première édition, et une partie depuis. »

Dans les 91 pages des *Maximes* tout est de la main de la Rochefoucauld, sauf, p. 26, la maxime 63 (notre 99e), qui est d'une belle écriture ronde; et, d'une autre main que cette 63e, les cinq maximes de la page 6, et, p. 89 et 90, les quatre antépénultièmes; ce sont nos neuf maximes suivantes : 33, 83, 48, 571, 601, 27, 28, 52 et 144. — De plus, en marge de la plupart des maximes, il y a, d'une autre main aussi que celle de l'auteur, l'initiale ou les initiales du mot dominant de la réflexion : ainsi *a* pour *amour-propre*, *affliction*, *aimer*, etc., *h* pour *heureux*, *s* pour *sage*, *o* ou *l'or* pour *orgueil*, *hu* pour *humilité*, *humeurs*, *confi* pour *confiance*, etc.; parfois le mot entier : *bonté*, *mort*, *vices*, etc.

Nous avions tout lieu de penser que ce manuscrit autographe des *Maximes* était celui dont M. Gilbert avait donné les variantes, en 1868, dans son commentaire de notre tome I, et que M. de Barthélemy avait reproduit dans son édition de 1863. Nous n'en connaissions et n'en connaissons encore aucun autre qui soit écrit de la main de l'auteur. Grande a donc été notre surprise quand nous avons vu, en comparant les trois textes, quelles différences, aussi nombreuses que considérables, les distinguaient les uns des autres. On trouvera ci-dessus : 1°, dans l'*Avant-propos* de cet *Appendice* (p. II-VI), un long exposé de cette comparaison qui donne à résoudre une étonnante énigme, demeurée pour nous fort obscure; 2°, dans la section I (p. 1-50), un relevé complet des variantes de l'authentique autographe que nous venons de décrire. Voyez, en outre, l'*Avis préliminaire* et l'annexe placés, l'un en tête du *Lexique* (tome III, 2de partie) et l'autre à la fin (p. 455-464).

2. — Manuscrit Morgand (voyez ci-dessus la fin de l'*Avant-propos*,

1. Voyez ci-dessus, p. 103-104, n° 1.
2. Ici *depuis*, biffé.

p. xi), contenant une copie du manuscrit autographe des *Maximes* qui vient d'être décrit sous le n° 1.

In-folio, relié en veau brun, portant au dos : « Manuscrit » ; de 116 feuillets, non numérotés : 1 blanc ; 27 pour les *Maximes* ; 3 blancs ; 33 pour les *Réflexions diverses*, intitulées ici : « Réflexions de l'auteur des *Maximes* » ; 1 blanc ; 14 pour le « Traité de l'Inconsistance par M. L. P. D. T.[1] » ; 37 blancs. Grande écriture du dix-huitième siècle.

Au verso du feuillet de garde, il est écrit au crayon : « Copie du manuscrit de la Rochefoucauld qui se trouve au château de la Roche-Guyon » (maintenant au château de Liancourt). — Au folio 2, en tête des *Maximes*, ce nom, aussi au crayon, *La Rochefoucauld*, puis cet Avertissement :

« Ce manuscrit a été copié sur l'original de l'auteur des *Maximes*. Il m'en a paru d'autant plus précieux : on aime à voir les premières pensées d'un grand génie. L'ouvrage imprimé est plus concis et plus châtié ; mais le manuscrit est bien plus étendu[2], et son imperfection satisfait davantage une curiosité philosophique et raisonnée. »

A la suite viennent les 275 maximes du manuscrit autographe de Liancourt, rangées dans le même ordre, à cette seule différence près que les maximes 268 à 273 de l'autographe sont placées, dans le manuscrit Morgand, entre les maximes 25 et 26 de celui de Liancourt. Ce déplacement s'explique aisément par cette circonstance que le feuillet du manuscrit de Liancourt qui les contient (pages 89 et 90) est détaché et a pu, à une époque quelconque, se trouver hors de sa place ; il est aussi à remarquer que ces pages 89 et 90 ne sont pas de la main de la Rochefoucauld (voyez ci-dessus, p. 108).

On voit que le copiste transcrivait l'original avec une intention de servile exactitude : il en a reproduit jusqu'aux fautes (notées dans la section I de l'*Appendice* aux maximes LV, LXXXVIII, CLXXXI[3]).

A ces fautes il en a ajouté quelques-unes, fort rares, qu'il ne vaut pas la peine de relever (maximes LXVIII, LXXXVIII, CXCVIII, CCXXV, CCXXXIII, CCLXVIII).

Voyez ci-après, p. 111, à C, 3, la description de la seconde partie du manuscrit Morgand.

3. — Bon nombre de *Maximes* se lisent, écrites de la main de la Rochefoucauld, dans des lettres autographes, adressées soit à M. Esprit, soit, la plupart, à la marquise de Sablé.

Au tome III, 1re partie, on trouvera, à la Table alphabétique, p. 299, le relevé des maximes citées, et, dans les notes préliminaires

1. Ces initiales pourraient bien signifier M. LE PRÉSIDENT DENIS TALON. Le P nous semble avoir été surchargé d'une R, peut-être pour faire LA ROCHEFOUCAULD, à qui, comme auteur des deux parties antérieures du manuscrit, on aura voulu attribuer aussi la troisième, sans se laisser arrêter par la difficulté d'expliquer, après ce changement, les deux dernières lettres D. T. Le morceau est probablement inédit. Au moins ne l'avons-nous pas trouvé ailleurs, ni aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, ni imprimé soit à part, soit dans les *OEuvres d'Omer et de Denis Talon*, publiées par D.-B. Rives (Paris, 1821, 6 vol. in-8°).

2. A prendre les maximes une à une.

3. A cette dernière, il y a *du goût* pour *de la fin du goût*, parce que le copiste n'a su combler le blanc, laissé à la place du mot *fin* dans l'original.

des lettres où elles sont insérées, l'indication des folios du tome II des *Portefeuilles de Vallant* (fonds français de la Bibliothèque nationale, n° 17045) où sont ces lettres.

4. — Le n° 18411 du même fonds français contient, parmi des pièces de sujets tout différents, une copie intitulée : « Sentences et maximes de morale, par Monsieur D. L. R. — 1663. »

In-folio, relié en parchemin jaunâtre; 268 feuillets; les *Maximes* vont du feuillet 29 actuel (il y a un premier numérotage biffé) au feuillet 63. Le millésime de 1663 que porte ce manuscrit est antérieur de deux ans à la 1re édition donnée par l'auteur, à Paris, en 1665, et d'un an à celui de la 1re impression de Hollande, de 1664. Le nombre des *Maximes* est de 217. Ce volume, qui faisait partie de l'ancien fonds Saint-Germain, sous le n° 561, porte la même indication de provenance (Coislin et antérieurement Séguier) que la première des copies des *Mémoires* mentionnées ci-dessus (p. 106) à la suite du n° 7. — Voyez, dans la section I de cet *Appendice* (p. 1-50), un relevé complet des variantes de cette copie.

5. — M. le baron de Ruble possède une copie des *Maximes*, intitulée « Réflexions morales », acquise à la vente Rochebilière.

M. Claudin, dans son catalogue de cette vente (n° 474, p. 254), nous apprend que ce manuscrit du dix-septième siècle, volume in-8° de 175 pages, contient 620 maximes, c'est-à-dire 302 de plus que la 1re (1665) et 116 de plus que la 5e (1678) et la plus complète des éditions publiées du vivant de l'auteur; il ajoute que ces maximes ne lui paraissent pas être toutes de la Rochefoucauld, et qu'en général celles qui sont de lui reproduisent le texte de sa 1re édition (1665).

C. — Réflexions diverses.

1. — Manuscrit A[1] (163) de la Roche-Guyon.

Voyez, dans notre tome I, les pages 273-277 de la *Notice sur les Réflexions diverses.*

Petit in-folio, relié en maroquin rouge-brun; papier du dix-septième siècle, et belle écriture du temps; 4 pages initiales, non numérotées, dont les trois premières contiennent la note reproduite aux pages citées du tome I; puis 128 pages numérotées (60 à 78 et 95 à 98 sont blanches); à la suite 14 pages blanches non numérotées. En quelques endroits des corrections interlinéaires d'une écriture ancienne, que l'auteur de la note préliminaire affirme être celle de la Rochefoucauld et qui a en effet beaucoup de rapport avec elle; seulement elle est bien plus fine, comme au reste il le fallait pour tenir entre les lignes.

1. Le volume qui contient le manuscrit autographe des *Maximes* est également coté A dans une note préliminaire (voyez ci-dessus, p. 108). Cette cote lui a-t-elle été donnée dans une autre bibliothèque que celle qui est à la Roche-Guyon, ou bien, dans celle-ci, les cotes ont-elles été changées et y a-t-il eu successivement deux séries différentes de manuscrits ?

2. — Manuscrit 325 *bis* de la Roche-Guyon.

In-4°, relié en veau brun, avec dorures au dos, plats marbrés et tranches rouges; papier (« 2 mains, » dit une note manuscrite placée sur la feuille de garde) du dix-septième siècle, et belle écriture du temps; 105 feuillets (1 de garde, 55 écrits et 49 blancs).

Au sujet de ce manuscrit récemment mis à profit, et de ce qu'il contient outre les *Réflexions diverses*, voyez ci-dessus, p. VIII et IX, l'*Avant-propos*, et p. 83-98 et p. 102, les sections VI-VIII de cet *Appendice*.

3. — Manuscrit Morgand (voyez plus haut, p. 109, B, 2).

Il contient, comme seconde partie, nous l'avons dit, une copie des *Réflexions diverses*. Ce sont les dix-neuf du manuscrit A (163) de la Roche-Guyon décrit (p. 110) sous le n° 1, et que nous avons suivi dans notre tome I. Elles y sont rangées, sans numérotage, dans le même ordre, mais ont presque partout le texte du n° 2, c'est-à-dire du manuscrit 325 *bis* récemment découvert dans la bibliothèque de la Roche-Guyon. Voici le relevé des

Variantes communes au ms. 325 bis de la Roche-Guyon et au ms. Morgand :

Toutes celles des réflexions I et II; toutes celles de la réflexion III (y compris l'absence des deux phrases de la page 289); toutes celles des réflexions IV et V; une de la réflexion VIII (page 302, ligne 3); quatre de la réflexion X (sur six : manquent celles des pages 305, ligne 15, et 306, ligne 8); cinq de la réflexion XI (manquent les deux premières et les deux dernières); sept de la réflexion XIII (manquent la 2de, la 3e, la 6e et la 9e); toutes celles des réflexions XIV et XV; neuf (1, 2, 3, 5, 6, 10, 11, 16 et 18) de la réflexion XVII; toutes celles de la réflexion XVI (sauf la première); toutes celles de la réflexion XVIII; les deux premières de la réflexion XIX.

Nous avons, dans notre attentive collation, trouvé, en vingt-sept endroits, des différences entre le manuscrit 325 *bis* et la copie Morgand; mais, de ces différences, il n'y en a que deux qu'on puisse appeler des variantes dignes de remarque :

A la page 303, ligne 14 de notre texte : *sentiments*, pour *charmes*; à la page 348, ligne 1 : *inquiétudes*, pour *incertitudes*.

Sauf un *pas* pour *point* et ailleurs un *point* pour *pas*, trois fois *est* pour *c'est*, deux changements de construction (l'un de *pas*, l'autre de *se*), une addition et deux suppressions d'*et*, les différences sont ou des lacunes, laissées à peu près toutes par inadvertance sûrement, ou des fautes évidentes.

Malgré le rapport entre les deux manuscrits, on ne peut guère supposer que la copie n° 3 ait été faite directement sur le n° 2. D'abord celui-ci n'a pas les réflexions VI et XII, qui sont dans celui-là. Puis on s'expliquerait, tout en s'étonnant un peu, l'absence, dans le n° 3, du *Portrait de Retz* et des quatre morceaux, que nous croyons inédits, placés, dans le n° 2, à la suite des *Réflexions diverses;* mais moins bien l'omission de l'addition sur le mariage de Mademoiselle et de Lauzun intercalée dans la réflexion même des *Événements de ce siècle.* — Nous ne parlons pas, vu leur insignifiance, des variantes que nous avons énumérées dans l'alinéa qui précède.

D. — Apologie du prince de Marcillac.

Copie conservée dans le tome XXII des manuscrits in-folio de Conrart, p. 531-568, bibliothèque de l'Arsenal, Belles-Lettres françaises, n° 2817.

Voyez notre tome II, *Notice* de l'*Apologie*, p. 435-437.

E. — Lettres.

Sur les 116 lettres qui composent la correspondance, contenue au tome III, 1re partie, sans compter celles des deux appendices du même tome et les 2 lettres données, p. CIII, CIV et CV, à l'appendice V de la *Notice biographique*, il y en a 81 écrites par la Rochefoucauld et 19 écrites en son nom; 52 paraissent pour la première fois; 12 seulement sont données d'après des imprimés; les autres, prises sur des manuscrits, sont autographes, sauf 6, reproduites d'après des copies. Nous avons indiqué exactement, dans les notes préliminaires de chaque lettre, les sources d'où elles sont tirées. Ces sources sont, pour la plupart, des manuscrits de la Bibliothèque nationale, à savoir, pour 33 des 81 lettres autographes de la Rochefoucauld, le tome II des *Portefeuilles de Vallant*, et pour 22 autres (des mêmes 81), de tomes divers des *Manuscrits de Lenet*.

Nous avons dit ci-dessus (p. 98), que la lettre à Mlle de Scudéry ajoutée dans cet *Appendice* a été imprimée d'après un autographe qui appartenait à Rochebilière.

II. — Imprimés.

A. — Mémoires.

Sur une première édition entreprise à Rouen par l'imprimeur Barthelin, qui fut saisie, avec arrangement à l'amiable, avant la mise en vente, peut-être même avant l'achèvement de l'impression, voyez au tome II, la *Notice sur les Mémoires*, p. VIII et IX. De cette édition il ne s'est rien conservé, rien du moins retrouvé jusqu'ici.

1. — Memoires de M. D. L. R. Sur les Brigues à la mort de Loüys XIII, Les Guerres de Paris et de Guyenne, et la Prison des Princes. Apologie pour Monsieur de Beaufort. Memoires de Monsieur de la Chastre. Articles dont sont convenus Son Altesse Royale et Monsieur le Prince pour l'expulsion du Cardinal Mazarin. Lettre de ce Cardinal à Monsieur de Brienne. (La sphère.) A Cologne, chez Pierre van Dyck, M.DC.LXII.

Petit in-12; 2 feuillets liminaires, l'un de titre, l'autre contenant l'*Avertissement :* « L'impatience que, etc. », dont nous avons donné

le commencement dans la *Notice sur les Mémoires* (p. xi); 400 pages de texte, et 1 feuillet d'errata, qui manque dans le tirage spécial dont il va être parlé quelques lignes plus bas, et dans les contrefaçons mentionnées au dernier alinéa de cette page.

Sur cette édition originale, de 1662, imprimée à Bruxelles par François Foppens, dont *van Dyck* est un des pseudonymes familiers, voyez l'excellente dissertation insérée par M. Alphonse Willems dans son savant ouvrage sur les Elzevier (p. 536-538, n° 1997), dissertation dont il maintient les conclusions, sauf deux modifications légères dues à de nouvelles découvertes, et qu'il a bien voulu nous communiquer. Dans ladite étude sur l'édition première de Foppens, le docte bibliographe rectifie, d'une manière irréfutable, une fausse assertion sur le lieu de l'impression et le nom de l'imprimeur, qui a été reproduite dans notre tome II (p. x et note 1), d'après une lettre inédite du temps, signée *de Wicquefort*. Brunet, dans son *Manuel du libraire* (tome III, col. 848), avait déjà dit vrai sur ces deux points, mais sans nous apprendre, de manière à nous convaincre, comme fait M. Willems, sur quoi il se fondait.

Il existe de l'édition originale un tirage spécial portant le titre suivant :

Memoires de M. D. L. R., contenant : Les Brigues pour le gouvernement à la mort de Loüys XIII. Guerre de Paris. Retraitte de Monsieur de Longueville en Normandie. Recapitulation ou Abregé de tout ce que dessus, avec l'Emprisonnement des trois Princes. Ce qui s'est passé depuis la prison des Princes jusqu'à la guerre de Guyenne. Guerre de Guyenne, avec la derniere de Paris, etc. Ausquels sont adjoustez les Memoires de M. de la Chastre. (La Sphère.) A Cologne, chez Pierre van Dyck, M.DC.LXII.

Petit in-12; 1 feuillet de titre, 387 pages de texte.

C'est de ce « tirage spécial, » ainsi que l'appelle maintenant M. Willems, et non plus « seconde édition originale, » que M. Claudin, dans le catalogue dressé par lui de la vente de M. A. Rochebilière (n° 435, p. 230), fait la première édition. La vérité est, nous écrit M. Willems, que, « pour satisfaire au désir de quelques impatients, Foppens avait mis en vente un certain nombre d'exemplaires de son édition, avant qu'elle fût achevée. Ces exemplaires, pareils aux autres jusqu'à la page 384, ne renferment ni l'*Avertissement*, ni l'errata, ni les deux pièces finales, savoir : les *Articles et conditions dont sont convenus Son Altesse Royalle et Monsieur le Prince*, et la *Lettre de Mazarin*.

« L'édition de Foppens, continue M. Willems, a été l'objet de trois contrefaçons publiées avec la même adresse. (La Sphère.) *A Cologne, chez Pierre van Dyck*, 1662, petit in-12. La première a 2 feuillets liminaires et 312 pages, à raison de 34 lignes à la page; la page 97 est cotée par erreur 67, et la page 244 est cotée 243. La seconde a 4 feuillets liminaires, dont le 4e est blanc, 326 pages et 1 feuillet blanc, sans réclames, 33 lignes à la page; la page 191 est chiffrée par erreur 291, et la page 263 est chiffrée 623. La troisième, exactement copiée sur l'édition originale, a 2 feuillets liminaires et 400 pages. On la reconnaîtra aux pages 89, 276 et 382, chiffrées par erreur 98, 376 et 832. Ces trois contrefaçons ont été imprimées en France. Elles contiennent l'*Avertissement* cité ci-dessus, mais n'ont pas l'errata.

« Malgré ces contrefaçons, le débit du livre fut si rapide que Foppens le réimprima dès la même année :

2. — Memoires de M. D. L. R. Sur les Brigues à la mort de Loüys XIII, etc. (*le reste comme au nº* 1). A Cologne, chez Pierre van Dyck, M. DC. LXII.

« Cette seconde édition originale, de 2 feuillets liminaires et 400 pages, reproduit, page pour page et ligne pour ligne, la précédente (le nº 1). On la reconnaîtra au fleuron à la tête de buffle de la page 1, lequel est imprimé à l'envers, et aux pages 237, 276 et 279, cotées par erreur 137, 376 et 379. »

L'année suivante (1663), Foppens publia une 3e édition rangée, comme on le voit par le titre, dans un ordre différent :

3. — Memoires de M. D. L. R. Sur les Brigues à la mort de Loüys XIII. Les Guerres de Paris et de Guyenne, et la Prison des Princes. Lettre du Cardinal à Monsieur de Brienne. Articles dont sont convenus Son Altesse Royale et Monsieur le Prince pour l'expulsion du Cardinal Mazarin. Apologie pour Monsieur de Beaufort. Memoires de Monsieur de la Chastre. (La Sphère.) A Cologne, chez Pierre van Dyck, M.DC.LXIII.

Petit in-12 ; 400 pages de texte, précédées de 2 feuillets liminaires, contenant le titre et un nouvel *Advis au lecteur sur cette seconde édition :* « Nous nous acquittons de la promesse que nous vous avions faite de vous donner une seconde impression (qui est, en réalité, une 3e) de ce Recueil, plus correcte et plus exacte que n'avoit pu être la première, etc. »

Sur cette édition ont été faites les trois suivantes de 1664, de 1665 et de 1669, toutes imprimées par Foppens. — Pour celle de 1665, voyez, dans le *Catalogue Claudin* (nº 440, p. 233), une note de feu Rochebilière.

Sous la même rubrique, à la date de 1664, il existe, en outre, une contrefaçon de 320 pages, d'un format un peu plus grand.

4. — Memoires de M. D. L. R. Sur les Brigues à la mort de Louis XIII. Les Guerres de Paris et de Guyenne, et la Prison des Princes : augmentez de nouveau par le mesme. Lettre du Cardinal, etc. (*le reste comme au nº* 3). M.DC.LXXII.

Petit in-12 ; 330 pages, précédées de 2 feuillets liminaires. Autre *Advis au lecteur sur cette nouvelle édition :* « Puisque j'ay esté assez heureux d'avoir eu entre les mains l'original de Monsieur de la Rochefoucauld, depuis qu'il l'a réformé, etc. » — Sur cette édition, la 7e, voyez (nº 442 du *Catalogue Claudin*, p. 233) une autre note de Rochebilière, qui en possédait un exemplaire avec cartons.

Ensuite viennent, toujours sous la même rubrique, mais à la date de 1677, deux éditions, l'une de 2 feuillets liminaires et 387 pages de texte, petit in-12, même *Advis* que celles de 1663, etc., imprimée à Bruxelles (M. Willems l'attribue à Lambert Marchant) ; l'autre d'un format plus grand, de 360 pages.

Sous la même rubrique encore : *Cologne, van Dyck*, reparaît, avec la date, au titre, de 1717, et l'*Advis* de 1663, une dernière édition ou mise en vente, qui s'intercale dans la série toute nouvelle et

tout autre commençant à 1688 : voyez la *Notice sur les Mémoires*, p. xxv.

5. — Memoires de la minorité de Louis XIV. Sur ce qui s'est passé à la fin de la vie de Louis XIII et pendant la Regence d'Anne d'Autriche, mere de Louis XIV. A Villefranche, chez Jean de Paul, 1688.

In-12 ; 342 pages de texte, précédées de 2 feuillets liminaires ; de 1 feuillet d'errata, et d'un avertissement : « Ce n'est pas une des moindres, etc. »

Sous la même rubrique, à la date de 1689, il parut, en 2 volumes in-12, une « 2de édition augmentée, dit le titre, de près d'un tiers. »

Sur ces deux éditions et la suivante (n° 6), ainsi que sur une contrefaçon, de 1689, dont le titre attribue les *Mémoires* à Varillas, voyez la *Notice sur les Mémoires*, p. XVIII-XXVII.

6. — Memoires de la minorité de Louis XIV. Sur ce qui s'est passé à la fin de la vie de Louis XIII et pendant la Regence d'Anne d'Autriche, mere de Louis XIV. Corrigez sur trois copies differentes et augmentez de plusieurs choses fort considerables, qui manquent dans les autres editions ; avec une Preface nouvelle, qui sert d'Indice et de Sommaire. A Villefranche, chez Jean de Paul, 1690.

In-12 ; 428 pages de texte, précédées de 11 feuillets liminaires, contenant le titre, 20 pages de Préface : « Ces Mémoires ayant déjà paru cinq ou six fois, etc. », et 2 pages de table ; à la fin, 1 page d'errata.

De cette édition nous avons un exemplaire où le titre a de moins les mots : « Sur ce qui s'est passé », jusqu'à « mere de Louis XIV. »

7. — Memoires de M. le duc de la Rochefoucauld et de M. de la Châtre, contenant l'histoire de la minorité de Louis XIV. Corrigez sur, etc. (*le reste comme au n°* 6). 1700.

In-12 ; 428 pages, et 1 feuillet d'errata ; même préface qu'au n° 6. — C'est la première édition qui donne en toutes lettres le nom de l'auteur, omis depuis 1688, et représenté dans les éditions de la première série par les initiales M. D. L. R.

8. — Memoires de M. D. L. R. Sur les Brigues à la mort de Louis XIII, les guerres de Paris et la Prison des Princes. Amsterdam, E. Roger, 1710.

In-12. — La Bibliothèque nationale possède de cette impression un exemplaire en 1 volume, divisé artificiellement en 2 tomes, mais avec pagination continue. En vue de cette division, on a réimprimé le feuillet de titre initial et l'*Avis au lecteur*, fait un second titre intercalé après la page 370 ; la page 371 commence le tome II.

9. — Édition sous la rubrique : *Cologne, van Dyck*, M.DCC.XVII.

In-12 ; 371 pages. — Voyez ci-dessus, p. 114 et 115, à la suite du n° 4, 3e alinéa.

10. — Memoires de la minorité de Louis XIV ; corrigez sur trois

copies differentes, et augmentez de plusieurs choses fort considerables, qui manquent dans les autres editions. Avec une Preface nouvelle, qui sert d'Indice et de Sommaire. Amsterdam, aux depens de la Compagnie, M.DCC.XXIII.

2 volumes in-12, le 1er de 318 pages, le 2d de 256; même préface qu'au n° 6, et, comme l'on peut voir, même titre, avec l'omission marquée, 2e alinéa, à la suite de ce n° 6.

11. Memoires de la minorité de Louis XIV.... Amsterdam, 1733. 2 vol. in-12.

12. Memoires de la minorité de Louis XIV, corrigés et augmentés de plusieurs choses fort considerables, qui manquent dans les autres editions. Avec une Preface nouvelle, qui sert d'Indice et de Sommaire. Par M. le duc D. L. R. A Trevoux, aux depens de la Compagnie, M.DCC.LIV.

2 volumes in-12. Préface de l'édition de 1690, avec substitution de « six ou sept fois » à « cinq ou six fois ».
Autre édition, 1754. *Ibidem*, 2 volumes in-12.

13. — Mémoires de M. le duc de la Rochefoucauld, publiés sur un manuscrit corrigé de sa main. Paris, Renouard, 1804.

In-12. — Pour cette édition et les deux qui suivent, voyez la *Notice sur les Mémoires*, p. XXVII-XLII; et particulièrement pour le type auquel appartenait le manuscrit dont s'est servi Renouard, p. XLI et XLII, p. XXXII (et note 4) et p. XXXIII.

14. — Mémoires du duc de la Rochefoucauld. Première partie jusqu'à ce jour inédite, et publiée sur le manuscrit de l'auteur. Paris, A.-A. Renouard, 1817, in-18.

15. — Mémoires du duc de la Rochefoucauld, augmentés de la première partie, jusqu'à ce jour inédite, et publiée sur le manuscrit de l'auteur. Paris, A.-A. Renouard, 1816.

In-12, avec portrait gravé par Aug. Saint-Aubin d'après un dessin de N. Monsiau.

16. — Mémoires de la Rochefoucauld. Paris, Foucault, 1826.

In-8°. Deux parties de volumes de la *Collection* (Petitot) *des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, 2de série, tomes 51 et 52. — Voyez la *Notice sur les Mémoires*, p. XXXII et note 4, et p. XXXVI.

17. — Mémoires de la Rochefoucauld. Paris, imprimerie Éverat, 1838.

Grand in-8°. Une partie de volume de la *Nouvelle Collection* (Michaud et Poujoulat) *des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, 3e série, tome V. — Voyez la *Notice sur les Mémoires*, p. XXXVI-XXXVIII.

Pour les éditions des *Mémoires* comprises dans celles des *OEuvres*, voyez ci-dessous, D. OEUVRES, p. 140-142.

B. — Maximes.

1° Éditions publiées du vivant de l'auteur.

Sentences et Maximes morales. A La Haye, chez Jean et Daniel Steucker, CIↃ.IↃC.LXIV. — Réimprimé en 1883 : voyez p. 131, n° 71.

Petit in-8° de 79 pages. — 189 *maximes*, dont 8 sont inédites, et dont, par suite de dédoublements et doublements postérieurs, les 181 autres en forment 193 des éditions suivantes.

M. Alphonse Willems a récemment découvert[1] cette édition hollandaise, de 1664, antérieure à la première française, et qu'on avait jusqu'à présent cherchée en vain. On se refusait à croire qu'elle existât, et on ne voyait qu'un prétexte de grand seigneur dans la mention que fait l'*Advis au lecteur* de 1665 d'« une méchante copie.... qui *avait* passé en Hollande » (tome I, p. 26 et note 1). — Voyez ci-dessus, p. 1-50, le relevé complet des variantes fournies par cette édition; p. 51-52, ses 8 maximes inédites; p. 53-60, l'intéressante notice que lui a consacrée M. Willems; enfin, p. 66-82, nos tableaux de concordance. Trois exemplaires seulement de ce précieux livret se sont retrouvés jusqu'ici : celui que possède M. Willems; un autre, venant de la bibliothèque de feu Rochebilière (*Catalogue Claudin*, n° 444, p. 234); un troisième, vendu, au mois de mars dernier, par la librairie Durel.

1 A. — Reflexions ou Sentences et Maximes morales. A Paris, chez Claude Barbin, vis-à-vis le Portail de la Sainte Chapelle, au signe de la Croix. M.DC.LXV. Avec privilege du Roy.

1 volume in-12, avec frontispice gravé par Picard[2]; 24 feuillets

1. Dans une *Causerie bibliographique* de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, août 1882 (p. 159-161), et dans un opuscule sur les *Traductions en langues étrangères des Réflexions ou Sentences et Maximes morales de la Rochefoucauld* (p. 25), M. le marquis de Granges de Surgères nous apprend que, dans un manuscrit inédit qu'il possède (*Notice raisonnée des principales éditions des* Maximes *du duc de la Rochefoucauld, avec un projet d'une nouvelle édition plus correcte que les précédentes*, Paris, 1814, 1 vol. in-4° de 190 pages), le P. Adry, bibliothécaire de l'ancienne maison de l'Oratoire à Paris, a mentionné déjà cette édition hollandaise « avec des détails assez circonstanciés, » dont le principal est que l'auteur relève quelques-unes des variantes du texte de 1664 comparé à celui de 1665.

2. Il est dit, dans l'opuscule, que nous venons de citer, sur les *Traductions en langues étrangères*, etc. (p. 13, n° 11), que le dessin est de Nicolas Poussin; nous n'avons pu savoir sur quoi l'auteur fondait cette assertion. — Voyez, à la notice qui, dans notre *Album*, accompagne la reproduction de ce frontispice, un passage de la *Vie de Sénèque* par Diderot, qui s'y rapporte. Sur un exemplaire de la bibliothèque de l'Arsenal (coté 1779), qui a appartenu au collége des Jésuites de Paris, M. de Paulmy a mis au bas de la gravure :

Detrahere ausus
Hærentem larvæ *multa cum laude coronam.*
Horat.[a]

[a] *Satires*, livre I, x, vers 48 et 49. On a changé dans le texte d'Horace *ausim* en *ausus* et *capiti* en *larvæ*.

liminaires non paginés : 1 pour le frontispice gravé, 1 pour le titre imprimé, 3 pour l'*Advis au lecteur* (voyez au tome I, p. 24-28) et 19 pour le *Discours sur les Réflexions ou Sentences et Maximes morales*, deux pièces que donnent également toutes les impressions (édition originale et contrefaçons 1 B à 1 D) de l'année 1665; 150 pages chiffrées (à 23 lignes la page) pour le texte[1], et 5 feuillets non paginés pour la table et le privilége. — 312 *maximes* ou plutôt 314, parce qu'il y a un double n° 302 et de plus la réflexion finale, non numérotée, sur la mort[2]. Le privilége et l'achevé d'imprimer sont, dans les impressions de 1665, qui toutes les contiennent, celui-ci du 14 janvier 1664 (par erreur 1644 dans 1 C), celui-là du 27 octobre 1664.

Cette édition 1 A, à pages de 23 lignes, est l'édition originale. C'était déjà l'opinion du très-expérimenté et regretté bibliographe, feu M. Potier, et M. Claudin en a, à deux reprises[3], donné des preuves incontestables. Dans l'édition à pages de 22 lignes (ci-dessous 1 B), que Brunet (*Manuel du libraire*, tome III, col. 844) considérait à tort comme l'originale, l'absence du frontispice, le fleuron de la fin (fleuron du livre ouvert avec la lettre P) et surtout (aux endroits où, dans la plupart des exemplaires de 1 A qui nous restent, il y a des cartons) le texte même, qui est celui, non pas du premier état, mais du second, décèlent évidemment une contrefaçon. Au sujet de ces cartons et des exemplaires d'un second tirage où l'on a tenu compte des corrections faites sur les cartons, voyez ci-dessus la section IV de l'*Appendice*, p. 61-65.

Dans l'année même où fut publiée l'édition originale, il parut trois contrefaçons :

1 B. — Reflexions ou Sentences et Maximes morales. A Paris, chez Claude Barbin.... M.DC.LXV. Avec privilege du Roy.

In-12; 23 feuillets liminaires non paginés; 135 pages chiffrées (à 22 lignes la page) pour le texte; 6 pages non chiffrées pour la table alphabétique, et 2 pour le privilége. Pas de frontispice. — Cette contrefaçon, que Brunet, nous l'avons dit ci-dessus (à propos de 1 A), regarde à tort comme la première édition, est très-bien imprimée en caractères neufs; le fleuron du livre ouvert avec la lettre P qui se trouve à la fin est celui de François Provensal, imprimeur de Mgr l'évêque, à Grenoble[4].

1 C. — Reflexions ou Sentences et Maximes morales. A Paris, chez Claude Barbin.... M.DC.LXV. Avec privilege du Roy.

In-12; 23 feuillets liminaires (à 22 lignes la page); 100 pages chiffrées (à 26 lignes) pour le texte; 6 pages non chiffrées pour la table

1. En réalité 148 et non 150, parce que les pages 145-146 n'existent pas, par suite d'une erreur typographique, dans les exemplaires de 1er état non cartonnés (voyez le *Catalogue Claudin*, p. 239).

2. Les exemplaires cartonnés renferment en plus nos quatre *maximes* 285-288, donc en tout 318 (voyez ci-dessus, p. 63).

3. *Catalogue des livres.... composant la bibliothèque de M. Victor Luzarche*, 1868, gr. in-8°, 1re partie, tome I, n° 987, p. 149-150, et *Catalogue Rochebilière*, n° 451, p. 244.

4. *Catalogue Rochebilière, ibidem.*

alphabétique, et 2 pour le privilége. Pas de frontispice. — Cette contrefaçon paraît à M. Claudin (*Catalogue Rochebilière*, n° 452, p. 244 et 245) avoir été imprimée à Lyon ou à Avignon.

1 D. — Reflexions morales de Monsieur de L. R. Foucaut. A Paris, chez Claude Barbin.... M DC LXV. Avec privilege du Roy.

Petit in-12; 18 feuillets liminaires non paginés; 113 pages chiffrées pour le texte; 5 pages non chiffrées pour la table, en petits caractères, et 2 pour le privilége. Pas de frontispice. — C'est une contrefaçon évidente, faite au fond de quelque province, curieuse par ce fait que le titre donne déjà, sous cette forme : *L. R. Foucaut*, le nom de l'auteur, que nous ne retrouvons plus tard, d'abord qu'à l'extrait du privilége, dans quelques exemplaires du supplément de 1678 : le « Sieur duc de la Rochefoucauld » (ci-après, p. 121, lignes 22-25); puis en initiales dans une traduction en vers français, de 1684 (ci-après, p. 132); en toutes lettres en 1705 (n° 7, p. 123), 1712 (n° 8, p. 124), 1748 (n° 11, *ibidem*); et enfin constamment à partir d'une réédition, de 1765, de l'abbé de la Roche (voyez p. 124, à la suite du n° 10).

Le texte de 1665 a été réimprimé en 1869 : voyez ci-après, p. 131, n° 66.

2. — Reflexions ou Sentences et Maximes morales. Nouvelle edition. A Paris, chez Claude Barbin.... M DC LXVI. Avec privilege du Roy.

In-12; 118 pages pour le texte, et 6 feuillets non paginés: 3 pour le titre, l'*Avis au lecteur* (voyez au tome I, p. 29 et 30), et le privilége (de même date que dans les éditions de 1665 ; achevé d'imprimer du 1er septembre 1666), et 3 pour la table alphabétique. Frontispice. — 302 *maximes*, y compris la réflexion sur la mort. Pas le *Discours sur les Réflexions*.

3. — Reflexions ou Sentences et Maximes morales. Troisieme edition, reveuë, corrigée et augmentée. A Paris, chez Claude Barbin, au Palais, sur le Perron de la Sainte Chapelle. M.DC.LXXI. Avec privilege du Roy (du.... février[1] 1671).

In-12; 132 pages pour le texte, et 9 feuillets non paginés : 4 pour le titre, « Le libraire au lecteur », et le privilége (pas d'achevé d'imprimer), et 5 pour la table alphabétique. Frontispice. — 341 *maximes*, y compris la réflexion sur la mort.

L'année suivante, 1672, parurent deux, non pas contrefaçons, car le privilége des *Maximes*, qui venait d'expirer, n'ayant pas été renouvelé en temps utile, des concurrents en avaient profité pour obtenir des « permis d'imprimer, » mais deux copies d'éditions de Paris :

Reflexions ou Sentences et Maximes morales. Derniere edition, reveuë et corrigée. A Rouen, chez Jacques Lucas. M.DC.LXXII.

In-12 ; 30 feuillets liminaires non paginés, 207 pages chiffrées pour le texte, et 4 feuillets non paginés pour la table. — 373

1. La date du jour est restée en blanc; de même dans la quatrième édition, de 1675 (ci-après, p. 120, n° 4).

maximes, formées des textes combinés de la 1re et de la 2de édition de Paris[1].

Reflexions ou Sentences et Maximes morales. A Lyon, chez P. Compagnon et R. Taillandier. M.DC.LXXII.

In-12; 24 feuillets liminaires non paginés; 100 pages chiffrées pour le texte, et 4 feuillets non paginés pour la table et le privilége. — 317 *maximes*. Copie de l'édition de 1665, dont elle reproduit le texte cartonné.

4. — Reflexions ou Sentences et Maximes morales. Quatrieme edition, reveuë, corrigée et augmentée depuis la troisieme. A Paris, chez Claude Barbin.... M.DC.LXXV. Avec privilege du Roy (du.... février 1671).

In-12; 157 pages chiffrées pour le texte, et 8 feuillets non paginés : 4 pour le titre, « Le libraire au lecteur, » et le privilége, et 4 pour la table alphabétique (dont le commencement est au verso de la page 157). Achevé d'imprimer, pour la quatrieme fois, du 17 décembre 1674. Frontispice. — 413 *maximes*, y compris la réflexion sur la mort.

Cette édition de 1675 paraît ne faire qu'une avec celle de 1671, à partir de la page 3 inclusivement, jusqu'à la page 120 comprise[2].

Voyez ce qui est dit ci-après, p. 121, à la suite du n° 5, d'un supplément à cette édition de 1675, publié en 1678.

Reflexions ou Sentences et Maximes morales. (La Sphère.) Suivant la copie imprimée à Paris. CIƆ.IƆC.LXXVI.

Petit in-12; 20 feuillets liminaires, y compris le frontispice gravé et le titre; 104 pages pour le texte, et 4 feuillets pour la table. — Cette édition, attribuée faussement aux Elzevier, sort, comme celle de 1664, des presses des frères Steucker, à la Haye. C'est une copie pure et simple de l'édition parisienne de 1665 (contenant le *Discours sur les Réflexions ou Sentences et Maximes morales*). Elle n'est pas citée par les bibliographes; ils mentionnent seulement, aussi comme édition elzevirienne, sa réimpression, faite en 1679, du même texte de 1665. Voyez ci-dessus, p. 54, l'étude de M. Willems.

5. — Reflexions ou Sentences et Maximes morales. Cinquieme edition. Augmentée de plus de cent Nouvelles Maximes. A Paris, chez Claude Barbin, sur le second Perron de la Sainte Chapelle. M.DC.LXXVIII. Avec privilege du Roy (du 3 juillet 1678).

In-12; 195 pages pour le texte, et 9 feuillets non paginés; 3 pour le titre, « Le libraire au lecteur, » et le privilége, et 6 pour la table alphabétique (dont le commencement est au verso de la page 195). Achevé d'imprimer avec l'augmentation, pour la pre-

1. Rochebilière (*Catalogue Claudin*, n° 459, p. 247) possédait un exemplaire de cette édition, cartonné pour les pages 45 à 48.

2. Page 67 de l'exemplaire que possédait Rochebilière (*Catalogue Claudin*, n° 463, p. 244) se trouve un carton destiné à remplacer la 186e maxime, qui est réimprimée avec des modifications : voyez ci-dessus, p. 65.

mière fois, du 26 juillet 1678. Pas de frontispice[1]. — 504 *maximes*, y compris la réflexion sur la mort.

L'abbé Brotier, aux pages 246 et 247 de son édition de 1789 (ci-après, p. 125, n° 19), critique cette cinquième, de 1678, avec une sévérité qui implique une satisfaction quelque peu exagérée de la sienne : voyez au tome I, p. 239, et p. 240, note 2.

Il y a eu, à ce qu'il paraît, un double tirage du texte de 1678, ou peut-être correction sous presse : voyez au tome I, p. 169, note 3.

Outre cette 5e édition complète, Barbin publia, en 1678, un supplément à la 4e, ne contenant que les 107 *maximes* ajoutées dans la 5e, et intitulé :

Nouvelles Reflexions ou Sentences et Maximes morales. Seconde partie.

In-12 ; 4 feuillets liminaires non paginés : 1 blanc, 1 pour le titre, et 2 pour le privilége ; 76 pages chiffrées pour le texte, et 5 feuillets non paginés pour la table. Achevé d'imprimer du 6 août 1678. — 107 *maximes*.

Suivant M. Claudin (*Catalogue Rochebilière*, nos 461 et 462, p. 248 et 249[2]), cette seconde partie, imprimée, nous venons de le dire, pour compléter la 4e édition, se trouve le plus souvent jointe à des exemplaires de la 3e, dont il restait sans doute en magasin un certain nombre, et où, tantôt précédée d'un faux titre imprimé, tantôt d'un feuillet blanc, tantôt n'ayant ni l'un ni l'autre, elle présente de plus cette particularité que, dans les uns, l'extrait de son privilége indique comme auteur du livre le « Sieur duc de la Rochefoucauld, » et, dans les autres, ne porte pas de nom.

Reflexions ou Sentences et Maximes morales. (La Sphère.) Suivant la copie imprimée à Paris. CIↃ.IↃC.LXXIX.

Petit in-12. — Réimpression de l'édition, dite elzevirienne, des Steucker, de 1676 : voyez ci-dessus, p. 120, entre les nos 4 et 5.

2° Éditions publiées depuis la mort de l'auteur.

1. — Reflexions ou Sentences ou Maximes morales. Quatrieme (*sic*) edition, reveuë, corrigée et augmentée depuis la troisieme. Lyon, P. Compagnon et Rob. Taillandier. M.DC.LXXXV. — Nouvelles Reflexions ou Sentences et Maximes morales. Seconde partie. *Mêmes lieu, libraire et date.*

2 tomes, en 1 volume in-12 : le premier, de 4 feuillets liminaires non paginés, et 83 pages chiffrées pour le texte ; le second, de 19 pages chiffrées et de 15 non chiffrées.

« Le second privilége des *Maximes*, dit M. Claudin (*Catalogue Rochebilière*, n° 468, p. 251), venait d'expirer et n'avait pas encore été renouvelé. Usant de cet avantage, les mêmes libraires de Lyon qui avaient imprimé, dans les mêmes conditions, les *Maximes* en 1672

1. Voyez l'Album à l'endroit indiqué ci-dessus, à la page 117, fin de la note 2.
2. Voyez le même *Catalogue*, nos 466 et 467, p. 250 et 251.

(voyez ci-dessus, p. 119-120, à la suite du n° 3) profitèrent de l'occasion pour obtenir permission de faire une édition nouvelle. »

2. — Reflexions ou Sentences et Maximes morales. Sixieme edition (*sic; voyez la vraie sixième, ci-après, p.* 123, *n°* 6). Augmentée de plus de cent nouvelles Maximes. Avec un Discours sur les Reflexions. A Toulouse, chez Marin Fouchac et Guillaume Bely. M.DC.LXXXVIII.

In-12; 16 feuillets liminaires non paginés; 140 pages chiffrées pour le texte, et 6 feuillets non paginés pour la table. — Copie de l'édition n° 5, avec reproduction du *Discours* de 1665, supprimé dès 1666, et un *Avis au lecteur* dans lequel on justifie la Rochefoucauld d'avoir attribué toutes nos actions et nos vertus même à nos mauvais penchants, en disant « qu'il n'a considéré les hommes que dans cet état déplorable de la nature corrompue. »

3. — Reflexions ou Sentences et Maximes morales. Quatrieme (*sic*) edition. Reveuë, corrigée et augmentée depuis la troisieme. Lyon, B. Vignieu, M.DC.XC. — Nouvelles Reflexions ou Sentences et Maximes morales. *Mêmes lieu, libraire et date.*

2 parties, en 1 volume in-12 : la première de 4 feuillets liminaires non paginés, 110 pages chiffrées pour le texte, et 1 feuillet blanc; la seconde, de 28 pages chiffrées. — Le titre, portant « Quatrieme edition, » ne tient compte, on le voit, ni, et avec raison, de la précédente de Toulouse, intitulée à tort « sixieme », ni de la « quatrieme » de Lyon (ci-dessus, p. 121, n° 1), ni de la vraie cinquième de Barbin, de 1678 (plus haut, p. 120, n° 5).

Voyez, à propos de cette édition de Lyon, 1690, une note du catalogue de M. Duplessis (Paris, Potier, 1856, n° 93), et, dans le *Catalogue Rochebilière* (n° 470, p. 252), la description d'un exemplaire contenant, non pas deux, mais quatre parties, en un volume : d'abord celles que nous avons mentionnées; puis, comme troisième et quatrième : 1°, jointes pour la première fois aux *Maximes* de la Rochefoucauld, les « Maximes et Pensées diverses, » au nombre de 81, de Mme de Sablé; 2° d'autres « Pensées diverses », au nombre de 91, œuvre d'un anonyme. (Troisième partie : 1 feuillet non paginé pour le faux titre, 82 pages chiffrées; quatrième partie : pages 33 à 66, 11 feuillets non paginés pour les tables, et 1 feuillet blanc final.)

4. — Reflexions ou Sentences et Maximes morales, augmentées de plus de deux cens nouvelles Maximes. Suivant la copie imprimée à Paris, chez Claude Barbin. M.DC.XC. — Maximes et pensées diverses (par Mme de Sablé).

2 parties, en 1 volume petit in-12 : la première de 15 feuillets liminaires non paginés, 178 pages chiffrées et 4 feuillets de table; la seconde de 4 feuillets liminaires non paginés, 49 pages chiffrées, et 7 pages non chiffrées de table (les « Pensées diverses » d'un anonyme commencent à la page 24 de la 2de partie). Frontispice. — Jolie édition de Hollande, qui semble, d'après M. Claudin (*Catalogue Rochebilière*, n° 471, p. 253), faite sur la précédente.

5. — Reflexions ou Sentences et Maximes morales. Suivant les

copies imprimées à Paris chez Claude Barbin et Mabre Cramoisy. M.DC.XCII.

2 parties, en 1 volume petit in-12 : la première de 15 feuillets liminaires non paginés, 168 pages chiffrées, 4 feuillets non paginés de table ; la seconde de 4 feuillets liminaires non paginés, 49 pages chiffrées, et 7 pages non chiffrées pour les tables (les « Pensées diverses » d'un anonyme commencent à la page 24 de la 2de partie). Frontispice. — Jolie édition de Hollande.

6. — Reflexions ou Sentences morales. Sixieme edition augmentée. A Paris, chez Claude Barbin.... M.DC.XCIII. Avec privilege du Roy (du 28 décembre 1692).

In-12 ; 12 feuillets non paginés, et xxxv pages, puis 196 pages chiffrées pour le texte, pas de table. « Achevé de réimprimer pour la première fois le 3 septembre 1693. » — 504 *maximes*, comme dans la 5e édition ; et de plus, au commencement du volume, la réflexion sur l'amour-propre, suivie d'un *Supplément de* 50 *maximes*, dont la moitié est publiée pour la première fois, et du *Discours* de 1665, retranché dès 1666.

Au sujet de cette 6e édition de Barbin, voyez, au tome I, la *Notice sur les Maximes posthumes*, p. 219-222.

7. — Reflexions ou Sentences et Maximes morales. De Monsieur de La Rochefoucault. Maximes de Madame la marquise de Sablé. Pensées diverses de M. L. D. (*l'abbé d'Ailly*). Et les Maximes chrétiennes de M*** (*Mme de la Sablière*). A Amsterdam, chez Pierre Mortier, libraire, M.DCC.V.

In-12 ; frontispice gravé ; 310 pages chiffrées, dont 192, plus 30 feuillets non paginés (25 au commencement du volume, 5 de tables à la fin), sont pour la Rochefoucauld. — 571 *maximes*, et à leur suite les 50 du *Supplément* de 1693.

Pour cette édition, voyez encore, au tome I, la *Notice sur les Maximes posthumes*, p. 219 et 222, et de plus la *Notice sur les Maximes supprimées*, p. 239-242. — L'exemplaire de la bibliothèque de l'Arsenal porte, écrites de la main de M. de Paulmy, des remarques judicieuses sur les maximes d'auteurs divers contenues dans ce recueil. Sur le feuillet de garde, avant le frontispice : « La réputation du livre de M. de la Rochefoucauld est bien faite. Il est plein d'esprit, du plus subtil, du plus profond, et du plus juste à de certains égards ; mais il ne faut pas prendre au pied de la lettre la morale de ces réflexions misanthropiques, qui finiroient par ne nous pas laisser croire plus à la vertu qu'aux sorciers, et par nous faire enfin douter de notre propre probité. » Au revers du titre des *Maximes de Mme la marquise de Sablé* : « Le mérite de ces maximes de Mme de Sablé est qu'elles sont toutes très-justes et très-sensées. » Sous le titre des *Pensées diverses de M. L. D.* : « Il y a plusieurs de ces pensées qui sont lumineuses et pleines d'esprit ; beaucoup de médiocres et quelques-unes fausses. » Enfin, au-dessous du titre *Maximes chrétiennes* : « Ces maximes chrétiennes sont très-bonnes, mais bien au-dessous, pour l'esprit, des autres maximes, pensées et réflexions de ce livre. »

8. — Reflexions ou Sentences et Maximes morales du duc de la Rochefoucauld, avec Maximes de Madame la marquise de Sablé. Pensées diverses et Maximes chretiennes. Amsterdam, 1712, in-12.

9. — Reflexions, Sentences et Maximes morales, mises en nouvel ordre, avec des notes politiques et historiques par M. Amelot de la Houssaye. Paris, E. Ganeau, 1714.

In-12. — Voyez aux endroits du tome I, indiqués ci-dessus, p. 123, à la suite du n° 7.

Autres éditions d'après celle d'Amelot de la Houssaye : Paris, 1725 (nouvelle édition corrigée et augmentée des *Maximes chrétiennes*), 1743, 1754 ; Amsterdam, 1765, toutes in-12 ; Paris, 1777 (ci-après, n° 13).

10. — Les Pensées, Maximes et Réflexions morales de M. le duc ***. Onzième édition, augmentée de remarques critiques, morales et historiques sur chacune des Réflexions ; par M. l'abbé de la Roche. Paris, E. Ganeau père, 1737.

In-12. — Voyez au tome I, p. 220 et note 3, p. 239 et note 1.

Autres éditions de ou d'après l'abbé de la Roche, toutes in-12 : Paris, 1741, 1754, 1765 (Pissot), 1765 (Bauche), 1777 (notre n° 13). Il y a plusieurs inexactitudes dans les renseignements que la Préface de 1765 donne sur les éditions antérieures, celle-ci entre autres, que, jusqu'à cette édition de 1765, que l'éditeur nomme la 14ᵉ, le livre des *Maximes* a été anonyme : voyez ce qui est dit, ci-dessus, à la suite du n° 1 D, p. 119.

11. — Réflexions, ou Sentences et Maximes morales de Monsieur de la Rochefoucault. Nouvelle édition qui renferme, de plus, les Maximes de Madame la marquise de Sablé, les Pensées diverses de M. L. D., et les Maximes chrétiennes de M***. Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1748.

In-8° ; frontispice gravé.
Autre édition : 1750. Lausanne, M. M. Bousquet, in-8°.

12. — Réflexions et Maximes morales de M. le duc de la Rochefoucault. Nouvelle édition, plus correcte qu'aucune de celles qui ont paru jusqu'ici. Avec des commentaires par M. Manzon. Amsterdam et Clèves, J.-G. Baerstecher, 1772, in-8°.

13. — Les Pensées, Maximes et Réflexions morales de François VI, duc de la Rochefoucauld. Avec des remarques et notes critiques, morales, politiques et historiques sur chacune de ces pensées, par Amelot de la Houssaye et l'abbé de la Roche, et des maximes chrétiennes, par Mme de la Sablière. Paris, Bailly (ou Nyon l'aîné), 1777, in-12.

14. — Maximes et Réflexions morales du duc de la Rochefoucauld. Paris, de l'Imprimerie royale, 1778.

In-8°; avec une *Notice* (par Suard) *sur le Caractère et les écrits du duc de la Rochefoucauld*, et d'ordinaire le Portrait d'après Petitot, gravé par Choffard. — L'*Avertissement* (p. v) dit que cette édition a été faite d'après le manuscrit original et sur des exemplaires corrigés de la main de l'auteur. — Voyez, au tome I, la note 1 de la page 239, et Brunet, *Manuel du libraire*, tome III, col. 845.

On lit, au sujet de cette édition, dans les *Mémoires secrets* (de Bachaumont, etc.), tome XII, p. 29 et 30 : « 29 juin 1778. On vient de faire au Louvre une nouvelle édition des *Maximes de M. le duc de la Rochefoucauld*. Elle est d'une correction, d'une propreté, d'une élégance qui fait honneur au goût de celui qui en a dirigé l'exécution typographique. On croit que c'est M. Suard qui a fait précéder le tout d'une notice de sa composition sur le caractère et les écrits de l'illustre auteur. On n'en a tiré qu'un petit nombre d'exemplaires[1], pour les philosophes amis, et il ne s'en vend aucun. »

15. — Maximes et Réflexions morales du duc de la Rochefoucauld. Paris, de l'imprimerie de Monsieur, 1779.

In-16. — La Bibliothèque nationale possède de cette édition, qui reproduit la précédente, deux exemplaires sur vélin.

16. — Maximes et Réflexions morales de la Rochefoucauld, d'après l'édition du Louvre. Amsterdam, 1780.

Très-petit in-18 ; avec la *Notice* de Suard *sur le caractère et les écrits de la Rochefoucauld*.

17. — Maximes et Réflexions morales du duc de la Rochefoucauld. Londres, 1784.

In-12. — Autre impression, mêmes lieu et date, d'un format plus petit, même nombre de *maximes* (528).

A la fin des maximes, à la suite de la réflexion sur la mort, l'éditeur de Londres remplace, pour la maxime 81 (83e dans notre texte), la leçon, qu'il a d'abord adoptée, des quatre premières éditions, par la variante définitive de la 5e (1678). Voyez, au tome I, la note 4 de la page 66, et la fin de la note 1 de la page 239.

18. — Maximes ou Sentences et Réflexions morales de la Rochefoucauld. Londres et Paris, Servières, 1785.

In-8°, de 268 pages, contenant un hors-d'œuvre de 90 pages, intitulé : *Manuel moral ou Maximes pour se conduire sagement dans le monde*.

19. — Réflexions ou Sentences et Maximes morales de M. le duc de la Rochefoucauld. Avec des Observations de M. l'abbé Brotier, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. A Paris, chez J.-G. Merigot, libraire.... M.DCC.LXXXIX, avec approbation et privilége du Roi.

Petit in-12. — Sur cette édition, augmentée d'une partie des *Réflexions diverses*, voyez, au tome I, p. 239-242, la *Notice sur les Maximes supprimées ;* et, p. 261, le commencement de la *Notice sur les Réflexions diverses*.

1. Brunet dit que le livre a été tiré à assez grand nombre pour n'être pas cher.

20. — Maximes de la Rochefoucauld. Nouvelle édition augmentée de Vies et de Notices. Paris, an III de la République (1794).

2 vol. in-16; avec frontispice gravé. — L'exemplaire de la Bibliothèque nationale porte cette note manuscrite : « Par J.-B.-C. Delisle de Sales. »

21. — Maximes et Œuvres complètes (*sic*) de François, duc de la Rochefoucauld, terminées par une table alphabétique des matières, plus ample et plus commode que celle des éditions précédentes. Paris, Desenne, an IV de la République (1796).

2 vol. in-12; publiés par Fortia d'Urban. Tome I : *Maximes de la Rochefoucauld;* tome II : *Principes et questions de morale naturelle, par Fortia d'Urban.* — Voyez diverses mentions de cette édition dans les *Notices* de notre tome I, *sur les Maximes posthumes, les Maximes supprimées* et *les Réflexions diverses.*

Autre édition, Paris, Delante et Lesueur, 1804, in-12. — Voyez ci-après, nos 23 et 28.

22. — Maximes et Réflexions morales du duc de la Rochefoucauld. Paris, imp. de P. Didot l'aîné, M.DCC.XCVII.

Grand in-4° ; tiré à 250 exemplaires.

Autre édition, in-18, avec le même titre, sauf l'addition, avant la date, des mots : « l'an Ve ».

23. — Œuvres morales de François, duc de la Rochefoucauld, suivies d'observations et d'un supplément, destiné à servir de correctif à ses Maximes, par Agricola de Fortia. Basle, J. Decker, 1798, in-8°.

24. — Pensées, Maximes et Réflexions morales, avec le commentaire de l'abbé de la Roche. Nouvelle édition. Dresde, 1799, in-8°.

25. — Maximes et Réflexions morales du duc de la Rochefoucauld; d'après l'édition du Louvre, faite en 1778 sur un exemplaire corrigé de la main de l'auteur (*voyez ci-dessus, n°* 14, *p.* 24 *et* 25). Paris, imprimerie de Plassan, an VIII (1799-1800), in-12.

26. — Maximes et Réflexions morales du duc de la Rochefoucauld.... Londres, Lhomme, 1799.

Grand in-8° vélin; avec portrait gravé par Ph. Audinet, d'après Petitot.

27. — Maximes et Réflexions morales. Wien, 1800, grand in-8°.

28. — Œuvres morales, ou Maximes et Réflexions de François, duc de la Rochefoucauld. Précédées de sa Vie, qui paraît pour la première fois, et terminées par une table alphabétique des matières plus ample et plus commode que celle des éditions précédentes. Avignon, Ve Seguin, et Paris, Pougens, etc., an X (1801-1802).

2 vol. in-18; publiés par Fortia d'Urban (voyez ci-dessus,

n° 21). Le faux titre porte : *Œuvres morales de la Rochefoucauld et Principes de morale naturelle.*

29. — Maximes et Réflexions morales du duc de la Rochefoucauld. Avignon, J.-A. Joly, 1801, in-12.

30. — Maximes et Réflexions morales du duc de la Rochefoucauld. Paris, imprimerie de P. et F. Didot, 1802, in-18.

31. — Maximes et Réflexions morales du duc de la Rochefoucauld. Parme, imprimerie de Bodoni, 1811, in-4°.

Autre édition de 1811, grand in-folio; une troisième en 1812, grand in-8°. — Voyez Brunet, tome III, col. 846.

32. — Maximes et Réflexions morales du duc de la Rochefoucauld, ornées de son portrait gravé, d'après Petitot, par P.-P. Choffard, et d'un modèle de son écriture, par Miller. Paris, Blaise et Pichard, 1813.

In-12; avec la notice de Suard et deux fables de la Fontaine. Autre tirage, même année, in-8°. — Nouvelle édition, 1820, *ibidem.* Le portrait est celui qui accompagne ordinairement l'édition de 1778 (n° 14, ci-dessus, p. 124 et 125); le modèle d'écriture est le fac-similé de notre lettre 98, à Mme de Sablé.

33. — Maximes et Réflexions morales. Braunschweig, 1814, in-12.

34. — Maximes et Réflexions morales du duc de la Rochefoucauld. Paris, imprimerie de P. Didot l'aîné, 1815.

In-8°; avec la notice de Suard. — *Collection des meilleurs ouvrages de la langue française, dédiée aux amateurs de l'art typographique ou d'éditions soignées et correctes*, tome XXII.

35. — Maximes et Réflexions morales. Karlsruhe, 1816, in-8°.

36. — Maximes et Réflexions morales du duc de la Rochefoucauld. Paris, Ménard et Desenne fils, 1817.

In-18. — *Bibliothèque française*, tome XIII.
Autre édition, 1826.

37. — Maximes et Réflexions morales du duc de la Rochefoucauld. Avranches, imprimerie de le Court, 1818.

In-12 ; avec la notice de Suard et deux fables de la Fontaine.

38. — Maximes et Réflexions morales du duc de la Rochefoucauld. Paris, Treuttel et Würtz, 1820.

In-18; avec la notice de Suard.

39. — Réflexions ou Sentences et Maximes morales de la Rochefoucauld, avec un examen critique par L. Aimé-Martin. Paris, Lefevre, 1822.

In-8°; avec un portrait gravé par Bertonnier, d'après Petitot. Les

Maximes sont suivies d'un 1er supplément contenant les pensées supprimées par l'auteur, d'un 2d supplément contenant les pensées tirées des lettres manuscrites qui se trouvent à la Bibliothèque du Roi; des *Réflexions diverses.* — A la suite de l'*Examen critique*, on a réuni à un très-petit nombre d'exemplaires un choix (tiré à cinquante) des *Observations inédites de Mme de la Fayette sur les Maximes*, qui devaient d'abord entrer toutes dans l'édition, mais dont, à temps, l'authenticité parut plus que douteuse. — Voyez, ci-après (p. 129 et 130), les nos 47, 57 et 61; au tome I, les *Notices sur les Maximes posthumes* et *sur les Maximes supprimées;* et Brunet, tome III, col. 846 et 847, où est rapporté le jugement, entaché à la fois d'injustice et d'inexactitude, prononcé par Quérard sur l'*Examen critique*, dans *la France littéraire*, tome IV, p. 565 et 566.

40. — Maximes de la Rochefoucauld. Nouvelle édition, avec toutes les variantes et une notice sur sa vie. Par P.-R. Auguis. Paris, Froment, 1823.

In-18; avec portrait. — *Collection des classiques français.*

41. — La Rochefoucauld et Vauvenargues. Pensées et Maximes. Paris, Salmon, 1823.

In-32; avec portrait.

42. — Pensées et Maximes inédites de la Rochefoucauld, recueillies et publiées par E. L. Paris, Renard.

In-32, d'une feuille et demie. Sans date, mais annoncé dans le *Journal de la librairie* en 1824. Un avis porte : « Ces pensées sont tirées soit des manuscrits de M. de la Rochefoucauld, inconnus jusqu'à ce jour, soit de sa correspondance particulière. »

43. — Réflexions ou Sentences et Maximes morales de la Rochefoucauld. Paris, de Bure, 1824.

In-12; avec portrait gravé par Pourvoyeur, d'après Petitot et Gaucher. — *Classiques français ou Bibliothèque portative de l'amateur*, tome XXXIII.

44. — Maximes de la Rochefoucauld, avec notes et variantes, précédées d'une notice biographique et littéraire. Paris, Malepeyre, 1825.

In-8°; avec portrait. Publiées par Gaëtan de la Rochefoucauld, avec une notice de lui. Même composition que celle qui a servi à l'impression des *Œuvres :* voyez ci-après, p. 141, n° 4.

45. — Maximes de la Rochefoucauld, avec leurs paronymes, par le baron Massias.... Paris, imprimerie de Didot, 1825.

In-16. Le texte est disposé sur deux colonnes; celle de gauche contient les *Maximes* de la Rochefoucauld; celle de droite, les *paronymes*, c'est-à-dire d'autres maximes où le baron Massias, qui *a préféré*, nous dit-il, « pour peindre l'homme, un profil différent, » contredit, restreint, modifie celles de notre auteur.

46. — Maximes et Réflexions morales du duc de la Rochefoucauld. Nouvelle édition. Paris, Peytieux, 1825.

In-18. — Il a paru, la même année, à Paris, chez Sanson, un volume in-32, intitulé : *le Petit la Rochefoucauld*, contenant un *Choix de pensées ou maximes morales* de divers auteurs.

47. — Réflexions ou Sentences et Maximes morales de la Rochefoucauld. Paris, Lefevre, 1827.

Grand in-8°; avec portrait gravé par Roger, d'après Bertonnier. Texte d'Aimé-Martin (ci-dessus, p. 127, n° 39), avec quelques additions, sans l'*Examen critique*. — *Collection des classiques français.*

48. — Maximes et Réflexions morales du duc de la Rochefoucauld. Paris, imprimerie de J. Didot le jeune, 1827.

In-64. D'après la 2de édition d'Aimé-Martin (n° 47). Le revers du feuillet de garde porte : « Première édition, imprimée avec les caractères microscopiques de Henri Didot. »

49. — Réflexions ou Sentences et Maximes morales de la Rochefoucauld. Paris, Froment et Berquet, 1827, in-32.

50. — Maximes de la Rochefoucauld. Nouvelle édition avec toutes les variantes et une notice sur sa vie, suivies d'un choix de pensées de Vauvenargues. Paris, Lemoine, 1827.

2 vol. in-32; avec portrait gravé par Couché fils, d'après Gaucher. — *Bibliothèque en miniature.*

51. — Maximes et Réflexions morales du duc de la Rochefoucauld, suivies des Réflexions et Maximes choisies de Vauvenargues. Paris, rue Saint-Jacques, n° 137, 1829.

In-18; avec portrait gravé par Allais, d'après Petitot. — *Bibliothèque des amis des lettres ou choix des meilleurs auteurs français.*
2de édition la même année.

52. — Maximes et Réflexions morales du duc de la Rochefoucauld, Paris, Lecointe, 1829.

In-18; avec la notice de Suard, et un médaillon gravé par Boilly, d'après Gaucher. — *Nouvelle Bibliothèque des classiques français.*
Autre édition en 1839, Paris, Pougin, in-18.
En 1829 il a paru, en 2de édition (nous n'avons pas vu la première), un volume in-32 (Paris, Salmon) qui n'a de la Rochefoucauld que le nom; le titre est : *Le la Rochefoucauld des Dames*, *Pensées et Maximes des femmes célèbres*, *depuis Héloïse jusqu'à nos jours.*

53. — Réflexions morales et pensées de la Rochefoucauld et de Vauvenargues. Paris, librairie des écoles, 1835, in-32.

54. — Choix de moralistes français avec notices biographiques par J.-H.-C. Buchon : Pierre Charron, *de la Sagesse*. — Blaise Pascal, *Pensées*. — La Rochefoucauld, *Sentences et Maximes*. — La

Bruyère, *les Caractères de ce siècle*. — Vauvenargues, *Œuvres*. — Paris, Desrez, 1836.

Grand in-8°. — *Collection du Panthéon littéraire*.
Autre édition en 1843, grand in-8°.

55. — Moralistes français : *Pensées* de Blaise Pascal. — *Réflexions, Sentences et Maximes* de la Rochefoucauld, suivies d'une réfutation par L. Aimé-Martin. — *Caractères* de la Bruyère. — Paris, Lefevre, 1836, grand in-8°.

56. — Œuvres choisies des Moralistes : *Pensées* de Pascal. — *Maximes* de la Rochefoucauld. — *Caractères* de la Bruyère. — Paris, Treuttel et Würtz [1836].

2 volumes in-8°. — Tomes LXII et LXIII de la *Nouvelle Bibliothèque classique*.

57. — Réflexions ou Sentences et Maximes morales de la Rochefoucauld, suivies d'un examen critique par L. Aimé-Martin, et des œuvres choisies de Vauvenargues. Paris, Lefevre, 1844.

Grand in-16. — *Collection des classiques français*.
Voyez ci-dessus, p. 127 et 129, n°s 39 et 47; ci-après, n° 61; et au tome I, les *Notices sur les Maximes posthumes* (p. 220 et note 5) et *sur les Maximes supprimées* (p. 241 et note 2).

58. — Maximes du duc de la Rochefoucauld, précédées d'une notice sur sa vie, par Suard. — Pensées diverses de Montesquieu. — Œuvres choisies de Vauvenargues. — Paris, Didot, 1850.

In-18. — *Collection des chefs-d'œuvre de la littérature française*.

59. — Réflexions, Sentences et Maximes morales de la Rochefoucauld. Nouvelle édition conforme à celle de 1678 et à laquelle on a joint les annotations d'un contemporain sur chaque maxime, les variantes des premières éditions et des notes nouvelles, par G. Duplessis, avec une préface par C.-A. Sainte-Beuve. Paris, Jannet, 1853.

In-12. — *Bibliothèque elzevirienne*.
Voyez, dans notre tome I, les *Notices sur les Maximes posthumes* (p. 220 et note 6) et *sur les Maximes supprimées* (p. 241 et note 2).

60. — Les Caractères de la Bruyère.... Les Maximes de la Rochefoucauld. Paris, Furne, 1853, in-8°.

61. — Pensées, Maximes et Réflexions morales de la Rochefoucauld. Avec les variantes du texte et l'examen critique des Maximes, par Aimé-Martin. Paris, Didot, 1855.

In-8°. — *Chefs-d'œuvre littéraires du XVIIe siècle*, collationnés sur les éditions originales et publiés par M. Lefevre.
Voyez ci-dessus, n°s 39, 47 et 57.

62. — Maximes du duc de la Rochefoucauld, précédées d'une notice sur sa vie, par Suard. — Pensées diverses de Montesquieu. — Paris, Didot, 1864, in-12.

63. — La Rochefoucauld. Maximes et Réflexions morales, précédées d'une étude par M. Émile Deschanel. Paris, 1866.

In-32. — *Bibliothèque* dite *nationale : Collection des meilleurs auteurs anciens et modernes.*

64. — Réflexions, Sentences et Maximes morales de la Rochefoucauld, précédées d'une notice par Sainte-Beuve.... Œuvres choisies de Vauvenargues. — Paris, Garnier frères, 1867, in-18.

65. — Réflexions ou Sentences et Maximes morales de la Rochefoucauld. Édition Louis Lacour, imprimée par D. Jouaust. Paris, Académie des Bibliophiles, 1868, in-8°.

66. — Le premier texte de la Rochefoucauld publié par F. de Marescot. Paris, Jouaust, 1869.

In-12. — *Cabinet du Bibliophile*, n° IV.

C'est la réimpression de l'édition originale, de 1665, avec des variantes des éditions postérieures, sous le nom de « Variantes Gilbert ».

67. — Réflexions ou Sentences et Maximes morales de la Rochefoucauld. Textes de 1665 et de 1678 revus par Charles Royer. Paris, Lemerre, 1870.

In-12; avec portrait, par M. Bracquemond.

68. — Les Moralistes français : *Pensées* de Pascal. — *Maximes et Réflexions* de la Rochefoucauld.... Textes soigneusement revisés, complétés et annotés à l'aide des travaux les plus récents de l'érudition et de la critique.... Paris, Garnier, 1875.

Grand in-8°. — Une rapide comparaison suffira pour montrer combien, pour la Rochefoucauld, notre édition (1868) a épargné de peine à l'éditeur de 1875.

69. — Deux moralistes. La Rochefoucauld et Vauvenargues. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1878.

In-8°; avec la notice de Suard. — *Bibliothèque des chefs-d'œuvre.*

70. — Les Maximes de la Rochefoucauld, suivies des Réflexions diverses, publiées avec une préface et des notes par J.-F. Thénard. Paris, Jouaust, 1881.

In-8°. — *Nouvelle Bibliothèque classique.*

71. — Maximes de la Rochefoucauld, premier texte imprimé à la Haye en 1664, collationné sur le manuscrit autographe et sur les éditions de 1665 et 1678, précédé d'une préface par Alphonse Pauly.... Paris, Damascène Morgand. 1883, in-8°.

M. le marquis de Granges de Surgères, dans son opuscule sur les Portraits de la Rochefoucauld, indique trois éditions des Maximes *que nous n'avons pas vues :* 1° (p. 38, n° 6) *Cazin*, 1784 [1], *avec portrait*

1. Est-ce une réimpression du n° 16, de 1780 (ci-dessus, p. 125), format Cazin; dont nous avons vu un exemplaire, sans portrait?

gravé par C. Duponchel, copié sur la gravure de Moncornet; 2° (p. 39, n° 7) *Bleuet, an* v (1796), *avec portrait gravé par C. S. Gaucher d'après l'émail de Petitot;* 3° (p. 41, n° 10) *Dufart, Paris,* 1817, *avec portrait copié par DElvaux,* 1809, *sur celui de Gaucher.*

3° Traductions des *Maximes.*

Nous avons dit, à la fin de l'*Avant-propos*, p. IX et X, ce que nous devions, pour cette section, à un opuscule de M. le marquis de Granges de Surgères, et à M. Émile Picot, auteur de la *Bibliographie cornélienne.*

Traduction en vers français.

Réflexions ou Sentences morales de M. L. D. D. L. R., mises en vers par Boucher. Paris, Ch. de Sercy, J. le Gras et G. Quinet, 1684.

In-12, de 6 feuillets liminaires non chiffrés, 115 pages chiffrées pour le texte, 6 pages non chiffrées pour la table, et 1 page non chiffrée pour le privilége.

Traductions allemandes.

1. — Gemüths Spiegel, durch die köstlichsten moralischen Betrachtungen, Lehrsprüche und Maximen die Erkenntniss seiner selbst und anderer Leute zeigend : aus der Frantzösischen in unsrer teutschen Sprache vorgestellet von Talandern. Leipzig, Joh. Ludwig Gledtisch, 1699. In-12, de 1 feuillet de titre et 314 pages.

2. — Gedanken des Herrn von Rochefoucault, der Marquisin von Sablé, und des Herrn L. D. (*l'abbé d'Ailly*) aus dem Französischen übersetzt. Zürich, Heidegger, 1749. In-8°, de 3 feuillets non chiffrés et 174 pages.

3. — Des Herzogs de la Rochefoucault moralische Maximen aus dem Französischen, mit Anmerkungen und einem Portrait [von W.-C.-V. Ueberacker]. Wien und Leipzig, 1785, in-8°.

4. — De la Rochefoucault's Sätze aus der höhern Welt-und Menschenkunde, Französisch und Teutsch herausgegeben von Friedrich Schulz. Berlin, 1790. In-8°.

5. — De la Rochefoucault's Sätze aus der höhern Welt-und Menschenkunde, deutsch herausgegeben von Friedrich Schulz. Wien, R. Sammer, 1793, in-8°, de 106 pages.

6. — De la Rochefoucault's Sätze.... (*même traducteur que les n*os *4 et 5, et mêmes titre et année que le n° 5*). Breslau, W. G. Korn, in-16, de 219 pages.

7. — De la Rochefoucault's Sätze.... (*même traducteur que les trois*

n^os précédents), neue verbesserte Ausgabe. Breslau und Leipzig, 1798, in-8°, de 211 pages.

Texte français en regard de la traduction allemande.

8. — De la Rochefoucault's Sätze.... (*même traducteur que les quatre n^os précédents*). Wien, R. Sammer, 1702, in-12.

9. — De la Rochefoucault's Sätze.... (*même traducteur que les cinq n^os précédents*), neue verbesserte Ausgabe. Breslau und Leipzig, 1808, in-8°, de 221 pages.

10. — Rochefoucault's moralische Maximen mit Anmerkungen aus dem Französischen. Wien, Mösle, 1814, in-8°.

11. — Choix de maximes et de reflections (*sic*) morales du duc de la Rochefoucauld. — Ausgewählte Maximen und moralische Betrachtungen des Herzogs de la Rochefoucauld. Wien, 1834.

In-12. — *Collection de Tänber*, intitulée : « Geist der französischen Classiker der 17ten und 18ten Jahrhunderts; oder Auswahl der Meisterwerke der französischen Literatur in ihrem goldnen Zeitalter. Mit deutscher Worterklärung. »

12. — Maximes et Réflexions morales du duc de la Rochefoucauld. — Des Herzogs von Rochefoucauld Tiefblicke in das Leben der Menschen und ihr Herz. Aus dem Französischen übersetzt, mit beigefügtem Originaltexte von Cajetan Ritter von Mamers. Wien, 1841.

Grand in-4°. — Texte français en regard de la traduction allemande.

13. — Herzog von Rochefoucauld : Maximen und moralische Betrachtungen. Aus dem Französischen übersetzt von Amanz Dürholz. Solothurn, Scherer, 1851, in-16, de VIII et 108 pages.

14. — Psychologische Studien. Uebersetzt von A. Frei; bearbeitet und erklärt von C.-A. Schlœnbach. Leipzig, W. Engelmann, 1852, in-16, de 124 pages.

15. — Lebensweisheit und Menschen-Kenntniss in Sprüchen von Rochefoucauld, Chamfort, etc. Gesammelt und herausgegeben.... von M. Ring. Berlin, 1871, in-16.

16. — Maximen und Reflexionen von de la Rochefoucauld. [V.-F. Hörlek.] Leipzig, Ph. Reclam [1875], in-16.

N° 678 de l'*Universal Bibliothek*.

Traduction allemande et hongroise.

Maximes et Réflexions morales. En trois langues : française, allemande et hongroise. — Herczeg Rochefoucauldnak Maximái és moralis Reflexiói, harom nyelven, németre fordította Schulz, magyarra Kazinczy Ferentz Bécsben és Triestben. Wien, 1810, in-8°.

Traductions anglaises.

1. — Miscellany, being a Collection of Poems by several hands. Together with Reflections on Morality or Seneca unmasqued[1]. London : printed for J. Hindmarsh, at the Golden Ball over against the Royal Exchange in Cornhil, 1685. In-8°, de 7 feuillets liminaires, 382 pages chiffrées et 7 feuillets non numérotés entre les pages 299 et 300.

Les *Maximes* de la Rochefoucauld (dont le traducteur signe sa préface du nom d'*Astrea*) commencent à la page 301, qui porte le sous-titre suivant : « Seneca unmasqued, or moral Reflections, from the french, by Mrs. A[phara] B[ehn]. »

2. — Seneca unmasqued, by Mrs. Aphara Behn. London, 1689[2].

3. — Moral Maxims and Reflections, in four parts. Written in french by the duke of Rochefoucault. Now made english. London, 1694. In-12, de 23 feuillets liminaires, non compris le frontispice gravé (celui de l'édition française de 1665) et 196 pages.

4. — Moral Maxims and Reflections.... The second edition. Revised and corrected with the addition of cxxxv maxims, not translated before. London, printed for Richard Sare, Daniel Browne, Richard Wellington, and William Gilliflover, 1706. In-12, de 4 feuillets liminaires, xxxi et 172 pages.

5. — Moral Reflections and Maxims, written by the late duke de la Rochefoucauld. Newly made english from the Paris edition. London, printed by D. Leach, for And. Bell, at the Cross Keys in Cornhil, etc., 1706. In-12, de 2 feuillets liminaires, xxxii et 225 pages pour le texte, et 14 pages pour la table des matières.

6. — Discourses on the deceitfulness of humane virtues by Monsieur Esprit of the french Academy at Paris. Done out of french by William Beauvoir A. M. and chaplain to His Grace James, duke of Ormond. — *Quis enim virtutem amplectitur ipsam?* Juvenal, *satire* 10. — To which is added the duke de la Rochefoucaut's moral Reflections. London, printed for And. Bell, etc. (*comme ci-dessus*, n° 5), 1706. In-8°. — *Pour Esprit*, 448 pages. *Pour la Rochefoucauld*, 2, xvi, 99 et 8 pages.

7. — Curious Amusements. Fitted for the entertainment of the ingenious of both sexes; writ in imitation of the count (*sic*) de Roche Foucault, and rendered into english from the 15th edition printed at Paris. By a gentleman of Pembroke Hall in Cambridge [subscribed M. B.]. — To which is added some translations from

1. Ce titre est tiré du frontispice de 1665 (ci-dessus, p. 117, n° 1 A), lequel représente *Sénèque démasqué*, et dont nous donnons une copie dans notre *Album*.
2. M. de Granges de Surgères, à qui nous empruntons la mention de ce livre anglais, dit ne l'avoir pas vu, mais en avoir trouvé l'indication dans la préface du n° (ci-dessous, p. 136).

greek, latin and italian poets, etc. By F. Rymer, Esq. late historiographer-royal. London, printed for and sold by D. Browne, etc., 1714. In-12, de 14 et 132 pages.

C'est moins une traduction qu'une imitation des *Maximes*.

8. — Moral Maxims : by the duke de la Roche Foucault, translated from the french, with notes. London, printed for A. Millar, opposite Katharine-street, in the Strand, 1749. In-12, de VII, 198 et 9 pages.

9. — Maxims and moral Reflections.... A new edition (*du n° 8*), revised and improved. London, printed for Lockyer Davis, printer to the Royal Society, 1775. In-8°, de XVI et 199 pages.

Dédié au célèbre acteur Garrick.

10. — Maxims and moral Reflections.... A new edition, revised and improved. London, printed for Lockyer Davis.... 1781. In-8°, de XVI et 157 pages.

11. — Moral Maxims and Reflections. Paris, 1692. — Translated into english. Edinburg, 1783.

12. — Maxims and moral Reflections.... An improved edition. London, printed for Lockyer Davis.... 1791. In-8°, de XVI et 169 pages.

13. — Maxims and moral Reflections by the duke de la Rochefoucault. A new edition, revised and enlarged. Calais, printed for Lepoittevin-Lacroix, 1797. In-8°, de 1 feuillet, 175 pages chiffrées et 16 feuillets non numérotés.

Texte français en regard de la traduction anglaise.

14. — The duke de la Rochefoucault's celebrated Maxims and moral Reflections: translated (for the first time) into english verse. London, printed for J. Bell, Oxford-Street, 1799. In-16, de XV et 158 pages.

15. — The Gentlemens Library being a Compendium of the duties of live in youth and manhood. Containing.... observations on men and manners, Polite philosopher and Rochefoucault's Maxims, etc. London, published and sold by the Booksellers, and by Thomas Wilson and sons..., 1813. In-12, de 254 pages.

Les *Maximes de la Rochefoucauld* commencent à la page 159 et finissent à la page 216.

L'ouvrage suivant se donne, au titre, non pas pour une traduction de notre auteur, mais pour une imitation de sa manière :

Characteristics, in the manner of Rochefoucault's Maxims. [By W. Hazlitt, the elder.] London, 1823. In-12, de VII et 153 pages.

3ᵉ édition, 1837. In-18.

Voyez ci-après, p. 139, la traduction grecque moderne de Wl. Brunet, publiée à Paris, avec une version anglaise, en 1828.

16. — The Maxims of F. Guicciardini, with parallel passages from the works of.... la Rochefoucauld.... S. l., 1845. In-4°.

17. — Moral Reflections, Sentences and Maxims of Francis duc de la Rochefoucauld. Newly translated from the french, with an introduction and notes. London, Longman, Brown. Green and Longmans, Paternoster Row, 1850. In-16, de XLIX et 164 pages.

18. — Moral Reflections, Sentences and Maxims of Francis duc de la Rochefoucauld. Newly translated from the french, with an introduction and notes. To which are added moral Sentences and Maxims of Stanislaus, king of Poland. New-York, William Gowans, 1851.

In-12, de XXXII et 189 pages, avec un portrait, gravé par H.-B. Hall.

19. — Polonius : a Collection of wise saws and modern instances. London, Pickering, 1852. In-12.

Contenant des aphorismes d'auteurs anglais et étrangers, tels que Coleridge, docteur Johnson, Carlyle, la Rochefoucauld.

20. — Maxims and moral Reflections, by the duke de la Rochefoucauld, with a memoir of the author by the chevalier de Chatelain.... London, William Togg, 1868. In-12, de 1 feuillet, XXVI et 148 pages.

21. — Reflections, or Sentences and moral Maxims, by François duc de la Rochefoucauld, prince de Marsillac. Translated from the editions of 1678 (n° 5, p. 120) and 1827 (n° 47, p. 129) with introduction, notes, and some account of the author and his times. By J. W. Willis Bund. M. A., LL. B., and J. Hain Friswel. London, Sampson Low, son, and Marston, 1871.

In-16, de XXXVII et 110 pages, avec un portrait. — Nouvelle édition en 1880, avec un titre nouveau et le même portrait.

22. — Reflections and moral Maxims of la Rochefoucauld. With an introductory essay by Sainte-Beuve, and explanatory notes. London, John Tamden Hotten [1871].

In-8°, de XX et 140 pages; avec une copie du portrait gravé par Audinet, d'après Petitot (ci-dessus, p. 126, n° 26).

23. — Maxims and moral Reflections by the duke de la Rochefoucauld, with a memoir of the author by the chevalier de Chatelain.... London, William Tegg and Co.... 1875. In-12, de XXII et 147 pages.

24. — Reflections and moral Maxims of la Rochefoucauld, with an introductory essay by Sainte-Beuve, and explanatory notes. A new edition. London, Chatto and Windus.... 1877. In-16, de XX et 140 pages.

Tout à la fin de sa monographie sur les Portraits (1882), *M. de Granges de Surgères mentionne une dernière traduction anglaise de* 1881 (*Londres, Sampson Low*), *avec une petite gravure sur bois, d'après l'émail de Petitot reproduit par Choffard* (*ci-dessus, p.* 125, *n°* 14). *Il ne répète pas cette mention dans son opuscule sur les Traductions* (1883).

Traduction danoise.

Moralske Betragtninger og Grundsætninger af Hertugen af Rochefocauld (*sic*). Oversat af Chr. Top.... Kjœbenhavn, 1809.... In-8°, de 128 pages.

On n'a pas pu nous indiquer, bien que nous ayons pris nos informations en très-bon lieu, d'autre version néerlandaise que celle d'un certain nombre de maximes, traduites sur l'allemand de Schulz (*voyez ci-dessus, p.* 132 *et* 133, Traductions allemandes, *n*os 4-9), *et contenues dans le recueil intitulé :*

Max Ring (*nom de l'auteur*). Levenswijsheid en menschenkennis in spreuken van Rochefoucauld, Chamfort, Lichtenberg, Jean Paul en Börne. Naar het Hoogduitsch en met eene voorrede voorzien van Dr. E. Laurillard. Zwolle, 1871. In-8°, de 196 pages.

Sur une traduction suédoise indiquée dans l'Introduction d'une traduction anglaise de 1871 (*notre n°* 21 *ci-dessus, p.* 136), *voyez l'opuscule sur les Traductions, de M. de Granges de Surgères, p.* 29.

Traductions italiennes.

1. — Rifflessioni e Sentenze e Massime morali di la Rochefoucauld e altre Massime cristiane di Mme de Sablé, tradotte dal francese da Antonio Minnuni. Venezia, 1718. In-16.

2. — Rifflessioni ovvero Sentenze e Massime morali del Signore de la Rochefoucauld, tradotte dal franceze in italiano da Lodovico Coltellini.... In Firenze, 1763. Appresso Gio. Battista Stecchi, con approvazione. In-12, de xxx et 88 pages.

3. — Rifflessioni ovvero Sentenze e Massime morali del Signore de la Rochefoucauld, tradotte dal franceze in italiano. Parma, 1798. In-12.

4. — Massime e Rifflessioni morali del duca della Rochefoucauld. Recate dalla francese all' italiana favella dal cittadino V. [Giuseppe Valeriani] ex-Veneto e corredate di nuove osservazioni analoghe ai costumi presenti.... Milano, anno IX (1801).... In-12, de xxii et 273 pages.

Traduit sur l'édition du Louvre de 1778 (ci-dessus, n° 14, p. 124 et 125). En regard de la version italienne est le texte français revu par Suard.

5. — Goudar (L.). Grammatica francese..., arrichita di una sceltà di Massime de la Rochefoucauld.... S. l., 1847, in-12.

6. — Massime e Rifflessioni morali del duca de la Rochefoucauld.

Traduzione del Valeriani innovata da Francesco Ambrosoli, edita da Antonio Gussalli col testo originale. Milano, Francesco Sanvito, 1873. Grand in-16°, de xxxvi et 186 pages.

Cette traduction contient, en regard de la version de Valeriani (ci-dessus, n° 4, p. 137), la version revue d'Ambrosoli, et, au bas des pages, recto et verso, le texte français.

Traductions espagnoles.

1. — Reflexiones, Sentencias y Maximas morales de Mr de la Rochefoucauld. Con notas historicas y politicas, por Mr de la Houssaye. Puestas en nuevo orden, y traducidas del frances por D. Luis de Luque y Levia. Cadiz.... Año de MDCCLXXXIV. Petit in-12, de 389 pages.

Les *Maximes de la Rochefoucauld* vont de la page 69 à la page 389.

2. — Reflexiones o Sentencias y Maximas morales de M. el duque de Larochefoucauld; traducidas del frances al castellano por D. Narciso Alvaro y Zereza. Edicion echa bajo la direccion de Jose René Masson. A Paris, chez Masson et fils [imprimerie de P. Renouard]. Madrid, libr. europea, 1824. In-8°.

C'est la réimpression d'une édition publiée sous le même titre à Madrid, en 1786, in-8°, de 312 pages.

Traduction portugaise.

Maximas e Sentenças moraes, pelo duque de la Rochefoucauld, traduzidas do francez pelo Dr. Caetano Lopes de Moura, natural da Bahia. A Paris, chez Aillaud, 1840, in-18.

Traductions polonaises.

1. — De la Rochefoucauld, Ksiaże Francisrek, Maksymy i Uwagi moralne, przelozone z francuzkiego, przez Stan. Balinskiego. Wilno, Zawadzki, 1812. In-12, de xii, 132 et 4 pages.

2. — Maxymy i mysli moralne Księcia Franc. la Rochefoucauld. Na podstawie ostatnich wydan spolszyzyl J. J. Finkelhaus, Warszawa, wydawnictwo A. Wislickiegi druk Przeglądu tygodniowego, 1880. In-16, de 82 pages.

Traductions russes.

1. Духъ изящнѣйшихъ мнѣній, избранныхъ большею частію изъ Сочиненіи Рошефукольда и прочихъ лучшихъ писателей. Переводъ Н. С. Москва, въ Университетской Типографіи, 1788. In-8.

« L'Esprit des plus excellentes pensées, extraites pour la plupart des œuvres de la Rochefoucauld et des meilleurs autres écrivains. Traduction de N. S. Moscou, typographie de l'Université. »

Нравоучительныя Мысли Герцога де-ла Роше-, перевела съ Французскаго Е. Т. Москва, Университетской Типографіи, 1798. In-12.

« Pensées morales du duc de la Rochefoucauld, traduites du français par E. T. Moscou, imprimerie de l'Université. »

3. Мысли Герцога де-ла Рошефуко, извлеченныя изъ высшаго познанія міра и людей. Перевелъ съ Французскаго Иванъ Барышниковъ. Москва, въ Типографіи Селивановскаго, 1809. In-12.

« Pensées du duc de la Rochefoucauld, tirées de la connaissance du monde et des hommes, traduites du français par Ivan Barychnikov. Moscou, imprimerie de Selivanovski. »

4. Нравственныя Разсужденія Герцога де-ла Рошефуко. Перевелъ съ Французскаго Дмитрій Пименовъ. Москва, въ Типографіи Бекешова, 1809. In-8.

« Réflexions morales du duc de la Rochefoucauld, traduites du français par Démètre Pimenov. Moscou, imprimerie Bekechov. »

5. Свойства и Дѣйствія страстей человѣческихъ, изъ сочиненіи Вольтера, Руссо, Рошефукольда, Вейса и другихъ новѣйшихъ писателей. Переводъ съ Французскаго. Санкт-Петербургъ, 1802. In-12.

« Les Propriétés et les Actes des passions humaines, d'après les œuvres de Voltaire, Rousseau, la Rochefoucauld, Weiss et autres écrivains modernes. Traduction du français. Saint-Pétersbourg. »

Traductions grecques modernes.

Γνῶμαι καὶ Σκέψεις ἠθικαὶ τοῦ δουκὸς τοῦ Λα-Ρωσφούκω γαλλο-αγγλο-ελληνικαὶ, μεταφρασθεῖσαι ἐκ τοῦ γαλλικοῦ εἰς τὴν νεωτέραν ἑλληνικὴν γλῶσσαν ὑπὸ Βλαδιμήρου Βρουνέτου....

En regard du titre grec est la traduction suivante :

« Maximes et Réflexions morales du duc de la Rochefoucauld, traduites en grec moderne par Wladimir Brunet; revues et corrigées par George Théocharopoulos, de Patras.... Avec une traduction anglaise en regard [au bas des pages sous la traduction grecque]. Paris, imprimerie de Firmin Didot, 1828. In-8°. »

Les Maximes sont précédées de la *Notice* de Suard (τοῦ κυρίου Σουαρδ), traduite également en grec moderne.

M. de Granges de Surgères signale, sous son n° 56, sans nommer l'auteur (qui est M. Gérasime Zochios, ancien député de Corfou), une traduction en grec moderne, à peu près complète, des Maximes, *donnée par fragments (années* 1875 *et suivantes, une dizaine de maximes par numéro), dans un journal publié à Athènes, sous le titre de* Ἑστία, *le Foyer.*

C. — Écrits divers de la Rochefoucauld.

1° Portrait du duc de la Rochefoucauld, fait par lui-même.

1re édition 1659; adjonction à l'édition des *Maximes* de l'abbé Brotier, de 1789 : voyez la *Notice* au tome I, p. 5.

2° Portrait du cardinal de Retz.

1re édition 1754; adjonction à l'édition des *Maximes* de l'abbé Brotier, de 1789 : voyez la *Notice* au tome I, p. 17, et ci-dessus l'*Avant-propos* et la section VIII de cet *Appendice*, p. I, II et 101.

3° Réflexions diverses.

1re édition de sept *Réflexions* 1731; de douze autres, 1868. Voyez la *Notice*, au tome I, p. 271-278, et ci-dessus l'*Avant-propos* et la section VI de cet *Appendice*, p. I, VIII et 83-91.

4° Apologie de M. le prince de Marcillac.

1re édition, 1855; voyez, au tome II, la *Notice*, p. 435-437.

5° Voyez ci-dessus, p. 92-98, dans la section VII de l'*Appendice*, les trois morceaux récemment découverts sur *Mme de Montespan*, sur les *Commencements du cardinal de Richelieu* et sur *le Comte d'Harcourt*.

6° Lettres.

Pour les éditions antérieures, soit partielles, soit collectives, de 1734, 1806, 1814, 1818 et 1820, 1825, 1838, 1855, 1862, 1863, 1869, voyez, au tome III, 1re partie, la *Notice*, p. 7, note 1, et ci-dessus, p. 98-100.

Un extrait d'une des lettres à Mme de Sablé (ibidem, p. 150, *note* 17) *a été publié sous ce titre :*

Un dîner du siècle de Louis XIV (s. l. n. d.). In-8°, d'une page.

Voyez encore ce qui est dit au même tome III, 1re *partie (p.* 8, *note* 1), *d'une lettre à Mme de Longueville (publiée sous la rubrique de Rotterdam,* 1650, *in-*4°) *qui est comprise dans la liste des* Mazarinades, *et qui, parce qu'elle est signée* La Franchise, *pseudonyme par lequel on désignait la Rochefoucauld, lui a été à tort imputée.*

D. — Œuvres.

1. — Œuvres de François duc de la Rochefoucauld. — Œuvres de Vauvenargues. — Paris, Belin, 1818.

2 vol. in-8°; avec *Notices* par G.-B. Depping. — Le tome I contient, de la Rochefoucauld, le *Portrait du duc de la Rochefoucauld fait*

par lui-même, les *Mémoires*, les *Maximes et Réflexions morales*, les *Pensées tirées des premières éditions du livre des Maximes*, les *Réflexions diverses*, des *Lettres*, et une *Table des matières*.

2. — Œuvres de François duc de la Rochefoucauld. Paris, Belin, 1820.

In-8°. — Réimpression de l'édition qui précède (n° 1). Le faux titre porte : *Œuvres complètes*.

3. — Œuvres de la Bruyère, de la Rochefoucauld et de Vauvenargues, avec les notes des divers commentateurs et des notices historiques sur la vie de chacun d'eux. Paris, Salmon, 1825.

In-18 ; avec trois portraits.

4. — Œuvres complètes de la Rochefoucauld, avec notes et variantes, précédées d'une notice biographique et littéraire. Paris, Ponthieu, 1825.

In-8° ; avec portrait gravé par Fauchery, d'après Devéria.— Cette édition, donnée par le marquis Gaëtan de la Rochefoucauld, contient une *Notice de l'éditeur sur la Rochefoucauld*, le *Portrait de la Rochefoucauld par lui-même*, son *Portrait de Paul de Gondy cardinal de Retz*, les *Mémoires*, les *Maximes*, des *Lettres*, et une *Table*. Voyez, au tome II, la *Notice sur les Mémoires*, p. XXXV et XXXVI.

5. — Œuvres de la Rochefoucauld. Paris, Dufour, 1827.

In-48 ; avec planche. Le faux titre porte : *Classiques en miniature*.

6. — Œuvres complètes de la Rochefoucauld, contenant ses *Mémoires*, les *Sentences et Maximes morales*, et de nouveaux *Mémoires* inédits jusqu'à ce jour. Ornées de sept portraits. Paris, Desbleds, 1835.

2 vol. in-12. — L'avertissement du tome I est signé A.-A. R. ; celui du tome II, Ant.-Aug. Renouard.

7. — Œuvres inédites de la Rochefoucauld, publiées d'après les manuscrits conservés par la famille et précédées de l'histoire de sa vie, par Édouard de Barthélemy. Paris, Hachette et Cie, 1863. In-8°.

8. — Œuvres complètes de la Rochefoucauld, précédées d'une notice inédite par M. Alexis Doinet. *Maximes*, *Mémoires* et *Lettres*. Paris, Chaix, 1865.

In-8°.— *Collection Napoléon Chaix, Bibliothèque universelle des familles*. — Cette édition contient : *Étude sur la Rochefoucauld*, par M. Alexis Doinet ; *Réflexions ou Sentences et Maximes morales ; Réflexions diverses*, non publiées du vivant de l'auteur ; *Lettre du chevalier de Méré ; Portrait du duc de la Rochefoucauld fait par lui-même ; Mémoires ; Apologie de M. le prince de Marcillac ;* des *Lettres* et un *Appendice : Discours sur les Réflexions ; Article de Mme de Sablé sur les Maximes ; Article de la Rochefoucauld imprimé dans le Journal des Savants ;* et une *Table des matières*.

9. — Œuvres morales de la Rochefoucauld. Paris, Plon, 1869.

In-18 ; avec portrait. — *Collection des classiques français du prince impérial*. — Nous pouvons, pour cette édition, sauf les *Lettres*, répéter

justement ce que nous avons dit au sujet de l'édition des *Maximes* de 1875 (ci-dessus, p. 131, n° 68).

10. — Œuvres de la Rochefoucauld, précédées d'une Notice sur sa vie et le caractère de ses écrits. *Maximes, Mémoires, Lettres.* Tours, Cattier, 1875.

In-8°. — Compris, d'une part, dans la *Bibliothèque universelle des familles*, et, d'autre part, dans la *Bibliothèque choisie des écrivains français*, Collection Cattier.

Le contenu est : *Notice sur le duc de la Rochefoucauld et le caractère de ses écrits* (signée A. S[aucier]); *Portrait* par lui-même; *Portrait* par Retz; *Maximes; Mémoires;* des *Lettres;* et une *Table des matières.*

11. — Œuvres complètes de la Rochefoucauld, nouvelle édition, avec des notices sur la vie de la Rochefoucauld et sur ses divers ouvrages, un choix de variantes, des notes, une table analytique des matières et un Lexique, par M. A. Chassang, Paris, Garnier, 1883.

In-8°. — Le tome Ier (XL et 470 pages), le seul qui ait paru jusqu'ici, contient une *Notice biographique* sur la Rochefoucauld et une *Notice bibliographique* de ses Œuvres, les *Portraits* de l'auteur par lui-même, par Retz et par Saint-Évremond; le *Portrait de Retz* par la Rochefoucauld, les *Mémoires* et l'*Apologie de M. le prince de Marcillac.*

En rapprochant cette édition de la nôtre, nous avons constaté qu'il y avait entre les deux, pour le texte, le contenu des notices et des notes, un constant accord (il n'est avoué que pour le texte), qui ne peut manquer de frapper, à la première vue, quiconque y voudra regarder. Quand la confiance, et par suite la ressemblance, vont aussi loin, s'en faut-il féliciter comme a fait M. Servois au sujet de son *la Bruyère* (tome III, 1re partie, p. 173)?

E. — Études et Notices.

1. — Notice sur la Rochefoucauld.

Tome II, p. 137 de l'*Histoire des philosophes modernes*, par M. Savérien, avec leurs portraits gravés par François. Paris, 1773.

2. — Notice sur la personne et les écrits de la Rochefoucauld [par Suard]. Paris, imprimerie de Monsieur, 1782.

In-18. — Extrait de l'édition des *Maximes*, de 1779 (ci-dessus, p. 121, à la suite du n° 5).

A un exemplaire de cet opuscule était joint, dans la bibliothèque de feu Rochebilière (voyez le *Catalogue Claudin*, n° 489, p. 258), un autre opuscule, de même format, intitulé :

Examen du principe fondamental des *Maximes* de la Rochefoucauld. Riom, de l'imprimerie Landriot (sans date), 35 pages.

3. — Notice sur la vie et les ouvrages de la Rochefoucauld [par Depping]. Paris, 1822.

In-8°. — Extrait de l'édition des *Œuvres*, de 1818 (ci-dessus, p. 140 et 141, nos 1 et 2).

4. — Examen critique des *Réflexions ou Sentences et Maximes morales* de la Rochefoucauld, par Louis Aimé-Martin. Paris, Lefevre, 1822.

In-8°. Voyez ci-dessus, p. 127, n° 39. — Les pages 141-156 contiennent les « Observations inédites de Mme de la Fayette (*fausse attribution*) sur les *Maximes de la Rochefoucauld.* »

5. — Notice sur la vie de la Rochefoucauld, par Auguis, 1823.

Voyez ci-dessus, p. 128, n° 40.

6. — Notice bibliographique et littéraire sur François, duc de la Rochefoucauld [par Frédéric-Gaëtan de la Rochefoucauld]. Paris, 1825.

In-8°. — Extrait de l'édition des *OEuvres*, de 1825 : voyez ci-dessus, p. 141, n° 4.

7. — Notice biographique sur la Rochefoucauld, par J.-H.-C. Buchon, 1836.

Choix de moralistes français : voyez ci-dessus, p. 129 et 130, n° 54.

8. — Étude sur la Rochefoucauld, par A. Vinet, 1837.

Dans les *Essais de philosophie morale et de morale religieuse, suivis de quelques essais de critique littéraire*, Paris, Hachette (voyez ci-dessous, n° 10).

9. — Écrivains critiques et moralistes de la France. VII. M. de la Rochefoucauld, par Sainte-Beuve.

Revue des Deux Mondes, du 15 janvier 1840. — Réimprimé dans l'ouvrage anonyme ayant pour titre : « la Bruyère et la Rochefoucauld, Madame de la Fayette et Madame de Longueville. » Paris, imprimerie de H. Fournier, 1842, in-12. Une note du Catalogue de la vente Poulet-Malassis (n° 593) porte : « Les exemplaires de ce volume, imprimé d'abord pour l'auteur, puis vendu à un chef d'institution qui s'en serait servi comme livre de distribution de prix, sont devenus rares. » — Cette *Notice* a été reproduite aussi dans l'édition de Garnier frères, de 1867 (ci-dessus, p. 131, n° 64), et dans celle de 1875, *ibidem*, n° 68).

Il y a une *Préface* de Sainte-Beuve dans l'édition elzevirienne de Duplessis, de 1853 (voyez ci-dessus, p. 130, n° 59).

10. — La Rochefoucauld, par A. Vinet. Paris, 1859.

In-8°. — *Moralistes des seizième et dix-septième siècles;* pages 186 à 232 : voyez ci-dessus, n° 8.

11. — Réflexions, Sentences et Maximes morales de la Rochefoucauld (par Silvestre de Sacy). Paris, Didier, 1858.

Variétés littéraires, morales et historiques, 2 vol. in-8° (tome Ier, p. 319-334).

12. — Notice historique sur le duc de la Rochefoucauld, par Edouard de Barthélemy, 1863.

En tête des *OEuvres inédites de la Rochefoucauld.* Paris, Hachette et Cie, 1863, in-8° : voyez ci-dessus, p. 141, n° 7.

13. — Étude sur la Rochefoucauld, par M. Alexis Doinet, 1865.

En tête de l'édition des *Œuvres*, Paris, Chaix, 1865, in-8° : voyez ci-dessus, p. 141, n° 8.

14. — Étude sur la Rochefoucauld, par M. Émile Deschanel, 1866.

En tête de *la Rochefoucauld : Maximes et Réflexions morales*, Paris, 1866, in-32 : voyez ci-dessus, p. 131, n° 63.

15. — La Rochefoucauld, par G. Levavasseur. Paris, Douniol, 1871.

In-8°. — Publié, à l'occasion de notre tome I, dans *le Correspondant* des 10 et 25 septembre 1871, tome LXXXIV, p. 918-934, et p. 1023-1039.

16. — Notice sur le duc de la Rochefoucauld et le caractère de ses écrits. Signée A. S[aucier].

En tête de l'édition de Tours, de 1875 : voyez ci-dessus, p. 142, n° 10.

17. — La première édition des *Maximes de la Rochefoucauld* imprimée par les Elzevier en 1664. Notice bibliographique par M. Alph. Willems. Bruxelles, G. A. Van Trigt, 1679.

Grand in-8°. — Voyez ci-dessus, p. 53-60, la section III de cet *Appendice*.

18. — Œuvres de la Rochefoucauld. — Compte rendu, avec la reproduction dans leur forme originale inédite, de deux lettres de l'auteur des *Maximes*, par M. le marquis de Granges de Surgères. Nantes, V. Forest et E. Grimaud, 1881.

Ces lettres sont les n°s 65 et 114 de notre tome III, 1re partie, p. 148 et 223.

19. — Les portraits du duc de la Rochefoucauld, auteur des *Maximes*. Notice et Catalogue, par le marquis de Granges de Surgères. Avec deux portraits inédits gravés par Ad. Lalauze. Paris, Damascène Morgand et Charles Fatout, 1882.

20. — Traductions en langues étrangères des Réflexions ou Sentences et Maximes morales de la Rochefoucauld. Essai bibliographique par le marquis de Granges de Surgères. Paris, chez Léon Techner, 1883.

Voyez, au sujet de cet opuscule, un article de M. Ém. Picot, dans le numéro du 23 avril 1883 (p. 333-334) de la *Revue critique*.

21. — La première édition des *Maximes de la Rochefoucauld*. Étude bibliographique et littéraire, par M. F.-A. Aulard, 1883.

Bulletin mensuel de la faculté des lettres de Poitiers, numéro de janvier.

X

ADDITIONS ET CORRECTIONS

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TOME I.

Page XLIV. — Ajoutez à la note 3 : « Cette démolition, qui n'est mentionnée que comme en passant dans les *Mémoires* (p. 207), est ainsi enregistrée par Loret, dans sa *Muze historique*, adressée à la future duchesse de Nemours. Quand on connaît les sentiments que cette belle-fille de Mme de Longueville avait pour sa belle-mère, le jugement qu'elle portait de la Rochefoucauld (voyez ci-dessus, p. XXXII), on peut douter qu'elle ait vivement éprouvé cette pitié à laquelle le chroniqueur croit devoir l'inviter :

Un exempt, assisté de troupes,
S'en va faire tout plein de coupes
Dans maint bois, tant taillis que haut,
Du duc de la Rochefoucaut,
Que la cour, à toute heure, appelle
Ingrat, déserteur et rebelle;
Et pour ces sortes de raisons
On lui va raser deux maisons.
Je n'ai qu'avec regret écrite
Cette circonstance susdite.
En la lisant, un déplaisir
Vous viendra sans doute saisir :
Vous êtes bonne et pitoyable,
Et votre cœur incomparable
Est trop noble et trop généreux
Pour ne pas plaindre un malheureux.

(Lettre du 6 août 1650, vers 79-94, tome I, p. 33, édition de MM. Ravenel et de la Pelouze pour le tome I, continuée par M. Livet.) »

Page XLV, lignes 22 et 23. — Pour la phrase : « Toutefois.... n'est pas finie », ajoutez en note : « Loret, dans sa lettre du 8 octobre 1650, dit au sujet de la paix de Bordeaux :

Mais on n'est pas fort satisfait
De ce traité que l'on a fait;
On a beau prendre des bézicles
Pour en éplucher les articles,
On n'y voit ni place ni rang
Pour Messieurs les Princes du sang.
Pour eux on avait fait la guerre,

Remué le ciel et la terre.
Et les Marcillacs et Bouillons
Ont donc en vain été brouillons,
Puisque, à leur grande ignominie,
La disgrâce n'est point finie
Des trois prisonniers innocents.

(Vers 117-129, tome I, p. 47.) »

Page LXV, ligne 13. — Pour les mots : « il va rentrer dans sa vraie nature », ajoutez cette note : « Je me souviens d'avoir ouï dire au duc de la Ro« chefoucauld, celui qui avoit été un des principaux acteurs de la der« nière guerre civile, qu'il étoit impossible qu'un homme qui en avoit « tâté comme lui, voulût jamais s'y remettre, tant il y avoit de peines « et d'extrémités à essuyer pour un homme qui faisoit la guerre à son « roi. (*Mémoires du marquis de la Fare*, p. 260.) »

Page LXXI, ligne 9. — Pour les mots « succès de ruelles », ajoutez cette note : « On lit dans *la Carte de la Cour*, par Gueret (Paris, M.DC.LXIII) : « Je connois le fameux Chrysante ; il occupe un beau rang chez l'Amour ; « il a de cet esprit brillant qui fait tant de bruit de tous côtés, et les « occupations de son cabinet lui donnent de bonnes places dans les « ruelles. » A la marge est imprimée cette traduction du pseudonyme *Chrysante* : *Monsieur le duc de la Rochefoucauld*. »

Page LXXII, ligne 19. — Pour les mots : « labeur patient », ajoutez cette note : « Il y a des maximes qui ont été changées plus de trente « fois », dit Segrais (*OEuvres diverses*, 1723, tome I, p. 166 et 167). »

Pages 19-21. — Pour le *Portrait du cardinal de Retz*, voyez la section VIII de cet *Appendice du tome I*, p. 101 et 102.

Page 26. — Remplacez la note 1 par la suivante : « Au sujet de cette copie infidèle et de l'édition hollandaise publiée en 1664 avant la 1re donnée par l'auteur, voyez ci-dessus l'*Étude de M. Willems*, qui forme la section III de cet *Appendice* (p. 53-60). »

Pages 31-267. — Pour l'établissement du texte et les variantes des MAXIMES définitives, voyez ci-dessus, dans ce même *Appendice du tome I*, outre l'*Avant-propos*, les sections I à V, p. 1-82, et au tome III, 2de partie (*Lexique*), l'*Avis préliminaire* qui précède la *Préface*, et les substitutions et additions réunies dans les pages 455-464.

Page 39, ligne 2. — Pour le mot *bandeau* (au lieu duquel il y a *mouchoir* dans les trois textes antérieurs à 1665 : ci-dessus, p. 4, 56 et note 5), ajoutez cette note : « Il y a là, l'on n'en peut guère douter, un souvenir de l'infortuné de Thou, dont l'auteur nous parle dans ses *Mémoires* (tome II, p. 45) et à qui se rapporte la lettre 3 de la correspondance (tome III, 2de partie, p. 22) ; ces mots *bandeau* et *mouchoir* rappellent un triste et frappant incident de son supplice, qui est ainsi rapporté, avec une touchante simplicité, dans une pièce du temps, intitulée : *Particularitez remarquées de tout ce qui s'est faict et passé en la mort de Messieurs de Cinq-Mars et de Thou, à Lyon, le douziesme de septembre mil six cens quarante et deux* (M.DC.XXXXII, in-8°, p. 43 et 44) :

« .... Mon Père, ne me veut-on point bander ? » (dit M. de Thou au P. Montbrun, son confesseur). Et comme le Père lui répondit que cela dépendoit de lui, il dit : « Oui, mon Père, il me faut bander. » Et, en souriant et regardant ceux qui étoient les plus proches, dit : « Messieurs, « je l'avoue, je suis poltron, je crains de mourir. Quand je pense à la mort, « je tremble, je frémis, les cheveux me hérissent. Si vous voyez quelque « peu de constance en moi, attribuez cela à Notre Seigneur, qui fait un « miracle pour me sauver, car effectivement, pour bien mourir en l'état « où je suis, il faut de la résolution : je n'en ai point, mais Dieu m'en

« donne et me fortifie puissamment.» Puis mit ses mains dans ses pochettes pour chercher son mouchoir, afin de se bander, et l'ayant tiré à moitié, il le resserra si bien qu'on ne le vit point, sinon ceux qui étoient près de lui sur l'échafaud, et pria de fort bonne grâce ceux qui étoient en bas de lui jeter un mouchoir. Aussitôt on lui en jeta deux ou trois; il en prit un, et fit grande civilité à ceux qui lui avoient jeté, les remerciant avec affection.... L'exécuteur vint pour le bander de ce mouchoir, mais comme il le faisoit fort mal, mettant les coins du mouchoir en bas, qui couvroient sa bouche, il le retroussa et s'accommoda mieux. » Quant à Cinq-Mars, dont le supplice avait précédé celui de son ami, le bourreau le frappa du « couperet » sans qu'il eût les yeux bandés. »

Page 93.—Ajoutez à la note 3 : « La maxime se lit sous cette forme à la suite d'une lettre à la marquise de Sablé (*Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 158); voyez tome III, 1re partie, p. 204. »

Page 112, note 3. — Voyez, dans cet *Appendice du tome I*, p. 58 et 59, la réponse que M. Willems, dans son *Étude sur l'édition de* 1664, fait à la seconde critique de Laharpe, le défaut d'accord; et, dans la note 6 de la page 58, ce que M. Frédérix, dans un article de *l'Indépendance belge*, oppose à la partie de la première qui est relative à Sully.

Page 119, note 1, ligne 10. — Après : « d'un fort grand nombre de femmes », ajoutez : « Déjà J. Esprit avait dit (tome I, p. 234), car il ne se fait pas faute de se répéter : « La froideur excessive du tempéra-« ment est quelquefois la cause principale, pour ne pas dire l'unique, « de l'honnêteté des femmes. »

Page 128, note 2, ligne 17. — Après « mérite. », ajoutez : « Le même J. Esprit dit encore (tome I, p. 192) : « Les grands découvrent leurs « plus secrètes pensées pour se décharger le cœur des chagrins et des « joies qu'ils ont, qu'il leur est impossible de retenir. »

Page 133, note 3, ligne 2. — Ajoutez, après « (*Manuscrit.*) » : « Cette maxime se trouve sous cette dernière forme dans une lettre à la marquise de Sablé (*Portefeuilles de Vallant*, tome II, fol. 169); voyez tome III, 1re partie, p. 160. »

Page 169, note 3, ligne 2. — « 1675 », lisez : « 1671 ».

Pages 217-235. — MAXIMES POSTHUMES. Voyez, p. 76 et 77 de cet *Appendice du tome I*, section V, le *Tableau de concordance* B, et les pages 81 et 82.

Pages 237-267. — MAXIMES SUPPRIMÉES. Voyez, dans ce même *Appendice*, p. 78-80, le *Tableau de concordance* C, et les pages 81 et 82.

Page 256. — Ajoutez en tête de la note 5, se rapportant à la maxime DCIII : « Comparez la première phrase du morceau sur *le Comte d'Harcourt*, qui est dans cet *Appendice du tome I*, p. 97. »

Pages 269-348. — RÉFLEXIONS DIVERSES. Voyez, dans ce même *Appendice*, p. 83-98, sections VI et VII, des variantes et des additions, l'une certaine et d'autres probables (*Avant-propos*, p. VIII et IX), à la *Réflexion XVII*.

Page 355, ligne 19. — A la suite de la *Notice* du *Discours sur les Maximes*, ajoutez : « A la fin de la préface (p. XIX) de sa réimpression du texte hollandais de 1664 (voyez ci-dessus, à la *Notice bibliographique*, p. 131, n° 71), M. Pauly cite cet extrait du folio 116 r° d'un manuscrit intitulé *Recueil de diverses choses*, qui avait été donné à Rochebilière par Monmerqué : « Dans la première édition des *Maximes*, M. de la Cha-« pelle, qui demeure chez Monsieur le Premier Président, avoit fait la « préface, qui est pleine de fautes. » Du rapprochement de ces mots : « pleine de fautes », avec le passage de la *Promenade à Saint-Cloud* de Gueret, reproduit au commencement de notre *Notice* sur le *Discours*, on peut conclure que c'est bien à ce *Discours* que s'applique le mot *Préface*, et non à l'*Avis au lecteur* de l'édition de 1665. Ce témoignage contem-

porain vient confirmer celui de Gueret, mais ne nous paraît pourtant suffire à lever tout le doute. »

Page 415. — Ajoutez, à la suite des *Jugements des contemporains* : « Du manuscrit dont il est parlé à l'addition précédente, M. Pauly, à la même page de sa préface, a encore extrait les deux passages suivants : « M. de « la Rochefoucauld a presque tout tiré ses maximes du livre de *la Sonde « de la Conscience*. Il n'y en ajoute que le beau françois (fol. 99, r°). » — « La plupart de ces maximes ont été prises d'un livre anglois, assez « mal traduit en françois, intitulé *la Sonde de la Conscience*, fait par un « ministre anglois. C'est un des bons livres que les huguenots aient fait « au sentiment de MM. Bridieu et de la Chaise (fol. 116 v°). » Le titre complet de ce livre, que M. Pauly a découvert « après de longues re- « cherches, » et que nous lui devons d'avoir pu examiner, est : « *La Sonde « de la Conscience*, par Daniel Dyke, jadis ministre de la parole de Dieu; « traduit de l'anglois par Jean Verneuil. Seconde édition revue et cor- « rigée. A Genève. pour Pierre Chouët. M.DC.XXXVI. Avec permission. » Petit in-8° de 753 pages (Bibliothèque nationale, D² 2135). La 1re édition est de 1634. Le livre ne nous paraît indigne, ni pour la nature et le tour de la pensée, ni pour le style, dans ce que la traduction, sévèrement estimée, croyons-nous, en conserve, de l'éloge que nous venons de rapporter. On en peut juger par les vingt-sept sentences que M. Pauly nous donne en appendice (p. 125-128), et auxquelles on en pourrait ajouter mainte autre. Quant à l'accusation de plagiat portée contre notre auteur, sans doute elle est fondée s'il suffit, pour la justifier, que les deux ouvrages partent de ce principe, que notre nature est abominablement corrompue, et qu'on puisse dire, de l'un comme de l'autre, ce que le moraliste anglais annonce dans son *Épître dédicatoire* (p. 8, non numérotée), qu'ils ne servent « qu'à nous convaincre des piperies par lesquelles nous nous trom- « pons nous-mêmes. » Mais il faudrait alors ne pas s'arrêter à ce traité d'Outre-Manche, remonter au dogme même du péché originel et déclarer la Rochefoucauld plagiaire de tous les théologiens chrétiens, catholiques et réformés. »

TOME II.

Page VIII, note 3. — Au lieu de : « dès 1642 », *lisez :* « en 1646 », et voyez au tome III, 1re partie, p. 227, note 1.

Page X, note 1. — Voyez, au sujet de cette note et des rectifications qu'y apporte M. Willems dans son savant ouvrage sur les Elzevier, notre *Notice bibliographique*, ci-dessus, p. 113, n° 1.

* A l'avis, en partie inexact, donné par Wicquefort, on peut ajouter celui-ci, extrait d'une lettre du 5 août 1662, de l'imprimeur Antoine Vitré au chancelier Séguier (Bibliothèque nationale, Fonds français, 17 401, p. 23; imprimé dans le *Bulletin du Bouquiniste* du 15 avril 1873, p. 213) : « J'ai cru que V. G. n'auroit pas désagréable que je lui donnasse avis qu'on va vendre, si on ne les vend déjà ici, les *Mémoires de M. de la Rochefoucauld*. Hier, un de mes amis, qui est un honnête homme, m'assura qu'on lui avoit dit au Palais que les libraires en avoient reçu de

Hollande. V. G. sait qu'il y a beaucoup de personnes offensées, et vifs et morts[1].... »

Page XIII, note 3, lignes 1 et 3. — « Valant », *lisez :* « Vallant », et ligne 2, « 17046 », *lisez :* « 17045 ».

Page XIV, ligne 11. — « il ne paroît pas », *lisez :* « il ne me paroît pas. »

*Page XX, note 1, ligne 4. — Supprimez les mots : « archidiacre d'Angoulême, mort en 1663, et ». Ce titre, cette date se rapportent à Claude Girard, frère de Guillaume, qui fut bien, comme dit la suite, secrétaire du duc d'Épernon, dont il a écrit la *Vie*. On a souvent confondu les deux frères. Voyez une note des *Lettres de J.-L. Guez de Balzac* publiées par M. Tamizey de Larroque, dans les *Documents inédits de l'Histoire de France* (p. 26 du tirage à part).

*Page XXVI, lignes dernières. — « Le P. Lelong écrivait, etc. », *lisez :* « Les continuateurs du P. Lelong écrivaient de même, un peu plus tard, dans la seconde édition de la *Bibliothèque*, etc. » (5 volumes in-folio, 1768–1778).

*Page XXXVII, ligne 1. — Remplacez les mots : « (*Bobée*, nous assure-t-on) », par ceux-ci : « (Anaïs Bazin[2]) ».

Page LV, ligne 6 en remontant. — Ajoutez cette double note, au sujet de la comparaison à faire entre notre texte et celui d'autres anciens *Mémoires :*

1° « Le tome VII, 3e série, de la Collection Michaud et Poujoulat se termine par les *Mémoires anonymes de M. de *** pour servir à l'histoire du* XVIIe *siècle*. Cet ouvrage, qui présente un tableau des affaires, non pas seulement de la France, mais de l'Europe depuis 1643 jusqu'à 1690, donnerait matière à maint rapprochement. Si l'on n'en a signalé aucun dans le commentaire, c'est que ces *Mémoires*, comme le dit l'éditeur A. B. (Bazin), dans sa Notice, n'ont rien d'authentique ni d'original. Les ressemblances viennent de ce que l'auteur, qui a puisé, pour composer son livre, à des sources diverses, a particulièrement résumé, copié même, en plusieurs endroits, le récit de la Rochefoucauld. Comparez, par exemple, pour l'entrevue avec Mme de Chevreuse, nos pages 71 et suivantes avec les pages 455 et 456 des *Mémoires.... de M. de ****; pour le combat de la porte Saint-Antoine, nos pages 531-533 avec la page 520 de ceux-ci. »

2° « Nous réunissons ici l'indication d'un certain nombre de passages de la *Muze historique* de Loret qui peuvent s'ajouter, comme mentions contemporaines, à divers endroits de notre annotation :

Lettre du 24 septembre 1650, vers 23-34, tome I, p. 42 de l'édition citée (voyez ci-dessus, p. 147, l'addition à la page XLIV de notre tome I);
Lettre du 4 février 1651, vers 50-52, tome I, p. 90;
Lettre du 28 mai 1651, vers 141-152, tome I, p. 121;
Lettre du 10 décembre 1651, vers 19-48, tome I, p. 185;
Lettre du 7 juillet 1652, vers 38-40, tome I, p. 261;
Lettre du 30 octobre 1655, vers 133-176, tome II, p. 115 et 116;
Lettre du 23 septembre 1656, vers 79 et 80, tome II, p. 242;
Lettre du 6 avril 1658, vers 87-128, tome II, p. 464;
Lettre du 16 août 1659, vers 169-200, tome III, p. 91.

1. Nous tirons cette addition et plusieurs autres, dont nous sommes fort reconnaissants, et que nous marquerons comme celle-ci, d'astérisques, du docte et bienveillant article que M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut, a bien voulu consacrer à notre tome II, dans la *Revue critique* du 29 août 1874, p. 138-143.

2. Au sujet des initiales A. B., nous nous étions adressés à M. Poujoulat lui-même, alors fort âgé, qui nous avait répondu qu'il n'était plus bien sûr de sa mémoire, mais croyait qu'elles désignaient *Bobée*, dont il ne se rappelait pas le prénom. La rectification de M. Tamizey de Larroque ne nous laisse aucun doute.

On trouvera dans trois autres additions (une ci-après, p. 153; deux plus haut, p. 147 et 148), d'autres citations du gazetier, que nous n'avons pas cru devoir nous borner à comprendre dans ce renvoi collectif. »

*Page 38, note 5. — Remplacez deux fois « Montluc » par « Monluc » ; tout à la fin de la note « 1616 » par « 1633 » ; et ligne 3 « Garmain » par « Caramain », dont on trouve les variantes *Carmain*, *Carmaing*, *Caraman*, mais nulle part *Garmain*. Dans la phrase suivante, aux mots mis entre parenthèses : « (1re édition, etc.) », substituez ceux-ci : « Viollet-le-Duc (Bibliothèque elzevirienne, 1853, p. 12) observe qu'on lit *Cramail* dans toutes les éditions de Regnier postérieures à 1642 et *Caramain* dans toutes les éditions antérieures. »

Page 89, lignes 3 et 4. — Pour les mots : « Le cardinal (Mazarin) ne m'aimoit pas », ajoutez cette note : « Daniel de Cosnac, dans ses *Mémoires* (tome I, p. 237), exprime en ces termes l'idée que le ministre avait de notre auteur : « M. de la Rochefoucauld passoit auprès de lui pour un « homme qui vouloit, à quelque prix que ce fût, des intrigues. »

Page 98, note 2, ligne 3. — Voyez les *Additions et Corrections* placées à la fin de notre tome II, p. 558.

Page 159, ligne 14. — « par », *lisez :* « pas ».

Page 170, note 1. — Voyez les *Additions et Corrections*, à la fin du tome II, p. 558.

*Pages 185 et 186, lignes 11 et 12 de la note 3. — A la citation de Lemontey, qui n'a inséré dans les *Pièces justificatives de la monarchie de Louis XIV*, au tome V de ses *OEuvres*, que les petits mémoires de Jean, comte de Coligny, marquis de Coligny, substituez un renvoi aux grands et petits *Mémoires du comte de Coligny-Saligny*, publiés par Monmerqué pour la Société de l'Histoire de France, Paris, 1841.

Page 186, suite de la note 3 de la page 185. — Voyez les *Additions et Corrections*, à la fin du tome II, p. 558.

*Page 198. — Ajoutez à la note 3 : « Sur Richon, gouverneur de Vayres, pendu par les royalistes, et sur Canolles (dont il va être parlé), commandant de l'île de Saint-George, pendu, à Bordeaux, par les Frondeurs, voyez les *Archives historiques du département de la Gironde* (1860-1874, 14 volumes in-4°), tome IV, p. 505, 507, 510 et 511. Le même recueil est à citer pour divers autres incidents de la guerre de Guyenne. Au tome III, p. 395-396, est une lettre du duc d'Épernon à Mazarin, du 29 mars 1650, où il est question d'une conférence entre la Rochefoucauld et le chevalier Todias, qui commandait pour le prince de Condé à Coutras et dans le Fronsadais; p. 410-412, une autre lettre du même duc au même ministre, du 18 avril 1650, où sont annoncés le départ de la Rochefoucauld pour Saumur et l'assemblée de gentilshommes qu'il convoqua à la faveur des funérailles de son père, etc. — Voyez aussi les pages 419, 420, 423, 424 du même tome (où se trouvent certains détails se rapportant aux faits contenus dans nos pages 184-187); enfin les pages 416, 417, 419, 420 et 425 du tome VI (paix de Bordeaux, nos pages 204-210). »

*Page 215, note 5, ligne dernière. — « Il a laissé des *Mémoires*, dont on attribue la rédaction à Segrais », *lisez :* « .... dont la rédaction a été attribuée à Segrais ; mais cette attribution est des plus contestables, comme le montre M. Tamizey de Larroque dans le n° cité de la *Revue critique*, p. 142. »

Page 269, note *a*. — Voyez les *Additions et Corrections*, à la fin du tome II, p. 558.

*Page 328. — A la note 4, extraite du *Dictionnaire historique de la France* de M. Ludovic Lalanne, ajoutez : « Voyez les *Souvenirs du règne de Louis XIV* (1866, tome I, p. 346), où M. de Cosnac a révélé, d'après un document officiel du Dépôt de la Guerre, le véritable nom de famille

(Jacques de la Croix) de l'intrépide capitaine dont on ne connaissait que le nom de guerre. »

Page 347, note 3. — Voyez les *Additions et Corrections*, à la fin du tome II, p. 558.

Page 411, note 7. — Voyez ces mêmes *Additions et Corrections*.

Page 419, note 4. — Voyez ces mêmes *Additions et Corrections*.

Page 445, ligne 18. — « plutôt », *lisez :* « plus tôt. »

TOME III.

PREMIÈRE PARTIE.

Page 147. — Ajoutez à la note 4 : « On voit par divers passages de la *Muze historique* de Loret que les tricotets,

Qui ravissent (dit-il) *omnes gentes*,

étaient de son temps fort à la mode. Il raconte qu'on les dansa dans un bal donné à Bordeaux par Mademoiselle de Montpensier ; qu'elle-même a parmi ses divertissements de

Danser un peu de chaque danse,
Et les tricotets d'importance.

Ailleurs il raconte hardiment que

Monsieur le Coadjuteur,
Quittant son humeur sérieuse,
Pour plaire à la jeune Chevreuse,
Dansa, sans craindre les caquets,
Avec elle les tricotets.

Voyez les lettres du même gazetier, du 23 janvier 1655 (vers 237 et 238) ; du 8 octobre 1650 (vers 162) ; du 5 juin 1651 (vers 145 et 146) ; du 18 décembre 1650 (vers 90-94) : tome II, p. 10 ; tome I, p. 48, 123, 69.

Page 181. — Ajoutez à la note initiale de la lettre 85 : « Voici qui confirme notre conjecture de la date de 1665 : c'est en 1665 que fut assassiné, en même temps que sa femme, le lieutenant criminel Tardieu, et il est probable que ce fut lors des perquisitions faites à la suite du crime, que l'on trouva cette « vaisselle de Monsieur le Prince » dont il est question ici. Voyez au tome I, col. 205 et 211-214, des *Continuateurs de Loret*, publiés par M. James de Rothschild, la lettre du 30 août 1665, et la complainte qui y est ajoutée. »

Page 193, note initiale de la lettre 93. — A la date approximative de 1667, substituez celle de 1666. Le fait mentionné à la ligne 9 est raconté longuement sous le même nom de « l'aventure du chariot, » dans l'ouvrage que nous venons de citer des *Continuateurs de Loret*, lettre du 23 mai, tome I, col. 885-887. C'est l'aventure de deux amoureux qui, s'étant laissé, par inadvertance, enfermer dans le jardin du Palais-Royal, montent

.... sur un chariot
Qu'ils ont vu dans un coin à l'ombre,

Pour attendre que la nuit sombre
Ait fait gile (*ait fui*) devant le jour.

A la rentrée d'une dame de qualité avec son escorte, ils sont pris de peur, se cachent sous le chariot, et sont découverts.

Page 227. — Ajoutez après la première phrase de la note 2 de la lettre I : « Voyez au tome III, 2de partie, p. 352, à l'article QUI QUOI, l'explication complémentaire relative à ce sobriquet. »

Ibidem, note *a*, ligne 1. — Au lieu de : « p. VIII, note 1 », lisez : « p. VIII, note 3 ».

TOME III.

SECONDE PARTIE.

Page XXVII, lignes 20-22. — Sur l'erreur de fait à corriger dans ce passage, voyez ci-dessus, dans cet *Appendice du tome I*, la note 1 de la page 57.

Aux articles et exemples additionnels réunis dans les pages 462-464 du tome III, 2de partie, ajoutez les suivants, à prendre tous, sauf le premier, aux pages de cet Appendice du tome I *qui sont indiquées ici, entre parenthèses, à la fin des phrases :*

a) *Introduction grammaticale.*

Page LXXVII, FORMES VERBALES. — Ajoutez cet exemple du conditionnel d'*envoyer* : .... s'il *envoyeroit* des députés pour demander la paix. (II, 198.)

Page LXXXVI. — Ajoutez en tête de XI, 1° *a*) :

Cette présomption sans exemple lui fit employer (à Lauzun) à de vains préparatifs et à passer son contrat, tout le temps qui pouvoit assurer son bonheur. (89-90.)

Page LXXXVIII. — Ajoutez à la fin de 1° :

.... Après lui avoir donné cette pensée et que la proposition en fut faite au Conseil, Monsieur de Luçon témoigna de la désapprouver. (94 et note 6.)

Page XCVIII, 3°. — Ajoutez l'exemple précédé, ci-dessous, p. 155, de l'en-tête : OFFRIR QUE.

b) *Lexique alphabétique.* — Ajoutez :

ATTACHEMENT :

Monsieur de Luçon lui fit paroître.... (à M. de Luynes) un si grand *attachement* à la ruine du maréchal, etc. (95 et note 6.)

CONFIANCE, au pluriel :

.... En les payant de légères *confiances*. (84 ; voyez *ibidem*, l. 17.)

CONSERVER, sauver de la disgrâce :

Les conseils qu'il (Monsieur de Luçon) avoit donnés à M. de Luynes, et l'animosité qu'il lui avoit témoigné d'avoir contre le maréchal le *conservèrent*, et firent que le Roi lui commanda de continuer d'assister au Conseil. (96.)

CROYANCE (Gagner) :

Il gagne *croyance* vers les maris. (85.)

DANS :

Mademoiselle écrivit le soir *dans* du papier : « C'est vous. » (88.)

DE, où nous mettrions plutôt *pour :*

Au lieu de perdre Puyguilhem *d'*avoir osé lui découvrir ses espérances, il (le Roi) lui permit, etc. (89.)

DESTINÉ, ÉE, POUR :

Anne-Marie-Louise d'Orléans..., *destinée pour* les plus grands rois. (87.)

OFFRIR QUE :

Monsieur de Luçon.... lui fit *offrir que*, s'il lui permettoit de retourner auprès de la Reine, *qu*'il se serviroit du pouvoir qu'il avoit, etc. (96.)
C'est, comme nous l'avons dit, un exemple à joindre aussi à l'article PLÉONASME *de l'*Introduction grammaticale *du* Lexique, *p.* XCVIII, 3°.

OÙ :

Le lendemain, M. de Luynes et lui se virent, *où* (dans laquelle entrevue) Monsieur de Luçon lui dit, etc. (95 et note 4.)

POUR CE QUE, au sens de *parce que*. (94, l. 11.)

PRODUIRE :

Monsieur de Luçon.... *produisit* l'affaire du Pont-de-Cé, en suite de quoi il fut fait cardinal. (96-97.)

RENCONTRE, au sens de *circonstance :*

Les nouvelles *rencontres* demandent de nouveaux conseils. (95 et note 1.)

SERVITUDE :

Un esprit de *servitude.* (88.)

SUJETTE :

Anne-Marie-Louise d'Orléans..., la plus riche *sujette* de l'Europe. (87.)

SÛRETÉ :

(Puyguilhem) s'emporta contre elle (contre Mme de Montespan) avec tant de violence qu'elle douta de sa *sûreté*, et n'en trouva plus qu'à le perdre. (91.)

APPENDICE DU TOME I.

Page 83, ligne 3. — Au lieu de : « p. VIII, IX, X », *lisez :* « p. I, VIII, IX et XI. »

Addition supplémentaire au tome I.

L'impression achevée, nous nous hâtons de combler encore, avant la publication, une lacune du commentaire. On lit, au tome I, p. 363-365, dans le *Discours* qui a paru en tête de la 1re édition donnée par la Rochefoucauld du recueil des *Maximes* (1665) et que nous avons reproduit en appendice, deux fragments, l'un de six (dans notre texte), l'autre de huit vers, tirés, dit une note imprimée en marge dans ladite édition, des *Entretiens solitaires* de Brebeuf.

M. Gilbert avertit en note, au sujet de ces vers, qu'il les a inutilement cherchés dans Brebeuf.

M. Aulard, que nous avons déjà eu occasion de citer (ci-dessus, p. VII, note 2), a mieux cherché et a trouvé. Dans un premier article inséré au *Bulletin mensuel de la Faculté des lettres de Poitiers*, de janvier 1883, il avait, en appuyant sa supposition de raisons tout au moins très-spécieuses, conjecturé que le *Discours* préliminaire avait été corrigé par la Rochefoucauld, et qu'on pouvait lui faire honneur de certains « passages excellents. » De plus il était bien tenté de croire, se fondant sur la note de M. Gilbert, que l'auteur des *Maximes* avait lui-même fait les vers, qu'il donnait faussement pour l'œuvre du traducteur de *la Pharsale*. Ce qui aurait pu, en ce cas, étonner, c'est qu'il fût allé jusqu'à indiquer l'écrit d'où il prétendait les tirer. Mais il n'y a nulle supercherie : M. Aulard, comme nous venons de le dire, a trouvé les vers dans l'ouvrage cité, et, dans un nouvel article du *Bulletin*, de novembre 1883, intitulé *Brebeuf et la Rochefoucauld*, et fort intéressant à lire tout entier, il attribue, avec vraisemblance, à celui-ci, non plus les vers mêmes, mais, pour le second fragment surtout, d'importantes modifications « qui attestaient, sinon un grand talent, du moins une oreille juste et une main habile, » et donnaient « à Brebeuf plus d'harmonie et aussi plus de vigueur dans la pensée et de fermeté dans la forme. »

Voici les vers de Brebeuf, tels qu'ils se lisent au chapitre XXVIIIe et dernier[1] de l'édition originale des *Entretiens solitaires*[2]. On verra, en les com-

1. Et non chapitre XVIII, comme on a imprimé par mégarde dans l'article de M. Aulard. Il y faut aussi corriger, au second des vers du premier fragment, « *la* nature, » en « de nature ». La Rochefoucauld n'a pas substitué l'article à la préposition.

2. L'édition originale a pour titre : *Entretiens solitaires ou Prieres et Meditations pieuses, en vers françois*, par M. de Brebeuf. Imprimez à Rouen et se vendent à Paris, chez Antoine de Sommaville.... M.DC.LX. In-12 de XL-228 pages. Le chapitre d'où sont tirés les vers est intitulé : « Des sujets que nous avons de nous mépriser. » — L'ouvrage a été réimprimé en 1666, 1669, 1670, 1671. Dans l'édition de 1660, les *Entretiens* ne sont divisés qu'en chapitres; dans les suivantes, au moins à partir de 1669 (nous n'avons pu voir celle de 1666), ils se partagent en livres, et l'ordre des poésies est changé : nos vers y sont au chapitre VI du livre I, p. 45.

parant aux vers du *Discours* réimprimés dans notre tome I, aux pages indiquées, que l'auteur des retouches, et nous aimons vraiment à croire, avec M. Aulard, que c'est la Rochefoucauld, en a usé fort librement avec le poëte qu'il citait. Pour faciliter la comparaison, tout ce qui a été changé est imprimé en italique :

Ton esprit (dit Brebeuf)
Quitte le Créateur, cherche la créature,
Au bien qu'il semble aimer fait changer de nature,
Et *sous ce faux* amour dont *il s'est* revêtu,
Il *devient* criminel même par sa vertu.

Douze vers plus loin :

L'intérêt des honneurs, des biens *ou* des délices,
Produit seul *ta vertu* comme il produit *tes* vices,
Et tant que ses conseils guident tes actions,
Le Ciel n'a point de part à tes affections :
Peut-être autant de fois qu'on admire ses forces
A combattre le vice et vaincre ses amorces,
Au gré *de cet amour et subtil et* caché
Un péché se détruit par un *nouveau* péché.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS L'APPENDICE DU TOME PREMIER.
